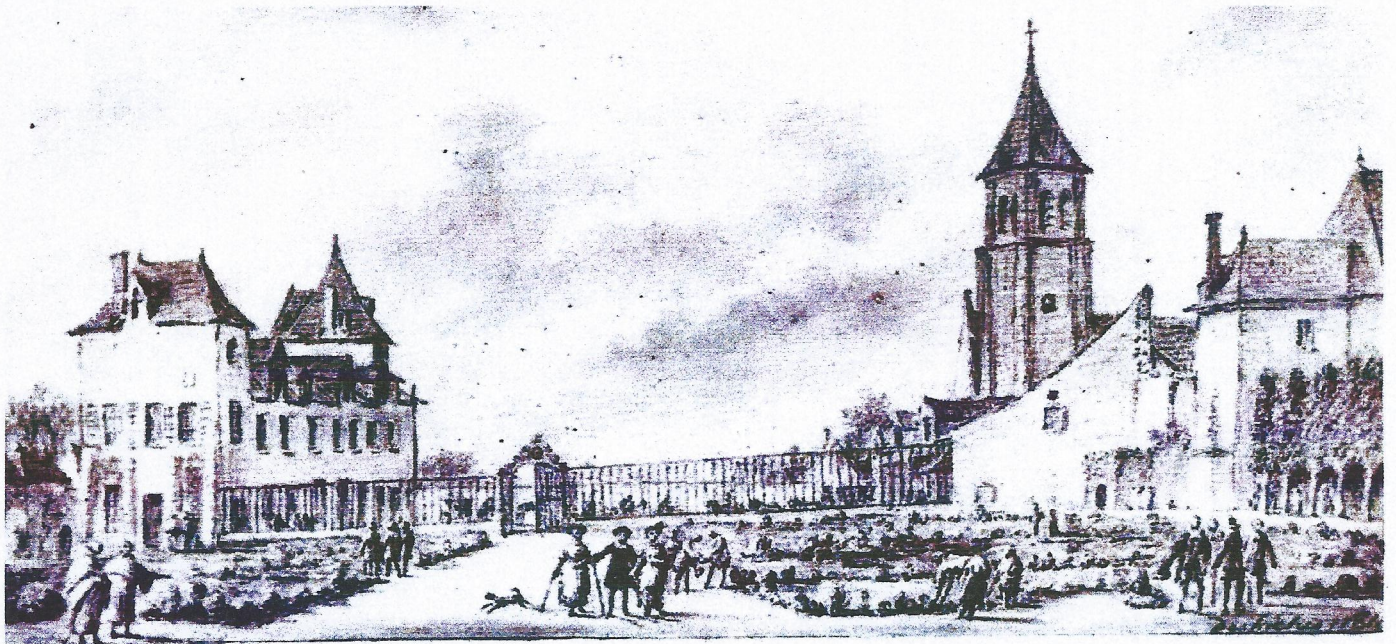


ACADÉMIE D'ORLÉANS

AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

# MÉMOIRES

Année 2010



VI<sup>e</sup> SERIE

TOME 20



5 rue Antoine Petit  
45000 ORLÉANS  
site : [www.lacado.fr](http://www.lacado.fr)

**MÉMOIRES**  
**DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS**  
***AGRICULTURE***  
***SCIENCES, BELLES-LETTRES***  
***ET ARTS***

*Déclarée d'utilité publique par décret présidentiel  
du 5 mars 1875*

**ANNÉE 2010**

**VI<sup>e</sup> SÉRIE**  
**TOME 20**

*Volume édité en 2011*



5 rue Antoine Petit  
45000 ORLÉANS  
site Internet : <http://www.lacado.fr>

ISSN 0994-6357

L'Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, héritière des sociétés savantes qui ont existé dans la ville sous l'Ancien Régime, dont l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts au XVIII<sup>e</sup> siècle, a pris en 1996 la suite de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

En couverture : *L'Abbaye de Micy du temps de sa splendeur*. Dessin de Desfriches, 1784, Archives départementales du Loiret, CL doc 0321, Photocopie.

## Sommaire du Tome 20

	<b>Pages</b>
<b>Communications</b>	
G�rard Salin	"Le Loiret, terre d'�lection des colonies de vacances ..... 7
Claude Hartmann	Un Agronome exemplaire : Henri-Alexandre Tessier (1741-1837)..... 19
Dani�le Michaux	L'Origine du caduc�e au Moyen-Orient ancien..... 33
Daniel Locker	Les Tests ADN, ou la science m�ne l'enqu�te..... 47
Denis Escudier	AOTOUROU le "Tahitien des Lumi�res", compagnon de voyage..... 63 de Bougainville.
Michel Pertu�	Royer-Collard et la Charte de 1814..... 77
Jean-Michel de Widerspach-Thor	Indochine 1940-1954 : entre sursauts illusoire et occasions manqu�es..... 95
Michel Bordry	Le Cas du trag�dien Talma (1763-1826), comment pr�venir le cancer ..... 111 du colon en 2010.
�ric Lef�bvre	Serguei Mikhaïlovitch Eisenstein, cin�aste..... 121
Eryck Langlois de Rubercy	Les M�moires in�dits du prince �lecteur Guillaume 1�r de Hesse-Cassel ... 129
Jean-Ren� Perrin	La L�gende du dragon de B�raire ..... 145
Henri Le Borgne	La Po�sie lyrique chinoise ..... 159
Claude-Henry Joubert	Le Manuscrit m�di�val des Carmina Burana et l'�uvre de Carl Orff ..... 173
Serge Bodard	La Naissance de l'Agglo d'Orl�ans ..... 185
Herv� Finous	Denis Robert de Massy, successeur de Pothier, acteur et victime..... de la R�volution � Orl�ans 193
<b>Abstracts in English</b>	..... 211
<b>D�ner-d�bat</b>	
Invit� : Philippe Guislin	L'�conomie europ�enne et l'�conomie mondiale � l'automne 2010..... 219 probl�matique de la sortie de crise.
<b>Sortie annuelle</b>	
Michel Deck et Christian Lodd�	: Bourges, 19 juin 2010 ..... 235
<b>Varia</b>	
S�ance solennelle de l'Acad�mie du Berry,	17 avril 2010 ..... 241
<b>Nos confr�res publient</b> ..... 243	
<b>Hommages</b>	
G�rard Lauvergeon	Anne-Marie Banquels de Marque ..... 247
G�rard Lauvergeon	Gustave Cornet ..... 249
Christian Ph�line	Raymond Didier ..... 250
Alain Malissard	Lionel Marmin ..... 252
<b>Assembl�e g�n�rale du 17 f�vrier 2011</b>	
Rapport d'activit�	..... 255
Rapport moral	..... 257
<b>Membres de l'Acad�mie</b> ..... 261	
<b>Acad�mies et Soci�t�s correspondantes</b> ..... 267	



## COMMUNICATIONS

L'Académie laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Mémoires la responsabilité de leurs opinions. Leurs titres et qualités sont précisés à la rubrique "Membres de l'Académie".



# LE LOIRET, TERRE D'ÉLECTION DES COLONIES DE VACANCE

(1935-1945)<sup>1</sup>

Gérard Salin

## RÉSUMÉ

*Le Loiret s'inscrit dans le mouvement national de création et de développement des colonies de vacances depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, conjuguant une priorité hygiéniste avec des préoccupations éducatives et reposant sur un puissant engagement d'associations soit laïques soit confessionnelles. Dans les années 1930, elles entrent dans le champ politique, mobilisant les services de l'État, en particulier l'Éducation Nationale, et le Conseil Général ; c'est dans ce contexte que l'Œuvre universitaire des écoliers du Loiret – dont les archives ont alimenté l'essentiel de cette étude – prend son essor. La période 1939-1945, en dehors des perturbations apportées directement par la guerre elle-même, n'est en rien préjudiciable à la fréquentation des colonies de vacances par les enfants du département, puisque celle-ci s'accroît, dans un contexte idéologique favorable et grâce à une organisation mêlant contrôle administratif, gestion rigoureuse et inventive, et dévouement tant des responsables associatifs que du personnel d'encadrement. Les heures sombres de l'Occupation ont correspondu pour de nombreux enfants à des vacances saines et joyeuses. La puissante impulsion apportée après 1945 aux colonies confirmera la continuité du mouvement.*

§ > œ • § >

## Les premiers pas

La première colonie de vacances attestée est apparue en Suisse, à l'initiative d'un pasteur de Zürich, qui emmena à l'été 1876 deux groupes d'enfants pauvres dans des fermes du canton d'Appenzell. L'on retrouve cette inspiration protestante en France, d'abord à Paris, avec *l'Œuvre des trois semaines* du pasteur Lorriaux puis *l'Œuvre de la chaussée du Maine* de M<sup>me</sup> de Pressensé. Ces pionniers choisissent l'est du Loiret pour un séjour collectif à la campagne de petits Parisiens d'origine modeste : aux Bézards dès 1882 pour l'un et 1883 pour l'autre, dans la propriété de M. et M<sup>me</sup> d'Eichthal qui mettent à leur disposition la ferme, des lits, les produits du jardin et un médecin. En 1892 des enfants originaires aussi de Paris sont placés dans des fermes à Boismorand, Sainte-Geneviève-des-Bois et aux Choux. Une relation entre Paris et le Loiret s'instaure dès cette époque.

Avec l'instauration de l'enseignement primaire obligatoire, gratuit et laïque, les colonies de vacances vont apparaître comme un service complémentaire des écoles ; elles prennent l'appellation de **colonies scolaires** avec des formes variées d'organisation. À Paris où elles se développent rapidement en bénéficiant de l'aide du Conseil municipal, de la reconnaissance du ministère de l'Instruction publique (avec comme président du comité parisien des colonies de vacances, M. Gréard, vice-recteur et académicien), et du soutien de la Ligue de l'Enseignement, l'initiateur est Edmond Cottinet, administrateur de la caisse des écoles du IX<sup>e</sup> arrondissement, par ailleurs journaliste et auteur de comédies. Celui-ci, après avoir organisé des voyages scolaires à partir de 1882, crée sa première colonie en 1887. La finalité est hygiéniste et sociale, en faveur des enfants, "les plus pauvres parmi les plus débiles". S'inscrivant dans ce courant qui touche peu à peu les grandes villes, le conseil municipal d'Orléans décide en 1889 de mettre en place des

<sup>1</sup> Séance du 7 janvier 2010.

colonies scolaires rattachées à des écoles publiques ; pour commencer 4 écoles de garçons en 1890 ; en 1910, 9 écoles seront concernées, 7 de garçons et 2 de filles. Peu de renseignements sur le recrutement (certainement selon des critères médicaux et sociaux) et les activités ; il s'agit d'un placement d'enfants dans des familles paysannes. Il faut noter qu'une autre forme de prise en charge des enfants est assurée par les enseignants en dehors du temps scolaire : ce sont les gardiennages du jeudi destinés à rendre l'école "récréative, amusante et éducative".

L'intérêt de l'Église catholique pour les colonies de vacances se manifeste un peu plus tard, mais le mouvement, venant dans le prolongement des patronages qui rencontrent un grand succès, connaît un puissant développement. Le patronage Olier de la paroisse Saint-Sulpice à Paris organise la première colonie catholique de France près d'Arcachon en 1897. Dans le Loiret, l'impulsion, avec l'encouragement de l'évêché, vient de l'Action catholique de la jeunesse de France (ACJF) et plus précisément de l'Union provinciale de l'Orléanais créée en 1889, qui s'occupe d'abord de fédérer les patronages paroissiaux, de les aider pour la qualité de l'encadrement, d'installer des salles de lecture et des équipements sportifs avant de se tourner vers les colonies de vacances. Présidé par Joseph Lucet, le secrétariat de la Jeunesse catholique orléanaise crée en 1911 une association dans ce but : *l'Œuvre des colonies de vacances des Grillons*. Celle-ci organise un premier séjour à Boiscommun pour 7 garçons sur 20 jours, sous la forme d'un hébergement collectif – originalité remarquable par rapport aux autres expériences mentionnées ci-dessus. Cette action est ensuite reconduite chaque année avec un nombre croissant d'enfants (des garçons) : 60 en 1913, 120 prévus en 1914. Ici comme dans toute la France le succès est lié à la forte implantation locale des associations catholiques, à l'articulation avec les patronages, au soutien — qui est aussi une tutelle — de l'évêché. L'Église voit dans les colonies de vacances des lieux de formation de la jeunesse, comme les patronages, en réaction à la laïcisation de l'enseignement public et dans le but de corriger les mauvaises influences de la vie urbaine.

Les différences d'inspiration idéologique des institutions qui participent à ce premier mouvement de création des colonies de vacances n'empêchent pas des objectifs semblables comme la lutte contre la pauvreté et la maladie, notamment la tuberculose, la substitution aux parents et l'éloignement de la ville. Des débats transversaux portent sur les questions suivantes : placement dans des familles ou hébergement collectif, nature et importance des liens avec les parents et/ou l'école, place donnée à la dimension éducative, intérêt respectif de la campagne, de la montagne et de la mer.

### **L'essor d'après 1918**

Les colonies de vacances profitent de la vigueur du mouvement associatif qui utilise pleinement les possibilités ouvertes par la loi de 1901. La finalité sanitaire reste prioritaire, justifiant un intérêt plus affirmé de l'État. Une préoccupation nouvelle s'y ajoute, l'aide due aux enfants victimes des effets de la guerre, en particulier aux orphelins de *guerre* (*Pupilles de la Nation*, fondation instaurée par une loi de juillet 1917, Pupilles de l'école publique et orphelins de guerre, fédération d'associations départementales créée en 1919, qui deviendra en 1926 Œuvre des pupilles de l'enseignement public en élargissant son champ d'intervention en faveur des enfants d'invalides de guerre, des orphelins ordinaires et des enfants privés de ressources matérielles ou morales). Dans cette période 1920-1930, divers facteurs favorisent le développement des colonies de vacances :

- l'engagement de nombreuses associations confessionnelles,
- l'implication de l'Éducation Nationale (mission d'hygiène et de prévention, prise en charge des enfants "débiles", renforcement de l'éducation physique, mobilisation des instituteurs),
- la référence au scoutisme (intérêt éducatif du contact avec la nature et de la vie en groupe) et son utilisation comme vivier pour l'encadrement des colonies de vacances, en

- particulier par les *Scouts de France* et les *Éclaireurs de France*, ces derniers étant reconnus par l'Éducation Nationale,
- un intérêt progressif de certaines grandes villes et des conseils généraux..

Le département du Loiret s'inscrit dans cette évolution nationale d'après-guerre, à travers plusieurs associations qui se créent ou se consolident jusqu'en 1930 :

1. création en 1918 de *l'Œuvre des colonies de vacances d'Orléans* (déclaration à la préfecture le 15 juillet), dont la présidente est M<sup>me</sup> Gavot, déléguée départementale de l'Éducation Nationale, dans le prolongement des colonies scolaires apparues trente ans plus tôt, toujours avec un financement municipal ;
2. du côté catholique, *Les Grillons* se constituent en association en avril 1920 (désignée comme "colonie de vacances des petits Orléanais"), avec M. Lucet comme président, puis vient la création en 1921 de la colonie des Cigales destinée aux filles ;
3. grâce à une initiative partagée par la mairie de Montargis et l'association locale des anciens combattants, création en 1927 de *l'Œuvre montargoise des écoliers en vacance* (OMEV), ayant pour objet de "procurer aux enfants et aux jeunes gens des deux sexes des écoles publiques le séjour à la montagne ou à la mer pendant les vacances scolaires", le président étant le maire de Montargis.

Les renseignements précis sur le fonctionnement font défaut. À côté du maintien du placement dans des familles à la campagne, qui reste une pratique importante et la seule pratiquée par *l'Œuvre des colonies de vacances d'Orléans*, l'hébergement plus lointain est proposé par *l'Œuvre montargoise* ainsi que par les *Pupilles de la Nation* et les *Pupilles de l'enseignement public* qui financent des séjours pour des enfants de leur ressort. Ces associations doivent traiter avec d'autres associations, ou des municipalités ou des organismes privés, en général de la région parisienne, possédant des installations destinées à des colonies, en Bretagne, en Vendée ou dans le Massif central.

Comme dans la période précédente, il est important de rappeler que le Loiret accueille des enfants de la région parisienne dans de nombreux sites, plutôt dans l'est du département ou en Sologne. Ces colonies appartiennent soit à des entreprises soit à des villes (Bezons, Gennevilliers, Maisons-Alfort).

### **L'accélération des années 30 et les mutations de 1934-1936**

Les possibilités pour les enfants du Loiret de partir en colonie de vacances connaissent alors une très nette amélioration, grâce à l'accroissement des moyens d'accueil et à la diversification géographique de ceux-ci, en raison aussi de l'affirmation d'une politique publique impliquant l'Éducation Nationale et le Conseil général et du dynamisme des associations laïques, en réaction aux initiatives diocésaines. L'arrivée du Front Populaire et l'action de Jean Zay, comme homme politique local puis membre du gouvernement apporteront un coup de pouce supplémentaire. L'importance publique des colonies de vacances apparaît à travers la presse départementale ; c'est un sujet abordé fréquemment – comme jamais auparavant – par *Le Journal du Loiret* et *Le Loiret républicain*, et cette importante couverture médiatique se prolongera pendant la guerre.

Les responsables des associations importantes concernées par l'organisation de colonies cherchent à disposer de sites assurés d'une année à l'autre soit par location, soit par acquisition, soit par construction. La première dans cette voie est l'OMEV qui installe une colonie à Salins dans le Jura, au fort Belin, loué à l'armée ; les premiers départs ont lieu à l'été 1932, après que l'association ait procédé à l'aménagement des locaux, aux branchements d'eau et d'électricité, et à la récupération de matériel de couchage auprès de l'autorité militaire, 80 enfants peuvent être logés. Le Conseil général apporte une aide financière.

Du côté catholique, les associations bénéficient de bâtiments et de terrains mis à disposition par des particuliers ou bien de locaux paroissiaux ; ainsi *Les Cigales* et *Les Grillons* font fonctionner des colonies en été à Briare, Boiscommun, Bonny-sur-Loire, Jargeau, Saint Denis-de-l'Hôtel. L'implication des autorités diocésaines et l'acquisition d'un château dans le Loir-et-Cher font franchir une étape décisive à ces deux associations. D'une part, elles sont regroupées dans l'Association des colonies de vacances du diocèse d'Orléans en 1934 ayant comme objet de "favoriser les colonies de vacances, en permettre l'extension, les aider en vue du développement des forces physiques et morales des enfants provenant aussi bien des écoles publiques que des écoles privées". Le président d'honneur est M<sup>br</sup> Courcoux, et il y a deux vice-présidents, M. Lucet et le D<sup>r</sup> Auboyer. Le financement doit provenir, outre les contributions des familles pour les inscriptions, des fêtes, collectes, quêtes, dons, et de subventions (communes).. D'autre part, la même année, cette nouvelle association acquiert, grâce à un don, le château de La Borde, à Candé-sur-Beuvron, pour y installer une colonie de vacances (100 places environ) ; la direction est confiée par l'évêque d'Orléans au chanoine Tachaux, qui, détaché du Grand séminaire, dirigeait déjà les *Grillons* depuis 1928. Celui-ci va faire preuve d'une énergie rigoureuse dans l'organisation et d'une solide réflexion pédagogique pour faire de cette colonie un modèle d'éducation religieuse. Il lui donne comme nom "la cité de la grâce de Dieu". Pour la faire connaître, il fait diffuser le texte suivant : "Parents orléanais /la Loire, la campagne, la forêt/ des promenades et des jeux/ une formation chrétienne dans une atmosphère de famille/ l'affection et le dévouement de plusieurs prêtres et séminaristes/ voilà ce que la colonie offre à vos enfants". Le succès sera au rendez-vous (200 enfants chaque été) à partir de 1935, et pour longtemps.

Un effort similaire de structuration et de consolidation se manifeste dans la mouvance laïque, en écho aux attentes des élus du département. L'exemple montargois sert de référence. A la session de mai 1930 du Conseil général, le rapport de la commission d'administration, qui a été saisie par M. Fourquin, maire de Montargis, adopte les objectifs suivants "donner aux enfants les moins fortunés de notre département des vacances saines et fortifiantes..., fonder une colonie de vacances c'est valoriser substantiellement, en économisant un préventorium, le jeune capital humain de la nation". Il propose la création d'une colonie de vacances des écoles du Loiret et demande une gestion centralisée des demandes des familles par la préfecture, en raison des difficultés des communes rurales pour répondre. L'inspecteur d'académie, comme président de l'association des *Pupilles de l'Enseignement public*, insatisfait de la faiblesse de l'offre qui repose sur la sollicitation d'organismes divers ayant des installations à la mer ou à la montagne, prend l'option d'une organisation départementale. Au congrès de la Fédération départementale des œuvres laïques (FOL), en février 1934, présidé par M. Pugibet, inspecteur d'académie, en présence de Jean Zay, M. Montigny, président de l'OMEV, présente un rapport sur les colonies de vacances, en vue du congrès national de la *Ligue de l'Enseignement* consacré à ce thème, mettant en exergue les finalités croisées de santé, de solidarité et d'éducation, la dimension complémentaire de l'école, et l'intérêt de séjours à la montagne et à la mer. L'année 1935 voit l'aboutissement de ces débats, avec la création, le 1<sup>er</sup> juin, au sein de l'association des *Pupilles de l'Œuvre des écoliers en vacances du Loiret* (OEVL) : les responsables et les instances sont les mêmes, la présidence revient donc à l'inspecteur d'académie, le siège est situé à l'école du Moulin de l'hôpital, à Orléans. Une organisation départementale est mise en place pour l'information des familles, le recueil des demandes, et la collecte de fonds (une tombola départementale notamment) les écoles jouant à la base un rôle essentiel, avec une coordination par des comités cantonaux. Des liens étroits, avec des services réciproques, sont établis avec l'OMEV. Dès l'été 1935, l'OEVL va disposer d'une installation propre à Beaugency, dans des locaux attenants au château Dunois, propriété du conseil général, qui avaient abrité un asile de vieillards avant d'être loué à la ville de Bois-Colombes à partir de 1926 pour une colonie destinée à un accueil permanent d'enfants "convalescents, anémiés, ayant besoin de repos et de grand air" et à des séjours d'été pour d'autres enfants de cette ville, jusqu'en 1934 où cette dernière résilie le bail. Après avoir cherché divers repreneurs le conseil général répond favorablement à la sollicitation de l'inspecteur d'académie et signe un bail de location avec l'OEVL en juin 1935. Au cours de l'été 1935, cette association peut offrir davantage de places dans des sites plus variés, 326 enfants

fréquentent des colonies à Salins-les-Bains (au Fort-Belin dont dispose l'OMEV et aussi dans une école primaire supérieure), à Belle-Ile-en-Mer (colonie de *l'Œuvre sociale des vacances à la mer "Rayon de soleil"*, à Sansac dans le Cantal (colonie de *l'Œuvre parisienne des enfants à la montagne*), aux Sables-d'Olonne (colonie des *Pupilles de la Nation en vacances*, hébergement aussi à l'hôtel du Parc et à la villa des Sapins pour les filles) et bien sûr à Beaugency. L'année même de sa création "officielle" (déclaration à la préfecture le 13 février), l'OEVL rencontre un grand succès.

Dans sa session de juillet 1935 le Conseil municipal d'Orléans exprime sa satisfaction de l'organisation départementale décidée par l'inspecteur d'académie et de l'élargissement de l'éventail des séjours possibles pour les enfants des écoles publiques. Il faut rappeler que l'action municipale en faveur du bien-être des enfants se poursuit sous d'autres aspects avec *l'Œuvre des colonies de vacances des écoles d'Orléans* qui pratique le placement dans des familles habitant non loin d'Orléans, *l'Œuvre des enfants aux plages de Loire* qui prend en charge près de 500 enfants chaque été et le *Comité des gardiennages des écoles laïques* qui utilise les locaux scolaires, des terrains et des stades pour des activités pendant les vacances ; ce type d'action se retrouve fréquemment dans les communes importantes.

En janvier 1936, un bilan très satisfaisant des visites-contrôles effectuées l'été précédent est présenté à l'assemblée générale de l'OEVL notamment sur le plan de la santé des enfants (prise de poids), des réserves étant cependant exprimées à l'encontre d'un séjour aux Sables-d'Olonne comportant un trajet trop grand entre le centre et la mer. Le projet de création d'une colonie de vacances au bord de la mer appartenant à l'association est relancé. En juin M. Poulin, trésorier, est autorisé à engager des négociations en vue de l'acquisition d'un terrain aux Sables-d'Olonne. L'arrivée du Front Populaire et l'appartenance de Jean Zay au gouvernement vont concourir à une issue favorable dans des délais extraordinairement courts. Un terrain d'environ 1500 m<sup>2</sup> acheté par l'œuvre est ensuite cédé en juin 1937 au Conseil général – qui, contrairement à l'association, peut bénéficier d'un financement de l'État pour une école de plein air. Les travaux de construction commencent dès le début de 1938, et les bâtiments sont mis en service le 10 juillet de la même année, permettant un accueil de 300 enfants (2 groupes successifs de garçons et de filles), une convention étant établie entre le Conseil général et l'œuvre, alors que l'agrément du préfet de Vendée ne sera donné que le 1<sup>er</sup> décembre et que le préfet du Loiret accordera l'autorisation de fonctionnement seulement le 7 juillet 1939 ! Cette colonie des Sables est le fleuron de l'œuvre et du Département. L'enthousiasme de l'inspecteur d'académie, M. Evesque, se manifeste dans une lettre qu'il adresse à Jean Zay, ministre de l'Éducation Nationale, le 26 octobre 1938 : "Le département dispose désormais d'un bel immeuble, sans recherche inutile ni luxe, mais sain, lumineux et gai, scrupuleusement adapté à sa destination. Solidement établi dans un cadre sans rival, il tire sa beauté de la simplicité utile de ses lignes et de la solidarité dont il est le fruit. Des milliers d'enfants, d'humble condition pour la plupart, vont en éprouver le bienfait et le charme". Alors que la marche vers la guerre s'accélère, Jean Zay, en tant que conseiller général du Loiret, viendra inaugurer cette colonie des Sables le 21 juillet 1939, ayant à ses côtés les préfets de Vendée et du Loiret, le président du Conseil général, quatre députés du Loiret et de Vendée, le maire d'Orléans, les inspecteurs d'académie, et de nombreuses personnalités.

Rappelons rapidement quelques mesures-clés du Front Populaire, et plus précisément des ministres chargés l'un de la Santé, Henri Sellier, l'autre de l'Éducation Nationale, Jean Zay, et leurs sous-secrétaires d'État, Suzanne Lacore et Léo Lagrange, en direction des colonies de vacances : déclaration obligatoire à la préfecture, installation de comités départementaux de surveillance des colonies et des camps de vacances, contribution d'une part des allocations-chômage au financement d'envoi d'enfants de chômeurs en colonie, recensement des écoles rurales susceptibles d'accueillir des groupes d'enfants ou d'adolescents en été, financement par l'État des investissements des collectivités locales pour des écoles sanitaires et des écoles de plein

air<sup>2</sup>, soutien aux Centres d'entraînement pour la formation des personnels des colonies de vacances (association issue à la fois des Éclaireurs de France, mouvement laïque du scoutisme, de la Ligue de l'enseignement et de l'Hygiène pour l'exemple). Les colonies de vacances gardent leur finalité sanitaire – elles restent sous la tutelle du ministre de la Santé – mais leur mission éducative prend une importance équivalente ; elles sont considérées comme complémentaires de l'école publique tout en ouvrant la voie à des pédagogies nouvelles.

Avec la colonie des Sables-d'Olonne, l'OEVL connaît une progression des effectifs accueillis en été : 575 en 1938 (302 aux Sables), 559 en 1939 (320 aux Sables). Pour l'ensemble des colonies "publiques" du Loiret, 600 enfants accueillis. Du côté du "privé" – essentiellement des associations catholiques – 900 enfants environ ; leur primauté est maintenue mais leur importance relative diminue.

À partir de 1936, une politique publique spécifique aux colonies de vacances s'instaure, et pour plusieurs décennies. En effet, la guerre, l'occupation et la Révolution nationale n'apporteront ni rupture ni diminution, tant du côté de la fréquentation qu'au regard d'une politique publique spécifique.

### **Perturbations de la guerre**

En septembre 1939, l'entrée en guerre n'est pas sans conséquences pour les colonies de vacances. D'abord, elles doivent s'achever plus tôt que prévu la première semaine de septembre, parce que de nombreux enseignants qui assuraient l'encadrement sont mobilisés et que les locaux sont susceptibles d'être réquisitionnés. Le transport par train pour les retours est compliqué (17 heures de Salins-les-Bains à Montargis, 18 heures des Sables à Orléans). L'inspection académique est accaparée par deux grands besoins : recruter des instituteurs qui remplacent ceux qui sont partis à la guerre et scolariser 4000 enfants évacués de la région parisienne.

En mai-juin 1940, l'avancée des troupes allemandes, les destructions liées aux bombardements et aux combats au sol, l'exode et le départ des administrations désorganisent la fin de l'année scolaire et il n'est évidemment pas question d'envisager des colonies de vacances. D'ailleurs, en raison des conditions de l'armistice, les sites éloignés sont inaccessibles, les transports collectifs civils étant interdits, et, en outre, des soldats allemands sont logés dans les locaux des Sables-d'Olonne – jusqu'en 1944 – et de Beaugency – jusqu'en 1943. Malgré ces circonstances, il ne faudra pas attendre la fin de la guerre pour que les colonies de vacances dans le Loiret non seulement reprennent vie mais atteignent une ampleur considérable.

### **Un contexte politique favorable**

Pour la Révolution nationale, l'objectif du redressement moral de la France doit d'abord s'appliquer à la jeunesse ; des thèmes comme l'apprentissage précoce de l'autorité et de la solidarité, la conjugaison de l'éducation morale avec l'épanouissement physique, le retour à la terre et le contact avec la nature alimentent l'intérêt des dirigeants pour les colonies de vacances. S'y ajoute la nécessité de lutter contre la sous-alimentation, l'anémie et la tuberculose, qui affectent encore plus fortement qu'avant la guerre les enfants, notamment ceux des villes et des milieux populaires.

Les orientations réactionnaires et autoritaires et l'effacement des références républicaines se traduisent dans la révision des programmes d'enseignement, la formation et le contrôle des

---

<sup>2</sup> Les installations destinées à la scolarisation des enfants à la santé fragile et prédisposés à la tuberculose (écoles de plein air) ou relevant de soins médicaux (écoles sanitaires) servent aussi aux colonies de vacances en été. C'est le cas du centre des Sables-d'Olonne et aussi de celui de la Ville d'Orléans à Souesmes, initialement prévu comme un aérium.

enseignants, la mise en place de Commissariats (à la Jeunesse, à la Famille, aux Sports) qui doublent l'action des ministères, l'interdiction des associations laïques et notamment de la Ligue de l'enseignement, l'encouragement aux mouvements liés à l'Église. Une Association nationale des œuvres scolaires et post-scolaires de l'enseignement public est mise en place, et la Fédération des Pupilles de l'enseignement public, préservée, en fait partie.

Les colonies de vacances sont encore situées sous la tutelle du Ministère de la Santé, mais elles figurent aussi parmi les attributions du Commissariat à la Famille ("provoquer le développement de toutes les œuvres accueillant ou plaçant des enfants dans des colonies ou des camps de vacances"), car il s'agit pour les pouvoirs publics de lutter contre la sous-alimentation des enfants et de prévenir la tuberculose. Pour répondre à un besoin de contrôle, il est prévu de regrouper les œuvres au plan national – avec une Union nationale – et dans chaque département – avec une Fédération départementale. L'aide principale à leur mise en place viendra du Secours national – dont une des missions est leur ravitaillement. Comme traces de l'héritage du Front populaire, la formation de l'encadrement (directeurs et moniteurs) qui est confiée aux Centres d'entraînement aux méthodes de pédagogie active – conservant leurs dirigeants et restant fidèles à leur inspiration innovante –, la nécessité d'un brevet de moniteur – à partir d'avril 1943 – conformément à un décret de juin 1938, et le contrôle de la qualité des prestations des associations par les comités départementaux mis en place par Jean Zay.

Le Loiret doit au préfet Morane<sup>3</sup> d'être concerné très rapidement et très fortement par la relance des colonies de vacances. Dès le début de 1941, il décide la création d'une *Fédération départementale des œuvres de colonies de vacances*, ayant deux composantes principales : l'*Union diocésaine des œuvres de colonies de vacances* et l'*Œuvre universitaire des écoliers du Loiret en vacances*. Il en confie la présidence au général Renault, qui avait été en septembre 1939 sorti du cadre de réserve pour être nommé commandant de la subdivision d'Orléans, et qui avait auparavant accompli une grande part de sa carrière militaire à Orléans. Le 4 février, le préfet réunit un comité directeur, qui comprend l'évêque d'Orléans, l'inspecteur d'académie du Loiret, l'abbé Avezard pour l'Union diocésaine et M. Poulin, trésorier de l'œuvre universitaire, afin de définir les conditions d'organisation des prochaines colonies de vacances. Les statuts de la Fédération sont déposés le 28 avril ; voici son objet : "favoriser le fonctionnement et le développement des colonies de vacances du Loiret, en leur apportant une aide financière et en coordonnant leur action". La tâche est immense et ardue : accueillir un nombre d'enfants bien supérieur à celui d'avant-guerre, les uns habitant le Loiret – 3500 prévus pour l'été – , les autres venant de la région parisienne, mobiliser diverses sources de financement (en dehors du Secours national, le Fonds pour les sinistrés, les Villes<sup>4</sup>, les Caisses d'épargne), traiter les problèmes d'hébergement, de transport et de ravitaillement, trouver du personnel d'encadrement (direction, gestion, soins, entretien, cuisine, surveillance et animation).

En avril, les dirigeants de la fédération et des deux associations reconnues montrent leurs capacités à agir efficacement et rapidement en organisant pendant les congés scolaires 4 colonies, à Beaugency pour l'œuvre universitaire, à Dry, Mézières-lès-Cléry, et Vitry-aux-Loges pour l'union diocésaine, au bénéfice de 350 enfants appartenant à des familles "sinistrées" ou ayant un père prisonnier. Pendant l'été, 1030 colons seront pris en charge par l'Œuvre universitaire et 2230 par l'union diocésaine. Les effectifs seront encore plus nombreux les années suivantes :

<sup>3</sup> Issu du corps des ingénieurs des Ponts, le préfet Morane est un militant de la Révolution nationale, très actif. Il a notamment soutenu un projet de reconstruction d'Orléans très novateur. Il est aussi connu pour sa diligence dans l'aménagement des camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande en vue de l'internement de juifs.

<sup>4</sup> Une circulaire du Secrétaire d'Etat à la Famille et à la Santé prescrira la constitution de fédérations départementales en avril 1942.

	Été 1942	Été 1943
ŒUVRE UNIVERSITAIRE	1 200	1 110
UNION DIOCESAINE	4 000	3 300

Mais ces chiffres ne rendent pas compte de la totalité des enfants accueillis dans des colonies du Loiret. Bien plus importante est la vague des petits Parisiens : 7 000 en 1941, 11 000 en 1942 et 9 000 en 1943. Donc 15 000 enfants au total en 1942 ! Le *Journal du Loiret* écrit à juste titre que le département est "une terre d'élection pour les colonies de vacances". D'après nos informations, cet effort exceptionnel distingue bien ce département de tous les autres.

Quels sont les facteurs-clés ayant permis ces prouesses ? Les archives de l'*Œuvre universitaire* fournissent des indications précieuses sur les conditions d'organisation.

### **Le financement**

Le tiers est assuré par la fédération départementale, elle-même alimentée par le Secours national en premier lieu, puis par les grandes villes<sup>5</sup> et les caisses d'épargne, enfin par des collectes publiques. L'association ajoute des ressources issues de dons, tombolas, kermesses, collectes dans les écoles publiques ; elle perçoit aussi les paiements des familles<sup>6</sup> inscrivant leurs enfants (environ 20% du budget) ainsi que les contributions des assurances sociales (30% environ).

### **L'hébergement**

Dans l'urgence, il faut trouver des lieux propices. À Beaugency, les bâtiments utilisés avant la guerre étant occupés par des troupes allemandes, on a recours à des locaux scolaires. La ville d'Orléans met à disposition le domaine des Bruyères à Souesmes, dans le Loir-et-Cher, initialement prévu pour un aérium. Encore en Sologne, des châteaux avec leurs dépendances et leurs terrains sont réquisitionnés, à Ligny-le-Ribaut (Vieux-Maisons), Ménestreau-en-Villette (Villiers), et à Vannes-sur-Cosson (Prépinson)<sup>7</sup>. Concernant le mobilier, notamment la literie, et les divers matériels – des ustensiles de cuisine aux jouets —, les responsables font appel au Secours national, au Service des sinistrés et au Service des chômeurs.

Il faut noter la permanence du placement familial, plutôt à la campagne, parfois dans des conditions précaires, en raison notamment d'un manque de contrôle. La qualité des conditions morales et matérielles est davantage assurée dans les centres dépendant directement des deux associations principales.

### **Le ravitaillement**

Un objectif essentiel des colonies de vacances est d'apporter une nourriture saine et abondante aux enfants et de favoriser leur développement physique ; la prise de poids est un élément déterminant du bilan des séjours. Les colons bénéficient de rations supplémentaires par rapport à leur catégorie de J3 en viande, chocolat, confitures, matières grasses, pâtes alimentaires, pommes de terre et légumes secs. Réduire les contraintes du rationnement et atténuer les difficultés de la pénurie et des livraisons préoccupent sans relâche les dirigeants de l'association et les directeurs des colonies, sollicitant les administrations et les organismes susceptibles d'aider, recherchant des solutions locales pour l'approvisionnement. Lors de l'assemblée générale de l'*Œuvre universitaire* en mars 1942, l'inspecteur d'académie se réjouit de ce que les colons aient eu l'année d'avant de la viande tous les midis, du dessert soit le midi soit le soir, et de la crème les

<sup>5</sup> Le préfet adresse des rappels aux villes qu'il considère peu généreuses.

<sup>6</sup> Les contributions des familles varient en fonction du niveau de leurs ressources financières.

<sup>7</sup> L'Union diocésaine dispose d'une vingtaine de lieux d'accueil répartis sur tout le département ; mais le plus important est situé dans le Loir-et-Cher, à Candé-sur-Beuvron, au château de la Borde, propriété des Grillons.

jeudis et les dimanches. Les problèmes s'aggravent en 1942 et 1943 ; la part des pommes de terre dans l'alimentation augmente, à l'inverse de celle de la viande, et des produits "nourrissants" nouveaux apparaissent (semouline, feuilletés d'orge, fruitalban, crémosine, éculocrème, etc.). Les potagers des domaines sont mis à contribution et l'on mange davantage de gibier. Le Secours National procède à des fournitures gratuites de confitures, pâtes de fruits, légumes secs, conserves de poissons, mais l'acheminement est difficile.

### **L'encadrement**

Les associations ont la responsabilité du recrutement des personnels nécessaires au fonctionnement des colonies : directeurs, moniteurs, cuisiniers, agents de service. La priorité est donnée au choix des directeurs. Pour les colonies de l'œuvre universitaire ce sont des directeurs d'école expérimentés, capables de prendre des initiatives face aux difficultés qui surgissent. Ils sont reconduits d'une année sur l'autre, M. Crimé à Ménestreau, M. Corson à Souesmes, M. Marois à Beaugency puis à Vannes, M. Goupil à Beaugency. Leurs épouses jouent le rôle d'adjoint, s'occupant principalement de la gestion et de l'hygiène. Etant donné le nombre important d'instituteurs prisonniers de guerre, les moniteurs sont souvent des débutants, surtout des jeunes femmes non-titulaires. L'inspecteur d'académie appelle à des candidatures pour la "surveillance" des colonies, en insistant sur les avantages afférents : supplément au traitement, gratuité du voyage et de l'hébergement. La qualité du travail semble reposer davantage sur la bonne volonté individuelle, l'esprit d'équipe et l'autorité du directeur que sur la qualification préalable. Quelques stages de formation ont cependant lieu, confié au "Service des centres d'entraînement aux méthodes de pédagogie active"<sup>8</sup>. L'on ignore dans quelle proportion les moniteurs ont été titulaires du brevet préconisé.

### **Le recrutement**

L'on manque d'informations précises. La demande des parents reste une condition première. Elle peut être suscitée par les directeurs d'école ou des infirmières. Des comités cantonaux établissent les listes des bénéficiaires. Les avis médicaux, émis par les infirmières visiteuses des écoles et le médecin-inspecteur départemental d'hygiène, sont déterminants. Les enfants bénéficiaires sont donc des citadins à la santé fragile ou d'une famille sinistrée et aussi ceux dont le père est prisonnier.

### **Le fonctionnement quotidien**

Là encore les éléments font défaut. Les activités principales sont les chants, les lectures, les jeux, les promenades et les exercices physiques. Les plus grands font des campements dans la forêt. Chaque séjour se termine par une grande fête à laquelle sont invités les parents. Des visites officielles montrent l'intérêt porté aux colonies : responsables administratifs (service départemental d'hygiène, inspection académique, préfecture). Les journaux font paraître régulièrement des articles abondants et enthousiastes sur les activités. Dans leurs bilans écrits, les directeurs insistent sur l'ambiance joyeuse ainsi que les bienfaits moraux et physiques des séjours. La prise de poids est un indicateur d'évaluation essentiel. Les quelques témoignages recueillis tout récemment auprès d'anciennes monitrices et d'anciens colons de cette époque font resurgir le plaisir de la vie en plein air et de la camaraderie, et aussi l'insouciance par rapport aux difficultés du reste de l'année. Malgré le manque de documents spécifiques concernant l'application de principes éducatifs et la formation des moniteurs, la référence au scoutisme et l'inspiration d'"une éducation nouvelle" sont présentes chez les directeurs ; ainsi l'on peut lire dans le rapport de M. Corson sur les séjours de l'été 1943 à Souesmes : "...la colonie éducative pourra avoir son

---

<sup>8</sup> La désignation a changé par rapport à 1938 (voir supra) mais les idées et les personnes sont les mêmes. En raison de sa "couverture" d'un scoutisme clandestin, l'association sera dissoute en mai 1944, mais réapparaîtra en octobre sous le nom de "Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active".

prolongement dans la famille et dans la vie. Il ne s'agit plus de l'enseignement de l'école, mais d'une forme nouvelle d'orientation intellectuelle. Ce que l'on fait en s'amusant s'imprime dans l'esprit d'une manière plus durable parce que, cette fois, toute contrainte est écartée."

### **Le regard des Allemands**

La méfiance des autorités d'Occupation à l'égard des mouvements de jeunesse et plus particulièrement des activités en groupe est bien connue. Les colonies de vacances n'échappent pas à la surveillance. Le préfet et l'inspecteur d'académie adressent régulièrement des rapports à la Feldkommandantur d'Orléans. L'expression du sentiment patriotique suscite la méfiance, comme le montre une instruction transmise au général Renault en juin 1943 interdisant la pose du drapeau français à l'entrée des colonies et le salut aux couleurs. Des soupçons pèsent sur l'utilisation des locaux par la Résistance. La répression contre la Résistance comporte un épisode douloureux pour l'Œuvre universitaire<sup>1</sup>. En effet, Romain Goupil, directeur de la colonie de vacances de Beaugency, est arrêté par la Gestapo en octobre 1943 en même temps que la plupart des dirigeants du réseau "Libération-Nord" ; transféré d'Orléans au camp de Compiègne il sera déporté à Buchenwald le 13 décembre ; il y mourra d'une pneumonie en février 1944.

L'Union diocésaine est également touchée, avec l'arrestation le 13 février 1943 du père Tachaux, responsable de la "Cité de Dieu" à Candé-sur-Beuvron, accusé d'avoir caché des enfants juifs, hébergé des prisonniers évadés et organisé un rassemblement scout. Interrogé par la Gestapo à Orléans, ayant reconnu une partie des faits reprochés, il est accusé d'acte de Résistance. Interné près de Compiègne il meurt dans un wagon destiné à la déportation le 17 septembre 1943.

### **La désorganisation de 1944**

Le développement de l'action des maquis en Sologne, la progression des troupes américaines, et donc l'intensification des combats entravent l'organisation des colonies de vacances. Dès le mois de mai des enfants citadins du Loiret, et aussi en plus grand nombre de la région parisienne sont évacués vers des "centres de repliement" ; à ceux-ci s'ajoutent quelques colonies pendant l'été. Mais l'Œuvre universitaire n'en ouvre aucune, se limitant au maintien des écoles sanitaires de Vannes-sur-Cosson et de Ménestreau-en-Villette en juillet-août. L'Union diocésaine organise deux colonies non loin d'Orléans et fait fonctionner celle de Candé-sur-Beuvron avec des enfants de Blois et de Paris qui s'ajoutent à ceux de l'école sanitaire maintenus après la fin de l'année scolaire. En outre, les canots de ce centre ont servi à la liaison entre le maquis de Chouzy-sur-Cisse et celui de Sambin (FFI). Une instruction du nouveau préfet, émise le 19 juillet, interdit les jeux et les campements dans les bois ainsi que la circulation de groupes d'enfants sur les routes, près des ponts, des gares et des voies ferrées.

## **CONCLUSION**

À partir de 1945, une ère triomphale s'ouvre pour les colonies de vacances – elle durera jusqu'aux années 70. Leur entrée dans le champ des compétences de la nouvelle administration de la Jeunesse et des Sports marque le basculement vers une finalité éducative prioritaire, manifesté également par l'implication de l'Éducation nationale, à travers l'aide aux associations, le recrutement des directeurs et des moniteurs et la promotion de pédagogies nouvelles. A ce moment-là domine l'idée d'une reprise de l'élan d'avant-guerre après la parenthèse du régime de Vichy. Pourtant, dans ce domaine, les années 1941-1943 sont marquées par un développement extraordinaire (3500 colons du Loiret en moyenne chaque année au lieu de 1500 avant 1940) et par de nombreuses continuités (maintien des associations laïques, contrôle de la qualité de l'encadrement, formation des moniteurs, certaines orientations éducatives).

Comment ne pas rendre hommage aux personnes qui se sont dévouées pour répondre à d'énormes défis matériels et organisationnels, les directeurs, les moniteurs et les autres personnels ? Il faut mettre en avant M. Poulin, trésorier depuis 1936 de l'*Œuvre universitaire* et de l'*Œuvre des pupilles de l'enseignement public*, par ailleurs directeur de l'école de garçons du faubourg Saint-Jean à Orléans, qui a été l'artisan principal de la réussite des colonies "publiques"<sup>9</sup>. N'oublions pas le général Renault, président de la fédération départementale, qui lui non plus n'a pas ménagé sa peine pour chercher les financements, multiplier les relances, et répartir équitablement les moyens entre l'œuvre universitaire et l'Union diocésaine. Cette coordination a été critiquée comme brimant l'autonomie des associations, mais il semble bien que cette organisation a permis au Loiret d'être un département d'exception pour les colonies de vacances<sup>10</sup>.

## DÉBAT

**Françoise L'Homer** : En évoquant la lettre du ministre Jean Zay au préfet du Loiret, vous avez mentionné l'autorisation donnée pour l'ouverture d'une "École de plein air" aux Sables-d'Olonne. S'agit-il du même concept que les Écoles de plein air telles qu'elles existaient dans certaines grandes villes et qui fonctionnaient tout au long de l'année scolaire, comme écoles primaires en fait ?

**Gérard Salin** : En effet, les écoles de plein air apparaissent à partir de 1910 dans plusieurs grandes villes. Elles sont destinées d'abord à des enfants "prétuberculeux", puis elles s'ouvriront à des enfants atteints de déficiences physiques ou mentales. Pour Orléans, à partir de 1919, deux écoles (avec sans doute une seule classe) sont mentionnées, dans le parc des Capucins (commune de Saint-Jean-le-Blanc) pour les filles et rue du Château-Gaillard pour les garçons. Leur création et leur gestion reposent sur l'"œuvre des écoles de plein air". Elles sont reconnues par la municipalité en 1923 et fonctionnent de manière permanente, y compris pendant les vacances scolaires, à la rentrée 1929. La construction de 3 écoles (filles, garçons et maternelle) se fera progressivement entre 1932 et 1937. Au même moment, des projets d'écoles de plein air plus lointaines à la mer (Les Sables-d'Olonne) ou à la campagne (Souesmes) voient le jour. Pendant la guerre, l'utilisation partagée des mêmes installations par des écoles de plein air et des colonies de vacances est renforcée par la priorité donnée à la santé des enfants.

**Christian Masson** : Je souhaite évoquer deux personnages cités :

- Joseph Lucet, vieil Orléanais, qui a eu un rôle important dans le scoutisme orléanais ;
- le préfet Morane qui a défini les premiers plans de reconstruction d'Orléans et a contribué à la refondation de l'Université.

**Gérard Salin** : Dans le cadre de mon étude, j'ai trouvé de nombreuses traces de l'action de Joseph Lucet en faveur de la jeunesse orléanaise. Dès 1906, il est président local de l'Action Catholique de la Jeunesse de France, et, en compagnie de l'abbé Fauvin, il installe les Scouts de France, il sera longtemps délégué orléanais et commissaire provincial de ce mouvement. Il fait partie des fondateurs de l'Œuvre des enfants aux plages de Loire (1922) et est un des responsables de l'Arago. Pendant l'Occupation, il occupe les fonctions de délégué régional du Commissariat à la Jeunesse.

**Pierre Muckensturm** : Qu'est-il advenu du domaine de Candé-sur-Beuvron utilisé par les *Cigales et Grillons* ?

<sup>9</sup> M. Poulin restera trésorier jusqu'en 1962 des Pupilles de l'enseignement public et de l'Œuvre universitaire ; il sera maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle de 1945 à 1971.

<sup>10</sup> La Fédération est dissoute lors d'une assemblée générale présidée par l'inspecteur d'académie, M. Thierry, le 21 mars 1946 en présence de M. Poulin et de l'abbé Avezard. Le général Renault reçoit un vibrant hommage. Les reliquats financiers sont distribués à l'*Œuvre universitaire*, l'Union diocésaine, et l'*Œuvre loir-et-cherienne des colonies de vacances*.

**Gérard Salin** : L'association Cigales et Grillons a cessé ses activités dans ce lieu après l'été 1992 ; elle a alors interrompu le bail avec l'association propriétaire du domaine. Le château de la Borde est devenu maison-mère et séminaire de la "Communauté Saint Martin".

**Claude Hartmann** : C'est sous l'autorité de Jacques-Alexandre Morane, préfet d'Orléans de 1940 à 1942, qu'apparaît la première mise en forme sérieuse d'un projet de restauration des enseignements universitaires à Orléans. Celle-ci s'inscrit dans une perspective d'ensemble de "régionalisation" de l'enseignement : "Il conviendra de rétablir une Université de type traditionnel avec ses facultés de lettres, des sciences et de droit". (Voir Yves Durand, 1978 : *Projet de restauration de l'Université d'Orléans dans les années quarante*, Bulletin de la S.A.H.O., nouvelle série, VII, n° 48, p. 189-194. )

**Gérard Salin** : Le préfet Morane arrive à Orléans le 25 juin 1940. Polytechnicien et ingénieur des Ponts, il peut être considéré comme un technocrate profondément attaché à la Révolution nationale, et son patriotisme est incontestable. Il va déployer une intense activité et ouvrir de nombreux dossiers importants pour la ville, comme, en effet, une restauration de l'Université. Il mobilise les responsables des administrations et des services publics et fait preuve d'une remarquable efficacité pour la relance des transports, des commerces et des usines. C'est aussi sous son autorité que sont mis en place les camps d'internement du Loiret à Jargeau, Pithiviers et Beaune-la-Rolande.

**Gérard Lauvergeon** : Parmi les personnes importantes concernant les colonies de vacances dans le Loiret, il faut citer Bernard Pellé qui a été directeur de l'œuvre Universitaire du Loiret pendant une vingtaine d'années (1970-80) et qui a réalisé de nombreuses créations de colonies comme Combloux ou Arrost. Un gymnase porte le nom de cet instituteur dans le quartier de St Marceau.

**Gérard Salin** : C'est exact. Je ne l'ai pas mentionné parce que mon étude ne dépasse pas 1945.

## UN AGRONOME EXEMPLAIRE : HENRI-ALEXANDRE TESSIER (1741-1837)<sup>1</sup>

par Claude Hartmann

### RÉSUMÉ

*Fils d'un notaire beauceron, Henri-Alexandre Tessier, après des études parisiennes au prestigieux Collège de Montaigu, suit les cours de la Faculté de médecine de Paris. Il y rencontre le botaniste Antoine-Laurent de Jussieu qui deviendra son ami intime. Il fait son entrée dans le cercle des savants à la suite d'une mission en Sologne où il étudie la maladie causée par l'ergot du seigle, maladie qui y faisait alors des ravages. Le ministre Malesherbes le fait nommer Directeur de la Bergerie Royale de Rambouillet. Devenu Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, il sera membre de l'Académie des Sciences et aura à son actif une longue activité d'agronome qui débute en Beauce, à Andonville. Il meurt très âgé dans le domaine qu'il avait acheté en Brie et qu'il mettait en valeur, secondé par son épouse. Honnête et consciencieux, il peut être considéré comme un agronome modèle.*

Š > œ • Š >

### INTRODUCTION

Lorsque l'on regarde une carte de la Beauce on remarque que, dans une zone située au sud d'Étampes, la plupart des bourgs portent un nom se terminant par *ville* – en Haute-Alsace on dirait *willer* –, témoins de l'importante implantation gallo-romaine dans cette riche terre agricole. Angerville<sup>2</sup>, ou plus précisément Angerville-la-Gâte – gâte = gâtine<sup>3</sup> –, située sur la route qui relie Paris à Orléans, était naguère un relais de poste important. Et si l'on suit la rue principale dans la direction de Paris, on remarque sur la gauche un café qui porte une curieuse enseigne pour un débit de boisson : *Le Mérinos*. C'est que, dans cette maison naquit, le 16 octobre 1741, celui qui allait devenir un agronome modèle dans l'histoire de l'agriculture française. La façade est ornée de son buste (Figure 1). Une carte postale ancienne montre un monument, aujourd'hui disparu, qui fut érigé en son honneur ; à la mairie, un buste et plusieurs bas-reliefs en bronze. Le registre paroissial nous apprend que l'enfant est né du légitime mariage de Charles Tessier, notaire, et de Marie Lesourd. Le parrain, Henry-Alexandre Courtois, et la marraine, Marie-Madeleine Rousseau, sont capables de signer, ce qui n'était pas le cas pour la majorité de la population rurale du temps.

### UNE LONGUE VIE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ART VÉTÉRINAIRE

Le père d'Henri-Alexandre sera le premier maître de son fils qui pourra ainsi apprendre à lire et à écrire. Mais le notaire aura dix enfants et il n'était pas riche. Poursuivre des études

<sup>1</sup> Séance du 21 janvier 2010.

<sup>2</sup> Département de l'Essonne, arrondissement d'Étampes, canton de Méréville.

<sup>3</sup> Le Dictionnaire de Lachiver donne, entre autres, cette définition : partie pauvre d'une région plus riche.

s'avérait donc presque impossible. Les garçons (on ne se préoccupait alors guère des filles) doués et dépourvus de fortune devaient se trouver un protecteur qui leur permettrait d'aller plus loin. La chance de Tessier fut d'être remarqué par une riche famille de robe, les Goislard, qui possédait un château dans le village voisin d'Andonville<sup>4</sup>. Messire Anne-Jean-Baptiste Goislard était conseiller au Parlement de Paris et avait épousé le 29 mai 1739 Marie-Françoise-Madeleine-Charlotte Magneux. Leur fille, Anne-Cornélie-Françoise Goislard, était l'épouse de Charles-Louis d'Aubin de Planoy, lui aussi conseiller au Parlement de Paris. Elle héritera du château et deviendra l'amie du dessinateur Thomas-Aignant Desfriches<sup>5</sup>. Grâce à ces protections, le jeune Henri-Alexandre obtint une bourse de l'évêché de Paris pour le Collège de Montaigu. Fondé au Moyen Âge, cet établissement prestigieux compta parmi ses élèves Rabelais, Calvin, Erasme, Ignace de Loyola. Il était situé au cœur du quartier latin, sur la Montagne Sainte-Geneviève, à l'emplacement actuel de la bibliothèque du même nom.

Les conditions de vie des étudiants étaient extrêmement dures ; en revanche, l'enseignement y était excellent. Henri-Alexandre s'en montre digne et se révèle un élève brillant. Les pensionnaires boursiers étaient bien sûr destinés à l'état ecclésiastique. Si notre agronome n'entra pas dans les ordres, il prit néanmoins le petit collet et, jusqu'à la Révolution, fut appelé Monsieur l'abbé.

Après le collège, il fréquente la Faculté de Médecine de Paris où il a comme condisciple le botaniste Antoine-Laurent de Jussieu<sup>6</sup>. Il y soutient quatre Thèses. Le titre de la plus importante est tout un programme : *An similis vegetandum et animantium generandi modus ?* Le président du jury est Vicq d'Azir<sup>7</sup>. Autre sujet significatif : *Influence de la douce égalité de l'âme sur la santé*. Il est inspiré d'Hippocrate. L'un de ses panégyriste a pu écrire que Tessier, par sa vie, avait démontré que cette influence était positive.

Le 29 avril 1776, le ministre Necker<sup>8</sup> l'envoie en Sologne pour y étudier les ravages causés par l'ergot du seigle. Son travail permettra la publication de plusieurs mémoires et, en 1783, du *Traité des maladies des grains*. Tessier fait son entrée dans le monde des savants.

En 1777, il est élu membre de la Société Royale de Médecine de Paris dont Vicq d'Azyr est l'un des fondateurs et le secrétaire perpétuel ; il y retrouve Jussieu et sera bientôt nommé Docteur-Régent.

Fondée par Trudaine<sup>9</sup> en 1761, la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Paris, future Académie d'Agriculture, a un regain d'activité en 1783 sous l'impulsion du nouvel Intendant de Paris, Berthier de Sauvigny<sup>10</sup>. Tessier y est élu en 1788 et côtoie ainsi des personnalités telles que les ducs de La Rochefoucauld-Liancourt<sup>11</sup> et de Béthune-Charost<sup>12</sup>, Malesherbes<sup>13</sup>, l'abbé Rozier<sup>14</sup>, Lavoisier<sup>15</sup>, soit le gratin de l'agronomie du temps.

<sup>4</sup> Département du Loiret, arrondissement de Pithiviers, canton d'Outarville.

<sup>5</sup> Voir M. Cuenin : *Mr Desfriches, d'Orléans*. Les amis des musées d'Orléans, Orléans, 1997, 334 p.

<sup>6</sup> Antoine-Laurent de Jussieu (1748-1836). Neveu d'Antoine et de Bernard de Jussieu, un grand nom de la botanique.

<sup>7</sup> Félix Vicq d'Azyr (1748-1794), l'un des fondateurs de l'anatomie comparée.

<sup>8</sup> Jacques Necker (1732-1804).

<sup>9</sup> Daniel-Charles Trudaine (1703-1759) fut l'un des meilleurs administrateurs de la royauté. Son fils, Jean-Charles-Philibert Trudaine de Montigny (1733-1777) lui succéda et continua son œuvre.

<sup>10</sup> Louis-Benigne-François Berthier de Sauvigny (1737-1789). Mort tragiquement, déchiqueté par la populace, bien qu'il ait constamment cherché l'amélioration du sort de ses concitoyens.

<sup>11</sup> François-Alexandre-Frédéric duc de La Rochefoucauld-Liancourt (1747-1827). Ami d'Arthur Young.

<sup>12</sup> Armand-Joseph de Béthune duc de Charost (1738-1800). Un authentique philanthrope.

<sup>13</sup> Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (1721-1794).

<sup>14</sup> Abbé François Rozier (1734-1793). Auteur du *Cours complet d'Agriculture*.

Auparavant, suite à son travail en Sologne, il avait été nommé, le 2 mars 1783, au sein de l'Académie Royale des Sciences, adjoint botaniste en remplacement de Lamarck<sup>16</sup>. Deux ans après il deviendra Associé dans la classe d'Histoire naturelle et Minéralogie, après la réorganisation du 23 avril 1785. Il fait alors une incursion dans le domaine de la physiologie végétale : expériences sur la croissance des plantes et le phototropisme (propriété que les plantes ont de se diriger vers la lumière), essais d'acclimatation du cyprès chauve de Louisiane. Plus tard, la République le fera Membre résident d'Economie rurale et Art vétérinaire (19 frimaire an IV ; 10 décembre 1795).

À la suite d'un rapport du principal collaborateur de Buffon<sup>17</sup>, Daubenton<sup>18</sup>, le roi Louis XVI, qui venait d'acheter à son cousin, le richissime duc de Penthièvre<sup>19</sup>, le domaine de Rambouillet, décide de fonder une ferme expérimentale. En 1788, 380 moutons de race mérinos sélectionnés dans les meilleurs élevages d'Espagne arrivent à Rambouillet. Malesherbes fait nommer Tessier, Directeur de la ferme royale de Rambouillet. Le roi Louis XVI suit avec un grand intérêt ses travaux mais la reine Marie-Antoinette, qui pourtant a un penchant pour les moutons, n'aime pas Rambouillet et lui préfère Versailles.

Les compétences de Tessier sont également d'ordre médical. En 1785, il rédige un *Projet d'expériences à faire, pour préserver de corruption l'eau qu'on embarque communiqué à M. de La Pérouse, capitaine de vaisseau, allant faire le tour du monde*<sup>20</sup>. Il préconise de faire bouillir l'eau douce que l'on va embarquer et de désinfecter les barriques destinées à la contenir.

Vient la Révolution. Tessier perd son poste, puis doit se cacher pendant la Terreur. Il part en province, sous un faux nom, comme médecin militaire à Fécamp. Mais il ne peut s'empêcher de participer à une réunion de la société agricole. Il est alors reconnu par le jeune secrétaire de la société qui n'était autre que Georges Cuvier<sup>21</sup>. Ce dernier, bien entendu, ne le dénonça pas et lui permit d'attendre des jours plus calmes. Ce sera le début d'une longue amitié et Tessier favorisera les premiers pas de la brillante carrière de son jeune ami.

Les choses s'arrangent rapidement car on ne peut prétendre que Tessier, s'il a fréquenté le roi, soit un dangereux contre-révolutionnaire. La Convention le nomme Inspecteur des bergeries nationales et il ne va pas cesser de se montrer actif pendant le Directoire, le Consulat, l'Empire, la Restauration et la Monarchie de Juillet, sans s'occuper de politique.

Il est propriétaire d'un domaine agricole situé en Brie, à Beton-Bazoches<sup>22</sup> où il cultive les terres et gère un troupeau important. Il épouse en 1802 Marie-Louise-Pulchérie de Monsures, de trente ans plus jeune que lui – elle était issue d'une famille picarde de noblesse ancienne et fut une épouse exemplaire --, et meurt le 11 décembre 1837 à quatre-vingt-seize ans. Son épouse le suivra en 1851. Les deux époux sont réunis dans un enclos du cimetière communal de Beton-Bazoches (Figures 2 et 3).

Mais revenons maintenant sur les plus importants aspects de son activité scientifique.

<sup>15</sup> Antoine-Laurent de Lavoisier (1743-1794).

<sup>16</sup> Jean-Baptiste de Monet chevalier de La Marck (1744-1829). Il fut d'abord un botaniste, auteur d'une *Flore française* utilisant pour la première fois des clés dichotomiques pour la détermination.

<sup>17</sup> Georges-Jean-Louis Leclerc comte de Buffon (1707-1788).

<sup>18</sup> Louis-Jean-Marie d'Aubenton dit Daubenton (1716-1799).

<sup>19</sup> Louis-Jean-Marie de Bourbon duc de Penthièvre (1725-1793). Il fut Grand Amiral de France mais aussi très attentif à la misère des gens.

<sup>20</sup> Millet-Mureau, L. A., an V (1797) : *Voyage de La Pérouse*. Paris, Imprimerie de la République, tome 1, p. 197-204.

<sup>21</sup> Georges Cuvier (1769-1832). L'un des pères de la paléontologie.

<sup>22</sup> Département de Seine-et-Marne, arrondissement de Provins, canton de Villiers-Saint-Georges.

## LA SOLOGNE ET L'ERGOT DU SEIGLE

L'un des fléaux, avec la lèpre et la peste, qui frappe le Moyen Âge fut l'ergotisme. On parlait alors de "feu sacré", de "feu Saint-Antoine", de "feu Saint-Marcel" ou de "mal des ardents". La maladie se manifestait soit par des troubles psychiques, "l'ivresse ergotique", et aboutissait à la mort dans le délire ou par une gangrène sèche provoquant des amputations spontanées.

Le mécanisme de cette maladie est resté longtemps obscur. On sait maintenant que les troubles sont dus à l'ingestion d'un parasite des céréales, du seigle en particulier. Ce parasite est un champignon, *Claviceps purpurea*, du groupe des Ascomycètes. Il forme des organes de résistance appelés *sclérotés* qui apparaissent dans les épis à la place du grain habituel ; d'où le nom d'ergot (Figures 5 et 6). Le sclérote contient des alcaloïdes polycycliques : ergométrine, ergocristine, ergocormine, ergocryptine et ergotamine. L'acide lysergique, dont le LSD (*Lysergesäurediäthylamid*) est un dérivé synthétique, est extrait de l'ergotamine. Sa synthèse date de 1938.

Mais revenons au Siècle des Lumières. La Société royale de médecine souhaitait connaître les causes du feu Saint-Antoine dont on avait reconnu la relation avec la consommation de seigle ergoté. Avec ses collègues Jussieu, Paulet et Saillant<sup>23</sup>, Tessier rédige un mémoire qui fait la synthèse des travaux antérieurs. Ce mémoire est lu à la Société le 31 décembre 1776.

Tessier était déjà parti pour la Sologne qui était l'une des régions les plus touchées : "dans une seule famille sept jambes et onze pieds ont été emportés". La maladie, apparue en 1747, était revenue de 1770 à 1777. Duhamel du Monceau s'était penché sur le problème et avait présenté plusieurs *Mémoires* sur le sujet. Il s'appuyait sur les observations de deux médecins orléanais : Arnault de Nobleville<sup>24</sup> et Salerne<sup>25</sup> et décrit avec précision l'évolution de la gangrène sèche. Un peu plus tard, Saillant distingue clairement la "maladie convulsive épidémique".

Tessier s'installe en Sologne, à La Ferté-Imbault<sup>26</sup>. Nous sommes très bien renseignés sur ses activités par les lettres qu'il envoie à Vicq d'Azyr et surtout à Jussieu. En 2004, notre confrère Christian Poitou a publié intégralement quatre lettres ainsi que des extraits de quatre autres lettres, avec des notes explicatives précises et détaillées. Le ton de ces lettres, toutes écrites au cours de l'année 1777, est vivant et aisé. Voici un extrait de la première :

[au dos : A Monsieur  
Monsieur Jussieu le jeune  
Docteur en médecine, de l'Académie des Sciences  
Et de la Société royale de Médecine  
Rue des Bernardins à Paris]

... je passe mes journées dans une grange à éplucher des gerbes. Mon hôte me donne ses deux filles pour m'aider. Je ne puis y joindre aucun païsan, qui sont occupés à faner et ne se soucient point de ramasser de l'ergot. Jugez ce que c'est de former grain à grain quelques boisseaux de cette mauvaise drogue. Il faut être brûlé du zèle de la Société [de médecine] pour consentir à cet ouvrage de patience... J'use un peu d'artifice pour amuser mes deux compagnes d'épluchage. Je me rappelle de vieilles histoires et d'anciennes chansons dont je

<sup>23</sup> Jean-Jacques Paulet (1740-1826) ; Charles-Jacques Saillant (1747-1814).

<sup>24</sup> Louis-Daniel Arnault de Nobleville (1701-1778).

<sup>25</sup> François Salerne ( ? -1760).

<sup>26</sup> La Ferté-Imbault : Département Loir-et-Cher, canton de Salbris, arrondissement de Romorantin.

les berce... Je fais comme je peux et suis plein de courage dans l'espérance de terminer le différent de l'ergot.

A la Ferté-Imbault ce 9 aoust 1777. Par Salbris en Sologne

À la suite de ses observations Tessier présente trois mémoires à la Société de médecine. Le *Mémoire sur la Sologne*, lu le 30 décembre 1777 est une description de la Sologne, de ses habitants et des maladies qui frappent hommes et bêtes. Je ne peux résister au désir de citer un passage de ce texte :

L'un et l'autre sexe est très-enclin à l'amour, j'ai été étonné d'y voir cette passion se développer de bonne heure, au point que des garçons, même de sept à huit ans, ont commerce avec des filles de leur âge.

Tessier décrit la maladie (*Mémoire sur la maladie du seigle*, 24 décembre 1777) puis recherche son origine qui était encore attribuée à diverses causes. Il fait absorber de l'ergot à des animaux (deux canards, un dindon, deux cochons) et démontre ainsi le lien entre l'ergot et la maladie. Il prend soin, pour plus de rigueur, de mener ses expériences de nutrition, non pas en Sologne, mais sur un terrain sain : le domaine des Goislard à Andonville. Sa conclusion est nette : "l'ergot seul a pu provoquer les effets dont j'ai rendu compte" Il remarque aussi que les Solognots sont parfaitement conscients des risques et savent que l'ergot est dangereux. Mais : "Quelle peut être la cause de leur indifférence sur un point aussi essentiel, sinon leur extrême misère qui les rend sourds aux cris du danger ?" <sup>27</sup>

Duhamel suit les travaux de Tessier. Dans la seconde édition, parue en 1779, revue et corrigée des *Eléments d'agriculture* il écrit <sup>28</sup>:

M. l'abbé Tessier, de la Société royale de médecine, a étudié avec soin tout ce qui concerne les maladies des grains, particulièrement ce qui concerne l'ergot; comme il a joint les expériences aux observations, je me fais un vrai plaisir de rapporter un extrait de son travail, dont certainement il rendra un compte beaucoup plus détaillé, lorsqu'il aura fini ses recherches qu'il continue avec ardeur.

Effectivement, Tessier rendra compte au public scientifique et publiera un *Traité sur les maladies des grains* où il étudie les effets de ces maladies sur les hommes et sur les animaux.

Mais son activité va trouver un autre champ d'application.

## LA GRANDE AFFAIRE DES MOUTONS MÉRINOS ESPAGNOLS

La France était fortement dépendante de l'Angleterre pour l'importation des draps et de l'Espagne pour celle des laines. La qualité de ces dernières était en effet médiocre et Arthur Young signale que le royaume dépense la somme énorme de 27 millions de livres par an pour l'importation de laines qui pourraient très bien être produites sur place.

Le problème n'était pas chose nouvelle. Colbert, pour affranchir le royaume de cette dépendance, avait formé le dessein d'améliorer les races françaises. Il avait fait procéder à un état des lieux, voulu importer "des espèces dont on consommoit les laines dans nos fabriques", proposé des encouragements aux cultivateurs. Les lourdeurs de l'administration, jointes aux forces d'une inertie considérable, firent échouer cette entreprise.

<sup>27</sup> *Mémoire sur les effets du seigle ergoté*, 12 mai 1778.

<sup>28</sup> Tome 1, p. 357-358.

Un peu moins d'un siècle plus tard, la question est reprise par Bertin. Il est aidé dans cette tâche par les Trudaine, père et fils. En 1761, il charge l'abbé Carlier<sup>29</sup>, auteur d'un *Mémoire sur les laines* (1755) et d'une *Instruction sur la manière d'élever et de perfectionner la bonne espèce des bêtes à laine de Flandre* (1763), de faire une enquête qui sera à l'origine du *Traité des bêtes à laine ; ou Méthode d'élever et de gouverner les troupeaux aux champs et à la bergerie ; suivi du dénombrement et de la description des principales espèces... en France* qui paraît en 1770. C'est un ouvrage capital, le premier de ce genre en France. La nécessité d'améliorer les races françaises par sélection y est affirmée et l'idée de croisements avec des béliers de race supérieure prend place dans l'air du temps.

Puis, en Bourgogne apparaît un autre spécialiste de la question ovine : Daubenton. Dans sa ferme de Courtangy, près de Montbard, il fait des expériences et publie en 1782 son *Instruction pour les bergers* qui connaît un grand succès. Dans un premier temps il ne s'intéresse pas aux mérinos.

En 1763, l'Intendant de la Généralité de Pau et Auch, Mégret<sup>30</sup>, achète un troupeau espagnol. Vingt béliers de race mérinos sont confiés à Léon-François, premier marquis de Barbançois-Villegongis<sup>31</sup> qui les acclimate avec succès dans son domaine du Berry et les croise avec des femelles berrichonnes. En 1772, il constate que les métis obtenus sont très supérieurs aux sujets autochtones. Les draps tissés avec la laine des animaux résultant de ces croisements, à Louviers, à Elbeuf ou encore à Sedan chez MM. Chrétien, se révèlent d'excellente qualité. Ces résultats sont connus de Turgot. Aussi, quand il importe d'Espagne un important troupeau en 1776, en envoie-t-il une partie à Villegongis<sup>32</sup>. Parallèlement, Barbançois améliore considérablement les conditions d'élevage. L'état sanitaire des bergeries, mal aérées, d'une saleté repoussante, était en règle générale désastreux. Celles qui sont construites à Villegongis résolvent ces problèmes. Il faut aussi procurer aux bêtes une nourriture saine et abondante. L'œuvre entreprise par Léon-François sera poursuivie par son fils Charles-Hélion, fondateur en 1801 de la Société d'Agriculture du Berry.

Diverses autres tentatives d'acclimatation sont tentées en France, notamment dans le Haut-Berry, où le vicomte Jean-Marie Heurtault de Lamerville installe avec succès un élevage dans sa propriété de La Périssette, à Dun-le-Roi<sup>33</sup>. Notons que cet élevage existe toujours, grâce au travail d'un descendant direct de Jean-Marie, Emmanuel Heurtault de Lammerville.

Ces expériences ont un retentissement certain dans le royaume. Le pas décisif est franchi en 1786 avec la création de la Bergerie royale de Rambouillet dont la direction est donnée à Tessier. Louis XVI fait venir d'Espagne 367 bêtes choisies avec soin. Leur histoire est rapportée par l'agronome Lasteyrie du Saillant<sup>34</sup> :

<sup>29</sup> Abbé Claude Carlier (1725-1787).

<sup>30</sup> Antoine Mégret d'Etigny de Sérilly (1720-1767), Maître des requêtes, intendant de 1751 à 1767.

<sup>31</sup> Barbançois (1717-1795). Son fils Charles-Hélion (1760-1822) continue et amplifie son œuvre. Voir : C. Hartmann, 2007 : *Charles-Hélion, marquis de Barbançois-Villegongis. Un noble éclairé du Bas-Berry, agronome, amateur de science et de philosophie*. Paris, L'Harmattan, 114 p.

<sup>32</sup> Le *Mémoire* du préfet Dalphonse précise que le troupeau arriva à Châteauroux en décembre et que les bêtes furent «partagées entre M. Barbançois, propriétaire à Villegongis, et M. Dupin de Francueil, receveur général des finances qui faisait valoir ses domaines berrichons . Il avait aussi des intérêts dans la manufacture du Parc à Châteauroux»..

<sup>33</sup> Jean-Marie Heurtault de Lamerville (1740-1810). Voir C. Hartmann, 2011 : *Jean-Marie Heurtault de Lamerville (1740-1810). Un gentilhomme cultivateur en Berry*. Orléans, Académie d'Orléans, Réédition revue et augmentée, 91 p., ill.

<sup>34</sup> Charles-Philibert comte de Lasteyrie du Saillant (1759-1849), agronome, publiciste et philanthrope. Auteur d'un *Traité des bêtes à laine d'Espagne*, Paris, an VIII et d'une *Histoire de l'Introduction des moutons à laine fine d'Espagne dans les divers pays d'Europe*, Paris, 1802.

Lorsque les animaux qui ont donné naissance au troupeau actuel de Rambouillet arrivèrent en France, il était composé d'individus d'une beauté extraordinaire et inconnue jusqu'alors dans tous ceux de la même race qu'on avait tirés d'Espagne à différentes époques, mais qui avaient été choisis dans un grand nombre de troupeaux assez éloignés les uns des autres... il en est résulté une race qui peut-être ne ressemble à aucune de celles dont était composé le troupeau primitif, mais qui ne le cède en rien à la plus belle sous le rapport de la taille, de la conformation, de la bonne constitution des animaux, de la finesse, de la longueur, de la douceur, du nerf et de l'abondance de la laine.

Pendant la Révolution, Tessier réussit à sauver la Bergerie et à conserver le troupeau. En 1795, il fait inscrire une clause secrète dans le Traité de Bâle signé avec l'Espagne qui impose la fourniture de 100 brebis et de 400 béliers. Le financier Delessert<sup>35</sup> s'occupe de l'affaire et Gilbert<sup>36</sup> est chargé de sélectionner les animaux. Ce dernier achète au duc de l'Infantado un troupeau de bêtes remarquables. À la suite de son décès, Tessier en reprend une partie qu'il va faire prospérer dans le domaine qu'il vient d'acheter en Brie et qu'il va mettre en valeur en introduisant la pratique des assolements et la culture des prairies artificielles.

En 1814, Tessier publie un *Précis de ce qui s'est passé en France, relativement aux mérinos ou bêtes à laine d'Espagne...* Il y souligne les obstacles qu'il a rencontré notamment de la part des marchands de laine qui étaient en même temps des fabricants et critique l'administration économique de l'Empire. Napoléon, en effet, n'a, ni le temps, ni le goût de s'intéresser à l'agriculture et à l'élevage des moutons. Il regrette les progrès qui auraient pu être réalisés :

Des propriétaires même qui ne faisaient pas valoir [leurs terres], achetèrent des mérinos qu'ils nourrirent plusieurs mois de l'année sur des friches, sur des gazons d'avenues et autres endroits, dont auparavant on ne tirait aucun parti. Il est résulté de cette multiplication des bêtes à laine une augmentation d'engrais et une diminution de jachères qu'on a cultivées pour fournir des fourrages propres à substanter ces animaux, sans intéresser les terres à blé devenues plus productives... En peu d'années le but que s'était proposé Louis XVI aurait été atteint.

La race de Rambouillet est conservée dans l'actuelle Bergerie Nationale (Figure 7).

Une remarque : en France, actuellement, les moutons sont élevés pour leur viande et la laine, même celle des moutons de La Périsse, ne trouve pas preneur...

## LE MESNAGE DES CHAMPS

L'intérêt de Tessier ne se limite pas à l'ergot du seigle ou aux moutons.. Il étudie également les maladies des animaux et des cultures. Au cours de sa vie, il publie un grand nombre d' *Instructions, Analyses, Avis, Comptes-rendus...* Il a en effet le souci de faire profiter les cultivateurs de ses connaissances.

Ainsi, il collabore à la rédaction des *Annales de l'Agriculture*, et du *Journal des savants*. Avec André Thouin<sup>37</sup>, il supervise la rédaction des six volumes consacrés à l'*Agriculture* dans la monumentale *Encyclopédie méthodique* publiée par Panckouke. Dans l'article *Andonville*, Tessier relate, de la page 537 à la page 539, les observations qu'il a faites sur les terres de sa protectrice Madame Goislard de Planoy. Il y préconise la culture du seigle, du froment, de l'orge, des pois

<sup>35</sup> Gabriel-Etienne Delessert (1735-1816). Il trouva le procédé de fabrication du sucre de betterave.

<sup>36</sup> François-Hilaire Gilbert (1757-1800). Il ne put aller au bout de sa mission car il mourut en Espagne. Il est l'auteur d'un *Traité des prairies artificielles* et de plusieurs communications sur les maladies des animaux, moutons en particulier.

<sup>37</sup> André Thouin (1747-1824). Jardinier en chef du Jardin du Roi. Académicien.

(verts et gris), de la vesce, des lentilles, du navet et du sainfoin. Il propose de planter des bois dans les mauvaises terres tout en précisant que cette plantation : "ne donnera jamais de futaie et [qu'] il ne faut compter que sur des taillis". Il recommande de choisir avec soin la nature et la quantité du froment de semence et aborde : "les manières les plus sûres de préserver les froments et autres grains des maladies auxquelles ils sont sujets". Enfin, il livre son : "Observation sur plusieurs maladies des bestiaux et surtout sur celles qui sont occasionnées par les constructions vicieuses des étables... [qu'il faut] aérer suffisamment".

L'esprit général de l'*Encyclopédie méthodique* est beaucoup moins marqué de "politique" et de "philosophie" que celui de l'*Encyclopédie raisonnée* de Diderot et d'Alembert : "il marque la tendance de la connaissance à se concentrer parmi les experts et la tendance des experts à mettre leurs compétences au service de l'État, tendance qui s'est renforcée sous Louis XVI, qui est devenue cruciale pour le salut public en 1793-1794 et qui ne s'efface pas de l'Histoire après la Révolution française<sup>38</sup>". Tessier s'inscrit parfaitement dans cette évolution.

Le *Cours complet d'Agriculture* de Rozier avait eu un grand succès. L'abbé s'était entouré de collaborateurs dont les noms n'étaient pas cités. L'ouvrage eut tout de suite plusieurs rééditions avec des mises à jour. Mais, entièrement revu et corrigé, il reparait chez Deterville en 1809 sous le titre de *Nouveau Cours complet d'Agriculture théorique et pratique*. Il ajoute la théorie à la pratique. Tessier y collabore.

Autre entreprise importante : la réédition, en 1804-1805, du célèbre *Théâtre d'Agriculture et Mesnage des champs* d'Olivier de Serres. Le texte original est augmenté de nombreux commentaires et mises à jour.

Enfin, il collabore à la rédaction du *Code rural*.

Son activité rédactionnelle ne se ralentira qu'à partir de 1820, lorsqu'il se consacrera à la gestion de son domaine briard, gestion qui, au dire de ses contemporains, fut particulièrement efficace. Devenu maire de Beton-Bazoches, il mènera dans sa commune une gestion remarquable.

## UN AMI EXEMPLAIRE

Pendant plus de 35 ans, Tessier a entretenu une correspondance suivie avec son confrère de l'Université de Médecine, le botaniste Antoine-Laurent de Jussieu. Ces lettres sont des témoignages précieux sur la vie et le caractère de Tessier. Le Muséum d'Histoire Naturelle conserve 62 lettres. La première date de 1766 et cette correspondance ne s'arrêtera qu'à la mort de Tessier. Il est regrettable que les réponses de Jussieu n'aient pas été retrouvées.

Dans ces lettres, Tessier se montre à cœur ouvert et fait part à son ami de ses travaux et de ses plaisirs.

Il apprécie énormément l'ambiance qui règne au château d'Andonville où Antoine-Laurent est également accueilli : séjours, promenades, fêtes, échanges de livres et de poésie.

Fêtes à Andonville...déguisements... vous aimez les descriptions de nos plaisirs. Hier Mr de Planoy, Melle sa sœur, Mr de Blaveau [Fougeroux de Blaveau, l'un des neveux de Duhamel ], deux femmes de chambre et moi avons été voir pêcher un étang ; un étang en Beauce, oui, un étang, un étang d'un qu'art de lieue.

<sup>38</sup> Robert Darnton : *L'aventure de l'Encyclopédie. 1775-1800. Un best-seller au Siècle des Lumières*. Paris 1992, Librairie Académique Perrin, p. 386. Notons, qu'à l'heure actuelle, certains auteurs n'hésitent pas à dire que ce ne sont pas les politiques qui gouvernent le monde mais les experts ou prétendus tels.

Il va jusqu'à évoquer des rêves érotiques.

Quand il se rend en Sologne : "Ce bon Mr Arnaud de Nobleville m'a très bien reçu". Il regrette de n'avoir pu s'arrêter à Andonville : "je ne sais pas... je pourrais me rendre en Beauce. Ces Dames m'y attendent peut-être. Elles se plaignent un peu de vous. Je vous crois capable de leur en donner sujet. Portez leur de mes nouvelles".

Lors d'un voyage en Berry : "Ne vous avisez pas de dire à la Société que je suis avec une aimable femme qui a chez elle une amie bien jolie, que j'ai vu (*sic*) cet hyver à Paris mais que le rapport de M. Dodart<sup>39</sup> à l'Académie des Sciences faisoit mention du Berry, où il y avait aussi de l'ergot, je m'y suis transporté... N'est-il pas permis, mon ami, de joindre l'utile à l'agréable ?"

L'utile : il ne perd pas de vue : "PS : J'ai besoin aussi du relevé ou table des mots que je dois traiter dans l'*Encyclopédie*<sup>40</sup>. C'est un gros cahier qui est dans une armoire couverte en papier tapisserie, à côté de la cheminée de ma chambre à coucher, à la gauche d'une personne qui seroit en face de la cheminée. Vous le remettrez à la ditte Melle Anson, ma concierge."<sup>41</sup>

Vient la Révolution : "La politique ne m'occupe pas beaucoup quand on lit des journaux je m'envais. Si tout le monde faisoit comme moi, les journalistes ne gagneroient pas leur vie. [Mais un peu plus loin il constate qu'il] n'est plus rien à Rambouillet".. Il se désole car on lui demande sans cesse des comptes. "Il m'est égal de vivre républicainement ou souverainement pourvu que la République fasse le rentable bonheur du plus grand nombre et qu'on soit constamment en paix au dedans et au dehors. Mais cela pourra-t-il ? Je crains que cela ne se puisse pas. Je suis peut-être dans l'erreur mais il suffit de connoître les hommes, les passions et nos mœurs. Ce que je désire le plus c'est qu'on nous donne bientôt un mode de gouvernement stable".

Mais la grande affaire est son mariage. De bonnes âmes songent à lui donner une femme ; il a dépassé la soixantaine et se montre désorienté. Il sollicite l'avis de son ami ; on lui "propose une demoiselle extrêmement marquée par la petite vérole, mais bien née aiant eu de l'éducation, élevée dans les meilleurs principes et propre à rendre heureux l'homme auquel elle s'attachera. Cette demoiselle a 28 ans". (lettre datée de Paris, 17 frimaire an 11). Jussieu, lui a-t-il conseillé d'aller de l'avant ? Toujours est-il que Tessier prend femme. Il s'en félicite ; Marie-Louise-Pulchérie se révèle une épouse attentionnée :

Bazoches ce 16 août 1828 :

Mon cher et ancien ami

Ma pauvre femme s'est donnée bien du tourment de ma position [il est gravement malade] et de l'embarras d'une récolte assez considérable sur les bras. Elle a pensé à tout autant que possible, ses bons soins et sa surveillance, comme vous le sentez bien, ont contribué à ma guérison.

Il se désole de ne pouvoir aller à Paris pour l'élection à l'Académie du fils de son ami [Adrien] puis donne des instructions : "S'il est question, en mon absence, du remplacement d'Yvart<sup>42</sup>, priez de ma part Desfontaines<sup>43</sup> de faire en sorte qu'on ne nomme qu'un agriculteur qui soit éclairé".

<sup>39</sup> Denis Dodart (1634-1707). Médecin et botaniste, auteur d'un livre important : *Mémoires pour servir à l'histoire des plantes* (1676).

<sup>40</sup> Il s'agit ici de l'*Encyclopédie* de Panckoucke.

<sup>41</sup> Tessier habite au Cloître Notre-Dame, près de la cathédrale de Paris.

<sup>42</sup> Victor Yvard (1763-1831). Agronome, élu au siège de Parmentier à l'Académie des Sciences.

Dans une dernière lettre, non datée, il écrit : "Adieu, mon cher ami, nous avons été jeunes ensemble. Je regrette que nous vieillissons séparément mais ainsi l'a décidé le maître de tout. Au moins nous serons toujours près l'un de l'autre par la pensée".

## CONCLUSION

En 1830, le grand botaniste Augustin-Pyrame de Candolle<sup>44</sup> dédia à Tessier un genre originaire de l'Amérique latine qu'il placera dans la famille des Rubiaceae.

Travailleur assidu et consciencieux, Tessier fut un agronome modèle. Retenons cette citation extraite de l'un des hommages qui lui furent adressés<sup>45</sup> :

[Il était] de taille élevée [avait une] physionomie noble et douce, des manières engageantes, une politesse que nous n'avons plus, un désintéressement, une droiture, une loyauté, un sentiment de justice.

## BIBLIOGRAPHIE

**Sources manuscrites** : 62 lettres de H. A. Tessier à A. L. de Jussieu : Muséum d'Histoire naturelle de Paris, 3522, n° 125 à 186.

### Sources imprimées :

- **Œuvres de Tessier**. Il fut un auteur prolifique. Ne figurent ici que les publications majeures :

- 1783 : *Traité des maladies des grains ; ouvrage, dans lequel on expose la manière dont elles se forment, leurs progrès, les particularités qu'elles offrent, les différents produits qu'on obtient par analyse chimique, comparée avec celle des grains sains, leurs causes, l'influence qu'elles peuvent avoir sur la santé des hommes & sur celle des bestiaux, le tort qu'elles font aux cultivateurs, & les moyens d'en préserver ; avec figures*. Paris.

- 1787-1821, en collaboration : *Agriculture*. In *Encyclopédie Méthodique*. Paris, Panckoucke puis H. Agasse puis Vve Agasse, 4 vol. in-quarto.

- ca 1810 : *Instruction sur les bêtes à laine, et particulièrement sur la race des mérinos, contenant la manière de former de bons troupeaux, de les multiplier et soigner convenablement en santé et en maladie*. Paris, Imprimerie impériale, 1 vol. 21 cm, 16-355 p.

### - Autres publications :

- Bourde, André-Jean, 1967 : *Agronomie et Agronomes au XVIIIème siècle*. Paris, S. E. V. P. E. N., 3 vol. (1740 p.), ill.

- Poitou, Christian :

- 1976 : *Ergotisme, Ergot du seigle et épidémies en Sologne au XVIIIème siècle*. Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, **3**, p. 354-368.

- 2004 : *Une enquête de 1777 sur l'ergot du seigle en Sologne : l'abbé Tessier à La Ferté-Imbault (L.-et-C.)*.

- [Rozier, abbé François], 1809 : *Nouveau cours complet d'Agriculture Théorique et Pratique, contenant la grande et petite Culture, l'Economie Rurale et Domestique, la Médecine vétérinaire, etc, ou Dictionnaire raisonné et universel d'agriculture. Ouvrage rédigé sur le plan de celui de feu l'abbé Rozier, duquel on a conservé les articles dont la bonté a été prouvée par l'expérience, par les membres de la section d'Agriculture de l'Institut de France*. Paris, Déterville, 13 vol. in-8, nombreuses gravures dépliantes en taille-douce.

- Serres, Olivier de, an XII-an XIV (1804-1805) : *Théâtre d'agriculture et ménage des champs*. Paris, Mme Huzard, 2 vol. in-4. La meilleure des rééditions anciennes de cet ouvrage fondamental paru en 1600.

<sup>43</sup> René-Louiche Desfontaines (1750-1831). Botaniste.

<sup>44</sup> Augustin-Pyrame de Candolle (1778-1841). Un autre grand nom de la botanique. C'est lui qui démontra que l'ergot était un champignon parasite

<sup>45</sup> Etienne Parizet : *Eloge de M. H. A. Tessier...* Mém. Acad. Médecine, Paris, n. d., 1840 d'après le texte, 24 p.



Figure 1 : Buste de Tessier placé sur la façade de sa maison natale à Angerville.



Figure 2 : Les tombes de Tessier (à gauche) et de son épouse dans le cimetière intercommunal de Béton Bazoches.

Figure 3 : L'épithaphe de Tessier





Figure 4 : L'ergot du seigle montrant les sclérotés noirs du parasite qui ont pris la place des graines.

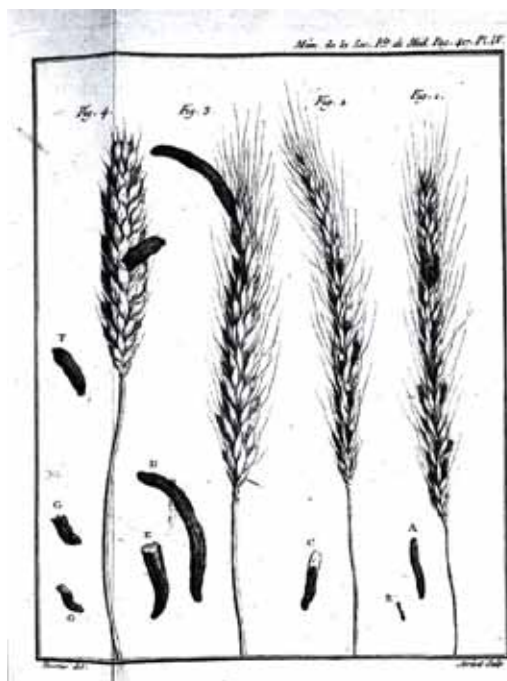


Figure 5 : L'ergot vu par Tessier

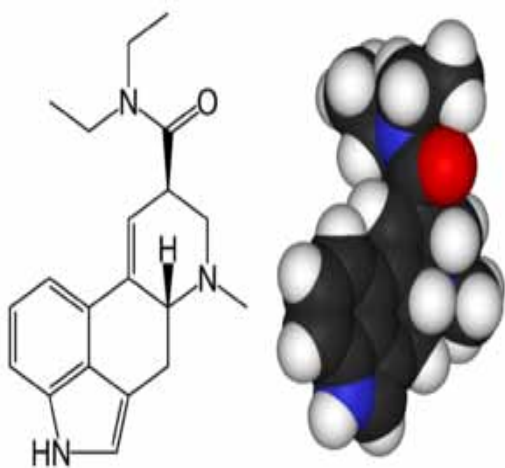


Figure 6 : Le LSD ou N, N-déthylsèrgamide



Figure 7 : Bélier mérinos de la race de Rambouillet

## DÉBAT

**Pierre Gillardot** : Pendant son voyage en Sologne, Tessier a observé une maladie des ovins, la douve du foie.

**Claude Hartmann** : La douve du foie du mouton est une maladie parasitaire liée à l'absorption avec la végétation ou l'eau de formes larvaires enkystées de *Fasciola hepatica*. En 1780, Tessier est envoyé en Sologne par la Société de Médecine pour étudier les maladies des moutons. Il s'est surtout intéressé à la maladie rouge et il n'apporte pas de résultat important sur la douve (1782 : *Observations sur plusieurs maladies des bestiaux...* )

**Christian Poitou** : La mission de Tessier en Sologne pour y étudier l'ergot du seigle à la demande de la *Société royale de Médecine* lui a permis de se faire connaître du monde scientifique. Au cours d'un bref séjour de deux semaines en août 1777 il n'a cependant pas quitté La Ferté-Imbault, ni mené une enquête approfondie, ce qui ne l'a pas empêché d'écrire assez longuement sur une région qu'il ne pouvait connaître que superficiellement. En ce qui concerne l'ergot et l'ergotisme, ses observations ne vont guère au-delà de ce que l'on savait déjà. Ses expériences sur les animaux avaient déjà été réalisées par d'autres médecins (Tuillier vers 1630, Salerne en 1755), mais il les multiplie et les diversifie. Prudemment, Tessier ne se prononce pas sur la nature de l'ergot qui faisait alors l'objet de débats, et le criblage du seigle qu'il propose pour prévenir l'ergotisme était connu depuis longtemps. En définitive, la mission de Tessier en Sologne n'apporte rien de bien nouveau, et il en était conscient. Il pouvait d'ailleurs difficilement en être autrement, compte tenu des connaissances et des moyens de l'époque. Les diverses publications scientifiques que Tessier tirera de son court séjour solognot lui vaudront cependant une réputation de spécialiste de l'ergotisme et de l'élevage ovin en Sologne, qui restera toutefois limitée au cercle étroit des agronomes (principalement parisiens) de son temps.

**Claude Hartmann** : Tout à fait d'accord mais je serai moins sévère que vous quant à l'impact des écrits de Tessier. Pour ne donner qu'un exemple, le marquis de Barbançois, l'un des pionniers de l'élevage des moutons en Berry cite Tessier dans son *Petit Traité sur l'Agriculture*.

**Michel Bordry** : Comment a-t-on pu faire disparaître l'ergot dans les cultures de seigle ?

**Claude Hartmann** : Essentiellement par un contrôle rigoureux de l'état sanitaire des semences.

**Pierre Bonnaire** : Aujourd'hui, en France, si la laine des moutons n'est plus commercialisée, la laine mohair, issue des chèvres angora, est transformée et commercialisée. À noter que la laine angora est, elle, issue d'une race particulière de ... lapins.

**Micheline Cuénin** : De quelle technologie disposait l'abbé Tessier pour étudier l'ergot du seigle ?

**Claude Hartmann** : Les techniques de l'observation microscopique nécessaires à l'étude d'un champignon parasite n'étaient pas encore assez développées. Tessier s'est borné à la simple observation et à des expériences d'ingestion par les animaux.

**Michel Monsigny** : Peux-tu préciser la nature des publications de M. Tessier, leur impact, leur diffusion ?

**Claude Hartmann** : Tessier a certainement touché un vaste public intéressé par les questions d'agronomie ; par ses ouvrages mais aussi par sa contribution à l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke, beaucoup plus "pointue" que celle de Diderot et d'Alembert. Très important également : le *Cours complet d'Agriculture* de l'abbé Rozier qui connut de nombreuses éditions au début du XIX<sup>e</sup> siècle dont Tessier fut un collaborateur important



## L'ORIGINE DU CADUCÉE AU MOYEN-ORIENT ANCIEN<sup>1</sup>

Danièle Michaux

### RÉSUMÉ

*L'origine du Caducée est bien antérieure à la civilisation classique qui en a consacré le modèle et le thème. L'image d'une baguette surmontée de deux ailes le long duquel s'enroulent deux serpents entrelacés selon la mythologie olympienne est l'emblème des dieux Hermès et Mercure. Celle du serpent unique appartient au dieu guérisseur Asklépios d'Épidaure. Associé à la coupe d'Hygie, déesse de la santé, ce dernier sert de logo aux enseignes médicales modernes. Lié à l'émergence de la royauté durant laquelle s'élaborent les mythologies de l'homme héros divinisé aux III<sup>e</sup> millénaire av.n.e., le symbole s'est répandu en Syrie, Mésopotamie, Palestine, Égypte et Inde à partir de l'Anatolie néolithique. Le décor du Vase à libation de Gudea, datant de c. -2.120, réunit les mêmes composants, axe, entrelacs de serpents et génies ailés. Il témoigne d'un culte dont la symbolique a été vaste et universelle. Celle de l'Arbre Cosmique enroulé du serpent tentateur évoqué dans la Genèse, de la plante d'immortalité dérobé par le serpent du héros sumérien Gilgamesh, de l'Arbre Ashéra des divinités serpents féminines syro-palestiniens, comparables à Uraeus, ou Apophis, serpents des profondeurs dans l'Arbre du Destin en Égypte. Les Tantras hindous médiévaux en éclaire pour nous la signification. Le double enroulement autour du bâton de Brahman, à la fois Arbre Cosmique et colonne vertébrale, est celui des courants d'énergies antagonistes, féminin-masculin. Ajustées et conquises, ces énergies assurent la santé, la régénération, la paix psychique et par ascèse pour les adeptes, l'illumination.*

š > œ • š >



**Fig. 1.** Hermès/Mercure Asclépios Pharmaciens Médecins Sages-femmes

Évoquer le Caducée à l'Académie d'Orléans est presque un devoir en l'honneur d'Antoine Petit, dont on peut admirer le buste dans l'escalier. Un Caducée original en orne le socle. Les deux serpents qui s'abreuvent à la coupe d'Hygie sont allongés de chaque côté et non entrelacés, comme le modèle universel des enseignes médicales, devenu classique depuis fin XVIII<sup>e</sup> siècle. À la composition antique de serpents enroulés autour d'une axe, on a ajouté la coupe d'Hygie pour les pharmaciens, le miroir de la prudence pour les médecins, un utérus gravide pour les sages-femmes (Fig. 1) et d'autres emblèmes encore pour diverses corporations paramédicales. De nos jours, l'aspect médical a éclipsé les autres vertus du symbole, justice, police et éloquence, mises en exergue à la Révolution. Les vignettes du Directoire exécutif, du Sénat, et la sculpture sur la machine à sceller du Ministère de la Justice, les blasons entre autres<sup>2</sup>, en proclament les leçons. Le miroir-prudence rappelle à l'homme qu'il ne peut régler sa conduite que par la connaissance de

<sup>1</sup> Séance du 4 février 2010.

<sup>2</sup> J.P. Bayard, *Le symbolisme du Caducée*, Paris 1978, p. 95-100.

ses défauts. Depuis des millénaires, le Caducée transmet les fondements d'une médecine ancestrale, laquelle est inséparable d'arcanes philosophiques et de pratiques mystiques.

Le mot Caducée dérive du latin *caduceus* et du grec *kêrukeion*, 'bâton ou sceptre du héraut ou de l'annonciateur' qui dériverait du sanscrit *kāru*, 'chanter'<sup>3</sup> ou *kārūs*, 'récitant', 'poète', 'chanteur', d'une racine indo-européenne \**kāru*, qui donne en grec classique *kérūks*, 'héraut'<sup>4</sup>. L'iconographie achevée est celle d'une baguette de laurier ou d'olivier, surmontée de deux ailes et le long de laquelle s'enroulent deux serpents entrelacés (Fig. 1). Le Ceryx (Fig. 2), un bâton lié à deux serpents noués formant deux boucles, serait une forme issue de la mythologie olympienne, qui deviendra l'emblème du dieu grec Hermès ou Mercure pour les Romains. En parallèle, un Caducée médical s'est développé en Épidaure, patrie du dieu guérisseur Asklépios ou Esculape, dont le bâton n'est enroulé que par un seul serpent. Les Caducées exhumés à Épidaure datent du IX<sup>e</sup> siècle avant notre ère<sup>5</sup>. Se serait à cette époque que la symbolique olympienne s'est élaborée. Les cultures du premier millénaire avant notre ère, Méditerranéennes, Celtes, Indiennes et Soudanaises, et jusqu'au Christianisme compris, en attestent toutes des variantes iconographiques. Antérieurs aux modèles grecs, des motifs similaires chez les Phéniciens, Syriens, Hittites, Mésopotamiens et Égyptiens des III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> millénaires, ne laissent aucun doute quant aux sources qui ont inspirés le thème gréco-romain. Cependant, on ne peut écarter la possibilité d'un substrat très ancien, discernable en Anatolie, que les cultures successives réactualisent un peu partout, ce qui en expliquerait le succès et la pérennité.



Fig. 2



Fig. 3

## SYMBOLIQUE GRECQUE ET MYTHOLOGIES

Le Caducée est avant tout un symbole de pouvoir, un sceptre, celui du dieu Hermès (Fig. 3). La légende, transmise par Homère dans l'*Odyssée* et les *Hymnes homériques à Hermès* et dans la *Théogonie* d'Hésiode, n'en fait pas un dieu guérisseur, mais un dieu du commerce, des routes et carrefours, des héros, des voleurs, de la chance et conducteur des âmes aux enfers ou l'Hadès. Fils de Zeus et de la nymphe Maia, il est le seul de tous les dieux de l'Olympe qui accède à son plein statut d'immortel (*athanatos*) par contrat. Il naît en Arcadie "pour être le tourment des hommes mortels et des dieux immortels". Selon le premier Hymne homérique, il bondit de son berceau en quête du troupeau d'Apollon, son demi-frère, dont il dérobe 50 bœufs. En chemin il tue une tortue dont la carapace lui sert à faire une lyre, qu'il échangea avec la baguette en or d'Apollon. Par la suite, Hermès s'est servi de sa baguette pour séparer deux serpents, qui s'y sont enroulés en sens inverse. L'art y a ajouté deux ailes pour exprimer la vélocité du messenger ou héraut

des dieux. Hermès, dieu voleur est aussi l'inventeur des poids et mesures. Sa science de l'équilibre des forces opposées est 'hermétique', cachée, sens dérivé de *hermêneús*, 'interprète'. Elle doit être expliquée. Dieu phallique, représenté par des bornes, il est le père des amants toutes catégories. Séducteur et roublard il est ambivalent. Son seul lien avec la santé et donc la médecine serait lié à son rôle de psychopompe et médiateur. Il guide les âmes, non seulement dans l'Hadès, les Enfers, avec Thanatos mais aussi dans l'inconscient avec Hypnos, comme on peut le voir sur le cratère attique d'Euphronios (Pl. I, F)<sup>6</sup>. Il conduit le défunt Sarpédon aux enfers, mais il peut aussi le ressusciter avec Hypnos. Toujours en mouvement,



Fig. 4

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 14 ; Wikipedia.org ; cetec-info.org/jlmichel/Caducee.Hermes.

<sup>4</sup> X. Delamarre, *Le vocabulaire indo-européen. Lexique étymologique thématique*, Paris, 1984, p. 50.

<sup>5</sup> Bayard, *op. cit.* p. 31.

<sup>6</sup> J. Charbonneaux *et al.*, *Grèce Archaique*, Paris 2008, p. 12.

Hermès se meut dans les espaces intermédiaires<sup>7</sup> comme son homologue romain Mercure (Fig. 4), indissociable du mot *merx*, 'marchandise' et *mercatus*, 'marchand'<sup>8</sup>. La baguette d'or rendait Hermès invincible.

La baguette troquée est en faite celle d'Apollon, dieu éternellement jeune, symbole de l'esprit dominant la matière. Apollon est fils de Zeus et de Létô. Zeus est le maître de la foudre, et de ses flèches de feu. Mais Létô ferme son carquois et débande son arc, qu'elle fixe à un clou d'or sur la colonne où siège Zeus, qui offre alors à son fils une coupe d'or pour qu'il "sache porter l'arc", c'est-à-dire lancer ses traits à bon escient et devenir le Hérault des desseins de son père et donc, maître de l'oracle. Mais avant cela il a dû, après avoir longtemps erré, tuer la Bête qui défend l'accès de Delphes, après quoi il lui a fallu se purifier. Il est *phoibos*, Pur, Médecin Purificateur et Purifié. Santé et pureté ne font qu'un. Il est maître de l'harmonie céleste et terrestre. Apollon tire de loin, c'est pourquoi il porte le pétase ailé, symbole des flèches rapides. Bâton d'or, ailes et pétase sont ses attributs repris par Hermès, mais non la coupe d'or porteuse du nectar des dieux.

L'ambiguïté d'Hermès a fait que le bâton d'Apollon est passé, dans la tradition olympienne, à Asklépios ou Esculape d'Épidaure, fils d'Apollon et sauvé par lui du bûcher où il devait périr avec sa mère Coronis, amante infidèle d'Apollon. L'histoire mythologique d'Asklépios est similaire à la base à celle d'Hermès, son oncle. Mais le mythe a été épuré sur le plan moral. Asklépios, voyant un serpent se diriger vers lui, tendit son bâton dans la direction de l'animal qui s'y enroula. Le dieu frappa alors le sol et tua la bête. Mais un second serpent, tenant une plante dans sa bouche, apparut et rappela à la vie le premier reptile. Asklépios reçut alors la révélation des vertus médicinales contenues dans le monde végétal. En outre, il apprend de Chiron les arts des incantations magiques, potions, onguents et de la chirurgie. Et selon Apollodore (*Bibl.*, III, 10,3), il reçoit d'Athéna une potion magique : le sang de la Gorgone qui ressuscitait les morts. La Gorgone du temple d'Artémis à Corfou, datée vers -500, est ceinturée de deux serpents enlacés et affrontés (Fig. 5)<sup>9</sup>. La leçon de ce Caducée est celle d'une énergie ambivalente dans le sang. Tiré du côté gauche, le sang perd le malade, tiré du côté droit il le sauve. Asklépios se met alors à ressusciter les hommes au grand dam d'Hadès qui s'indigne car les morts se font trop rares, ce qui perturbe l'équilibre cosmique. Alors Zeus foudroie Asklépios pour le punir. Sauvé du feu, son père finit par l'y renvoyer. Car l'immortalité des hommes gênait les dieux. Cependant, Asklépios fait école et Épidaure devient un grand centre médical pourvu de sanctuaires consacrés à l'incubation et organisés en dortoirs parcourus par de gros serpents inoffensifs. La guérison passe par le relai d'une révélation onirique. Le dieu serpent guérit les malades la nuit pendant leur sommeil ou par un traitement prescrit en rêve. Nombre d'ex-voto exhumés à Épidaure témoignent de guérisons miraculeuses<sup>10</sup>. Reste à relier tout cela avec la coupe d'Hygie, qui devait à l'origine être la coupe en or d'Apollon et le réceptacle du 'bon sang' qui ressuscite. Hygie, déesse de la santé, d'où dérive le mot hygiène, devient tardivement, vers -500, la fille d'Asklépios. Elle est la personnification d'une abstraction, *hugienon*, 'sain', 'salubre', une qualité ou un milieu lié à d'autres dieux guérisseurs<sup>11</sup>. Cette notion du milieu, dans lequel l'homme baigne, joue un rôle non négligeable qu'Hippocrate s'est évertué à démontrer.



Fig. 5

<sup>7</sup> Y. Bonnefoi, *Dictionnaire des mythologies et des religions des sociétés traditionnelles et du monde antique I*, Paris 1981, p. 500-504.

<sup>8</sup> *Ibid*, II, p. 82-84.

<sup>9</sup> Charbonneaux *et al.*, *op. cit.*, p. 47.

<sup>10</sup> Bonnefoi, *op. cit.*, p. 100-102.

<sup>11</sup> *Encyclopædia Universalis*, Paris 1980, Vol. 8, p. 659b.

En bref, la symbolique grecque du Caducée a été en premier une quête d'immortalité avec l'invincible baguette d'or. Puis elle se moralise dans des visées médicales en conservant l'aura de résurrection avec le serpent bénéfique, par delà mort et maladies issus du serpent néfaste. Serpent et liquide miraculeux, à recueillir par le sang dans coupe du corps, vont de pair. Or, depuis déjà plus de mille ans, à Sumer, ces mêmes quêtes sont exprimées avec les mêmes images-symboles.

## UN PROTOTYPE NÉO-SUMÉRIEN, LE VASE DE GUDÉA ET SA MYTHOLOGIE

Le superbe vase en stéatite de Gudéa, exposé au Louvre, est l'ancêtre reconnu du Caducée (Pl. I, A et Fig. 6 pour le dessin écartée).



Fig. 6

Vase à libation, il réunit les mêmes détails emblématiques que le Caducée d'Hermès : axe central, ailes des dragons et entrelacs de serpents. Les têtes des serpents sont affrontées au niveau du versoir, comme pour boire le liquide consacré. Deux petits trous laissent passer le liquide qui inonde le corps des serpents pendant la libation au dieu. L'inscription votive dit que c'est Gudéa qui a dédiée ce vase au dieu *Ningizzida* "pour la prolongation de sa vie". Il s'agit de régénération des forces physiques de Gudéa, 'chef' de la cité-état de Lagash à Sumer (II<sup>e</sup> dynastie de Lagash), qui a régné entre -2.125 et -2.110. Roi très pieux, il s'est employé à rétablir le culte des dieux ancestraux à Sumer après la disparition de l'empire d'Akkad qui avait dominé et éliminé Sumer. Gudéa a fait reconstruire vingt cinq temples à Our, Ourouk, 15 à Girsu et ailleurs, suite à une série de rêves dans lesquels le dieu *Ningirsu* les lui réclame. Il est célèbre pour sa trentaine de statues en diorite, dont le Louvre en possède quatorze, et ses très longues et poétiques inscriptions. Son nom tiré de GÛ-DÉ en sumérien (= *nabu* en akkadien), 'crier', signifie "le nommé, l'appelé". *Ningizzida*, son dieu personnel, signifie "seigneur de l'arbre véritable/de vérité", c'est-à-dire "le maître de l'Arbre de Vie", dont la libation visait à en assurer la prolongation. Ce vase provient du sanctuaire de *Ningizzida* à Tello/Girsu, dont Gudéa avait fait sa capitale. La libation, assimilable à un sacrifice, consistait à répandre sur le sol ou l'autel, un liquide, eau, lait, vin ou bière, à l'image d'une source jaillissante. À la fête du Nouvel An, le cérémonial s'accompagnait de rites purificateurs et de celui de la hiérogamie, union mystique du roi et d'une prêtresse, figurant celle du grand dieu et de sa parède, pour assurer la fertilité du pays. La statue exposée au Louvre, dite 'Gudéa au vase jaillissant', le représente en dispensateur de fertilité qui répand la prospérité parmi ses sujets. Il tient dans ses mains un vase d'où jaillissent des vagues de flots poissonneux, emblème des eaux souterraines et de l'Eau de Vie. La statue est dédiée à *Geshtinana*, "la dame qui fait croître", "maitresse du vin céleste = liquide d'immortalité", épouse du dieu *Ningizzida*.

Les Mésopotamiens appelaient le serpent le "lion du sol" pour sa capacité à surgir brutalement des anfractuosités du sol. Il était l'emblème et le garant du jaillissement de fertilité et de santé. Sur le vase de Gudéa, encadrant les deux serpents enlacés autour d'une tige centrale se dressent deux génies ou dragons ailés serpentiformes, *Mushushu* ou *Bashmu*. On connaît aussi un dragon à sept têtes *Mushmahhu* que Ningirsu a vaincu. Ils sont au service de *Ningizzida* et gardiens du pays de l'En-bas, celui des morts<sup>12</sup>. *Ningizzida* est fils de *Ninazu*, le Guérisseur, gardien des Eaux de Vie et dieu des rites purificateurs, dont la mère *Gula* (la Grande) était aussi déesse de la Guérison, son animal attribut est le chien. L'animal symbole de *Ningizzida* est le dragon *Mushushu*. *Ninazu* fut remplacé au II<sup>e</sup> millénaire par le dieu de la foudre *Tishpak* devenu le dieu hurrite *Teshub*. *Ninazu* est fils d'*Ereshkigal*, la reine des Enfers. Dans le mythe d'Adapa, le sage, qui visita les cieux en quête d'immortalité, *Ningizzida* est le gardien de la porte du Ciel d'*Anu*<sup>13</sup> (à Eshnuna) et intercède auprès du dieu pour qu'il donne le pain et l'eau d'éternité à Adapa. Il s'adjoint d'autres qualités sous Gudéa, exorciste et "maître de la musique" comme

<sup>12</sup> J. Briend, A. Caubet, P. Pouysségur, *Le Louvre et la Bible*, Paris 2004, p. 63-66, p.110-115. Voir aussi *Louvre, feuillets*, Paris 2002, vol. I, p. 09.

<sup>13</sup> J. Black, A. Green, *Gods, Demons and Symbols of Ancient Mesopotamia*, Londres 1992, p. 137-140.

Apollon, (des incantations et du silence). La première mention de son culte vient d'une tablette de Fara (Dynastie Archaïque III, vers -3.100) comme étant un dieu de Shuruppak. À l'origine, *Ningizzida* aurait été un roi de Lagash et aurait donné la Plante de Vie. Gudea l'a réintroduit au temple de Bau à Lagash. De nombreux serpents votifs indiquent ses sanctuaires comme ce fut le cas pour ceux d'Asklépios à Épidaure. *Ningizzida* a été assimilé à d'autres dieux par la suite, et notamment à la déesse *Ninkasi* "qui apporte la boisson fermentée" ou *Ninakhakuddu* "maîtresse des incantations et formules magiques" et divinations par l'eau<sup>14</sup>. Une fois on le dit *guzalu*, traduit "porteur du trône du monde entier". Sur un sceau cylindre de Gudea (Fig. 7), *Ningizzida* intercède auprès du dieu Éa pour l'obtention de la plante d'immortalité à 3 branches.



Fig. 7

## DE BABYLONE À L'ANATOLIE, LES ANCÊTRES D'APOLLON ET MERCURE

L'époque de l'élaboration de la mythologie grecque est aussi celle de la puissance de Babylone. Marduk, le grand dieu de Babylone (Merodach pour la Bible), Nabu et Adad avaient éclipsé *Ningizzida* au cours du II<sup>e</sup> millénaire<sup>15</sup>. Sur leurs sceaux cylindres, contemporains des premiers Caducées d'Épidaure au IX<sup>e</sup> siècle, leur animal symbole et monture est le dragon *Mushushu* attribut de *Ningizzida*. Les vêtements des dieux babyloniens sont décorés de rosettes, d'une tour à étage, la ziggurat, qui représente le temple haut de Babylone à 7 étages. Marduk et son dragon ornent souvent les Kudurrus, des bornes-frontières, ancêtres des bornes d'Apollon<sup>16</sup>. Or, entre le I<sup>er</sup> millénaire et la fin du III<sup>e</sup> millénaire, qui voit fleurir le culte de *Ningizzida* et son attribut le *Mushushu* (Pl. I, B et C), l'activité commerciale dans tout le bassin méditerranéen oriental a été intense. Il en est résulté au II<sup>e</sup> millénaire une profusion de sceaux cylindres.

On scellait les sacs de marchandises à l'aide d'une ficelle nouée par une bulle d'argile imprimé d'un sceau. Des sceaux et impressions de sceaux ont été recueillis dans nombres de sites. En pierres tendres, lapis-lazuli, cornalines et autres, ils sont gravés de scènes, qui sont de véritables bandes dessinées illustrant les grands thèmes mythologiques de l'époque. L'art de la glyptique, en pleine effervescence, se travaillait en série en atelier. Le nom du propriétaire était ajouté ensuite. Ces sceaux-cylindres constituent pour nous une bibliothèque fabuleuse d'informations anthropologiques<sup>17</sup>. On y observe l'assimilation de l'axe serpentiforme, initialement un temple à 7 étages, le É-PA, la "Maison des Ailes", avec l'Arbre Sacré, ou Arbre de Vie surmonté par un soleil ailé, et flanqué soit par le légendaire héros Gilgamesh, dédoublé et affronté, ou un roi et sa divinité. Un sceau cylindre du Louvre provenant de Syrie et daté du milieu du III<sup>e</sup> millénaire est une illustration rare de la tour É-PA, représentée par un entrelacs de deux humains serpentiformes, symboles du mariage mystique (Fig. 8). Les



Fig. 8 - Louvre AO 27210.

<sup>14</sup> M. Rutten, *Syria* 15, 1934, p. 30-292; E. Douglas Van Buren, "The God Ningizzida", *Iraq* I, 1934, p. 60-89; F.A.M. Wiggermann, "Nin-gišzida", *Reallexikon der Assyriologie* 9, 2000, p. 368-373.

<sup>15</sup> J. Marzahn, "Marduk", dans *Babylone*, Catalogue de l'exposition du Louvre, Paris 2008, p. 168-171.

<sup>16</sup> F. Demange, "Les kudurrus un type de monument kassite ?", dans *Babylone*, p. 112-115, 128, 534.

<sup>17</sup> D. Collon, *First Impressions. Cylinder Seals in the Ancient Near East*, Londres 2005; *Id.*, «Sceaux et commerce», dans (ed. A. Caubet), *De Chypre à la Bactriane. Les Sceaux du Proche-Orient Ancien*, Paris 1997, p. 55-69 ; *Id.*, "The Aleppo workshop", *Ugarit Forschungen* 13, 1981, p. 33-43.

Caducées d'alors servaient de sceptre sur lequel on jurait, jugeait et scellait des accords politiques ou autres<sup>18</sup>. C'était l'Arbre de Vérité dans toutes les acceptions du mot. Pratiquement tous ces sceaux sont décorés de tresses ou entrelacs et de rosettes, qui sont loin de n'être qu'un simple décor (voir ci-dessous).



**Fig. 9** - Mitanni.  
vers -1.400. Caducée  
comparé à un génie  
bicéphale

mythiques. Tous soutiennent un disque solaire ou une Rosette flanqués d'ailes.



**Fig. 11** - Mitami (Syrie)  
vers - 1.400.  
La déesse Ishtar est mise en  
parallèle avec l'Arbre de Vie  
flanqué de génies.

thème du Caducée.

En Syrie le Caducée est diversement représenté, soit l'axe est une simple tresse (Fig. 9), ou une colonne de 7 cercles, un végétal avec un bouquet à son sommet dont le tronc représente la colonne vertébrale et l'Arbre de Vie (Fig. 10). L'axe peut encore être une divinité, en général Ishtar, avec les jambes entrelacées soutenue par deux génies (Fig. 11). Cet axe est flanqué de félins, caprinés ou héros



**Fig. 10** - Alep.  
Vers -1.720  
L'Axe ou Plante à  
3 rameaux est  
flanqué des 2 génies  
du héros Gilgamesh

Un dépôt de 36 sceaux-cylindre syriens, kassites-babyloniens et chypriotes a été exhumé à Thèbes en Béotie en 1963, datés du XIII<sup>e</sup> siècle. À l'époque mycénienne, Thèbes était l'un des plus importants sites palatiaux de Béotie en contact avec les espaces égéens et orientaux. La plupart des sceaux kassites évoquent Marduk. Deux d'entre eux sont inscrites au nom de Kidin-Marduk, fils de Sha-iluma-damqa, un fondé de pouvoir de Burna-Buriash. Ce dernier était roi de Babylone (de -1359 à -1333) ce qui permet une datation certaine du dépôt<sup>19</sup>. Par conséquent, la période à laquelle la Grèce a hérité de la mythologie orientale, qu'elle aurait adapté ensuite à sa propre culture, est connue. Cela n'exclut pas pour autant que ses propres traditions ne possédassent pas déjà le

## LA GRANDE ANTIQUITÉ ANATOLIENNE DU DIEU SERPENTIFORME

L'histoire du Caducée dépasse, et de loin, l'origine sumérienne supposée. Quelques exemples bien connus en témoignent, le décor des bulles d'argile de Suse I, c. -3.200 (Fig. 12), avec des rosettes incluses dans l'entrelacement des serpents. Ce motif est attesté de l'Indus à l'Égypte, en passant par l'Iran et la Syrie<sup>20</sup>. L'enlacement des dragons mythiques a stimulé l'imagination des artistes. Exportés vers -3.200 en Haute Égypte, ils décorent la Palette de Narmer, roi de la I<sup>e</sup> dynastie (Fig. 14) et plusieurs manches en ivoire taillé de couteaux cérémoniels en silex dont celui du Gèbel Tarif (Fig. 13).



**Fig. 12** - Suse, Iran.  
Bulle scellée. -3.100

<sup>18</sup> D. Michaux-Colombot, "The royal Hittite title 'My Sun' and the Winged Sun Disk", dans *38.ICANAS*, Actes du 38<sup>e</sup> Congrès ICANAS, Ankara, 2008, Vol. I, Religion, p. 329-353.

<sup>19</sup> M. Cotty, "Le trésor de Thèbes", dans *Babylone*, p. 115-116.

<sup>20</sup> J. Briand *et al.*, *op. cit.*, p. 47.



**Fig. 13** –Égypte.  
Manche de couteau  
cérémonial, Gebel  
Tarif, vers -3.300.



**Fig. 14.** – Égypte. Palette cérémoniale de  
Narmer, faces A et B vers - 3.000.



**Fig. 15**  
Anatolie  
Çatalhöyük  
vers -1.600

Mais le manche de  
couteau de ce type, le plus  
ancien, provient de

Çatalhöyük en Turquie et date du VI<sup>e</sup> millénaire<sup>1</sup> (Pl. II, A). La lame de silex est emmanchée dans un os taillé en forme de serpents entrelacés. Il est probable que Çatalhöyük, dont le niveau de développement était très avancé par rapport aux autres sites moyen-orientaux, fut un centre de diffusion de connaissances, inhérentes à la symbolique caducéenne, dès le VII<sup>e</sup> millénaire. En effet, deux divinités de Çatalhöyük en montre clairement les prémices. Sur le corps éployé d'une déesse-mère peinte sur un mur de temple, l'abdomen est décoré d'un entrelacs primitif (Pl. II, B)<sup>21</sup>. De plus, un sceau façonné en lionceau serpentiforme pareillement éployé, daté vers -5000<sup>22</sup> (Fig. 15) relève du même concept. Ce sont des proto-Caducées, emblèmes du pouvoir qui se sont maintenus longtemps en Anatolie.



**Fig. 16**  
Anatolie  
Alaçahöyük  
vers  
- 1.600,  
étendard  
roval.

Car plus de 3000 ans après, la bannière royale des pré-Hittites indo-européennes d'Alaçahöyük<sup>23</sup> se présente comme un Caducée dont les serpents enlacés autour de l'axe sont flanqués de lions dressés (Fig. 16). Au Néolithique, Çatalhöyük entretenait un commerce florissant d'obsidienne avec le nord de la Syrie (VII<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> millénaires). Ils décoraient leur dieu, léopard ou lion, avec des Rosettes et leurs sceaux avec une Rosette dessinée au creux d'une main, symbole du pouvoir. Le lion, roi des animaux, deviendra par la suite l'emblème des dieux gardiens. Ces lions sont pourvus d'une rosette ou d'une spire, soit au-dessus des yeux, pour le don de double vue (Fig. 17), ou sur l'épaule d'où part leur motricité (Fig. 18) sur des bronzes et pièces en Iran, Anatolie et Grèce.



**Fig. 17**  
Grèce



**Fig. 18**  
Aspendos



**Fig. 19** Sumer,  
Swastika humain

<sup>21</sup> M. Sfériadès, "Préhistoire de la Turquie. Introduction", *Dossiers d'Archéologie* 281, mars 2003, p. 7.

<sup>22</sup> Hodder, *op. cit.*, pl. 23.

<sup>23</sup> H.Z. Kosay, *Alaç Höyük Kazisi*, TTKY V, 5, Ankara 1951, Pl. LXVII 4 ; Michaux-Colombot, *op. cit.* 2008, p. 351 n°18.

La rosette-spire est assimilée à des swastikas de serpents, de lions, d'hommes<sup>24</sup> sur des sceaux à Sumer (Fig. 19-20). En Égypte elle orne l'épaule des lions *Rwty*, gardiens de l'horizon, ou portes du Monde souterrain (Fig. 21). La Rosette symbolise la nature, attribut de la grande déesse sumérienne Inanna, ancêtre d'Ishtar de la syro-palestinienne, qui sont représentées en forme de fontaines de Vie avec un serpent qui monte le long de la base duquel il y a une Rosette comme l'Ishtar de Mari en Syrie. D'ailleurs cette Rosette a servi de logogramme à l'écriture proto sumérienne pour écrire DINGIR, 'dieu/divin', ou AN 'ciel'<sup>25</sup>. Rosettes et disques solaires ornent le buste des dieux et les vêtements des rois.



**Fig. 21** – Égypte.  
Rwty adossé au soleil à l'horizon



**Fig. 23**  
Hathor  
nourrissant  
Toutankhamon

Ainsi de Sumer à Babylone, entre les III<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> millénaires avant notre ère, l'emblème du Caducée avait acquis un statut universel. Les thèmes d'Eau et d'Arbre de Vie et de Vérité, gardé par un serpent-dragon, des dieux pour acquérir la régénération, voire l'immortalité, par une ascension en plusieurs étages. L'aide d'une énergie tourbillonnante a transformé les rois-prêtres en dieux. L'accès d'un accès possible à la surnature est très ancienne. Elle se serait diffusée au Moyen-Orient dès le VII<sup>e</sup> millénaire avant notre ère.

## EN ÉGYPTE

En Égypte, l'idéologie du pouvoir royal issu de Rê, dieu soleil, est identique à celle de ses voisins orientaux. Mais elle s'est développée dans un contexte théologique distinct, complexe et qui varie d'un centre à l'autre. On y retrouve cependant les mêmes thèmes avec des Rosettes et des lions qui ornent les trônes. Sur celui de Thoutmosis IV (Fig. 22) 2 Rosettes sont entourées de l'emblème royal *sema-tawy*, "union des 2 pays", du Nord (le papyrus) et du Sud (le roseau). Ces plantes sont liées à un axe, la trachée qui conduit aux poumons et au cœur, représente l'équilibre des forces antagonistes +/- . Cet équilibre est souvent illustré par les frères ennemis Horus et Seth affrontés comme les génies mésopotamiens. Le *sema-tawy* est le Caducée égyptien. La déesse Hathor, nourrice divine des rois (Fig. 23), porte au Nouvel Empire l'attribut de la Rosette. Le contrepoids du collier rituel *menat* (nourrice) qui descendait le long de la colonne vertébrale est souvent orné de rosettes, tant en Égypte qu'au Soudan<sup>26</sup>. Déjà au Prédynastique, le roi Scorpion (*circa* -3.300) ornaient sa massue cérémonielle d'une Rosette, symbole du pouvoir divin, à côté de sa tête. Sur la palette de Narmer (Fig. 14), sous le bras levé du monarque, c'est son porte sandale qui est doté d'un sceau-rosette, par délégation de pouvoir. Pharaon est nourri dans son Arbre *Ished*, celui du Destin, ou le Perséa, l'Arbre de Vie, lequel est géré par la déesse Sheshat, dont l'emblème est une Rosette au sommet de sa tête<sup>27</sup>. Le serpent, qui symbolise la puissance du pharaon, est l'*Uræus*, encore appelée *Wrt-hkrt*, la Grande Magicienne. Sa tête orne le front royal. Ce serpent femelle crée pharaon dans les



**Fig. 22**  
vers -1450

<sup>24</sup> A. Volgraff-Roes, "The lion with body markings in oriental art", *Journal of Near Eastern Studies* XII, 1953, p. 40-49; H.J. Kantor, « The shoulder ornament of Near Eastern lions », *JNES* VI, 1947, p. 250-267.

<sup>25</sup> Michaux-colombot, « Réflexions sur la diffusion et le sens de la Rosette au Moyen-Orient Ancien », dans (Eds. J.-M. Durand, A. Jacquet), *Centre et Périphérie, Approches nouvelles des Orientalistes*, Cahiers de l'Institut du Proche-Orient Ancien du Collège de France I, Paris 2009, p. 109-125.

<sup>26</sup> Michaux-Colombot: en Égypte: "New considerations on the Qustul incense burner iconography", dans (Ed. W. Godlewski) *Between the Cataracts*, PAM II/2, Varsovie 2010, 359-370; au Soudan: *Id.* "The Rosette in Nubian Cultures", in Actes du Congrès d'Études méroïtiques de Vienne 2008, (sous presse).

<sup>27</sup> Pour toutes ces divinités voir R.H. Wilkinson, *Dictionnaire illustré des dieux et déesses de l'Égypte ancienne*, Singapour 2006.

rites de l'érection du pilier-*djed*, la colonne vertébrale<sup>28</sup>. Apophis, serpent des profondeurs, est l'aspect négatif de cette puissance, que le chat solaire d'Héliopolis doit tuer pour protéger pharaon, la terre et ses habitants (Pl. II, C).



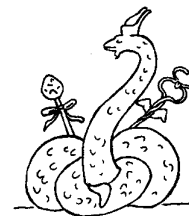
**Fig. 24 –**  
Bonnet de  
Toutankhamon

Le bonnet de la momie de Toutankhamon est décoré de deux cobras ou *uraï* lovés<sup>29</sup>, (Fig. 24), une autre façon d'exprimer l'ambivalence des forces et leur nécessaire équilibre. Ce n'est qu'à l'époque gréco-romaine qu'on trouve en Égypte des Caducées de formes similaires à ceux des Grecs (Fig. 25) avec des divinités serpentiformes qui assurent la croissance du dieu enfant, Horus-Harpocrate, image de pharaon. Au Soudan, c'est Apédémak, le serpent à tête de lion qui émerge d'un lotus ou d'une acanthe, qui justifie l'autorité des rois de Méroé.

L'Égypte a hérité de l'Orient ses bases mystiques à l'époque où la théologie solaire de Sumer s'est diffusée dans tout le Moyen-Orient avec le symbole de la rosette-pouvoir. Celle-ci veut qu'un roi, à l'instar de son père, le Soleil, voit tout et peut tout. Cet aspect du surhomme s'est particulièrement développé dans la vallée du Nil, avec une foultitude de divinités serpents auxiliaires ou ennemis et les 7 Hathors à l'œuvre dans le pilier-*djed* ou colonne vertébrale. Les fêtes du Jubilé-Régénération de pharaon et l'union *sema-tawy* fait de lui un roi-dieu. Tout est dit, mais autrement.

## LA MÉDECINE TANTRIQUE INDIENNE, UNE CLEF POUR COMPRENDRE

Les cultures de l'Antiquité méditerranéenne ont toutes tiré du Caducée la notion d'une puissance divine que l'homme peut s'incorporer. Pour en comprendre le sens, il faut en lire les arcanes à travers l'approche médicale indienne. Les Hittites, Kassites, Hourrites et Mitanniens étaient des populations indo-européennes, qui vénéraient, outre les dieux mésopotamiens, quelques dieux indiens, Agni, Varuna, Indra, dont les noms figurent au bas de leurs traités<sup>30</sup>. Ce panthéon indien remonte à l'époque des Vedas, textes conçus vers le II<sup>e</sup> millénaire, et donc contemporains des mystiques syro-anatoliennes. Or, l'Inde a conservé ses dieux et, au Moyen Âge, ses sages en ont révélé le sens dans des textes nommés Tantras<sup>31</sup>. Techniques et ascèses pour parvenir à l'unité intérieure y sont décrites, aux fins d'ouvrir nos portes psychiques à la perception du divin<sup>32</sup>.



**Fig. 25**  
Isis-  
Agathodaimon

Le double enroulement autour du bâton de Brahman, à la fois Arbre Cosmique et colonne vertébrale, est celui des courants d'énergies antagonistes, féminin-masculin, positif-négatif, nommés *Ida* et *Pingala*, l'équivalent de *yin* et *yang* dans la médecine chinoise. Ces flux circulent de façon hélicoïdale, comme un ruban d'ADN entre le sacrum et le haut du crâne. Ils s'entrecroisent dans 7 centres nommés *chakras*, mot qui signifie 'roues', et activent nos glandes. On les représente par 7 Rosettes (Fig. 26 : vision statique des centres) ou 7 spires ou svastikas (Fig. 27 : vision cinétique).

<sup>28</sup> A. Roberts, *Hathor Rising, The serpent Power of Ancient Egypt*, Rottingdean 2001.

<sup>29</sup> Bayard, *op. cit.*, p. 24.

<sup>30</sup> J. Freu, "Le dieux des Aryas occidentaux dans les textes cunéiformes", dans *Nomina Rerum, Hommage à J. Manessy-Guitton*, LAMA 13, 1994, p. 209-226. E. Laroche, "Le problème des Indo-Aryens occidentaux", *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions* 22, 1979, p.1-11.

<sup>31</sup> L. Renou & J. Filliozat, *L'Inde classique I*, Paris 1985, p. 423-429, 583-600.

<sup>32</sup> S. Parpola, "The Assyrian Tree of Life: Tracing the origin of Jewish monotheism and Greek Philosophy", *Journal of Near Eastern Studies* 52, 1993, p. 161-208.

Les yogis décrivent ces *chakras* comme des vortex d'énergie fichés dans la colonne vertébrale. Lorsque ce système, appelé corps causal, est stimulé et équilibré par une ascèse qui en règle les flux et développe les *chakras*, l'adepte trouve santé et pacification. L'extase ou théogamie s'opère par l'éveil de *Kundalini*, normalement lovée dans le sacrum. Elle s'élève dans l'axe cérébro-spinal en dispensant une sensation de chaleur qui *serpente*. Lors de sa lente montée, l'adepte entend le son Créateur *ÔM!*, interprété comme 'héraut annonciateur'. Une abondante salivation se produit lors des méditations d'ascèses, assimilée au breuvage divin et personnifiée en divinité d'intercession.

Lorsque les *chakras* sont suffisamment ouverts pour que *Kundalini* puisse parvenir au niveau de l'*ajna Chakra*, celui entre les deux yeux, les trois énergies *Ida*, *Pingala* et *Kundalini* fusionnent et le 'mariage mystique' ou théogamie, produit l'illumination ou l'extase. Le 3<sup>e</sup> œil s'ouvre. Alors, l'adepte acquiert la vision intérieure et l'accès à d'autres plans de conscience. Le Caducée est ce corps causal de *Kundalini + Ida + Pingala* activant les 7 *Chakras*.

La santé est fonction de l'équilibre et de la régularité des flux. La maladie résulte d'un blocage énergétique privant un organe de son énergie, et la mort celui de la fermeture des circuits vitaux. Le développement du corps causal, au point de parvenir à l'Éveil, est donné comme une renaissance à son identité spirituelle<sup>33</sup>. Là est toute l'histoire des mythologies millénaires du serpent bénéfique s'enroulant autour de l'Axe, du Son annonciateur, de l'Eau de Vie ou nectar des dieux et du chiffre 7, résumée dans l'emblème du Caducée.

À quand remonte ce savoir ? À la nuit des temps, lorsque le sacré et le profane étaient indissociables et que les chefs étaient des prêtres en communication avec les forces de la nature et la puissance créatrice. La théologie du Caducée se raconte en images dans nombres de cultures et

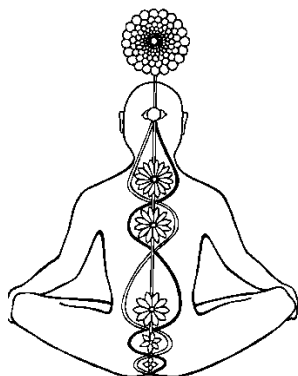


Fig. 26

à toutes les époques. Ses signes de reconnaissance sont simplissimes. Le Serpent du Savoir dans l'Arbre de Vie, à la fois positif et négatif en est le motif principal, comme celui de la Genèse. Le sujet, esquissé ici seulement dans les cultures majeures, est loin d'être épuisé. Si l'homme apprend à discerner ses énergies et à les contrôler, il se transforme. Si le travail est mal géré, l'adepte peut y perdre raison et santé et c'est pourquoi la transmission des savoirs, par prudence, a été occultée. Mais la Rosette, pérenne par delà les millénaires, en a préservé le message dans un motif tellement banal qu'il en est rendu invisible. Il suffit de remettre la Rosette à sa place dans le Caducée et tout s'éclaire. C'était jadis la définition que l'on donnait de Dieu...



Fig. 27

Pour finir et en guise de conclusion, on peut s'interroger sur le mythe de la Tour de Babel. L'imaginaire judéo-chrétien l'a représenté comme un vortex de confusion (Pl. II, D), alors que Babel c'est Babylone et que son temple à 7 étages était carré, selon une tablette et selon Hérodote, *Histoires* I, 181, et non pas rond (Pl. II, C). Était-ce un fantasme européen<sup>34</sup>, ou

<sup>33</sup> A. Avalon, *La puissance du serpent*, Paris 1977; *Id, Introduction à l'Hindouisme Tantrique*, Paris 1983 ; A. Mookerjee, *Koundalini, the Arousal of the Inner Energy*, Delhi 1982; J. Boulnois, *Le caducée et la symbolique dravidienne indo-méditerranéenne, de l'arbre, de la pierre, du serpent et de la déesse-mère*, Paris. 1939. Il existe une littérature de vulgarisation de valeur inégale. A. Avalon (Sir John Woodroff), qui a étudié très minutieusement les textes anciens, reste une des références de base pour les occidentaux.

<sup>34</sup> S. Allard, « La tour de Babel du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Babylone*, p. 456-467.

biblique issu des prophéties de Jérémie sur la chute de Babylone et la damnation de Nabuchodonosor II (-605-662) ? Il dominait et détruisait alors la Judée en déportant son peuple<sup>35</sup> ? Ne serait-ce pas plutôt une allusion à la tour hélicoïdale et atemporelle, équilibre des forces de la nature et aussi celle entre Pouvoir et Savoir ? Lorsque Savoir est perdu, Pouvoir règne dans la confusion. Le Caducée, ou part divine de l'homme, fut le moteur de notre civilisation. En cherchant l'Ordre Cosmique, les anciens en ont fondé les bases évolutives, lesquelles se pérennisent dans un symbole de santé, qui dure depuis 8000 ans, sinon plus, mais pour combien de temps encore, privé de sa composante fondatrice ? La médecine a d'abord été énergétique et spirituelle pour réordonner les potentialités du corps. Tel fut le Caducée, plante de vie corporelle. Faute de la bien connaître, on l'a remplacée par les plantes et produits de la terre exclusivement.

## BIBLIOGRAPHIE DES PLANCHES ET FIGURES

**Pl. I: A-B:** photos D. Michaux; **C:** *Babylone*, Cat. de l'expo. du Louvre, 222 n°172; **D:** *Beyond Babylon*, Catalogue de l'expo. du Metropolitan de New York, N-Y et Londres 2008, 397 n° 250; **E:** *ibid*, 438 ; **F:** note 5.

**Pl. II: A:** *Le Musée des civilisations anatoliennes (Guide)*, 1997 Ankara, 47; **B:** n.21 : *Dossiers d'Archéologie* 281, mars 2003,7; **C:** Wilkinson, *Dictionnaire illustré des dieux égyptiens*, 221; **D:** *Babylone*, 169; **E:** *ibid*, 461.

**Fig. 1:** Wikipédia; **Fig. 2:** Bayard, p. 43; **Fig. 3:** Wikipédia; **Fig. 4:** Bayard, p. 45; **Fig. 5:** note 8 ; **Fig. 6-7:** Wikipédia; **Fig. 8:** P. Amiet in (Ed. M. Frangipane), *Studia Alba Palmieri Dedicata*, Rome 1993, p. 265; **Fig. 9:** D.L. Stein, "A question of quality and class", dans (Ed. A. Caubet), *De Chypre à la Bactriane. Les Sceaux du Proche-Orient Ancien*, Paris 1997, p. 113, a; **Fig. 10:** D. Collon, "Sceaux et commerce", dans *ibid*, p. 67; **Fig. 11:** D. Beyer, dans *La Syrie au Bronze Récent*, ERC 15, Paris 1982,73 n°1; **Fig. 12:** P. Amiet, *Glyptique susienne I*, Paris 1972, pl. 64; **Fig. 13:** J. Vandier, *Manuel d'archéologie égyptienne*, Paris 1952, p. 547; **Fig. 14:** B. Midant-Reynes, *Aux Origines de l'Égypte*, Fayard 2003, p. 356; **Fig. 15:** Hodder, p. 233 et fig.23; **Fig. 16:** note 21 ; **Fig. 17:** note 23, Vollgraff-Roes, p. 46 fig. 10a ; **Fig. 18:** *ibid*, p. 47 fig. 7; **Fig. 19-20:** P. Amiet, *La glyptique mésopotamienne*, Paris 1980, pl. 51, n°15-16; **Fig. 21:** Une des nombreuses vignette du Chapitre 17 du *Livre des morts*; **Fig. 22:** A. Wiese, dans *Toutankhamon, l'Or de l'au-delà*, Paris 2004, p. 102 fig. 44; **Fig. 23:** S. Bickel « Théologie, politique et croyance à la XVIII<sup>e</sup> dynastie », dans *ibid*, p. 48 fig. 4; **Fig. 24:** Bayard, p. 24. **Fig. 25:** F. Dunand, « Les représentations de l'agathodémon », *Bulletin de l'Istitut Français d'Archéologie Orientale* LXVII, 1969, p. 21 fig. 6 ; **Fig. 26:** Mookerjee, p. 21 ; **Fig. 27:** S. Sharamon & B.J. Baginski, *Manuel des Chakras. De la théorie à la pratique*, Paris 2003, p. 28.

## DÉBAT

**Jacques Pons :** Une de vos images propose un rapprochement entre *karu*, "chanter" (sanskrit) et l'élément "*cadu-/karu-*" de Caducée. Phonétiquement, ce rapprochement est valable. La correspondance d/r est attestée dans *adep/areps*, *medidies/meridies* et (?) *Arel-ate/\*Adelate*. La correspondance can/car (idée de "chant") est attestée, selon Ernout Meillet dans *can-tus/car-men*. Cette racine est indo-européenne (gothique *han-a*) et il est normal de la retrouver dans le sanscrit *caru*. Mais, sémantiquement, le chant n'a rien de commun avec la baguette du caducée. Il vaut mieux recourir à la racine can' de canna, "roseau" (emprunt du latin au grec *κάννα*). Le Ernout Meillet cite également une forme persique : *can/khan*. L'homonymie entre le can' de *can-tus* et le *can'* de *canna* est sûrement fortuite.

**Danièle Michaux :** En effet le chant et la baguette du Caducée n'ont rien de commun sémantiquement. La baguette n'est pas une flute, mais un emblème de puissance, et je ne pense pas qu'il faille invoquer *canna*, le roseau, pour en trouver la racine. Selon X. Delamarre et son étymologie thématique du vocabulaire indo-européen (cf. n. 3) la racine *\*k̑aru*, 'récitant' donne en grec classique *kérūks* < *\*k̑aruHs* ? 'héraut', dont le latin *caduceus* dériverait naturellement. Car effectivement l'alternance d/r est connue, comme dérivant du réflexif

<sup>35</sup> B. André-Salvini, *ibid*, p. 426-429.

d/l/r. C'est le sens 'hérald' / 'annonciateur' qui est ici retenu et non celui du chant, dont la racine est *\*erkos* (Delamarre, p. 77). Le Caducée / bâton de puissance / Arbre de Vie étant en fait la colonne vertébrale de l'homme, c'est l'éveil à la conscience cosmique, *annoncé à l'adepte par le son ÔM*, qui est l'élément fondant du thème. Il y a amalgame entre l'outil-canal et le Son Créateur qui le parcourt et résonne dans le cerveau lors de la montée de l'Énergie. Mais la racine *\*kāru* a pu aussi être confondue à un stade de son évolution avec *\*kudos*, 'pouvoir magique' (Delamarre, p. 78), proche phonétiquement de *caduceus*. Car ils font partie du même champ sémantique dans une même culture qui a circulé entre l'Inde du nord et l'Anatolie au II<sup>e</sup> millénaire av.n.e.

**Jean Lévi** : Je voudrais savoir où vous avez pris les illustrations sur Babylone ? En effet, sur place, les explications ne sont pas toujours très pertinentes sur l'emplacement des monuments de l'époque, notamment sur la tour de Babylone.

**Danièle Michaux** : Dans (Ed. B. André-Salvini), *Babylone*, Catalogue de l'exposition du Louvre, Paris 2008, notice de J. Marzahn, p. 168-171, et 169 pour le croquis des archives de Berlin, non signé et non daté, mais attribué à Robert Koldewey (vers 1918). Effectivement il ne subsiste de la tour que le négatif des fondations dans le sol et des vestiges de son noyau de briques. Mais on connaît la ziggurat, *Entemenanki* "La Maison qui est le fondement du Ciel et de la Terre" de Babylone, temple de 7 étages au centre de la ville à l'époque de Nabuchodonosor II, grâce à une tablette conservée au Louvre, « La Tablette de l'Esagil », datée de l'an 83 de l'ère séleucide (-226 ou -229 selon les calculs), copie d'un original néo-babylonien de Borsippa. Elle décrit ce temple comme étant un carré de 91 m de côté et autant de haut avec 7 étages dont on donne les dimensions. La hauteur du dernier étage, le temple haut ou saint des saints, est importante, 15 m. Sur une seconde tablette de Londres figure un croquis de ziggurat à 7 étages en élévation, *Babylone*, p. 193-195, avec des notices de Mme. Béatrice André-Salvoni. Commencé par Nabonide l'*Entemenanki* fut achevée par Nabuchodonosor II qui, selon ses termes fit « rivaliser sa tête avec le ciel ». (A. Benoit, *Les civilisations du Proche-Orient Ancien*, Manuel de l'École du Louvre, Paris 2007, p. 427).

**Micheline Cuélin** : De quelle date est le tableau du plan de Babylone que vous avez montré ?

**Danièle Michaux** : Le tableau « La Tour de Babel » est une huile sur bois, œuvre d'un peintre flamand de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Il a été copié un certain nombre de fois. Il provient de Sienna et appartient à une série de quatre tours quasi identiques, dont une est d'Abel Grimmer, datée de 1591 et connue par une photographie. Ce tableau est reproduit avec une notice dans *Babylone*, p. 461.

**Françoise L'Homer** : À propos du croquis représentant, sur le corps d'un personnage assis en lotus, les sept chakras du corps humain, vous avez parlé du "troisième œil" désignant le chakra situé à la base du front. Y a-t-il un rapport avec le point rouge que l'on voit souvent sur le front des femmes indiennes ? Et quel est son sens ? Ce signe est-il propre aux femmes, et une sorte d'initiation est-elle nécessaire pour avoir le droit de s'en parer ?

**Danièle Michaux** : Tout à fait. Ce point rouge entre les deux yeux est bien l'indication du "troisième œil", une notion très banale en Inde. Ceux et celles qui le portent sont des initiés au tantrisme ou aux ascèses plus modernes qui en dérivent. Ce signe n'est pas réservé aux femmes. Les pandits, les savants, le portent. En Inde, le savoir et l'ascèse sont le fondement de tout. Véda dérive de la racine *\*vid*, 'savoir' et 'voir'. Les *richis*, les maîtres, étaient des voyants.

## Planche I



A – Le vase de  
Gudéa  
Louvre, vitrine



B – Sceau-cylindre et son déroulé sur argile. Our.  
Le dragon Mushushu. Louvre, vitrine. -3000.



C – Emblème de Marduk et Nabu, Louvre AO4793, vers - 800.



D – Grèce, Tiryns, -1450. Sceau-cylindre de style mitannien.



E – Coffret de Pella,  
Jordanie, -1000

F – Hermès, Hypnos,  
Thanatos et le défunt  
Sarapédon. Cratère  
d'Euphronios, vers -515.



## Planche II



A – Couteau entre  
-6000 et -5500.

Çatalhüyük,  
Anatolie



B – Déesse-mère, -6500, en position d'enfantement avec un Caducée primitif dessiné sur l'abdomen qui met l'accent sur le centre solaire du nombril.



C – Chat d'Héliopolis tuant Apophis dans l'arbre Ished. Papyrus égyptien, Livre des Morts, vers -1300.



D – Reconstitution de l'*Etemenandi* de Babylone.



E – La Tour de Babel, fin XVI<sup>e</sup> siècle.

# LES TESTS ADN OU LA SCIENCE MÈNE L'ENQUÊTE<sup>1</sup>

Daniel LOCKER

## RÉSUMÉ

*Alphonse Bertillon, (1853-1914), fonda en 1870 le premier laboratoire de police scientifique pour l'identification des criminels. Il inventa et développa un système de mesures anthropométriques, « le bertillonnage », permettant de décrire les individus et utilisé jusqu'en 1970. Une révolution dans la police scientifique intervient en 1985 grâce à un chercheur anglais, Sir Alec John Jeffreys. Il développe une technique basée sur l'analyse des variations de certaines séquences répétées dans l'ADN humain : c'est la technique des empreintes génétiques. Ces empreintes sont utilisées pour la première fois en 1986 pour innocenter un suspect dans une affaire de viol à Narborough. Le vrai coupable est confondu après analyse des empreintes génétiques de 5 000 personnes de la région.*

*L'objectif de cette communication est de présenter le développement de ce test au cours des 20 dernières années et de montrer que le test ADN n'est sans doute pas une preuve absolue dans le cadre de la police scientifique mais un des éléments parmi un ensemble d'analyses possibles. Nous insisterons sur les limites de ce type d'analyse et les erreurs célèbres. Quelques exemples d'identifications historiques et d'utilisations actuelles en police scientifique seront expliqués.*

š > œ • š >

## Les tests ADN et leur utilisation en médecine légale

### 1) Les débuts de la médecine scientifique

Les experts en criminologie poursuivent toujours trois buts :

- Le premier est de tenter d'identifier l'auteur d'un acte criminel à partir de traces retrouvées sur les lieux d'un crime.
- Le second est de constituer des archives afin de détecter les récidivistes.
- Le dernier est basé sur l'idée jamais démontrée qu'il existerait des comportements héréditaires liés à la propension aux actes criminels. Souvenez vous du chromosome Y qui tue. Il s'agit donc de détecter des malfaiteurs potentiels avant leurs mauvaises actions. Cette démarche pose un problème éthique redoutable : comment concilier l'idée de criminel potentiel et les droits de l'homme ?

La naissance de la police scientifique peut être datée de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, au début des travaux d'Alphonse Bertillon (Fig. 1)<sup>2</sup>. Il a créé un système anthropométrique qui consistait en un fichier regroupant les caractéristiques corporelles de tous les individus ayant gravement enfreint la loi. Les mesures concernant la tête, les oreilles, les mains, l'envergure etc. s'ajoutaient aux photos de face et de profil des individus.

<sup>1</sup> Séance publique du 18 février 2010

<sup>2</sup> Les figures sont regroupées à la fin de la communication.

En 1883, ce fichier lui permettait d'arrêter son premier récidiviste et l'année suivante il en arrêtait 241. Son système, plus connu sous le nom de "bertillonnage", fut alors reconnu comme une invention importante en criminologie. Il fut nommé chef du service de l'identité de la préfecture de police en 1893. Le bertillonnage fut cependant rapidement supplanté par l'analyse des empreintes digitales qui perdure actuellement. La première publication sur les empreintes digitales paraît dans la revue *Nature* en 1880<sup>3</sup>. Elle était signée par un médecin colonial anglais Henry Faulds, en poste en Asie. Il envoya ses résultats à C. Darwin qui ne fut pas très intéressé et transféra le courrier à son cousin Francis Galton. Galton s'y intéressa et développa son système d'identification, paru en 1892 sous le nom de "Fingerprint".

On sait actuellement qu'il existe une influence épigénétique très forte sur la formation des empreintes digitales. Les empreintes de la main gauche ne sont pas l'image inversée de celles de la main droite. Les empreintes de deux jumeaux vrais ne sont pas identiques. C'est leur caractère unique et la facilité à les relever qui a fait leur succès durable pour l'identification des individus. Actuellement pour comparer des empreintes digitales, on détermine douze points et l'analyse d'images peut établir très rapidement des correspondances.

L'analyse anthropométrique (bertillonnage) est encore utilisée actuellement surtout sur le plan de la sécurité des banques, des aéroports etc. Les technologies les plus fréquemment utilisées en biométrie concernent les empreintes digitales et sept autres points : la reconnaissance du visage, de l'iris, de la pupille, de la main, de la voix, de la signature et de la frappe sur un clavier.

## 2) Mise au point des cartes d'identité génétique par Alec Jeffreys

En 1985 une publication signée A. Jeffreys (Fig. 2) dans la revue *Nature*<sup>4</sup> révolutionne le domaine de la police scientifique. A. Jeffreys est un chercheur anglais enseignant à Leicester. Il s'intéresse au polymorphisme de l'ADN chez l'homme avec comme modèle les gènes de la globine. Il entreprend le séquençage du gène de la myoglobine pour y rechercher des séquences variables selon les individus. Il découvre ainsi une première séquence de 33pb répétée 4 fois dans le premier intron du gène.

Il fait l'hypothèse que les séquences répétées pourraient se retrouver à différents endroits du génome. Après avoir mis en place les expériences permettant de les détecter aisément, il montre que ces séquences, non codantes, sont répétées un nombre de fois très variable d'un individu à l'autre, qu'elles sont dispersées très largement dans le génome et qu'elles ségrégent de la même façon que des allèles mendéliens. C'est-à-dire que les enfants ont pour moitié des allèles du père et pour moitié des allèles de la mère. Il a nommé ces séquences VNTR pour *Variable Number of Tandem Repeats*.

Mais comment les repérer au sein du génome ? La technique consiste tout d'abord à couper l'ADN par des enzymes de restriction. Ensuite, les fragments d'ADN sont séparés sur un gel d'électrophorèse en fonction de leur taille, tandis que des sondes radioactives permettent d'identifier les VNTR. Jeffreys avait appris cette technique lors de son stage post doctoral chez E. Southern à Edimbourg. La réalisation de l'expérience, si elle donne des résultats précis, est longue et nécessite l'utilisation d'éléments radioactifs. La possibilité de trouver deux individus présentant les mêmes allèles VNTR dans la population est très faible. Elle se situe, selon Jeffreys, entre 1/100.000 (10<sup>-5</sup>) et 1/100.000.000 (10<sup>-8</sup>).

La légende veut qu'après la découverte de sa première empreinte ADN (Fig. 3), Jeffreys se soit précipité hors de la pièce réservée à la radioactivité et ait dit à son équipe : "Je pense que

<sup>3</sup> Faulds, H. (1880) On the skin-furrows of the hand. *Nature* 22: 605.

<sup>4</sup> Jeffreys, A. J. et al. (1985) Minisatellite regions in human DNA. *Nature* 314: 67-73.

nous sommes sur un résultat très important qui aura de nombreuses applications possibles". En effet, ces résultats fournissaient une méthode simple pour différencier des individus. Ils ouvraient le domaine du génotypage par l'ADN en médecine légale. Il breveta sa technique sous le terme d'"empreintes digitales génétiques" (en anglais *DNA fingerprints*) pour l'identification des individus et pour l'établissement des relations de parenté. Rapidement une demande extérieure allait permettre de faire la preuve du concept des cartes d'identité génétique. En avril 1985, Jeffreys reçut une lettre d'un avocat de Londres qui avait lu son article et lui demandait de l'aider dans un conflit familial. Un garçon né en Angleterre, donc avec un passeport anglais, avait émigré au Ghana pour rejoindre son père puis avait décidé de retourner en Angleterre pour rejoindre sa mère, ses frères et ses sœurs. Toutefois la police de l'immigration le soupçonnait d'utiliser le passeport d'un autre membre de sa famille et de ne pas être l'enfant qu'il prétendait être. Pour compliquer l'analyse, la mère n'était pas sûre du père de l'enfant ! Alec Jeffreys parvint reconstruire le puzzle<sup>5</sup>. Il prouva grâce à l'analyse des ADN de la famille que le garçon était bien l'individu qu'il prétendait être et était bien citoyen anglais. La science avait aidé cette pauvre famille à démêler un embrouillamini bureaucratique. Ainsi en 1986, Jeffreys et son petit laboratoire commencent à traiter de nombreuses demandes d'essai de tests ADN concernant l'immigration et la paternité.

Le plus important pour la validation de l'utilisation des empreintes ADN par la police scientifique fut la collaboration avec la police anglaise dans le cadre des meurtres de Narborough (Fig. 4). En 1986, le cadavre d'une écolière était retrouvé près du village de Narborough. Cette jeune fille âgée de quinze ans, avait été violée et étranglée. Une semaine plus tard, la police arrêtait un jeune gardien de l'hôpital local, Buckland, qui passa aux aveux. L'affaire ne s'arrêta pas là car la police tenait à élucider le cas d'une autre jeune fille violée et étranglée également près de Narborough trois ans auparavant. Les meurtres étaient si semblables qu'il paraissait peu plausible qu'ils n'aient pas été commis par le même homme. Mais Buckland refusait d'avouer le meurtre de la deuxième jeune fille. La police avait eu un écho de la découverte d'Alec Jeffreys par les journaux, et comme celui-ci travaillait à Leicester, à une quinzaine de kilomètres de Narborough, on le contacta pour lui demander de bien vouloir confirmer la culpabilité de Buckland dans le cas de Lynda Mann. Il accepta d'essayer. La police lui fournit des échantillons de sperme prélevés sur le corps des deux jeunes filles et un prélèvement sanguin de Buckland. Jeffreys n'eut pas de mal à repérer les différents VNTR de chacun des échantillons. Au bout d'un peu plus d'une semaine de travail, les empreintes génétiques étaient prêtes. Les deux échantillons de sperme étaient identiques et devaient provenir du même homme. Affaire apparemment classée. Mais ce que Jeffreys constata par la suite l'étonna. Le prélèvement sanguin présentait une empreinte génétique radicalement différente de celle des échantillons de sperme : Buckland n'était pas le meurtrier. C'était la première fois dans l'histoire qu'un homme était innocenté sur la base de ses séquences d'ADN. La police soumit à un test ADN les 5 500 hommes de Narborough et des alentours afin de repérer l'empreinte génétique qui correspondrait à celle du sperme de l'assassin violeur. Aucun échantillon ne correspondait. Puis un homme qui travaillait dans une boulangerie de Leicester, Ian Kelly, fit remarquer à ses collègues qu'il avait passé le test ADN bien que ne vivant pas dans les environs de Narborough. C'était un autre ouvrier de la boulangerie qui lui avait demandé de s'y soumettre à sa place, Colin Pitchfork, lequel vivait effectivement à Narborough. La police arrêta Pitchfork qui avoua rapidement le meurtre des deux jeunes filles. Les aveux cette fois se révélèrent exacts : l'empreinte ADN de son sang correspondait à celle du sperme trouvé sur les deux cadavres. Le 23 janvier 1988, il était condamné à la prison à vie.

---

<sup>5</sup> Jeffreys, A. J. et al. (1985): Positive identification of an immigration test-case using human DNA fingerprints. *Nature* 317:818-819

### 3) Remise en cause de la validité des tests ADN

L'empreinte génétique devint l'une des armes les plus fiables et les plus puissantes de la police scientifique. Jusqu'à la fin des années 1980, les expertises ADN régnaient en maître dans les prétoires. Aux États-Unis, de nombreuses compagnies de biotechnologies se sont alors spécialisées dans l'application de la technique de Jeffreys. Elles espéraient faire l'essentiel de leur chiffre d'affaire en pratiquant des tests de paternité et en réalisant aussi des expertises en médecine légale sur la commande des tribunaux. Après une période pendant laquelle les preuves basées sur les empreintes génétiques n'ont soulevé aucune contestation, les avocats de la défense ont songé à s'entourer de scientifiques compétents capables de jeter un œil critique sur la validité de la preuve génétique. Dans un procès célèbre qui s'est tenu en 1988 aux États-Unis, les procureurs ont été confrontés à deux jeunes avocats que les empreintes génétiques n'intimidaient pas. Le cas en question concernait José Castro accusé du meurtre de sa maîtresse et de leur fille dans leur appartement à New York. On trouva du sang sur la montre de Castro lors de son interrogatoire. L'analyse génétique, réalisée par l'un des laboratoires spécialisés dans ce type d'expertise, *Lifecodes* montra que le sang trouvé sur Castro appartenait à l'une des victimes. Les avocats de la défense firent appel à des chercheurs du célèbre Institut Whitehead du MIT à Boston afin qu'ils examinent en détail les preuves fournies par l'accusation<sup>6</sup>. Les experts mirent en évidence plusieurs anomalies dans les pièces à conviction fournies par *Lifecodes* dont les conclusions étaient, selon eux, basées sur des expériences entachées d'erreurs méthodologiques (Fig. 5). Ils conclurent que le laboratoire qui avait traité les prélèvements avait fait un travail d'amateur, sans soin et non crédible. Deux autres généticiens venant du non moins célèbre laboratoire de Cold Spring Harbour, dirigé par J. Watson, furent appelés à témoigner au nom de l'accusation. La confusion était telle et les enjeux si importants que, fait unique en matière de justice légale, les experts des deux côtés adverses décidèrent de se réunir et d'examiner d'un point de vue purement scientifique la validité de la technique de Jeffreys en pratique légale. La conclusion fut que le génotypage de l'ADN était une méthode prometteuse mais qu'elle ne pouvait fournir des résultats sûrs que si elle était mise en œuvre d'une manière techniquement correcte. Son application par *Lifecodes* était suffisamment approximative pour que les résultats fournis soient inacceptables. Le juge décida de ne pas en tenir compte. La cour a finalement jugé que les tests d'ADN pourraient être utilisés pour montrer que le sang sur la montre de Castro n'était pas le sien (exclusion), mais que les tests ne pouvaient pas être utilisés pour montrer que le sang était celui de ses victimes (inclusion). Un reproche important de la Cour envers la technologie fut le suivant : "... Idéalement, on devrait fournir à un avocat l'échantillon d'ADN réel pour reproduire les résultats. En pratique, cela ne peut pas être possible parce que des échantillons médico-légaux sont très petits et que tout l'échantillon est utilisé dans les essais. En résumé, les tribunaux ont contesté avec succès une application incorrecte de tests ADN. Toutefois, les tests d'ADN correctement appliqués sont généralement considérés comme recevables. Comme indiqué dans le rapport de 1996 du Conseil national de recherches sur des preuves d'ADN, "l'état de la technique de profilage et les méthodes d'estimation des fréquences et les statistiques connexes ont progressé au point où la recevabilité de l'analyse des tests ADN ne doit pas être mise en doute"

Le cas Castro a ouvert une brèche dans la confiance totale (aveugle ?) consentie jusque là aux résultats fournis par les empreintes génétiques. La production d'empreintes fiables est possible dans un laboratoire de recherche ou d'analyse médicale lorsqu'on dispose de prélèvements obtenus en quantités suffisantes et dans de bonnes conditions. En pratique légale, les prélèvements peuvent être en trop faible quantité, altérés par l'air ou contaminés par un ADN étranger. La lecture des gels n'est pas nécessairement facile et les conditions d'expérimentation doivent être très rigoureuses pour permettre une fiabilité totale des comparaisons entre différents gels. Les difficultés rencontrées par la mise en œuvre en médecine légale **de routine** de la

---

<sup>6</sup> Lander, E. S. (1989) DNA fingerprint on trial. *Nature* 339: 501-505.

méthode de Jeffreys ont amené, en dépit de sa fiabilité lorsqu'elle est bien conduite, à lui substituer un autre procédé basé sur le même principe des répétitions de séquences d'ADN non codant en tandem mais qui a l'avantage d'être beaucoup plus facile à pratiquer.

#### 4) Amélioration par la technique des cartes d'identités génétique par l'utilisation de la PCR, des marqueurs STR et de la séparation des molécules par électrophorèse capillaire

Conscient des difficultés à diffuser sa technologie, Jeffreys va chercher à améliorer et à simplifier la technique des empreintes génétiques pour l'usage par la police scientifique. En effet, l'analyse des empreintes ADN était très complexe. La solution à ce problème est d'abord venue de l'utilisation de la PCR (pour *Polymerase Chain Reaction*). Cette nouvelle méthode trouvée par Kary B. Mullis<sup>7</sup> lui a valu d'obtenir le Prix Nobel de Chimie en 1993. La technique de la PCR permet d'amplifier n'importe quel fragment d'ADN d'une manière parfaitement fidèle, en le recopiant *in vitro* grâce à l'action de l'enzyme ADN-polymérase.

La méthode PCR permet de produire des copies multiples de séquence d'ADN provenant de prélèvements qui peuvent être très réduits en volume et contenir seulement 50 à 100 cellules. Par exemple, un cheveu peut suffire pour obtenir un résultat fiable. Jeffreys a décidé d'utiliser la PCR pour étudier non pas l'ensemble des VNTR mais uniquement quelques *loci* connus pour présenter un niveau élevé de polymorphisme entre les individus. Ceux-ci sont ciblés et amplifiés par PCR et l'ADN ainsi obtenu est ensuite soumis à une électrophorèse consistant à faire passer un courant électrique dans un gel approprié : les allèles sont ainsi révélés par une différence de taille et donc de mobilité (Fig. 6).. On comprend que la distinction entre individus basée sur des critères moins exhaustifs par cette dernière méthode donne une sécurité de l'analyse moindre. S'il est vrai que la probabilité que deux profils génétiques se révèlent identiques entre des individus sans liens de parenté est extrêmement faible, il n'en est pas de même à l'intérieur d'une même famille. Entre frères et sœurs, il peut se trouver que deux profils génétiques basés sur l'examen des allèles de quelques *loci*, se révèlent identiques. Pour pallier cet inconvénient, on a utilisé par la suite un minimum de 13 *loci* différents . Cette méthode dite du "profil génétique" par PCR s'est désormais substituée à celles des "empreintes génétiques" parce qu'elle est plus facile à mettre en œuvre, moins coûteuse et qu'elle a pu être standardisée tout en offrant une sensibilité remarquable. De plus elle est automatisée et la lecture des résultats est plus facile. Toutefois, en pratique elle présente dans son application l'inconvénient important d'être susceptible de contamination par de l'ADN humain qui peut s'introduire dans la suspension d'ADN du suspect au cours de l'amplification. Jeffreys s'est rendu compte des limites cette technique utilisant les VNTR. Il décida alors d'utiliser d'autres séquences répétées en tandem plus courtes que les VNTR les STR (*short tandem repeat*) ou micro satellites. Les STR sont de courtes séquences d'ADN répétées comme par exemple CACACACA. Ils ont tendance à être localisés dans l'ADN non codant. Dans certains STR, l'unité répétée (par exemple, CA) se trouvera en quatre exemplaires, dans d'autres elle sera répétée sept, deux, ou trente fois. Chez les organismes diploïdes, chaque individu a deux copies de tout segment de microsatellite particulier. Par exemple, un individu peut avoir pour un microsatellite avec 12 répétitions sur un chromosome et 19 sur l'autre. En de rares occasions, la présence de microsatellites peut induire en erreur la polymérase qui produit alors une copie du CA en plus ou en moins. Dans une population, on observe une grande variété d'allèles microsatellites. La méthode la plus courante pour détecter les microsatellites est de concevoir des amorces PCR qui sont propres à un seul locus dans le génome et qui se localisent de chaque côté de la partie répétée. Par conséquent, une seule paire d'amorces PCR donne des

<sup>7</sup> Mullis, K. et al. (1986): Specific enzymatic amplification of DNA in vitro: the polymerase chain reaction. Cold Spring Harb. Symp. Quant. Biol. 51 :263-273.

produits de tailles différentes pour chacun des allèles. Les variants microsatellites de taille plus petite que les VNTR, sont compatibles avec la PCR dite multiplex qui consiste à amplifier plusieurs allèles microsatellites dans la même expérience. De plus ils sont beaucoup moins sensibles à la dégradation (Fig. 7). Jeffreys va tout de suite tester la puissance de microsatellites. En 1990, il est contacté par un Procureur à Francfort, en Allemagne, qui lui demande de l'aide pour prouver que quelques restes de squelettes appartenaient à Josef Mengele<sup>8</sup>, le tristement célèbre médecin nazi allemand. En collaboration avec Erika Hagelberg, un collègue d'Oxford ayant une expertise dans l'extraction de l'ADN ancien, Jeffreys compare les profils microsatellites à partir des échantillons d'os de Mengélé et de son fils. Les résultats ont permis de confirmer l'authenticité des restes du squelette et aidé ainsi à fermer une histoire douloureuse de la IIème guerre mondiale.

### **L'analyse par électrophorèse capillaire**

La séparation des différents allèles mini ou microsatellites s'est réalisée dans un premier temps par électrophorèse en gel de polyacrylamide. Cette méthode longue et coûteuse a été remplacée par l'électrophorèse capillaire. L'électrophorèse est une méthode puissante qui a été élaborée bien avant que la biologie moléculaire n'ait vu le jour. Le principe de l'électrophorèse est que les molécules migrent et sont séparées les unes des autres en fonction de caractéristiques physiques. Par exemple, l'électrophorèse en gel de polyacrylamide en condition dénaturante sépare les protéines selon leur poids moléculaire. Les deux facteurs limitant de ce type d'électrophorèse sont les suivants: 1) la détection des molécules à l'issue de la séparation électrophorétique par radioactivité 2) les fortes tensions électriques qui sont dommageables pour les échantillons. L'électrophorèse capillaire a résolu ces deux problèmes. Le tube capillaire a une surface élevée au rapport de volume (25-100 um de diamètre), qui va rayonner la chaleur et les échantillons ne seront pas trop soumis à une chaleur excessive. La détection des molécules est réalisée par une source de lumière (laser) qui traverse l'échantillon et on détecte la lumière émise par l'autre côté. Les temps de réalisation des expériences sont très courts grâce à la haute tension (10 - 30 kV). Les tubes capillaires peuvent être remplis avec de nombreuses matrices différentes permettant ainsi de faire de nombreux tests en même temps.

### **5) les autres marqueurs génétiques utilisés en police scientifique** **Détermination du sexe**

On utilise pour cela non pas un STR mais un gène présent sur la partie pseudoautosomique des hétérochromosomes, le gène de l'amélogénine. Ce gène code une protéine présente dans le développement de l'émail dentaire. Il appartient à une famille des protéines de la matrice extracellulaire. Le gène amélogénine est présent en une seule copie située en Xp22.1-Xp22.3 et en YP 11,2. En utilisant des amorces spécifiques pour l'intron 1 du gène, le gène du chromosome X donne un produit d'amplification de 106 pb et celui du chromosome Y un produit de 112 pb. Par conséquent, lorsque les produits d'amplification sont séparés sur un gel d'agarose, les échantillons d'ADN provenant d'un homme donnent deux bandes sur un gel d'agarose (106 et 112 pb), alors que les femmes ne donnent qu'une bande (106 pb). Ce système permet donc de déterminer facilement le sexe des échantillons d'origine inconnue. Dans une étude expérimentale, 1224 échantillons ont été soumis à l'essai amélogénine. Il a été constaté un taux global de concordance de 99,84% (1222/1224). Seuls deux individus ont été signalés comme ayant un sexe différent de leur sexe réel en utilisant le test amélogénine.

---

<sup>8</sup> Jeffreys, A. J. (1992): Identification of the Skeletal Remains of Mengele, Josef By DNA Analysis. *Forensic Science International* 56: 65-76

## L'ADN mitochondrial

Une cellule contient un grand nombre de mitochondries (Fig. 8) et une mitochondrie elle-même renferme plusieurs copies de l'ADN. La molécule d'ADN mitochondrial ou ADNmt est donc présente en de nombreux exemplaires dans une cellule, contrairement à l'ADN nucléaire. L'ADNmt est exclusivement transmis de la mère à ses enfants. Il est identique chez toutes les personnes de la même lignée maternelle. L'analyse de l'ADNmt qui s'effectue en analysant des séquences hypervariables permet d'identifier une personne en fonction de la lignée maternelle. Deux personnes non apparentées ont des séquences différentes ; on estime cependant qu'elles ont une probabilité 1/1000 de présenter la même séquence d'ADNmt

Il peut aussi exister des cas d'hétéroplasmie, c'est-à-dire un mélange de différents ADNmt dans la même mitochondrie. Mais l'avantage de cette analyse est qu'elle peut être effectuée sur des échantillons très dégradés ou par exemple sur des cheveux sans bulbe.

## Analyse du chromosome Y

Il existe des STR localisés sur le chromosome Y. Ceux-ci vont permettre d'analyser le matériel génétique transmis en lignée paternelle. Un profil spécifique peut être établi à partir des STR spécifiques du chromosome Y. Ce profil est identique pour tous les hommes de la même lignée paternelle. Ce type de données est utile par exemple dans le cadre d'agressions sexuelles, lorsqu'une faible quantité d'ADN masculin est "masquée" par l'ADN d'une victime de sexe féminin.

## 6) Principe de l'analyse en police scientifique (Fig. 9)

Des traces biologiques relevées sur des pièces à conviction ou sur le lieu du délit peuvent constituer des indices importants dans le cadre d'enquêtes relatives à toutes sortes de délits. Les traces de sperme retrouvées sur les vêtements d'une victime de viol ou des traces de sang relevées sur une arme, par exemple, peuvent être déterminantes. Un profil génétique peut être établi à partir de ces traces et être comparé au profil génétique déterminé sur base d'un échantillon de référence prélevé par exemple sur un suspect ou une victime. Lorsque deux profils génétiques sont différents, on peut en déduire qu'il est impossible que les deux échantillons proviennent de la même personne. Par contre, des profils génétiques identiques soutiennent l'hypothèse selon laquelle une même personne est à l'origine des deux échantillons. Un tel résultat doit être accompagné d'une interprétation statistique. Grâce à l'extraordinaire puissance de la technique d'amplification de l'ADN par PCR, il est possible aujourd'hui d'établir un profil génétique à partir de quantités infimes d'ADN. Le profil génétique autosomal d'une personne est le plus discriminant. Une panoplie de polymorphismes de type "Short Tandem Repeat" (STR) est étudiée (Fig. 10).. Ces marqueurs présentent un polymorphisme de longueur dû à un nombre variable de répétitions d'un court motif de nucléotides. Ces STR sont répartis sur presque tous les chromosomes de l'ADN du noyau et sont génétiquement indépendants les uns des autres. Le profil génétique est représenté sous forme d'un tableau de nombres exprimant le nombre de répétitions observées pour chaque *locus* analysé.

## Le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG)

Lors des enquêtes de la police scientifique, nous aurons toujours deux situations différentes :

- 1) Le cas où un suspect est déjà identifié par d'autres preuves que l'ADN. Dans ce cas le test ADN ne vient que confirmer ou infirmer une identité.
- 2) Le cas où le test ADN permet de trouver un suspect en comparant les résultats avec les bases de données qui existent.

Dans ce dernier cas, la correspondance d'un échantillon de la banque avec un prélèvement ADN n'est seulement qu'une coïncidence statistique et n'est donc pas une certitude.

Le FNAEG a été créé par la loi Guigou du 18 juin 1998. Cette loi a été mise en place après l'arrestation du tueur en série parisien Guy Georges. Guy Georges était dénommé par les journaux le « tueur de l'est parisien ». Plusieurs magistrats avaient regretté l'absence d'un fichier ADN qui aurait permis de confondre Guy Georges dès le 5<sup>ème</sup> meurtre. Dans un premier temps (Loi n°2003-239 du 18 mars 2003), ce fichier regroupe les empreintes génétiques des déséquilibrés sexuels et personnes liées à des affaires de mœurs (viols, agressions et exhibitions sexuelles, infractions liées à la pédophilie...). Des lois successives vont fortement étendre son champ d'application. Tout d'abord une extension aux crimes d'atteintes graves aux personnes (homicides volontaires, violences et destructions criminelles, crimes de terrorisme, etc.). La loi va également introduire une sanction contre les personnes condamnées réfractaires au prélèvement. Les dernières modifications de lois relatives à la sécurité ont permis une extension du FNAEG à la quasi-totalité des crimes et délits d'atteintes aux personnes et aux biens (Fig. 11).. Les informations contenues dans le fichier sont conservées 40 ans pour les personnes définitivement condamnées, les personnes décédées, les personnes disparues et les traces, elles, ne sont conservées que 25 ans pour les personnes mises en cause, sauf irresponsabilité pénale. Pour refus de prélèvement ADN, la loi a prévu 15 000 € d'amende et un an de prison. En 2009 le fichier contenait 1 083 000 empreintes ADN dont 263 000 personnes condamnées et 815 000 personnes mises en cause.

Ce fichier est un outil très puissant qui a déjà permis de résoudre de nombreuses énigmes policières. Mais il faut rappeler que des profils mal interprétés ont conduit à des erreurs, que la durée du fichage pose un problème : " fiché un jour fiché toujours ?" et que le fichage d'individus non condamnés viole le principe de la présomption d'innocence.

## **7) L'analyse de l'ADN n'est pas infallible ! Les artefacts de la PCR**

L'empreinte génétique est-elle l'arme absolue de la police scientifique ? La réponse est non. Comme toute technique, elle génère un certain nombre d'erreurs (Fig. 12) et elle est réalisée par des hommes qui également peuvent faire des erreurs comme un mauvais étiquetage d'un échantillon ou une mauvaise préparation du matériel. Nous verrons plus tard deux cas d'erreurs humaines. Parmi les erreurs liées plus directement à la technique nous pouvons citer :

- Les "bégaiements" de l'ADN polymérase qui produisent une unité de répétition en plus ou en moins et donnent une empreinte génétique fautive.
- Les mutations qui empêchent les amorces de se fixer sur leur séquence qui n'est plus complémentaire.
- Les contaminations des échantillons qui empêchent une bonne interprétation des empreintes.
- Les dégradations des échantillons qui diminuent la possibilité d'amplifier les fragments d'ADN de grande taille

Toutes ces erreurs et d'autres que je n'ai pas le temps de développer font comprendre pourquoi il est difficile de demander à des laboratoires privés comme ceux que l'on trouve sur la Toile de réaliser des empreintes génétiques, sachant qu'ils ne s'entoureront pas des précautions absolument nécessaires pour ce type d'analyses.

## **Des erreurs dans l'utilisation des empreintes génétiques**

En décembre 2002, le corps d'une femme coupé en morceaux est découvert à Mulhouse. L'analyse de l'ADN mitochondrial d'un cheveu (sans bulbe) trouvé dans sa main conduit le mari en prison. Le mari clame son innocence durant tout son séjour en prison. Le test ADN, nucléaire cette fois, réalisé sur le mari et la consultation du FNAEG en 2007 permettent

d'attribuer l'ADN à un homme proxénète notoire décédé qui avait le même profil d'ADN mitochondrial que le mari.

Une autre histoire qui pourrait être amusante si cela ne concernait pas des affaires criminelles et la poursuite d'un tueur en série. Depuis 2007 la police allemande traque une tueuse en série. Grâce au profil ADN, on suit sa trace en Autriche puis en France. Finalement, on découvre que les bâtonnets utilisés pour les prélèvements sont contaminés par l'ADN d'une employée de l'atelier de fabrication.

### **Des fraudes conduisant à une mauvaise ou une absence d'interprétation des empreintes génétiques**

La fraude du Dr John Schneeberger est la plus connue (Fig. 13). Cet ancien médecin canadien, a drogué et violé une de ses patientes et sa belle-fille. Pendant des années, il a pu échapper à une arrestation par la mise en place d'un cathéter contenant un échantillon de son sang dans la veine de son bras. Il a ainsi déjoué en 1993 et 1994 les tests ADN. En 1997, sa femme Lisa Schneeberger découvre que son mari avait drogué et violé à plusieurs reprises sa belle-fille de 15 ans. Elle signale le viol à la police, qui ordonne un nouveau test ADN. Cette fois, plusieurs échantillons ont été pris : sang, cellules buccales et follicules pileux. Les trois échantillons révèlent une empreinte génétique compatible avec celle issue du sperme du violeur des années 90. Au cours de son procès en 1999, Schneeberger a révélé la méthode utilisée pour déjouer les tests ADN. Il avait implanté un drain de 15 cm rempli de sang et d'anticoagulant d'un autre homme dans son bras. Il a été reconnu coupable et condamné à 6 ans de prison.

Les autres fraudes connues sont les échanges de salive entre des prisonniers avant un prélèvement ADN. Actuellement, la police scientifique et la gendarmerie isolent les personnes emprisonnées 24h avant un prélèvement. Un dernier exemple découvert récemment consiste à récupérer des cheveux de plusieurs provenances différentes et à les distribuer sur les lieux d'un méfait. Ceci va « diluer l'empreinte du coupable parmi de nombreuses autres empreintes différentes.

### **Identification des personnes décédées**

#### **Le World Trade Center**

Le 11 septembre 2001 deux attentats frappent les Etats-Unis, deux avions entrent en collision avec la façade des deux tours du World Trade Center. À la suite des collisions les tours s'effondrent et on déplore 2749 victimes. Les tests ADN d'identification des victimes démarrent très rapidement. On utilise les 13 STR classiques, l'ADNmt et les STR du chromosome Y pour déterminer les liens de parenté. L'ADN étant le plus souvent très dégradé, les analyses n'aboutissent que très lentement et en 2009 seulement 58% des victimes sont identifiées soit 1585/2749.

#### **L'identification des restes des Romanov<sup>9</sup>**

Dans la nuit du 16 au 17 juillet 1918, le tsar, sa famille et ses serviteurs sont assassinés par les bolchéviques (Fig. 14). Peu après minuit, Yakov Lourovski, nouveau chef de la maison Ipatiev, fait irruption dans les chambres. Il réveille la famille impériale et leur ordonne de se préparer car une attaque de l'armée blanche est prévue la nuit même. Après quelques minutes, le chef de leur détention fait irruption dans la pièce et leur demande de le suivre. Il les conduit dans une pièce du sous-sol de la maison prétextant de les prendre en photo car une rumeur sur leur prétendue mort

<sup>9</sup> Gill, P. (1994): Identification of the remains of the Romanov family by DNA analysis. *Nature Genetics* 6 : 130 – 135.

court à Moscou. Mikhaïl Medvedev décrira ainsi la situation : "Lourovski et Nikouline apportèrent trois chaises [...] La tsarine s'assit sur l'une d'elles, près de l'arche de droite, après y avoir posé un coussin. Derrière, se placèrent ses trois filles aînées. La plus jeune, Anastasia, alla à côté de la femme de chambre [...] appuyée au chambranle de la porte fermée suivante, celle qui menait au débarras. On installa une chaise pour l'héritier au milieu de la pièce. Nicolas II s'assit sur une chaise, plus à droite. Derrière la chaise d'Alexis se plaça le docteur Botkine. Le cuisinier et le valet s'éloignèrent respectueusement près du pilier de l'arche dans le coin gauche de la pièce et se placèrent près du mur." Après les avoir ainsi placés, un détachement entre dans la pièce. Lourovski sort un papier de sa poche et lit : "Du fait que vos parents continuent leur offensive contre la Russie soviétique, le Comité exécutif de l'Oural a pris le décret de vous fusiller." Lourovski tire alors sur Nicolas, c'est le signal pour les autres soldats de commencer le carnage.

Après avoir inspecté et achevé les derniers survivants, Lourovski et ses hommes transportent les dépouilles dans un camion, qui les mènera dans une forêt proche d'Ekaterinbourg. Selon la déposition de Lourovski, on les a déshabillés et leurs corps ont été jetés dans un puits de mine désaffecté où fut lancée une grenade. Mais les soldats n'ont pas été discrets, et beaucoup de paysans habitant à proximité de la forêt ont entendu les bruits de détonation. Le lendemain, les soldats remontent les dépouilles du puits et commencent à brûler les corps du tsarévitch Alexis et de la grande-duchesse Maria mais remarquent que cela prend trop de temps, les corps ne brûlent pas très bien. Ils enterrent Alexis et Maria un peu plus loin, aspergent les autres victimes d'acide sulfurique pour qu'ils deviennent méconnaissables, les démembrant et les enterrent à leur tour.

Une enquête sur les faits qui s'étaient produits dans la villa Ipatiev fut menée par le juge Sokolov en 1920, notamment pour la recherche des cadavres du Tsar et de sa famille. Elle se révélera infructueuse, sans la découverte du moindre ossement humain. Néanmoins, plusieurs effets de la famille et de leurs compagnons seront découverts, notamment des bijoux, des baleines de corsets... On trouvera même un doigt et le cadavre du chien de la grande-duchesse Anastasia, Jemmy. L'absence d'ossements posa de sérieux problèmes mais elle fit naître la conviction que tous les corps avaient été entièrement brûlés. Il paraissait toutefois difficile avec les moyens de l'époque de faire disparaître complètement des cadavres. C'est ce qui accrédita la thèse de la survie des Romanov.

Dans les années 1970, un géologue de Sverdlovsk nommé Alexandre Avdonine décide d'essayer de résoudre cette énigme en collaboration avec un cinéaste russe Gueli Riabov. Ils se mettent à la recherche des restes impériaux. Ils retrouvent le fils de Lourovski qui leur donne les mémoires de son père ; on retrouve ainsi l'emplacement précis des dépouilles des victimes. Le 30 mai 1979, ils découvrent des crânes et des ossements (Fig. 15). L'époque n'étant pas favorable à l'étude des corps et à une possible réhabilitation du tsar, l'affaire en reste là et ce n'est que le 11 juillet 1991 qu'une équipe de scientifiques de l'Académie des Sciences de l'URSS procède, sous le contrôle du Parquet, à l'exhumation de corps. Il y a là des archéologues, des médecins légistes, des anthropologues et des physiciens. On exhume neuf corps correspondant à environ 700 ossements. Certains corps sont rongés par l'acide et deux corps manquent. Une première analyse anthropométrique montre que les ossements appartiennent à quatre hommes âgés d'environ 55, 65, 50 et 50 ans, à deux femmes d'environ 50 ans, à une jeune femme de 20 à 24 ans et à deux jeunes filles de 18 à 20 ans. De toute évidence, il manque une jeune fille et un jeune garçon. Les premières analyses des empreintes ADN démarrent et montrent que cinq des neuf squelettes appartiennent à la même famille; ils peuvent correspondre à un père une mère et leur trois enfants de sexe féminin. Mais comment montrer que c'est réellement la famille du tsar ? Pour cela on entreprend l'analyse de la séquence de l'ADN mitochondrial et on la compare avec celle du prince Philip d'Edimbourg dont la mère Alice de Battenberg (devenue Mountbatten) mariée à Andrew de Grèce, était la propre sœur de la tsarine Alexandra Fedorovna. La même séquence d'ADNm doit donc être retrouvée dans les restes féminins apparentés. Ce qui est effectivement

le cas ; le seul doute subsistant concerne les restes d'une jeune fille, attribués pour les uns à Maria pour les autres à Anastasia. Il faut aussi authentifier les restes du Tsar. Les descendants d'une sœur du tsar (Olga Romanov) refusent les prélèvements ADN. Mais une arrière-petite-fille d'une autre sœur du Tsar (Xénia) accepte. Les résultats montrent une probabilité de 98% pour que les deux ADNm proviennent de la même lignée féminine.

Le 17 juillet 1998, les victimes du massacre d'Ekaterinbourg sont inhumées dans la cathédrale Pierre-et-Paul de Saint-Pétersbourg. Les notes de Lourovski indiquaient que deux corps avaient été retirés de la tombe principale et incinérés dans un endroit à ne pas divulguer de manière à dissimuler davantage les sépultures du tsar et de sa suite. Le 23 août 2007<sup>10</sup>, un archéologue russe annonce la découverte, grâce à l'utilisation de détecteurs de métaux, de deux squelettes partiels dans un site près d'Ekaterinbourg. Une analyse anthropométrique permet de dire que les os proviennent d'un garçon d'environ 10 à 13 ans et d'une fille d'environ 18 à 23 ans. Avec les restes des deux corps, les chercheurs trouvent des fragments d'un récipient d'acide sulfurique, des clous et des balles de divers calibres. Les empreintes génétiques réalisées par plusieurs laboratoires internationaux à partir de l'analyse des STR du chromosome Y de la séquence de l'ADNm vont confirmer que les restes appartiennent au tsarévitch Alexeï et à l'une de ses sœurs, sans doute plutôt Maria qu'Anastasia d'après l'âge. Ces résultats prouvent une fois pour toutes que personnes n'a échappé au massacre de la villa Ipatiev.

### Identification de la filiation du pharaon Toutankhamon<sup>11</sup>

Les analyses ADN réalisées récemment démontrent que Toutankhamon n'est pas le fils de Néfertiti. Il est le résultat des amours incestueuses de son père Akhenaton, pharaon, et de l'une de ses sœurs. Les analyses, réalisées par des équipes de la Faculté de médecine du Caire, du Centre de recherche national égyptien, de l'université de Tübingen (Allemagne) et de l'Eurac (Italie), ont été publiées dans le *Journal of the American Medical Association*. Elle éclaire d'un jour nouveau le destin étrange et si court du pharaon Toutankhamon, précisant également les filiations de la famille royale sur cinq générations. D'après les historiens, Toutankhamon est le fils d'Amenhophis IV (ou Amenhotep IV) et de sa femme Néfertiti. Amenhophis IV, inventeur du monothéisme, poète à ses heures et protecteur des arts, ce pharaon original réduit le pouvoir des prêtres et instaure le culte d'Aton, le disque solaire, au point de changer de nom pour devenir Akhenaton, « *celui qui plaît à Aton* ». Toutankhamon est mort très jeune (à 19 ans), le test ADN en fait le fils des momies KV55 (Akhenaton) et de KV35YL (Young Lady). L'analyse de l'ADN de la momie KV35YL, surnommée la Jeune Dame (*Young Lady*), montre qu'elle était la sœur d'Akhenaton. Par ailleurs, les études génétiques révèlent aussi que Akhenaton était le fils d'Amenhotep III et de Tiye, tout comme la Jeune Dame de la tombe KV35YL. Toutankhamon est donc bien le fils de son père légitime (certains égyptologues en faisaient son frère) mais pas de la femme de son père. Sa mère était la sœur de son père...(Fig. 16) Les autres momies étudiées, celles de Youva et Touya, seraient, respectivement, le père et la mère de Tiye et donc les grands-parents d'Akhenaton. Le mystère demeure, en revanche, pour les deux fœtus retrouvés dans la tombe de Toutankhamon. Il en serait le père, nous dit l'ADN, mais leur mère reste inconnue. (D'après [http://www.futura-sciences.com/fr/news/t/:toutankhamon-fils-dakhenaton-mais-aussi-de-la-sur-de-son-pere\\_22684](http://www.futura-sciences.com/fr/news/t/:toutankhamon-fils-dakhenaton-mais-aussi-de-la-sur-de-son-pere_22684)).

<sup>10</sup> Coble, M. D. (2009): Mystery solved : The identification of the two missing Romanov children using DNA analysis. *Plos One*. 05/05

<sup>11</sup> Hawass, Z. et al (2010): Ancestry and Pathology in King Tutankhamun's Family. *JAMA* 303 : 638-647

## Conclusion

Les analyses des empreintes génétiques continuent de se développer dans de nombreux cas différents : identification de suspects, de disparus, tests de paternité, etc. La technique évolue au cours du temps et actuellement on est passé à l'utilisation de STR de petites tailles de l'ordre de 100pb. Ceci permet d'amplifier l'ADN même lorsque celui-ci est fortement dégradé. De toute évidence, l'étape suivante sera le séquençage complet de l'ADN qui permettra une analyse plus fine notamment dans le cas des recherches de parenté.

## DÉBAT

**Michel Monsigny** : Pour les différentes techniques utilisées, quel est le délai entre le prélèvement et les résultats interprétés ?

**Daniel Locker** : Le délai est de 24h entre les prélèvements et les premiers résultats. Il faudra attendre 48h pour obtenir l'ensemble des témoins nécessaires à la fiabilité du test.

**Jean-François Lacaze** : Vous avez dit, me semble-t-il, que l'ADN mitochondrial était facilement contaminable. Pouvez-vous confirmer ce que j'ai cru comprendre ?

**Daniel Locker** : Je me suis sans doute mal exprimé, l'ADN mitochondrial n'est pas plus contaminable que l'ADN nucléaire. Mais il faut tenir compte dans l'analyse de cet ADN du phénomène d'hétéroplasmie, qui conduit à obtenir des séquences différentes pour un même individu

**François Kergall** : Je souhaite faire part d'une expérience personnelle : les résultats d'une des premières enquêtes, qui, dans la région d'Orléans, a permis d'exclure la culpabilité d'un suspect de viol et d'assassinat qui était pourtant passé aux aveux. Les test ADN ont permis de disculper l'auteur incriminé.

**Danièle Michaux** : Peut-on supposer que les techniques d'embaumement des Égyptiens, comme les bains de natron dans lesquels on jetait les corps, ont pu avoir une influence sur la dégradation de l'ADN ? Il est curieux que la chaux sur les restes des Romanov ne semble pas avoir dégradé leur ADN.

**Daniel Locker** : L'ADN analysé dans le cas des Égyptiens ou des Romanov provient de parties du corps dans lesquelles l'ADN est extrêmement protégé de la dégradation comme les os ou les dents.

**Jean-René Perrin** : Des perspectives thérapeutiques sont-elles prévisibles par une meilleure connaissance de l'ADN ?

**Daniel Locker** : La meilleure connaissance de notre ADN ou plutôt de nos ADN permet d'envisager dans un délai très bref le développement de la médecine prédictive. Avec celle-ci nous serons bientôt guéris avant d'être malades ! Soit parce que la thérapie génique aura permis de "réparer" le gène déficient soit parce que nous aurons depuis notre naissance choisi la bonne "niche écologique" pour éviter les maladies. Mais attention aux désillusions devant le développement de tous ces tests génétiques qui pourront créer un mal de vivre important.

## FIGURES



Figure 1.

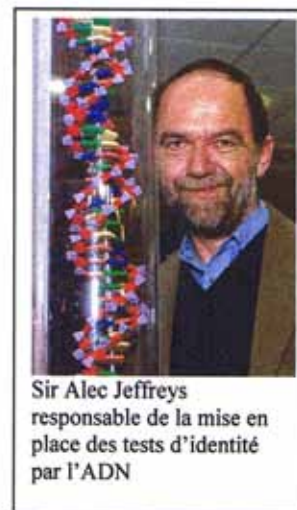


Figure 2.

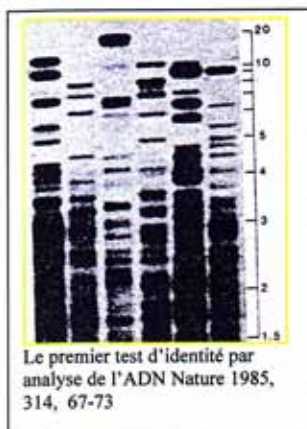


Figure 3

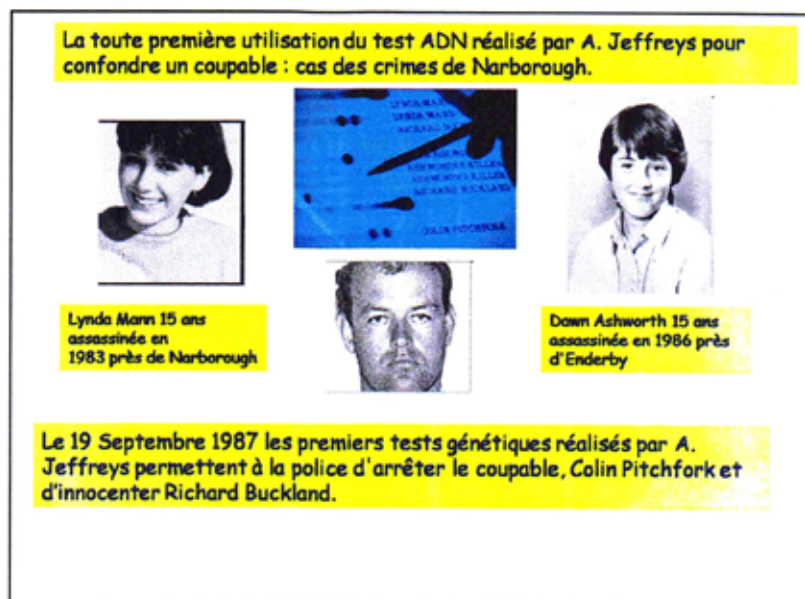


Figure 4.

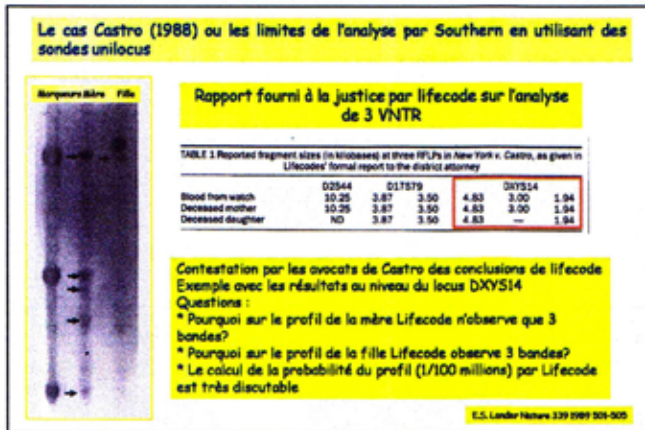


Figure 5.

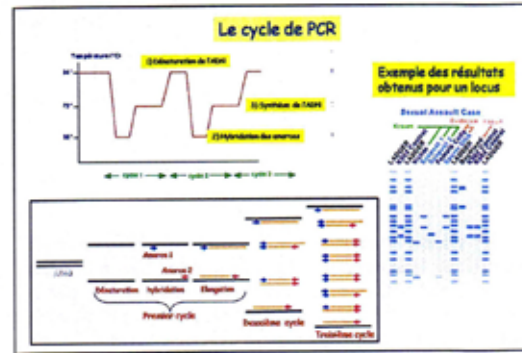


Figure 6.

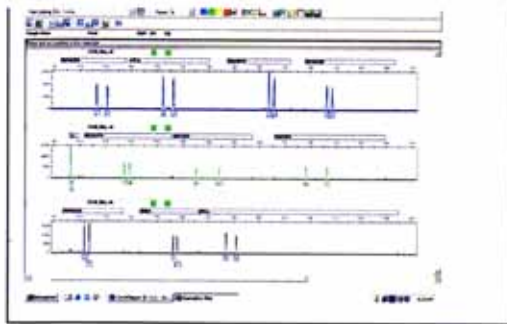


Figure 7

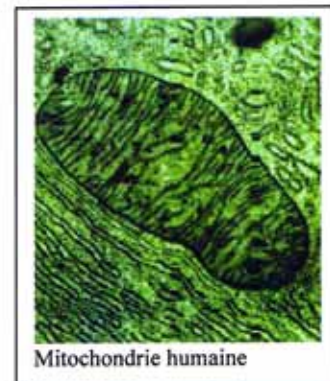


Figure 8

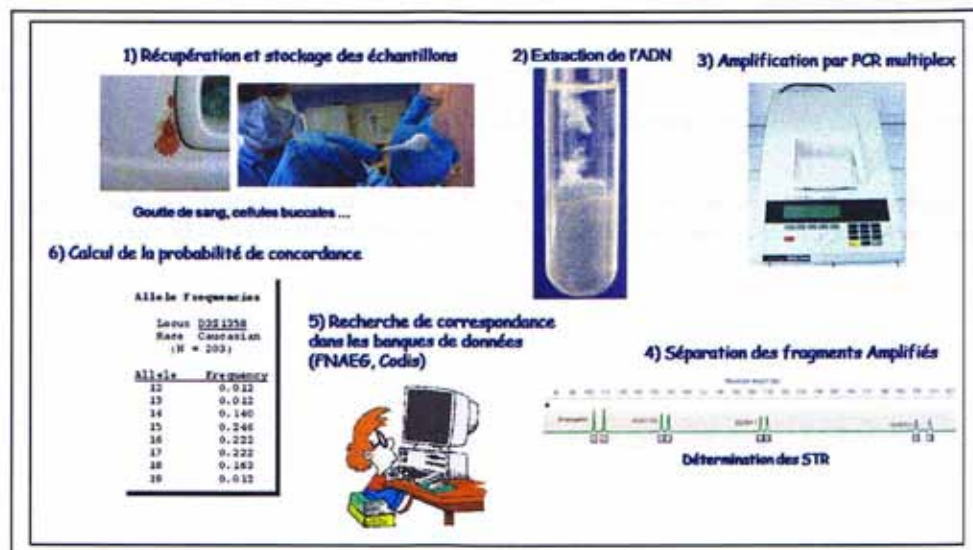


Figure 9

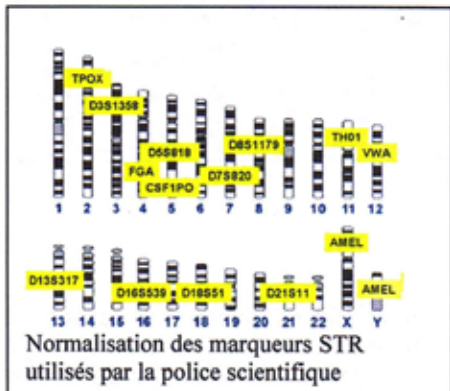


Figure 10.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'IMPRESSES DEPUIS LA CRÉATION DU FICHER

Activité et engagement cumulés depuis la création du FNEG

Années	Profil génétique des personnes condamnées	Tocux non identifiés	Profil génétique des personnes mises en cause	Rapprochement d'officiers			
				Tocux/ Tocux	Tocux/leues en cause	Tocux /condamnés	
2002	2 824	179	1 366	14	2	-27-	3
2003	11 796	716	4 529	49	19		14
2004	28 825	3 069	10 517	263	101		82
2005	63 394	8 202	56 218	690	957		373
2006	104 290	12 754	150 572	923	2 118		834
2007	152 835	27 170	353 250	1 958	6 455		2 259
2009	263 293	41 920	618 618	2 993	12 309		4 318
31/07/2009	262 225	52 731	785 396	3 754	15 148		5 266

Source : Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales

Figure 11.

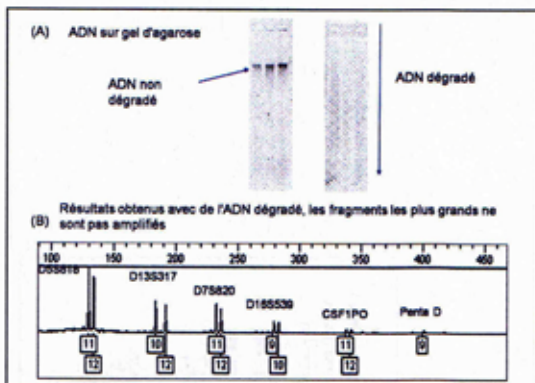


Figure 12



Figure 13.



Figure 14.



Figure 15.

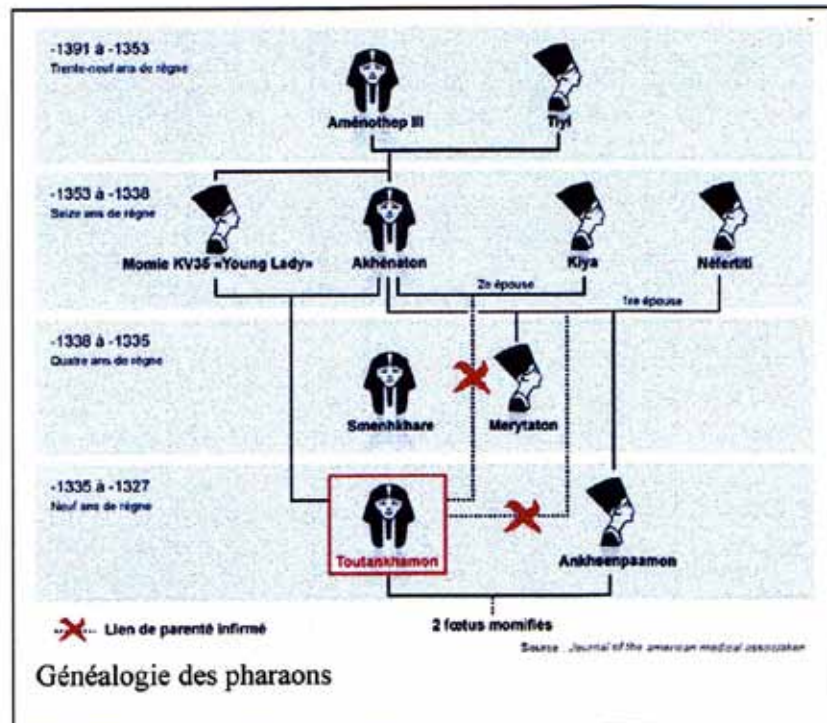


Figure 16.

# AOTOUROU, LE "TAHITIEN DES LUMIÈRES", COMPAGNON DE VOYAGE DE BOUGAINVILLE<sup>1</sup>

Denis Escudier

## RÉSUMÉ

*L'expédition conduite par Bougainville sur la route du tour du monde atteint les "Mers du Sud" au débouché du détroit de Magellan, le 26 janvier 1768. Le 4 avril, Tahiti est en vue ; Bougainville se hâte de prendre possession, au nom du roi de France, de cette terre inconnue, qu'il baptise "Nouvelle-Cythère". Le séjour sera bref : dès le 15 avril, les navires sont de nouveau sous voiles pour la suite de l'aventure. L'équipage de la Boudeuse compte un nouveau membre : un insulaire, engagé à la demande d'un cacique. Il se nomme Aotourou : "J'ai accepté cet Indien, lequel peut devenir de la plus grande utilité à la nation et l'ai nommé Louis. J'ai remercié le bon cacique et l'ai comblé de présents..." (Journal de Bougainville).*

*Tout au long de la traversée, Bougainville trouvera en Aotourou un informateur intelligent et disert sur l'histoire, les mœurs, les religions, les langues polynésiennes. Au fil des jours, les liens d'une amitié quasi fraternelle.*

*Dès son arrivée en France Aotourou se trouve mêlé, de son plein gré, à la vie parisienne : avec Bougainville il visite les salons et les bureaux ministériels, fréquente l'Opéra (et les danseuses), s'essaie aux bonnes manières ; il est même reçu par le roi à Versailles... Surtout, il attire le regard d'écrivains, de philosophes et d'hommes de science qui découvrent l'image vivante de l'"homme de nature" : entre autres, Diderot, qui le mettra en scène dans son Supplément au voyage de Bougainville et l'académicien Charles-Marie de La Condamine qui, après l'avoir rencontré, publiera des Observations sur l'insulaire de Polynésie amené de l'isle de Tayti par M. de Bougainville.*

*L'excursion parisienne ne dure que neuf mois. Bougainville est tenu, par une promesse faite au cacique tahitien, de rendre l'exilé à son île et à sa famille. Mais il ne peut l'accompagner dans ce voyage. De La Rochelle, Aotourou, sans son frère, rejoint l'île de France sur le navire le Brisson. Il n'aura pas le bonheur de retrouver son monde : il tombe malade pendant son ultime traversée, est débarqué à Fort-Dauphin (Madagascar) pour y être soigné ; et c'est là qu'il meurt, le 6 novembre 1771.*

*Entre les nombreux documents à notre disposition pour retracer l'histoire du voyage d'Aotourou et de son accueil dans le "Paris des Lumières", nous avons donné la préférence aux témoignages les plus directs, et avant tout aux journaux de bord de la Boudeuse et de l'Étoile (publiés par Étienne Taillemite).*

e f g h e f

## 1 - LES MERS DU SUD

Le samedi 3 avril 1768, 485<sup>e</sup> jour de son voyage autour du monde, M. de Bougainville, commandant la frégate du Roy la *Boudeuse* et la flûte l'*Étoile*, note dans son journal de bord : "À 10 heures et demie, on a vu deux terres extrêmement hautes, à savoir un islot en pic isolé que je nomme le *Boudoir* [...] et une terre plus grande et aussi haute". Le lendemain, dimanche de Pâques : "Dans la nuit nous avons gouverné à O, O 1/4 NO, même jusqu'à N pour accoster au vent cette terre haute qui paroît nous promettre une relâche convenable à nos plus urgents besoins<sup>2</sup>." Et le 5 avril : "Pendant l'après-midi nous avons rallié la terre [...]. Plus de cent pirogues, de grandeurs différentes, mais toutes à balanciers, sont venues autour des navires. Plusieurs ont mis à bord avec des démonstrations d'amitié, portant toutes des branches d'arbres,

<sup>1</sup> Séance du 18 mars 2010.

<sup>2</sup> Étienne Taillemite, éd., *Bougainville et ses compagnons autour du monde, 1766-1769*, t. 1 : Journal de Bougainville, p. 310-311.

simboles de paix<sup>3</sup>." C'est ainsi qu'est reconnue pour la première fois (du moins Bougainville le croit-il encore) l'île de Tahiti.

Dès le lendemain, "grand troc avec les Sauvages, qui ne paroissent point étonnés de nous voir, sont fins commerçants mais de bonne foi." Un homme à l'allure de chef se détache de cette foule ; d'après un témoin, le chirurgien Vivez, "il parvient à accoster le navire [*l'Étoile*], à attraper les chaînes d'hauban, à monter à bord avec son rameau de palme à la main. Il renvoya aussitôt sa pirogue et, présentant son rameau à M. Lafontaine qui était le plus grand des officiers du vaisseau, lequel lui présenta le capitaine auquel il donna son rameau en disant *tayeau*. Il nous fit signe qu'il avait de quoi boire et manger à terre et nous invita à y aller. Il nous demanda par signe si nous venions du costé du soleil et si nous en étions les enfants<sup>4</sup>." Le voici donc installé à bord : il visite, s'informe de tout, se met à table avec l'équipage, s'étonne au spectacle d'un tir de fusées... Il ne reprendra pied sur son île que le 7 avril, jour où le commandant ordonne enfin le débarquement.

La relâche tahitienne sera brève : neuf jours à peine, le temps d'un regard sur les merveilles de "cette île fortunée" :

Les femmes sont jolies et, ce qui fait l'éloge du climat, de la nourriture et des eaux, femmes, hommes, vieillards même, tous ont les plus belles dents du monde. Ce peuple ne respire que le repos et les plaisirs des sens. Vénus est la déesse que l'on y sert. La douceur du climat, la beauté du paysage, la fertilité du sol partout arrosé de rivières et de cascades, la pureté de l'air que n'infeste pas même cette légion d'insectes, le fléau des pays chauds, tout inspire la volupté. Aussi l'ai-je nommé la *Nouvelle-Cythère*<sup>5</sup>.

Quelques incidents graves, que Diderot, plus tard, ne manquera pas de stigmatiser, vont crispier les sourires de bienvenue. Mais l'un d'eux, malgré son apparence anodine au premier abord, marquera plus profondément les visiteurs : un soir, l'insulaire embarqué à bord de *l'Étoile* accoste un passager, le bouscule, le pointe du doigt en criant : "*Ayenene* [...], fille en langue du pays", avant de tourner les talons, apparemment troublé, et de quitter le bord tête baissée. Le lendemain, le même passager, qui est le domestique du médecin attaché à l'expédition, M. Commerson, descend à terre pour aller herboriser en compagnie de son maître ; il croise son agresseur, qui se déchaîne avec encore plus de véhémence que la veille : "En criant mille fois *Ayenene*, nous dit un témoin, [il] l'enleva comme sa proie, fendant l'air à la vue de son maître comme un loup affamé enlève une brebis à la vue du berger<sup>6</sup>."

L'intervention d'un officier, l'épée à la main, sauve le malheureux, qui dès lors ne peut plus cacher la vérité : il s'agit bien d'une femme, comme l'avait pressenti l'insulaire ; elle s'appelle Jeanne Barré ; et si elle a pu s'embarquer sur *l'Étoile*, ce ne peut être qu'avec la complicité de M. Commerson, dont elle partageait la cabine...

L'un des aspects surprenants de cette affaire est l'attitude de Bougainville : lui qui ne peut ignorer le scandale, et surtout sa gravité au regard des règlements de la Marine royale prohibant la présence de femmes sur ses vaisseaux, ne réagit pas sur le moment ; il attendra plus de six semaines avant d'assumer ses responsabilités. C'est le 28 mai qu'il se rend à bord de *l'Étoile*, pour y rencontrer les présumés coupables. Voici le récit "officiel" de l'entrevue :

<sup>3</sup> Étienne Taillemite, *op. cit.*, t. 1 : Journal de Bougainville, p. 311-312.

<sup>4</sup> Étienne Taillemite, *op. cit.*, t. 2 : Journal de Vivez, p. 236. Je me suis permis de corriger les fautes d'orthographe, fréquentes dans les journaux cités.

<sup>5</sup> Étienne Taillemite, *op. cit.*, t. 1 : Journal de Bougainville, p. 317-318.

<sup>6</sup> Étienne Taillemite, *op. cit.*, t. 2 : Journal de Vivez, p. 240.

Baré, les yeux baignés de larmes, m'avoua qu'elle était fille ; elle me dit qu'à Rochefort elle avait trompé son maître en se présentant à lui sous des habits d'homme au moment même de son embarquement [...], qu'au reste, elle savait en s'embarquant qu'il s'agissait de faire le tour du monde, et que ce voyage avait piqué sa curiosité. Elle sera la première, et je lui dois la justice qu'elle s'est toujours conduite à bord avec la plus scrupuleuse sagesse. Elle n'est ni laide ni jolie et n'a pas plus de vingt-six ou vingt-sept ans...<sup>7</sup>

C'est tout. Le rôle et la responsabilité de M. Commerson n'y sont même pas évoqués, ni les sanctions, qui pourtant ont bien dû tomber.

Revenons aux premiers jours du congé tahitien : Bougainville, à son tour, rencontre le nouvel hôte de l'*Étoile*, maintenant connu sous le nom d'Aotourou. Au cours de la discussion diplomatique qui s'ensuit, il se voit proposer une sorte de contrat, bien conforme aux coutumes locales : l'échange des noms, gage de fraternité et de fidélité. Un tel pacte ne se refuse pas, Bougainville s'y prête volontiers ; Aotourou est aussitôt adopté et devient Boutavery ("Bougainville", prononcé à la tahitienne) ; nous ignorons si Bougainville, en juste contrepartie, a jamais daigné porter le nom d'Aotourou !

Le 15 avril, vient le temps des adieux. Bougainville reçoit à son bord la dernière visite du plus éminent de ses hôtes, le "cacique" Ereti. Il en rend compte dans son *Journal* :

Un moment après que nous avons été sous voiles, le cacique est venu à bord nous faire ses adieux, un présent d'une grande voile à bateau, et il nous a amené un de ses Indiens [qui n'est autre qu'Aotourou-Boutavery, encore lui !], nous priant de le prendre avec nous et de le lui ramener. J'ai accepté cet Indien, lequel peut devenir de la plus grande utilité à la nation et l'ai nommé Louis. J'ai remercié le bon cacique et l'ai comblé de présents. Un instant après, une de ses pirogues est venue à bord chargée de bananes pour nous. En nous quittant, il nous a tous embrassés, pleurant amèrement, ainsi que les hommes et femmes qui étoient dans les pirogues autour du navire. Il y avoit une fort jolie fille que Louis a été embrasser, il lui a donné trois perles qu'il avoit à ses oreilles, l'a baisée encore une fois et, malgré les larmes de cette jeune amante, il s'est arraché de ses bras et a remonté à bord<sup>8</sup>.

Deux points ressortent de ce récit : d'abord, l'état-civil d'Aotourou-Boutavery s'est enrichi d'un prénom chrétien, Louis – qui, notons-le, est non seulement celui de Bougainville, mais aussi, comme par hasard, celui du roi de France : d'une pierre deux coups ! Ensuite, et c'est le plus important : l'engagement du ci-devant "Indien" dans cette aventure ne doit rien à la contrainte ; Bougainville assurera d'ailleurs, plus tard, n'y avoir pas été favorable à l'origine.

Le même jour, une addition est portée au rôle de l'équipage de la *Boudeuse* : "Isle de la Nouvelle-Cyterre, du 15 avril 1768 : Louis, Indien, envoyé par sa nation<sup>9</sup>."

Ladite île s'efface, et Bougainville ne peut retenir son émotion :

Adieu, peuple heureux et sage, soyez toujours ce que vous êtes. Je ne me rappellerai jamais sans délices le peu d'instans que j'ai passés au milieu de vous et tant que je vivrai, je célébrerai l'heureuse isle de Cythère. C'est la véritable Eutopie<sup>10</sup>.

<sup>7</sup> Louis-Antoine de Bougainville, *Voyage autour du monde*, éd. critique par Michel Bideaux et Sonia Faessel, Paris 2001, p. 260.

<sup>8</sup> Étienne Taillemite, *op. cit.*, t. 1 : Journal de Bougainville, p. 326.

<sup>9</sup> Étienne Taillemite, *op. cit.*, t. 1 : Journal de Bougainville, p. 179.

<sup>10</sup> Étienne Taillemite, *op. cit.*, t. 1 : Journal de Bougainville, p. 328.

Avant de retracer la suite de cette aventure, arrêtons-nous un instant sur la personnalité d'Aotourou. Bougainville, à la différence de Cook (qui, en ce moment même, prépare son premier voyage vers les Mers du Sud), n'a pas appelé dans son équipage, auprès des excellents hommes de science que sont le médecin-naturaliste Philibert Commerson, ou l'astronome Pierre-Antoine Véron et l'ingénieur-cartographe Charles Routier de Romainville, au moins un artiste de talent, apte à peindre l'étrangeté d'un monde encore inexploré et la physionomie de ses habitants : la première édition du *Voyage autour du monde*, hormis quelques documents cartographiques, n'offrira à ses lecteurs que quatre honnêtes esquisses de pirogues ; et aucun paysage, aucun portrait ; pour imaginer l'apparence d'Aotourou et de ses frères insulaires, seuls nous restent les témoignages écrits.

Celui de Bougainville, d'abord – peu flatteur pour son nouveau filleul :

Le peuple de Tahiti est composé de deux races d'hommes très différentes. [...] La seconde race est d'une taille médiocre, a les cheveux crépus et durs comme du crin ; sa couleur et ses traits différent peu de ceux des mulâtres. Le Tahitien qui s'est embarqué avec nous est de cette seconde race, quoique son père soit chef d'un canton ; mais il possède en intelligence ce qui lui manque du côté de la beauté<sup>11</sup>.

La deuxième édition du *Voyage* (1771) n'en reste pas là. Bougainville croit bon d'ajouter à cette esquisse une note explicative, que je cite intégralement :

On m'a souvent demandé et on me demande tous les jours pourquoi, emmenant un habitant d'une île où les hommes sont en général très beaux, j'en ai choisi un vilain. J'ai répondu, et je réponds ici une fois pour toutes, que je n'ai point choisi : l'insulaire venu en France avec moi s'est embarqué sur mon vaisseau de sa propre volonté, je dirai presque contre la mienne. Assurément j'aurais regardé comme un crime d'enlever un homme à sa patrie, à ses pénates, à tout ce qui faisait son existence, quand bien même j'aurais imaginé que la France l'adopterait et qu'il n'y resterait pas à ma charge<sup>12</sup>.

Tout commentaire serait superflu... Le portrait se précisera plus tard, grâce à des témoins parisiens. Par exemple, Bachaumont dans ses *Mémoires secrets* :

Sa figure n'a rien d'extraordinaire ni en beauté ni en laideur, il est d'une taille plus grande que petite, d'un teint olivâtre, ses traits sont bien prononcés et annoncent un homme de trente ans. Il est fort et bien constitué, il ne manque point d'intelligence, il s'exprime encore mal en françois et mélange sa langue avec celle-là... Ce Patagon [sic] se fait très bien à ce pays-ci. Il affecte de n'y rien trouver de frappant et il n'a témoigné aucune émotion à la vue de toutes les beautés du château de Versailles. Il aime beaucoup notre cuisine, boit et mange avec une grande présence d'esprit ; il se grise volontiers mais sa grande passion est celle des femmes, auxquelles il se livre indistinctement. Elle est généralement celle de ses compatriotes<sup>13</sup>.

D'après le baron van Swieten,

Il est d'une couleur basanée, assez doux, mais triste. Il porte sur ses fesses des marques de noblesse qu'on imprime, dans ces pays-là, avec un fer chaud comme on fait aux chevaux dans nos climats. On a eu beaucoup de peine à le déterminer à s'habiller, précisément parce que cela cacherait son extraction distinguée et qu'il croyait qu'on en aurait moins d'égards pour lui<sup>14</sup>.

<sup>11</sup> Michel Bideaux et Sonia Faessel, *op. cit.*, p. 225.

<sup>12</sup> *ibid.*, p. 225, n. 24.

<sup>13</sup> Étienne Taillemite, *op. cit.*, t. 1, p. 118-119.

<sup>14</sup> Étienne Taillemite, *op. cit.*, t. 1, p. 92-93, n. 4 (d'après une notice du P. O'Reilly).

Voici enfin comment le Président de Brosses le décrit, dans une lettre à son ami Alexander Dalrymple :

Sa couleur est fort olivâtre, son maintien stupide et sa figure fort laide. Il est de taille moyenne, gros, et membré ; il ne peut venir à bout d'apprendre notre langue. Il ne marque pas beaucoup d'étonnement ni d'admiration de tout ce qu'il voit de curieux à Paris. Il a toujours à la bouche le nom de son île Tahiti, marquant beaucoup de regrets d'en être absent et un grand désir d'y retourner<sup>15</sup>.

Nous reviendrons sur le séjour parisien de l'exilé, sur ses faits et gestes, ses rencontres, ses découvertes. Mais, pour mieux le connaître, suivons-le à bord de la *Boudeuse*, aux premiers jours de la traversée vers la France.

Loin de s'isoler, Aotourou participe activement aux tâches de l'équipage et semble s'accommoder plutôt bien de sa nouvelle vie. Il apprend, avec beaucoup de difficulté, à parler français, sans jamais dépasser le stade du baragouinage. Il s'initie au pilotage, observe les étoiles, demande à la moindre occasion la permission de descendre à terre, en quête de femmes et d'informations sur les mœurs locales... Mais son intérêt pour les "Sauvages" décroît à mesure qu'il s'éloigne de son monde. Lorsque, le 3 mai, les navires approchent les premières îles des Samoa, "sa première idée en voyant cette terre fut qu'elle était notre patrie [la France]", note Bougainville. Le commandant qui, nous l'avons vu, estimait peu son intelligence, retient sa compagnie le plus souvent possible, afin de tester ses connaissances et de compléter sa propre documentation géographique, économique et ethnographique sur Tahiti, trop vite explorée.

Les journaux de bord s'arrêtent volontiers sur ses interventions, ses réflexions et ses aptitudes morales et intellectuelles :

En vue d'Oumaitia, île de l'archipel de Bourbon (16 avril) : Dès que notre Indien a vu cette île, il nous a fait entendre par des signes non équivoques qu'il y avoit été, qu'il y avoit eu des maîtresses et que nous y trouverions autant de rafraichissemens qu'à l'isle de Cythère<sup>16</sup>...

Archipel de Bourbon (18-19 avril) : Lorsque la nuit a été venue, l'Indien a observé les étoiles, nous en a nommé une douzaine, nous a montré par les étoiles dans quel air de vent nous restoit son pays, et qu'en gouvernant NNO nous arriverions en deux jours à une terre habitée par une nation alliée de la sienne, garnie de tous les rafraichissemens que nous pouvions désirer et surtout de femmes à notre service. Il nous a fait entendre ou qu'il y étoit né ou qu'il y avoit un enfant. Voyant qu'on continuoît la même route et croyant sans doute qu'on ne l'avoit pas bien compris, il s'est jetté à la barre et, se saisissant de la roue, il vouloit mettre le vaisseau dans la route qu'il indiquoit<sup>17</sup>...

Petites Cyclades (4-5 mai) : Les Indiens ont d'abord été quelque temps à regarder les navires, sans oser s'en approcher. Enfin ils se sont enhardis et nous ont accostés... Louis s'est mis nud et leur a parlé, mais leur langue n'est pas la même... Notre Indien a paru les mépriser beaucoup et marquait visiblement qu'il ne vouloit point aller avec eux<sup>18</sup>...

Petites Cyclades (11-12 mai) : Notre Indien voudroit bien qu'on s'arrêât à toutes ces isles, uniquement pour y sacrifier à Vénus. C'est le seul objet dont il soit occupé, c'est à lui seul que se rapportent toutes ses idées. Cet Indien a la plus grande intelligence et beaucoup de finesse.

<sup>15</sup> Michel Bideaux et Sonia Faessel, *op. cit.*, p. 418.

<sup>16</sup> Étienne Taillemite, *op. cit.*, t. 1 : Journal de Bougainville, p. 331.

<sup>17</sup> *ibid.*, p. 331-332.

<sup>18</sup> *ibid.*, p. 335.

Il examine et dépeint tout ce qui se fait dans le navire, il sait à quoi chacun est employé. Surtout il connoit les timoniers des deux quarts et ne veut pas que personne autre se mette à la barre [...]. Il est d'un caractère timide, doux, il est au désespoir même de voir souffrir : les châtimens qu'il faut nécessairement infliger lui sont un supplice. L'habitude d'une vie molle donne nécessairement ce caractère, ce qui le rend indolent, le rend doux<sup>19</sup> ...

Ile Rossel (22-23 juin) : L'indien s'ennuye extrêmement de ne point aller à terre. Cependant il conserve sa gayeté, à quelques intervalles près, dans lesquels il a de l'humeur. Son caractère est porté à la raillerie. Il contrefait avec grâce et légèreté tous ceux dont la figure ou les manières prêtent au ridicule. Il remarque tout et démêle avec finesse le comment et le pourquoi. Sur tout ce qui le frappe, il improvise des espèces de récitatifs obligés. Il n'oublie ni le bien ni le mal qu'on lui fait, mais il est reconnoissant sans être vindicatif. Il attribue à la lune dont les phases lui sont bien connues, une grande influence sur les vents et le temps. Il nous a même fait entendre, un soir qu'elle étoit extrêmement brouillée, que dans son pays, lorsque la lune avoit cet aspect [...], on lui sacrifiait un ou deux hommes, soit esclaves soit gens du peuple, *tata einou*, jamais de femmes, et que c'étoit l'*eatoua* qui les immoloit en les assommant<sup>20</sup> ...

Boero, Moluques (3-7 septembre) : Je dois dire un mot de l'impression qu'a faite la vue de cet établissement européen sur notre Cythéréen. On conçoit que sa surprise a dû être forte, à la vue d'hommes de notre couleur, de maisons, de jardins, d'animaux domestiques en grand nombre et tant variés, de l'hospitalité exercée d'un air franc et de connoissance. Il s'est conduit vis-à-vis des Hollandais avec esprit. Il a commencé par leur faire entendre que, dans son pays, il étoit un chef et qu'il voyageoit pour son plaisir avec ses amis. Dans les visites, à la promenade, à table, il cherchoit à nous copier exactement. La première visite que je fis à terre, je ne le menai pas. Il s'imagina que c'étoit parce que ses genoux sont cagneux et vouloit absolument faire monter dessus des matelots pour les redresser. Il nous a demandé souvent si Paris étoit aussi beau que ce comptoir<sup>21</sup> ...

Détroit des Célèbes (17 septembre) : On a eu ici un singe que le Cythéréen croit fermement être un homme. Nous aurons autant de peine à lui persuader le contraire qu'à le convaincre que nous avons deux substances dont l'une survit à l'autre<sup>22</sup> ...

L'expédition atteint l'île de France le 8 novembre 1768 ; elle y fait relâche jusqu'au 11 décembre (la *Boudeuse*) et au 1<sup>er</sup> janvier (l'*Étoile*). Les arrivants sont accueillis en héros et Bougainville trouve chez ses compatriotes un auditoire passionné par le récit de ses aventures, de ses découvertes... et bien sûr, par l'exhibition de son Cythérien. En témoigne la correspondance d'un témoin bien connu, Bernardin de Saint-Pierre :

Cet officier [Bougainville] revient à Paris couvert de gloire : il a découvert dans la mer du Sud des terres plus grandes que l'Europe, une île de quatre cents lieues de longueur, une autre très-peuplée où aucun vaisseau n'est abordé. Cette île, appelée Taïti par les naturels, a été surnommée l'île de Cythère par les Français. Les femmes y sont charmantes et adorées. Les habitans vivent en commun sans faire la guerre à personne ; ils ne connaissent point le fer : leurs haches sont de pierre, leurs flèches sont émoussées. Les bonnes gens se croyaient seuls dans l'univers. On y a trouvé la ..... universellement répandue ; ainsi, voilà une misère de moins que leur vaudra la connoissance des Européens[...]. J'ai diné avec un Cupidon de cette terre australe, que l'on a embarqué de son consentement ; il est laid, mulâtre, portant

<sup>19</sup> *ibid.*, p. 340.

<sup>20</sup> *ibid.*, p. 360.

<sup>21</sup> *ibid.*, p. 406.

<sup>22</sup> *ibid.*, p. 416.

barbe, les cheveux noirs et rudes comme du crin. Il pleure quelquefois, et paraît regretter fort sa patrie dont chaque jour va l'éloigner<sup>23</sup>.

La partie proprement scientifique de l'expédition se termine ici. Ni l'astronome Véron, ni Commerson (toujours inséparable de Jeanne Barré) ne rejoindront les équipages : le premier étant requis pour l'observation à Pondichéry du passage de Vénus, le 5 juin 1769 ; le second souhaitant "examiner l'histoire naturelle de ces îles et de Madagascar". Ni l'un ni l'autre ne reverra la France : ils mourront tous deux à l'île de France, le premier, le 2 juin 1770, le second, le 13 mars 1773.

Quant à Jeanne, plus chanceuse, elle repartira et verra le bout de son périple ; elle est sans doute la première femme à avoir accompli le tour du monde.

## 2 - LA VIE PARISIENNE

Le 16 mars 1770, la *Boudeuse* jette l'ancre à Saint-Malo, après 465 jours de voyage. Aussitôt, Bougainville prend la route de Paris avec Aotourou ; il y arrive le 20, et dès le lendemain, court à la rencontre des ducs de Choiseul et de Praslin, auxquels il doit rendre compte de sa mission et "présenter son sauvage [...], prince en l'île de la Nouvelle-Cythère qui, à son retour dans son pays, sera le meilleur défenseur de la cause française<sup>24</sup>..."

Le premier article à annoncer le retour de l'expédition paraît le 23 mars, dans les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres* :

M. de Bougainville raconte beaucoup de choses de son voyage, il prétend entr'autres merveilles avoir découvert aux Terres Australes une nouvelle île dont les mœurs sont admirables, dont l'administration civile fait honte aux gouvernements les plus policés de l'Europe : il ne tarit point sur les détails charmants qu'il en raconte. Il est bien à craindre que ce nouveau Robinson n'ait acquis ce goût du merveilleux, si ordinaire aux voyageurs, et que son imagination exaltée ne lui fasse voir les objets tout autres qu'ils ne sont<sup>25</sup>.

Et c'est seulement le 26 mars que le même chroniqueur évoque pour la première fois la présence (encore discrète) d'Aotourou :

M. de Bougainville a amené avec lui un homme de cette île, dont il prétend avoir fait la découverte. Il ne prodigue pas encore ce personnage curieux, mais il paroît qu'il met tout en œuvre pour se faire nommer gouverneur de cette île et réparer la perte qu'il a faite de son commandement aux îles Malouines<sup>26</sup>.

Mais M. de Bougainville ne tarde pas à prodiguer sa "découverte", à la pousser vers les salons en vogue. Pour les témoins de ces mondanités, Aotourou n'a jamais paru souffrir de dépaysement. Madame de Choiseul, qui l'a adopté, lui organise rencontres et rendez-vous, sans lui interdire d'errer parfois dans les ruelles ; c'est ainsi qu'à la manière du Persan de Montesquieu, il peut découvrir Paris et ses mystères... dont il devient l'une des notabilités...

Quoique Aotourou estropiât à peine quelques mots de notre langue, note Bougainville, tous les jours il sortait seul, il parcourait la ville, et jamais il ne s'est égaré. Souvent il faisait des emplettes, et presque jamais il n'a payé les choses au-delà de leur valeur. Le seul de nos spectacles qui lui plût était l'Opéra : car il aimait passionnément la danse. Il connaissait

<sup>23</sup> Bernardin de Saint-Pierre, *Correspondance*, t. 1, 1826, p. 134-135 : Lettre n° 35 à M. Hennin.

<sup>24</sup> Jean-Étienne Martin-Allanic, *Bougainville navigateur et les découvertes de son temps*, Paris, 1964, t. 2, p. 888.

<sup>25</sup> Cf. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours*, Londres, 1780, t. IV, p. 216.

<sup>26</sup> *ibid.*, p. 218.

parfaitement les jours de ce spectacle ; il y allait seul, payait à la porte comme tout le monde, et sa place favorite était dans les corridors. Parmi le grand nombre de personnes qui ont désiré le voir, il a toujours remarqué ceux qui lui ont fait du bien, et son cœur reconnaissant ne les oubliait pas<sup>27</sup>...

Ce qui attire Aoutourou à l'Opéra, c'est sans doute le spectacle, la musique, la danse. Mais surtout, d'après Charles de La Roncière, "c'était un familier des coulisses. Un soir, la loge de la danseuse Heinsel retentit de cris perçants ; Aoutourou voulait la tatouer, comme on le faisait dans son île, au bas des reins. Cette singularité lui valait une curiosité intense : Sophie Arnould et Mademoiselle Clairon en raffolaient<sup>28</sup>..."

Mais Bougainville, revenu parmi les siens, se doit de répondre à des sollicitations encore plus prestigieuses : la cour et le "Paris des Lumières" réclament à leur tour ce "prince en l'île de la Nouvelle-Cythère". Il va donc le présenter au Dauphin, puis au comte de Provence et au comte d'Artois. Enfin, après l'avoir revêtu d'un habit à brandebourgs d'or et coiffé d'un chapeau à plumet "tels ces Topinambours du Maranhó, venus du Brésil en 1612 apporter à Louis XIII l'hommage de leur tribu", il va le présenter à Louis XV, le 30 avril. On aurait aimé assister à cette auguste conversation...

Heureusement, les conversations avec le "Paris des Lumières" ont laissé des traces plus tangibles. D'après Jean-Etienne Martin-Allanic (qui, malheureusement, ne fournit guère de détails et ne peut citer de source), la liste des visites est longue :

Bougainville emmène Aoutourou, cet homme si près de l'état de nature, chez Buffon, au Jardin du roi ; chez Mademoiselle de Lespinasse, où il retrouve son maître d'Alembert ; chez Helvetius, dans sa bibliothèque riche en livres de voyages, car ce moraliste préoccupé du bien public est soucieux du document et des traits de mœurs qui sont autant de faits pour l'enchaînement de ses idées ; chez le baron d'Holbach ; chez le prince de Conti. Dans les salons où fréquentent ceux que l'on appelle "les philosophes", le "sauvage" est un moment le point de mire des curieux. Diderot l'y observe en même temps que son protecteur Bougainville<sup>29</sup>...

Le témoignage le plus détaillé qui subsiste sur ce genre de rencontres est le compte rendu d'une série d'entretiens tenus, à partir du 25 avril, chez M. de La Condamine puis chez Jacob Pereire, dit "le précepteur des muets", auxquels participe l'illustre président de Brosses, ami de Diderot et auteur de l'*Histoire des navigations aux terres australes* (1756). Nous en connaissons la teneur par un rapport de La Condamine, paru dans le *Journal encyclopédique* du 15 juin 1769 : *Observations sur l'insulaire de Polynésie amené de l'île de Tayti par M. de Bougainville*<sup>30</sup>. Ce rapport commence par un très bref exposé des circonstances et un rappel historique : "J'ai vu le jeune habitant de l'île de Tayti, dans la mer du Sud, que M. de Bougainville, qui vient de faire le tour du monde sur la frégate du Roi l'*Hirondelle* [sic], a ramené avec lui à Paris. C'est le fils d'un chef de nation qui n'est rien moins que sauvage."

Puis, il décrit les mœurs des insulaires et s'étonne que la petite vérole (dont il voit "quelques signes au visage du nouveau débarqué") ait pu les infester. Et il enchaîne sur leurs aptitudes physiques : "Leur odorat est très fin, et tel qu'ils distinguent à l'odeur une femme d'un homme" (comment ne pas évoquer ici le *Mi pare sentir odor di femmina*, que chuchotera le Don Juan

<sup>27</sup> Michel Bideaux et Sonia Faessel, *op. cit.*, p. 234-235.

<sup>28</sup> Charles de La Roncière, *Bougainville*, Paris, 1942, p. 177.

<sup>29</sup> Jean-Étienne Martin-Allanic, *op. cit.*, p. 970 et note 29 : "Il semble que Diderot a eu des conversations avec Bougainville, pour qui il a de la sympathie, mais sans que des relations amicales s'établissent entre eux."

<sup>30</sup> Ce rapport est reproduit dans Michel Bideaux et Sonia Faessel, *op. cit.*, p. 418-423.

de Mozart ?) – la remarque se réfère bien sûr à l'exploit naguère accompli par Aotourou aux dépens de Jeanne Barré.

La Condamine avoue éprouver quelque embarras à rapporter certains gestes et propos du "Cythérien, qui ne rougit point d'appeler les choses par le nom qu'on leur a donné" ! Il poursuit néanmoins l'interrogatoire, notant scupuleusement chaque geste, chaque réflexion, soucieux, avec l'assistance éclairée de Bougainville sur certains points de linguistique ou d'ethnologie, de dessiner une esquisse, la plus nuancée possible, de la pensée sauvage. "Sauvage", note-t-il dès le début de l'examen, "j'ai sans doute tort de lui donner ce nom. M. de Bougainville s'y oppose fortement et avec raison..."

Puis, il en vient à la culture matérielle, à l'artisanat cythérien, s'intéresse, par exemple, à un instrument de musique :

J'ai vu une de leurs flûtes de la grosseur d'une de nos flûtes traversières mais plus courte, très lisse et très unie, quoiqu'elle ne soit point faite au tour ; il paraît que c'est une canne de roseau [...]. Ils en tirent le son en soufflant par le nez dans une ouverture qui tient lieu d'embouchure [...]. Ces flûtes, ainsi que la menuiserie de leurs maisons, sont faites sans aucun outil de fer ni métal, avec des pierres dures de la nature des pierres à fusil, qu'ils affilent et aiguisent en forme de couteau. Quelle industrie et quelle patience cela ne suppose-t-il pas ?

Puis, après un bref chapitre sur la langue tahitienne, une langue "fort pauvre, comme toutes les langues américaines ; ce qui suppose que ceux qui la parlent n'ont eu que peu ou point de communication avec d'autres peuples", La Condamine aborde la personnalité même d'Aotourou :

Le jeune insulaire est un homme de 30 ans, d'une taille médiocre, d'environ 5 pieds deux pouces ; sa couleur est basanée [...]. Il a les yeux, les cheveux et les sourcils noirs... Ses traits n'ont rien de régulier ni de difforme ; il a l'air vif ; il est, dit-on, fort impatient, et paraît s'ennuyer quand il ne change pas d'occupation. Cela est tout naturel ; ce qu'on lui dit et qu'il n'entend pas, ne peut fixer son attention. Il paraît avoir de la pénétration. Je lui ai fait manier mon cornet acoustique, je l'ai appliqué à son oreille, il a reconnu que cela augmentait le son, je lui ai montré des lunettes, je lui ai fait entendre par signes que lorsqu'on voyait mal, les lunettes faisaient voir plus distinctement, et sans doute il le savait déjà ; je lui ai fait signe ensuite que je n'entendais pas, et que mon cornet m'aidait à entendre, comme les lunettes à voir ; il a souri et a répondu en deux mots de sa langue, "oreilles mortes". Ainsi, il a très bien compris ce que je voulais lui dire...

Puis vient l'histoire de son "enlèvement" ("Son père l'a livré de bonne grâce à M. de Bougainville [...]. Sans doute on a promis au père de lui ramener son fils, et vraisemblablement il n'en sera pas de celui-ci comme d'un fils d'un roitelet des terres australes nommé Essomeric").

Et pour finir, quelques mots sur les péripéties de la vie parisienne :

L'insulaire a été fort enrhumé : il a eu même de la fièvre [...] Il aime fort M. de Bougainville, qui a beaucoup d'attention pour lui, qui ménage ses petites fantaisies, ses impatiences, et surtout a soin de ne pas blesser son amour-propre. S'il est vrai [...] qu'on s'estime plus soi-même machinalement quand on a un habit neuf et riche que lorsqu'on est mal vêtu, il est évident que cet insulaire, avec lequel on ne peut avoir de conversation suivie, qui, du sein de la nature, se trouve dans le séjour des arts et du luxe, environné d'objets nouveaux pour lui, sera surtout affecté de ceux qui le toucheront de plus près, et qui feront sur ses sens une forte et vive impression.

Le séjour à Paris se termine le 27 février 1770.

### 3 - LA FIN DU PÉRIPLÉ

Le dessein de Bougainville, dès son départ de l'île, était de revenir un jour avec Aotourou, de le rendre à son île, à sa famille et à son peuple... avec, sans doute, une arrière-pensée : profiter de l'occasion pour "continuer la découverte des Terres australes", pour consolider ses liens d'amitié avec les Cythériens, voire – qui sait ? – pour jeter les bases d'un établissement français dans les îles polynésiennes, dont il se verrait bien le gouverneur... Mais les circonstances ne lui permettent pas d'agir selon ce plan : les ordres du ministère sont formels, il est hors de question désormais de monter une coûteuse expédition, le retour s'effectuera par les moyens les plus modestes.

C'est donc sur un navire marchand, le *Brisson*, qu'Aotourou embarque à La Rochelle, à la fin de mars. Sa destination est l'île de France ; rien n'est encore prévu pour la suite du voyage jusqu'à Tahiti : on verra sur place !

Le *Brisson* arrive à Port-Louis le 3 novembre. M. Poivre, intendant des îles de France et de Bourbon, en informe le secrétaire d'État Henri-Léonard Bertin<sup>31</sup> :

J'avais déjà reçu ici Poutavery en 1768 ; je l'y avais accueilli à la ville et à la campagne ; pendant tout son séjour dans cette île, il avait eu le couvert chez moi ; je lui ai rendu tous les services qui ont dépendu de moi [...]. Vous ne sauriez croire à quel point cet homme naturel porte la mémoire des bienfaits et le sentiment de la reconnaissance [...]. Quand il a été question de se mettre à table, il a aussitôt montré son ancienne place à côté de moi et a voulu la reprendre [...]. Cet Indien m'a singulièrement intéressé depuis le moment que j'ai su son histoire, et son honnêteté naturelle m'a fortement attaché à lui : aussi me regarde-t-il comme son père et ma maison comme la sienne...

Jamais, sans doute, Aotourou ne s'était vu prodiguer de la part d'un "officiel" pareille sollicitude, amitié aussi sincère. Puis M. Poivre indique ce qu'il envisage pour la suite :

Poutavery n'étant arrivé ici qu'à la fin d'octobre, dans un moment où nous avons tous nos bâtiments dehors, je le garderai jusqu'à la mi-septembre de l'année prochaine, temps auquel je le renverrai dans son pays. Le capitaine, les officiers et le bâtiment destinés à ce voyage seront de mon choix. Je lui donnerai pour lui, pour sa famille et pour les chefs tahitiens, des présents convenables. Je lui donnerai, outre les outils et instruments en fer de toute espèce, des grains à semer et surtout du riz, des bœufs et des vaches, des cabris, enfin tout ce qui me paraîtra, d'après ses rapports, devoir être utile aux bons Tahitiens, qui devront à la générosité française une partie de leur bien-être...

Cet arrêt forcé à Port-Louis permet à Aotourou de revoir une de ses anciennes connaissances : Bernardin de Saint-Pierre, qui se montre à son égard bien moins méprisant que lors de leur première rencontre :

Quelques jours avant de partir, je revis Aotourou [...]. Je l'avois trouvé à son passage, franc, gai, un peu libertin. À son retour, je le voyois réservé, poli et maniéré. Il étoit enchanté de l'Opéra de Paris, dont il contrefaisoit les chants et les danses. Il avoit une montre dont il désignoit les heures par leur usage. Il y montrait l'heure de se lever, de manger, d'aller à l'Opéra, de se promener, etc. Cet homme étoit plein d'intelligence [...]. Aotourou paroisoit s'ennuyer beaucoup à l'Isle de France. Il se promenoit toujours seul. Un jour je l'aperçus dans une méditation profonde. Il regardoit à la porte de la prison un Noir esclave, à qui on rivoit une grosse chaîne autour du cou. C'étoit un étrange spectacle pour lui, qu'un homme de sa couleur, traité ainsi par des blancs, qui l'avoient comblé de bienfaits à Paris ; mais il ne sçavoit pas que ce sont les passions des hommes qui les portent au-delà des mers, et que la morale, qui les balance en Europe, reste en-deçà des tropiques<sup>32</sup>...

<sup>31</sup> Michel Bideaux et Sonia Faessel, *op. cit.*, p. 239.

<sup>32</sup> Bernardin de Saint-Pierre, *Voyage à l'isle de France...*, 2, 1773, Lettre XIX, p. 2-5.

Il faudra à Aotourou, dans cette escale, un an de patience et d'ennui en attendant le départ. Il embarque enfin, le 18 octobre 1771, sur la flûte le *Mascarin*, commandée par le capitaine Marion-Dufresne<sup>33</sup>. L'expédition doit faire un détour par le cap de Bonne-Espérance (quelle Espérance !), avant de prendre la route de Tahiti.

Mais il est dit que jamais Aotourou ne reverra son île : "Aussitôt que j'ai eu fait voile de Bourbon, note Marion-Dufresne, la petite vérette s'est déclaré[e] à Poutavery, ce qui m'avait déterminé sur-le-champ à relâcher au Fort-Dauphin, île de Madagascar, où cet insulaire est mort d'une maladie compliquée<sup>34</sup>..."

Le même jour, 6 novembre :

Le corps du pauvre Aotourou est cousu dans une toile lestée d'un boulet, avec ses vêtements, son linge et les objets à son usage. L'équipage est réuni comme à l'ordinaire pour cette funèbre cérémonie. Bien que le défunt ne fût pas chrétien, l'aumônier dit la prière des morts et le corps est mouillé, comme une ancre, dans l'Océan, à tout jamais. Ainsi, disparaît de ce monde, qu'il avait voulu parcourir, Mayoa Aotourou, dit Louis Poutavery, frère adoptif de Bougainville<sup>35</sup>.

Cette triste fin trouvera un écho lointain dans le commentaire d'un compagnon de Cook, Sidney Parkinson. Il me paraît intéressant de le citer ici, car, tout en nous dévoilant quelques détails méconnus, il nous offre un reflet assez fidèle de l'opinion anglaise sur l'attitude de Bougainville à l'égard de "son Indien" :

L'infortuné ne revit plus sa patrie. Il vint en France et fit un séjour de onze mois à Paris. Cet Indien y trouva plus de curieux indiscrets que de protecteurs. Au mois de mars 1770, il s'embarqua à la Rochelle pour se rendre à l'île de France. M. de Bougainville remit un mémoire très détaillé sur la route à faire pour le transporter ensuite dans son île, et il consacra une somme de 36 000 livres, le tiers de son bien, pour armer le vaisseau destiné à cette navigation. Madame la duchesse de Choiseul donna une somme d'argent pour porter à Taïti un grand nombre d'outils de première nécessité, des graines, des bestiaux ; et le roi d'Espagne voulut bien permettre que le bâtiment, s'il en étoit besoin, relâchât aux Philippines. Aotourou devoit cependant trouver beaucoup d'objets de toute espèce à l'île de France, mais il paroît qu'il y mourut de la petite vérole<sup>36</sup>...

#### 4 - SUPPLÉMENT AU VOYAGE D'AOTOUROU

Revenons sur les onze mois du séjour à Paris.

Les philosophes n'avaient pas attendu l'irruption d'Aotourou dans leur monde, pour ouvrir un débat sur le "mythe du bon sauvage" – un débat que ravivait fatalement toute nouvelle découverte de terres inconnues. Jean-Jacques Rousseau, dès 1755, appelait à le conclure d'urgence, pour enfin s'occuper mieux de la société, en notant au début de son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* : "Les philosophes qui ont examiné les fondements de la société ont tous senti la nécessité de remonter jusqu'à l'état de nature, mais aucun d'eux n'y est arrivé<sup>37</sup>." Et voilà que cet "homme dans l'état de nature", en personne, venait à leur rencontre et leur offrait l'exemple dont ils avaient besoin pour avancer dans leurs recherches.

<sup>33</sup> Jean-Étienne Martin-Allanic, *op. cit.*, p. 1322.

<sup>34</sup> *ibid.*, p. 1326.

<sup>35</sup> *ibid.*, p. 1325.

<sup>36</sup> Sidney Parkinson, *Voyage autour du monde sur le vaisseau de Sa Majesté britannique l'Endeavour*, 1, 1797, p. LIII-LIV.

<sup>37</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Amsterdam,

Des académiciens, à l'exemple de La Condamine, des encyclopédistes, des écrivains, se penchèrent donc avec intérêt sur le "cas Aotourou". Allaient-ils laisser passer l'occasion de découvrir l'homme sauvage *in vivo*, de l'interroger, de l'écouter ? Il y eut quelques indifférents (du moins en apparence) : Voltaire, et même Rousseau. Et, parmi les plus passionnés : Diderot, qui, après avoir mentionné Aotourou dans un compte rendu (non publié) du *Voyage autour du Monde de Bougainville* en 1771, le réintroduisit deux ans plus tard dans son *Supplément au voyage de Bougainville* :

A. Avez-vous vu le Taïtien que Bougainville avait pris sur son bord, et transporté dans ce pays-ci ?

B. Je l'ai vu ; il s'appelait Aotourou. À la première terre qu'il aperçut, il la prit pour la patrie des voyageurs ; soit qu'on lui en eût imposé sur la longueur du voyage ; soit que, trompé naturellement par le peu de distance apparente des bords de la mer qu'il habitait, à l'endroit où le ciel semble confiner avec l'horizon, il ignorât la véritable étendue de la terre. L'usage commun des femmes était si bien établi dans son esprit, qu'il se jeta sur la première Européenne qui vint à sa rencontre, et qu'il se disposait très sérieusement à lui faire la politesse de Taïti. Il s'ennuyait parmi nous. L'alphabet taïtien n'ayant ni *b*, ni *c*, ni *d*, ni *f*, ni *g*, ni *q*, ni *x*, ni *y*, ni *z*, il ne put jamais apprendre à parler notre langue, qui offrait à ses organes inflexibles trop d'articulations étrangères et de sons nouveaux. Il ne cessait de soupirer après son pays, et je n'en suis pas étonné<sup>38</sup>...

On le voit déjà ici, ce n'est pas le débat en vogue sur l'"homme dans l'état de nature" qui intéresse Diderot en priorité. Où veut-il en venir ? Nous le découvrons dans la seconde partie du *Supplément*, qui nous éloigne des salons parisiens et de leurs conversations plutôt anodines et détachées. Nous sommes maintenant sur l'île d'Aotourou. Un vieillard (que Diderot ne nomme pas, mais qui est sans doute le cacique Eréti) harangue la foule assemblée sur un rivage<sup>39</sup> : "Pleurez, malheureux Otaïtiens ! pleurez ; mais que ce soit de l'arrivée, et non du départ de ces hommes ambitieux et méchants : un jour, vous les connaîtrez mieux. Un jour, ils reviendront..." Quels hommes ? Bougainville, "chef des brigands", et consorts. Le ton du discours n'a rien d'académique et il monte encore en violence dans une longue diatribe :

Nous sommes innocents, nous sommes heureux ; et tu ne peux que nuire à notre bonheur. Nous suivons le pur instinct de la nature ; et tu as tenté d'effacer de nos âmes son caractère. Ici tout est à tous ; et tu nous as prêché je ne sais quelle distinction du tien et du mien. Nos filles et nos femmes nous sont communes ; tu as partagé ce privilège avec nous ; et tu es venu allumer en elles des fureurs inconnues. Elles sont devenues folles dans tes bras [...]. Nous sommes libres ; et voilà que tu as enfoui dans notre terre le titre de notre futur esclavage. Tu n'es ni un dieu, ni un démon : qui es-tu donc, pour faire des esclaves ? Orou ! toi qui entends la langue de ces hommes-là, dis-nous à tous, comme tu me l'as dit à moi-même, ce qu'ils ont écrit sur cette lame de métal : *Ce pays est à nous*. Ce pays est à toi ! et pourquoi ? parce que tu y as mis le pied ? Si un Otaïtien débarquait un jour sur vos côtes, et qu'il gravât sur une de vos pierres ou sur l'écorce d'un de vos arbres : *Ce pays est aux habitants d'Otaïti*, qu'en penserais-tu ?

[...] Éloigne-toi, à moins que tes yeux cruels ne se plaisent à des spectacles de mort : éloigne-toi ; va, et puissent les mers coupables qui t'ont épargné dans ton voyage, s'absoudre, et nous

---

1755, p. 4.

<sup>38</sup> J. Assézat, éd., *Œuvres complètes de Diderot*, t. 2, Paris, 1875, p. 211. La remarque sur l'alphabet figure déjà, avec de légères variantes, dans le *Compte-rendu* (cf. *ibid.*, p. 206). Elle est empruntée à Bougainville (édition citée, p. 237 : "La langue de Tahiti est douce, harmonieuse et facile à prononcer. Les mots n'en sont presque composés que de voyelles sans aspiration; on n'y rencontre point de syllabes muettes, sourdes ou nasales, ni cette quantité de consonnes et d'articulations qui rendent certaines langues si difficiles. Aussi notre Tahitien ne pouvait-il parvenir à prononcer le français"), complétée par les *Observations* d'Isaac Pereire, *ibid.*, p. 366-368.

<sup>39</sup> cf. *Les adieux du vieillard*, *ibid.*, p. 213-218.

venger en t'engloutissant avant ton retour ! Et vous, Otaïtiens, rentrez dans vos cabanes, rentrez tous ; et que ces indignes étrangers n'entendent à leur départ que le flot qui mugit, et ne voient que l'écume dont sa fureur blanchit une rive déserte !

Certes, le *Supplément au voyage de Bougainville* n'est pas le premier discours-pamphlet anti-colonialiste qui ait vu le jour en France. Mais l'ampleur, la hargne, la virulence de ton auxquelles il atteint n'ont pas de précédents ; ce sont elles d'ailleurs qui lui ont valu les critiques les plus sévères (un biographe de Bougainville, Jean Dorsenne, voyait dans la harangue du vieillard "l'une des plus grandes stupidités qui aient été écrites au XVIII<sup>e</sup> siècle"<sup>40</sup>).

Diderot compte parmi les premiers lecteurs du *Voyage autour du Monde* de Bougainville : "Voilà le seul voyage dont la lecture m'ait inspiré du goût pour une autre contrée que la mienne", dira-t-il. Pour le *Compte-rendu*, comme pour le *Supplément* qui le suit, la relation officielle est, semble-t-il, son unique source, comme s'il avait pu ignorer les témoignages, directs ou indirects, qui couraient dans Paris pendant les premiers mois qui ont suivi le retour de l'expédition. On peut croire, en le lisant, qu'Aotourou l'intéresse beaucoup plus que toutes les péripéties de l'aventure ; il se contente pourtant du portrait de l'Otaïtien et des anecdotes fournies par Bougainville, sans guère y ajouter de notations personnelles, hormis quelques jérémiades sans doute imaginaires. Le personnage qu'il nous décrit est plutôt le faux marin de la *Boudeuse*, pleurant son île, ses parents, ses conquêtes féminines, ses traditions perdues, que le dandin usant ses semelles dans les ruelles de la capitale, heureux de s'afficher dans les salons et les loges de l'Opéra. Diderot n'aurait-il pas, comme le supposait Jean-Étienne Martin-Allanic<sup>41</sup>, rencontré Aotourou chez le baron d'Holbach ou ailleurs ? Ou, l'ayant rencontré, n'aurait-t-il pas eu le temps de l'interroger à loisir ?

Il n'en est pas moins vrai qu'en plein débat autour du "mythe du bon sauvage", le séjour à Paris d'Aotourou, cet humain arraché à l'état de nature, ne pouvait que susciter un immense intérêt, chez Diderot comme chez la plupart des philosophes et amis des Lumières. Avec eux, le monde littéraire, sensible à l'exotisme du personnage, a participé à cet engouement, qui s'est prolongé bien après le départ et la mort de l'Insulaire. En témoignent, entre autres : Nicolas Bricaire de La Dixmerie (*Le Sauvage de Tahiti aux Français*, pamphlet publié en 1770, avant la première édition du *Voyage autour du Monde*)<sup>42</sup>, Jacques Delille (*Les jardins, ou l'art d'embellir les paysages*, poème, 1782)<sup>43</sup>, un anonyme (*La Peyrouse dans l'isle de Tahiti, ou le danger des présomptions*, drame politique et moral, 1806)<sup>44</sup>... Il n'est pas impossible que la rumeur soit parvenue jusqu'aux oreilles de Victor Hugo (*La fille d'O-Taïti*, ode septième, 1827). Enfin, Aotourou devait même trouver place dans l'histoire de la musique et de la danse au XX<sup>e</sup> siècle : il apparaît dans *La nouvelle Cythère*, un ballet composé en 1929 par Germaine Tailleferre, sur une commande de Serge de Diaghilev<sup>45</sup> !

<sup>40</sup> Cité par Charles de La Roncière, *op. cit.*, p. 173. Notons pour faire contrepois qu'un autre critique, ami de Diderot, Jacques-Henri Meister, considérait le discours du vieillard comme "un des plus beaux morceaux d'éloquence sauvage qui existent en aucune langue" ! (*Aux mânes de Diderot*, 1788, cf. J. Assézat, *op. cit.*, t. 1, p. XV).

<sup>41</sup> Jean-Étienne Martin-Allanic, *op. cit.*, p. 970.

<sup>42</sup> [Nicolas Bricaire de La Dixmerie], *Le Sauvage de Tahiti aux Français, avec un envoi au Philosophe ami des sauvages*, Londres, 1770.

<sup>43</sup> Jacques Delille, *Les jardins, ou l'art d'embellir les paysages*, poème en quatre chants, 1782 ; 27 vers du Chant II sont dédiés au "jeune Potavéri" (p. 53-54 de la réédition de 1801). Ils ont été transcrits par Jean-Étienne Martin-Allanic, *op. cit.*, p. 972.

<sup>44</sup> Édition critique par John Dunmore, *La Peyrouse dans l'isle de Tahiti, ou le danger des présomptions*, drame politique et moral, Londres, Modern Humanities Research Association Critical Texts, vol. 10, 2006.

<sup>45</sup> Extraits de l'argument d'après Georges Hacquard, président de l'Association Germaine-Tailleferre : "Scène : Accueil de Bougainville et de trois jeunes officiers dans la case du chef. Danse exécutée par trois jeunes filles et le fils du chef Aotourou. *Courante* : Le botaniste de l'expédition, le vieux Philibert, et son jeune assistant,

Ainsi le souvenir de Mayoa Aotourou, dit Louis Poutavery, cet humain arraché à l'état de nature, frère adoptif de Bougainville, continue de vivre longtemps après que son corps a été "comme une ancre, mouillé dans l'Océan".

## DÉBAT

**Claude Hartmann** : Vous avez parlé de la Pointe Vénus à Tahiti où, le 13 juin 1769, le capitaine James Cook observa le transit de Vénus devant le soleil. Il existe une autre Pointe Vénus à Rodrigues, la plus petite des Mascareignes, où, le 6 juin 1761, l'astronome Alexandre-Guy Pingué (1711 – 1796) observa le même phénomène.

**Denis Escudier** : Merci de cette précision, que j'ignorais. L'observation du transit de Vénus (un événement rarissime, puisque, paraît-il, il ne devait se produire que quatre fois entre 1761 et 2004) mobilisa de nombreux astronomes en 1769. Ce fut le premier objectif désigné à Cook pour son premier voyage. Le choix d'un site sur Tahiti avait été suggéré à la Royal Society par Wallis. Notons que si l'astronome Pierre-Antoine Véron se sépara de l'expédition de Bougainville à l'escale de l'île de France, c'est à la requête de M. Poivre, pour attendre et observer lui aussi le passage de Vénus.

**Michel Bouty** : Diderot, qui a écrit le "*Supplément au voyage de Bougainville*", dénonce l'entreprise colonialiste qui altère la civilisation indienne. Pour ce faire, il donne la parole à un vieillard. Nous manquons de temps pour l'évoquer. Cela pourrait faire l'objet d'une communication tout à fait différente.

**Denis Escudier** : Le *Supplément au voyage de Bougainville*, avec, en particulier la harangue du vieillard, contient en effet une dénonciation très virulente de l'entreprise colonialiste. Diderot s'est opposé à sa publication (mais le pamphlet n'a pas tardé à circuler par diffusion clandestine), peut-être en raison de cette virulence – ce qui ne veut pas dire qu'il la reniait ; il hésitait plutôt, me semble-t-il, à lancer un débat, pour lui fondamental et nécessaire, alors que l'opinion publique ne lui semblait pas suffisamment préparée et "concernée". L'aventure de Bougainville, puis celle de Cook et de quelques autres navigateurs suscitait encore plus de rêves que d'inquiétudes et de contestations...

**Autre question** : D'où est parti Bougainville ? Est-ce de Saint-Malo ?

**Denis Escudier** : La *Boudeuse* est partie de Paimbœuf le 15 novembre 1766. À la suite d'une avarie, elle fait escale, le 17 novembre, à Brest, et ne quitte ce port que le 6 décembre, pour la traversée de l'Océan. L'*Étoile* part de Rochefort le 1<sup>er</sup> février 1767. Les deux navires de l'escadre se rejoignent à Rio de Janeiro le 21 juin suivant.

---

Jean, herborisent. Aotourou suit leur manège avec curiosité. *Nocturne* : Aotourou [...] fait comprendre à Jean qu'il croit avoir découvert que, sous ses habits d'homme, se cache en réalité une femme. *Alla Marcia - Menuet* : Aotourou supplie qu'on le laisse s'embarquer pour suivre Jeanne. Celle-ci ne s'en défend pas. On habille Aotourou à la française, on enseigne à tous les Tahitiens présents à danser le menuet au clair de lune, etc.

## ROYER-COLLARD ET LA CHARTE DE 1814<sup>1</sup>

Michel Pertué

### RÉSUMÉ

*Longtemps considérée comme "un temps politique morne" (Pierre Rosanvallon), la période 1814–1848 suscite à nouveau l'intérêt ; la pensée libérale du moment a notamment fait l'objet d'un important réexamen depuis une trentaine d'années (Tocqueville, Guizot, etc.). Royer-Collard est un des libéraux les moins connus, alors qu'il fut la figure principale des doctrinaires et le premier concepteur d'un libéralisme de gouvernement. Sans doute faut-il chercher les raisons d'un tel effacement dans le fait qu'il n'exerça jamais le pouvoir et que son œuvre est de dimension limitée. Quoi qu'il en soit, son parcours politique sous la Restauration peut surprendre : bien qu'il eût été le théoricien de la Charte, il prit pourtant une grande part à la rédaction de l'Adresse aux 221 qui ébranla le régime en 1830. Faut-il penser qu'il fut un homme de raisonnement dominé par les circonstances ou doit-on plutôt considérer, qu'en dépit des apparences, il resta fidèle à ses convictions ?*

*En cherchant à éclairer ces questions, on tentera de montrer que si la ligne du juste milieu fut certainement une réponse insuffisante au développement de la démocratie sociale, elle retrouve aujourd'hui, non sans quelques paradoxes, après l'établissement du suffrage universel, une nouvelle pertinence avec l'idée contemporaine de la nécessaire soumission de la volonté politique à des principes.*

š > œ • š >

Au début des années 1960, il y a cinquante ans, l'écart était encore grand entre l'abondance des études sur l'histoire économique et sociale de la France au temps des chartes et le petit nombre d'ouvrages consacrés à l'histoire politique et institutionnelle de cette période. Depuis les années 1980, non seulement le rapport entre ces deux sortes de travaux s'est rééquilibré, mais il s'est même franchement inversé au fil du temps. Ce renversement s'explique d'abord par un mouvement général qui affecte toutes les époques : l'ébranlement du paradigme labrousseau et le recul de l'histoire sociale. Si ce reflux a surtout permis une large expansion de l'histoire culturelle, il a aussi laissé toute sa place à un certain renouveau des études politiques. Ce renouveau a été d'autant plus notable pour la Restauration, et de manière plus large pour la monarchie constitutionnelle, que des causes spécifiques qui tiennent à cette séquence historique l'ont grandement favorisé. Premièrement, depuis les réformes constitutionnelles de 1958 et 1962 qui ont marqué le recul du rôle des assemblées dans la marche des affaires, la Révolution française n'occupe plus tout l'espace dans le passé référentiel de la république qui a retrouvé quelques couleurs monarchiques. Car cette exclusivité révolutionnaire ne s'était imposée que progressivement après la crise du 16-Mai et la lecture Grévy des lois constitutionnelles de 1875, initialement interprétées comme une reformulation du schéma orléaniste. Aujourd'hui, l'idée d'un État légal de type français (souveraineté nationale, compétence initiale du législatif et subalternité de l'exécutif), opposée à un État de droit de type germanique (souveraineté monarchique, présomption générale de compétence du roi, pouvoirs limités du parlement), magistralement théorisée par Carré de Malberg, n'est plus très bien établie. Le général de Gaulle a en effet opéré un renversement de l'ordre institutionnel en redonnant au chef de l'État un rôle central dans la V<sup>e</sup> République, à quoi il faut ajouter l'introduction du contrôle de la constitutionnalité des lois qui a été très étendu après les réformes de 1971 et de 1974 et le sera plus encore après le vote d'une

<sup>1</sup> Séance du 1<sup>er</sup> avril 2010.

nouvelle loi organique sur la question prioritaire de constitutionnalité en 2009. La fin du parlementarisme suprême et la réinterprétation monarchique de la république sont donc au point de départ de nombreux travaux tant sur la restauration des Bourbons que sur l'expérience orléaniste. Deuxièmement, l'idée qui s'est progressivement imposée après le premier choc pétrolier que la croissance de l'économie ne passait plus désormais par l'extension continue du rôle de l'État, mais au contraire par sa réduction, a largement contribué à un nouveau rayonnement de la pensée libérale. Bénéficiant de solides points d'appui, comme la Revue *Commentaire*, créée par Raymond Aron en 1978 et dirigée par Jean-Claude Casanova, ou l'Institut Raymond Aron, créé par François Furet à l'EHESS en 1984, transformé en centre de recherches en 1992, ce redéploiement du libéralisme a suscité un regain d'intérêt pour ses débuts en France et a notamment beaucoup contribué à la redécouverte de Tocqueville. Enfin, troisièmement, la condamnation du totalitarisme et le rejet des extrêmes dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle ont aussi favorisé ce nouvel intérêt pour une époque où fut dominante l'idée que le centre était le lieu naturel de l'exercice du pouvoir et que la logique politique, obéissant de manière toute spéciale au principe du milieu non pas exclu mais au contraire inclus, conduisait à formuler et à privilégier une troisième hypothèse plutôt que de choisir entre deux voies contradictoires.

Le nom de Royer-Collard est resté très attaché à cette recherche d'une voie moyenne et à cette entreprise d'instauration en France d'une monarchie modernisée, encore puissante mais tempérée. Car il a joué un rôle important dans la fixation du nouveau régime installé dans le pays en 1814 et dans la lecture de la charte octroyée par Louis XVIII. Charles de Rémusat dira de Royer-Collard "qu'il a fondé la philosophie de la charte". Ce texte avait en effet besoin d'être interprété car il ne constituait pas un corps de doctrine. Le retour des Bourbons sans le rétablissement de l'Ancien Régime et l'accommodement de la légitimité avec la liberté avaient besoin d'être théorisés pour donner un axe à la royauté restaurée. Ce fut largement le travail d'un groupe assez disparate de libéraux conservateurs qu'on a appelés les doctrinaires et sur lesquels Royer-Collard exerça un grand ascendant au début de la Restauration. Le paradoxe est qu'il n'est pas le plus connu d'entre eux. Alors que l'on dispose maintenant de travaux récents sur François Guizot, Charles de Rémusat et Prosper de Barante, on manque toujours d'une étude approfondie sur la vie et les idées de Royer-Collard. Cela tient sans doute au fait que son œuvre est de dimension réduite, par comparaison à celles de Guizot, Rémusat ou Barante. À quoi il faut ajouter que ses écrits les plus importants sont des discours parlementaires très imbriqués dans leur contemporanéité, et par conséquent plus difficiles d'accès. Le fait qu'il n'ait pas exercé de grandes responsabilités politiques, à l'instar de plusieurs de ses amis doctrinaires qui furent ministres, et non des moindres, comme Hercule de Serre et, plus tard, François Guizot, Victor de Broglie ou Charles de Rémusat, a peut-être aussi compté dans son relatif effacement de la mémoire collective. Plus qu'un homme de gouvernement qui agit directement sur les choses, il fut, il est vrai, un moraliste public qui préféra influencer la marche des affaires de l'extérieur. Mais comme tel, il eut en son temps une audience considérable dans l'opinion qu'on a peine à imaginer aujourd'hui et sa pensée s'infiltra intimement dans de larges secteurs de la bourgeoisie d'alors. Si le cours des événements ne lui donna pas l'occasion d'être au gouvernement, il exerça en revanche, dans la conception de la charte et de la vie politique, un magistère doctrinal dont l'autorité fut telle que Tocqueville crut pouvoir dire que Royer-Collard avait été sous la Restauration le « maître du pays ». Mais sa fidélité à lui-même fut-elle à toute épreuve ? Car l'homme de pensée, à la différence de l'homme pratique qui va sans a priori d'une question à l'autre, ne perd jamais de vue sa théorie. Or, l'écart paraît grand entre les discours de Royer-Collard de 1816, quand il défendait la prérogative royale, et l'adresse d'esprit plus parlementaire qu'il lut à la Chambre en 1830. On s'explique mal de prime abord une pareille inflexion de sa trajectoire. Fut-il progressivement dominé par les circonstances ou tenu par un engagement partisan et doit-on considérer que le doctrinaire n'eut en fait pas de doctrine ? Ou bien les apparences sont-elles trompeuses, et faut-il au contraire admettre que Royer-Collard, s'il adapta bien ses formules aux événements, fut un opportuniste dont un principe logique guida cependant la réflexion politique ?

Pour répondre à ces interrogations, voyons d'abord quelle conception Royer-Collard s'était faite de la charte pour mieux mesurer ensuite s'il s'en est véritablement écarté.

Š > œ • Š >

La charte de 1814 a occupé une place centrale dans la pensée politique de Royer-Collard parce qu'il voulut voir en elle un texte qui organisait le gouvernement de la raison.

Alors que la charte était une œuvre de circonstance, il l'éleva paradoxalement au rang de valeur de référence. La restauration des Bourbons doit elle-même beaucoup à la marche des événements : elle n'était pas un but de guerre des puissances étrangères et elle leur paraissait encore très improbable au début de mars 1814, après les victoires françaises de février et la multiplication des partis de paysans dans l'est du pays. C'est le "miracle" bordelais du 12-mars et le coup d'État parisien du 2 avril, rendu possible par l'investissement de la capitale par les armées ennemies, autrement dit la conjugaison d'un premier succès royaliste dans l'opinion et la proclamation de la déchéance de Napoléon, qui vont rendre possible le retour des princes. Le comte d'Artois, arrivé à Paris le 12 avril, avec le titre de lieutenant-général du royaume, placé à la tête du gouvernement provisoire deux jours après, devra d'abord composer avec le personnel politique de l'Empire et ne pas se laisser imposer telle quelle la constitution sénatoriale du 6 avril, approuvée par plusieurs chancelleries qui tenaient beaucoup à l'existence d'un texte pour organiser le partage du pouvoir législatif entre le roi et des assemblées. Pris d'une attaque de goutte, Louis XVIII ne quittera sa résidence d'Hartwell, en Angleterre, que le 19 avril et ne débarquera à Calais que le 24. Il voyagera sur le continent au même pas par Boulogne, Abbeville et Amiens, n'atteignant Compiègne que le 29. Pendant ce temps, la situation va se clarifier avec la signature d'un armistice qui mettait fin aux hostilités avec l'ennemi et le départ du pays de Napoléon qui rendait impossible un retour en arrière. Aussi le Sénat fut-il finalement contraint de reculer et de transiger avec Louis XVIII qui se trouvait désormais en position de force. S'étant transporté à Saint-Ouen le 2 mai, il rompit le silence qu'il observait prudemment jusqu'alors et dévoila ses intentions dans une déclaration rendue publique le lendemain, au moment même où il entra dans Paris. En ramenant le texte du Sénat au rang de simple projet dont les bases n'étaient certes pas mauvaises mais dont la rédaction de beaucoup d'articles méritait cependant d'être revue, le roi reprenait complètement la main en chargeant une commission de parlementaires nommés par lui de rectifier les choses pour élaborer une constitution libérale à partir de quelques grands principes : un gouvernement représentatif bicaméral, le consentement à l'impôt, la responsabilité pénale des ministres, un régime de liberté pour les individus, la presse et les cultes, l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux, une justice indépendante, la garantie de la dette, la conservation des grades, pensions et honneurs militaires, le maintien de la Légion d'honneur, l'égalité d'accès aux emplois civils et militaires et la promesse de ne poursuivre personne pour ses opinions et ses votes. Dans cette déclaration faite dans des formes anciennes, "Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre" réaffirmait dans son entier le principe monarchique mais il écartait aussi toute idée de retour à la société d'Ancien Régime et aux pratiques de l'absolutisme.

Le 18 mai, neuf sénateurs et neuf députés furent désignés pour former, avec trois commissaires du roi, Beugnot, Ferrand et Montesquiou, une commission chargée de conseiller le roi dans la rédaction d'un nouveau texte. La présidence de cette commission fut confiée au chancelier Dambray et les débats commencèrent le 22 à partir d'un avant-projet préparé par Montesquiou. Comme chaque soir, pendant près d'une semaine, le chancelier alla voir le roi pour lui faire le rapport des discussions, on a pu supposer que rien d'important n'avait été définitivement arrêté sans son aval, mais nous n'avons pas, en réalité, de preuves très directes de sa participation active à l'élaboration du texte. Ferrand en donna lecture au Palais-Bourbon, lors de la séance royale du 4 juin, devant les députés et les nouveaux pairs qui avaient reçu des lettres closes, en présence des princes du sang et de tous les corps constitués. L'architecture de la charte avait beaucoup de points communs avec celle de la constitution sénatoriale : un roi inviolable qui gouvernait, proposait et sanctionnait la loi, deux chambres qui coopéraient avec lui pour la faire,

des ministres qui étaient pénalement responsables et la chambre élective qui pouvait être dissoute. Le corps du texte consacré à l'organisation des pouvoirs publics était précédé par douze articles qui, pêle-mêle, confirmaient les grands principes révolutionnaires d'égalité et de liberté, promettaient l'inviolabilité des propriétés et l'impunité pour les prises de position passées, abolissaient la conscription et élevaient le catholicisme au rang de religion d'État (droit public des Français), et il était suivi par six autres qui rassuraient les créanciers de l'État, donnaient des garanties à l'armée et à la noblesse impériales et obligeaient le roi et ses successeurs à observer fidèlement la charte (droits particuliers garantis par l'État). Ces concessions, annoncées dans la déclaration de Saint-Ouen, étaient cependant contrebalancées par un préambule dans lequel le roi disait avec hauteur détenir une autorité pleine et entière et vouloir conserver l'essentiel des droits et des prérogatives de sa couronne. Aussi le texte, déjà imprécis et incomplet – un éventuel conflit entre le roi et la chambre élective n'avait notamment pas de solution prédéterminée et rien n'était prévu pour modifier un texte qui laissait des questions en suspens – parut-il en plus très ambivalent, le nom de charte constitutionnelle qui lui fut finalement donné soulignant bien son ambiguïté. On ne pouvait pas octroyer aux Français des libertés qu'ils avaient conquises avec la Révolution, vouloir les réconcilier et affirmer la victoire des uns sur les autres, réintroduire des institutions aristocratiques dans les lois politiques et maintenir des principes démocratiques dans les lois civiles, dire que le roi était le maître et le placer dans l'obligation d'obtenir le consentement d'une chambre élective pour faire la loi et avoir de l'argent, lui donner le monopole de l'initiative de la loi à l'article 16 pour la partager ensuite avec les chambres, sous la réserve de leur entente et de son consentement, aux articles 19 à 21, faire promettre au roi d'observer fidèlement la charte à l'article 74 et lui donner le droit de la violer à l'article 14, défendre la prérogative royale et prétendre que les ministres seraient responsables, créer une chambre des pairs alors qu'il n'y avait jamais eu d'aristocratie puissante et honorée dans le pays, etc. Un tel hétéroclisme signalait bien « un compromis hâtivement bâclé » qui ne réglait rien a priori et la pratique, qui pouvait donc emprunter des formes imprévues, ne risquait pas d'infliger un démenti à une théorie qui n'existait pas dans le texte.

Ce ne fut que peu à peu, écrira plus tard Prosper de Barante, qu'on se forma sur la charte une idée systématique, qu'on lui assigna un esprit fondamental, une pensée mère, que M. Royer-Collard surtout, finit par élever à une dignité de théorie.

Commençant toujours ses discours par la charte et prenant constamment appui sur elle dans ses démonstrations, Royer-Collard s'appliqua en effet à détruire l'idée qu'elle aurait été une œuvre de circonstance et il s'efforça au contraire d'en faire un produit de l'histoire. Aussi reprit-il à son compte le discours royal du préambule, mais en lui donnant une tout autre portée. En octroyant une charte, Louis XVIII ne cherchait pas ses moyens, ne se construisait pas une manière, mais il disait au contraire vouloir "renouer la chaîne du temps" et imiter ses ancêtres qui avaient avant lui déjà modifié l'exercice de leur autorité par diverses concessions. La charte était ainsi introduite dans un ensemble qui possédait une unité et qui formait un tout cohérent : elle n'avait pas une nature différente des concessions autrefois faites à leurs peuples par les Capétiens, les Valois et les Bourbons. Ainsi placée au rang de textes qui avaient auparavant affranchi les communes, réformé la justice et réglé l'administration, elle leur était comparée comme peut l'être un article de série à tous les autres de la même fabrication. Semblant vouloir ignorer la rupture de la tradition et encore croire à l'*historia magistra vitae*, Louis XVIII considérait ainsi le passé comme un réservoir d'exemples à suivre et de précédents à imiter, sans mesurer qu'il vivait un présent qui se dérobaît désormais à toute expérience vécue.

Tout autre sera la manière de Royer-Collard, au-delà des apparences, de lire le préambule et d'utiliser l'histoire. Afin de mieux souligner, dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'opposition entre ce qui affirme les individus et ce qui les unit, Péguy avait suggéré d'utiliser un procédé d'imprimerie. Il serait aussi intéressant de présenter le préambule de la charte avec, en caractères romains, les passages évoquant l'autorité qui octroie et, en caractères italiques, ceux qui précisent le contenu des concessions, pour mieux mesurer la dissymétrie entre

les deux parties du texte ainsi recomposé et la prépondérance de la première sur la seconde. Le roi, très formaliste et sur l'étiquette, attaché à l'immutabilité de l'autorité royale, considérait avant tout, de manière au fond très fixiste, le principe de l'octroi et la répétition de son application dans le temps, alors que Royer-Collard, en accord avec l'idée dominante que l'histoire avait désormais un sens, se faisait une conception évolutionniste des choses et regardait d'abord la nature, la somme et les suites des concessions au fil des siècles, en mettant l'accent sur le développement de la bourgeoisie, depuis Louis VI le Gros, et le mouvement général de la civilisation européenne. Il replaçait ainsi dans une dynamique le rapport dialectique entre "la sagesse des rois" et "le vœu des peuples" et donnait un tour logique à l'idée de l'octroi en faisant de la charte un produit de l'histoire. Tandis que Louis XVIII évoquait un passé mythique pour mieux affirmer que le règlement de l'exercice de l'autorité royale, s'il fallait répondre à "la différence des temps", ne relevait que de la seule volonté du monarque, Royer-Collard voyait surtout que l'expansion continue de la classe moyenne aboutissait à un état social "démocratique" qui imposait nécessairement un nouvel ajustement des institutions publiques. À la différence de Louis XVIII, « renouer avec la chaîne des temps » ne signifiait donc pas pour Royer-Collard fermer une parenthèse malheureuse de notre histoire mais, au contraire, considérer la bonne part de la Révolution française comme le point d'aboutissement d'un long passé national. Sans doute s'opposait-il ainsi tout autant à une lecture franchement contractuelle de la charte et partageait-il avec les ultras la volonté de maintenir la tradition, une tradition revue et corrigée, dans le régime politique, mais il n'excluait pas pour autant de faire entrer l'État dans le champ nouveau de la rationalité jusqu'aux limites tolérées par la légitimité, ce qui créait dans sa pensée une tension qu'il ne parviendra jamais parfaitement à dominer.

Comme il considérait la charte, non comme un texte élaboré par des hommes qui auraient fait des tracés, ajouté des mots aux mots et numéroté des articles, mais comme un fait et une œuvre du temps qui avait atteint une sorte de plénitude provisoire avec le triomphe de la bourgeoisie, il voulait en conserver les lignes et la figer dans une constance inaltérable : "S'il est permis de recommencer la charte pour mieux faire, il n'y a pas de charte", dira-t-il notamment à la tribune en 1824, au moment du débat sur le renouvellement intégral de la chambre et la septennalité de la législature. En s'opposant ainsi catégoriquement à toute idée de révision, Royer-Collard niait paradoxalement le caractère "constitutionnel" de la charte, exclusif de la perpétuité, pour mieux défendre l'idée même de constitution et conserver la charte en l'état avec les libertés qu'elle garantissait. La charte était pour lui la condition de l'organisation d'un État de droit et de l'exercice réglé et éclairé du pouvoir, les droits publics des Français étant évidemment liés organiquement aux procédures de la formation raisonnable de la volonté royale : ils consacraient la charte bien plus que la charte ne les confirmait. Afin d'éviter une dénaturation des institutions par la procédure législative ordinaire, Royer-Collard affirmait donc l'indéfectibilité de la charte, la *Loi* dont il faisait dépendre toute la machine de l'État et à laquelle personne ne pouvait donc toucher. Cependant, voir en elle une règle infrangible était une position très intransigeante qui risquait de conduire à un éventuel blocage. Au moins convenait-il de ne pas étendre à l'ensemble du texte la clause d'éternité (*Ewigkeitsklausel*) et de distinguer, comme Pastoret le suggérait, les principes généraux intouchables des dispositions secondaires modifiables. Comment fallait-il alors procéder quand on voulait changer ces dispositions ? Le roi devait-il agir seul ou collaborer avec les chambres, et dans ce cas, devait-on suivre la procédure ordinaire ou une marche particulière ? Faute de pouvoir la modifier, pouvait-on au moins interpréter la charte ? Le fait d'avoir déjà opéré des changements dans les formes de la législation ordinaire ne fermera pas le débat sur la révision qui rebondira après celle toute spéciale de 1830. Il sera à nouveau ouvert en 1831, à propos de la réforme de la pairie, et surtout en 1842, lorsqu'on réalisa, à la mort du duc d'Orléans, que rien n'avait été organisé d'avance pour la mise en place éventuelle d'une régence. Au fil de tous ces débats, Royer-Collard resta constamment fidèle à cette idée de l'incommutabilité d'un texte dont le vice originel était l'octroi, puisqu' "À côté de la main qui donne, dira Victor Hugo, il y a la griffe qui reprend".

§ > œ • § >

S'il donna ce statut et cette importance à la charte c'est qu'il y trouvait trois pouvoirs dont une savante combinaison permettait, croyait-il, d'écarter la souveraineté d'un seul aussi bien que celle du nombre. Les solutions moyennes et intermédiaires redevenaient séduisantes après les expériences de la Révolution et de l'Empire. Elles l'avaient d'abord été auparavant quand la libéralisation du marché et l'émergence du sujet avaient suscité, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une idée neuve de la loi. Jusqu'alors manifestation de la *voluntas*, celle-ci devait devenir le seul produit de la *ratio*, à l'exclusion de toute *cupiditas* et *turbatio*, afin d'être parfaitement générale et impersonnelle. Mais si des assemblées exprimant l'opinion publique étaient jugées plus à même de faire des règles de cette sorte, leur exécution par un monarque, du moins dans les grands États, paraissait toujours préférable, de sorte que le bon fonctionnement de pouvoirs séparés supposait leur agencement selon des arrangements déterminés. Ces idées d'équilibre et de balance des pouvoirs exercèrent une grande influence et furent placées au centre de la réflexion constitutionnelle des révolutionnaires, mais l'échec d'un compromis social rendit impossible une transaction politique. Condamnées par les circonstances, ces idées furent également très critiquées en elles-mêmes, notamment par Condorcet qui dénonça leur partialité et leur fausseté. Les formules de séparation des pouvoirs ne servaient en fait, pour lui, qu'à assurer à la noblesse un rôle spécial dans la marche des affaires publiques et, si elles aidaient peut-être à défendre la liberté, la place qu'elles accordaient aux négociations réduisait celle de la rationalité, sans parler de l'inutile complication de la machine politique. La séparation des pouvoirs n'intervenait qu'après coup, pour corriger les effets d'élections imparfaites. Rejetant la modération et le relativisme, très peu scientifiques à ses yeux, Condorcet eut l'ambition d'organiser une expression rationnelle de la volonté générale en cherchant à appliquer le calcul au consentement du peuple qui légitimait désormais l'autorité politique. À quelles conditions un vœu majoritaire se voyait-il attribuer une probabilité de vérité suffisamment élevée pour justifier l'obligation faite à l'ensemble des citoyens de l'accepter et d'y obéir ? C'est à cette question que Condorcet tenta de répondre pour que les peuples soient véritablement gouvernés par la raison et non, en fait, par le jeu de savants mécanismes institutionnels. Mais il n'eut ni le temps ni les moyens de mûrir son projet et d'aboutir à un modèle théorique de la décision collective. Après l'échec de la logique fondatrice des droits de l'homme à instituer un gouvernement rationnel et stable et la faillite de la dictature militaire qui avait pu sembler être une issue possible pour les moins attachés à la liberté, certains crurent donc au début de la Restauration, quand il s'agissait de reconstruire un ordre politique et social stable, qu'il fallait remonter à un point antérieur de la suite des événements révolutionnaires et de la chaîne des idées pour ériger à nouveau en principe la loi de la régulation du pouvoir par le pouvoir qui avait reçu, tout compte fait, pensaient-ils, une confirmation suffisante de l'expérience historique récente. Ainsi prit-on du champ vis-à-vis des sciences sociales. On négligea également de s'interroger trop longuement sur la souveraineté pour se demander concrètement comment il fallait exercer la puissance supérieure afin qu'elle ne soit pas arbitraire. La réponse qui s'imposa alors dans cette période de reflux de l'utopie, et après les dominations d'un homme ou d'une assemblée, fut que l'emploi raisonnable de cette puissance supposait le concours de plusieurs pouvoirs. Or, c'était précisément ce qu'on trouvait dans la charte : l'obligation faite à trois pouvoirs, le roi, la chambre des pairs et celle des députés, de collaborer ensemble.

Aussi Royer-Collard s'employa-t-il à défendre la charte constitutionnelle et à lui donner la forme d'un système. Le retour d'un Bourbon sur le trône ne signifiait pas le rétablissement de la monarchie absolue. La monarchie qui était restaurée en 1814 était diminuée par le retranchement de ce qui était donné aux institutions dont elle était désormais entourée. Le roi gardait la maîtrise complète de la puissance exécutive et exerçait un large contrôle sur la formation et le fonctionnement des chambres, mais le rôle majeur qu'il jouait encore dans l'élaboration de la loi ne pouvait dissimuler le fait qu'il devait maintenant partager avec elles l'exercice de la puissance législative : la définition de l'intérêt général échappait ainsi à sa volonté unilatérale et l'étendue de son pouvoir était réduite à une "influence de direction" qui n'était plus la pure souveraineté. Sans doute le roi pouvait-il se présenter comme le détenteur d'une puissance souveraine antérieure à la charte, être effectivement le nœud qui rassemblait les autres pouvoirs et celui qui par faisait encore

l'État, qui le portait à son plus haut degré de valeur possible, il n'en demeurait pas moins qu'il acceptait désormais d'avoir des interlocuteurs dans un processus discursif complexe mis en place pour rechercher la vérité. Le roi proposait, sanctionnait et promulguait la loi, mais elle était "discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres" : la charte donnait ainsi à l'échange d'arguments entre parlementaires un rôle dans la production normative et elle obligeait même le roi à rechercher l'adhésion des chambres à ses projets. Sous les apparences d'une restauration, la monarchie était bien en fait "reconstituée" et fonctionnalisée pour normaliser la liberté du sujet après le bouleversement politique, économique, social et moral provoqué par la Révolution.

La place à part faite aux "supériorités" dans la chambre des pairs, loin de suivre une tradition inexistante d'aristocratie nationale, obéissait aussi à une logique fonctionnelle dans l'esprit de Royer-Collard. Outre la monarchie héréditaire, cette chambre était dans la charte la seule transaction consentie avec l'ancien monde, l'idée étant que des pairs nommés à vie ou rendus héréditaires freineraient utilement la passion indéfinie de l'égalité exacerbée par la Révolution. L'hérédité laissée au choix du roi (article 27) trahissait au demeurant la difficulté de trouver en France un nombre suffisant de familles de vieille noblesse, dignes et fortunées et la pairie à vie ne pouvait en réalité aller prioritairement qu'à des hommes nouveaux distingués par le talent, l'intelligence et l'enrichissement dans une société en mouvement (les hommes de l'Empire dominèrent d'ailleurs de fait dans les premières nominations). On pouvait aussi espérer d'une classe d'hommes distingués qu'ils auraient assez d'honneur et d'orgueil pour s'opposer au prince qui voudrait porter atteinte aux libertés qui avaient été garanties. L'attente de Royer-Collard ne fut pas complètement déçue sur ce point car, si l'on peut partager l'opinion négative de G. de Bertier de Sauvigny sur la chambre des pairs, on ne saurait aller jusqu'à voir en elle, comme Paul Bastid, une « institution nulle ». Dès le 26 juillet 1814, dans l'adresse au roi, les premiers pairs insisteront sur la nature contractuelle et sur le caractère irrévocable d'une charte qui reconnaissait les acquis essentiels de la Révolution et qui divisait les pouvoirs pour les modérer l'un par l'autre. La fournée de pairs conservateurs, en août 1815, transforma ensuite la chambre en lieu de résistance au gouvernement. Le rééquilibrage excessif de 1819 détruisit l'image d'indépendance de la chambre des pairs et si elle exerça ensuite pendant quelques années ce qu'Emmanuel de Waresquiel a appelé une "opposition de conscience" au gouvernement Villèle, elle n'alla cependant pas jusqu'à lui refuser les crédits nécessaires à son action et moins encore à le menacer dans son existence. La grande fournée de novembre 1827 (les 76 "acolytes" de Villèle), considérée par le comte de Tascher comme une sorte de "coup d'État", empêcha la chambre des pairs de poursuivre ce rôle de modération dans les dernières années de la Restauration et lui ôta même une nouvelle part de son crédit, avant qu'elle ne perde le peu qui lui en restait par ses atermoiements et ses tergiversations en 1830. Dans cette stratégie de retournement, le pari de Royer-Collard fut donc de penser mettre au service des classes moyennes et de la défense des conquêtes majeures de la Révolution des institutions et des forces sociales qui avaient été naguère abattues et vaincues par elle.

Inversement, Royer-Collard, voulut initialement considérer la seconde chambre où siégeaient des députés élus directement par un collège restreint comme une partie intégrante du gouvernement royal. Comme les révolutionnaires, Royer-Collard ne faisait pas reposer la représentation sur le fait électoral mais sur une concession constitutionnelle. La chambre n'exécutait pas une volonté antérieure inexistante, mais elle exerçait un pouvoir qui lui avait été dévolu par la charte : les députés n'étaient que de "simples mandataires de la charte". Le mot de représentation n'était donc de ce point de vue qu'une "métaphore", puisque les élus n'avaient pas reçu une mission des électeurs et qu'ils n'étaient aucunement liés à eux par un mandat de faire ou de ne pas faire. Dans cette vue, les élections ne servaient pas à recueillir et à dénombrer des vœux individuels : elles n'étaient qu'une procédure propre à désigner des hommes éclairés pour représenter des droits et des intérêts et non des personnes et des volontés. Grâce à ces hommes éclairés, les vœux et les besoins du pays étaient exprimés et la confiance qui leur avait été témoignée remontait jusqu'au gouvernement qui s'unissait ainsi à la nation. Pour élire les

députés, si Royer-Collard ne souhaitait pas "appeler la multitude" dans des assemblées primaires, il défendait le dispositif indiciel de la charte pour déterminer la capacité jugée nécessaire pour participer utilement au débat public, sans exclusion a priori de quiconque. Mais alors que les révolutionnaires avaient auparavant largement construit le régime représentatif sur la prohibition des mandats impératifs pour faire de l'assemblée un organe national, Royer-Collard, voulant réduire la chambre à un simple pouvoir, opéra un renversement en considérant au contraire que cette interdiction, combinée avec l'étroitesse du corps électoral, rendait illusoire, dans le système de la charte, un véritable gouvernement représentatif et il jugea par conséquent "fausse et trompeuse" cette dénomination dans laquelle il dénonçait "une chimère, un mensonge". Pour donner la prééminence au roi et lui permettre d'exercer "une influence de direction", il était évidemment primordial, pour Royer-Collard, que la chambre ne puisse se dire "l'organe légal et le ministre de l'opinion publique", parce que, affirmait-il, "là où il y a une représentation nationale, là est la toute-puissance".

Loin d'être une puissance indépendante, libre de contrarier et d'enchaîner le gouvernement, la chambre élective faisait au contraire partie du gouvernement du roi. Royer-Collard la plaçait initialement dans l'entre-deux du conseil et de l'assemblée. Privée de l'initiative directe, elle n'était qu'une branche passive de la puissance législative et n'entraît en activité que par la volonté du roi qui la convoquait, lui dictait ses délibérations, clôturait ses sessions et pouvait même, au besoin, la dissoudre. Renouvelée par cinquième chaque année, elle n'était pas non plus, elle ne devait pas être une chambre avec une majorité inscrite dans la durée. Pour Royer-Collard, l'idée de majorité était anglaise, liée à l'existence de partis et à l'initiative parlementaire : elle ne correspondait pas du tout à l'esprit de la charte qui avait placé le gouvernement dans les mains du roi. Sans doute le gouvernement royal devait-il être éclairé par l'opinion publique, mais sans être arrêté dans sa marche par une majorité hostile qui aurait voulu le contrôler. Alors que Benjamin Constant mettait l'accent sur la liberté et réduisait le roi à une puissance arbitrale, Royer-Collard conservait donc au monarque un pouvoir directeur et ne voyait encore dans la liberté qu'un contrefort de l'autorité.

Une monarchie légitime et forte lui paraissait indispensable tant pour répondre au *desideratum* de l'Europe que pour équilibrer au sommet de l'État la démocratisation de la société. Mais ce conservateur ne récusait pas les conquêtes essentielles de la Révolution et son désir d'autorité n'était pas dissociable de son attachement à la liberté. Car il liait celle-ci à la domination nouvelle de la bourgeoisie à laquelle le sens de l'histoire aboutissait. Royer-Collard voulait donc que cette monarchie, imposée par la nécessité, soit assez puissante pour être en mesure de résister à la volonté de revanche des forces naguère défaites par la Révolution, mais qu'elle se laisse cependant guider par la raison, la seule vraie souveraine à ses yeux, pour produire l'ordre et l'unité qui sont la finalité d'un gouvernement. Appliquant en toute chose un principe général de coexistence, Royer-Collard voyait par conséquent dans la charte un système constitutionnel dans lequel trois pouvoirs pouvaient se mouvoir sans obstacle et se combiner sans s'absorber, le roi dirigeant les affaires du pays avec le concours de la chambre des pairs et de la chambre élective qui lui apportaient une aide sans chercher à contester sa prééminence.

§ > œ • § >

De 1814 à 1830, l'idée que Royer-Collard se faisait de la charte ne fut cependant pas simple et rectiligne car le combat politique lui imposa des variations pour rester fidèle à lui-même.

Il changea progressivement de position sans aller cependant jusqu'à souhaiter une évolution parlementaire du régime. La réaction qui suivit l'assassinat du duc de Berry en février 1820 fait habituellement de cet événement un tournant majeur de la Restauration. Il le fut également pour Royer-Collard qui s'opposa ensuite presque constamment au gouvernement. En fait, le virage à droite pris par le régime avait été largement amorcé l'année précédant le drame, après les succès des indépendants aux élections du cinquième sortant et l'échec de la tentative de

réconciliation des centres. Aussi, Royer-Collard, très peu en sympathie avec Decazes et en désaccord avec sa recherche de nouvelles alliances sur sa droite, avait-il déjà commencé à prendre ses distances avec le pouvoir. Après avoir abandonné en septembre 1819 la présidence de la Commission de l'instruction publique, parce qu'il estimait ne plus pouvoir remplir correctement sa mission, il avait refusé quelques semaines plus tard d'entrer dans un nouveau gouvernement dont le principal projet devait être de modifier la loi électorale de 1817, un texte auquel il était très attaché parce qu'il était pour lui "plus que la charte", car il la rendait "vivante". Toute l'économie de la loi Lainé consistait dans l'élévation des classes moyennes au détriment de l'ancienne noblesse. Mais en 1818, et plus encore en 1819, elle avait en fait surtout profité à la gauche antidynastique, au détriment du parti ministériel. L'élection à Grenoble du régicide Grégoire symbolisait ce glissement. Aussi crut-on dans les cercles du pouvoir donner un coup d'arrêt au mouvement et trouver un terrain d'entente avec la droite modérée afin de donner plus d'influence aux grands propriétaires fonciers en les faisant voter deux fois. Cette recherche d'un accord avec la droite ne pouvait trouver au centre l'agrément de tous et elle conduisait inévitablement à la décomposition de la troisième force. Elle aboutissait aussi plus spécialement à la désunion des doctrinaires et à l'adoption d'une marche plus indépendante et presque solitaire par Royer-Collard. Pensant préserver les intérêts du centre tout en cédant du terrain à la droite et voulant saisir l'occasion pour réformer largement afin de rehausser l'importance de la chambre élective, de Serre, de Broglie et A. de Staël, eurent en effet un rôle majeur dans l'élaboration du projet initial et obtinrent même sur certains points l'approbation de tel ou tel de leurs amis pour accroître le nombre des députés, abaisser leur âge d'éligibilité et les renouveler intégralement. Le geste de Louvel eut pour conséquence de repousser de plusieurs semaines l'examen du projet de loi. Entre-temps, une purge de l'administration fut entreprise et des lois d'exception qui limitaient les libertés individuelles et celles de la presse furent votées dans un climat de réaction. Le débat sur un texte très durci qui rétablissait notamment les deux degrés d'élection s'ouvrit à la mi-mai et provoqua pendant plusieurs semaines d'importantes manifestations à caractère insurrectionnel. Le rôle décisif joué par Royer-Collard et Jordan pour revenir au projet initial et conserver finalement le scrutin direct provoqua leur mise à l'écart du Conseil d'État ainsi que celle de Guizot et de Barante.

À partir de cette date, Royer-Collard fit de plus en plus cause commune avec les libéraux pour s'opposer à la politique de Villèle qui s'imposa aux affaires, mais sans jamais cependant rejoindre leurs rangs ni a fortiori avoir le moindre lien avec les conspirations, à la différence d'une certaine jeunesse doctrinaire. Aussi, pour Robert de Nesmes-Desmarets, est-ce seulement après l'élection de "la chambre retrouvée" et l'avènement de Charles X que Royer-Collard, inquiet de la dérive droitiste du régime, en viendra à considérer la chambre élective comme la gardienne de la charte, face aux entreprises mauvaises des ministres et de l'Église. C'est un fait que l'indemnisation maladroite des émigrés, le rituel suranné du sacre à Reims, la loi rétrograde sur le sacrilège, les projets malheureux pour tenter de rétablir le droit d'aînesse et museler la presse, les entreprises de la Congrégation, la défense des jésuites, la volonté d'entamer le monopole de l'Université, la diminution des crédits pour les protestants et l'augmentation de ceux destinés aux catholiques, la loi sur les congrégations religieuses, la volonté de recréer des biens de mainmorte au profit de l'Église, les pratiques religieuses imposées à l'armée, les missions, les cérémonies publiques, notamment celles du jubilé, etc., contribuèrent grandement à créer l'impression d'un rétablissement de l'alliance du trône et de l'autel et d'une volonté de retour à un passé révolu. Un vent de combat agita les partis et deux mondes se trouvèrent dressés l'un contre l'autre, les théocrates et les ultramontains contre les héritiers de la Réforme, du gallicanisme et des Lumières. Catholique mais janséniste, royaliste mais bourgeois, ennemi du désordre mais attaché à la liberté et partisan d'une université laïque, Royer-Collard ne pouvait que franchir une étape supplémentaire dans son opposition à la politique de réaction menée par le gouvernement Villèle et explorer des voies nouvelles pour y faire échec.

On comprend que, tout à la fois sollicité par Villèle qui n'avait plus de majorité et soutenu par Chateaubriand qui en voulait une autre, Royer-Collard soit resté une nouvelle fois en dehors

du gouvernement qui fut à composer après les élections de novembre 1827. Sans doute n'entraîna-t-il pas dans son tempérament de s'engager vraiment dans des combinaisons politiques, peut-être aussi ses exigences furent-elles jugées excessives, et on trouva assurément plus opportun de le porter à la présidence de la chambre. Sa popularité dans l'opinion, dont témoigne sa réélection par sept collèges électoraux dans six départements différents, son intégrité incontestée et le principe de conciliation entre la prérogative royale et la raison publique qu'il incarnait, le désignaient tout spécialement dans la conjoncture d'alors pour faire trêve afin de chercher les voies d'un compromis et tenter de reconstituer un tiers parti à la fois monarchique et libéral. Par un autre côté, cette désignation le neutralisait en l'obligeant à se maintenir dans l'entre-deux des ultras et des libéraux. Cette position se révélera vite difficilement tenable parce que la progression des idées libérales poussera les ultras au raidissement. Un profond changement du contexte général avec la crise économique, les ruptures intellectuelles, l'éloignement du romantisme de la légitimité, les changements générationnels, l'opposition entre une jeunesse nombreuse et frondeuse et une classe dirigeante vieillie, la poussée de l'anticléricisme, les maladroites du pouvoir, etc., provoqua un grand besoin de liberté qui trouva d'abord à s'exprimer à l'occasion d'un événement extérieur, la crise grecque, avant de se manifester plus directement dans la Révolution de 1830. Car ce besoin ne fut pas compris par la majorité des ultras qui exalta au contraire la forme autoritaire de l'octroi de la charte pour mieux annuler son contenu libéral qui lui était de plus en plus intolérable. La prérogative royale fut théorisée pour inciter le roi à utiliser l'article 14 et des appels à la dictature de plus en plus nombreux furent ouvertement lancés par les plus extrémistes, les ultras-ultras niant même la légitimité de la charte.

1820, 1825 ou 1830 ? On a débattu pour savoir où fixer le point d'inflexion de la courbe suivie par la pensée de Royer-Collard ; mieux vaut sans doute constater simplement qu'il évolua et nuança ses conceptions en reconnaissant à la chambre élective un caractère franchement représentatif afin de lui donner un rôle plus actif dans le jeu politique. C'est très habilement par le biais des questions budgétaires que Royer-Collard, s'appuyant sur le vieux principe du consentement à l'impôt, affirma la légitimité du contrôle des dépenses et rétablit le lien qu'il contestait naguère entre la Chambre élective et le pays. Dans son important discours sur la spécialité en 1822, Royer-Collard défendit le principe du vote par chapitre, de l'affectation spéciale et exclusive de chaque allocation à chaque nature de dépense, en développant l'idée que la raison de l'impôt était la dépense et que la raison des dépenses était les services.

Dans le fait, (et ce fait là se met aux voix, il s'écrit), le consentement général de la Chambre se décompose en autant de consentemens (sic) particuliers qu'il y a de dépenses distinctes ; il y a autant de dépenses distinctes qu'il y a de services différens (sic) allégués par le Gouvernement. L'allégation d'un service emporte assurément la supposition que ce service sera fait, celui-là et non pas un autre ; ainsi les services, tels qu'ils sont exposés, sont les raisons, les causes et les conditions des votes successifs de la Chambre, et la réciprocité de ces deux choses, les services et l'argent. L'argent et les services, forment un véritable *contrat* qui oblige le gouvernement envers la Chambre et la nation. S'il en était autrement, le consentement de la Chambre lui aurait été surpris ; il y aurait dol. Le pouvoir absolu est bien immoral, mais beaucoup moins qu'un Gouvernement constitutionnel qui compterait le dol au nombre de ses prérogatives (...) à chaque vote que le Gouvernement obtient de la Chambre, il s'oblige au service qu'il a lui-même indiqué et déterminé comme la raison de ce vote. S'il ne remplit pas ses engagements (sic), les votes sont nuls de droit ; l'impôt n'a pas été consenti ; dans la rigueur des principes, il y a concussion. Eh bien ! Messieurs, les spécialités ne sont pas autre chose que les engagements (sic) dont je viens de parler ; chaque engagement engendre une spécialité ; il y a autant de spécialités que le Gouvernement a fait d'allégations différentes pour attirer l'impôt. Qu'on les appelle *chapitres* ou autrement, n'importe...

Un peu plus loin, Royer-Collard définira la spécialité des services comme "la bonne foi entre le Gouvernement et la Chambre", il rejettera l'éternelle objection "qu'avec la spécialité la Chambre administre", il liera logiquement la spécialité au consentement à l'impôt, et ce

consentement au régime représentatif dans lequel le droit de la chambre pouvait aller "jusqu'à refuser le budget entier des dépenses" sans en être autrement dissuadée que par la dissolution royale. Royer-Collard ne fut pas suivi immédiatement mais ses arguments avaient trop de force pour qu'ils ne fussent pas entendus et ses idées s'imposèrent quelques années plus tard. Après la défense du *rule of law* contre l'exception et la censure, en 1820 et 1822, il reprenait aussi à son compte un autre vieux principe anglais, celui du *no taxation without representation* qui avait été reformulé par James Otis (*Taxation without representation is tyranny*) et utilisé comme un slogan au début de la guerre de l'Indépendance pour s'opposer à l'application du *Stamp Act* dans les colonies.

Au fil du temps, il insistera de plus en plus sur la "véritable légitimité" et la "nature propre et inaltérable de la Chambre". Toujours attaché à l'idée de l'exercice de la souveraineté par trois pouvoirs, il en viendra à soutenir qu'il y avait de "véritables fonctions de souveraineté dans les chambres" et que leur rôle ne se réduisait pas à un rôle d'éclairage dans la formation de la loi, mais qu'elles participaient aussi "à la direction des affaires publiques" et qu'inversement, le roi était "un pouvoir régulateur qui marche avec les autres". Sans doute la prééminence royale n'était-elle pas contestée et Royer-Collard reconnaissait-il toujours au roi seul le droit de proposer la loi, mais s'il ne voyait dans les chambres que des limites, ces limites devenaient pour lui "vivantes et capables de se mouvoir" : il parlait désormais fréquemment de "monarchie mixte" et de "gouvernement représentatif". Son désaccord avec les ultras et avec le pouvoir ne pouvait donc que grandir après l'élection d'une large majorité de droite et l'accession au trône de Charles X, très persuadé de son inviolabilité de droit divin et dont l'amour-propre se mettait aussitôt en bataille pour défendre sa prérogative, au-delà même de son étendue, si elle lui semblait menacée. Dès le début de son règne, il s'irrita des réserves de députés, exprimées au sein même de la droite, pour voter sans discussion sa liste civile et l'apanage de la famille d'Orléans, et il les invita fermement à marquer leur déférence en se pliant à sa volonté. Plus tard, en 1828, il répondra avec agacement à l'adresse des députés qu'il les considérait comme "les gardiens naturels de la majesté royale" et qu'il comptait sur "l'accord de leurs sentiments" ainsi que sur le "concours de leurs lumières". On mesure à quel point les mots *accord* et *concours* étaient équivoques et on comprend qu'ils s'interprétaient de façon très différente aux Tuileries et au Palais-Bourbon. D'un côté, l'unité d'action entre le roi et la chambre ne pouvait pas être rompue par le désaccord de leurs opinions parce que les députés ne coopéraient avec le roi qu'en lui apportant l'éclairage de leurs délibérations, alors que de l'autre, le désaccord des pensées entre les deux pouvoirs signifiait celui de leurs volontés dont la rencontre et l'harmonie étaient cependant nécessaires pour tendre au même but et produire en commun l'acte législatif. Aussi n'est-il pas surprenant qu'après l'échec de la réforme administrative et la constitution du gouvernement Polignac, tandis que les ultras durcissaient leur attitude et montraient une intransigeance absolue, Royer-Collard, après de vains efforts de conciliation, se soit finalement résolu à présenter au roi l'adresse de 1830 dans laquelle la chambre rappelait que la charte consacrait comme un droit l'intervention du pays dans la délibération des affaires publiques, constatait que le *concours* nécessaire entre le gouvernement et les vœux du peuple n'existait pas et appelait donc le roi à rétablir cette harmonie par le retrait du ministère.

En lisant cette adresse à laquelle il avait prêté la main, Royer-Collard était allé jusqu'aux limites des concessions possibles aux exigences de la lutte politique sans pour autant trahir ses principes car il ne souhaitait pas que le régime évolue vers le parlementarisme. Il demeura en effet toujours attaché au monopole royal de l'initiative des lois et refusa constamment la responsabilité politique directe des ministres. À la différence de Benjamin Constant, il n'envisagea jamais le pouvoir royal comme un pouvoir neutre et effacé dont le titulaire aurait assisté en spectateur aux luttes parlementaires. Voulant conserver au roi un rôle directeur dans les affaires publiques, tout en reconnaissant de plus en plus à la chambre élective un droit grandissant de participation et de contribution à leur marche, il échoua à séparer nettement la mission exécutive du monarque de sa capacité législative et gouvernementale et à concilier la responsabilité des ministres avec l'inviolabilité du roi. Par ailleurs, il redouta le jeu bilatéral d'une majorité et d'une opposition non

seulement parce que celui-ci supposait l'existence de partis organisés qui n'existaient pas en France et dont il ne désirait peut-être pas au fond la formation, car sa culture classique ne lui permettait pas de les distinguer des factions, mais aussi parce que la présence d'une majorité structurée et durable à la Chambre aurait créé dans l'État un dualisme qu'il ne parvint jamais à admettre tout à fait, même s'il en agita l'idée. Il crut donc à la possibilité d'un accord après le départ de Martignac et il garda jusqu'au bout l'espoir d'un processus d'opposition plus contrôlé qui n'aurait pas débouché sur une révolution et le départ de la branche aînée. Résigné à supporter un gouvernement de droite qui aurait accepté de respecter la charte, il s'employa à neutraliser tous les conflits entre la chambre et les ministres avant de se convaincre en fin de compte que la tâche était insurmontable, qu'un mur était là et qu'il ne serait pas franchi.

Aussi approuva-t-il avec peine la Révolution de 1830, sans adhérer jamais complètement, à la différence de Guizot et d'autres doctrinaires, au principe de quasi-légitimité. "Je n'avais de vocation libérale qu'avec la légitimité", dira-t-il. Il était pleinement convaincu que la part libérale de la Révolution, qui était pour lui à conserver, ne pouvait être utilement recueillie et entretenue que par le roi de France rétabli dans son héritage millénaire. L'orléanisme lui semblait ouvrir la voie à une démocratie royale qu'il avait toujours repoussée car il ne croyait pas qu'elle ait la capacité de maintenir l'ordre. C'est notamment un des arguments qu'il avancera en 1831 pour défendre la pairie héréditaire dont la suppression fut pour lui une cause supplémentaire de prise de distance avec le nouveau régime. Le trône lui paraissait trop à découvert sans l'appui d'une chambre haute définie par l'hérédité et il redoutait aussi que la chambre électorale ne profite de l'affaiblissement des pairs pour prendre l'ascendant sur le roi.

En effet, s'il avait évolué et admis le besoin d'un rééquilibrage entre les pouvoirs, il demeurait attaché au principe d'un gouvernement royal. Certes, l'expérience des années 1820 lui avait appris que les chambres devaient avoir un rôle plus actif et être plus attentives à la marche des affaires. Elles ne pouvaient pas accepter de remplir une simple fonction auxiliaire et toujours présumer la volonté de bien faire du gouvernement. Le bon fonctionnement des pouvoirs publics supposait que les projets des ministres soient le cas échéant rejetés et que leur action soit mieux contrôlée. Mais il importait pour Royer-Collard qu'ils demeurent les hommes du roi et que celui-ci soit bien le moteur qui meut la machine politique. Ses adversaires ont eu beau jeu de dénoncer ce qui leur paraissait des revirements et des contradictions. Si la sinuosité de sa ligne politique n'est pas niable et si sa pensée même n'est pas exempte, nous l'avons dit, de certaines tensions, il est sans doute plus exact et plus juste de parler à propos de son parcours politique sous la Restauration d'une sorte de mouvement pendulaire dont les oscillations variables ne l'éloignèrent jamais beaucoup de l'axe fixe que fut pour lui l'idée d'une monarchie légitime tempérée.

§ > œ • § >

Le tracé de sa ligne politique en sinusoïde ne devait rien à son inconstance et tout aux circonstances. Car il n'y eut jamais de consensus sur les institutions politiques et la charte de 1814, loin de permettre une réconciliation entre les Français, ne signifia pour eux qu'une trêve imposée par l'ennemi et la situation d'un pays défait et occupé. Elle fut acceptée par les libéraux, en dépit de sa forme, à cause de son contenu, et tolérée par les ultras, malgré sa teneur, parce qu'elle était un acte royal. Derrière la fiction de l'octroi, on put hésiter entre une vraie transaction et un simple pis-aller. Mais il fallait beaucoup d'optimisme pour penser la réconciliation possible entre les royalistes et leurs adversaires et, comme Chateaubriand, voir dans la charte "un traité de paix signé entre les deux partis qui ont divisé les Français : (un) traité où chacun abandonne quelque chose de ses prétentions pour concourir à la gloire de la patrie". Un triomphe acheté par des concessions paraissait une défaite aux royalistes et des concessions obtenues au prix d'une humiliation avaient un goût amer pour leurs adversaires. Au mieux, les uns pouvaient penser que l'important était d'abord la restauration de la monarchie et les autres se dire que l'essentiel était quand même sauvegardé, mais tous considéraient qu'ils aviseraient plus tard. La paix civile était donc instable et menacée. En réalité, dira Vigny, "Durant tout le règne de la Restauration, on

sentit un désaccord secret et profond entre les Bourbons et le pays. L'opposition se forma dès le premier jour de leur débarquement". Un retour en arrière et un replâtrage de la monarchie déguisé par des artifices maladroits ne pouvaient être qu'une illusion sans suite. Dès le début de la Restauration, Madame de Staël prédit que le sort des Stuarts attendait les Bourbons et cette prophétie, loin d'être démentie par les faits, fut l'objet d'une foi accrue au spectacle des fautes de Charles X. Si Royer-Collard défendit la charte avec conviction et crut qu'il était à la fois nécessaire et réalisable d'articuler la monarchie légitime avec la société issue de la Révolution, il ne put cacher un malaise grandissant dans les années 1820 et, tout en restant jusqu'au bout fidèle à ses idées, il regretta de plus en plus l'absence de l'heureuse combinaison à laquelle il aspirait et il plaida pour une amélioration qu'il croyait possible. Bien plus que par les procédés du pouvoir, il fut heurté par ses décisions. Là où Benjamin Constant fut avant tout guidé par des vues politiques pour instaurer un régime de liberté, Royer-Collard eut d'abord des préoccupations sociales et sentit parfaitement que le pays tenait aux droits qu'il avait acquis et dont il voulait conserver l'usage. S'il craignit le rétablissement de l'absolutisme, il redouta surtout celui de l'ancien régime, et c'est pour y faire obstacle qu'il désira un certain rééquilibrage des institutions. Il était très conscient que la démocratisation de la société fragilisait les distinctions des rangs et des classes et qu'il était tout à fait déraisonnable, après avoir prêché les bonnes mœurs et réclamé la restitution, de faire craindre au pays, par des mesures imprudentes, qu'on voulait aussi revenir au temps des seigneurs et des prêtres.

Faute d'un accord véritable sur l'organisation politique et sociale du pays, il n'est pas surprenant que la charte n'ait pas été une règle respectée par les partis. Tout au contraire, ceux-ci s'en emparèrent pour se combattre et, loin de considérer le régime représentatif comme une fin, ils l'utilisèrent comme un instrument de lutte. Aussi les techniques furent-elles détachées de leurs fondements et le rôle de la chambre élective fut étendu grâce à des forces politiques opposées qui trouvèrent chacune à leur tour avantage à développer les moyens de contrôle des députés sur le gouvernement. Ce sont les vicissitudes de la vie politique de la Restauration, faite de retournements successifs, qui obligèrent Royer-Collard à des variations liées aux marches et contremarches de ses adversaires, tantôt partisans d'imposer un droit parlementaire et tantôt défenseurs de la prérogative royale, selon qu'ils disposaient ou non de la majorité à la chambre.

Une autre considération amena progressivement Royer-Collard à souhaiter un plus grand équilibre entre les pouvoirs, ce fut celle du poids grandissant de l'administration. Que fallait-il penser de l'administration napoléonienne et quelle place devait-on lui conserver dans le nouveau régime ? La plupart des contemporains imputaient à la Révolution et à l'Empire une centralisation niveleuse qui avait ruiné les libertés locales et qui gênait maintenant le rétablissement des influences traditionnelles. Certains, moins nombreux, pensaient que la verticalité était la forme naturelle de l'administration dans une société démocratique et que la monarchie avait déjà commencé le mouvement de concentration. Sans être unanimes sur ce dernier point, les doctrinaires établirent généralement le lien entre la centralisation administrative et l'atomisation sociale et Tocqueville s'empara plus tard de cette idée pour en faire un des thèmes majeurs de son grand ouvrage sur *L'Ancien Régime et la Révolution*. L'autre question était de savoir si l'introduction d'une charte constitutionnelle était de nature à entraîner une modification de l'organisation administrative. Les avis divergeaient sur l'uniformité ou la dissemblance des institutions locales et nationales. Certains voulaient installer des conseils représentatifs à la périphérie, à l'instar de la chambre élective qui siégeait désormais à Paris, alors que d'autres estimaient que le maintien d'un système administratif centralisé était un contrepoids nécessaire au nouveau régime national de liberté politique. Les doctrinaires eurent un rôle majeur dans ce débat sur la décentralisation en reprenant notamment le concept révolutionnaire de "pouvoir municipal" auquel ils surent donner un contenu simple et précis qui fut introduit ultérieurement dans le droit positif par les lois orléanistes. La part prise par Royer-Collard dans ce travail de réflexion fut importante. En 1817, il avait approuvé un projet de loi autorisant des élections partielles dans les conseils locaux et soutenu également un projet d'ordonnance qui réglait les attributions des autorités administratives dans les départements. En 1818, deux nouveaux projets plus avancés, l'un

diminuant le rôle des préfets et l'autre introduisant l'élection dans la composition des conseils municipaux et la désignation des maires et de leurs adjoints, furent élaborés. Le second projet sur l'introduction de l'élection donna l'occasion à Royer-Collard de défendre l'idée d'un affranchissement des communes sur une base privatiste. Au début des années 1820, après l'échec du projet Siméon-Villèle, il alla plus loin et développa l'idée que la Révolution, n'ayant "laissé debout que les individus" qui étaient ainsi devenus des "administrés", il importait de décentraliser l'administration et de réorganiser la société civile. Il avait pris progressivement conscience du fait que la direction et la maîtrise d'une administration toute puissante procuraient au gouvernement un avantage considérable dans ses rapports avec la chambre élective. L'établissement d'une grande liberté de l'opinion pour permettre au public de dire son mot et pour mieux organiser sa résistance à la domination du pouvoir supposait le desserrement de l'étau napoléonien. Mais sous Villèle, les ultras mirent une sourdine à leurs critiques de l'administration et "la bonapartisation de la droite à la fin de la Restauration", pour reprendre l'expression de Rudolf von Thadden, ouvertement assumée au moment du débat sur le projet Martignac, disposa un peu plus encore Royer-Collard à voir dans la chambre élective un nécessaire contrepoids à l'appareil de l'État.

Sans doute doit-on tenir compte, pour lui comme pour d'autres, du fait que, l'habitude s'étant perdue sous l'Empire de réfléchir sur les matières politiques, un certain temps fut nécessaire à chacun pour mesurer l'effet de ses propres opinions. Et puis une idée ne reste pas vraie toute seule ; c'est, comme le pensait Alain, par les doutes, les tâtonnements, les tours et les retours de l'observation qu'on la fait vivre. Derrière un masque extérieur de raideur, Royer-Collard cachait une grande souplesse de pensée qui lui permettait d'ajuster ses vues à la marche des événements. Mais, au-delà de ses inévitables variations, il faut reconnaître que Royer-Collard conserva à son effort une direction sûre et une constance régulière. Il demeura foncièrement attaché à son idéal de monarchie tempérée et le mouvement qu'il imprima à sa pensée ne fut pas, on l'a vu, dissociable de celui de ces adversaires. En effet, Charles X ne disposant plus d'une majorité favorable depuis les élections de novembre 1827, supporta de plus en plus difficilement l'obligation constitutionnelle d'obtenir le concours d'un pouvoir électif et interpréta à faux la charte comme une réaffirmation moderne de l'absolutisme. N'ayant au fond jamais franchement admis le principe du régime représentatif, il s'en éloigna lorsqu'il fut trop difficile pour lui de s'en accommoder. Comme il aspirait à passer du régime des lois à celui des ordonnances et à gouverner avec le seul concours de Dieu, il s'orienta donc vers le coup d'État, soutenu par la frange la plus dure de la droite qui le réclamait.

La seule réponse possible à un roi qui s'estimait libre de s'affranchir des règles, non seulement en cas de nécessité mais aussi à sa seule convenance, alors qu'il avait pourtant promis de les respecter, était donc d'élargir la légitimité et la compétence de la chambre élective, d'insister sur sa représentativité de l'opinion et sur sa mission de régulation et de contrôle du gouvernement, tant elle paraissait être le seul rempart contre la réaction. Toutes les forces libérales apportèrent leur contribution à ce travail de rehaussement de la chambre, mais ce qui distingua Royer-Collard fut qu'il crut que le rééquilibrage des pouvoirs n'était pas incompatible avec le maintien du rôle directeur du roi et qu'il pensa pratiquement jusqu'au bout qu'un compromis était encore possible : il voulut que la charte vive, mais avec les Bourbons.

§ > œ • § >

Ce fut là son credo politique d'un bout à l'autre du régime parce qu'il pensait que cette combinaison de la "famille incontestée" avec le régime représentatif permettrait d'organiser un gouvernement de la raison, et si les contraintes du combat politique l'inclinèrent à souhaiter voir la chambre élective jouer un plus grand rôle dans la marche des affaires publiques, il n'accepta jamais d'entrer franchement dans une logique parlementaire et resta partisan de conserver toute son étendue à la prérogative royale. Un renversement de la hiérarchie des pouvoirs lui semblait incompatible avec son idée majeure de légitimité que Talleyrand déclina dans le domaine international. Loin d'être un partisan du simple retour des vaincus d'hier et de leur revanche, il

chercha au contraire à détacher le conservatisme de la contre-révolution et à restaurer un pouvoir monarchique revenant à sa gloire et à sa vertu premières. Vingt-cinq ans après Mirabeau, Royer-Collard, procédant dans l'autre sens, dissocia à nouveau la légitimité de la légalité. Tandis qu'au Jeu de paume, les députés du tiers état, s'instituant en porte-parole légitimes de la nation, n'avaient plus reconnu au pouvoir légal du roi que "la force des baïonnettes", en 1814, Royer-Collard voulut faire resurgir la légitimité du roi en l'opposant à la légalité révolutionnaire et impériale qui s'était à son tour dégradée au fil des années en simple "force" avec la Terreur et la dictature. Au maintien du pouvoir incertain et dangereux du nombre, discrédité par le recours à la violence, il opposait le rétablissement de la transmission continue de l'autorité détenue par un pouvoir héréditaire qui assurerait le fonctionnement régulier d'un gouvernement voulant la justice dans le respect du droit. Car s'il condamnait en effet les "actions mauvaises" de la Révolution, il adhérait pleinement à ses principes "purs et généreux" et il ne dissociait pas la restauration de la vieille dynastie de la reconnaissance de la nouvelle société issue des bouleversements intervenus depuis un quart de siècle. Dans son esprit, une constitution était inhérente à la restauration de la monarchie et la charte ne dissociait pas la royauté du "droit public des Français" qui avait une valeur intrinsèque : le principe monarchique et l'État de droit étaient véritablement, selon la formule de Jürgen Habermas, "co-originaux". Royer-Collard considérait qu'en posant lui-même des limites à l'exercice de son pouvoir et en s'obligeant à l'avenir à prendre ses décisions en suivant des règles qui imposaient un usage public de la raison, Louis XVIII avait donné une légitimité également procédurale à la monarchie. Tirée non seulement de la transmission héréditaire du pouvoir royal, mais aussi désormais de son nouveau mode de fonctionnement, la légitimité de ce régime était en fait devenue *complexe*, faite d'éléments opposés et cependant indissociablement liés l'un à l'autre. Le roi ne jouissant pas du don de bilocalisation, ne pouvait pas être en même temps dans la charte et hors de celle-ci : loin d'avoir réalisé le prodige de se dédoubler, il s'était en réalité métamorphosé. L'autolimitation n'avait pas fait de lui une sorte de chimère constitutionnelle, un être proprement hybride défini en même temps par son existence (le roi est) et par sa fonction (le roi fait) : le monarque s'était en réalité dépouillé irrévocablement de sa toute-puissance pour ne plus exercer qu'un pouvoir certes toujours prééminent mais désormais obligé de composer avec les autres afin d'être raisonnable.

La combinaison d'un principe démocratique pour diriger les rapports sociaux avec un principe monarchique revu et corrigé pour régler les mécanismes constitutionnels ne pouvait cependant être durable. Un pouvoir royal placé au premier rang et une Chambre haute en appui contre une Chambre élective trop envahissante ou trop divisée n'avaient pas de perspective réelle de durée indépendamment de l'existence d'une société organique qui avait été complètement détruite par la Révolution française. Et, inversement, une société démocratique ne manquerait pas de trouver rapidement qu'on lui avait imposé, dans les conditions toutes spéciales d'une défaite militaire, des moyens de gouvernement qui ne lui permettaient pas d'avoir une parfaite maîtrise de ses affaires. Royer-Collard n'ignora pas cette difficulté sans pouvoir lui trouver une solution durable. Sa réflexion fut largement le résultat de son appréciation des circonstances. S'il songea d'abord classiquement à la représentation des intérêts pour écarter celle des volontés, c'était avant tout parce que les ultras voulaient s'en prévaloir pour imposer leur programme à Louis XVIII, et lorsqu'il reconnut ensuite à la Chambre élective une véritable légitimité, ce fut encore pour combattre la politique de réaction menée par les ultras qui s'étaient entre-temps emparés du pouvoir. De fait, Royer-Collard fut incontestablement un homme d'ordre, et la légitimité signifia avant tout pour lui l'ordre, mais sa pensée ne fut cependant pas orientée par l'idée de mettre un frein à la démocratisation de la société. Il reconnut au contraire dans l'influence de la classe moyenne un fait "puissant et redoutable" qui tenait à sa maîtrise des intérêts nouveaux et il envisagea avec moins de réticence que Guizot la croissance de cette classe moyenne et l'ouverture du libéralisme sur la démocratie. Mais, tout en reconnaissant que les institutions sont le produit de la société, il fut trop dominé par l'idée qui régnait alors de la supériorité de l'intelligence pour se déprendre de la théorie de la capacité politique et imaginer qu'un pouvoir social toujours fondé sur la raison puisse reposer un jour sur le suffrage universel. D'un autre point de vue, il ne pouvait envisager qu'une extension progressive du corps électoral afin de ne pas exagérer son

importance, car il demeura partisan d'un régime représentatif dans lequel l'influence de l'opinion s'exerçait avant tout sur la législation et ne s'étendait qu'en partie à la marche du gouvernement, sans aller jusqu'à cette intime infiltration qui le rend entièrement ouvert à la Chambre élective. Il sous-estima le fait qu'une machine constitutionnelle conçue pour mettre les intérêts en discussion continuerait en fait à tourner sur sa lancée et que le développement des affaires induirait une coopération toujours plus étroite entre le gouvernement et les députés. Le conservatisme libéral enfermait en soi des contradictions devant lesquelles Royer-Collard ne cessa de s'inquiéter sans jamais leur trouver une solution pleinement satisfaisante.

On en a parfois conclu qu'il avait été seulement l'homme d'un moment et qu'un nouveau cycle de révolutions avait signifié son échec et son effacement. Il est plus exact d'observer qu'il conserva tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle un grand prestige dans le monde littéraire et intellectuel et qu'il exerça une large influence sur une partie du personnel politique de la III<sup>e</sup> République :

C'est sur lui, écrivit Georges Burdeau, qu'en dépit du suffrage universel et de l'établissement de la république reposera la démocratie rationaliste des Spuller, des J. Ferry ou des Waldeck-Rousseau

Spuller, proche collaborateur de Gambetta, consacra à Royer-Collard un livre lucide dans lequel il lui manifesta une sympathie éveillée par une réelle estime pour l'homme tant public que privé. Ennemi du droit divin et du cléricalisme, homme des classes moyennes et du centre, épris de liberté et défenseur du régime représentatif, partisan d'un juste équilibre des pouvoirs et d'un gouvernement fort comme le souhaitèrent ou l'exercèrent un Gambetta, un Ferry qui réclamait qu'on laisse au gouvernement "l'initiative qui lui appartient de droit" ou un Waldeck-Rousseau qui dirigea le pays avec une autorité hautaine pendant près de trois ans, Royer-Collard ne pouvait que susciter l'intérêt de républicains appelés à combattre leurs adversaires de droite et de gauche pour construire et consolider une république modérée. En 1887, au moment très particulier où le régime, attaqué de tous côtés, paraissait vraiment, selon Paul Cambon, "au bout du rouleau", Charles-Antoine Gidel, ancien secrétaire de Jules Simon et personnage très officiel de la III<sup>e</sup> République, en dressant un portrait louangeur de Royer-Collard, le donnait en quelque sorte en exemple aux chefs républicains : "Il est à l'entrée de la Restauration, comme un législateur, un maître. Il dirige les esprits, il prévoit les périls, il les signale, il indique la voie la plus sûre ; il ne garde du passé qu'un lest salutaire mais il sait le point fixe où veut aborder la nation française pour s'y reposer dans l'ordre et dans la liberté". Mais au-delà même de toutes ces affinités, la III<sup>e</sup> République, dans ce qu'elle avait sans doute de plus substantiel, fut en parfait accord avec Royer-Collard et Émile Faguet le comprit admirablement :

Royer-Collard, disait-il, a aimé et il a curieusement cherché partout des pouvoirs limitateurs, parce qu'il était un pouvoir limitateur lui-même, à lui tout seul, et qu'il se sentait tel. Peu fait pour le gouvernement, et évitant d'en faire partie, il était tout à tour contre les empiètements du gouvernement, de la chambre, de la foule, une barrière solide, monumentale et terriblement hérissée. Il a rempli cet office, qui est utile et nécessaire dans toute société organisée selon le système représentatif, et même dans toute société, avec vigueur, avec âpreté, avec entêtement, avec dignité.

Aussi peut-on légitimement se demander si Royer-Collard n'est pas également, dans une certaine mesure, notre contemporain. Au-delà du rapprochement entre la monarchie pré-parlementaire d'hier et la monarchie républicaine d'aujourd'hui rappelé en introduction, il faut aussi signaler, en allant plus au fond des choses, des points de jonction entre le gouvernement de la raison que défendait Royer-Collard et l'imprégnation de la démocratie contemporaine par les principes libéraux. Le recul de la violence politique et sociale, la pacification de la concurrence pour exercer le pouvoir acceptée par tous, la demande croissante d'éthique et de respect du droit, mais aussi le renforcement des compétences du Conseil constitutionnel, le recours plus large à l'expertise et à la négociation, la multiplication des autorités administratives indépendantes et le

développement de la médiation, et enfin la pénétration du droit européen et du droit international dans notre droit interne ne témoignent-ils pas d'une exigence sans cesse plus grande d'équité et d'un souci accru des procédures ? La nouvelle éthique démocratique qui se dessine aujourd'hui, fondée non seulement sur la légitimité du suffrage universel, mais aussi sur le constitutionnalisme et la primauté du droit n'est peut-être pas, paradoxalement, si éloignée qu'on pourrait le penser, sinon de toutes les règles, du moins de la finalité du libéralisme gouvernemental que Royer-Collard chercha à théoriser.

### Notice biographique de Royer-Collard

Pierre-Paul Royer-Collard, né en 1763, à Sompuis, dans la Marne, fils d'une famille de riches laboureurs, élevé dans la doctrine du jansénisme, fit de brillantes études classiques et enseigna les mathématiques avant de devenir avocat au Parlement de Paris. Il n'eut qu'un rôle secondaire sous la Révolution. Domicilié quai d'Orléans, il se mêla au mouvement politique dans l'Île-Saint-Louis et la représenta à l'Hôtel de Ville. Proche de Bailly, il fut élu secrétaire-greffier de la nouvelle municipalité le 23 octobre 1790 et le demeura jusqu'au 10-Août. Électeur de sa section où il avait de l'influence, il porta sa parole à la Convention, en mai 1793. Très modérée, la section de l'Île-Saint-Louis, dite de la Fraternité à partir de l'automne 1792, eut alors un rôle majeur dans la dénonciation de la Commune avant les journées des 31 mai et 2 juin 1793, ainsi que dans l'agitation fédéraliste parisienne qui les suivit jusqu'à la mi-juillet. La chute de la Gironde découragea Royer-Collard et il jugea prudent de se retirer à Sompuis au début de l'été. De retour à Paris après la Terreur, il fréquenta le club de Clichy, fut élu en l'an V au Conseil des Cinq-Cents et fructidorisé quelques mois plus tard. Après l'anéantissement de la "Manufacture", il eut un rôle dans la réorganisation des mouvements royalistes en dirigeant un groupe de réflexion, le "Conseil royal secret", indépendant de l'"agence de Souabe" et constitué à Paris pour fournir directement, à l'insu du comte d'Artois, des avis et des informations au comte de Provence. Son mariage avec Augustine de Forges de Chateaubrun en l'an IX éloigna Royer-Collard de l'action politique et il se résigna finalement au nouveau régime en place, mais sans s'y rallier franchement. Il n'exerça aucune charge avant d'être nommé en octobre 1810, grâce à son opposition aux Idéologues ainsi qu'à ses liens avec Pastoret et Fontanes, professeur d'histoire de la philosophie à la Sorbonne où, à partir de décembre 1811, il fit connaître le spiritualisme de Thomas Reid et eut notamment pour disciple Victor Cousin qui deviendra son suppléant en 1815 (Royer-Collard restera titulaire de la chaire jusqu'à sa mort). Il joua un rôle politique important au début de la Restauration. Proche de Montesquiou, avec lequel il avait travaillé au "Conseil royal secret", Royer-Collard prit à la première Restauration la direction générale de l'imprimerie et de la librairie (service créé au ministère de l'Intérieur, le 5 février 1810) et fut nommé conseiller d'État en service extraordinaire (il le fut à nouveau en novembre 1828). Il passa en service ordinaire au comité de législation après les Cent-Jours, pendant lesquels, bien qu'ayant prêté serment à Napoléon, il reconstitua avec Pasquier un groupe de réflexion de royalistes modérés à Paris. Redoutant que la conduite de Louis XVIII ne soit trop influencée par le comte d'Artois, il envoya Guizot à Gand pour défendre une ligne de juste mesure. En se faisant élire député de la Marne en août 1815, il commença une longue carrière de parlementaire qui lui valut toute sa réputation. Doyen de la faculté des lettres de Paris, lié à l'École normale et très en vue dans les milieux académiques, il fut encore sollicité pour réfléchir à la « réformation » de l'université et il inspira les ordonnances très opposées du 17 février (création de 17 universités) et du 15 août 1815 (maintien de l'université impériale). Aussi fut-il naturellement appelé par Louis XVIII à occuper de fait la place supprimée de grand-maître en présidant la nouvelle Commission d'Instruction publique, placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur (cette Commission remplaçait l'ancien Conseil de l'université et elle prit le nom de Conseil royal en novembre 1820). Royer-Collard développa notamment l'enseignement primaire et il favorisa les matières littéraires dans le secondaire. En 1817, il créa les *Archives philosophiques, politiques et littéraires* et devint vice-président de la Chambre. Mais en désaccord avec les manœuvres et les pratiques de Decazes, il abandonna la présidence de la Commission d'Instruction publique en septembre 1819 et, après l'assassinat du duc de Berry, il

désapprouva le virage à droite du gouvernement et combattit l'adoption de la loi du double vote qu'il assimila à un coup d'État. Aussi fut-il écarté du Conseil d'État avec plusieurs de ses amis. Admis à l'honorariat, il refusa de percevoir une pension sur les fonds secrets du sceau. Réélu en octobre 1821, continuellement renouvelé dans la Marne (à Vitry ou à Châlons), il fut même choisi par sept collègues électoraux en novembre 1827. Élu 3<sup>e</sup> candidat à la présidence de la Chambre, du fait de la "défection" d'une fraction de la droite antivillèliste, il se vit donner la préférence par le roi en février 1828. Reconduit dans cette fonction en 1829 et en 1830, c'est à ce titre qu'il présenta la fameuse "adresse des 221" à Charles X. Réservé à soutenir la quasi-légitimité, bien qu'il eût prêté serment à Louis-Philippe, Royer-Collard eut après la Révolution, en dehors de quelques interventions marquantes sur la pairie en 1831, sur la presse en 1835 et sur la non-révélation en 1837, un rôle politique plus effacé. Il continua de siéger à la Chambre jusqu'à son échec électoral de juillet 1842 et de participer aux travaux de l'Académie française où il avait été élu en 1827, mais il s'absenta de plus en plus de Paris pour des séjours dans sa propriété de Châteauvieux (Loir-et-Cher) où il finit ses jours en 1845.

## DÉBAT

**Bernard Pradel** : Vous avez parlé tout à l'heure d'une pensée de la Restauration qui aurait été préconisée notamment par Raymond Aron dans le cadre de son orientation politique marxiste. Je ne savais pas qu'il s'était intéressé à la première Restauration. On peut le comprendre puisque cette pensée libérale s'appliquait à une société qui sortait à peine de la Révolution, totalement différente de la société actuelle.

**Michel Pertué** : J'ai indiqué dans mon introduction que Raymond Aron avait créé la revue *Commentaire* et j'ai aussi parlé de l'Institut Raymond Aron créé par François Furet.

**Jean-François Lacaze** : Y a-t-il une grande différence entre la charte de 1814 et le système de gouvernement de la Grande-Bretagne à la même époque ?

**Michel Pertué** : En dépit des apparences, l'organisation des pouvoirs publics en France et en Angleterre au moment de la Restauration était très différente. Le « roi en parlement » et la chambre des lords n'avaient pas d'équivalent chez nous et la chambre des communes avait déjà pris l'ascendant sur les autres pouvoirs. En fait, la parlementarisation du régime politique anglais était déjà bien avancée et c'est pourquoi les doctrinaires, comme les ultras, refusaient le modèle britannique et ne voulaient pas qu'il soit appliqué en France.

**Bernard Pradel** : Je pensais que le système budgétaire remonte à la Restauration. Le créateur en a été le baron Louis sur lequel il y a un livre à la médiathèque écrit par Yves Guéna. Le baron Louis, ministre des finances de 1820 à 1825 environ, a été le maître d'œuvre de la procédure de création d'un budget présenté par chapitres. Est-ce que notre système remonte à la Restauration ?

**Michel Pertué** : Le baron Louis a joué un grand rôle dans le rétablissement de nos finances au début de la Restauration, mais la mise en place d'un système moderne de finances publiques fut un travail de longue haleine qui associa sous la Restauration des acteurs très différents dont Royer-Collard ne fut pas le moindre.

## INDOCHINE 1940 – 1954 ENTRE SURSAUTS ILLUSOIRES ET OCCASIONS MANQUÉES<sup>1</sup>

**Jean-Michel de Widerspach-Thor**

### RÉSUMÉ

*Le 9 mars 1945, le coup de force japonais porta un coup pratiquement mortel à la présence française en Indochine. cinq mois plus tard, la capitulation japonaise et le vide de la présence française encourageront le Viet Minh à proclamer l'indépendance.*

*Lentement, un corps expéditionnaire français sera acheminé en Indochine et rétablira une présence française fragile. De 1946 à 1954, dix-huit gouvernements vont se succéder à la tête du pays. En Indochine, ils ne parviendront jamais à trancher entre la volonté d'y rétablir l'influence de la France, en y mettant les moyens, et la nécessité d'entamer des négociations en vue d'une indépendance qui, décidée plus tôt, aurait pu y préserver une part de notre influence.*

*La prise de pouvoir en 1949 par Mao Tsé Toung en Chine, constitua le tournant de cette guerre qui allait s'internationaliser. Malgré plusieurs sursauts sans lendemain, la lassitude de la métropole face à ce conflit qui n'en finissait pas allait conduire à la bataille de Dien Bien Phu, aux accords de Genève, puis à la partition du Vietnam.*

š > œ • š >

L'an dernier dans sa conférence sur la fin de la Quatrième République, notre confrère Bernard Pradel avait orienté son propos sur la guerre d'Algérie. L'idée m'est alors venue d'évoquer avec vous la période précédente au cours de laquelle se déroula la guerre d'Indochine et d'essayer, comme lui, de comprendre pourquoi nous en étions arrivés là.

En 1940, l'Indochine était composée de cinq états aux statuts différents : 4 protectorats (Tonkin, Annam, Laos et Cambodge) et une colonie sous administration directe (Cochinchine). Par la suite nous évoquerons souvent les 3 États du Vietnam sous l'appellation vietnamienne des **3 Kys**.

Rappelons rapidement les différentes étapes de l'expansion japonaise au cours de la première moitié du vingtième siècle. En 1905, à la suite du conflit russo-japonais, la Russie renonçait au sud de l'île de Sakhaline, à la Mandchourie et à la Corée, qui fut annexée par les Japonais en 1910. En 1919, en reconnaissance de sa participation à la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale le Japon se vit attribuer trois îles du Pacifique : les Carolines, les Mariannes et les Marshall. En 1932, la Manchourie devint un protectorat japonais. En 1937, à l'issue du conflit avec la Chine, les Japonais occupèrent Pékin, Nankin et la plupart des zones côtières. Après Pearl Harbor, le 8 décembre 1941, les Japonais occupèrent en 1942 successivement la Birmanie, la Malaisie, Singapour, l'Indonésie, les Philippines, Hong Kong et menacèrent l'Australie. Ce n'est qu'en juin 1942, après la bataille de Midway, que fut porté le premier coup d'arrêt à l'expansion japonaise

En Chine Tchang Kai-chek était replié à Tchoung King, ville où se trouvait également le général américain commandant les forces pour les théâtres chinois et indochinois. A Kunming, dans le Yunnan, se trouvait le quartier général des forces chinoises.

---

<sup>1</sup> Séance du 15 avril 2010.

Le décor de cette tragédie étant planté, je voudrais maintenant en 5 actes vous rappeler comment elle s'est déroulée. Comme nous le verrons, les occasions manquées vont alterner avec les sursauts avant que ne se produise l'échec final à Genève.



Rappelez-vous cette date du 7 mai 1954 : Dien Bien Phu venait de tomber ! Cette nouvelle, chacun d'entre vous a pu l'entendre, quel que soit le lieu où vous vous trouviez alors ! Elle venait bien tristement mettre un terme à une guerre aussi lointaine qu'ignorée.

56 ans plus tard, il est facile de juger, mais plus difficile de comprendre ce qui s'est passé.

Confronté au défi de résumer un tel sujet qui s'étend sur 10 années de notre histoire en moins d'une heure, le risque est grand de passer un peu vite sur certains passages, mais au cours du débat, je m'efforcerai de vous en dire davantage. Par ailleurs, la guerre d'Indochine ayant été essentiellement la guerre du Vietnam, je parlerai peu du Cambodge et du Laos qui, restés dans l'ensemble assez fidèles à la France, n'y furent mêlés que de façon limitée.

Commençons par une rapide analyse du contexte qui prévalait en 1940.

L'ensemble de l'Indochine c'est : 740 000 km<sup>2</sup> (une fois et demie la France), 30 millions d'habitants, 1 700 km du nord au sud, le tout à 14 000 km de la métropole.

## Premier acte

Voyons ensemble ce que furent les deux premières occasions manquées. Au lendemain de l'armistice de juin 1940, le Japon chercha à empêcher le ravitaillement en armes de la Chine passant par la Birmanie et l'Indochine. Il exigea alors du gouverneur général, le général Catroux, la fermeture de la frontière tonkinoise aux convois qui, débarquant à Haiphong, rejoignaient ensuite la Chine. Disposant de moyens militaires dérisoires, Catroux dut accepter le 20 juin 1940 le contrôle de la frontière par les Japonais.

Vichy le révoqua pour cela et le remplaça le 20 juillet 1940 par l'amiral Decoux, chef des Forces Navales d'Extrême-Orient. Une convention fut établie avec le Japon et ceux-ci envoyèrent 6 000 soldats au Tonkin. En août 1941, au terme d'un accord avec Vichy et en contrepartie du respect de la souveraineté française, le Japon obtint d'autres concessions concernant l'usage de ports ou d'aéroports et le stationnement de leurs troupes. En fait, Decoux ne fit que continuer dans la voie des compromis initiée par Catroux. S'il avait fallu faire autrement, il aurait été nécessaire de lui accorder les renforts qu'il sollicitait. La demande faite aux Etats-Unis d'obtenir des moyens militaires se heurta à un refus. Il ne faut pas oublier qu'avant Pearl Harbor, les États-Unis menaient une politique résolument isolationniste. Decoux sans chercher à collaborer, s'efforçait, en cohabitant, de gagner du temps. En 1943, pressentant que le conflit changeait d'orientation, il adressa un émissaire à Alger, mais qui ne donna aucun résultat.

S'agissant des intentions de de Gaulle concernant l'Indochine, on évoque souvent la Conférence de Brazzaville du 30 janvier 1944 comme étant le prélude à la décolonisation. En fait,

cette conférence n'annonçait qu'une plus large autonomie interne dans le cadre d'une future Union française. Nulle part, il n'était fait mention d'indépendance.

De Gaulle envisagea la participation de l'Indochine à la guerre du côté des Alliés. Mais cet engagement nécessitait la mise à disposition de forces significatives. Dans un premier temps, deux modestes contributions furent mises en œuvre : l'une était destinée au recueil du renseignement sur les forces japonaises, l'autre, à l'instar de ce qui avait été réalisé en France, consistait à organiser une résistance intérieure face au Japon. De Gaulle en confia le 23 août 1944 la responsabilité au général Mordant, ancien commandant des forces en Indochine. Mais cette initiative, mise sur pied à l'insu du gouverneur général, se heurta à de nombreuses difficultés : l'éloignement de l'Indochine, le manque de moyens de la France libre, son absence dans la guerre du Pacifique, enfin et surtout, les très mauvaises relations existant entre de Gaulle et Roosevelt, lequel était vigoureusement anticolonialiste.

De Gaulle et Giraud adressèrent le 18 septembre 1943 un mémorandum commun à Churchill, Roosevelt et Staline pour revendiquer la participation des forces française à la libération de l'Indochine. Roosevelt ignora ce mémorandum français et adressa le 24 janvier 1944 un autre mémorandum à la Grande Bretagne. Il y annonçait que l'Indochine ne devait pas redevenir française. Selon lui, après la guerre, elle devrait être administrée par un conseil de tutelle, sous l'égide de l'ONU, dirigé par les États-Unis, la Grande Bretagne et la Chine.

Roosevelt reprochait à Decoux sa cohabitation avec le Japon. À la limite, les Américains préféreraient s'entendre avec le Viet Minh : ce qu'ils ne tardèrent pas à faire !

De leur côté, les Britanniques acceptèrent d'accueillir à Ceylan une mission de coopération au sein de leurs services secrets, dont François de Langlade prit la tête, et une mission militaire, dont le chef fut le Général Blaizot. Il disposait d'une force appelée « Corps Léger d'Intervention » (CLI) qui réunissait au départ environ 1 000 hommes.

Parallèlement deux antennes furent créées en Chine, où de Gaulle nomma un représentant de la France libre auprès de Tchang Kai-Chek à Tchoung King et créa une mission militaire à Kun Ming, capitale du Yunnan. Cette ville, située sur la route conduisant à la Birmanie, regroupait le quartier général des Forces chinoises et les services américains en liaison avec elles.

En septembre 1944, le Gouvernement de Vichy n'existant plus, Decoux, qui ignorait la nomination de Mordant, adressa à de Gaulle le 31 août 1944 un message le dissuadant de prendre une position excessivement inamicale à l'égard des Japonais. Lorsque finalement Decoux fut informé de la nomination de Mordant, il demanda confirmation de ses attributions. François de Langlade reçut la mission de le rencontrer le 19 novembre 1944 et lui demanda de rester en place.

Mordant et Decoux seront donc maintenus tous les deux, mais l'attelage marchera mal. S'il y eut de la part des unités du CLI du Général Blaizot des actions très courageuses de commandos infiltrés, il y eut cependant de nombreux accrocs, renforcés par plusieurs maladresses et un manque de discrétion de certains agents de Mordant. Decoux était persuadé que les Japonais allaient prendre prétexte de cette situation pour durcir leur position. La suite devait confirmer en partie cette impression. Les Japonais, après la bataille perdue aux Philippines, (fin 1944) craignaient un débarquement des forces américaines en Indochine, qui aurait représenté pour eux la perte de cette plate-forme stratégique. Ils décidèrent donc de s'emparer de l'Indochine.

Telle est l'origine du coup de force japonais : limités à 6 000 hommes en 1944, les effectifs japonais furent portés début 1945 à 45 000, dont la moitié au Nord. L'attaque se réalisa le 9 mars 1945. Ce jour-là M. Matsumoto, ambassadeur du Japon en Indochine, présenta à 19 heures à l'amiral Decoux un ultimatum expirant 2 heures plus tard. Cet ultimatum prescrivait aux

forces françaises de se placer sous les ordres des forces japonaises. Inacceptable sur le fond et dans de tels délais ! Decoux refusa. Immédiatement, les troupes japonaises se ruèrent féroce­ment sur les forces françaises qui ne purent résister que 24 heures. Seuls purent s'exiler le général Sabattier, commandant la division du Tonkin et le Groupement du général Alessandri, d'environ 5 000 hommes qui, au prix de grandes difficultés, parvinrent à rejoindre la Chine nationaliste. Il faut noter que les nombreuses demandes d'appui aérien formulées auprès des autorités américaines pour faciliter le repli de ces forces furent pratiquement toutes refusées.

Après le 9 mars 1945 l'armée d'Indochine sera rapidement anéantie, ayant perdu plus de 2 000 hommes. Decoux sera fait prisonnier par les Japonais. Ramené en France quelques mois plus tard et inculpé par la Haute Cour de Justice, il bénéficiera par la suite d'un non lieu.

On peut se demander si au cours de cet épisode, une première occasion n'a pas été manquée de permettre à Decoux de tenir encore 5 mois ? La réponse n'est pas évidente. La France Libre avait déclaré la Guerre au Japon dès le 8 novembre 1941, mais elle n'avait pas alors les moyens d'assumer les conséquences d'une telle décision. Sans doute cette déclaration avait elle pour but de montrer notre solidarité avec les alliés. Mais on peut faire observer que l'URSS a attendu le début d'août 1945 pour déclarer la guerre au Japon. Dès lors, il est possible d'imaginer qu'une coopération mieux concertée entre la résistance du général Mordant et le gouverneur général Decoux aurait pu, sinon éviter le coup de force du 9 mars 1945, du moins concourir à en retarder l'échéance au plus près de la capitulation japonaise. Ce n'est pas sûr, mais certains auteurs, dont l'Amiral Decoux et quelques historiens, ont défendu cette hypothèse.

Après ce coup de force, les Japonais ne pouvant, ni ne voulant, assurer l'administration du pays, firent pression sur les souverains autochtones, Bao Daï au Vietnam, Sihanouk au Cambodge et Sisavang au Laos, pour qu'ils dénoncent les traités les liant à la France et proclament leur indépendance. Les responsables français de l'armée, de la police, de l'administration et de la résistance furent jetés en prison et, dès lors, il ne demeura que des fonctionnaires subalternes.

Dès le 24 mars 1945, de Gaulle avait fait savoir par une déclaration en conseil des Ministres que la France n'abdiquait pas sa souveraineté en Indochine et se proposait d'y établir une fédération d'États autonomes. Il n'était pas question d'indépendance.

Quels étaient alors les mouvements favorables à l'indépendance ? Depuis de nombreuses années existaient en Chine du Sud deux partis nationalistes. Ils s'étaient constitués à partir des réfugiés vietnamiens fuyant l'Indochine après chaque soulèvement manqué.

Le Viet Nam/Quoc Dan/Dang (en abrégé VNQDD) était un parti ultra nationaliste dont le siège était à Kun Ming. Ce parti était très lié au parti nationaliste de Tchang Kai-Chek (le Kuo Min Tang). En Chine il évoluait de manière très ouverte et attendait la victoire des Alliés.

Le PCI (Parti Communiste Indochinois), replié au Kouang Si, était de son côté dans une situation précaire. Il était composé d'intellectuels marxistes issus de la bourgeoisie de formation française. Ils travaillaient dans la clandestinité. C'est en 1940 qu'Ho Chi Minh (de son vrai nom Nguyen Aï Quoc) rejoignit le PCI. Il avait vécu en France, où il adhéra au Parti communiste français, puis en URSS et en Chine où il fut interné un certain temps. Plus tourné vers l'action que vers les débats doctrinaux, il appliquera consciencieusement les théories de Mao Tsé Toung. C'était un marxiste pragmatique et un ardent patriote.

Habilement, pour ne pas inquiéter les autres nationalistes pas plus que les Chinois qui l'hébergeait, le PCI prit le nom de Vietnam / Doc Lap / Dong Minh (ce qui signifie ligue pour l'indépendance du Vietnam, en abrégé Viet Minh). Ce Viet Minh se présentait comme un mouvement patriotique et seul représentatif de la lutte contre les Japonais. Des contacts avaient eu lieu très tôt avec les Américains. Il obtint ainsi d'eux la livraison d'armes en échange de

l'organisation du sauvetage des pilotes des avions américains abattus au Vietnam. Dès le coup de force japonais, les services secrets américains reprirent contact avec lui.

En avril 1945, le commandant français Jean Sainteny fut nommé chef de la Mission militaire à Kun Ming. Son rôle allait très vite prendre une grande importance. Dès son arrivée, il remit en route les réseaux de renseignement et s'enquit du sort des Français prisonniers à Hanoi. Début août, il eut des contacts avec les deux mouvements nationalistes que nous venons d'évoquer. Avec le VNQDD, il eut une première prise de contact avec un de leurs principaux responsables (Nguyen Tuong Tam). Avec le Viet Minh, un courrier lui fut remis dans lequel étaient résumées les 5 propositions avancées par Ho Chi Minh. À la lueur de ce qui s'est passé ensuite on constate qu'elles étaient mesurées : indépendance d'ici 5 à 10 ans, garantie que les libertés proclamées par l'ONU soient accordées aux Indochinois, élections libres pour permettre la gestion du pays par un gouvernement démocratiquement élu, ressources naturelles rendues aux Vietnamiens après dédommagement équitable des détenteurs et enfin interdiction de la vente d'opium.

Une rencontre devait avoir lieu à Kun Ming, mais du fait des très mauvaises conditions météorologiques et de l'enchaînement des événements, elle fut reportée. Avec le recul, on peut penser que cette deuxième occasion manquée aurait pu être l'amorce de discussions constructives, même si au départ la position française privilégiant une fédération d'États autonomes était éloignée de celle du Viet Minh.

Début août, de Gaulle apprit que les Américains et leurs alliés avaient décidé fin juillet, lors de la conférence de Potsdam, de confier au Royaume-Uni et à la Chine, la mission de désarmer, puis de rapatrier les Japonais. Le 16<sup>ème</sup> parallèle devait marquer la ligne de séparation : les Chinois agiraient au nord et les Britanniques au sud. Cette décision trouvait sa logique dans le partage du théâtre en deux zones : Mountbatten responsable de l'Inde, la Birmanie et l'Indonésie. Tchang Kai-chek, secondé par les Américains, la Chine et l'Indochine. Pour les Français, cette décision empêchait toute idée d'une "libération" par la France.

Le 6 et le 9 août intervinrent les deux bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki. Le 15, l'Empereur du Japon demandait un armistice. Pour le Viet Minh, c'était l'occasion à saisir au plus vite. Malgré ses faibles effectifs, (6 000 adhérents), Ho Chi Minh créa un "comité de libération du peuple Vietnamien" et annonça sa volonté de s'emparer du pouvoir des mains des Japonais et avant l'arrivée des Alliés. En fait, le Viet Minh s'était mis d'accord avec les Japonais. Le 15 août, l'armistice était annoncé. Le 16, les Japonais remirent le pouvoir au représentant de l'Empereur Bao Daï, qui le remit au Viet Minh. Bao Daï abdiqua ensuite le 25 août. Les jours suivants, le Viet Minh organisa des manifestations dans Hanoi contre les Français.

Depuis Kun Ming, Sainteny décida le 16 août de se rendre à Hanoi. Il en fut empêché sous différents prétextes par les Américains et les Chinois et ne put atteindre Hanoi que le 22 août.

Le 28 août, Ho Chi Minh se sentant soutenu par les Américains, forma un gouvernement provisoire en prenant Bao Daï comme "conseiller du gouvernement". Le 2 septembre, devant une foule d'environ 500 000 personnes, il proclama l'indépendance. Très vite, il élargit son influence au-delà des villes et mena des actions dans de très nombreux villages. Là, les conseillers communaux furent la plupart du temps chassés, les notables assassinés et des comités populaires installés. Le plus grand arbitraire présida à ces actions très souvent violentes.

## Deuxième acte

Après avoir analysé ces deux premières occasions manquées, examinons maintenant le premier sursaut que constitua l'envoi d'un corps expéditionnaire en Indochine. En même temps

que se déroulait la prise de pouvoir d'Ho Chi Minh, un corps expéditionnaire s'organisait, mais il se passa beaucoup de temps avant qu'il pût intervenir. La France avait été prise de court par la capitulation japonaise.

De Gaulle jugea primordial un retour en force. Il nomma l'amiral Thierry d'Argenlieu haut commissaire et le général Leclerc commandant en chef. Malheureusement les moyens consentis étaient forts réduits. En Inde ne se trouvait que le Corps léger d'intervention du général Blaizot et en Chine les 5 000 hommes d'Alessandri. En outre, il fallait négocier auprès des Britanniques l'équipement de nos forces et leur transport. Le 18 août, Leclerc partit pour l'Inde et, à sa demande, rencontra l'amiral Mountbatten. Malgré son impatience, il dut attendre l'accord du général Mac-Arthur pour débarquer en Indochine. Le 2 septembre, il était présent aux côtés des Alliés pour la signature de l'acte de capitulation japonais. Quelques jours après, le général britannique Gracey arrivait à Saïgon avec ses premières unités. Pour lui sa mission était le désarmement des Japonais, pas le maintien de l'ordre. Pourtant, face à l'agitation, et aidé des premiers éléments du Groupement Leclerc, l'ordre fut petit à petit rétabli en Cochinchine.

Malheureusement des mouvements de révolte eurent lieu dans les deux sens, avant qu'une trêve ne s'établisse le 2 octobre. Leclerc arrivera à Saïgon le 5 octobre et les relations avec les troupes britanniques furent courtoises. Le 30 octobre, l'amiral d'Argenlieu arriva à son tour à Saïgon. Sa mission était de faire preuve d'une certaine "ouverture" dans l'esprit de la déclaration du 24 mars 1945, mais avec la volonté de maintenir la souveraineté française.

Parlons rapidement des relations entre D'Argenlieu et Leclerc. Tous deux auront du mal à s'entendre. D'Argenlieu était nanti d'instructions qui semblaient ignorer le coup de force japonais et la déclaration d'indépendance d'Ho Chi Minh. En dépit de ces réalités majeures, il s'attacha à respecter les instructions initiales de de Gaulle, qui écartait tout ce qui était contraire à l'intégrité et à la grandeur de la France et de l'Empire. Surpris par la démission de de Gaulle début 1946, mais supposant un retour rapide du Général, son attitude sera alors de rester dans la ligne qui lui avait été fixée sans tenir compte de l'évolution de la situation.

Leclerc n'appréciait pas d'Argenlieu mais il a été loyal. Au début, son attitude était d'ailleurs proche de celle de d'Argenlieu. Une fois rétabli un certain calme en Cochinchine et dans l'Annam, il voulut rassembler une partie du Corps expéditionnaire (3<sup>ème</sup> DIC, 9<sup>ème</sup> DIC et 2<sup>°</sup> DB) et le faire débarquer au plus vite à Haiphong pour atteindre Hanoi. Mais progressivement, au fur et à mesure des difficultés qu'il rencontrait pour assurer le maintien de l'ordre en Indochine, il évolua nettement et se rallia à la nécessité de dialoguer avec Ho Chi Minh.

Début octobre, conformément aux dispositions de Postdam les 180 000 soldats des forces chinoises débarquèrent à leur tour au Tonkin. Très vite, ils allaient se comporter en pays conquis. Leur chef, le général Lou Han emmena dans ses fourgons le parti nationaliste (VNQDD) et chassa Sainteny du gouvernement général en le traitant comme s'il n'existait pas. Au sein de la République Populaire du Vietnam, les élections prévues par la déclaration d'indépendance se déroulèrent début 1946 dans des conditions douteuses, le Viet Minh obtenant 95 % des voix ! Malgré tout, la situation tournait au désavantage d'Ho Chi Minh. Depuis la mort de Roosevelt (le 10 avril 1945), les États-Unis se désintéressaient du sort de l'Indochine, la Grande-Bretagne avait aidé les Français à reprendre pied en Cochinchine et l'URSS avait d'autres préoccupations.

Ho Chi Minh se trouvait donc face à une Chine nationaliste au Nord, des troupes chinoises au Tonkin et des Français au Sud. Une opportunité de négociation s'ouvrait donc. Le 15 octobre elles s'engagèrent avec Ho Chi Minh d'un côté et les Français Jean Sainteny et Léon Pignon de l'autre. Max André, envoyé de de Gaulle, rencontra Ho Chi Minh le 21 janvier 1946 et lui fit admettre le retour des troupes françaises. La présence de Maurice Thorez, vice président du gouvernement provisoire, le rassurait. Restait à signer un accord. Du fait de la présence des

troupes chinoises, Leclerc, pour débarquer à Haiphong, devait attendre le résultat des deux négociations qui se déroulaient l'une à Hanoi (avec Ho Chi Minh) et l'autre à Kun Ming (avec les Chinois). Au terme de discussions aussi serrées avec le Viet Minh qu'avec les Chinois, l'accord fut signé le 28 février 1946 à Tchoung King et le 6 mars à Hanoi. Leclerc débarqua ce jour-là à Haiphong dans des conditions difficiles du fait des troupes chinoises et atteignit Hanoi le 18 mars. Parallèlement, la colonne Alessandri était autorisée à revenir au Tonkin.

Le contenu de l'accord était le suivant : la république du Vietnam est un Etat libre, faisant partie de la Fédération Indochinoise et de l'Union française, la réunion des 3 Kys (Tonkin, Annam et Cochinchine) se fera après une consultation électorale, enfin le Vietnam est prêt à accueillir amicalement l'armée française. Deux documents annexes prévoyaient en outre les modalités de relève des troupes chinoises par l'armée française et l'évacuation des troupes françaises en 5 ans. Cet accord était bien le résultat positif du sursaut représenté par l'arrivée jusqu'à Hanoi du Corps Expéditionnaire français. Restait à faire ratifier cet accord.

### Troisième acte

Nous voici maintenant arrivés au troisième acte et ensemble nous allons examiner ce que furent, de mon point de vue, les deux dernières occasions manquées.

La ratification de l'accord devait avoir lieu à Fontainebleau. D'Argenlieu imposa cependant une conférence préliminaire à Dalat. Elle se déroula le 17 avril et très vite achoppa sur la nature de la Fédération. Ho Chi Minh voulut partir très vite en France. Malheureusement, la situation politique y était des plus confuse. L'échec du référendum sur la constitution du 5 mai 1946 ouvrait la porte à une campagne électorale. La nouvelle constitution, avec le statut de l'Union Française ne pouvait au mieux être votée qu'à l'automne. Ho Chi Minh espérait obtenir l'appui des socialistes et des communistes. Il arriva en France, accompagné de Sainteny à qui on demanda, pour gagner du temps, de faire passer quelques semaines à Biarritz à Ho Chi Minh! C'est là qu'Ho Chi Minh apprit la décision datée du 1<sup>er</sup> Juin de l'amiral d'Argenlieu d'accorder le statut de République autonome à la Cochinchine et de nommer un exécutif provisoire à la tête duquel il plaça le Docteur Thinh. Ho Chi Minh prit extrêmement mal cette décision décidée en son absence et qui contrevenait à sa volonté de réunir les 3 Kys.

Le 26 juin, le nouveau gouvernement était formé. Georges Bidault succédait à Félix Gouin et Marius Moutet demeurait Ministre de la France d'Outre-mer. Le 6 juillet, la conférence de Fontainebleau put s'ouvrir. Elle était présidée par Max André, MRP, grand résistant et spécialiste des questions d'Extrême Orient. Simultanément, s'ouvrait le débat sur le statut de l'Union Française. Deux points de désaccord firent que la conférence fut un échec : le Viet Minh ne voulait pas de la séparation du Vietnam en trois États et exigeait que l'indépendance future paraisse dans l'accord final. Après deux mois de difficiles négociations, la conférence se sépara sur ce désaccord le 13 septembre. Toutefois, un "modus vivendi provisoire" fut signé "in extremis" entre Marius Moutet et Ho Chi Minh. Il appelait à mettre fin à la violence en Cochinchine et prévoyait une reprise des négociations en 1947.

Par suite de sa mésentente avec d'Argenlieu, Leclerc quitta l'Indochine le 18 juillet 1946. L'échec de Fontainebleau était la 3<sup>ème</sup> occasion manquée. C'était malheureusement de loin la plus importante : jamais la situation n'aura été aussi favorable à un accord, pour peu que l'indépendance soit reconnue. En France, l'importance de l'enjeu ne fut absolument pas perçue.

Ho Chi Minh rentra en Indochine et forma un gouvernement composé de communistes. Giap de son côté préparait la guerre. Simultanément, Paris ordonnait de renforcer le maintien de l'ordre en Cochinchine, ne fournissait pas de renforts et imposait de ne pas rechercher l'épreuve de force avec le Viet Minh ! En Cochinchine, le Docteur Thinh, placé à la tête de l'exécutif provisoire, ne parvenant pas à imposer son autorité, se suicida le 10 novembre. En France, la

nouvelle constitution avait été approuvée par référendum le 13 octobre. Les élections ouvraient une nouvelle crise ministérielle qui ne fut résolue que le 18 décembre. Il n'y avait donc qu'un gouvernement expédiant les affaires courantes. Les autorités françaises d'Indochine restaient seules face aux événements. Le moindre incident allait déclencher la guerre. Sainteny, de retour à Hanoi le 2 novembre, reprit les négociations avec Ho Chi Minh, mais la confiance avait disparu.

Le 20 novembre 1946 à la suite d'un incident mineur opposant à Haiphong les douaniers français à des contrebandiers chinois, une fusillade éclata et l'incident dégénéra. La riposte française ferme fut le prétexte d'un raidissement de l'attitude du Viet Minh qui installa des barrages sur l'axe Haiphong – Hanoi. Le 19 décembre le Viet Minh faisait sauter l'usine électrique d'Hanoi. Léon Blum, pourtant porteur d'idées pacifistes et favorable à l'Indépendance, décida de répondre par la force. Dès lors, la guerre allait durer 7 ans.

Il faut souligner qu'en France, entre 1947 et 1954 vont se succéder pas moins de 16 chefs de gouvernement et en Indochine 7 hauts commissaires. En revanche, du côté du Viet Minh, un seul et même tandem dirigera les opérations et les négociations : Ho Chi Minh et Giap.

Cette période commence par une mission envoyée en Indochine et conduite par Marius Moutet et le général Leclerc. Les conclusions étaient claires. Il fallait renforcer le Corps Expéditionnaire, mais en même temps négocier en position de force en joignant l'action politique à l'action militaire. Le 6 janvier 1947 Vincent Auriol est élu Président de la République et Paul Ramadier nommé Président du Conseil. Ce dernier demanda à Leclerc de remplacer d'Argenlieu. Leclerc fixa ses conditions : cumuler en Indochine les pouvoirs civils et militaires et obtenir que le gouvernement se prononce clairement : soit reconquérir le Vietnam avec 350 000 hommes, soit entreprendre une négociation appuyée par un effort limité de 115 000 hommes. N'ayant pas obtenu ce qu'il demandait, il refusa. On abandonna alors le principe d'une direction unique en Indochine. Emile Bollaert fut nommé Haut Commissaire. C'était un grand résistant, Compagnon de la Libération et un bon négociateur, mais il ne connaissait pas l'Indochine.

Le commandant en chef désigné était le général Valluy. Celui-ci exigea les mêmes moyens que le général Leclerc avait demandé : 115 000 hommes. Il voulait d'abord régler le problème de la Cochinchine, puis se retourner ensuite contre le Tonkin. Malheureusement les renforts demandés ne lui furent pas accordés.

Début 1947, la situation était la suivante : le Viet Minh connaissait des difficultés du fait de son action violente menée en particulier en Cochinchine. Celle-ci commençait à créer un rejet de la population et favorisait provisoirement un ralliement, en particulier de la part des nombreuses sectes (Hoa Hao et Binh Xuyen). Dans le nord, du fait de quelques échecs militaires, le Viet Minh montra des velléités de vouloir négocier. En Chine, Mao Tsé TOUNG n'était pas encore parvenu à prendre le pouvoir. Enfin, sachant que Bollaert avait des contacts avec Bao Daï, Ho Chi Minh ne voulait pas se faire doubler. Une fenêtre d'opportunité était donc ouverte. Malheureusement, elle ne fut pas saisie et nous allons voir pourquoi.

Émile Bollaert chercha réellement à négocier. En premier lieu avec le Viet Minh : des contacts furent repris avec Ho Chi Minh par Paul Mus, ancien conseiller politique auprès du général Leclerc. Les premières ouvertures étant jugées insuffisantes, Bollaert les reconsidéra à la baisse et se proposa de parler d'indépendance et d'union des 3 Kys. Malgré tout, les négociations avec le Viet Minh n'aboutirent à rien. Il s'y ajoutait que la France connaissait alors une période de psychose anticommuniste due aux interventions de l'URSS en Europe centrale et à l'offensive menée par le parti communiste français sous forme de grèves, de troubles et de sabotages. Dès lors, le Gouvernement voyait davantage en Ho Chi Minh le communiste que le nationaliste.

Parallèlement, Bollaert entra en contact avec l'empereur Bao Daï. Celui-ci était l'héritier de la dynastie des N'Guyen qui régnait sur le Vietnam depuis 1802. Il devint empereur à la mort

de son père en 1926. Agé de 12 ans il poursuivit ses études en France, le pouvoir étant exercé par un régent. Il monta sur le trône en 1932 à 18 ans. Maintenu strictement dans un rôle de "gardien des rites", ses désirs de réformes ne furent pas entendus par l'administration coloniale de l'époque. Après le coup de force des Japonais et sous leur pression, il dénonça le traité de protectorat. Ne pouvant prendre en main un pays livré à l'anarchie après la défaite japonaise, il abdiqua et devint alors le "conseiller suprême" d'Ho Chi Minh. Toutefois, sentant sa vie en danger, il se réfugia alors à Hong Kong.

L'image qui lui est attachée est celle d'un dilettante, aimant les femmes, la chasse et le sport. Mais cette image est incomplète. Il était intelligent et patient. Par-dessus tout, il ne voulait pas paraître comme un empereur "fantôme". À ce titre, il s'obstina à obtenir par la négociation ce qu'Ho Chi Minh ne parvenait pas à obtenir par la guerre.

Quatre étapes furent nécessaires, pour parvenir à un accord. Malheureusement elles furent très laborieuses et un temps considérable fut perdu. Par la suite, on ne put que le regretter.

1<sup>ère</sup> étape en décembre 1947 : un accord secret (protocole provisoire du 7 décembre 1947) était signé dans la Baie d'Along, aux termes duquel la France s'engageait à reconnaître l'indépendance du Vietnam comprenant l'unité des 3 Kys et le Vietnam s'engageait à adhérer à l'Union française, acceptait l'union douanière et accordait des bases militaires à la France. Bao Daï, de retour à Hong Kong se vit reprocher par son entourage d'avoir trop cédé. Pour ne rien arranger, simultanément, en France, Vincent Auriol regrettait que l'on ait écarté Ho Chi Minh !

2<sup>ème</sup> étape le 7 Janvier 1948 : échec à Genève de la rencontre Bollaert Bao Daï (réunion dite des "Conversations de Genève"). Bao Daï était aussi intransigeant qu'Ho Chi Minh. Le gouvernement Schumann se refusait à toute concession avec Bao Daï. Il tenait à ce que l'état vietnamien, gouverné par Bao Daï, soit associé à l'Union Française, que le rattachement de la Cochinchine soit faite par référendum, enfin que la France conserve des bases, son économie et sa culture. Le 19 octobre 1948, au départ de Bollaert, Léon Pignon, promoteur de la solution Bao Daï au cabinet de d'Argenlieu, fut nommé haut commissaire en Indochine.

3<sup>ème</sup> étape : 14 mois après le premier protocole, un accord Bao Daï Auriol était signé le 8 mars 1949, proclamant l'indépendance du Vietnam, assorti cependant de quelques limitations. Bao Daï annonça qu'il retournerait en Indochine le 27 août...et repartit rejoindre sa famille à Cannes !

4<sup>ème</sup> étape enfin, à Paris, le 11 mai 1949, l'Assemblée nationale vota le rattachement de la Cochinchine au Vietnam. L'union des 3 Kys était faite. Le 13 juin, il fit son entrée à Saigon et forma le 1<sup>er</sup> juillet 1949 un gouvernement. Il exigeait toujours plus d'indépendance, ce que Léon Pignon lui refusait. Pourtant, la France était désormais condamnée à le soutenir, tout en renforçant son dispositif pour faire face à la menace grandissante du communisme chinois.

Le bilan de ces trois années est sombre. L'échec des négociations avec Ho Chi Minh puis l'interminable transfert des prérogatives coloniales au nouvel état vietnamien du président Bao Daï, ont constitué la quatrième occasion perdue de cette période. En France, les gouvernements successifs, craignant de voir qu'après le Vietnam, la Tunisie, le Maroc et toutes nos colonies réclameraient très vite leur indépendance, tergiversèrent tous. De discussions sans fin en avancées timides, on prit un retard qui finalement fut fatal à la solution Bao Daï.

#### **Quatrième acte**

Au cours du quatrième acte qui va s'ouvrir, nous allons maintenant examiner ensemble ce que fut le deuxième, et malheureusement dernier, sursaut.

Pendant ces trois longues années de négociations, la situation sur le terrain souffrait constamment du manque d'effectifs qui étaient consentis. Plus de 50% du corps expéditionnaire était consommé par des actions de sécurité générale, de contrôle ou d'ouverture de routes et de garde de postes ou de points sensibles. Si des actions combinées, menées avec l'appui des unités navales en particulier au Tonkin, eurent un certain succès, elles ne purent avoir l'envergure nécessaire. La population redevenait momentanément confiante. Mais cette confiance retombait dès que les unités Vietminh réapparaissaient.

En Europe eurent lieu successivement les grèves de l'automne 47 en France lancées par la CGT, la prise de pouvoir par les communistes à Prague en février 48, le blocus de Berlin 4 mois plus tard et la première explosion d'une bombe nucléaire soviétique en 1949. Tous ces événements firent prendre conscience de la réalité de la menace militaire de l'URSS. Dans ce contexte, les demandes faites par les trois commandants en chef successifs (Valluy, Salan et Blaizot), se heurtèrent toutes à des fins de non recevoir ou à des satisfactions partielles et limitées dans le temps. L'effort était ailleurs.

Giap ayant subi plusieurs revers sut en tirer des enseignements pour la suite. Il s'orienta prioritairement vers des actions de guérilla. Chaque village devait lever et entretenir des troupes populaires. Pour autant, la constitution de forces régulières n'était pas négligée. Elles atteignirent le nombre de 36 000 hommes à l'été 1948. Seul manquait un armement suffisant, problème qui sera résolu avec l'arrivée au pouvoir de Mao Tsé Toung. Toutes les analyses conduisaient en effet à une prise de pouvoir imminente de Mao. Elle fut effective en octobre 1949. Désormais l'armée populaire chinoise allait se trouver aux portes du Tonkin.

Du 16 mai au 17 juin 1949 Henri Queuille constitua une nouvelle mission conduite par le général Revers accompagné du général Valluy et des officiers des 3 armées. Les conclusions de cette mission étaient les suivantes : la solution Bao Daï faisait l'objet d'un certain nombre de critiques, il était proposé d'unifier les pouvoirs civils et militaires en nommant un chef au prestige et à l'autorité incontestables, enfin, la mission recommandait de faire porter l'effort au Nord de l'Indochine et d'y associer nos alliés : le Pacte de l'Atlantique Nord venait en effet juste d'être signé. La divulgation du rapport (confidentiel) du général Revers entraîna un scandale et la démission d'Henri Queuille (remplacé par Georges Bidault).

Le 30 décembre 1949, Bao Daï et Léon Pignon signèrent le transfert de l'administration française aux Vietnamiens. Désormais, la France ne combattait plus pour conserver une colonie mais pour soutenir un jeune Etat indépendant. La République populaire de Chine, l'URSS et les républiques socialistes reconnurent la République démocratique du Vietnam. Début 1950, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la plupart des pays occidentaux firent de même à l'égard du gouvernement de Bao Daï. L'Indochine devenait désormais le théâtre de l'affrontement Est Ouest.

Le 25 juin 1950, la Corée du Nord, envahit la Corée du Sud. Le président Truman décida d'engager les États-Unis dans la guerre au côté des sudistes. La veille du déclenchement de la Guerre de Corée, le gouvernement Bidault était renversé. René Pleven forma le 12<sup>ème</sup> gouvernement depuis 1945, qui comportait quelques ministres socialistes assez réticents à l'égard de Bao Daï et plutôt partisans de discussions avec Ho Chi Minh. De son côté, le parti communiste français accentuait son effort contre la guerre au Vietnam. Le thème de la "sale guerre" se développa. La CGT adressa des consignes pour entraver l'envoi d'armes en Indochine. En revanche, l'aide chinoise au Viet Minh se concrétisa rapidement par la formation des cadres du Viet Minh et la livraison massive d'armement qui lui faisait défaut.

En attendant la mise en œuvre des mesures préconisées par la mission Revers, il fut décidé après de longues tergiversations d'abandonner les postes isolés les plus proches de la Chine. Au Tonkin, ne pouvant faire effort sur les hauts plateaux et sur le delta, l'effort initial fut

donné au "delta utile", que le général Alessandri finit par occuper. On se résolut ensuite à abandonner la ligne de défense nord (Cao Bang, Lang Son). Cette opération fut entamée en juillet 1950. En octobre, il ne restait plus qu'à évacuer le môle Cao Bang et Dong Khé.

Malheureusement cette opération intervenait trop tard. En effet, le Viet Minh attaqua le premier. Sous-estimant la détermination du Viet Minh, l'opération de repli de Cao Bang, de Lang Son et de la RC4 se termina en désastre (4 800 tués ou disparus). Comme souvent dans l'histoire, ce désastre engendra un "sursaut". Le gouvernement décida enfin d'envoyer les 7 bataillons prévus pour la relève de 1951 du Tonkin. Parallèlement, on s'orienta vers une forte incitation à la vietnamisation des forces consacrées à des missions de pacification intérieure, les forces françaises étant, elles, plutôt dédiées à la défense extérieure.

Les États-Unis commençaient à mesurer l'intérêt d'une présence française en Indochine qui permettait une diversion sur le flanc sud de la Chine. Le président Truman décida d'accroître son aide à la France en Indochine, mais les États-Unis voulaient que l'on accordât plus d'indépendance aux trois États. L'aide américaine, qui était faible avant la guerre de Corée, s'accrut progressivement ensuite. Les États-Unis financeront en 1952 40% de la guerre, en 1953, 50% et en 1954 80%.

Pour remonter le moral des forces, très atteint par la chute de Cao Bang, on nomma le 6 décembre 1950 le général de Lattre en lui confiant la double mission de haut commissaire et de commandant en chef en Indochine. D'emblée, de Lattre marqua sa volonté de mettre un terme au défaitisme en donnant la priorité au Tonkin. Début janvier 1951, alors que Giap lançait une attaque contre le corps expéditionnaire à Vinh Yen, à 80 km au nord-ouest d'Hanoi, de Lattre opéra très rapidement une bascule des forces de Cochinchine et d'Annam et s'opposa victorieusement à Giap, qui connut de lourdes pertes.

Le 20 février 1951, de Lattre effectua une mission à Paris. Il y arriva à nouveau en pleine crise ministérielle : René Pleven venait d'être remplacé par Henri Queuille. Il rencontra de vives réticences en dépit de ses demandes raisonnables. Depuis que la situation était rétablie, l'Indochine, une fois de plus, passait au second plan des préoccupations. De Lattre fit valoir qu'il n'avait pu rétablir la situation qu'en prélevant des moyens en provenance de l'Annam et de la Cochinchine. Pour faire face, en attendant que les forces vietnamiennes soient opérationnelles, il avait besoin de 20 000 hommes. On ne lui en accorda que 15 000, prélevés sur l'Afrique avec pour condition qu'ils soient de retour avant juillet 1952. Par ailleurs, il aidait Bao Daï à constituer un gouvernement fort. En fait, Bao Daï le décevait fortement. De Lattre poussait Bao Daï à un plus grand engagement en proclamant plus solennellement sa reconnaissance de l'indépendance. Il s'efforçait de lui faire prendre en compte la réalité de la menace communiste chinoise et de lui faire aussi comprendre que la France ne pourrait maintenir indéfiniment son effort de guerre en Indochine.

Après le voyage de René Pleven aux États-Unis, de Lattre s'y rendit à son tour en septembre 1950. Malgré les réserves que les États-Unis avaient toujours manifestées, leur attitude évoluait nettement du fait de la guerre de Corée. Son voyage, ainsi que celui qui suivit en Grande-Bretagne, eurent un grand retentissement. Il parvint à faire comprendre que la France défendait l'indépendance du Vietnam et qu'en Indochine, elle participait à la défense du Monde libre.

Le 1<sup>er</sup> Juin, de Lattre avait eu l'extrême tristesse de perdre son fils. Il devait en être durablement affecté. En outre il commençait à être lui-même gagné par la maladie. Un cancer de la hanche était décelé et une opération tentée. En l'absence de de Lattre le général Salan assura l'intérim. De Lattre mourut le 11 janvier 1952. Avec lui s'achevait le dernier sursaut de cet épisode. Il avait relancé la guerre et lui avait donné un sens et des orientations décisives. Il pensait qu'un an serait nécessaire pour réduire progressivement le Viet Minh et que simultanément, le gouvernement vietnamien prendrait le relais. Il avait suscité un grand espoir.

## Cinquième et dernier acte

Abordons maintenant le cinquième et dernier acte de cette tragédie qui verra la fin des illusions et les accords de Genève. Au cours de cette dernière période, ce seront encore 5 gouvernements qui vont se succéder. Au départ du général de Lattre, le général Salan fut désigné pour le remplacer.

La bataille de Dien Bien Phu sera l'événement marquant de ces 3 années. Avant de l'évoquer, je voudrais vous parler de la bataille de Na San. Celle-ci, en effet, va donner corps au concept de camp retranché qui sera repris à Dien Bien Phu.

Au printemps 1952, le général Giap analysa les raisons de son relatif échec dans le delta. Ses offensives avaient été stoppées et il avait perdu des forces importantes. Il décida donc de reporter l'effort vers la haute région tonkinoise et le Laos pour y attirer les forces françaises dans une région qui ne leur était pas favorable. L'autre but était de s'emparer des deux grandes villes du Laos (Luang-Prabang et Vientiane) et, à partir de là, de mener des actions visant à couper les forces franco-vietnamiennes du nord et du sud indochinois.

Face à l'offensive de 3 divisions vietminh en octobre 1952, le général Salan fit se replier les postes français de Haute Région sur Na San. C'était un carrefour de communication, pourvu d'un terrain d'aviation. Salan se doutait que Giap allait y jeter toutes ses forces au cours de la campagne d'automne 1952. Il effectua discrètement cette montée en puissance, en l'accompagnant d'une action de diversion contre les bases logistiques du Vietminh. Na San était à 40 minutes de vol des bases aériennes du delta permettant ainsi la mise en œuvre d'un très important pont aérien. 14 bataillons franco-vietnamiens renforcés d'éléments de l'artillerie et du génie s'installèrent à Na San. Après 3 attaques massives, Giap connaîtra de très lourdes pertes (3 500 morts ou blessés, contre moins de 100 côté franco-vietnamien). En mars et avril 1953, l'efficacité du camp de Na San sera à nouveau démontrée lors de l'offensive Viet Minh en direction de Luang Prabang.

Le 8 mai 1953, Salan étant en fin de séjour, fut remplacé par le général Navarre. Ce dernier, dès son arrivée, voulut bâtir un plan de campagne cohérent. Il considérait que des résultats significatifs ne pouvaient être atteints que sur deux années. Il prévoyait au cours des années 1953-1954 de se limiter à contenir le Viet Minh au Tonkin et de prononcer un effort au centre de l'Annam. Par la suite, au cours de l'année 1954-1955, après un transfert des responsabilités et des secteurs à l'armée vietnamienne dont la montée en puissance devait être accélérée, l'effort serait reporté au nord à partir des nouvelles réserves françaises ainsi dégagées.

Ce plan laissait entière la question de la protection du Laos. Aucune véritable orientation ne lui fut fournie par le Gouvernement sur ce qu'il y avait lieu de faire. En l'absence de directive précise, Navarre décida donc de couvrir le Laos plus à l'ouest que Na San, à Dien Bien Phu (opération Castor). Le 20 novembre 1953, 4 500 hommes y furent déployés. Pour lui cependant, fidèle à son plan d'opération, Dien Bien Phu n'était qu'une action secondaire. L'action principale était au centre Annam (opération Atlante).

C'est cette distorsion entre l'action principale et l'action secondaire qui sera à l'origine de l'échec. Celui-ci sera amplifié par le fait que, contrairement à Na San, Dien Bien Phu était très éloigné des bases aériennes (400 km). L'appui massif dont avait bénéficié Na San ne pourra pas être renouvelé. Il va s'y ajouter une surestimation de notre capacité à effectuer des tirs de contre batterie efficace face à l'artillerie adverse qui révélera à cette occasion une remarquable aptitude à dissimuler ses propres pièces et une sous-estimation de la capacité du Viet Minh à soutenir un important corps de bataille (35 000 hommes soit 5 divisions) à 300 km de la frontière chinoise.

À ces éléments s'ajoutèrent des éléments plus politiques. Outre l'absence de directives claires concernant le Laos, la décision de traiter le sort de l'Indochine dans une conférence internationale de grande envergure sera prise sans consulter Navarre.

Dès lors, pour le Viet Minh, la prise de Dien Bien Phu n'était plus un simple enjeu tactique mais devenait une nécessité stratégique de la plus haute importance afin de se présenter à la conférence en position de force. Il fera donc tout pour y parvenir. La Chine l'y aidera considérablement en lui fournissant tous les camions et l'artillerie nécessaires. La division 308 orientée vers le Laos fera demi-tour et viendra renforcer les 3 autres divisions vietminh. Pour alimenter la bataille ce seront 500 km de pistes qui, bombardées le jour, seront rétablies et utilisées la nuit, 75 000 coolies seront réquisitionnés et 30 000 bicyclettes chargées à 200 kilos seront utilisées. Le piège était dès lors refermé sur Dien Bien Phu. À partir de là, deux erreurs furent commises. Tout d'abord, alors qu'il en était peut-être encore temps, l'ordre de replier la garnison de Dien Bien Phu ne fut pas pris. Ensuite, la décision d'abandonner temporairement l'action principale en centre Annam (opération Atlante) ne fut pas prise non plus et aucune réserve ne fut soustraite pour renforcer l'action au Tonkin, soit directement sur Dien Bien Phu, soit de manière indirecte sur la base logistique de Giap (à Tuan Giao) ou sur les axes de ravitaillement.

La suite est hélas bien connue : malgré l'action héroïque des forces franco-vietnamiennes, où s'illustrèrent des unités d'élite sous les ordres de chefs prestigieux (Les colonels Bigeard et Langlais, en particulier), le camp retranché de Dien Bien Phu, commandé par le Colonel de Castries tomba le 7 mai submergé par des forces quatre fois supérieures en nombre.

La chute de Dien Bien Phu n'était pas à proprement parler un désastre militaire. Les pertes représentaient 5% du corps expéditionnaire. Le Laos avait été préservé de l'invasion, le Viet Minh avait été détourné d'attaquer le delta, ses divisions avaient perdu 8 000 tués et 15 000 blessés. Elle eut cependant un effet traumatisant sur l'opinion française et précipita la fin de la guerre. Après Dien Bien Phu, les combats continuèrent pendant 3 mois. Mais il ne s'agissait pour les belligérants que d'améliorer ou sauvegarder leurs atouts militaires.

Le 27 juillet 1953, en Corée, un armistice avait été signé à Pan Mun Jon. L'accord mettait fin aux combats dans la péninsule coréenne, mais un traité de paix définitif entre les deux Corées n'avait pas été signé. La Conférence de Genève, initialement centrée sur la Corée, s'ouvrit le 26 avril 1954. Elle devait conduire à un traité de paix dans une négociation entre l'URSS, la Chine, les États-Unis et la Grande Bretagne. Mais du fait des désaccords, cette conférence se concentra très vite sur l'Indochine. La France et la République démocratique du Vietnam (Pham Van Dong) se joignirent alors aux débats.

Coté français la représentation fut initialement assurée par Georges Bidault. Celui-ci espérait qu'en cas d'échec, les Américains interviendraient. Mais le Secrétaire d'État américain John Foster Dulles exprima nettement son refus. L'Assemblée Nationale estimant que la conférence menaçait d'échouer, en partie du fait de l'intransigeance de Bidault, renversa le gouvernement le 12 juin et le remplaça par Mendès France qui avait désigné Bidault comme le responsable de l'impasse. Mendès France, dans son discours d'investiture, se donna trente jours pour faire aboutir les négociations de paix sur l'Indochine. Faut de quoi, il se proposait d'envoyer le contingent en Indochine.

Les positions respectives des participants étaient les suivantes :

- La France voulait obtenir de la Chine qu'elle cessât son aide à l'Indochine. On avait peu d'atouts pour la convaincre, sinon le vote au Conseil de sécurité pour l'admission de Pékin à l'ONU et la suppression de l'embargo sur les exportations à destination de la Chine. De plus, on pensait aussi trouver avec l'URSS un allié pour contrer Pékin.

- La Chine proposait de reconnaître le Cambodge et le Laos et de ne pas y intervenir si les États-Unis n'y installaient pas leurs bases. Elle voulait arriver à un accord, craignant qu'un échec n'entraînât les États-Unis dans la guerre. Chou En Lai était favorable au partage du Vietnam.
- Les États-Unis étaient intransigeants. Foster Dulles quitta assez vite la conférence et fut représenté par son adjoint, le général Bedel Smith. L'indécision des États-Unis laissait la France isolée. Mais ceux-ci ne voulant pas participer au conflit, ne pouvaient empêcher les Français de vouloir y mettre fin.
- La Grande-Bretagne souhaitait le succès de la conférence. Elle voulait s'entendre avec la Chine en raison de ses intérêts sur Hong Kong.

Les représentants du Viet Minh finirent par se ranger au principe du partage. Ils pensaient que les élections générales permettraient de réunifier le pays. Pendant un certain temps, ils exigèrent que la limite entre le nord et le sud soit fixée sur le 13<sup>ème</sup> parallèle et non le 18<sup>ème</sup>.

L'URSS et la Chine souhaitaient mettre fin au conflit. La surenchère vietnamienne risquait de l'internationaliser. Finalement on transigea sur le 17<sup>ème</sup> parallèle.

Les États-Unis ne signèrent pas la déclaration finale de Genève, non plus que le gouvernement de Saïgon. Bao Daï appela Ngo Dinh Diem, opposant acharné à un accord à Genève, pour prendre la tête du gouvernement. En fait, ce furent les Américains qui l'imposèrent à Bao Daï.

L'élection sur tout le Vietnam pour la réunification prévue par les accords de Genève en 1956 devait se dérouler dans les vingt-quatre mois après leur signature. Elle ne s'est, en fait, jamais déroulée. En effet, Ngo Dinh Diem ainsi que les Américains doutaient fortement de la possibilité d'authentiques élections libres dans le territoire géré par Ho Chi Minh.

### **Il me faut conclure.**

En 1940, la France avait été profondément humiliée. Le redressement se fit lentement à la faveur des engagements successifs au Tchad, en Libye, en Italie puis en France. Elle espérait retrouver sa grandeur en s'appuyant sur son empire. Malheureusement les événements qui se déroulèrent dès 1945 vinrent mettre à mal ce projet. En Indochine, la situation née du coup de force japonais ne pouvait être inversée qu'au prix d'un engagement militaire conséquent. Faute d'y consentir, les différentes occasions qui se présentèrent ne furent pas saisies à temps.

En France, l'ampleur des problèmes à régler fit que l'Indochine ne fut jamais traitée avec l'importance nécessaire. Par ailleurs, l'exploitation des difficultés rencontrées en Indochine par les différents partis politiques fragilisa les velléités de conduire une action durable et cohérente.

Dans le monde entier l'heure était à la décolonisation. En Asie, l'Inde, la Birmanie, les Philippines, la Malaisie, l'Indonésie et Singapour accédèrent progressivement à l'indépendance. Pour le Vietnam, les accords de Genève vinrent mettre un terme à cet épisode. Mais il ne fut pas sans conséquences : le manque de réalisme et d'anticipation avec lequel cette guerre avait été gérée fit naître un sentiment d'incompréhension de la part des militaires à l'égard des responsables politiques. On le retrouvera plus tard en Algérie avec les conséquences que l'on sait.

Ce drame illustre bien la nécessité d'une profonde analyse devant précéder les opérations décidées par les gouvernements. Cette réflexion doit porter sur la légitimité de ces actions et les moyens qu'il sera possible de leur consacrer. Par la suite, une relation étroite doit exister entre les responsables politiques qui les ordonnent et les militaires qui les conduisent, au risque d'y sacrifier leurs vies. Faute d'y parvenir, le soutien que doit y apporter la Nation s'émeousse et le doute sur la finalité de leur mission finit par gagner les combattants les plus aguerris.

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, ces principes essentiels demeurent d'actualité. On peut le constater au travers d'un certain nombre de conflits qui perdurent aujourd'hui.

Au moment d'achever mon propos, je me devais de saluer le courage de ces hommes et de rendre un hommage particulier aux 40 000 combattants morts sur cette terre lointaine et souvent oubliés par leurs compatriotes.

## BIBLIOGRAPHIE

Georges Bidault :	<i>D'une résistance à l'autre.</i> Les Presses du Siècle,	1965, 382 pages
Amiral Decoux :	<i>À la Barre de l'Indochine.</i> Plon,	1949, 499 pages
Jacques de Folin :	<i>Indochine la fin d'un rêve.</i> Perrin,	1993, 362 pages
Yves Gras :	<i>Histoire de la guerre d'Indochine.</i> Plon,	1979, 593 pages
Alain Ruscio :	<i>La Guerre française d'Indochine.</i> Complexe,	1992, 278 pages
Paul Rignac :	<i>La Guerre d'Indochine en questions.</i> Indo Editions,	2009, 143 pages
Jean Sainteny :	<i>Histoire d'une paix manquée.</i> Fayard,	1967, 295 pages
Raoul Salan :	<i>Indochine rouge.</i> Presses de la Cité,	1975, 190 pages
Raymond Tournoux :	<i>Secrets d'État.</i> Plon,	1960 499 pages
Maurice Vaïsse :	<i>Les Relations internationales depuis 1945.</i> Armand Colin,	2008, 285 pages

## DÉBAT

**Jean-René Perrin :** Après quelque 60 ans de recul, après une période d'un colonialisme très conflictuel parfois, quelles sont les relations politiques, voire affectives entre ces pays (très éloignés de la métropole) et la France ? Subsidièrement, quelle est la signification du mouvement Boat People dont l'essor, il y a environ 30 ans, semble s'être éteint ?

**Jean-Michel de Widerspach-Thor :** Aux termes des accords de Genève, un délai de 300 jours était laissé aux populations pour qu'elles choisissent d'émigrer librement d'une zone à l'autre. On évalue à environ 1 million le nombre de Vietnamiens qui choisirent de quitter le Nord Vietnam pour s'exiler au Sud. S'il y eut en effet des exils effectués dans l'urgence, le phénomène des « boat people » que vous évoquez ne connut sa véritable et dramatique dimension qu'à partir de 1975, c'est-à-dire à la fin de la deuxième guerre du Vietnam avec l'exil de centaines de milliers de Vietnamiens et de Cambodgiens dans des embarcations de fortune et dans des conditions d'extrême précarité. Concernant les relations entre nos deux pays 60 ans plus tard, elles se sont progressivement améliorées. Près de 3.000 Français résident au Vietnam et 200 entreprises françaises y sont implantées. Les relations diplomatiques ont été rétablies en 1973, et des visites de chefs d'Etat se sont déroulées depuis. Sur le total de l'aide publique au développement fournie par l'Europe au Vietnam (300 millions d'euros), la France en fournit environ le quart.

**Michel Bordry :** Pouvez-vous nous préciser le rôle de l'amiral Thierry d'Argenlieu ?

**Jean-Michel de Widerspach-Thor :** L'amiral Thierry d'Argenlieu est un personnage de l'histoire qui ne peut pas laisser indifférent. Né en 1889, il entre à l'Ecole Navale en 1906, participe à la Guerre du Maroc, puis à la Première Guerre mondiale. En 1920, il est lieutenant de vaisseau, mais ayant la vocation, il entre chez les Carmes dont il deviendra Supérieur Provincial de Paris en 1935. En 1939, il est mobilisé avec le grade de capitaine de corvette, participe à la défense de Cherbourg, est fait prisonnier, puis, après s'être évadé, il rejoint Londres. Sa carrière militaire connaît alors une ascension très rapide. En 1945, il est promu vice amiral d'escadre et nommé Haut Commissaire pour l'Indochine et Commandant en chef. Les relations avec Leclerc, bonnes au départ, vont rapidement se détériorer du fait de leur différence d'appréciation concernant les négociations avec Ho Chi Minh. Très vite Leclerc s'est rendu compte qu'elles étaient incontournables. De son côté d'Argenlieu ne voulait rien céder. Très remonté contre les accords du 6 mars 1946, négociés par Jean Sainteny, il s'y opposa

violemment. Profitant du départ d'Ho Chi Minh en France, il proclama la République de Cochinchine le 1<sup>er</sup> juillet 1946. Cette attitude devait par la suite entraîner l'échec de la conférence de Fontainebleau, le bombardement d'Haiphong et le début de la guerre. En disgrâce au sein du gouvernement Ramadier, il fut remplacé par Bollaert le 5 mars 1947.

**Bernard Pradel :** Si on se rappelle qu'en 1946, les gouvernants se trouvaient confrontés, en France, à de nombreux et considérables problèmes nés de la guerre et de l'occupation dont certains exigeaient d'être traités en priorité et que d'autre part, l'heure était, dans le monde, à la décolonisation, avec notamment l'abandon de l'Inde par les Anglais en 1947, on peut se demander comment ces gouvernants, pourtant pressés par un grand soldat comme le général Leclerc, très au fait de la situation en Indochine, de rechercher avant tout un accord négocié avec Ho Chi Minh sur le futur statut de ce pays, ont pu écarter cette solution pour lui préférer celle d'une reconquête militaire en engageant ainsi notre pays dans une guerre de sept ans qu'ils tenteront de justifier, plus tard, par l'aide américaine et la "défense du monde libre".

**Jean-Michel de Widerspach-Thor :** On peut en effet se poser cette question. En fait, il faut avoir en tête que ce ne sont pas moins de 16 gouvernements qui vont se succéder entre janvier 1947 et Juin 1954. La question de l'Indochine était un enjeu de pouvoir entre les partis politiques. Certains étaient favorables au maintien de la souveraineté française, mais refusaient de mettre les moyens pour y parvenir. D'autres étaient favorables à l'indépendance, mais rechignaient à transférer aux Vietnamiens la réalité des prérogatives qui en découlaient. Tous craignaient surtout que par suite de concessions successives, l'indépendance soit finalement réclamée par toutes nos anciennes colonies. C'est bien ce qui finit par se produire, dans les plus mauvaises conditions comme nous avons pu le constater.

**Claude Sicard :** Quel rôle le général Salan, qui a été à la tête du putsch en Algérie, a-t-il joué en Indochine ?

**Jean-Michel de Widerspach-Thor :** Le Général Salan a joué un rôle important en Indochine. C'était l'un des officiers français qui connaissaient le mieux cette colonie. En 1945, lorsqu'il la rejoint à nouveau, il y avait déjà passé 11 années, en particulier dans le Haut Tonkin. En octobre 1945 il est nommé commandant des forces françaises de Chine et d'Indochine et à ce titre participa avec Jean Sainteny et Léon Pignon aux négociations avec Ho Chi Minh ayant conduit à l'accord du 6 mars 1946, qui permit à Leclerc d'entrer à Hanoi. Par la suite, il fut nommé commandant des troupes françaises en Indochine du Nord de mai 1947 à juin 1948, puis commandant de l'ensemble des forces terrestres en Extrême-Orient. En octobre 1947, au cours d'une opération, il manqua de peu la capture d'Ho Chi Minh. Lorsque de Lattre rejoint l'Indochine, il le nomme adjoint opérationnel et commandant de la zone du Tonkin. Après la mort du général de Lattre, il est désigné le 9 avril 1952 pour assurer les fonctions de commandant en chef en Extrême-Orient. C'est à ce poste qu'il créa le camp retranché de Na San qui repoussa en décembre 1952 les attaques des forces Vietminh en leur infligeant de lourdes pertes. Après la chute de Dien Bien Phu, il fit partie de la mission d'information en Indochine dirigée par le général Ely et aura en charge, la restitution des prisonniers, le repli des forces militaires et des populations au sud du 17<sup>ème</sup> parallèle. Il quitta définitivement l'Indochine le 27 octobre 1954.

## LE CAS DU TRAGÉDIEN TALMA (1763-1826) COMMENT PRÉVENIR LE CANCER DU COLON EN 2010<sup>1</sup>

**Michel Bordry**

### RÉSUMÉ

*À propos de la mort de Talma : progrès du diagnostic et de la prévention du cancer colique. François-Joseph Talma est mort le 19 octobre 1926, à l'âge de 63 ans, d'une occlusion intestinale chronique due à un cancer recto-sigmoïdien. L'évolution de sa maladie nous est connue grâce à la publication de l'observation médicale du docteur Louis Biett, médecin de Talma. Elle a été rédigée à un moment où se construit la médecine moderne. À sa lecture, le médecin du XXI<sup>e</sup> siècle confirme le diagnostic clinique posé à l'époque. En 2005, 35 000 nouveaux cas de cancer colique ont été découverts : 20% d'entre eux après une occlusion intestinale, comme chez Talma. Ce cancer, pris à temps, peut être guéri. Le dépistage de ces tumeurs à évolution lente et silencieuse est donc un vrai problème de santé publique.*

š > œ • š >

Dans sa contribution au livre du Bicentenaire de l'Académie, notre confrère Michel Monsigny expliquait qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les médecins étaient nombreux dans cette docte assemblée et ils étaient les auteurs de beaucoup de communications. Notre confrère suggérait que leurs successeurs abordent à leur tour les grands sujets de l'actualité médicale. La médecine dite "de pointe" est devenue très scientifique et je ne serais pas capable de vous parler génétique, cellules souches et maladies émergentes.

Je voudrais, ce soir, attirer votre attention sur une pathologie courante, le cancer recto-colique qui pose un problème de santé publique. Ce cancer est une pathologie à laquelle les gastro-entérologues sont confrontés quotidiennement.

Je ne voulais pas d'une conférence purement médicale, comme j'ai pu en faire lors des "Enseignements post-universitaires" destinés aux praticiens, communication que vous auriez certainement trouvée indigeste. Alors que je cherchais comment vous présenter cette maladie, ma belle-fille, Florence, rédigeait sa thèse de doctorat intitulée : *L'artiste en vedette : François-Joseph Talma, 1763-1826*. Elle m'apprit que Talma était probablement mort d'un cancer colique. J'avais ainsi une bonne introduction pour parler de cette pathologie. Je remercie Florence qui m'a facilité l'accès aux documents très détaillés rapportant la fin de ce grand acteur, documents rassemblés à la bibliothèque de la Comédie Française. Je remercie en même temps mon fils et confrère Guillaume qui m'a initié au "power-point".

Je vous propose :

- une biographie succincte de Talma vue surtout sous l'angle médical. Je détaillerai la fin de sa vie.
- je rappellerai les débuts de la médecine moderne telle qu'elle se développe au moment de la mort de Talma.
- enfin nous parlerons du cancer recto-colique et de son dépistage en 2010.

---

<sup>1</sup> Séance du 6 mai 2010.

## BIOGRAPHIE

Le 15 janvier 1763, François-Joseph Talma est baptisé à Paris en l'église St Nicolas-des-Champs. Il est le fils de Michel Talma, valet de chambre d'un riche fermier général. Curieusement Michel Talma change de situation et devient chirurgien-dentiste diplômé. En 1771, il part s'installer à Londres, dans l'espoir d'une meilleure réussite professionnelle. En 1778, à l'âge de 15 ans, François-Joseph rejoint son père. Il apprend l'anglais, se passionne pour Shakespeare. Il a sans doute vu jouer le grand acteur Garrick. Trois ans plus tard, son père exige qu'il retourne à Paris suivre le cours du Collège Royal de Chirurgie où il obtiendra en 1783 son diplôme de dentiste.

François-Joseph s'installe à Paris, dans l'ancien cabinet paternel, rue Mauconseil. Mais il n'est guère passionné par son nouveau métier. Il s'intéresse beaucoup au théâtre, même si sa première audition dans un théâtre d'essai est désastreuse. Il mène une vie joyeuse et, comme on disait, "dissolue". Dès cette époque commencent ses gros besoins d'argent. Cependant, il travaille sa diction, apprend des rôles et finalement est admis à l'École de Déclamation. Il écrit en 1786, "Ne peut-on pas unir le davier et le cothurne ? Les fondateurs des théâtres ont souvent fait les deux métiers". À l'époque, cela n'a rien d'étonnant. Beaucoup d'arracheurs de dents ambulants suivaient les troupes de comédiens dans leurs tournées en province et parfois même faisaient partie de la troupe.

Le 21 novembre 1787, il fait des débuts peu remarquables à la Comédie Française dans un petit rôle du *Mahomet* de Voltaire. Le 4 novembre 1789, la création de *Charles IX ou l'école des rois* de Marie-Joseph Chénier devient l'événement théâtral de l'année et lance la carrière de Talma. L'enthousiasme des spectateurs n'est pas dû à la qualité de la pièce, mais aux tirades anti-monarchiques et anti-religieuses, ainsi qu'à la composition faite par Talma d'un roi veule, hypocrite, indécis et cruel. L'acteur devient célèbre au moment où les comédiens sont enfin reconnus comme citoyens à part entière.

En avril 1791, il se marie religieusement avec Julie Careau. Deux jours plus tard naissent les jumeaux : Henri-Castor et Charles-Pollux.. Six mois auparavant, il avait joué un petit rôle dans le *Brutus* de Voltaire. Il était apparu en toge. Après un moment de stupeur, le public avait applaudi frénétiquement. Mais ses collègues se seraient copieusement moqués de lui. Il reprend la pièce un peu plus tard, dans le rôle de Titus. Et, à nouveau, il joue en toge, jambes nues, cheveux frisés, littéralement "à l'antique", comme cela était très à la mode.

À cette époque, il s'intéresse au texte, à la mise en scène, au geste, au costume et travaille avec le peintre David. Il travaille la diction et supprime l'emphase et l'exagération du ton tragique employé jusqu'alors par les comédiens. Il revient au naturel.

La période révolutionnaire est assez compliquée pour lui. Ses amitiés girondines le rendent suspect. Il doit donner des gages de patriotisme. À cette époque, la valeur des pièces n'est mesurée qu'à l'aune des idées révolutionnaires qu'elles véhiculent. Durant ces années, sa vie familiale et sentimentale est compliquée. Il est sans cesse à cours d'argent. Cependant, en 1798, il achète une propriété à Brunoy.



Talma par Amélie Munier-Romilly

Le 31 mai 1799, la Comédie Française rouvre ses portes. Bonaparte à son retour d'Égypte tenait à rassembler tous les artistes du théâtre français. Dans le rôle de Rodrigue du *Cid*, Talma semble incarner un double du héros parti conquérir l'Égypte et revenant auréolé de gloire. Après le 18 Brumaire, Bonaparte assiste à une représentation d'*Othello*. Talma en garde un souvenir ébloui. "La présence du Premier Consul m'électrisa...mon nom grandissant à mesure que s'élevait le sien". La phrase est rapportée bien plus tard par Audibert dans son 4<sup>ème</sup> *Entretien à propos de Louis XI, le Cardinal de Retz et Talma*, assurant qu'il a conservé "le sens sinon les mots". Entre 1800 et 1802, Talma a peu de succès. Il divorce de Julie Careau et épouse une comédienne, Charlotte (dite Caroline) Vanhove.



Caroline Talma, née Vanhove

On sait qu'à cette époque, il consulte Corvisart. On apprend qu'il est de constitution saine et vigoureuse, mais qu'il souffre d'une alternance diarrhée-constipation dont le traitement n'est pas très efficace. Son médecin, le D<sup>r</sup> Biett, écrit : "Ses fonctions du ventre restaient toujours difficiles et irrégulières".

Très anxieux, avant d'entrer en scène, il utilise assez souvent des lavements émoullissants, seule façon de calmer malaise, coliques, sensations de plénitude et d'embarras abdominal. Il en éprouve un tel soulagement que le soir, ayant retrouvé ses forces, il peut soutenir jusqu'au bout des rôles épuisants.

À partir de 1802, ses relations avec Napoléon s'améliorent. Celui-ci, très conscient de l'importance du théâtre et de son influence sur le public, honore Talma. Il lui donne beaucoup d'argent pour régler ses dettes, voulant récompenser le grand acteur, mais aussi se sentir supérieur à lui en le "tenant" financièrement. Le 28 septembre 1805, pris dans des embarras de circulation, le fiacre de Talma l'amène en retard au théâtre. Anxieux et agité, il est incapable de jouer.

L'année 1806, marquée par son triomphe dans *Manlius* de La Fosse, est épuisante. Toujours à cours d'argent, il mène une vie professionnelle et privée très agitée. Le 24 septembre 1809, après une grande activité théâtrale, il s'effondre. On parle de refroidissement. Plus tard, il écrira à Madame de Staël que son état était dû à "une tension excessive des nerfs, fruit de l'état d'agitation dans laquelle je vivais depuis vingt ans".

Talma est une personnalité très particulière. C'est un inquiet, un pessimiste. Il est tellement hanté par l'idée de la mort que quittant sa maison, il retourne souvent sur ses pas, mettre de l'ordre dans ses papiers comme s'il ne devait jamais rentrer chez lui.

À ce moment de sa vie, il tombe sous la coupe du D<sup>r</sup> Moreau de la Sarthe. Ce disciple de Lavater a traduit *L'art de connaître les hommes par la physionomie*. Moreau de la Sarthe s'intéresse beaucoup à l'acteur, qui n'en tire pas grand bénéfice. Mais il s'intéresse surtout à M<sup>me</sup> Talma, dont il deviendra l'amant. Ce n'est qu'au bout de six mois que Talma remonte sur scène. "Cette maladie qui semblait me conduire au tombeau est l'époque où mes facultés théâtrales ont pris leur entier développement", écrit-il en 1820.

La chute de l'Empire est pour lui un moment de grande tristesse. Mais il est célèbre et, très vite, Louis XVIII le félicite. Au cours de la Restauration, il est à la fois courtisan et opposant. Acteur très connu et très actif, il est opposé au cléricisme ambiant qui rejette les comédiens. En janvier 1816, il est épuisé, se sent très mal. On parle d'un rhume violent. En juillet 1819, il arrive

malade dans sa propriété de Brunoy. On parle de forte indisposition, de crise de goutte. Il assure qu'il est victime d'une nouvelle poussée de sa maladie nerveuse.

Le 27 décembre 1821, il joue *Sylla* de Jouy. À son apparition en dictateur romain, le public croit voir apparaître Napoléon. L'année suivante, trop fatigué, il renonce à une tournée en Amérique. On sait qu'au début de l'année 1825 il est souvent enrôlé, fatigué. Ses médecins recommandent les sangsues et conseillent le repos.

Curieusement, le 26 janvier de cette année, le Ministre de l'Intérieur est mystérieusement prévenu de la mort de Talma. Sans aucune vérification, il donne au préfet de Police des instructions réglant tous les détails de la cérémonie funéraire afin d'éviter les manifestations populaires telles qu'elles s'étaient produites, comme cela vous a été raconté ici, lors des funérailles de M<sup>lle</sup> Raucourt en 1815. En fait, Talma est bien vivant.

En septembre 1825, il se plaint de plus en plus de ses fonctions abdominales. Les selles sont peu abondantes, mêlées de sang et de mucosités, accompagnées de douleurs abdominales. Le ventre est ballonné. La fatigue est intense, mais "les fonctions de l'estomac restent assez satisfaisantes, l'embonpoint est conservé", écrit son médecin.

En février 1826, alors qu'il se plaint d'une "congestion" de la tête, on lui conseille des lavements salés. Ce qui entraîne une irritation rectale, traitée à son tour par des lavements émollients. Malgré tout, il continue à jouer. Le 6 mars 1826, il crée *Charles VI* de M. de la Ville de Mirmont. C'est un triomphe. Talma incarne magistralement Charles VI se débattant entre folie et raison. La Comtesse de Boigne écrit : "Je ne pense pas que l'art de l'acteur puisse aller au-delà". Malgré sa fatigue, il part en tournée en Normandie. Malheureusement, le 3 avril, sa fille Virginie, âgée de trois ans, meurt de la coqueluche. Effondré, Talma revient à Paris. Le 6 mai, il se plaint de fortes douleurs abdominales. Son ventre est tendu, gonflé. Il se présente dix fois par jour à la selle. Il continue cependant à jouer.

Le 3 juin, il apparaît pour la dernière fois sur la scène de la Comédie Française dans le rôle de Charles VI. Les témoins ont laissé une description pathétique de cette dernière apparition de Talma. L'acteur Moreau écrit : "Je crus assister au dernier combat d'un vigoureux athlète".

Avant de continuer cette "observation médicale", il faut rappeler que Talma était entouré de médecins. Son médecin-traitant était le D<sup>r</sup> Biett, médecin de l'hôpital St Louis, dermatologue, membre de L'Académie Royale de Médecine. Il y a, aussi, un vieil ami de Talma, le D<sup>r</sup> Tanchou, dont les écrits permettent de suivre l'acteur au cours de ses derniers mois. Mais aussi Dupuytren, Begin, Broussais et bien d'autres. Il y en eut jusqu'à onze rassemblés lors des dernières consultations. En toute confraternité, Tanchou parle de tous ses confrères, de leur incompétence et de leurs querelles. "Un grand malheur pour Talma, c'est qu'il avait beaucoup de médecins autour de lui".

Le 4 juin, Talma se plaint de douleurs épigastriques intenses, de nausées. Il est agité, il a soif. Son ventre gonflé est douloureux. On applique des sangsues. On lui fait avaler des mucilages, on pratique des saignées. S'ensuit une brève accalmie, les douleurs reprennent. On parle de "duodénite" et on propose "35 sangsues sur le ventre avec un bain ou 40 sangsues sans bain, avec des cataplasmes et des boissons adoucissantes".

Le 18 juin, après un écart de régime, les douleurs se manifestent de plus belle. La constipation s'accroît. Talma est épuisé, anorexique. Son pouls est lent. Sa bouche pâteuse. On utilise "des douches ascendantes, de l'huile de ricin, des onctions de camomille camphrée sur le ventre, des bains de jambes répétés avec de l'acide nitro-muriatique". L'état général se dégrade. Dans le registre journalier de la Comédie Française, on peut lire, en date du 8 juillet : "Depuis le 3 juin, dernière représentation de *Charles VI*, M<sup>r</sup> Talma est malade d'une inflammation intestinale.

On a annoncé aujourd'hui qu'il était fort mal". Biett, un peu débordé, se fait accompagner de Broussais et de Husson. Ils notent l'apparition de hoquets, d'éruclations, de nausées, de vomissements, alors que le transit intestinal est bloqué. Ils prescrivent sans résultat du calomel (proto-chlorure de mercure dont la toxicité a été bien tardivement reconnue).

N'ayant obtenu aucune amélioration, Biett appelle l'autorité médicale de l'époque : Dupuytren. Celui-ci parle d'obstacle mécanique au transit. "Je suis porté à croire qu'il y a une irritation ancienne, une ulcération de l'intestin peut-être qui aura produit une coarctation, une tumeur : cela est possible". Il recommande la pose d'une sonde rectale. Celle-ci ne peut monter au-delà de 6 ou 7 pouces et ramène du sang. Biett écrit "On commença à soupçonner que cette constipation reconnaissait pour cause quelque obstacle physique". Broussais, quelques jours plus tard, prescrit glace sur le ventre, cataplasmes, frictions et huile de croton dont on connaît l'effet laxatif.

Après 21 jours de constipation, survient une émission de gaz et une légère évacuation stercorale. Talma reprend espoir et part dans sa propriété de Brunoy. Pendant toute cette période, il travaille, étudie des textes, sans, bien sûr, remonter sur les planches. Malheureusement, tous les symptômes reprennent et les médecins voient l'état du patient s'altérer. Le malade revient à Paris épuisé, amaigri. On l'envoie, malgré tout, à Enghien où on lui administre bains, douches d'eaux sulfureuses. On y ajoute la marmelade de Tronchin, des frictions abdominales, des lavements d'aloès, des douches froides en arrosoir sur le ventre.

Finalement, le 9 octobre, Talma revient à Paris dans un état catastrophique. Mais l'arsenal thérapeutique n'est pas épuisé. On essaie le galvanisme. Une sonde métallique est introduite dans le rectum. Elle est branchée sur une pile composée de 40 paires de disques superposés. Elle induit des contractions intestinales intenses et douloureuses, sans aucun résultat. Rapidement, l'état général s'altère. On tente une dernière fois la pose d'une sonde rectale, sans effet. Finalement, le 19 octobre à 11 heures, après une brève période de coma, Talma meurt à 63 ans.

26 heures plus tard, l'autopsie est pratiquée par le D<sup>r</sup> Gilbert Breschet, Chirurgien ordinaire de l'Hôtel-Dieu, en présence du D<sup>r</sup> Biett. On découvre :

- une énorme distension intestinale, au-dessus d'une lésion tumorale obstruant le haut rectum,
- une péritonite stercorale due à une perforation par distension intestinale,
- une fistule spontanée entre le bas-sigmoïde et le haut rectum,
- pour mémoire, les séquelles d'un infarctus du myocarde.



Talma sur son lit de mort



Pièce autopsique

Tout cela sera publié dans "L'histoire de la maladie de Talma" par Louis Biett, dans *Mémoires de l'Académie Royale de Médecine* en 1827.

Revenons un peu en arrière, pendant les derniers jours de Talma. Depuis son retour, jusqu'à sa mort, le tout Paris s'est pressé à son domicile, rue de la Tour des Dames. On a une liste de 400 visiteurs : aristocrates, peintres, musiciens, comédiens, écrivains, auteurs dramatiques...

M<sup>gr</sup> de Quelen, archevêque de Paris, s'est rendu au domicile de l'acteur, en grand appareil, cherchant à être reçu auprès du comédien pour qu'on ne puisse pas lui refuser des funérailles religieuses. C'était pour éviter la répétition des événements scandaleux survenus en 1815 lors de l'enterrement de M<sup>lle</sup> Raucourt, en 1824 après le décès de l'acteur Philippe, puis en avril 1825 après la mort du jeune acteur Lafargue sur lequel Talma fondait de grands espoirs. Amédée Talma, neveu du comédien, en accord avec l'épouse de ce dernier, connaissant l'état d'esprit du mourant, qui s'était détourné de la foi catholique, refusa que le prélat soit introduit.

Il y eut tout de même un moment vaudevillesque. En effet, depuis 12 ans, Talma vit maritalement avec Caroline Bazile alors qu'il est officiellement marié à Caroline Vanhove. Celle-ci vit avec le D<sup>r</sup> Moreau de la Sarthe. On raconte que Caroline Bazile avait envoyé un domestique prévenir Caroline Vanhove. Celui-ci aurait tout crûment annoncé "M<sup>me</sup> Talma m'envoie vous dire que votre mari est mort".

Le jour de l'enterrement dès 8 heures, la foule se pressait sur les boulevards. Le convoi partit à 10 heures de la rue de la Tour des Dames. Un riche cercueil recouvert d'un manteau rouge et d'une couronne de laurier était suivi d'Amédée Talma qui menait le deuil. Les acteurs de la Comédie Française entouraient le cercueil. Venaient ensuite les parents, tous les acteurs des théâtres parisiens. Ils avaient tous voulu suivre le cortège à pied. Une foule immense les entourait. À l'arrivée au Père-Lachaise, il fallut une heure aux élèves du Conservatoire pour porter le cercueil à la sépulture provisoire car la foule avait envahi le cimetière. À l'issue de la cérémonie, tout le monde se dispersa dans le calme, sans manifestation ni cris séditieux.

Ainsi s'est achevée la vie d'un homme de génie, devenu comédien sur le tard. Célèbre depuis 1789, il a vécu la chute de la royauté, les péripéties révolutionnaires et impériales, puis la Restauration. Il a renouvelé l'art de l'acteur et a été le premier à acquérir, avant la lettre, le statut de "star".

## LE DÉBUT DE LA MÉDECINE MODERNE.

À la lecture des écrits de Biett et de Tanchou à propos des derniers mois de Talma, tout médecin de notre époque est frappé par la clarté et la systématisation du recueil des signes cliniques. En lisant ces véritables "observations", on peut évoquer deux diagnostics :

- une colopathie fonctionnelle, souvent appelée "colite spasmodique" chez un grand anxio-dépressif, comme cela s'observe fréquemment.
- dans un deuxième temps, une occlusion intestinale chronique par obstacle mécanique, sans doute tumoral, du colon terminal.

C'était l'hypothèse de Dupuytren en juin 1826, diagnostic purement clinique, car à l'époque, aucun examen complémentaire ne pouvait être fait. Il faut noter que le terme de "cancer" n'est pas exactement formulé dans l'observation clinique, bien que la notion de tumeur maligne soit bien établie depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Il n'y avait pas non plus de thérapeutique efficace à proposer, comme en témoigne la liste de tous les traitements subis par ce malheureux patient. La seule solution eût été chirurgicale.

En 1839, dans ses *Cliniques chirurgicales*, Dupuytren écrit :

Tout le monde se rappelle l'observation du célèbre Talma. Dans les cas de ce genre, la nature ainsi que le siège de la maladie sont connus, le danger est pressant, inévitable et l'on ne peut dès lors que lui opposer le secours d'une opération qui, si elle ne place pas le malade dans une situation exempte d'inconvénients graves, prolonge du moins son existence.

En 1826, quand il examine Talma, il n'y pense pas. Mais, aurait-il pu faire quelque chose ? Pourtant, la mort de Talma dans ces conditions épouvantables survient au moment où la médecine devient moderne. Quand on lit les traités de médecine du XVIII<sup>e</sup> siècle, on retrouve la description de signes cliniques bien analysés. Mais, ils ne sont pas mis en relation avec une lésion corporelle organique. Il n'y a pas de lien entre les symptômes et une maladie déterminée. Ce sera aux grands médecins de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle de les établir. Auparavant, il aura fallu reconstituer un enseignement médical de qualité, après la tourmente révolutionnaire.

En 1792, la suppression des universités dans un grand souci égalitaire, bien connu des périodes révolutionnaires, avait fait disparaître toute possibilité d'enseigner la médecine et avait permis un exercice totalement libre de la profession.

Après le rapport Fourcroy (7 Vendémiaire An III), on crée trois Écoles de Santé (Paris, Montpellier et Strasbourg) en vue de former des officiers de santé pour les hôpitaux et l'Armée, qui en avaient grand besoin. On installe des chaires d'enseignement et des écoles de dissection. Le 4 Ventôse An X, paraît un décret promulguant la création du corps de l'Externat et de l'Internat des Hôpitaux et Hospices civils de Paris, embryon de l'Assistance Publique de Paris. Le 19 Ventôse An XI, une loi régleme les études médicales. Elle précise la durée des études. Elle programme la formation théorique et pratique. La fréquentation des salles d'hospitalisation et des salles de dissection est obligatoire. Un diplôme national sera attribué après la soutenance d'une thèse.

C'est ainsi que, rapidement, l'examen clinique, appris au lit du malade, sous la conduite d'un enseignant a été systématisé. C'est celui que les gens de ma génération ont appris. Je remercie encore, cinquante ans après, le P<sup>r</sup> Siguier qui imposait à tous les externes du service la lecture de leurs observations avec l'orientation diagnostique et la prescription des examens complémentaires devant tous les médecins du service.

Cet examen clinique doit comprendre :

- l'interrogatoire du patient et de son entourage, le rappel de ses antécédents personnels ou familiaux,
- l'inspection de toutes les parties du corps
- la palpation du thorax, de l'abdomen, des ganglions...
- la percussion du thorax et de l'abdomen, décrite en 1761 à Vienne et vulgarisée par Corvisart en 1808,
- l'auscultation décrite par Laennec en 1819, dans son *Traité de l'auscultation médiate*. Sa description des signes d'auscultation pulmonaire est toujours valable aujourd'hui.

Surtout, Laennec établit les cadres nosologiques de toute la pathologie pleuro-pulmonaire.

En 1826, il écrit peu avant sa mort :

- 1) distinguer sur le cadavre un cas pathologique,
- 2) le reconnaître sur le vivant à des signes certains.

C'est la base de la méthode anatomo-clinique qui va permettre à la médecine de se développer scientifiquement.

Il est impossible de parler de tous les médecins de cette époque, je citerai seulement Bretonneau (1778-1862) qui a décrit les lésions caractéristiques de la fièvre typhoïde. Un peu plus tard, il n'hésitait pas, avec son interne Velpeau, à déterrer les cadavres des enfants morts la veille

d'une angine. Il examinait leur gorge et vérifiait exactement le siège et l'étendue des lésions. Il a pu donner la première description de la diphtérie.

Un mot sur Pierre-Charles Louis (1787-1872). Il est l'initiateur de la statistique médicale. Pendant six ans, il recueille 2.000 observations de malades dont il a pu faire l'autopsie. Il analyse les symptômes, leur fréquence. Il calcule des pourcentages et en tire des conclusions diagnostiques et thérapeutiques.

On ne peut citer tous ceux qui ont fait progresser la médecine : Bichat, Broussais, Trousseau, Beaudelocque, et bien d'autres dont les noms ornaient le fronton des salles dans les Hôpitaux de l'Assistance Publique de Paris. En 1950, Robert Shryock, historien américain, écrit : "C'est à Paris entre 1800 et 1850 que naquit la médecine moderne".

Cette longue introduction historique m'amène à vous parler du XXI<sup>e</sup> siècle. En premier lieu, on ne meurt plus à la façon dramatique de Talma. Le chirurgien intervient pour soulager, sinon guérir les patients atteints de cancer du colon à ce stade d'évolution.

Tout d'abord, dans l'abdomen le colon, très schématiquement, a une forme en cadre. Il commence après l'intestin grêle, ou iléon, au niveau de la valvule de Bauhin. On décrit un colon droit, un transverse, un colon gauche, un sigmoïde. Il se termine par le rectum. Le colon a pour fonction de terminer la digestion de certains amidons, d'absorber quelques sels minéraux, surtout de dessécher le bol fécal. En effet, il reçoit, alimentation et sécrétion digestive confondues, environ 6 litres de liquide par jour. Il évacue entre 150 et 200 g de matières sèches par jour.

## BIBLIOGRAPHIE

M. et F. Ambrière : *Talma*, De Fallois, 2007.

M. Bariety et C. Coury : *Histoire de la Médecine*, Fayard 1963.

L. Bielt : "Histoire de la maladie de Talma" dans *Mémoires de l'Académie Royale de Médecine*, Paris 1989.

C. Dive : *Manuel de Gastro-Entérologie*, Bourdeaux-Capelle, Dinant, Belgique 1989.

B. Hoerni : *Les cancers de A à Z*, Éditions Frison-Roche 2002.

F. M. Liard : "La mort de Talma (1763-1826), Sociétaire de la Comédie française (1789-1826)", *Thèse de médecine*, Bordeaux II, 29/06/1978.

J. C. Sourna : *Histoire de la Médecine*, La Découverte 1997.

## DÉBAT

**Joseph Picard** : Je vous remercie de cette description de l'aventure de Talma à travers l'imagination des médecins dans les traitements de l'époque. Vous nous avez aussi très bien expliqué que cela avait beaucoup évolué. Vous avez évoqué le dépistage par hémocult pratiqué entre 50 et 74 ans. Je dois dire que j'ai été invité régulièrement par le centre médical, mais pas au-delà de 70 ans.

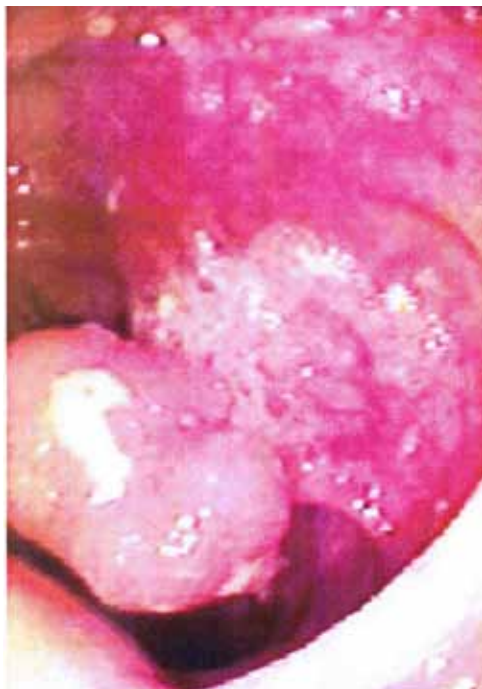
**Michel Bordry** : Normalement, la limite du dépistage est fixée à 74 ans.

**Pierre Blareau** : J'ai eu l'honneur et le désir d'être entre les mains du docteur Bordry en 1999. J'en ai été très satisfait.

**Michel Bordry** : Je remercie M. Blareau de son commentaire.

Suite du débat, après les illustrations.

### Types de cancers du colon



Polype sessile du sigmoïde



Polype pédiculé



Cancer du colon droit



Cancer du sigmoïde

### Suite du débat

**Jean-René Perrin** : L'hémocult n'était pas un examen reconnu comme entièrement fiable, mais qui conditionne la conduite à tenir. Faut-il s'orienter vers d'autres examens de dépistage ? Lesquels ? Quand peut-on espérer en bénéficier ?

**Michel Bordry** : De nouveaux tests basés sur l'immunologie sont en cours d'étude. Ils ne sont pas encore utilisés pour le dépistage de masse.

**Michel Monsigny** : Après résection de la tumeur, quels sont les traitements actuels (chimio-, radio-, immunothérapies) et leurs incidences sur la durée de vie des patients ?

**Michel Bordry** : Répondre à votre question mériterait une communication complète à cette assemblée. Très schématiquement, on peut dire que tout dépend de l'extension de la maladie, dans la paroi intestinale ou au-delà. Un cancer qui ne dépasse pas la paroi musculuse de l'intestin est guéri par la chirurgie. La chimiothérapie est utilisée si la tumeur a commencé à se propager hors de l'intestin. Elle est souvent lourde, même si les nouvelles formules donnent moins de complications (diarrhée, anémie...). La radiothérapie n'a qu'une indication : diminuer la masse tumorale en cas de cancer du rectum.

**Marius Ptak** : Que peut-on dire sur les causes possibles de ce type de cancer ?

**Michel Bordry** : Rien de bien précis pour l'instant. Hormis l'hérédité dont le rôle est certain, on a mis en cause l'alimentation pauvre en débris cellululosiques. Le manque de fibres végétales dans les résidus stercoraux laisserait proliférer des germes microbiens agressifs pour la paroi intestinale. Après une période où cette explication paraissait valable, de nouvelles études l'ont mise en doute. Il s'agit d'une pathologie due à de nombreux facteurs actuellement indéterminés.

## SERGUEI MIKHAILOVITCH EISENSTEIN, CINÉASTE<sup>1</sup>

Éric Lefévre

### RÉSUMÉ

*Certainement l'un des plus grands réalisateurs de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, il fut d'abord membre de l'Institut des ingénieurs civils et suivit des cours d'architecture aux Beaux-Arts. Il sera engagé dans l'armée russe en 1914, mais contrairement à son père, rejoindra les gardes rouges au moment de la Révolution de 1917.*

*C'est en Biélorussie où on l'a engagé comme dessinateur qu'il s'initie à l'art du théâtre Kabuki et qu'il est enfin recruté par le "Proletkult" afin de propager la culture populaire auprès des masses. Il commence alors à mettre en œuvre des pièces de théâtre, dont Le Mexicain de Jack London.*

*Son premier film est un court métrage de cinq minutes en 1923. En 1924, il remonte Docteur Mabuse de Fritz Lang et tourne La Grève. En 1925, ce sera le tournage de Potemkine qui aura un succès retentissant. En 1926, débutent les tournages de La Ligne générale et d'Octobre dont la présentation eut lieu en 1928 et connut aussi une renommée internationale.*

*Eisenstein part alors aux États-Unis, mais se fait rebouter par la Paramount. Il décide alors, grâce à des communistes américains, d'aller filmer au Mexique (Que viva Mexico), puis reviendra en Russie sans avoir pris conscience que le régime était devenu plus autoritaire.*

*Dans cette seconde partie de sa vie, il réalise pourtant trois films dont deux restent des chefs-d'œuvre : Alexandre Nevski et Ivan le terrible, dont il ne verra pas la distribution pour la deuxième partie.*

š > œ • š >

Pour commencer, je voudrais en deux mots expliquer le choix de cette intervention. Tout d'abord parce que le cinéma, le 7<sup>e</sup> art, n'a jamais été traité au sein de notre assemblée ; ensuite parce que, travaillant à l'heure actuelle sur l'avant-garde russe, je me suis dit que je pourrais traiter d'un artiste dont j'admire les films, et tout particulièrement *Alexandre Newski*. Certes, j'aurais pu parler de Méliès, de Renoir, de Murnau, de Lang, de Vigo, de Keaton, de Bunuel, de Ozu ou aborder l'animation avec Tsarevitch. Je me souviens toujours de ce merveilleux plan de la bataille du lac Peipous où les chevaliers teutoniques sont alignés magistralement derrière leurs boucliers et leurs lances et qui est une des plus belles images du cinéma mondial.

Serguei Mikhaïlovitch est né à Riga en Lettonie le 23 janvier 1898 d'un père d'origine juive converti et d'une mère slave. Il fit ses études à Riga puis à St-Petersbourg pour devenir comme son père ingénieur du génie civil tout en suivant parallèlement des cours d'architecture aux

---

<sup>1</sup> Séance du 20 mai 2010.

Beaux-Arts. En 1914, il s'engage dans l'armée et en 1917 il rejoint l'Armée Rouge alors que son père rallie les Russes blancs. Affecté en Biélorussie comme dessinateur de propagande, il contribua à la construction de places-fortes et devint décorateur de trains en dessinant des affiches, des tracts et des slogans révolutionnaires. À Minsk, il s'initia, grâce à un camarade japonais, à l'art du kabuki ainsi qu'aux langues idéographiques.

Démobilisé, il se rend à Moscou où il poursuit ses études aux frais du gouvernement. Il y apprend le japonais et prend des cours de théâtre ce qui l'amène à être intégré au "Proletkult", le théâtre du peuple, comme assistant-décorateur puis il devient rapidement décorateur principal et co-metteur en scène. L'idéologie de l'époque est à la propagande de la culture sous toutes ses formes dirigée vers les classes populaires.

La première mise en scène de Serguei Mikhaïlovitch est l'adaptation d'une nouvelle de Jack London : *Le Mexicain*. Puis, en 1923, il réitère avec *Un homme sage* dans lequel il insère un petit film de Dziga Vertov qui était alors le cinéaste le plus renommé d'U.R.S.S. Cependant le projet n'aboutira pas, du moins avec Vertov, et ce fut Eisenstein qui tourna le film : *Le Journal de Glounov* qui ne dure que cinq minutes et parodie des actualités de l'époque. Il ne démordra plus dès lors du cinéma.

Il me faut ici revenir sur la rupture qui apparaît à ce moment entre le cinéma russe d'avant la révolution, fondé sur le sentimentalisme, d'une part, et le cinéma soviétique, d'autre part, qui, lui, est profondément social. Auparavant, on adaptait les grandes œuvres de littérature dans lesquelles mysticisme et nihilisme dominaient donnant l'aspect d'un naturalisme dominé par le goût de la souffrance et du malheur. Une douzaine de metteurs en scène s'étaient fait une renommée sur le sujet parmi lesquels Jacob Protozanov, Eugène Bauer et Vselolod Meyerhold.

À partir de 1919, tout change. Les premières firmes soviétiques s'organisent. Lénine nationalise le cinéma le 27 août, d'où une censure générale dépendant du Soviet suprême. De fait, le cinéma soviétique n'apparaît vraiment qu'en 1921, le problème étant que les studios ne sont pas reconstruits et que le matériel reste fort déficient. C'est ainsi que les premiers films furent tournés en extérieur dans des décors naturels. Cependant, au lieu de filmer une action imaginaire (tirée d'un roman), on filmait une action vécue, des documentaires en quelque sorte, voire des montages d'actualité.

Ce n'est en fait qu'à partir de 1922 que le cinéma soviétique trouve effectivement sa voie. Lénine proclame : "*De tous les arts, le cinéma est pour nous le plus important*", d'où la réalisation de nouveaux studios et la formations de professionnels dans tous les corps de métiers s'y rattachant.

La première école dirigée par un ancien opérateur d'actualités, Dziga Vertov, fut fondée le 21 mai 1922. Elle avait pour but de montrer la réalité sur le vif, se référant aux principes des frères Lumière. Tout repose alors sur le montage du film : les documents enregistrés sont ordonnés par le réalisateur, ce qui aboutit, de fait, à un trompe-l'œil de la réalité. Vertov fut en fait l'un des premiers théoriciens du cinéma nouveau et c'est lui qui donna les véritables bases des montages d'actualité et contribua au développement des écoles documentaristes. Autre école : le "Fersk", venu du théâtre, qui privilégie l'acteur essentiellement pour le burlesque et la caricature abstraite du réel. L'acteur n'est plus alors qu'une marionnette. Ce fut un échec relatif mais le genre perdura cependant jusque dans les années soixante. Leo Koulechov lui se situe plus sur la mise en scène, ce qui constitue une approche plus psychologique du cinéma. D'après lui, c'est le

spectateur qui construit ses idées à partir de quelques éléments qu'il aperçoit. On peut ainsi préparer le spectateur avec une suite de plans chocs convenablement organisés. C'est Koulechov qui donna naissance aux premières théories du cinéma soviétique sortant de vagues spéculations dues au théâtre et à la littérature, en misant sur les capacités spécifiques de ce moyen d'expression essentiellement cinématographique.

### **Revenons à Serguei Mikhaïlovitch.**

En 1924, lui est confié le "remontage" du *Docteur Mabuse* de Fritz Lang et il commence le tournage de *La Grève* (sorti en 1925). Le film ne comporte pas de personnages définis mais des types, son héros est la masse dans l'action collective, ce qui le fera accuser de gauchisme. Le film, dont certaines scènes sont proches du néo-réalisme allemand, fut primé en France lors de l'exposition des Arts Décoratifs de 1925. Cependant, il ne sortit dans ce pays qu'en 1967 dans une version sonorisée d'après Prokofiev. À la même époque, il participe à la revue "*Lef*" de Maïakovski.

C'est aussi le début d'une époque prolifique pour lui car l'année 1925 verra le début du tournage du *Cuirassé Potemkine* avec la célèbre scène du landau dévalant les escaliers d'Odessa. Le film fut très bien reçu en U.R.S.S., en Allemagne, en Hollande et même aux Etats-Unis. Il fallut pourtant attendre 1954 pour que la France se décidât à le sortir. Comble du succès, *Potemkine* sera reconnu comme "le meilleur film de tous les temps" à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958.

1926 est l'année du commencement des tournages de *La Ligne générale* ainsi que d'*Octobre*. Il s'est adjoint depuis son dernier film l'aide d'un assistant, Gregori Alexandrov, ainsi que d'un photographe, Edouard Tissé.

*La Ligne générale* est un film quasi documentaire qui doit servir à la propagande de la nouvelle politique du parti dans les campagnes russes. Le tournage est interrompu par la commande d'*Octobre* et ne reprendra qu'en 1928, alors que les choses ont beaucoup changé. Il faudra revoir le scénario qui ne correspond plus à la réalité. Pour la première fois, Eisenstein placera dans son film une héroïne centrale. L'histoire est bâtie sur la mise en cause des vieilles coutumes tsaristes qui veulent qu'à la campagne, lorsqu'il y a succession, les frères se partagent à parts égales les biens. Ainsi découpe-t-on les maisons ou les charrues en autant de parts qu'il le faut. En 1930, lors d'une conférence à la Sorbonne à Paris, le film fut interdit de projection par le préfet Chiappe.

Tout autre fut le problème d'*Octobre*, film aussi commandité par le pouvoir et qui reçut un grand accueil public. Le problème fut qu'entre le tournage qui compta plus de 49 000 mètres de pellicule et le premier montage qui n'en comptait plus que 3 800 survint la chute de Trotsky et que le film, sorti en 1928, fut réduit à 200 mètres. Quant à la version sonorisée parue en France seulement en 1967, elle était accompagnée d'extraits de deux symphonies de Chostakovitch.

De très gros moyens furent mis à la disposition d'Eisenstein et l'on peut considérer que le film fut la première superproduction du cinéma soviétique. L'action est volontairement réduite à Petrograd et démontre les exactions des menchevicks de Kerenski qui, d'ailleurs, se prend pour Napoléon dont le buste est fracassé lors du bombardement du Palais d'hiver. Une des scènes les plus marquantes du film est celle du cheval blanc qu'on débarque d'un bateau, scène qui n'est pas

sans rappeler celle du marin tué sur le Potemkine. La dernière remarque que l'on pourrait faire sur le film est bien que c'est la première fois que Serguei Mikhaïlovitch utilise des symboles qui ne participent pas de la culture slave, puisqu'il filme des masques kabuki.

Auréolé par ses succès, Eisenstein obtient la permission de partir à l'étranger avec Tissé et Alexandrov: Berlin, Lausanne, Zurich, Paris, Londres, New-York et enfin Hollywood. En Suisse, il réalise un court métrage burlesque : *Tempête sur la Sarraz*, qu'il perdit dans ses pérégrinations. À Berlin, on lui commande un autre court métrage afin de faire adopter en Suisse une loi sur l'avortement (Tissé avait publié un reportage sur le sujet qui fut un succès en U.R.S.S.). Le projet n'eut pas de suite. À Paris, il retrouve Léon Moussinac, futur ministre de la culture qui lui organise des conférences avec le succès que l'on sait grâce au préfet Chiappe. Mais Hollywood fut la catastrophe de son voyage. Il tenta d'abord de présenter des scénarii à la Paramount qui les lui refusa tous. Chaplin, dont il était devenu l'ami, le mit en relation avec son ami, l'écrivain communiste américain Upton Sinclair qui était très populaire en U.R.S.S., car il représentait la gauche américaine et dont la femme était richissime.

Tous deux mettent au point une réalisation de film au Mexique, Mrs Sinclair apportant les capitaux pour une durée de tournage de trois à quatre mois tout en payant royalement à Serguei et ses assistants dix dollars par mois chacun. Un contrat fut établi. Eisenstein, peu au courant de la législation américaine sur les droits d'auteur, abandonne ceux-ci, y compris les droits de montage à Mrs Sinclair, pour la somme de 25 000 dollars intégrant les droits d'exploitation, sauf pour l'U.R.S.S. Le film, tel qu'il est conçu, est inspiré par le livre d'Anita Brenner: *Idols behind altars* (*Les idoles derrière les autels*) et doit se dérouler du sud au nord du pays.

L'aventure mexicaine ne réussira pas plus à Eisenstein qu'à Bierce, Trostky et plus tard Artaud. On l'arrêta pour espionnage et on le relâcha assez rapidement grâce à l'intervention de Chaplin, d'Einstein et de George-Bernard Shaw. Il sera alors considéré comme citoyen d'honneur. Après onze mois de repérages, 37 000 mètres de pellicule sont tournés et envoyés à Sinclair. Celui-ci met fin à l'aventure ce qui oblige Serguei à prendre le chemin du retour. Il est de nouveau arrêté à Laredo sous le fallacieux prétexte inventé par Sinclair qu'il lisait de la littérature érotique, ce qui est étonnant pour un homme qui vivait presque à l'état érémitique. Ses principales lectures pendant son séjour au Mexique furent des ouvrages de psychologie, d'anthropologie, de physiologie, d'arts, de langues et d'argot, ainsi que les œuvres d'Agatha Christie, de Joyce, de Lewis Carroll et la Bible, tous livres qu'il ne pouvait se procurer en U.R.S.S. Ces livres étaient annotés dans les quatre langues qu'il pratiquait : russe bien sûr, mais aussi allemand, anglais et français. Seul, cette fois, Joseph von Sternberg se porta garant pour lui. On le libéra avec obligation de quitter les États-Unis le plus rapidement possible. Il regagna New-York et s'embarqua, laissant derrière lui Aledrandrov dans l'espoir que celui-ci puisse récupérer les pellicules encore entre les mains de Sinclair. Bien que Serguei ait le soutien d'un comité international, allant de l'Amérique latine à l'Europe centrale, Sinclair, visant le prix Nobel et cherchant à devenir gouverneur de Californie, insinue qu'il est un sympathisant fasciste et qu'il n'a rien compris au contrat qu'il avait signé car le film prévu n'était pas un film politique mais un film de voyage. Il refusa d'ailleurs toute confrontation avec le comité.

*Que viva Mexico* ne vit jamais le jour sous la forme voulue par Eisenstein qui comptait le monter loin de la censure de la dictature mexicaine mais n'avait pas compris que le libéralisme américain cher à Tocqueville prendrait le pas sur lui. Sinclair découpa le film en cinq épisodes qu'il fit monter lui-même et publia selon son goût : *Tonnerre sur le Mexique* en 1933, *Kermesse funèbre*

en 1934, *Que viva Mexico* en 1939, *Mexican symphony* en 1941 et enfin *Eisenstein's mexican project*, long métrage de trois heures monté à partir des rushes conservés par le MoMA à New-York (1958). Eisenstein s'opposa à la diffusion des films, dont il considéra, d'après ouï-dire car il ne les vit jamais, que les plans n'étaient considérés qu'un à un sans la vision du montage. La critique américaine fut redoutable, elle reprocha aux films de n'être qu'une succession de plans fixes et un critique du *Los Angeles Times* ira jusqu'à écrire : "Autant donner la partition d'une symphonie de Beethoven à un quartet à cordes".

De retour en U.R.S.S. en 1932, dépité, Serguei Mikhaïlovitch retrouva une société bouleversée et soumise à la dictature de Staline. Il est obligé de faire son autocritique :

La célébrité m'est venue trop tôt... je me suis mésestimé moi-même, et ce fut une erreur capitale. Je n'ai jamais dépassé le stade du révolutionnaire élémentaire. Je ne suis jamais parvenu au stade du révolutionnaire bolchevique conscient.

Il s'était rendu compte qu'il était un individualiste qui souhaitait faire partie d'une société collectiviste. Or, il ne savait pas comment s'y prendre. Il eut alors à subir l'ostracisme de ses confrères. Envoyé en "convalescence" à Yalta puis à Odessa, on lui permet quand même de travailler sous haute surveillance en donnant des cours de scénarii à des élèves issus de classes ouvrières et paysannes comportant aussi quelques étrangers (un Américain, un Anglais). Revenu en cour en 1935, il préside le congrès de l'industrie du film, au cours duquel il se voit attaqué par ses pairs qui lui reprochent de penser plutôt que de faire de l'art, qu'il ne faut plus faire des films de foules mais des films de personnages. On ne lui décernera donc aucune médaille, d'autant qu'à cette même époque, un certain Goebbels souhaitait donner *Potemkine* comme exemple à l'industrie allemande (ce qui le fit bouillir de rage). À l'issue du congrès, il confiera à l'un de ses proches: "Je me sens comme une idole morte".

On l'empêche de travailler et trois de ses projets sont refusés, le premier sur Toussaint Louverture, le second sur la guerre d'Espagne et le troisième sur la création de l'Armée rouge (sujets peut-être mal choisis car Toussaint n'est autre que la révolte des esclaves et peut donc s'apparenter à un possible soulèvement des masses russes contre leur dictateur ; la guerre d'Espagne parce que le Pouv est en train de prendre le pouvoir des mains du gouvernement légal, des anarchistes et des milices internationales ; enfin l'Armée rouge parce qu'un certain Trotsky en fut le fondateur).

Tant bien que mal, Eisenstein réussit à faire passer un projet qui sera normalement son premier film parlant, *Le Pré de Besjine*, inspiré du *Roman d'un chasseur* de Tourgueniev. Le problème reste toujours qu'il se préoccupe plus des "types" et qu'il refuse les acteurs professionnels à tel point qu'il n'avertit ses acteurs de ce qu'ils doivent tourner qu'au moment même où débute la scène dans laquelle ils apparaissent, afin de conserver leur spontanéité (c'est le premier à agir ainsi). Comme on peut s'en douter, le directeur du cinéma soviétique, Choumiatsky, est fort mécontent parce que le portrait réaliste-socialiste ne convient plus à la politique du temps. Il lui adjoint un co-réalisateur et lui demande de réécrire certaines scènes avec l'aide d'Isaac Babel.

Comble de malheur pour le film, Eisenstein contracte la variole, puis la grippe. Pendant le montage il est de nouveau violemment attaqué par l'administration centrale de l'industrie cinématographique qui lui reproche d'avoir fait mauvais usage des énormes sommes qu'on lui avait allouées et de n'avoir rien compris au collectivisme paysan. Choumiatsky le fait alors passer

en pré-jugement sans qu'aucun de ses pairs ne vienne à son secours. Le film ne verra jamais le jour, soi-disant détruit lors d'un bombardement en 1942. Il en existe juste un montage en plans fixes d'une durée de 25 minutes d'après ce qu'avait pu sauver la monteuse Elfir Tobak.

Mais, voici la grande consécration: *Alexandre Nevski*, qui lui vaudra le prix Lénine. Revenu en grâce, il est appuyé dans son projet par Staline lui-même, non sans lui imposer deux exigences : d'une part la fin de l'usage d'acteurs amateurs au profit de professionnels, d'autre part la présence dans la distribution de collaborateurs fidèles à la ligne du parti dont l'acteur principal, Nicolas Tcherkassov, membre du Soviet suprême. Épopée historique, *Nevski* est destiné à mobiliser le peuple face à la montée du nazisme. Le film débute avec la défaite des Tatars que les Russes ont fini par soumettre au XIX<sup>e</sup> siècle et montre la résistance du peuple russe face à l'hégémonie des chevaliers teutoniques, plus barbares encore que les Tatars. Leur défaite à la fameuse bataille des Glaces préfigure le "saillant de Koursk" et la chute du nazisme.

L'esprit du film est simple. Il a pour but de toucher un vaste public en développant un esprit folklorique, ainsi qu'en lui donnant une dimension populaire, d'où des personnages aussi typés que Bouslaï, Gavriilo, Ignat le forgeron, Olga et le traître Tverdila, sans oublier le "délicat" moine noir. Le tournage fut rapide, du printemps à l'été 1938 et la fameuse bataille eu lieu en studio au mois de juillet sur un lac gelé reconstitué pour l'occasion. Prokofiev y apporta son concours en composant la musique qui fit vraiment de ce film le premier chef-d'œuvre de l'art audio-visuel.

Le film suivant, *Le Canal de Fergana*, connut les mêmes déboires que *Béjine*. Le sujet, pourtant intéressant, nécessitait de gros investissements. Il s'agissait de relater l'aventure des hommes qui creusèrent un canal afin d'irriguer les plaines désertiques d'Ouzbekistan. Eisenstein et Tissé n'eurent que le temps de faire quelques repérages et des prises de vue avant que la guerre ne mit fin au projet. Il n'en subsiste qu'un court documentaire. Paradoxalement, alors que le film a été interrompu à cause de l'invasion de la Pologne, on demande à Serguei Mikhaïlovitch de mettre en scène la *Walkyrie* pour le théâtre du Bolchoï dans le cadre des accords culturels germano-russes. Eisenstein se préoccupe spécialement des décors qu'il veut mobiles avec des montagnes qui montent et descendent. La première représentation aura lieu le 21 novembre 1940.

Le pouvoir ayant décidé que l'accent devait être désormais mis sur les films historiques afin de renforcer les ressources psychologiques de la nation on lui confie le projet d'*Ivan le Terrible* en raison du succès qu'il avait remporté avec *Nevski*. En attendant que ce projet n'aboutisse, on lui confie avec Tissé et Alexandrov la supervision des films de propagande (*Aux Juifs du monde*) et il fait publier aux États-Unis un premier recueil collectif d'articles déjà parus dans les journaux russes (la première édition française date de 1971). Lors de l'attaque allemande, alors que le film est déjà entamé, les studios de Moscou sont évacués à Alma Ata et le scénario doit être en partie revu afin de montrer la comparaison entre Ivan forgeant le destin de la Russie au XVI<sup>e</sup> siècle et Staline qui forgera celui-ci au XX<sup>e</sup> siècle.

En 1944, Serguei Mikhaïlovitch commence le montage de la première partie du film qui sortira en février 1945, avant qu'il ne soit victime d'une première attaque cardiaque. Il désire alors, tout en continuant le montage de la seconde partie du film (partiellement en couleurs), de se remettre au théâtre et d'adapter des pièces américaines (dont *Harvey* d'Atkinson) dont le héros est un invisible lapin de deux mètres de haut (préfiguration des Monthy Piton). Le parti ne

l'entend pas de cette façon car il juge que le film prime avant tout et qu'il faudrait lui adjoindre une troisième partie afin de faire vraiment une apologie de Staline. Il est alors reçu par Staline, Molotov et Jdanov et accepte de remplacer les scènes controversées de la seconde partie. La fin du film ne sortira qu'en 1958, alors qu'Eisenstein est décédé depuis dix ans d'une attaque cardiaque.

*Ivan* est l'achèvement d'une carrière. Le parti lui reprocha surtout d'avoir montré le tsar comme un être faible et veule, soutenu par les masses populaires composées de dégénérés. Les scènes les plus éclatantes sont celles du couronnement d'Ivan, celles de la prise de Kazan, du complot des boyards dont il fit découper les manches et surtout la scène magnifique où l'on voit le tsar, tout de noir vêtu, regarder s'avancer vers sa retraite ses fidèles opritchviki grâce auxquels il reprendra Moscou.

### BIBLIOGRAPHIE.

Mitry (Jean). *S.M.Eisenstein.*- Paris, Editions universitaires, 1955.

Seton (Marie). *Eisenstein.*- Paris, Seuil, 1957.

Eisenstein (Sergueï Mikhaïlovitch). *Ma conception du cinéma.*- Paris, Buchet/Chastel, 1971.

Ségal (Abraham). *S.M. Eisenstein.*- Paris,- Le Chêne, 1972.

### DÉBAT

**Bernard Bailly** : En matière de cinéma, certains disent qu'Eisenstein est un des plus grands artistes du monde. Mais on sait que les rapports des artistes avec les régimes totalitaires sont souvent difficiles, ou bien font preuve d'une totale soumission (cf Riefenstahl et le nazisme). Qu'en a-t-il été entre Sergueï Mikhaïlovitch Eisenstein et le stalinisme ?

**Éric Lefévre** : À vrai dire, tout se passe très bien jusqu'à son retour du Mexique. Lorsqu'il rentra tout avait changé et il fut tenu à l'écart pendant un certain temps jusqu'à "*Nevski*", avec cependant quelques restrictions imposées par Staline lui-même. Certains artistes à la même époque qu'Eisenstein ont été écartés. Il suffirait de citer Maïakovski (suicidé) et Malevitch, entre autres.



## LES MÉMOIRES INÉDITS DU PRINCE-ÉLECTEUR GUILLAUME I<sup>er</sup> DE HESSE-CASSEL<sup>1</sup>

**Eryck Langlois de Rubercy**

À l'invitation de la " Fondation de la Maison de Hesse " (*Hessische Hausstiftung*), qui est une fondation familiale chargée de veiller à la préservation des objets culturels de la maison princière de Hesse, j'ai bénéficié, à l'automne 2007, d'un voyage d'études au cours duquel j'ai pu me rendre en Allemagne pour visiter l'ensemble des riches collections d'objets d'art et des diverses demeures de l'ancienne Hesse-Cassel ou Hesse électorale.

C'est ainsi qu'à l'occasion de mon passage au château de la Fasanerie, près de la ville de Fulda, – possession de la maison princière de Hesse depuis 1816 – où me furent ouvertes les "Archives de la Fondation de la Maison de Hesse" (*Archiv der Hessischen Hausstiftung*), j'ai pu prendre connaissance, sous le titre de "Mémoires de ma vie", du manuscrit écrit de main propre par le prince-électeur Guillaume I<sup>er</sup> de Hesse-Cassel (1743-1821) pour servir à l'instruction du prince héréditaire de Hesse, son fils et successeur, Guillaume II de Hesse-Cassel.<sup>12</sup>

Profitant d'avoir pu accéder au document original, qui compte 633 pages, et suite à ma demande, une copie m'en a été transmise par l'archiviste et bibliothécaire, après que la "Fondation de la Maison de Hesse" m'eut accordé sa confiance et donné l'autorisation de le publier.

Le récit – passionnant – de ces mémoires, ininterrompu de 1743 à 1820, non seulement permet d'évaluer les principales étapes qui ont marqué, sur une aussi longue durée, la vie et le règne de Guillaume I<sup>er</sup> de Hesse-Cassel, mais constitue un témoignage extrêmement intéressant et original sur nombre d'événements liés étroitement à l'histoire franco-allemande-européenne au siècle des Lumières et en particulier à l'époque napoléonienne. Siècle des Lumières qui commence en 1713-1714, avec la signature des traités d'Utrecht et de Rastadt sauvant l'essentiel des positions de la France en Europe, et qui s'achève en 1814, avec l'entrée des Alliés à Paris et la chute de l'Empire napoléonien.

C'est ce manuscrit inédit en France, unique en son genre, ainsi que son auteur, que je vous propose de découvrir, pour en avoir mesuré l'intérêt exceptionnel.

L'auteur ? Un prince du XVIII<sup>e</sup> siècle ayant la dignité de *Landgraf* (qui se situe entre *Herzog*, duc, et *Graf*, comte), à savoir le landgrave Guillaume IX, qui fut plus tard Guillaume I<sup>er</sup>, prince-électeur de Hesse-Cassel, fils du landgrave de Hesse-Cassel Frédéric II et d'une mère anglaise, Marie, fille de George II, roi d'Angleterre, mais aussi électeur de Hanovre, possession héréditaire. Un prince qui eut la pensée de consigner par écrit les souvenirs de sa vie, à savoir ses mémoires à l'intention de son fils. C'est un manuscrit qui n'était pas destiné à la publication. Et

<sup>1</sup> Séance du 17 juin 2010.

<sup>2</sup> Ce manuscrit a fait l'objet d'une traduction en allemand par Rainer von Hessen parue sous le titre *Wir Wilhelm von Gottes Gnaden. Die Lebenserinnerungen Kurfürst Wilhelms I. von Hessen 1743-1821* publiée par Campus Verlag, Frankfurt/New York, 1996, 604 pages.

quelle langue emploie-t-il ? La langue française. Voilà au moins un motif pour s'y intéresser, la seconde raison étant que ce prince s'est trouvé associé à des événements considérables de l'histoire, en particulier à ce qui constitue la fin de l'ancienne Allemagne dont la chute du Saint Empire est le premier acte.

Cela nous donne en tout cas une idée de l'universalité de la langue française à cette époque, pour qu'un souverain utilise le français plutôt que l'allemand considéré par lui et par nombre d'autres souverains comme un patois peu digne de leur situation dans le monde. La biographie du Kronprinz de Prusse, Frédéric, et de sa sœur Wilhelmine, future margravine malheureuse de Bayreuth et auteur, elle aussi de *Mémoires* en français, donne la plus juste idée de la fascination qu'exerçait sur l'imagination, par-delà les différences de religion et de caractère national, et sous le jeu serré des rivalités politiques et militaires, le français.

Précisons que nous n'avons pas eu à sacrifier à l'usage qui veut que les noms propres étrangers soient francisés puisque notre auteur le fait lui-même : *Wilhelm* s'appelle donc Guillaume, *Karl* devient Charles, et ainsi de suite. Dans un même ordre d'idée, la dignité de *Landgraf* est rendue par *landgrave* que l'usage autorise.

Mais il est essentiel de replacer Guillaume Ier dans le contexte qui fut le sien : la Hesse. À cette époque, c'est-à-dire à la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, où le vieil édifice médiéval du Saint-Empire romain germanique reste en place, il y a en fait deux landgraviats distincts : celui de la Hesse-Darmstadt et celui de la Hesse-Cassel qui, comme leur nom l'indique, ont établi respectivement leur résidence à Darmstadt et à Cassel.

Ces deux landgraviats, qui vont faire durablement souche, sont nés du partage du landgraviat de Hesse établi en 1292 (on remonte là aux origines mêmes de l'Allemagne) sur lequel régnèrent tous les descendants des princes de cette maison jusqu'à Philippe le Magnanime (*Philipp der Grossmütige*) qui, en mourant en 1567, partagea ses domaines entre deux de ses fils (les deux autres étant sans postérité) : l'aîné eut Cassel et la moitié de tout l'héritage, c'est lui le fondateur de la maison de Hesse-Cassel, le plus jeune eut Darmstadt et l'autre moitié de tout l'héritage, c'est lui le fondateur de la maison de Hesse-Darmstadt.

Signalons qu'il y aura bientôt un troisième landgraviat de Hesse, celui de Hesse-Homburg, distinct des deux autres, après qu'un landgrave de Hesse-Darmstadt cède à son frère le territoire de Homburg. Nous n'en parlerons point pour nous consacrer uniquement au landgraviat de Hesse-Cassel.

Pour ce qui est du landgraviat de Hesse-Cassel, dont la capitale était Cassel, il était borné par : au nord le gouvernement prussien de Minden et le Hanovre, à l'est par le gouvernement prussien d'Erfurt, le grand-duché de Saxe-Weimar, au sud-est par la Bavière, au sud-ouest par le grand-duché de Hesse-Darmstadt, à l'ouest par la principauté de Waldeck.

Cet État était divisé en quatre provinces : la Haute-Hesse, chef-lieu Cassel, la Basse-Hesse, chef-lieu Marbourg, le grand-duché de Fulda, chef-lieu Fulda, la principauté de Hanau, chef-lieu Hanau.

À l'époque de l'accession au pouvoir de Guillaume IX, c'est-à-dire à la mort de son père en 1785, l'État de Hesse-Cassel comptait 383 000 habitants sur une superficie de 6500 km<sup>2</sup>, auxquels il faut ajouter les 50 000 habitants du comté de Hanau, qui lui était attaché, d'une superficie de 150 km<sup>2</sup>, ce qui lui donnait un rang assez important, compte-tenu de plusieurs autres petites enclaves qui lui appartenaient par ailleurs. En 1790, le landgraviat comptait environ 450 000 habitants. À titre de comparaison, aujourd'hui, le Land de Hesse, autrement dit l'État fédéral de la Hesse en Allemagne, qui date de 1945 et qui ne doit pas être confondu avec la Hesse

historique, même s'il est constitué en partie de ses anciens territoires, s'étend sur une superficie de 21 114 km<sup>2</sup>.

Mais nous sommes au XVIII<sup>e</sup> siècle, le territoire du Saint-Empire se divise en États souverains, dont le nombre dépasse 350. Y domine partout l'absolutisme politique de droit divin. Chaque petit souverain vit dans son État, plus ou moins grand, entouré de sa cour. Quand il est électeur, il participe à l'élection de l'empereur. Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel le deviendra en 1803 sous le nom de Guillaume Ier en étant introduit dans le collège électoral allemand après la suppression des trois états ecclésiastiques de Mayence, Cologne et Trèves. D'où l'appellation à partir de cette date de Hesse électorale pour désigner la Hesse-Cassel.

Guillaume IX, landgrave de Hesse-Cassel, puis prince électeur de Hesse-Cassel, sous le nom de Guillaume Ier (en allemand Wilhelm I. von Hessen-Kassel), fils de Frédéric (II.) de Hesse-Cassel et de Marie d'Angleterre, né le 3 juin 1743, fut d'abord feld-maréchal au service de la Prusse. À la mort de son grand-père, Guillaume VIII, landgrave de Hesse, en 1760, il hérite directement du comté de Hanau, dont son père, Frédéric II de Hesse-Cassel avait été dépossédé en 1754 après sa conversion au catholicisme. Comte régnant de Hanau dès 1764, après son mariage avec Caroline de Danemark (1747-1820), fille de Frédéric V de Danemark, il régna sur tout le landgraviat en succédant à son père à partir de 1785. Entré dans la coalition contre la France en 1792 (nous verrons dans quelles conditions), il traita en 1795, à Bâle, (traité de Bâle du 16 germinal an III/5 avril 1795) avec la République française.

En 1803, il changea son titre de landgrave contre celui de prince-électeur du Saint Empire romain germanique. S'étant associé de nouveau, en 1806, aux projets de la Prusse contre la France, il fut, après la bataille d'Iéna (1806), privé par Napoléon de la souveraineté de ses États qui furent partagés entre la Westphalie et le grand-duché de Francfort. Il la recouvra en 1813, date de la défaite des armées napoléoniennes à la bataille de Leipzig, après s'être réfugié avec sa famille au Schleswig-Holstein (1807-1808), puis à Prague en Bohême (1808-1813), où il vécut en exil. Considéré comme l'un des princes allemands les plus riches de son temps, grâce notamment au banquier Mayer Amschel Rothschild, premier du nom, qui lui sauva sa fortune lors de l'invasion de la Hesse-Cassel par Napoléon, c'est à Cassel qu'il mourut le 27 février 1821, avec pour successeur son fils Guillaume II. Il repose dans la chapelle de la Löwenburg, château féodal, qu'il avait fait construire en 1793, dans le parc de Wilhelmshöhe à Cassel.

Petit-fils du roi d'Angleterre, gendre du roi de Danemark, beau-frère du souverain de Suède, puis beau-père d'une des filles de Frédéric-Guillaume II de Prusse, Guillaume Ier de Hesse-Cassel avait tenu bon rang dans l'Europe princière.

Les "Mémoires" couvrent donc toute la biographie de Guillaume Ier, trop importante pour vous en entretenir entièrement. Aussi nous nous concentrerons d'abord :

- 1) Sur ses fiançailles et son mariage avec la princesse Caroline de Danemark en 1764.
- 2) Sur la convention des francs-maçons, en 1782 à Wilhelmsbad, près de Hanau, puisqu'il se trouve que le frère du prince dont nous interrogeons les mémoires, a fort intimement connu le comte de Saint-Germain, venu en personne à cette convention et que de toute façon l'intérêt de cette convention dépasse largement le cadre de l'histoire de la franc-maçonnerie.
- 3) Sur la campagne de 1792 (Valmy).
- 4) Sur celle de 1806, où Guillaume Ier est chassé de son Etat par Napoléon.

Le prince Guillaume de Hesse, qui naquit sur les marches du trône le 3 juin 1744, passa sa jeunesse par suite de divisions religieuses au sein de sa famille régnante dans les états du roi de Danemark. En effet, son père, qui n'était encore que l'héritier présomptif de la couronne, vint à se faire catholique, ce qui contraria violemment le grand-père, Guillaume VIII, landgrave régnant, très attaché à la religion de ses ancêtres après que Philippe-le-Magnanime, landgrave de toute la

Hesse, ayant embrassé la réforme de Luther, l'ait introduite dans la Hesse en 1526 et ait joué un grand rôle dans les guerres de religion qui en furent la suite.

Il craignait pour ses petits-enfants l'influence de l'exemple paternel et se crut obligé de les soustraite à la tentation de devenir catholiques. Bref, le père dut renoncer à ses enfants après accord d'une cession de territoire – le comté de Hanau – pour l'entretien de sa famille. Les enfants furent confiés à leur mère, demeurée fidèle à son église, et furent placés sous la protection du grand-père maternel, le roi de Grande-Bretagne, auquel s'adjoignirent deux autres souverains protestants, le roi de Danemark et le roi de Prusse, à savoir Frédéric II de Prusse.

L'année 1754 fut la plus terrible pour ma mère, pour nous et pour toute la Hesse. Mon grand-père eut à Hanau où il se trouvait la certitude du changement de religion de mon père qui avait embrassé [...] la religion romaine en 1748 et qui était resté jusqu'ici un mystère pour nous tous. Les larmes et les gémissements de ma mère infortunée m'annoncèrent cette nouvelle terrible. Ce fut elle-même qui m'instruisit de cette catastrophe funeste.

En vérité, c'était une révolution intérieure que cette abjuration de la foi protestante par le prince héréditaire. En se convertissant au catholicisme, la question de la succession devenait une affaire d'Etat primordiale. C'est pourquoi cette conversion était tenue secrète mais fut ici en l'occurrence découverte. David Hume résume la situation dans son *Histoire d'Angleterre* :

Ce fut un événement assez remarquable que la conversion du prince héréditaire de Hesse-Cassel, gendre du roi de la Grande-Bretagne, à la religion catholique. On supposa qu'il avait cédé moins à sa propre conviction qu'aux promesses de quelques puissances qui cajolèrent son ambition, dans la vue d'affaiblir en Allemagne l'influence de la religion protestante. Son père, affligé de cette défection, fit, pour en prévenir les suites, ce que lui commandait la prudence. Il assembla les états du landgraviat, afin qu'ils eussent à pourvoir au maintien de la religion, de la constitution et des lois du pays. Il fut réglé que, dans le cas où la régence lui serait dévolue par droit de succession, il n'aurait pas le pouvoir de rien changer aux lois établies, ni d'accorder une église à ceux qui professaient la religion romaine ; et qu'en outre il ne participerait point aux soins de l'éducation de ses enfants, dont l'aîné serait mis en possession du comté de Hanau, quand son père parviendrait à la régence du landgraviat. Ces résolutions furent garanties par les rois de Prusse et de Danemark, par les puissances maritimes, et par le corps évangelique de l'empire.

Il fallait donc donner des garanties aux sentiments protestants du pays violemment surexcités. Sous la médiation du roi de Prusse, Frédéric le Grand, fut conclu un *acte de garantie religieuse* (1754), en vertu duquel le prince héritier dut être soigneusement élevé dans la religion de ses pères et obtenir à sa majorité le gouvernement du comté de Hanau. L'abandon du territoire de Hanau par le père y amènera son fils encore jeune au pouvoir, à la mort de son grand-père en 1760. Il avait dix-sept ans. Et ce n'est donc qu'à la mort de son père en 1785 qu'il régnera sur tout le landgraviat de Hesse-Cassel.

En attendant, le jeune prince a onze ans quand il est envoyé avec ses frères, Charles et Frédéric, à Göttingen, dans le palais de son grand-père maternel, George II roi d'Angleterre et tuteur.

Enfin, c'était un moment qui jamais ne s'effacera de ma mémoire. On nous mena chez mon grand-père qui nous embrassa en versant des larmes et nous donna les meilleures leçons. De là nous allâmes dire le dernier adieu à notre père. Fort touché de tous nos malheurs, il pleura extrêmement, sentit à ce qu'il paraissait l'horreur de se voir privé de ses enfants et nous promit la continuation de ses bontés. Depuis ce moment affreux, je ne l'ai jamais revu, ce qui ne me prouve encore pas qu'il ne m'aima jamais. Il fallut quitter à présent ma chère mère, j'écarte le souvenir de cet instant qui encore à présent me remue, d'avoir 11

ans, mon frère Charles 10 et mon frère cadet 7. C'était peut-être pour toujours que nous fuyions Cassel. Ma mère dont la santé affaiblie par les chagrins ne promettait déjà pas alors une longue vie nous disait adieu à jamais.

L'année suivante, le 20 juillet 1755, George II ayant fait un voyage en Hanovre, les enfants furent présentés à leur grand-père au château de Herrenhausen :

Ma mère s'habilla d'abord, nous en fîmes de même et attendîmes chez elle l'arrivée de son père. Ma mère était considérablement émue et tremblait terriblement, que l'on pouvait entendre claquer ses talons. Elle avait pris cette faiblesse l'année avant par tous les chagrins qu'elle avait éprouvés. Nous entendîmes arriver le Roi. Il parut avec un air sévère. Après que ma mère lui eut baisé à genoux la main à l'anglaise, nous en fîmes autant. Il nous reçut gracieusement [...] On alla à table, mais nous mangeâmes dans nos appartements, l'étiquette ne permettant pas qu'à notre âge nous puissions encore manger avec le Roi. [...] L'après-midi nous faisons tous les jours notre cour à sa Majesté dans la galerie où il se trouvait. Nous y restions jusqu'au soir. Les après-dîners étaient souvent occupés par la comédie française qui se donnait au théâtre du jardin de Herrenhausen. Le roi était toujours assis sur le théâtre, regardant les acteurs de côté. [...] Tous les matins je me promenais comme d'ancienne coutume avec ma mère au jardin de Herrenhausen. Le Roi y allait aussi seul, mais dès que nous l'apercevions nous l'évitons comme il n'aimait pas d'être rencontré. Il ne se passa rien de remarquable jusqu'à notre départ qui arriva le 5 août. Le soir d'avant nous primes congé publiquement du roi à genoux comme à notre venue. Sa Majesté nous avait fait présent à chacun d'une épée d'or.

On sait que la maison de Brunswick, appelée au trône d'Angleterre après la mort de la reine Anne, avait conservé le Hanovre à titre de fief masculin, et que ce fief, après avoir appartenu tout un siècle à la couronne de Grande-Bretagne, ne s'en est détaché qu'en 1837, à l'avènement de la reine Victoria. C'est donc à Göttingen, dans le palais du roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, que les jeunes princes de Hesse avaient trouvé asile.

À Göttingen, "le centre de l'ennui", pour le jeune Guillaume qui n'avait pas vraiment commencé son éducation : " ne pouvant pas même profiter à notre âge des collèges qui seuls étaient en état d'occuper un temps que rien n'animait qu'une monotonie continue. L'exercice du cheval était notre seul plaisir. Les dîners horribles, comme les vieux professeurs paraissaient des êtres terribles à des enfants si vifs que nous étions. "

Quand vient l'hiver 1755 :

Quoique nous nous imaginions que cet hiver [1755] se passerait à Göttingen les ordres de feu mon grand-père nous rappelèrent cependant le 24 décembre à Cassel. Nous y retournâmes cette fois avec une sensation égale à celle que nous éprouvions toujours en revoyant nos dieux pénates. Je ne m'attendais pas à ce qui m'arriva dans ce séjour. Dans les premiers jours du mois de janvier, j'eus ordre de me rendre seul chez mon grand-père. En entrant, il me dit : " Guillaume, je viens de vous marier. Vous êtes promis à la princesse Caroline, seconde fille du roi de Danemark. Cet abord, tout neuf pour moi et Dieu seul sait quel pressentiment, firent un effet singulier sur moi. Je fondis en larmes et j'eus toute la peine du monde de contenir mon trouble et d'entendre les leçons de mon grand-père qui m'assura que jusqu'ici il était content de moi et que je devais me rendre digne du bonheur qui m'était destiné. En passant l'antichambre tout le monde fut fort intrigué de savoir ce qui m'était arrivé mais le mystère m'avait été recommandé et ma mère seule eut un rapport fidèle de ce qui s'était passé. Le 5 janvier, on envoya de la Chancellerie une minute de la lettre que je devais écrire au roi de Danemark, je la copiai dans le cabinet de ma mère. Elle contenait une demande formelle de la princesse.

Le prince n'est pas adulte – il n'a que douze ans – néanmoins on songe toutes affaires cessantes à son mariage. La solution prônée vise évidemment grâce au mariage au rapprochement politique.

Mais bientôt après éclatait la guerre qui allait agiter l'Europe pendant sept années, et comme le Hanovre était un des théâtres de la lutte, les jeunes pupilles du roi d'Angleterre furent conduits pour plus de sûreté à Copenhague (le Danemark était neutre), où là encore ils trouvaient sur le trône un tuteur et un parent, à savoir un oncle : le roi de Danemark Frédéric V qui avait épousé en première union une sœur de leur mère, et qui donc promit sa seconde fille en mariage au prince Guillaume. Celui-ci eut à partager avec ses deux frères, Charles et Frédéric, l'excellent enseignement d'un Suisse, un certain Sévery, dont le premier nous parle dans ses mémoires :

Le pédantisme, les raideurs de la flatterie, les principes d'orgueil, très communs dans ces temps aux cours et à la noblesse allemande, ne parvinrent point à nos oreilles ni à nos cœurs. Notre gouverneur, Sévery, assez jeune homme, qui avait des propos très libres, nous disait souvent, quand il entendait des idées vaniteuses : " Ne vous imaginez rien de ce que vous êtes des princes, sachez que vous êtes faits de la même boue que tous les autres, et que ce n'est que le mérite qui fait les hommes.

Survient alors la mort des deux grands-pères en 1760 :

Le 8 février [1760] nous reçûmes par estafette la triste nouvelle du décès de feu notre grand-père [à savoir Guillaume VIII de Hesse-Cassel] qui avait fini sa carrière dans la nuit du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février. Trop jeune pour sentir toute l'étendue de cette perte qui sans la protection divine aurait pu nous plonger dans les plus grands revers, nous n'y donnâmes pas toute cette attention nécessaire ne réfléchissant qu'aux suites présentes. Ma mère partit d'abord et prit la tutelle du comté de Hanau et la régence en mon nom. Le pays prêta le serment de fidélité malgré la présence des Français pour lors en garnison à Hanau. Je fus donc prince héréditaire et l'on fit pour moi une nouvelle étiquette à la cour danoise. Je mangeai seul avec le Roi et non plus avec l'ambassadeur de France.

Le 23 novembre l'on mit le grand deuil pour le roi Georges II de la Grande-Bretagne qui était le second grand-père que je perdais dans cette année. Cette perte était très intéressante pour nous comme il avait été jusqu'ici notre seul vrai protecteur, l'appui et le conseil de ma mère, et celui qui défendait notre cause pour le comté de Hanau en butte aux poursuites de mon père qui après avoir offert une légère somme annuelle à ma mère et à nous, exigeait qu'on lui remit le comté ; et remuait ciel et terre pour cet effet mais les cieus ne permirent pas qu'il réussit à ôter à son épouse et à ses enfants le pays qui devait servir à leur unique entretien.

La question sous-jacente qui se pose immédiatement : pouvait-il ne pas être mal-marié pour raisons d'État ?

Le roi et sa cour me reçurent fort bien, mais je ne m'aperçus que trop que la sensation que mon retour eut dû faire vis-à-vis de la princesse Karoline n'était de cette espèce que j'eusse désiré. Je la trouvai froide et cela ne laissa pas de me frapper, moi, qui avais mis tout mon espoir sur elle. J'appris par le grand maréchal comte Moltke que mes noces ne pouvaient encore se faire et qu'il fallait attendre un changement d'état chez la princesse qui, jusqu'à présent, manquait encore.

L'hiver [1764] se passa comme de coutume en attentions pour la famille royale, dîners et soupers en ville. J'étais la plupart du temps à la cour et fort peu chez moi. [...]

L'attachement de ma promise, quoiqu'un peu réchauffé à mon égard par l'habitude de me revoir journallement, ne prenait cependant aucune consistance. Mademoiselle von Moltke l'avait trop bien instruite qu'elle me faisait trop d'honneur par son alliance et avait

trop peu travaillé sur son esprit ne regardant uniquement qu'à l'extérieur. Si j'avais eu alors quelque expérience, je ne me serais pas tant trompé en désirant mes noces comme le plus haut degré de mon bonheur. Il lui manquait déjà alors le principal, à savoir du caractère. Indifférente sur toutes choses imaginables, elle n'avait alors, comme à l'heure qu'il est, aucun goût décidé pour rien. Son caractère n'est pas mauvais, ses humeurs seules le rendent difficile. L'embarras dans ses moindres occurrences occasionne à chaque instant ses inégalités. Je l'aimais, je dois l'avouer, et quand même j'avais du mécontentement de ses froideurs et embarras. Je m'imaginai que le temps guérirait tout cela. [...] Voilà des réflexions très sinistres, mais je les dois à la vérité, qui m'anima aussi d'avouer mes fautes sans nombre, partantes de tout ceci, mais malgré cela pas excusables pour autant. [...]"

Difficile en effet de tenir le compte de ses maîtresses et plus difficile encore de ses bâtards auxquels il fait allusion à la fin de la dédicace à son fils de ses *Mémoires* lorsqu'il lui recommande :

N'oubliez pas de même ces êtres issus du sang de votre père, gages de ses faiblesses, mais élevés un jour à vous servir et la patrie avec plus de zèle que d'autres. En les rendant heureux s'ils le méritent, vous honorez mes cendres ainsi que par votre bonté envers eux, que je chérirai sans cesse et que vous recommande tendrement, même après sa mort,  
Votre fidèle ami et tendre père

En attendant, le prince écrit :

Je devrais mentir si je disais que l'état de marié avait établi cette vraie tendresse et cet amour fixe entre nous. Les mauvaises humeurs nous séparaient plus souvent que la gaieté nous réunissait. Trop différents d'humeurs, je sentais avec effroi que nous ne nous convenions en aucune façon. Mais que faire ? Il fallait prendre patience.

[...]Ma seule espérance se fondait sur notre retour à Hanau et sur les bonnes leçons de ma mère, auxquelles je ne m'imaginai pas qu'une nièce et belle-fille ne pourrait jamais résister.

Le 19 septembre fut fixé pour notre départ. [...] Au jour fixé, nous primes congé du roi. Le matin, il fut très tendre, et surtout le congé de lui à moi parut le toucher. Il me fit présent d'une superbe tabatière, toute en diamants, avec son portrait, seul souvenir de sept années très rudes que j'avais passées avec lui.

Enfin, il est soustrait à l'influence de sa mère, l'intelligente et lettrée Marie d'Angleterre :

Ce fut entre ce jour [7 octobre] et le 12 octobre [1764], jour du départ pour Hanau que ma mère me remit la régence et voici la première époque où je sentis l'embarras de ma situation, une jeune femme à mener qui manquait de douceur et d'attention pour moi. Un pays à régner ou tout le monde était presque contre moi comme l'on me connaissait déjà pour quelqu'un qui aimait que tout fut en règle et que sous la tutelle chacun faisait ce que bon lui semblait. [...]

Il est un autre point de ces *Mémoires* qu'il nous a paru intéressant de vous faire connaître : celui de la convention maçonnique qui s'est tenue du 16 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 1782 à Wilhelmsbad – littéralement Guillaume-les-Bains – situé dans la banlieue aujourd'hui de la ville de Hanau en Allemagne, lieu de cure célèbre formant un véritable parc urbain géré par l'administration des Parcs et Châteaux de Hesse.

On y note la présence de ce curieux personnage qu'était le comte de Saint-Germain puisque le hasard des événements l'avait mis en rapport intime avec Carl, le frère du landgrave Guillaume.

Ce comte de Saint-Germain, qui a donc été l'hôte du landgrave Guillaume de Hesse par l'intermédiaire de son frère, c'est celui qui se mêlait, disait-il, au train des choses humaines depuis deux ou trois siècles, qui avait vu la cour de France sous François Ier, qui racontait aux Bourbons les anecdotes intimes des Valois, qui pouvait enfin, grâce à des secrets magiques défier la vieillesse et vaincre la mort – bref, ce comte de Saint-Germain a été l'un des principaux mystificateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il n'est pas difficile d'imaginer le mystificateur, mais qu'il le soit au point de fasciner les esprits dans les cours les plus brillantes (notamment en France où il eut les faveurs de Louis XV), chez les diplomates de nombreux Etats, voilà qui est plus rare. Les *Mémoires* du landgrave nous apportent des renseignements intéressants sur la conduite de ce comte de Saint-Germain dont pour sa part il n'a pas été dupe, à l'inverse de ses frères et en particulier de son frère Charles, crédule et débonnaire, qui salua en lui un grand homme, un homme de génie, capable d'arracher à la nature quelques-uns des secrets de la puissance créatrice.

Cette année nous devons avoir une grande société de [francs-] maçons à Wilhelmsbad. Le prince Ferdinand von Braunschweig [grand-maître des francs-maçons d'Allemagne à qui Lessing avait dédié *Ernst et Falk, dialogues pour les francs-maçons* en 1774] et mon frère Karl, chefs de cette réunion et de cet ordre, m'en avaient prévenu déjà et étaient arrivés eux-mêmes en très peu de temps. Mes deux frères se trouvaient depuis plusieurs années dans toute cette société des francs-maçons et mon frère Karl s'était même donné, depuis 1777, toutes les peines imaginables pour m'y attirer, mais ma situation de Souverain rendit ces engagements entièrement incompatibles avec tous mes devoirs. La familiarité extrême et l'égalité qui règnent dans cette confraternité pouvait gêner dans trop de choses et c'est ce qui m'a décidé à m'en dédire pour toujours.

Je trouvai à mon retour chez moi mon frère cadet [...] Il était arrivé le 8 juin, le 16, mon frère Karl à Wilhelmsbad. Ma joie de le voir fut extrême. Seulement je ne m'aperçus, que trop tôt, du changement total qu'une nouvelle philosophie, je veux dire l'art dangereux d'un alchimiste nommé Saint-Germain ou Welldone, qu'il avait chez lui depuis trois ans, avait répandu sur sa façon de penser et, même, sur tout son caractère. Uniquement épris des tromperies de ce misérable, il ne pensait qu'à toutes sortes de secrets qui devaient s'étendre sur toute la nature, dont il se croyait malheureusement le maître. Déjà quarante mille Gulden empruntés à Hanau XXX de la tromperie de Saint-Germain et de ses créatures, dont mon frère Karl est déjà et sera journellement encore plus submergé, sont déjà dépensés sans en voir ni fruits ni rien d'approchant pour rembourser, à la famille de mon frère et à ses enfants si chers à mon cœur, les sacrifices quotidiens que la crédulité de son caractère offre et offrira de plus en plus à l'avarice sordide du soi-disant philosophe et de ses aides encore pires que lui. Une nouvelle médecine soi-disant universelle, sous forme de gouttes d'or potables, bonnes pour toutes maladies sans distinction, occupe malheureusement les talents et le temps si précieux d'un prince qui a réellement de l'esprit et du génie militaire. Mon cœur est pénétré de douleur en traçant ces lignes. Voilà ce cher frère qui m'est aussi ravi. Piqué au vif de savoir toutes mes pensées eu égard à son alchimiste et à ses secrets, il m'évite à toutes occasions et il doit me fuir par le conseil de ses serviteurs qui le trompent et le dépouillent. Oh si feu ma digne mère eût vu ces instants - et son fils chéri en but à la supercherie ! - quelle crève-cœur pour elle.

Le fait est que de nombreux historiens ont reconnu que cette convention possédait à plus d'un titre une dimension et un impact européens, qualifiée par certains de "tournant salutaire et de progrès immense", même de "victoire déterminante d'une nouvelle époque". Ce qui mérite une considération particulière, c'est la coopération étroite d'éminents maçons allemands et français avant, pendant et encore à la suite de cette convention.

C'est en 1783 que le landgrave retrouva ses fils à Cassel :

Le 17 [janvier], je reçus en même temps et la nouvelle de l'arrivée de mon frère Charles à Cassel et ses assurances par écrit qu'il n'aurait de repos avant que de m'y avoir fait aller me dépeignant son séjour en Hesse comme une source inévitable de chagrins entre nous si je ne partageais ces mêmes liens de la tendresse paternelle et filiale. [...] Je répondis à mon frère Charles que je viendrais à Cassel si j'obtenais seulement une assurance que l'on ne me parlerait pas du comté de Hanau et que je serais maître de repartir quand je voudrais. Une lettre du roi d'Angleterre qui m'avait conseillé de ne pas me refuser à me rendre en Hesse me détermina à ce pas. Le 3 février, mon frère Charles m'écrivit et me conjura de passer sur tout m'assurant que pour l'idée de Hanau elle n'existait plus. [...] les ministres remuent ciel et terre pour m'engager à demander à mon père la permission de venir le voir. Dieu qui si souvent m'a guidé dans les choses les plus difficiles le fit aussi bien à cette occasion. Il me semblait que religion, devoir filial, amour de la patrie, tout en un mot, me disait de me rendre à ces instances réitérées que non les hommes mais la Providence divine semblait autoriser. Je pris sur le champ ma résolution et le lendemain 4 février ma lettre pour mon père partit. Je lui écrivis avec toute soumission combien je désirais partager avec mes frères la bénédiction paternelle. Depuis cet instant ni moi ni personne à Hanau ne doutèrent de mon départ pour Cassel qui eut en effet lieu le 10. Mon père m'ayant répondu de la façon la plus tendre et invité de venir incessamment le voir. Le 11 au soir à 8 heures je fus rendu à Cassel [...] Mes frères et M. de Wittorff vinrent encore me voir le même soir de mon arrivée. Ce dernier me reçut avec tous les témoignages d'une satisfaction autorisée par son maître dans ce moment. Mon frère Charles me marqua à cette occasion son amitié la plus tendre et je l'aimais doublement depuis cette époque. Le lendemain, le 12, après 9 heures du matin, M. de Wittorff me mena au château. J'y allais avec toute l'assurance de n'avoir pas mérité mon long exil et avec toute la joie de revoir enfin mes Dieux Pénates. Me reposant uniquement à la bonté divine, je me jetai au pied de mon père l'assurant de la félicité que je ressentais de le revoir lui ayant toute ma vie été le plus respectueusement attaché. Il m'embrassa, me reçut avec la plus vive tendresse et je remarquai que mon respect et ma soumission avaient eu quelque effet de me concilier ses bontés. Mes frères vinrent aussi sur ces entrefaites et nous sortîmes tous trois pour la première fois depuis 28 années passées avec notre père. Les officiers assemblés dans l'antichambre ne purent contenir leur sensibilité à ce spectacle si nouveau et nous allâmes tout droit à la parade qui est dans la grande salle blanche. Mon père m'examina beaucoup sur le militaire, l'attachement que je lui marquai pour ce métier et les connaissances que le service de Prusse m'avait données aidèrent de me gagner ses bonnes grâces. Je fus déclaré général d'infanterie. Mon père y ajouta une pension de 1400 écus et me traita avec mille bontés. [...] Chacun s'empressait de me dire à quel point la Hesse se réjouissait de me revoir, j'en sentais tout le prix. Mes yeux se remplissaient à chaque instant de ces larmes que le sentiment le plus doux, celui de revoir ses compatriotes fait naître. Je savourais ce plaisir avec empressement. [...] Les bontés, la tendresse d'un père qui me traitait non en fils mais en ami contribuaient au-delà de toute expression à ma félicité actuelle, il me dit que nous eussions pu nous voir de cette façon depuis un long espace de temps et semblait regretter d'être séparé de ses enfants depuis tant d'années en donnant directement la faute aux gens qui l'avaient entouré dont il se plaignait et surtout de leur ingratitude sans cependant nommer aucun. Son plus grand plaisir consistait que je lui rappela les anciens temps et les moments que j'avais passé avec lui.

Deux ans plus tard, il accède au trône après la mort de son père :

Le 31 octobre [1785], mon père mourut à Weissenstein à table d'un coup d'apoplexie après avoir été 21 nuits sans presque dormir d'un gros rhume accompagné de fièvre et pour lequel il n'avait pas eu assez de ménagements. Le 2 novembre l'on vint m'annoncer l'arrivée du ministre d'Etat de Wittorff pendant la nuit. Comme je n'avais jamais attendu qu'il vint me voir à Hanau pendant la vie de Monseigneur j'augurai d'abord un grand changement, qu'il m'annonça avec bien des préambules. Quel effet cette nouvelle qui en me privant de l'auteur de mes jours me mettait tout sur les bras fit sur moi ? C'est ce que je ne puis décrire.

On conçoit qu'un tel prince dût éprouver peu de sympathies pour la Révolution française. Il se montra de la sorte tout disposé à aider la Prusse et l'Autriche dans leur croisade contre la France et d'autant plus disposé que le landgrave, qui avait la plus haute idée de sa valeur et de l'importance que lui donnait comme prince souverain sa force militaire, désirait depuis longtemps acquérir pour sa maison la dignité d'électeur ; mais jusqu'ici les circonstances ne s'étaient pas montrées favorables à cette ambition. Il accueillit donc avec joie l'occasion de s'attacher les deux plus puissants monarques de l'Allemagne, l'empereur et le roi de Prusse, même si l'entente de la Prusse et de l'Autriche devenait chaque jour plus difficile.

Bien que les négociations traînèrent plus d'un mois du fait qu'il prétendait que le roi de Prusse prît à sa charge son contingent hessois de 6000 hommes, et que, si le duc de Brunswick donnait sa démission de généralissime, il fût son successeur. ; Guillaume s'engagea finalement à entretenir lui-même son armée. Les Hessois firent ainsi la campagne de France de 1792 :

[...] Le 29 [avril], je reçus une lettre de l'électeur de Trèves qui en annonçant la rupture entre le roi de Hongrie et de Bohême et la France, ainsi qu'une invasion à craindre dans son électorat, m'invitait à le secourir avec mes troupes. Le ministre von Bürgel fut de l'avis qu'il fallait faire une démarche pour se concilier les bontés impériales. Il me conseilla d'expédier un courrier au roi de Prusse et de mettre toutes mes troupes sur le pied de guerre. De cette façon je me laissais entraîner et ce premier pas me mena aux suivants qui auraient pu me devenir bien funestes si la puissante protection divine n'eut encore par la suite tout tourné à mon bien.

[...] Le 18, je reçus le premier avertissement de l'ingratitude qui m'était déjà alors préparée pour tout mon patriotisme. J'avais mandé à l'électeur de Trèves mon arrivée et la marche de mon corps de troupes pour couvrir son pays menacé et je pris cette occasion pour lui demander sa voix afin de me concilier l'électorat. En me remerciant fort vaguement, il me refusa tout net cette demande si juste.

[...] Le 14 juillet, François II fut couronné et quelques jours après, j'allai présenter mon hommage où je fus très bien reçu et où l'empereur me parla déjà du désir de me voir arrangé avec son allié le roi de Prusse. Le 18 juillet, le comte von der Schulenburg, lieutenant général du roi, fut envoyé à Wilhelmsbad pour entendre mes propositions au sujet d'un corps de troupes à donner. Ce fut là que la négative eut dû être déclarée mais l'envie démesurée d'entrer dans cette grande lice et les avantages que je m'en promettais eurent le dessus et je demandai la paie et les fourrages ainsi que le pain pour six mille hommes.

Le 19, le roi passa par Hanau, le 20, je partis pour Mayence sur une invitation reçue de Ses Majestés impériale et royale. Le conseiller privé von Waitz m'accompagna. À mon arrivée, je fis ma cour en premier lieu à la favorite au château d'été de l'électeur où demeurait Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, puis chez l'empereur qui occupait la Résidence. Aux deux cabinets, il me fallut entendre que de ce pas dépendait la gloire et l'avantage de la Hesse, et que, si je ne marchais pas pour la France, il n'y avait rien à faire pour la Maison, à quoi je dois ajouter que l'on me fit entrevoir que le landgrave de Darmstadt avait pris les mêmes engagements. [...] L'ambition, l'envie de me distinguer passa sur tout autre considération et je me déclarai favorablement au roi en présence de l'empereur qui publiquement me loua et m'accueillit. L'impératrice [Marie-Thérèse] fut aussi très gracieuse à mon égard et je puis dire que si de grands compliments très flatteurs eussent pu adoucir un moment si intéressant, j'aurais joui d'une satisfaction sans égale. Vers le soir, je me retirai. Le roi m'envoya l'ordre de l'Aigle rouge institué depuis la réunion des margraviats en Franconie(\*), et le duc régnant von Braunschweig, aussi présent à Mayence, me reçut à bras ouverts quand je lui mandai que je m'étais engagé de marcher sous ses ordres avec six mille Hessois. [...]

Le 20 septembre, qui devait décider de notre sort, fixé pour l'attaque de l'ennemi à Valmy, et décider de notre côté pour entrer dans le bois d'Argonne, commença de grand matin par une canonnade sans exemple. [...] Après avoir fait notre possible, sentant que de

l'autre côté l'ennemi ne pouvait être battu par la grande résistance de celui-ci, il fallut la nuit tombante déjà retourner dans notre camp. À cette occasion, un valet d'artillerie menant son canon fut tué à côté de moi par un boulet à l'instant que je passai à l'attaque auprès de lui. La bonté divine me conserva d'une façon unique. J'avais pris mon quartier à Vraincourt, village devant le front du camp, où j'étais fort exposé. Ma tente, entièrement déchirée après toutes les pluies, me défendait d'y rester. Je me soutins encore dans cette position jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre, où la nouvelle sûre de la retraite de notre armée devant Valmy et le renforcement de l'ennemi devant nous, exigeait notre retraite.

C'est ainsi qu'à l'arrivée de Custine sur le Rhin, le landgrave rejoint sa résidence. Toutefois, les proclamations républicaines répandues en Allemagne, les invitations aux soldats hessois de se joindre à l'armée française, la promesse de leur donner une bonne solde, les droits de l'homme ne produisirent que peu d'effet. Les troupes hessoises se distinguèrent à la reprise de Francfort, au siège de Mayence, en Belgique :

La terreur panique qui régnait dans l'Allemagne pour Custine et qui avait fait place à la bravoure germanique si reconnue de tout temps, était indicible. Depuis le Rhin, les grands chemins, couverts de fuyards à pied, en voiture et à cheval, offraient un spectacle assommant. Un misérable Français avec quelques mille hommes et peu de canons de campagne avait effectué tout ceci. À mon arrivée à Cassel, l'on me conseilla de choisir un autre domicile [...] Je rejetai cette idée avec d'autant plus d'indignation que j'étais venu des postes avancés contre mon gré pour sauver l'Allemagne si cela était possible. Je travaillai jour et nuit, rassemblai les régiments, doublai les garnisons, ravitaillai Hanau et donnai l'ordre pour tirer un cordon depuis Frankenberg jusque vers Fulda. [...]

Sur ces entrefaites, Mayence, cette forteresse renommée, tomba par trahison. [...] Les portes furent ouvertes à Custine qui prit peu après Francfort et voulut en faire de même à Hanau. Mais il n'en était pas dit ainsi. [...] Custine ne connaissant que des traîtres et des lâches, fit faux bond aux Hessois et, au lieu d'attaquer leur Souverain avec les armes usitées, fit un manifeste infâme contre moi, indigne de toute réponse, sinon du mépris qu'il méritait. Il se contenta d'enlever un petit détachement et du sel à Nauheim, seul effort qu'il fut en état de faire contre la Hesse.

[...] La glorieuse expédition de la prise de Francfort à jamais mémorable pour le nom hessois en fut la suite le 2 décembre. Les annales de cette malheureuse guerre en feront à jamais foi. J'eus beaucoup de tués et blessés à cette occasion et le remerciement que le roi m'en fit publiquement, ainsi que le monument glorieux qu'il a fait poser, prouvent assez les services que nous lui avons rendus. À cet assaut, il n'y eut que des Hessois [...] C'était une expédition fort hasardée, si elle manquait, ou que l'ennemi put diriger quelques canons sur les deux colonnes attaquantes, je pouvais perdre la plus grande partie de mes braves troupes. Je fus traité par le roi pendant mon séjour à Francfort avec une distinction peu commune. Après avoir fait marcher mes gardes du corps et mon régiment de gardes pour Hanau et Cassel, je retournai à ma Résidence où bien des affaires m'attendaient.

Si donc Francfort fut occupée quelque temps en 1793, par les troupes françaises du général Custine, Guillaume de Hesse-Cassel livra le bon combat, puis prudent il se retira de la coalition contre la France. Les armées de la Révolution campaient alors sur la rive gauche du Rhin. Ne valait-il pas mieux demeurer dans une neutralité d'attente et ne pas attirer sur Cassel le feu des canons ennemis ?

Guillaume IX fit, presque en même temps que la Prusse, sa paix avec la République française en accédant à la paix de Bâle en 1795, suivie d'un traité particulier par lequel il s'engageait notamment à refuser tout secours en hommes, vivres, argent, chevaux, à une puissance ennemie de la République, même s'ils en étaient requis comme membres de l'empire germanique.

Là-dessus, l'Empire fut proclamé. La politique de Napoléon, très réaliste, consistait à créer entre l'Autriche et la Prusse une troisième puissance composée de la Bavière, du Bade, du Wurtemberg et, de 1801 à 1803, l'Empereur liquida nombre de petits Etats qui constellaient l'ouest allemand. Les trois électorats ecclésiastiques, Mayence, Cologne et Trèves ayant été supprimés, le landgrave Guillaume de Hesse-Cassel fut introduit en 1803 dans le collège allemand à leur place, en recevant le titre d'électeur, sous le nom de Guillaume Ier et un agrandissement.

Mais Guillaume se trouva en demeure de prendre une résolution : il fallait opter pour la clientèle prussienne ou la clientèle française. C'était de ce côté qu'il y avait le plus à gagner ; mais fils d'une Anglaise, élève de la Prusse, feld-maréchal prussien, jaloux de son autorité, dans Napoléon il méprisait le parvenu, craignait le maître. Lors du voyage triomphal sur les bords du Rhin en septembre 1804 de ce dernier – en empereur – qui commençait à poser les bases de la confédération du Rhin, l'électeur se mit en route pour saluer le conquérant, que tous les princes allemands adulaient déjà. Cependant Guillaume de Hesse n'alla pas plus loin que Hanau, et se fit excuser auprès de l'Empereur sur une maladie qui lui était entre-temps survenue – " un accès de goutte ". Cet accident que " l'on s'avisait de regarder comme une maladie de commande " eut une influence fatale sur sa destinée.

Le ministre de France à Cassel d'alors, un certain Louis-Pierre-Edouard Bignon (1771-1841), du moins l'assure dans son *Histoire de France depuis le 18 Brumaire* (Tome IV, page 127) :

...dans ce voyage de Napoléon, Mayence fut surtout le point qui fixa le plus les regards de l'Europe. Les souverains des Etats voisins s'empressèrent de s'y rendre. [...] L'électeur de Hesse, parti de Cassel pour cette même destination, fut arrêté à Hanau par une maladie grave qui l'y retint plusieurs mois. Je note cette circonstance, non sans dessein, parce que, sans ce fâcheux accident, cet électeur serait probablement entré avec l'Empereur Napoléon dans des rapports qui l'auraient préservé des fautes dont sa perte fut la suite en 1806.

À la cour de Cassel, le parti de l'alliance française était représenté par le baron Frédéric-Sigismond de Waitz d'Eschen, ministre principal de l'électeur de Hesse, désireux de soustraire son maître à la dépendance prussienne. C'est encore le ministre de France à Cassel, Bignon, qui assure que c'est à la Hesse-électorale que revient l'idée première de ce *Rheinbund* dont elle devait bientôt être exclue et qui devait même recueillir ses dépouilles :

Le baron de Waitz, ministre principal de l'électeur de Hesse, affligé de voir ce prince obstiné à rester feld-maréchal au service de la Prusse et asservi en esclave à cette puissance, avait, dans le dessein de l'en affranchir, imaginé qu'il serait possible de former une association d'Etats secondaires qui, par cette union de leurs forces, assureraient leur indépendance, surtout en se plaçant sous la protection d'un grand Etat étranger à l'Allemagne. Il communiqua cette idée au ministre de France à Cassel. Elle fut débattue entre eux, et le ministre français la soumit à son gouvernement dans un mémoire dont les conclusions étaient que cette association admettrait tous les souverains de l'Allemagne [...] c'était l'électeur de Hesse qui lui en avait fait la première ouverture.

Napoléon chargea son ministre de déclarer à l'électeur que l'Empereur "comptait sur lui pour être l'homme d'armes de la confédération projetée"; mais les exigences de Guillaume étaient extrêmes; il aurait voulu, assure-t-on, que Napoléon lui sacrifiât ses cousins de Hesse-Darmstadt. Déjà il avait déplu par son obstination à garder à sa cour l'intrigant ambassadeur anglais Taylor, dont Napoléon voulait se débarrasser. Bref, après Austerlitz, il ne fut pas compris dans la grande promotion de rois et de grands-ducs qui accompagna la conclusion de la confédération rhénane constituée le 12 juillet 1806. De fait, lorsque, le 6 août 1806, François II dépose la couronne impériale d'Allemagne, il ne fait que ratifier la dissolution déjà effective du "Saint Empire romain germanique".

Toujours est-il que la Hesse-Kassel était restée en dehors de cette " Confédération du Rhin ". Le dépit de Guillaume Ier fut extrême. Il déclarait hautement qu'il " aimait mieux être un simple maréchal prussien qu'un roi de fabrique de Napoléon " ; mais il imagina, pour se donner de l'importance, " de faire entendre à la cour de Prusse que la France était très jalouse d'attirer la Hesse dans la confédération du Rhin ; à l'en croire, le ministre de France à Cassel lui aurait offert, pour le décider, les dépouilles de la maison d'Orange-Fulda, alliée à la Prusse. "

Cette vantardise fut une des choses qui contribuèrent le plus à exciter la cour de Prusse contre Napoléon et à précipiter la catastrophe dont l'électeur de Cassel allait être la première victime. À ce moment, d'ailleurs, Napoléon devait avoir déjà d'autres vues sur ses états.

Quoi qu'il en soit, la situation de l'électeur était devenue fort difficile. Il se sentait repoussé de la Confédération du Rhin, exclu de la protection hautaine de Napoléon, peut-être en butte à ses convoitises ; mais il ne pouvait se décider à entrer dans la Confédération du Nord, que la Prusse essayait alors de fonder. Vis-à-vis de Frédéric-Guillaume III (1797-1840) (devenu le beau-frère de son fils) comme de Napoléon, il se faisait valoir, tenait à se faire payer cher.

Guillaume ne voulait rien céder, rien hasarder, rien conclure. De 1803 à 1806, Guillaume louvoya comme il put entre la pression française d'une part et ses sympathies prussiennes de l'autre. Néanmoins en août 1806, il ordonna au baron von Waitz, son principal ministre, de rédiger un traité d'alliance avec la Prusse ; encore que lorsqu'il vit que la situation tournait à la guerre, il refusa de signer. Si la Prusse, en cette fameuse année 1806, se montra indécise par faiblesse, l'électeur fut plus indécis encore.

Quoi qu'il en soit, lorsque l'armée prussienne vint à commencer la guerre, l'électeur commit, en cet instant critique, l'imprudence d'aller en personne au quartier général du roi de Prusse pour y demander la neutralité de son territoire, de sorte qu'en son absence, un grave incident se produisit.

Un détachement du corps de Rüchel, conduit par Blücher, entra dans l'Electorat. Le prince électoral, en uniforme de général prussien, était allé au-devant de lui et avait fait son entrée dans Cassel, chevauchant aux côtés de Blücher. Bignon protesta contre cette violation de la neutralité ; mais si les troupes prussiennes évacuèrent la Hesse, il parut que c'était moins en vertu de cette protestation qu'à la suite d'un mouvement général de concentration ordonné par Brunswick.

Je pars le 1<sup>er</sup> octobre jusqu'à Gotha, le 2 je me rends à Naumburg, le 3 j'assiste au conseil de guerre, pire qu'en France. Le 4, je repars ne m'étant engagé à rien, arrive le 5 à Cassel. Je rencontre le corps de Blücher qui faisait une démonstration en passant Cassel, démarche qui apparemment m'a coûté mes Etats et mon patrimoine. Le 6 octobre, je le fais rétrograder comme contraire à la neutralité. [...]

À mon retour, l'électeur de Mayence, le prince primat Dalberg, me fit trouver une lettre de l'empereur Napoléon, écrite en ces termes : "Si le prince de Hesse-Cassel veut rester neutre, je ne veux pas l'en empêcher. Aucun de mes détachements ne passera sur son territoire mais il faut qu'il soit vraiment neutre et ne fasse aucun armement. Dépêchez-lui un courrier et avertissez-le de mes résolutions. En tout je n'ai pas à me plaindre de Cassel." Au moment de la réception de cette lettre, que j'accusais d'abord au prince primat, je me crus sûr de ma neutralité et je ressentis une félicité indicible d'avoir sauvé mes chers sujets des horreurs de la guerre. Chaque bon Hessois partageait ce sentiment et je me voyais plus aimé que jamais. Mais, hélas, cela ne devait pas rester ainsi et la fourbe la plus étudiée et la malice la plus noire avait inventé tous ces pièges pour me faire tomber plus aisément dans le panneau.

Peu de jours après, c'est la terrible nouvelle d'Iéna où l'armée prussienne est écrasée. L'électeur se hâte de réduire son armée, qui était montée au chiffre énorme de 20 000 hommes ; il était trop tard. Il affecta de mettre sa confiance en cette neutralité qu'il avait si mal gardée. Bignon est appelé auprès de Napoléon à qui il fait même remettre une lettre de compliments. L'électeur de Hesse, Guillaume I<sup>er</sup> croyait-il vraiment n'avoir rien à craindre pour lui-même ?

Le 14 octobre, jour de la malheureuse bataille d'Auerstedt, rompit toutes les digues possibles contre l'inondation générale. Ce n'était pas une bataille perdue, c'était une déroute totale. Le ministre de France exige que mes troupes rentrent dans leur garnison et fussent démobilisées. Il nommait ma neutralité perfide au cas de refus. Les voix aux conflits furent partagées. Contre ma persuasion, je me décidai à donner l'ordre (le 19) demandé, que j'ai bien regretté, quoiqu'il fût de toute impossibilité de défendre seul sans appui la Hesse contre l'armée française victorieuse sur tous les points. Le 21 octobre, Bignon, ministre de France reçut l'ordre de venir joindre Napoléon à Berlin. Encore je ne regardai pas ceci comme c'était en effet. Mais il partit sans prendre congé et j'eusse du n'y pas être insensible. [...] j'étais si sûr de ma neutralité que je fis partir le général von Lehsten accompagné de Starkloff pour Berlin le 28 octobre afin d'y complimenter l'empereur Napoléon et le lui présenter une lettre de main propre de ma part avec les remerciements dévoués de m'avoir accordé la neutralité.

L'électeur de Hesse, Guillaume I<sup>er</sup> avait espéré qu'il lui serait permis de rester neutre entre la France et la Prusse. Son illusion ne fut pas de longue durée : il fut détrompé le 31 octobre 1806, peu avant minuit, lorsque le chargé d'affaires de France à Cassel, Courbon de Saint-Genest, lui remit une terrible note qui lui annonçait que Bonaparte avait une connaissance parfaite de l'adhésion que la cour de Cassel avait donnée à la coalition projetée par la Prusse, et des préparatifs qu'elle avait faits en conséquence de cette adhésion.

Voici la fin de cette note :

"Il reste au prince de Hesse-Cassel à voir, dans la situation des choses, s'il veut repousser la force par la force, et rendre son pays le théâtre des désastres de la guerre."

Quand M. de Saint-Genest remit cette note, le roi Louis de Hollande était entré dans la Hesse-Cassel par la frontière du nord et l'avant-garde de 6000 hommes du corps d'armée du maréchal Mortier, qui avait été formé près de Francfort, était à la porte de Cassel après être entrée dans la Hesse-Cassel par la frontière sud-est. Les instructions de l'empereur à ce dernier, en date du 22 octobre, étaient conçues dans les termes les plus rigoureux.

Le soir même, l'électeur réunit son conseil dont deux des membres allèrent au-devant de Mortier pour lui déclarer que leur maître était prêt à accéder à la confédération du Rhin. Le maréchal répondit que la politique n'était pas son affaire, et il continua sa marche sur Cassel. L'électeur se décida dès lors à réserver précieusement sa personne pour des temps meilleurs en revêtant, pour la première fois peut-être dans sa vie, des habits civils.

Après un court préambule, le ministre von Baumbach me déclara et même avec peu de ménagement que Mortier était en marche, qu'il avait au surplus déclaré qu'il avait l'ordre de son empereur de nous arrêter mon fils et moi comme généraux prussiens, en qualité de prisonniers de guerre. Il me restait donc encore dix minutes pour partir et je me trouvais rester tout seul, sans appui de personne et, je dois le dire, abandonné de tous mes serviteurs. Je n'eus pas même le temps de prendre congé de personne. Je fis chercher mon fils. Mon intention était d'aller directement trouver le tyran qui m'écrasait ainsi.

Nous sortîmes par la porte de Leipzig où nous donnâmes tout droit dans l'avant-garde française. Il fallut rebrousser, nous prîmes la route d'Arolsen par le Karlsberg où nous arrivâmes comme tombés des nues et dans une situation affreuse. Le prince von Waldeck nous reçut froidement et comme désirant notre prompt départ. Le major von Thümmel, mon aide de camp, arriva avec la seconde voiture pendant le dîner. [...] je n'avais que l'habit

que je portais et la chemise sur le corps. L'après dîner fut employé à fixer nos projets. Je me décidai d'aller en Holstein chez mon frère Karl. Nous partîmes à deux heures du matin le 2 novembre [...] nous arrivâmes [...] le 7 à midi au château de Gottorf dans le Schleswig.

Mon frère, qui était venu à une mille à ma rencontre, et son épouse me reçurent avec cette tendresse qui caractérise les bons parents.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1806, le maréchal Mortier et Louis Bonaparte entrèrent à Cassel à la tête de troupes françaises et hollandaises, et le maréchal publia une proclamation par laquelle il prit possession de la Hesse. L'impression de cette soudaine conquête fut profonde. Les campagnes et les petites villes, absolument dévouées à l'électeur, éprouvèrent la plus vive douleur ; pourtant la population de Cassel, connaissant mieux son maître, le jugea plus sévèrement et se montra plus calme. Les troupes étaient indignées d'être ainsi contraintes à poser les armes sans même avoir combattu. Plusieurs officiers entrèrent, de dépit, au service de Napoléon. Napoléon ne semble pas avoir été fixé tout d'abord sur ce qu'il ferait de la Hesse-Cassel. Dans l'intérêt de la France et de la politique impériale, il valait mieux peut-être avoir à Cassel un prince vaincu, subordonné, mais agrandi, roi par la grâce de Napoléon, que d'y fonder une nouvelle et éphémère dynastie napoléonienne.

Deux plénipotentiaires de l'électeur, le baron von Malsburg et le général George Ferdinand Lepel (1779-1873), vinrent négocier à Berlin le rétablissement de leur maître. Talleyrand les renvoyait à Berthier sous prétexte que la question hessoise était une affaire militaire, Berthier à Talleyrand, attendu que l'affaire était essentiellement politique.

Le 4 novembre 1806 paraissait l'arrêt du destin. La maison de Hesse était déchue du trône. Guillaume, son chef, n'avait su ni aider la Prusse, ni se concilier la France, ni garder sa neutralité. La Hesse-Cassel est adjointe au Royaume de Westphalie que Napoléon donne à son frère Jérôme en novembre 1807.

Nous eûmes la nouvelles de l'arrivée de Jérôme à Wilhelmshöhe. Je passe sous silence toutes les horreurs, les changements de nom de mes endroits les plus chers, l'ingratitude de ceux auxquels j'avais fait le plus de bien. La confiance en Dieu, le Souverain des Souverains, ma soumission à ses décrets et ma bonne conscience, le plus grand des trésors, me soutinrent seuls à cette rude époque.

Le changement de nom auquel fait ici allusion le landgrave c'est celui de la résidence de *Wilhelmshöhe*, rebaptisée pendant l'Empire *Napoleonshöhe*, où Jérôme s'installe fastueusement avec sa jeune épouse Catherine de Wurtemberg dans les mois qui suivent son arrivée à Kassel en 1807. On prétendait que son expression la plus ordinaire était : "*Morgen, wieder lustig*", "Demain encore gai". Les habitants de Cassel l'appelaient le roi-loustic. C'est tout dire ! L'ironie de l'histoire vaudra à Napoléon III d'être retenu prisonnier quelques mois en 1870-1871 dans ce même château de Wilhelmshöhe.

Avant l'arrivée de Jérôme, les occupants français provoquèrent la colère des Hessois en s'appropriant nombre d'œuvres d'art de la collection du prince-électeur. Ces trésors, tels que tableaux et sculptures antiques, furent transportés à Paris, en partie réunis au Louvre avec le butin artistique provenant de toute l'Europe conquise.

Après la chute de Napoléon, le prince-électeur de Hesse diligenta des experts à Paris, dont Jacob Grimm, afin de récupérer ses biens artistiques. C'est en 1814 que celui-ci arrive à Paris en tant que secrétaire de légation du représentant de la Hesse avec pour délicate mission de négocier avec les autorités françaises le retour en Allemagne des objets d'art réquisitionnés par les armées napoléoniennes. Toutes les œuvres ne purent cependant être reprises. Certaines avaient été envoyées dans des musées de province comme la peinture *Abraham et Melchisedek* de Rubens au musée de Caen ou revendues (par Joséphine) au tsar comme le fameux *Paysage avec le Repos pendant*

*la Fuite en Egypte* de Claude Lorrain, aujourd'hui conservé au Musée de l'Ermitage à Saint-Petersbourg.

Guillaume I<sup>er</sup> de Hesse est généralement considéré comme l'un des princes allemands les plus riches de son temps, grâce notamment à une armée de 12 000 hommes qu'il fournissait à différentes puissances, surtout à l'Angleterre, moyennant des subsides. Le banquier Mayer-Amschel Rothschild, honoré de l'amitié du landgrave dont les goûts numismatiques l'avaient rapproché, fut chargé par lui de plusieurs négociations importantes, et reçut de lui, en 1801, le titre d'agent de la cour (*Hofagent*), puis agent supérieur de la cour (*Oberhofagent*). En 1806, forcé de se retirer devant les armées françaises, le prince lui confia le soin de sa fortune particulière. Il y avait risques et périls à accepter un pareil dépôt, et, en effet, le banquier de Francfort, en butte aux vexations de la police, eut à lutter contre les événements et réussit à en triompher ; si bien qu'il sauva la fortune de l'électeur en parvenant, au péril de sa vie ou de sa liberté, à la dérober aux recherches de la police napoléonienne. Ce fut assurément l'origine de la grandeur sans rivale de cette maison qui sauva sa fortune lors de l'invasion de la Hesse-Cassel par Napoléon.

Au milieu de novembre 1813, lorsque le Prince Electeur rentra dans Cassel abandonné par les Français, il n'y trouva plus Meyer-Amschel, mort le 18 septembre 1812, à soixante-neuf ans.

J'arrive le 21 [novembre 1813] à Cassel où je fus reçu si tendrement comme un père adoré par ses enfants. Je laisse à d'autres à décrire ce jour si mémorable. Je descendis à Bellevue. L'électrice et Caroline m'avaient suivi de Gotha et ma fille aînée se trouva avec elles dans mes appartements. Toute la cour ancienne et les dames en corps s'y trouvèrent. Enfin sans verser des larmes je ne puis plus me retrouver à penser à ce jour si chéri. Le lendemain je donnai pour la première fois l'ordre par lequel toute l'ancienne armée fut rappelée à ses drapeaux. Le soir la princesse électorale revint de Berlin avec ses 3 chers enfants. Le 23 novembre il y eut un service d'actions de grâces à la grande église et le soir illumination. Le 24 je retournai à mon cher Wilhelmshöhe où mes sujets du baillage me reçoivent avec allégresse. Jeudi 25 novembre je partis pour Marbourg où la réception et l'allégresse fut partout la même. En arrivant dans cette ville les bourgeois dételèrent les chevaux et me traînèrent comme à Cassel jusqu'à la maison de poste. Le 26, je partis pour Francfort. Même réception surtout à Nauheim. Le 27 j'obtins des audiences de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse qui approuvent mon entrée à Hanau pour le lendemain mais le ministre de Stein s'avise d'y mettre obstacle au nom de l'empereur Alexandre alors absent. Le roi de Prusse outré de cette impertinence me détermina d'aller le 29 novembre à Hanau où à l'envi des autres villes je fus reçu avec une joie indicible. J'y vis tous les collègues et ma satisfaction de revoir ma première possession et le pays (où proprement j'avais appris le premier l'art de régner) fut inexprimable.

Si le traité de Vienne de 1815 simplifia grandement la carte monarchique, il ne supprima cependant pas le poids quantitatif de ce qui avait été le Saint-Empire, mué en "Deutscher Bund" "Confédération allemande". Face aux grandes monarchies européennes classiques, le " Bund " allemand alignait encore 37 "monarchies" de types divers : la Prusse, l'Autriche, la Bavière, la Saxe, le Hanovre et le Wurtemberg, l'électorat de Hesse, 7 grands-duchés, 10 duchés, 12 principautés, un landgraviat, etc.. Guillaume I<sup>er</sup> garda le titre d'Electeur, bien que ce titre se trouvât sans objet : le Saint-Empire n'existait déjà plus.

## LA LÉGENDE DU DRAGON DE BÉRAIRE<sup>1</sup>

Jean-René Perrin

### RÉSUMÉ<sup>2</sup>

*Entre Loire et Loiret. À la frontière de la légende et de l'histoire, je voudrais vous présenter ces terres où Euspice et son neveu Maximin venus de l'est fondent l'abbaye de Micy. Mais il est prématuré, en ce début du sixième siècle, de parler de terres : c'est d'un vaste marécage qu'il s'agit, où le fleuve pénètre partout. Il fallut travailler dur, assainir. Ce fut un combat de chaque jour, fait de victoires et de défaites, pour que, peu à peu, la terre fertile émerge de ces eaux limoneuses et devienne plus hospitalière, avec "la chénaie, la saussaie et les deux moulins".*

*Ce fut une autre œuvre que de construire l'abbaye de Micy, dont les tableaux de Desfriches nous ont fait naguère découvrir les ruines. C'en fut une troisième, indissociable, sans laquelle la seconde perdait son sens et son utilité, que de se pencher sur les "âmes en friche" et "marécages de l'esprit". Mais les âmes et les esprits tentent de se frayer un chemin entre ténèbres et lumières. Les "forêts de symboles" surgissent d'univers indistincts et troublés semblables aux mélanges de terre et d'eau au sein desquels Micy s'édifia.*

*Et de l'autre côté du fleuve, il y a le dragon, qui rassemble en son être informe les peurs, les marasmes et les catastrophes. Être réel, être fantasmagorique, être bestial et humain, corps maléfique, serpent doté d'écaillés et d'ailes, immense reptile diffusant partout son haleine pestilentielle, le dragon est là, présent dans les esprits. Il hante les jours et les nuits, crachant les flammes et la morve. Il est la métonymie des marécages. Il est la figure du Mal. Il porte en lui les maladies. Le tuer devient une obligation aussi impérieuse que l'était l'assainissement des terres malsaines et gorgées d'eau : c'est le même combat.*

*Entre Saint-Pryvé Saint-Mesmin et la Chapelle-Saint-Mesmin, il y a l'immensité de la Loire. De Saint-Pryvé on distingue l'église de La Chapelle, la colline, le promontoire et, sous eux, la grotte de Béraire. C'est une légende. Les légendes renvoient aux mythes fondateurs, aux tréfonds de l'être et à la psychanalyse. Celle-ci est gorgée de sens : Saint-Mesmin terrassant le dragon, c'est le pionnier qui entrouvre le premier ce sol insalubre (Théophile Cochard) ; l'image du dragon détruit n'est autre que celle des marécages desséchés et des terres cultivées (Jules Normand).*

š > œ • š >

### Préambule

Je souhaite, par ce modeste essai à travers l'allégorie et le puissant symbolisme de la légende du dragon de Béraire, contribuer à faire connaître l'importance primordiale qu'a eue notre région d'Orléans dans l'histoire de la France, la place que lui a accordée Clovis, roi des Francs, en rappelant certains éléments actuellement quelque peu oubliés tels que l'action d'Euspice et Mesmin et surtout en évoquant le flambeau rayonnant qu'a été l'abbaye de Micy pendant treize

<sup>1</sup> Séance du 14 octobre 2010.

<sup>2</sup> Résumé tiré de la présentation de l'ouvrage de Jean-René Perrin sur *La Légende du dragon de Béraire* faite par M. le Sénateur Jean-Pierre Sueur.

siècles aujourd'hui pratiquement ignorée de tout un chacun, mis à part quelques érudits et dont bien des époques restent actuellement obscures.

Notre sol en ce temps-là.

Il est difficilement concevable d'aborder la légende du dragon de Béraire sans la situer brièvement dans son contexte historique. Le temps est loin de la belle unité indo-occidentale de l'âge de bronze de la préhistoire, disloquée mille ans environ avant notre ère. Au cours du VI<sup>e</sup> siècle environ avant notre ère, les Celtes ont envahi la Gaule et en ont conquis la majeure partie. Au temps des Gaulois, notre territoire était partagé entre les Carnutes (Orléans et Chartres), les Sénons (Sens), les Bituriges (Bourges) et les Éduens (Bibracte : dans la Bourgogne actuelle). À partir du VIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère, les Celtes ayant envahi la Gaule en ont conquis la majeure partie. Probablement originaires de l'Europe de l'Est, ils se sont répandus vers l'ouest. C'est vers le V<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ qu'ils se sont réellement assimilés aux autochtones, devenant les "Gaulois". dans leur pays "la Gaule".

Lorsque Jules César a conquis notre région en l'an 52 avant J.C., il a d'emblée réalisé l'importance de cette ville-pont que pouvait représenter la place d'Orléans, le grand marché des Carnutes et l'importance du pèlerinage des druides gaulois, cœur de la Gaule, qu'on croit pouvoir situer à Saint-Benoît-sur-Loire. C'est Orléans (Genabum) qui a donné le signal de l'insurrection des Carnutes et du soulèvement de la Gaule contre la domination romaine. Après la défaite d'Alésia (-52), la Gaule est tombée sous la domination romaine et, administrée par Rome, a été divisée en provinces.

Elle devra ensuite faire face, plusieurs fois, à des envahisseurs barbares venus du Nord qui, au III<sup>e</sup> siècle ravagent le pays puis, au début du V<sup>e</sup> siècle, déferlent à nouveau sur l'Europe. Les Huns d'Attila parviennent à leur tour en occident. Peu à peu, ils détruisent l'empire romain qui s'est fractionné en de multiples entités indépendantes gouvernées par des souverains barbares.

Par étapes successives, les Francs s'avancent vers le centre du pays. C'est par une excellente stratégie que le plus illustre d'entre eux, Clovis, va réussir à s'imposer comme leur chef, établir une unité et que le peuple franc va s'assimiler aux Gallo-romains. Après avoir éliminé les petits rois saliens, il a annexé le royaume de Cambrai, puis Thuringe (Pays-Bas) et enfin détruit en 496 les Alamans du Rhin supérieur à la bataille de Tolbiac (Allemagne, vers Cologne), trop heureux de répondre à la sollicitation des Francs ripuaires menacés et de conquérir ainsi la Champagne. Cependant, cette victoire ne s'est pas faite pas sans difficultés : Clovis au bord de la défaite a promis, en échange de la victoire de Tolbiac, de se convertir au "Dieu de Clotilde", son épouse chrétienne. De simple roi franc, Clovis est devenu le roi incontesté des Francs du fait de sa conversion au christianisme, seul moyen d'unifier une Gaule morcelée, ce qui lui a permis de s'affirmer en partenaire incontournable pour mener une politique internationale active.

## MICY

Si ce bref rappel historique apparaissait important en matière d'introduction, il est indispensable de dresser un aperçu de l'histoire de l'abbaye de Micy à ses débuts tant elle est intimement liée à la légende du dragon. Clovis a conquis progressivement toute la Gaule à partir de son camp initial le long du Rhin, de Mayence à la mer du Nord. Toute la Gaule ? Non ! Une ville peuplée d'irréductibles Gaulois résiste encore et toujours à l'envahisseur : il s'agit des habitants de Verdun qui s'étaient révoltés contre lui. Il a donc mis le siège devant cette place et était sur le point de la prendre et de la punir avec sévérité, lorsque les assiégés firent appel à sa pitié. Ils lui dépêchèrent un saint prêtre, nommé Euspice, à la place de Saint Firmin, leur évêque, décédé peu de jours auparavant.

Le roi a adopté une politique de clémence qui correspondait parfaitement à sa religion. Il

est entré en procession dans la ville, précédé du clergé, encensé par les acclamations du peuple. Clovis souhaite faire ordonner Euspice évêque de Verdun mais celui-ci refuse cette offre. Le roi lui a alors demandé de l'accompagner dans sa vie errante comme conseiller et ami, ainsi que Maximin, son neveu.

Arrivé à Orléans sur ses vieux jours, Euspice aspirait à un lieu sauvage où il pourrait se retirer dans la solitude et la prière en compagnie de son neveu Maximin (Fig. 1). Sur le conseil d'Eusèbe, évêque d'Orléans, Clovis leur donne la terre de Micy au confluent de la Loire et du Loiret pour y bâtir un monastère et y ajoute des terres de l'autre côté de la Loire, en particulier ce qui fut la villa gallo-romaine de Béraire, jadis occupée par l'Intendant royal. Il s'agissait d'un domaine relevant de la couronne et que les souverains s'étaient jadis réservés pour s'y livrer aux plaisirs de la chasse et de la pêche, mais qui au fil des siècles avait été déserté.

Telle est la fondation du monastère de Micy en un lieu qui a pris le nom de Saint Maximin, dit par corruption Saint Mesmin. Ayant eu l'occasion de fréquenter longuement Euspice et Mesmin, Clovis était persuadé du bien-fondé de cette opération, dont il espérait tirer des bénéfices et l'avenir lui donnera raison (Fig. 2). Il connaissait leur courage et la détermination que leur inspirait leur foi. Il ne doutait pas de leur capacité à assainir cette terre marécageuse et insalubre mais de situation très stratégique pour y accomplir un puissant travail d'évangélisation propice à consolider sa propre autorité et en faire le centre de sa domination.

Euspice et son neveu Maximin ont donc fondé une abbaye sous le bienveillant patronage de l'évêque d'Orléans : l'abbaye de Micy. Ils ont très vite été rejoints par de nombreux disciples, moines cénobites, venant de toutes parts, principalement de la partie méridionale de la Gaule qu'on appelait l'Aquitaine. Ceux-ci ont travaillé avec acharnement au développement de l'abbaye pendant la période de 502 à 780. Ces moines ont accompli un immense travail de défrichement et d'exploitation des terres de la contrée jusqu'alors improductives.

En, effet, ce territoire, quoique très fertile, présentait alors l'image d'une complète désolation. Les nombreuses invasions des Barbares, qui dévastèrent la Gaule, avaient saccagé toute cette contrée. Ce que les Wisigoths avaient épargné, les Alains, les Huns, les Francs même l'avaient détruit ; il ne restait plus que de rares habitants réduits à la famine, au milieu des campagnes qu'ils étaient impuissants à cultiver. La Loire coulait péniblement dans son lit encombré d'îlots sablonneux, entre deux vals dévastés. Le Loiret, dont rien ne régularisait le cours, errait à l'aventure au milieu des prairies périodiquement inondées, laissant après chaque débordement des rigoles bourbeuses, des marécages d'où s'élevaient d'humides brouillards imprégnés de miasmes homicides. Il déplaçait fréquemment son cours, qu'aucune digue ne retenait.

Les moines ont parallèlement réalisé un travail manuel et intellectuel extraordinaire accompagné d'un enseignement littéraire de très haut niveau, puisque l'abbaye contenait probablement la plus importante bibliothèque de l'époque. Nous y retrouverons bientôt d'ailleurs quelques personnages marquants qui seront passés par ses bancs d'étude. Les élèves venaient du pays environnant. Orléans en a fourni le plus nombreux contingent jusqu'à l'ouverture de son université.

C'est ainsi que Micy est devenu un des principaux foyers d'influence religieuse et civilisatrice de la France naissante. En quelques années, le monastère de Micy a acquis un rayonnement qui a amené nombre de disciples à se joindre à la tâche que s'était fixé Maximin, qu'on appellera bientôt Mesmin. Les moines défrichent, drainent, remblaient, assainissent, améliorent et cultivent ce morceau de terre qu'il ont trouvé marécageux et qui devient un modèle d'agriculture. Il semble que le travail fourni pour améliorer le terrain soit transposable aux âmes en friche et aux marécages de l'esprit, expliquant sans nul doute la réputation de sainteté qui a auréolé Mesmin de son vivant (Fig. 3)

On parle d'un dragon à l'haleine pestilentielle vivant dans une grotte des rives de Loire, et que Mesmin combat. La vérité est sans doute plus dialectique que fantastique, car la grotte en question est selon toute vraisemblance un lieu de réunion druidique qui doit fort gêner le moine dans sa mission évangélique. Ils en mourront tous deux : le dragon en 510 d'après la légende, saint Mesmin le 15 décembre 520, succombant ayant à peine atteint sa cinquantième année, à une fièvre lente, usé par le travail et les privations.

C'est Théodulphe, évêque d'Orléans qui a introduit à Micy la règle bénédictine, à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle. Elle est plus conforme aux nécessités du temps que celle des cénobites, venue d'Orient et prônant trop la solitude, obstacle au développement de l'abbaye dans le centre de la Gaule. Les Bénédictins ont été présents de 780 à 1608. Voici le témoignage du moine Berthold de l'abbaye au IX<sup>e</sup> siècle :

Ce lieu, peu éloigné d'Orléans, entre la Loire et le Loiret, offre un séjour agréable à ses habitants. Il est couvert de nombreux habitants élevés par d'habiles ouvriers ; on y voit dans une harmonieuse disposition, des jardins fertiles, des vignes et des massifs d'arbres ; de chaque côté, on entend le doux murmure des eaux ; le mouvement des nombreux bateaux qui montent ou descendent le fleuve, ajoutent encore à l'agrément de ce lieu.

Cette description idyllique de l'abbaye est quelque peu différente de celle donnée par Jacques Debal qui cite Létald, moine de Micy, à la fin du X<sup>e</sup> siècle, dans le livre des miracles de saint Mesmin (Mabillon, *Acta sanctorum O.S.B.*, sacc., I, 582, III, 12),

Ce lieu était tellement entouré de choses hétéroclites que aucun moine ne pouvait y demeurer, mais seulement des paysans avec leurs femmes, leurs écuries avec leurs chiens.

L'abbaye est dévastée plusieurs fois par les Normands. Durant le IX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du X<sup>e</sup>, une menace terrible pèse sur le val. Les Normands remontent la Loire, pillant, tuant, détruisant tout sur leur passage. En 856, l'abbaye de Micy est dévastée ; dix ans après, ils réapparaissent. En quelques années, le pays est ruiné, l'abbaye est en ruines. Mais, sitôt le calme revenu, les moines se mettent en devoir avec ténacité de la rebâtir en réutilisant des matériaux plus anciens trouvés sur place : pierres, briques romaines. Le pays retrouve peu à peu sa prospérité. L'abbaye de Micy, maîtresse des deux rives de la Loire, exerce tous les droits de suzeraineté fluviale. Son influence sociale et intellectuelle est très importante puisqu'elle arrive à réunir sous son patronage vingt-cinq églises paroissiales. Mais sa prospérité au Moyen Âge a été interrompue par de multiples avatars lors de la guerre de Cent Ans et pendant les guerres de religion.

C'est le Cardinal de la Rochefoucault, abbé commanditaire qui a introduit les moines Feuillants au monastère en 1608. Jusqu'à la révolution, l'abbaye de Micy vivra des heures de rayonnement et de déclin, de décadence et de gloire, au rythme des heurs et des malheurs du Royaume de France et de l'Église. Elle a disparu à la Révolution. En 1791, au départ forcé des moines, l'abbaye, devenue bien national, fut frappée du scellé national, ce qui n'empêcha pas un pillage systématique. Quand un décret ordonna la mise en adjudication, il ne restait plus que des murailles et des logis dépouillés qui se transformèrent en carrières de pierre. En 1797, il n'en restait plus rien, pas même des ruines. Seule la Croix de Micy commémore son existence sur la rive gauche de la Loire.

L'histoire de l'abbaye de Micy a été décrite par le chanoine Jarossay dans son ouvrage publié en 1902, *L'Histoire de l'abbaye de Micy-Saint-Mesmin*. En fait, les seuls détails que nous possédons sur la fondation de l'abbaye de Micy à la fin du V<sup>e</sup> siècle, nous sont connus par la *Vie de Saint-Mesmin* rédigée par un moine de ce monastère nommé Bertold. Elle a été dédiée par celui-

ci à l'évêque Jonas qui occupa le siège épiscopal d'Orléans de 824 à 843, soit trois siècles après le premier diplôme où a été signalée l'abbaye de Micy.

Notons, à ce sujet, qu'il est intéressant de constater la rareté des documents écrits concernant l'époque mérovingienne, qui nous est d'ailleurs bien connue par d'autres voies de recherches (fouilles archéologiques entre autres) comme l'écrit Charles Lelong dans *La Vie quotidienne en Gaule au temps des Mérovingiens*, publiée en 1963. On peut penser que les progrès réalisés par les scientifiques nous apporteront dans l'avenir de nouveaux outils pour une connaissance plus précise de l'histoire.

Par ailleurs, les textes utilisés pour cet exposé se sont avérés apocryphes ou pour le moins discutables. Julien Havet, à l'occasion d'une étude publiée dans la Revue de l'École des Chartes en 1885 fait remarquer, avec juste raison, que la rébellion des Verdunois et le siège de la ville par Clovis n'étaient mentionnés dans aucune chronique de l'époque mérovingienne, et que l'on ignorait, à vrai dire, s'il s'agissait là d'événements réels ou d'un récit légendaire ; enfin, qu'en supposant ces faits exacts, on ne savait à quelle date les situer.

Chateaubriand, cité par le chanoine Jarossay, s'est consacré surtout dans les derniers moments de son existence à une œuvre historique considérable. Il écrit à ce sujet : "Il ne nous reste que six diplômes royaux de Clovis ; et sur ces six diplômes un seul est intégralement authentique . le diplôme authentique est une lettre dictée, adressée à Euspice et à Maximin : Khlovigh leur donne le lieu appelé Micy et tout ce qui est du domaine royal entre la Loire et le Loiret. Cette lettre commence ainsi : "Chlodoveus, Francorum Rex, vit inluster", et finit par ces mots : "ita fiat ut ego Chlodoveus volui" ("voilà le maître"). Un évêque-truchement traduit ses ordres. Voilà la langue "franque" dans toute la simplicité salique.

Notons que Jacques Debal, quant à lui, insiste sur "la sujétion de Micy à l'autorité de l'évêque, comme un vrai monastère épiscopal". Tel est le sens d'un diplôme daté de 825 concernant la liberté relative de l'abbaye par rapport à l'église d'Orléans. À la lumière de ces précisions, une hypothèse de recherches se fait jour : il n'est pas inconcevable de penser que, contraints de s'expatrier de par la persécution des Francs, Euspice et Mesmin ainsi que certains de leurs compatriotes auraient gagné Chartres et Orléans, où ils auraient reçu de l'évêque le lieu de Micy afin de s'y établir et d'y fonder par la suite un monastère.

## Légende du Dragon

Comme toutes les légendes, on n'en connaît pas véritablement l'origine. Le dragon est de toute évidence un animal mythique : sa figuration, ses divers attributs, ses modes de vie imposent cet ancrage dans le mythe. Le christianisme en a fait l'illustration de la morale chrétienne.

En ce qui concerne le dragon de Béraire, son histoire n'échappe pas à cette tradition immuable. La légende rapporte qu'au VI<sup>e</sup> siècle, alors que le roi Clovis concédait à saint Euspice et à saint Maximin, son neveu, le lieu de Micy (Miciacum) pour y bâtir un monastère, sur l'autre rive, un dragon, dans une grotte de la falaise, avait établi son repère. Pour en délivrer la contrée, saint Maximin, saint Mesmin, l'y attaquent et le brûlent.

Voici la description qu'en a faite en 1650 Symphorien Guyon et qui s'inspire sans doute de *La vie de Saint Mesmin* (Vita Sancti Maximini) rédigée par Berthold, moine de Micy, vers l'an 830 :

Il y avait alors (au commencement du VI<sup>e</sup> siècle), sur le bord de rivière de Loire, une grande et horrible caverne qui servait de repaire aux hiboux et autres semblables animaux. En ce lieu plein d'infection s'engendra un terrible dragon, lequel se nourrissant de chairs puantes et corrompues qu'on jetait dedans, parvint à une si excessive et prodigieuse grosseur que, ne pouvant plus tenir dans la caverne, il sortit dehors, et, par son souffle envenimé et sa

puanteur intolérable, il gâta toutes les terres voisines et en chassa tous les habitants, infectant l'air de telle sorte que les oiseaux qui volaient là autour tombaient morts sur la place. Bref, la désolation fut si grande que tout le pays eût demeuré désert ; c'est alors que Saint Maximin l'y attaqua et le brûla (Fig. 4)

Malgré le respect dû à la chronique et à la tradition, il paraît difficile d'accepter comme un fait ce qui porte le caractère évident du symbole et de ne pas y voir l'idôlatrie détruite par les propagateurs de l'Évangile.

### **La Grotte.**

Sur la rive droite de la Loire, en aval d'Orléans, à cinq kilomètres environ de la ville, à l'endroit où la berge se dresse en forme de falaise crayeuse, haute de trente mètres environ, au-dessus du plan des basses eaux pour aller bientôt, par une pente insensible, mourir au niveau de la grève, s'élève une vieille église dont le clocher pointu, tout en pierre, s'aperçoit nettement au bout de l'horizon de l'Ouest, des ponts de la ville d'Orléans. Ce clocher, cette église, c'est le clocher de l'église d'un lieu, qui, jadis - voilà bien longtemps - s'appelait Béraire. Depuis moins longtemps, le lieu s'appelle La Chapelle Saint-Mesmin. Au sommet, l'église et son clocher regardent la Loire du haut d'une terrasse bordée d'un parapet. La légende du dragon est étayée par de nombreux documents concordants.

La grotte existe bien depuis des temps immémoriaux, ouverture béante sur le fleuve sans doute plus profonde qu'il n'y paraît à nos jours pour qu'elle puisse se loger entre les deux éperons de roche calcaire qui l'enserrent. À une époque et pour des raisons inconnues, on la combla et le souvenir en aurait lui-même disparu si la tradition, gardienne vigilante, ne l'avait obstinément conservé. On savait et on se répétait que sous l'église il y avait "la grotte du dragon".

Un savant, M. Ernest Pillon, propriétaire du château de l'Ardoise à La Chapelle et la Société archéologique d'Orléans, aidés par les pouvoirs publics, s'obstinèrent à la rechercher. Elle fut retrouvée à la faveur de l'inondation du 2 juin 1856, qui avait menacé la solidité de la falaise. De gigantesques travaux de restauration furent réalisés. L'évêque d'Orléans fit élever alors, de l'autre côté de la Loire, une croix monumentale destinée à rappeler le souvenir de l'abbaye de Micy dont il restait quelques pierres éparses. C'est avec ces pierres dont les assises alternent, à la mode antique, avec des cordons de briques, que la croix fut construite sur la levée de la rive gauche dans l'enceinte même des dépendances de l'ancien monastère et dans l'axe reliant l'ouverture de la grotte avec son emplacement ancien. C'est la croix de Micy. Ce travail fut terminé en mai 1858. Dans ce cadre achevé, faisant de ce coude de la Loire un décor unique de clarté radieuse et d'incomparable grandeur, eut lieu, le 13 juin suivant, une cérémonie solennelle où M<sup>gr</sup> Dupanloup inaugura et bénit la grotte sépulcrale et la croix (Fig. 5 et 6).

À l'heure actuelle, la grotte peut se visiter. Elle est située sous l'église actuelle de la Chapelle Saint-Mesmin, à laquelle elle sert de crypte. Profonde de dix mètres sur quinze environ de largeur, elle se termine circulairement. Un banc taillé dans le tuf existe sur une partie de son pourtour. Il servait autrefois, selon les archéologues, à des réunions druidiques. C'est probablement là que réside la vérité puisque cette hypothèse donne toute sa signification à la légende du dragon de Béraire et de Saint-Mesmin qui, après l'avoir tué, est venu occuper les lieux de l'ancienne culture païenne (Fig. 7).

### **Dragons et symboles.**

Le dragon est présent dans les mythes et les légendes de presque tous les peuples du monde. Le combat que l'on livre contre cet être fabuleux est un thème universel et récurrent qui remonte à la nuit des temps. Exprimant au départ la lutte des hommes contre les éléments et la nature hostile qu'il faut maîtriser, le duel revêt très tôt un aspect plus spirituel. Symbolisant la

quête de l'homme pour son ascension à la connaissance, à l'immortalité, à la sagesse ou au ciel, cette confrontation se résout la plupart du temps par une victoire de l'homme ou du dieu sur la bête. Autrement dit, c'est toujours le "bon" ou le "bien" qui gagne.

En ce sens, la symbolique du dragon médiéval n'est pas différente de celle des époques précédentes car elle en est directement issue. Les Babyloniens avaient déjà leur héros, Mardouk, qui est parvenu à dominer le chaos primordial représenté par le dragon Tiamat. Plus tard, les récits bibliques reprirent ce mythe où seuls les noms ont été changés. Mardouk est devenu Yahvé et Tiamat Léviathan. Cette histoire a inspiré à son tour la mythologie grecque où Zeus a le dessus sur Typhée (Typhon) et Apollon sur Python : exaltation de l'intelligence et de l'esprit, condamnation de la matière.

Déjà, à ses débuts le christianisme a hérité de cette symbolique. Le serpent, sous les formes les plus variées (de la vipère au dragon) est l'animal le plus récurrent pour symboliser le diable et le mal. Les textes bibliques n'ont du reste fait qu'accentuer cet aspect négatif : du serpent séducteur d'Ève, condamné à ramper, au serpent-dragon dans l'Apocalypse dont Jean proclame la défaite. D'une façon générale, toute la tradition chrétienne en fait l'image du péché et du paganisme.

Au Moyen Âge, ces mythes ont gardé en totalité leur fond et forme, l'explosion allégorique de cette époque accorde une large part au symbolisme animal comme en témoigne la richesse du bestiaire sculpté en France à cette époque où le dragon est particulièrement présent, image de la malfaisance sous toutes ses formes. Il est difficile de séparer le niveau simplement psychologique et moral : les vices, d'avec le niveau proprement héologique : Satan. Ceci pour diverses raisons dont la première est évidemment que la pensée du temps ne les sépare pas : tout ce que l'homme commet de mal c'est le Malin qui y préside, et qui en administre, avec la permission de Dieu, le châtement. Tout thème de péché est donc thème de tentation et de damnation. Et le prince du péché, l'agent de tentation et de damnation, le roi de la *faune diabolique*, c'est le serpent.

Le Moyen Âge appelle communément serpents tous les dragons bipèdes, auxquels il donne généralement des ailes. Et réciproquement c'est sous cette forme fantastique qu'il représente la vouivre, ou guivre, qui étymologiquement représente la vipère. C'est que le serpent avait forme de dragon avant la faute : ce crime lui a valu de perdre ses ailes, et c'est le sens que l'on donne au verset célèbre : "tu ramperas sur ton ventre, et tu mangeras la poussière tous les jours de ta vie" (Gen, III,14).

Dragon et serpent sont donc un seul animal essentiellement démoniaque : c'est le dragon qu'écrase Saint Michel, c'est le serpent qui tend la pomme à Ève, et la Bête de l'Apocalypse, tout indépendante qu'elle est du dragon, l'antique serpent est un dragon particulièrement effroyable. Totalement polymorphe, le dragon médiéval reste la vision fondamentale du monstre associé au Mal. C'est un monstre hideux et redoutable, le plus grand de tous les serpents dont il possède le poison et la plupart des caractères physiques. Son dos est revêtu d'une crête et d'écailles. Il peut se présenter avec deux ou quatre pattes énormes avec lesquelles il déchire ses proies. Ses pieds griffus le rattachent également au symbolisme maléfique : Satan, le ravisseur qui emporte les âmes. Il a également une paire d'ailes qui lui permettent de voler ou bien être aptère, crache du feu par la bouche, les naseaux ou les oreilles ou bien il est doté de cornes semblables à celles d'un bouc. Son regard fixe, surtout, est terrifiant. C'est à la fois un monstre et un ogre qui bave, crache, vomit, engloutit, écrase, déchire et dévore. Sa tête n'est jamais très grosse mais sa queue de serpent est, comme sa langue, fourchue et venimeuse. Son corps n'est pas seulement visqueux, mais aussi pustuleux et sent terriblement mauvais. L'adjonction anormale de toutes ces particularités suffit généralement à doter un être du caractère diabolique. Il est à la fois violent et rusé, imprévisible et pratiquement invincible. Il court plus vite qu'aucun autre animal, rampe sur le sol, se cache dans les rochers, vole dans les airs, nage sous les eaux, participant ainsi aux trois mondes, terrestre, céleste et souterrain (Fig.8).

Plus que jamais, le christianisme le reprend à son compte et l'adapte pour mieux servir sa cause : l'Europe barbare et païenne abritait, dit-on, beaucoup de dragons et bien d'autres créatures monstrueuses et malfaisantes.. Le héros : un saint ou un chevalier et même quelques jeunes femmes, dignes représentants de Dieu et du Bien, affrontera, dans une multitude de versions différentes, des dragons de toutes sortes qui personnifieront Satan ou le Mal pour débarrasser les campagnes des démons qui les désolaient.

Le chevalier est le libérateur qui permettra le retour à la prospérité, surtout à un ordre disparu ; il est le garant, par sa victoire, d'un équilibre retrouvé. Parmi eux, Saint Georges et l'archange Saint Michel sont les plus célèbres, comme la Tarasque, remise "dans le droit chemin" par Sainte Marthe symbolisant tous le triomphe de la chrétienté sur les vieilles superstitions païennes. Le Christ lui-même est parfois représenté foulant aux pieds un dragon. La religion chrétienne a opposé ainsi nombre de saints prestigieux pourfendeurs de dragons pour repousser à la fois ce Dieu tout puissant à qui l'on attribue, selon André Guillerme, "la première fonction indo-européenne, celle de druides", mais aussi les "superstitions barbares" qui lui étaient attachées. Le chanoine Jarossay n'en dénombre pas moins de quarante-huit.

On retrouve souvent le thème du dragon, image du mal, dans les premiers siècles de l'Église, en particulier vers les V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles. C'est le moment où l'effondrement de l'Empire romain a amené une reprise de l'influence de la religion celtique. Il est probable que prêtres et druides se soient à nouveau réunis dans la grotte de Béraire ; le tison enflammé de Saint Mesmin symbolise la lumière de l'Évangile qui réussit à chasser de la grotte et du pays l'ancienne religion considérée comme maléfique.

On comprend aisément que Micy, enfant de Clovis, roi des Francs et devenue le symbole du christianisme, se devait d'avoir son saint (Saint Mesmin) et également son dragon, sa légende : Saint Mesmin terrassant le dragon. Vivant dans les entrailles de la terre, doté de poumons crachant du feu, d'ailes d'oiseaux et d'écailles de serpent, le dragon symbolise à lui seul les quatre éléments de la tradition occidentale, ainsi réunies en une seule créature capable d'inspirer les plus épouvantables cauchemars :

- la terre du fait de son rapprochement avec les sauriens et les reptiliens.
- l'eau à proximité de la quelle on le trouve.
- l'air puisqu'il possède des ailes
- et enfin le feu qu'il crache.

La Terre, lieu du cycle infini, la Régénération, symbolise aussi l'éternité, et c'est peut-être aussi pour cette raison que le serpent se trouve impliqué dans le thème de la résurrection. En effet, de par sa mue, le serpent est déjà marqué par l'idée de renaissance, puisque cette mue lui permet une sorte de rajeunissement perpétuel.

Le symbolisme aquatique est prédominant, le dragon est surtout lié à la production de la pluie, donc de la fertilité puisque unissant la terre et l'eau, il est producteur de la pluie céleste fécondant la terre, bénédiction et semence du ciel, en lui permettant d'être pénétré par la bêche et la charrue pour créer les futurs sillons producteurs.

L'air est le milieu propre de la lumière, de l'envol ; il est la voie de communication entre la terre et le ciel. Le feu, quant à lui, est l'élément purificateur et régénérateur.

Le dragon offre donc des significations contradictoires et exprime le paradoxe qui réside au cœur même de la vie, l'interdépendance de la lumière et des ténèbres, de la création et de la destruction, du masculin et du féminin ; il symbolise l'énergie primordiale du monde matériel qui peut être indifféremment utilisée pour le Bien et le Mal. C'est ainsi qu'en Orient, l'accent a toujours été mis sur l'aspect positif alors qu'en Occident, il est associé au serpent, à Satan, le

tentateur. Le christianisme a fait du dragon un symbole effrayant du chaos, de la force destructive aveugle, du Mal intrinsèquement lié au monde de la matière.

Les dragons sont souvent associés au feu et représentés crachant des flammes lorsqu'ils ne sont pas perçus d'une façon plus générale comme les créatures du chaos originel que seule sait vaincre la force contrôlée de l'esprit et du corps. Ils vivent constamment soit au voisinage de l'eau vive, soit d'un marécage qui, pour Bachelard, est le support matériel de la mort, "une porte entre l'au-delà et le passé", générateur de catastrophes. Vaincre le marécage, c'est assurer à la fois la libération physique, mais aussi psychologique. King oppose l'homogénéité de la vase à la fluidité de l'eau. Si la boue souille, l'eau efface. Si le marécage engendre la mort, la boue engluée, un nouveau départ s'effectue quand celui qui les affronte en sort victorieux. Par extension, le dragon en est venu à symboliser le monde des émotions et les profondeurs insondables de l'inconscient.

Pour en revenir à Micy, ce qui est certain, c'est que cette pointe marécageuse formée par le confluent de la Loire et du Loiret était par ses émanations profondément malsaine et source de multiples maladies diverses chez ses habitants. Il est également certain que l'œuvre considérable de défrichage et d'assainissement réalisé par les "moines pionniers" réunis auprès de l'ermitage d'Euspice et Mesmin a réduit de façon spectaculaire la morbidité locale et que l'image de Mesmin en est sortie encore grandie. Archétype de choix, la Bête ou le Monstre a symboliquement une signification complexe. Il représente les difficultés à surmonter et à vaincre. Le combat contre le monstre suggère l'effort démesuré, sa seule pensée suffit à provoquer la peur. Se produit ainsi toute une évolution qui va de la domination de sa peur à l'héroïsme.

Parallèlement, selon le psychanalyste Carl Jung, il figure l'animal tapi à l'intérieur de nous. Le dragon est une forme de monstre qui associe le principe chtonien : ses pattes et le principe aérien : ses ailes. Il représente un stade préliminaire de transformation. En s'enfonçant dans l'inconscient, l'ancienne conscience se met dans une situation périlleuse, car elle s'éteint apparemment elle-même afin de se métamorphoser. Elle est comme le héros primitif qui se fait dévorer. Dans l'inconscient, les contraires restent latents jusqu'à ce que la conscience agisse, secouée par un choc.

L'esprit englouti par la matière inconsciente signifie que le corps l'emporte sur l'esprit. Les contraires contenus dans l'âme ont besoin d'être séparés sous peine de la posséder. Par sa double nature, le dragon est à la fois poison et sauveur. Sa forme volatile avec ses deux ailes évoque le Saint-Esprit, la conscience. Dans bien des mythes, le héros ne meurt pas. En revanche, il lui faut vaincre le dragon de la mort pour pouvoir s'épanouir.

Le dragon renferme les énergies primitives qui, si nous les libérons, nous ramèneraient inmanquablement au niveau des bêtes. Il représente les pulsions, les complexes, les forces refoulées qui mènent une vie ancienne et cachée, se manifestant inopinément sous des aspects archaïques, menaçants et déstabilisateurs. Dans son affrontement, Jung voit la conquête de l'impossible, qui ne serait pas liée à une mort matérielle, mais à un développement spirituel. Selon Jung, la victoire sur notre dragon intérieur permet de récupérer nos énergies vitales perturbées et de pouvoir les utiliser en leur plénitude dans la conduite de notre vie.

Freud n'a pas repris intégralement Jung, auquel il était partiellement réfractaire, jugeant son inconscient collectif mystique et occultiste. Pour lui, les symboles qui se trouvent dans les archétypes et les mythes sont un langage héréditaire, qui ne font pas chez l'enfant l'objet d'un enseignement particulier, mais se réalisent par tout le non-dit de la vie quotidienne des parents et de l'entourage, elle-même moulée par les traditions.

Dans son livre beaucoup plus récent devenu un classique incontournable (*Psychanalyse des contes de fées*), Bruno Bettelheim donne une position originale et intéressante concernant les relations de l'enfant avec les dragons et autres monstres ; c'est la raison pour laquelle il m'a

semblé utile de détailler ce paragraphe :

Privez l'enfant des monstres dont lui parlent les contes, et vous le livrez pieds et poings liés à ses pires angoisses. Car, qui met à l'index les contes pour en exorciser l'horreur, oublie ce monstre familier et féroce que l'enfant sent en lui, qu'il a peur de découvrir et qui, parfois, le persécute.

Jardinier de l'inconscient, Bettelheim, traduit ainsi sa définition de l'enfance :

C'est l'époque où les fantasmes ont besoin d'être entretenus pour arriver à maîtriser les forces obscures de son inconscient : si notre peur d'être dévoré se matérialise sous forme d'une sorcière, il est facile de s'en débarrasser en la faisant rôtir dans un four.

En fait, qu'ils s'adressent à l'adulte ou à l'enfant, les contes et légendes se terminent toujours sur une conclusion optimiste et positive tout en avertissant, d'une façon très réaliste, que la colère et l'impatience conduisent à de graves ennuis. Ils rassurent en montrant que les conséquences ne sont que passagères et que la volonté et les bonnes actions peuvent tout réparer. Le mal est présenté avec tous ses attraits et souvent, il triomphe momentanément comme l'a fait le dragon de Béraire et bien d'autres de ses semblables. De façon constante, l'usurpateur réussit pendant un certain temps à la place qui appartient de droit au héros et est puni à la fin de l'histoire (les méchants finissent toujours par perdre), montrant par là que le crime ne paie pas. Le bien et le mal sont matérialisés par des personnages et par des actions, de même que le bien et le mal sont omniprésents dans la vie et que chaque homme a des penchants pour les deux. C'est ce dualisme qui pose le problème moral. L'homme doit lutter pour le résoudre.

## ÉPILOGUE

Au terme de ce récit, il apparaît que le dragon n'a été conçu par l'homme que pour lui servir d'exutoire et expier toutes ses vicissitudes, tout ce qui "le dérange", pour effacer par sa mort sa mauvaise conscience et son mal-être.

Horrible animal, gigantesque et visqueux, issu d'un accouplement contre nature., résultat d'un croisement fantastique qui allierait ensemble la salamandre géante, la licorne et le loup galeux.

Bref, c'était une créature immonde dont l'existence était intolérable et qu'il était impératif de détruire. Il est mort de la façon la plus cruelle et abominable qui soit : brûlé vif par le feu purificateur, tout comme Jeanne d'Arc. Mais, contrairement à elle, qui donc s'indignera du caractère ignoble de cette dramatique issue ? Ce ne sont certes pas les conceptions judéo-chrétiennes, omniprésentes, qu'on l'accepte ou non, chez chacun d'entre nous et qui, bien qu'en principe opposées à la violence, risquent de le plaindre.

Malgré toute sa splendeur, le symbole du saint qui, par le feu divin, tue le dragon incarnant le mal, fait triompher la lumière contre les ténèbres, l'esprit contre la matière, est-il la juste représentation de l'idéologie chrétienne ? C'est malheureusement le sort qui a été de tout temps et est encore aujourd'hui réservé à ceux qui n'ont pas eu droit au pardon.

Mais pour en revenir au dragon de Béraire, quelqu'un s'est-il jamais interrogé sur l'horreur de son existence présumée. La répulsion inspirée par son aspect physique ignoble, la solitude qu'il a engendrée, les sentiments qu'il a été susceptible d'éprouver, ses peines et toutes ses douleurs tant physiques que morales ? Quoi qu'il en soit, après bien des siècles passés, il reste présent dans l'histoire de notre région et c'est peut-être là sa consolation si ce n'est sa victoire. Il subsiste en première place dans ce bestiaire fantastique créé par l'homme pour exorciser le monstre qui sommeille en chacun de nous et soulager notre conscience.

Quant à ses semblables actuels, bien que certainement bien différents de lui puisque le dragon traditionnel tend à se transformer en "gentil dragon", ils continuent à habiter l'esprit de "nos chères petites têtes blondes" et probablement aussi de leurs aînés, comme en témoigne le succès de Tolkien avec *Le Seigneur des anneaux*, *Harry Potter* et *Les Royaumes du Nord*. De même que le Sphinx renaîtra indéfiniment de ses cendres, les dragons existent encore et sont peut-être plus présents que jamais pour alimenter ce que Jung nomme l'inconscient collectif (Fig.9).

## DÉBAT

**Claude-Henry Joubert** : Vous avez dit que "Vaincre le dragon", c'est en quelque sorte "Vaincre le parrainage de la terre". "La Légende Dorée" vous donne raison : au début du chapitre concernant Saint Jean, il est dit que Georges tire son nom de "géo" "la terre".

**Jean-René Perrin** : Il semble que nous ne nous soyons pas tout à fait compris : il ne s'agit pas de "vaincre le parrainage de la terre", celle-ci étant le lieu du cycle infini de la régénération et symbolise aussi l'éternité.

**Éric Lefebvre** : Les moines se sont appropriés la chapelle dont ils sont effectivement propriétaires. Est-ce qu'il a fallu expulser les Druides de manière à pouvoir conserver les lieux ?

**Jean-René Perrin** : L'apparition de trente-cinq saints (cités par le chanoine Jarossay) destructeurs de dragons élimine "de facto" l'image druidique.

**Pierre Bonnaire** : La grotte n'est-elle pas le lieu d'extraction des pierres qui ont servi à construire l'église ou un effondrement ?

**Jean-René Perrin** : Si bien entendu : la grotte est initialement un lieu d'extraction de pierre, comme beaucoup d'autres lieux du bord de Loire. L'église n'a été construite que plus tardivement au milieu du VI<sup>e</sup> siècle par Saint-Ay et l'édifice remplacé probablement au XI<sup>e</sup> siècle par l'église actuelle.

**Gaston Souliez** : La grotte a peut-être une origine plus lointaine, car il existe en bordure de Loire des cavités naturelles. Il y a moins d'un an, une maison s'est effondrée dans une de ces cavités. Il s'agit donc simplement d'un phénomène naturel. En outre, on n'avait pas l'habitude d'exploiter de cette façon.

**Jean-René Perrin** : C'est très probable : on sait que sous Orléans des phénomènes identiques se sont produits et que, pour la construction de l'autoroute, il a fallu injecter du béton sur 35 mètres de profondeur afin de soutenir les piliers.

**Danièle Michaux** : Est-ce que les archéologues s'en sont préoccupés ? Est-on certain de l'origine de la grotte ? Elle préexistait peut-être avant cette époque.

**Jean-René Perrin** : Les archéologues s'en sont bien préoccupés, mais avec les moyens de l'époque. La grotte préexistait probablement avant sa transformation en lieu de culte des celtes comme d'autres endroits de la vallée de la Loire.



Fig. 1 : Saint Euspice à droite  
et Saint Mesmin à gauche



Fig. 2 : Donation de la Charte à  
Euspice et Mesmin par Clovis

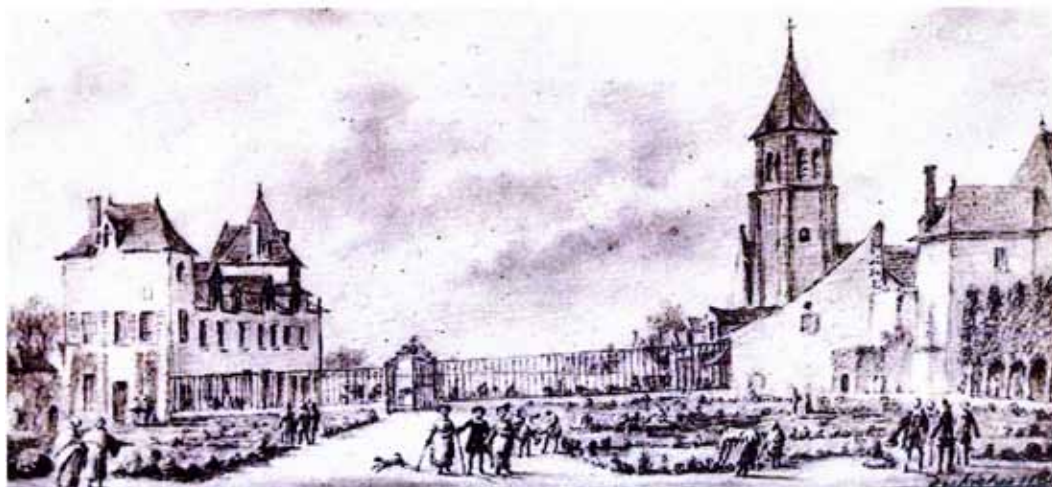


Fig. 3 : L'abbaye de Micy du temps de sa splendeur (Desfriches)



Fig. 4 : Saint Mesmin venu détruire le dragon par le feu (Lyla Denoyel – 12 ans)



Fig. 5 : Inauguration de la grotte restaurée  
par Charles Pensée



Fig. 6 : La croix de Micy  
par Benoît des Sablons

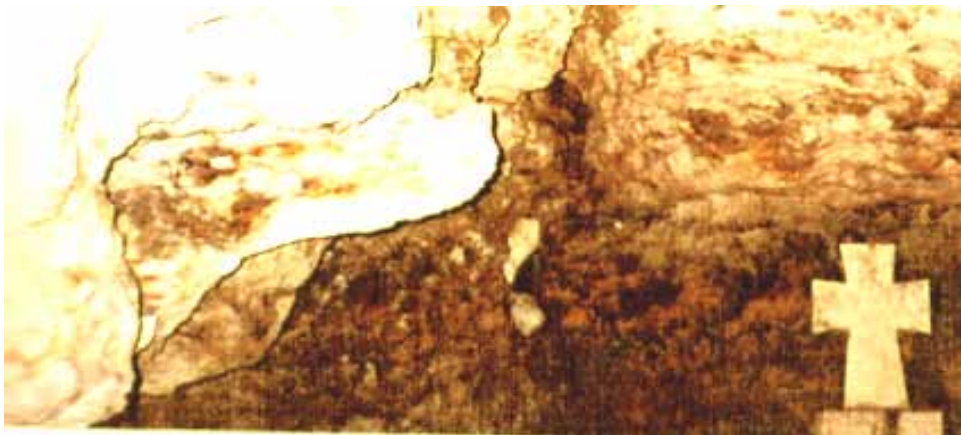


Fig. 7 : Banc taillé dans le tuf pour assister au culte



Fig. 8 : Le dragon médiéval



Fig. 9 : "S'il te plaît... apprivoise-moi"  
Par Charline Decottionie



## LA POÉSIE LYRIQUE CHINOISE<sup>1</sup>

Henri Le Borgne

### RÉSUMÉ

*Les Chinois ne possèdent ni poésie dramatique ni poésie épique, et ils n'ont jamais défini de lyrisme. Pourtant une poésie personnelle, à usage privé, s'est développée depuis longtemps en Chine, inscrite dans une tradition culturelle qui dure encore, et qui, par le jeu des concours impériaux de recrutement de fonctionnaires, a favorisé la constitution d'une classe de lettrés. Les spécificités linguistiques du chinois autorisent une souplesse de la création poétique dont nous n'avons nul équivalent en Occident, faisant ainsi de cet art - ainsi que de la peinture et de la calligraphie - un véritable "marqueur" culturel.*

š > œ • š >

Le 1<sup>er</sup> juillet 1958 Mao Zedong célébrait dans un poème l'éradication d'une grave parasitose, jusque là endémique dans la vallée du Yangzi :

J'ai lu dans *Le Quotidien du Peuple* du 30 juin que dans le district de Yüchiang on avait exterminé le parasite assoiffé de sang. L'une après l'autre des pensées planèrent dans mon esprit et je ne pus dormir la nuit suivante. Mais quand une bise tiède et les premières lueurs du jour apparurent à ma fenêtre, je contemplai le ciel du Sud et joyeusement m'emparai de mon pinceau!

Les souffles du printemps agitent les rameaux de saules par dizaines de millions: nous qui sommes six cents millions serons tous semblables à Yao et Shun [... suivent deux strophes sur les progrès techniques ...] Dis-nous donc, Prince des Pestes, quelle route tu choisis: les chandelles et les bateaux de papier ont mis pour toi le feu aux Cieux!

L'introduction rendant compte des circonstances et des émotions qui motivent le poème, et le poème lui-même, au moins dans sa forme strophique, se situent dans le droit fil de la plus pure tradition lettrée. D'ailleurs les photos anciennes de Mao Zedong nous le montrent en robe, contrairement à ses jeunes frères, en tenues de paysans. Beaucoup plus tard, la maolâtrie de rigueur en 1966 suscitera des textes et des formules diversement inspirés, et Lin Piao, encore en faveur, fera orner la première page du Petit Livre Rouge d'une calligraphie invitant à s'imprégner de la pensée du Grand Timonier à travers les citations proposées: là encore, la calligraphie est dans le "style d'herbes", écriture cursive qui est la marque même de la tradition lettrée. (Fig. 1 et 2)

Ces faits, pour anecdotiques qu'ils soient, sont révélateurs : la poésie chinoise (et la calligraphie, dont elle est inséparable) est une forme d'expression quasi obligée, et constitutive du prestige d'une classe se définissant par sa culture, et liée au pouvoir. D'autre part, les formes retenues relèvent d'une tradition plus de deux fois millénaire. Que la Révolution

<sup>1</sup> Séance du 21 octobre 2010.

Culturelle (1966-1976) ait prétendu éradiquer cette tradition (en vain: elle a recouvré son prestige) constitue justement une preuve de son enracinement.

Quant au lyrisme, il n'a jamais été défini par les Chinois mais formes et thèmes se retrouvent à toutes les époques et permettent quelques parallèles avec la tradition occidentale.

Nous commencerons donc par situer culturellement la poésie chinoise classique: son arrière-plan social, son inscription dans un ensemble de pratiques artistiques et au sein d'un savoir soigneusement préservé et jalousement revendiqué.

Ceci amènera tout naturellement à évoquer les thèmes qu'elle traite et les formes dont elle use pour cela.

Mais il faudra en passer nécessairement par un examen de la langue, qui permet des modes d'expression impossibles dans les langues occidentales, et de l'écriture, qui n'a rien d'un système arbitraire, et qui fait partie intégrante des outils poétiques.

Nous nous efforcerons d'illustrer le propos par l'étude de quelques exemples, dans leur texte d'origine.

## 1. SITUATION CULTURELLE DE LA POÉSIE CHINOISE

Dans *Le Rêve dans le Pavillon Rouge*, roman du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les personnages appartiennent à une grande famille proche du pouvoir. Le roman nous les montre dans leur vie privée et non dans leur existence publique; les activités auxquelles ils se livrent (jeux de société, célébration des anniversaires, contemplation de la pleine lune d'automne) sont toutes des occasions de concours poétiques dont les vainqueurs sont ceux qui ont réussi les compositions les plus savantes, ont usé des allusions les plus subtiles et les plus érudites et ont tiré le meilleur parti des ressources de la langue et de l'écriture. Or le principal personnage est un jeune homme dont le non-conformisme fait le désespoir de son père, et les autres sont principalement ses sœurs et ses cousines: il est donc admis que l'étude de la poésie, de la culture qui la sous-tend, et de l'art de l'écriture, renvoie à la fois à la délectation privée et à la vie publique, puisque cette culture est présente à tous les niveaux de l'administration (y compris à la cour) et dans l'environnement des fonctionnaires qui sont les rouages de cette administration.

### **Le cadre officiel : les concours**

Depuis l'époque de la dynastie Han jusqu'à 1903 (soit pendant plus de 2 millénaires) le recrutement des fonctionnaires s'est fait par voie de concours. En principe ces concours étaient ouverts à tous, mais il est évident qu'avec le temps se constitua une classe quasi aristocratique fondée non sur les possessions mais sur la culture. Cette classe de lettrés comprenait les lauréats des concours mais aussi leurs rivaux malheureux (dont certains tentaient à nouveau leur chance d'année en année), assurant au-delà de l'esprit de compétition et des clivages politiques, la conscience d'une culture partagée.

Chaque petit district avait un centre des examens, où un chancelier impérial faisait soumettre les candidats à un examen préliminaire comportant la composition d'un poème et d'un ou deux essais. Sur environ deux mille candidats, les vingt meilleurs recevaient le titre de "génie bourgeonnant" et le droit de porter un bouton doré en haut de leur coiffure (ce qui les exemptait des châtiments corporels), leur donnant le droit de participer à l'examen triennal à la capitale provinciale. Cet examen, placé sous la responsabilité d'un commissaire impérial, comportait des épreuves en vers et en prose, et supposait la maîtrise d'un style officiel. Les lauréats devenaient des "Lettrés promus" et pouvaient, lorsqu'ils étaient en

tenue de lettré, arborer un bouton doré indiquant leur grade lequel était aussi indiqué par une inscription apposée au-dessus de la porte de leur domicile). L'étape suivante se jouait à la capitale et était celle de "Lettré confirmé" qui ouvrait (après un tirage au sort) la carrière de magistrat provincial.

Il existait un niveau supérieur permettant l'entrée à l'"Académie Hanlin" (= forêt de pinceaux) dont les membres étaient les "poètes et les historiens de la Cour Céleste" et étaient appelés à devenir les grands commis de l'État. Le premier de la liste des lauréats recevait son titre en présence de l'Empereur, lequel était — au moins symboliquement, mais souvent réellement — le premier lettré du pays).

Le prestige immense conféré par le succès aux examens indique par là même celui de la culture qu'ils matérialisent -- et l'on voit que la poésie est à chaque niveau un élément important de cette culture.

### **Culture officielle et culture privée**

Sans entrer dans le détail, on peut établir un lien étroit entre les aptitudes et le savoir requis aux examens (qui, rappelons-le, recrutent les fonctionnaires formant le tissu administratif de l'Empire, à tous les niveaux) et la culture confucéenne. Celle-ci, comme celle des autres écoles classiques, naquit dans la période troublée précédant l'établissement du régime impérial (les "Royaumes combattants") et avait comme perspective immédiate de fournir des réponses pratiques aux conditions qui prévalaient alors (et à cet égard, le confucianisme, même s'il joua un rôle considérable, ne fut pas un courant isolé).

Confucius (551-479 av. J.C.) jette les bases d'une réflexion essentiellement morale : former des hommes de bien capables d'assurer la stabilité de la société et de l'État (d'où le sens des responsabilités, le respect d'autrui, les vertus familiales, etc.). Cette morale d'abord pratique a une dimension politique, d'où l'importance du rituel où poésie et musique jouent un rôle : parmi les classiques que doit maîtriser le candidat aux examens figure le *Shi Jing* (*Livre des Odes*).

À côté de cette philosophie (illustrée et nuancée par nombre d'autres penseurs) le taoïsme, sans statut officiel est tout aussi important, mais sur un plan privé : le Dao ("voie") y est moins celui du corps social que celui de la Nature, du Cosmos, d'où la notion de "non-agir", c'est-à-dire n'agir qu'en conformité avec le devenir naturel des choses. La spontanéité encouragée par le taoïsme est une qualité d'ordre personnel et trouvera son expression chez une foule de lettrés retirés pratiquant poésie et peinture comme passe-temps, et plus que cela comme expression de leur moi profond.

Les autres écoles de pensée (comme le Bouddhisme, d'origine étrangère) ont moins de rapports directs avec la poésie, mais les thèmes qu'elles cultivent trouvent un large écho dans la tradition poétique.

### **La poésie et les autres arts**

Comme en Occident, le lien avec la musique est ancien : la poésie antique chinoise est toujours chantée, et plus tard sera le plus souvent psalmodiée (la déclamation théâtrale en a gardé le souvenir, sous l'appellation trompeuse d'opéra chinois). Jusqu'à l'époque des Han (deux derniers siècles avant et deux premiers après J.-C.) le pouvoir entretient un conservatoire destiné à préserver la poésie et sa musique. On y crée aussi des modèles musicaux (qui resserviront pendant plusieurs siècles) et des structures poétiques (dont il sera parlé plus loin).

Après les Han aura lieu une contamination de la musique classique par les musiques d'Asie Centrale (autres modes musicaux mais aussi autres instruments) ; parallèlement à ce bouleversement les rituels tomberont en désuétude. Mais les ballades chantées se développeront, et sous les Tang et les Song (du VII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècles) se développera un genre strictement codifié musicalement et prosodiquement : le *ci*.

Quoi qu'il en soit des rapports étroits qu'entretient la poésie avec la musique, c'est avec la peinture qu'elle nouera les liens les plus originaux. N'oublions pas qu'en Chine, au moins pour ce qui concerne la tradition dite des lettrés, la peinture repose sur l'art de l'aquarelle et plus encore du lavis à l'encre de Chine: or la poésie (comme les autres textes) s'écrit elle aussi à l'encre de Chine et au pinceau. Aussi peut-on considérer peinture et poésie comme deux aspects de la même activité — activité privée cultivée par les lettrés, fonctionnaires ou non, lorsqu'ils sont de loisir — et très souvent de la même œuvre. On appelle d'ailleurs parfois la peinture *wu sheng shi* c'est-à-dire poésie silencieuse. Le lien est d'autant plus étroit et évident si l'on pense à la calligraphie, qui assure le passage de l'une à l'autre, et qui est en Chine un art majeur.

La calligraphie vise à restituer un rythme primordial (ce que permet, comme nous le verrons plus loin, la nature même des caractères) qui sera celui du cosmos aussi bien que celui du calligraphe lui-même. Pensons, à ce propos, au rôle du Taoïsme chez de nombreux lettrés.

La peinture s'apprend comme l'écriture : on apprend à dessiner une grande variété d'éléments naturels ou humains (ceux-là même dont parle la poésie des lettrés) qui, une fois connus et intériorisés, constitueront une réserve personnelle d'unités signifiantes ou symboliques (comme les caractères de l'écriture), offrant à l'artiste la possibilité de les organiser selon des lois esthétiques fondamentales. L'exécution se fait en l'absence de modèle (par exemple, un paysage sera d'abord longuement contemplé, mais peinture et poésie se feront après, dans une pièce close).

L'œuvre est une projection intérieure,: le rythme de l'artiste rejoint celui du sujet traité; ce qui est restitué par le pinceau n'est pas la ressemblance mais le souffle vital *qi*. Calligraphie et peinture s'en tiennent surtout au trait, qui a la vertu, non de reproduire, mais d'engendrer - à la manière du Tao.

On peut donc parler de symbiose des trois arts, poésie, calligraphie, peinture, qui obéiront aux mêmes lois: le souffle rythmique, l'opposition plein *shi* - vide *xu*, introduisant le devenir donc le mouvement. Ainsi, l'opposition montagne — eau (*shan* — *shui* : c'est le nom même de la peinture de paysage) est aussi celle du *yang* et du *yin* en perpétuel devenir -- et aussi celle des mots de la poésie, porteurs de concepts donc pleins ou simples outils grammaticaux donc vides.

## 2. THÈMES ET FORMES

Commençons par rappeler quelques notions de base concernant le lyrisme : il existe en Occident en tant que catégorie à part entière, mais pas en Chine (où l'on ignore d'ailleurs aussi les autres catégories poétiques, comme l'épopée). Il repose sur certaines formes régulières, propres à être chantées (du moins à l'origine; mais à l'époque de la Renaissance, il en allait encore ainsi : témoin le duc de Guise qui, en traversant la cour du château de Blois avant son assassinat, chantait un sonnet de Ronsard) et généralement strophiques (cf le fameux quatrain malherbien de douze - six - douze - six syllabes). Il repose aussi sur des thèmes touchant aux sentiments humains (amour, mort, amitié, nature)

## Les thèmes en poésie chinoise

Ils ne sont pas exactement les mêmes qu'en poésie occidentale. L'amour, par exemple, n'est évoqué qu'indirectement. Dans ce poème, Li Bai (701-762) met en scène une épouse dont le mari est en poste aux frontières du Nord :

Demain dès l'aube, le courrier partira  
 La nuit entière, on double d'ouate la tunique  
 La main blanche qui tire l'aiguille est glacée  
 Elle a du mal à tenir les ciseaux  
 La couture une fois finie, on l'envoie par des chemins lointains  
 En combien de temps atteindra-t-elle Lintao ?

(trad. Maurice Coyaud)

De même, plutôt que la mort (qui semble d'ailleurs moins horrible pour les Chinois que pour nous), les poètes évoquent la fuite et l'évanescence de toute chose. Cela renverrait plutôt à notre Carpe diem, généralement accompagné d'une mélancolie très douce, comme dans cette strophe d'un autre poème de Li Bai :

Les fleurs de pêcher sur l'eau courante  
 S'en vont au loin  
 Dans un autre univers  
 Qui n'est pas celui des hommes

Parmi les thèmes les plus fréquemment traités figure celui de l'amitié, avec ses corollaires : la boisson, la conversation, le chagrin de la séparation (dans un pays dont l'immensité empêche de savoir si on se reverra un jour).

Voici la seconde strophe d'un poème de Meng Haoran (689-740) :

Le couvert est mis dans une salle ouverte,  
 d'où l'œil parcourt le jardin de mon hôte;  
 Nous nous versons à boire; nous causons du chanvre et des mûriers.  
 Attendons maintenant l'automne, attendons que  
 fleurissent les chrysanthèmes,  
 Et je viendrai vous voir encore pour les contempler avec vous.

(trad. Hervey-Saint-Denis)

Souvent, c'est par quelques allusions que l'on peut saisir le thème, comme dans ce début d'un autre poème de Meng Haoran :

Cette nuit dans les montagnes  
 J'entends le cri triste des singes  
 Le fleuve bleu coule rapidement dans l'obscurité.  
 Le vent pleure dans les feuillages de l'autre rive.  
 La lune éclaire une barque solitaire.

La participation de la nature aux sentiments humains nous est familière depuis Lamartine, mais ici, le cri des gibbons est fortement connoté (on le retrouve chez Li Bai), le fleuve n'indique pas seulement la fuite de toute chose, mais aussi le chemin du bateau qui s'en va et éloigne l'ami. Quant à la lune, elle est ce que partout chacun peut contempler, et représente donc le lien privilégié et souvent unique entre des gens séparés par l'immensité de l'empire.

La nature est présente sous la forme de la succession des saisons. Le printemps avec Meng Haoran :

Endormi dans le printemps  
 Sans avoir conscience du lever du soleil  
 Partout s'entend le pépiement des oiseaux  
 À l'arrivée de la nuit: bruits de vent et de pluie  
 Chute de fleurs: qui peut savoir combien.

Ou l'automne avec Du Fu (712-770) :

La rosée de jade  
 Flétrit la forêt d'érables  
 Sur la montagne du Sorcier  
 Dans les gorges du Sorcier  
 L'air suggère la désolation ...

Remarquons le fond de mélancolie dans l'un et l'autre cas. La chute des fleurs au printemps est presque un lieu commun. Dans *Le Rêve danJ' le Papillon Rouge* déjà cité, la jeune héroïne Lin Daiyu, dans un épisode célèbre, donne une sépulture aux fleurs tombées, et cette scène mélancolique signifie bien sûr ses propres sentiments. Cette scène solitaire a d'ailleurs comme contrepoint une scène collective dans laquelle, à l'automne, les personnages organisent un concours de poésie pour célébrer les chrysanthèmes.

Souvent, cependant, les joies les plus simples sont célébrées. Outre celles de l'amitié ou de la boisson, on trouve le plaisir élémentaire d'être au monde, témoin Du Fu dont un poème s'intitule *chun ye xi yu* (printemps nuit plaisir pluie, soit: plaisir de la pluie par une nuit de printemps). Ou encore Bai Juyi (772-806) qui fut gouverneur de Hangzhou et y célébra le Lac de l'Ouest:

Au nord du temple de la Montagne Solitaire  
 À l'ouest du pavillon de Jia  
 La surface de l'eau est rendue subitement lisse  
 Par les pieds de pluie des nuages.

Seule finit par compter une impression fugitive saisie sur le vif : l'Occident s'est familiarisé avec cette façon de dire les choses simples et immédiates à travers les traductions de haïku japonais. Ceux-ci procèdent de la même tradition - aussi dans certains cas la peinture aussi bien chinoise que japonaise : pensons à l'humour des peintures de Zhu Da (1626-1705) dans lesquelles quelques traits suffisent à mettre en scène poissons, oiseaux ou insectes. (Fig. 4)

Cette omniprésence d'une nature réduite à quelques traits, et l'oubli (au moins apparent) de toute obligation sociale, reflètent le choix de certains lettrés abandonnant la carrière mandarinale pour se retirer. Ce fut le choix de Tao Qian (365 ?-427) qui abandonna la fonction publique à l'âge de trente-trois ans pour embrasser un mode de vie plus proche du Taoïsme et aussi du Bouddhisme. Un de ses poèmes commence ainsi :

Bâtir sa cabane dans un endroit habité  
 Mais où l'on n'entend pas de voitures à cheval  
 Les gens se demandent comment on peut vivre de la sorte  
 Si on est loin dans son cœur on est à l'écart du monde.

Le personnage de l'ermite est d'ailleurs familier : il y en a presque toujours un (qui peut éventuellement pêcher à la ligne: activité éminemment symbolique) dans les peintures de paysages taoïstes. Une scène célèbre des *Trois Royaumes*, roman historique du XIV<sup>e</sup> siècle, est précisément la visite des protagonistes à l'ermite Zhuge Liang - lequel les fait revenir trois fois avant de les recevoir.

Un poème de Jia Dao évoque un dialogue entre le poète et un disciple de l'ermite, et donne l'impression, que le maître a fini par se fondre dans la nature ("Dans la profondeur des nuages, impossible de savoir l'endroit").

### Le cadre linguistique

La dernière citation ci-dessus traduit un vers de cinq syllabes. C'est dire si toute traduction en langue occidentale est obligée de rajouter au texte des précisions dont le chinois se passe fort bien, mais pas les langues d'Europe, dans lesquelles on distingue rigoureusement verbes, adjectifs et adverbes, où les verbes indiquent nécessairement un temps, une personne ...

Plusieurs millénaires de pratique législative, philosophique, scientifique, ne laissent aucun doute sur l'aptitude du chinois à la précision et à la subtilité, mais il peut aussi être très concis et ne pas choisir d'exprimer ce qui paraît inutile ou rendu clair par le contexte.

L'unité de base de la langue est la syllabe qui est toujours une unité signifiante : la poésie, le plus souvent, utilise des mots d'une syllabe, même si, pour des raisons de clarté, la langue parlée (et surtout la langue moderne) use de mots qui ont typiquement deux syllabes. Dans ce cas, on peut représenter ces mots sur le modèle *pomme de terre*, mot de trois syllabes dont chacune a un sens, mais sans que le sens global soit la somme des trois sens de base. Il en va un peu de même pour les mots de plus d'une syllabe en chinois.

Le chinois distingue entre mots pleins (noms, verbes, adjectifs ... ) et mots vides (surtout des particules, rendues nécessaires par le fait qu'il n'existe ni conjugaisons ni déclinaisons, ni même, bien souvent, de distinction entre nom, verbe, adjectif ... ).

C'est donc une langue très apte aux formules ramassées, aux ambiguïtés (dans une langue monosyllabique, les mots homophones sont fréquents, et le poète, s'il choisit la forme monosyllabique des mots qu'il utilise, peut jouer sur ces ambiguïtés). Chaque syllabe est représentée par un caractère, *zi* Ce caractère ne représente pas le son (même s'il arrive qu'un élément phonétique soit représenté), de sorte que l'écriture lève les ambiguïtés liées à l'homophonie.

Le système graphique est aussi indépendant du système oral. Aussi, même si la prononciation a grandement changé depuis les époques classiques, les caractères sont toujours les mêmes (et assurent la lisibilité, du moins lorsque les tournures choisies par le poète ont toujours cours). D'ailleurs, le même écart existe dans l'espace, et un Cantonnais incapable de comprendre le pékinois parlé pourra cependant lire sans problème la presse nationale.

Les caractères écrits sont nombreux (plus de trente mille) mais cinq ou six mille "seulement" sont d'usage (même littéraire) courant. Leur écriture repose sur un peu plus de deux cents caractères de base, et un caractère ordinaire peut être constitué d'un seul caractère de base, ou de deux, trois, quatre. Cela permet de subtils jeux d'échos dans la structure graphique d'un texte, sans que cela apparaisse à l'audition. Un poème possède donc une double logique: phonétique (avec les jeux d'ambiguïté auxquels peut se livrer le poète) et

graphique (avec une cohérence reposant sur le jeu des *clés*, c'est-à-dire celui des éléments de base d'un caractère qui permet la classification). Nous en verrons des exemples plus loin.

Revenons un temps au poème de Jia Dia dont voici mot à mot les deux premiers vers :

Pin dessous demander disciple  
Dire maître cueillir simples partir

Aucun verbe n'est conjugué. On se doute bien que c'est le poète qui demande, le disciple qui répond (dire), le maître qui est parti cueillir des herbes. Le chinois permet de préserver l'impression de flou dans laquelle baigne toute cette scène qui se déroule sur fond de montagne ennuagée; mais en français, il faut utiliser des pronoms sujets et choisir un temps verbal : je demande, ou j'ai demandé, .. ). L'impression de flou vapoureux est dissipée.

Il n'y a guère, en français, que Verlaine, qui obtienne de tels effets. Pensons à cet automne "où se dorlote un paysage lent". Mais tout repose sur l'usage d'un verbe et d'une épithète qui ni l'un ni l'autre ne conviennent à un paysage. En chinois, le flou - ou la présence immédiate des choses, au contraire - est lié à la structure de la langue.

### Les données prosodiques

J'en dirai peu de chose. Il existe bien sûr une tradition : la poésie à l'ancienne a moins de contraintes que la poésie moderne, strictement codifiée à partir du VII<sup>e</sup> siècle.

Retenons quelques éléments de base :

Les vers sont courts : quatre syllabes dans l'Antiquité, puis le plus souvent cinq ou sept syllabes.

Les poèmes sont brefs: une (ou plusieurs) strophe(s) de quatre vers constitue le modèle le plus fréquent. L'un des plus longs (et célèbres) poèmes classiques est le *Chang Hen Ge* (chant des regrets éternels) de Bai Juyi qui narre la tragique histoire de l'empereur Xuanzong et de sa favorite Yang (tuée en 756) : il ne comporte que cent vingt vers.

La rime existe: deuxième et quatrième vers du quatrain (avec parfois le premier).

On peut faire alterner ton plat et tons obliques (il existe au total quatre tons en chinois dit "mandarin").

Une structure omniprésente est celle des vers parallèles (qui forment une sorte d'unité autonome au sein du poème) que l'on trouve d'ailleurs bien au-delà de la poésie proprement dite (par exemple dans les sentences ornant les montants des portes de cérémonie).

Prenons pour exemple ces deux vers de Wang Wei (701-761) :

*Ming yue song jian zhao*  
*Qing quan shi shang liu*

soit mot à mot:

Claire lune pin parmi éclairer  
Limpide source pierre dessus couler

La claire lune et la limpide source se répondent, les pins aux rochers, l'eau à la lumière: on a un paysage complet avec un jeu sur le mobile et l'immobile, la lumière et l'ombre

(n'oublions pas que Wang Wei a aussi été célèbre comme peintre paysagiste). Le poète introduit aussi une réflexion sur le temps et sur l'impermanence des choses.

Remarquons aussi l'importance des images en poésie chinoise, permettant souvent de désigner indirectement. Il existe des centaines d'images toutes faites : le jeu du poète consistera à les renouveler. Par exemple la paire *Tian Di* (Ciel Terre) représente l'univers; mais c'est un tel stéréotype que l'expression est lexicalisée en chinois moderne. En revanche, lorsque Du Fu, pour désigner les riches refusant de voir la pauvreté qui les entoure, parle de *zhu men* (portes rouges), il est plus original et mêle la couleur réelle des portes et le symbole de leur fermeture.

### 3. TROIS ILLUSTRATIONS

Il n'est pas possible de se faire une idée juste de la poésie chinoise sans l'examiner dans son texte d'origine. C'est ce que nous ferons brièvement à propos de trois exemples à propos desquels nous limiterons le commentaire à quelques remarques.

#### Un poème de Li Bai

Ce poème est un des plus célèbres de la littérature chinoise; c'en est aussi un des plus simples. Le thème en est assez habituel: le point de départ est l'illusion du givre donnée par la lumière lunaire, et cette ambiguïté est un ressort fréquent de la poésie chinoise. La conclusion est typique elle aussi: la même lune éclaire les régions éloignées les unes des autres, et c'est naturellement que Li Bai, éloigné de chez lui, pense aux siens et à sa terre natale.

La lune est nommée deux fois; mais dans les deux cas, elle est précédée de deux caractères dont le premier est de trois éléments parmi lesquels celui qui, seul, signifie "lune", et le second composé de deux éléments (dont "lune"). Ce trait est visible, mais non audible: le poème écrit a un cheminement propre *qui* ne se confond pas avec le poème *dit*.

Les vers 3 et 4 présentent un bel exemple de structure parallèle: verbe de mouvement, nom, verbe indiquant un regard (extérieur dans un cas, intérieur dans l'autre), épithète, nom. Les vers 1,2,4 riment: la rime du premier n'est pas obligatoire et c'est un raffinement de plus dans ce texte en apparence si peu élaboré.

靜夜思	
jìng yè sī	calme nuit penser
床前明月光	
chuāng qián míng yuè guāng	lit devant brillant lune lumière
疑是地上霜	
yí shì dì shàng shuāng	douter ceci terre dessus givre
舉頭望明月	
jǔ tóu wàng míng yuè	lever tête regarder brillant lune
低頭思故鄉	
dī tóu sī gù xiāng	baisser tête penser vieux village

Remarquons enfin que les verbes marquant le regard ou la pensée n'ont pas de sujet. On se doute qu'implicitement c'est Li Bai lui-même qui est présent ; mais ce n'est pas dit et

on a seulement la présence de la lune éclairant une chambre vide n'ouvrant que sur le songe ou le souvenir.

### Un poème de Wang Wei

臨高臺

lin gāo tái

au belvédère

相送臨高臺

xiāng sòng lín gāo tái

voyageur accompagner au "belvédère"

川原杳何極

chuān yuán yǎo hé jí

fleuve plaine distant quelle limite

日暮飛鳥還

rì mù fēi niǎo huán

soleil déclin voler oiseau rentrer

行人去不息

xíng rén qù bù xī

marcher homme aller pas de cesser

Le thème du poème est ici encore relativement fréquent. Dans le cas présent, le voyageur qui part est le "commissaire" Li, haut fonctionnaire partant rejoindre son poste à la Cour impériale — où sa fonction consistait à rappeler à l'empereur les points *qui* auraient pu être oubliés à l'audience: il s'agit donc d'une fonction importante, mais que rien dans le texte ne rappelle. Au contraire, selon l'usage de la poésie privée, il n'est guère question que du paysage, avec néanmoins deux personnages animés de mouvements contraires : un oiseau qui rentre et un voyageur qui part : le décor et la situation pourraient aussi bien être ceux d'une peinture. Beaucoup de peintures de paysage ont un titre évoquant la présence de personnages mais ceux-ci ne constituent le plus souvent que des détails perdus dans la nature représentée. Rappelons que Wang Wei était aussi un peintre renommé.

L'adieu au voyageur est un rituel toujours identique à lui-même: l'ami (ou les amis) qui veut honorer le voyageur fait préparer à la première halte sur la route, dans un pavillon prévu à cet effet, un repas qui permettra de porter les derniers toasts. Ici ce pavillon est en hauteur (gāo) et permet de regarder un panorama qui, dans le poème, est porteur des émotions.

Tout le texte se ramène à une série d'oppositions: le belvédère n'est qu'un point face à un paysage sans limite ; le soleil qui se couche et l'oiseau qui regagne son nid s'opposent à l'homme qui va et ne s'arrête pas. En même temps, même si le parallélisme des deux derniers vers n'est pas parfait, le verbe central de ces deux vers est bien mis en évidence juste après la césure: fēi voler, et qù aller.

Par delà leur valeur symbolique, le fleuve et le soleil - dont l'un va vers l'Est et l'autre se couche à l'Ouest -- constituent deux éléments essentiels du paysage, auxquels il faut ajouter un troisième, la montagne, suggérée par l'adjectif gāo, épithète habituelle de shān.

Remarquons enfin que comme presque toujours l'imprécision est, si l'on ose dire, de rigueur puisque le voyageur anonyme du premier vers n'est plus qu'un homme au dernier et que le verbe song - qui signifie tout le rituel mentionné précédemment - n'a pas de sujet grammatical. Surtout, remarquons les deux derniers caractères des vers 2 et 4 - qui riment entre eux. Dans le vers 2 *hé* est un mot interrogatif, et l'expression *hé jí*, signifiant *quelle limite*, a une allure de question rhétorique qui ne fait que renforcer *yǎo* dont le sens est *distant, hors de vue*.

Dans le vers 4 *bu* est la forme la plus courante de la négation; et *xi* signifie aussi bien *s'arrêter*, que *la respiration* : on peut traduire aussi bien par *sans cesse*, *sans répit* que *sans reprendre son souffle*.

### Un poème de Jia Dao (779-843)

尋隱者不遇	
xún yǐn-zhě bú yù	chercher se cacher celui pas trouver
松下問童子	
sòng xià wèn tóngzǐ	pin dessous demander disciple
言師采藥去	
yán shī cǎi yào qù	dire maître cueillir simples partir
只在此山中	
zhǐ zài cǐ shān zhōng	seulement se trouver cette montagne milieu
雲深不知處	
yún shēn bù zhī chù	nuage profond ne pas savoir endroit

Nous avons déjà pris les deux premiers vers en exemple pour illustrer l'imprécision rendue possible par le système linguistique du chinois. Cette imprécision devient même ici l'objet du texte puisque celui-ci se termine par l'aveu d'ignorance du disciple qui évoque simplement la disparition de son maître au cœur des nuages en pleine montagne.

Remarquons qu'ici encore nous sommes confrontés à une peinture de paysage, *shan shui* (montagne - eau), et que les nuages qui y figurent presque toujours sont le symbole même de notre incapacité à fixer la nature des choses, puisqu'ils sont montagnes par leur forme, eau par leur matière, et toujours différents de ce qu'ils étaient l'instant d'avant.

Le cheminement du poème va donc du plus stable et du plus facilement identifiable, le pin, au plus instable et au plus incertain, le nuage, en passant par la montagne, certes stable, mais où l'on peut se perdre très facilement.

On peut représenter la progression du poème d'une autre manière. Le vers 1 nous situe dans un endroit habité : le disciple est visible et audible. Le vers 2 évoque encore un personnage, mais cette fois invisible: on passe du lieu habité au chemin (que l'on pourrait symboliquement appeler *Dao*, généralement traduit par *voie*). Le vers 3 nous place en pleine montagne, lieu où les ermites trouvent généralement la possibilité de communier avec la nature. Dans le vers 4, l'ignorance (*bù zhi*) peut aussi être comprise comme le détachement marquant une étape dans un itinéraire spirituel. Et ainsi, c'est par son absence même que le maître (l'ermite, littéralement, dans le titre, celui qui se cache) dispense l'enseignement que le poète (*ou un autre*) est venu chercher.

Les trois caractères représentant, matériellement si l'on peut dire, la progression du texte (et de l'ermite absent) sont : le premier du premier vers, *sòng* dont la clef est celle du bois. Symboliquement d'ailleurs, le pin représente la fidélité à soi-même, la durée (il est avec le prunus d'hiver et le bambou un des trois "amis" de l'hiver). L'avant-dernier du troisième vers, *shan*, représente aussi la stabilité, mais la montagne est un objet moins précis que le pin. Enfin, le premier du quatrième vers, *yún*, a la clef de la pluie, utilisée pour la plupart des phénomènes météorologiques (c'est aussi la clef du caractère *shuāng* à la fin du deuxième vers du poème de

Li Bai vu précédemment, et qui désigne le givre, aussi impermanent et porteur d'illusions que le sont les nuages).

### Les sentiments exprimés par ces trois poèmes

Si l'on cherche à établir une sorte de synthèse ou de récapitulation à partir de ces trois textes — qui ne représentent évidemment qu'une infime partie de la production chinoise et que quelques aspects des thèmes qu'elle a pu traiter — on peut observer certains points communs avec la tradition occidentale : la douleur engendrée par l'absence chez Li Bai a de multiples échos chez nous, de même que la tristesse de la séparation chez Wang Wei ou le sentiment de la nature chez Jia Dao.

Mais il y a une spécificité chinoise qui se perçoit immédiatement. En premier lieu, la pudeur qui retient de se mettre en avant ou d'exprimer quelque chose de trop personnel (et c'est toujours vrai dans la Chine moderne) contraste avec l'omniprésence du moi dans la littérature occidentale. De façon complémentaire, nous constatons que ces textes sont marqués par une mélancolie qui reste légère quoique persistante ; or dans un pays aussi immense que la Chine, et avec les difficultés de déplacement qu'offrait une époque troublée et à certains moments dangereuse, on ne peut douter de la profondeur du chagrin, voire de l'angoisse, des séparations.

Quant à la nature, elle est certes bien présente. Les Chinois ne doutent pas de la réalité du monde : ils doutent plutôt de la permanence des choses. Mais le flux dans lequel elles sont plongées (symbolisé par la roue du yin et du yang) les incite à chercher le détachement, non pas à la façon chrétienne au nom d'une réalité plus haute, mais pour se trouver à l'unisson de cette loi cosmique du devenir. Mais la nature n'est pas une consolation comme chez nos romantiques, ni un témoin (chez Lamartine, dans *Le Lac*, c'est la permanence du décor naturel qui authentifie le souvenir amoureux, ce qui est à l'opposé de bien des poèmes chinois). Elle est plutôt un cadre peuplé de présences fugitives qui suivent toutes leur propre mouvement (ce que François Jullien appelle la "propension des choses"). Et les Chinois en retrouvent les principes aussi bien dans la peinture que dans les jardins — voire dans ces miniatures que sont les paysages en pot, pénjing, plus connus sous leur nom japonais de *bonsai*. Et c'est peut-être dans ce face à face personnel avec le monde que les Chinois retrouvent le sens de la subjectivité.

### CONCLUSION

Il va de soi que nous n'avons évoqué que des fragments et quelques grandes lignes de la poésie chinoise.

Son histoire, en effet, commence sept ou huit siècles avant notre ère et se poursuit de nos jours, et plusieurs époques (comme celle de la dynastie des Tang, 618-907) ont connu une floraison qui n'a guère d'équivalents sous d'autres cioux.

La poésie, avec la peinture et la calligraphie dont elle est proche parente, a été l'activité privée majeure de toute la partie de la population qui était lettrée, jusqu'aux plus hautes instances de l'État, puisque plusieurs empereurs s'y sont brillamment illustrés. Elle est donc à la fois le produit d'une tradition et l'expression subtile de ce que ressentaient les poètes à telle ou telle époque: ainsi, sous la domination mongole (dynastie des Yuan, 1279-1368) l'opposition des lettrés ne se manifestait souvent que par des choix stylistiques que le jeu des connotations et de l'intertextualité rendait transparents - mais pour les lettrés seuls.

Il est évident que le sentiment d'appartenir à une classe bien définie — et constituant à la fois l'élite intellectuelle et les représentants paternalistes (en principe) du pouvoir — a

renforcé le jeu des références, des allusions et du non-dit. À tel point que la littérature moderne n'échappe pas à cette tendance: ainsi Mo Yan (né en 1956) dans son roman *le Supplice du Santal* n' a-t-il pas besoin d'être plus explicite lorsqu'il surnomme son héroïne "Xishi" (qui est le nom d'une beauté célèbre de l'Antiquité). Cela peut évoquer la Renaissance et sa réutilisation de la culture antique ; mais le phénomène est beaucoup plus global et permanent dans le monde chinois.

Aussi la poésie donne-t-elle souvent la double impression d'être à l'usage du "happy few" (et c'est là une impression tout à fait justifiée répondant à une intention délibérée) qui sait en décrypter les arcanes, et d'être répétitive, l'invention personnelle du poète étant le plus souvent contenue dans une thématique et des formes à peu près constantes.

Pourtant, la subtilité et la délicatesse de ces textes sont manifestes, même si comme ailleurs (pensons aux poètes français du XVIII<sup>e</sup> siècle répétant sans cesse les mêmes recettes) on rencontre nombre de créateurs sans inspiration.

Une des idées fortes prévalant en Extrême-Orient est que la poésie s'apprend : faire des vers, jouer des ressources du langage et apprendre à regarder le monde, y compris sous ses formes les plus simples.

À cet égard, c'est un art toujours vivant après plus de vingt-sept siècles d'existence.

## BIBLIOGRAPHIE

François CHENG. *L'Écriture poétique chinoise* (Seuil éd.).

Maurice COYAUD. *Anthologie bilingue de la poésie chinoise classique* (Les Belles Lettres).

Paul DEMIEVILLE. *Anthologie de la poésie chinoise classique* (coll. Connaissance de l'orient, NRF).

Arthur W ALEY. *150 Chinese poems* (Constable).

## FIGURES

**Figure 1** et **Figure 2 :**  
Calligraphie de Lin Piao en tête du *Petit livre rouge*

Face à une calligraphie de Shan Can (dynastie Ming)

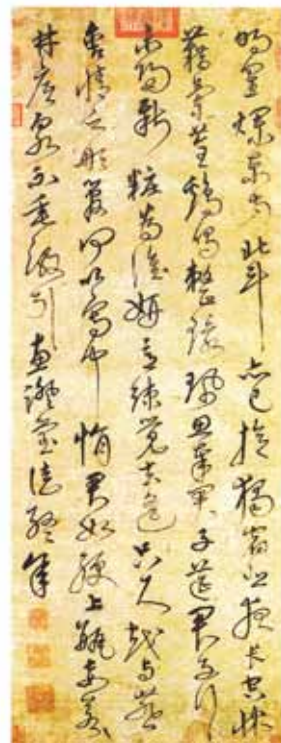
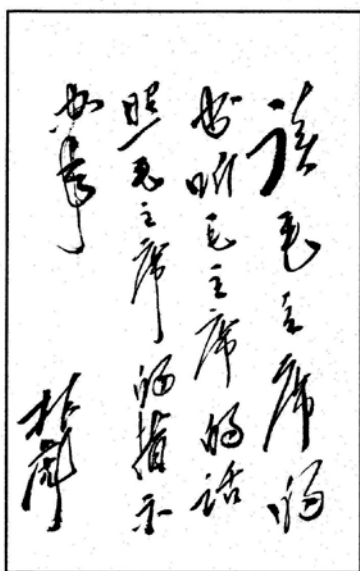




Fig. 3 : Illustration d'une édition ancienne du *Rêve dans le pavillon*



Fig. 4 : Zhu Da (1626-1705), Scarabée



# LE MANUSCRIT MÉDIÉVAL DES *CARMINA BURANA* ET L'ŒUVRE DE CARL ORFF<sup>1</sup>

Claude-Henry Joubert

## RÉSUMÉ

*On désigne, au Moyen Âge, par le terme goliards, des étudiants, des clercs, tapageurs, turbulents, mal embouchés. On leur doit une poésie libre et libertine. Le mot latin gula ("bouche") a peut-être donné leur nom à ces Couards, à moins que ce ne soit le mot français Gole ("gueule, cri, parole").*

*Leur poésie, en latin, parfois en allemand ou en français, est connue par des recueils (Cambridge, Bâle, Saint-Omer, Ripoll en Catalogne), dont le plus célèbre fut retrouvé en 1803 à la bibliothèque de l'abbaye de Benediktbeuern (Haute-Bavière). Il fut publié en 1847 sous le nom de Carmina Burana ("chants de Beuern"). Les Carmina Burana sont loin d'être composés uniquement de chants licencieux. Beaucoup de Goliards sont de savants clercs et des virtuoses de la langue. Les cinquante-cinq premiers poèmes sont moraux, traitent de l'avarice, de l'amélioration de l'homme, de sa conversion ; viennent ensuite des poèmes d'amour, puis des éloges du jeu et du vin. Le recueil se termine par deux drames religieux consacrés à Noël. Jouer et chanter les Carmina Burana, c'est suivre le grand élan lyrique imposé par les Goliards, mêler respect et liberté, s'approprier le rythme, la mélodie, l'instrumentation, passer de la morale à la débauche, de la prière à la blague.*

*Utilisant des textes de ce manuscrit, conservé aujourd'hui à Munich, Carl Orff crée son œuvre, Carmina Burana, le 8 juin 1937 à Frankfurt am Main. Sa musique simple, directe, efficace, connaîtra un succès mondial.*

š > œ • š > š > œ

## I - CARL ORFF

Dans la présentation de cette communication, j'écrivais :

Carl Orff obtient un grand succès dès la création de son œuvre *Carmina Burana*, le 8 juin 1937 à Frankfurt-am-Main.

C'était, en deux lignes, un raccourci... C'est ce que m'a aimablement fait remarquer Philippe Saccomano, président de l'Association Carl ORFF France. Le succès, en effet, ne fut pas immédiat ; l'accueil, en juin 1937, fut mitigé. La musique de C. Orff utilisait, par exemple, de nombreux instruments de percussion et pouvait être, un peu, comparée à la musique de jazz ou à d'autres musiques que le national-socialisme qualifiait de *dégénérées*. À la création, la critique du musicologue Herbert Gerigk est peu élogieuse. Gerigk est tristement célèbre pour l'écriture d'un *Lexicon der Juden*

---

<sup>1</sup> Séance publique du 4 novembre 2010 avec Claude-Henry Joubert accompagné de Hélène Moreau et Emmanuel Bonnardot de l'ensemble "Obsidienne" pour l'illustration musicale.

*in der Musik* qui parut à Berlin en 1941. Et puis l'œuvre de C. Orff est, en très grande partie, en latin. Le *Reich* aurait préféré l'allemand ; et même, le texte des deux premiers chœurs illustre la "Roue de la Fortune", l'ascension puis la chute :

Sur le siège de la Fortune, j'étais assis, en haut. Mais la roue a tourné, je descends, déchu.

En 1937, cette déchéance inéluctable ne faisait pas partie de la propagande du *Führer*... Mais on se divise au sein du parti nazi, et certains apprécient cette musique simple, directe, efficace ; apprécient également la mise en avant du corps, de la danse (c'est un *leitmotiv* du nazisme). Le titre de l'œuvre de C. Orff est exactement :

*Carmina Burana* : *Cantiones profanae cantoribus et choris, cantandae comitantibus instrumentis atque imaginibus magicis* (chansons profanes pour chanteurs et chœurs, devant être chantées avec accompagnement d'instruments et images magiques)

C'est une cantate scénique nécessitant danse, décors et mise en scène.

Petite remarque sur l'instrumentation, le pupitre de percussion comprend : timbales, glockenspiel, xylophone, castagnettes, crécelle, petites cloches, triangle, trois sortes de cymbales, tam-tam, cloches tubulaires, tambour de basque, caisse claire, grosse caisse, célesta... On ne fut pas étonné, en 1937, de lire sous la plume du sinistre Gerigk :

*Der Musikstil von Orff ist lapidär* (lapidaire : percutant, comme un jet de pierre...).

Et encore, du même auteur :

*Die Elemente der formalen Entwicklung sind Wiederholung und rhythmische Bindung* ("les éléments du développement formel sont la répétition et les combinaisons rythmiques") ; ce n'est pas faux et bien proche de ce qu'écrivait Claude Rostand dans son *Dictionnaire de la Musique contemporaine*, publié chez Larousse en 1970 :

une rythmique primitive et obstinée, une harmonie très rudimentaire et un vocabulaire primitif lui-aussi.

Rostand note également

un style brillant de psalmodie incantatoire et de tintamarre sans danger.

Dans l'*Encyclopédie de la Musique* de *La Pléiade*, publiée en 1963, Heinrich Strobel est encore moins enthousiaste :

La musique de Orff - si on veut bien lui reconnaître ce nom de musique - est volontairement sans art : rythmes simples, éléments mélodiques de caractère psalmodique et souvent oriental, que l'on serine à l'auditeur, qu'on lui martèle sans fin, comme dans la musique des danses rituelles primitives.

C'est bien sévère ! Strobel avoue cependant :

Tout cela est conçu avec une intelligence aiguë.

C'est vrai. Orff écrit la bonne note au bon moment, c'est-à-dire au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Je lirai tout à l'heure une belle critique des *Carmina Burana*, écrite par un ami de Carl Orff, un ami peut-être un peu surprenant...

Le succès des *Carmina Burana* ne se fit guère attendre. Markus Bandur, dans son article paru en 2006 dans la *Geschichte der Musik im 20. Jahrhundert, 1925 - 1945*, ouvrage publié sous la direction d'Albrecht Riethmüller chez Laaber-Verlag (pages 193 à 199), note que l'œuvre est bientôt dirigée à

Dresden par Karl Böhm, puis à Aachen en 1941 par Karajan, puis à Wien, Hamburg, München, Göttingen, Köln, Wuppertal, etc.

Le succès ira sans cesse grandissant jusqu'aujourd'hui puisque les *Carmina Burana* deviendront :

- musique de film (une dizaine de films dont *Salò ou les 120 Journées de Sodome* de Pasolini en 1976, la musique de C. Orff, utilisée par Ennio Moricone y côtoie celle de Chopin) ;
- générique d'émissions de radio et de télévision ;
- musique de publicité ;
- sonnerie de téléphone portable... !

Et le monde entier a dans l'oreille le premier chœur *O Fortuna...*

Le succès de Carl Orff (1895 - 1982) n'est pas usurpé. Son œuvre atteint son but, car Orff est pédagogue, un grand pédagogue, un fondateur de l'enseignement d'aujourd'hui, peut-être inspiré, à ses débuts, par Émile Jaques-Dalcroze.

L'*Orff-Schulwerk*, la "Méthode-Orff", comme on dit, est largement diffusé et employé dans toute l'Europe. L'œuvre pédagogique de C. Orff pourrait être l'objet d'une autre communication... Le texte des *Carmina Burana* est médiéval, on le trouve dans un manuscrit du début du XIII<sup>e</sup> siècle. Mais avant de parler de ce manuscrit, il faut dire un mot des *Goliards...*

## II - GOLIARDS

Un *goliard* (*goliart*, *gouliar*, *gouillard*), c'est, au XIII<sup>e</sup> siècle, un glouton, un goulu, un débauché. La *goliardie*, c'est la gourmandise, les *gouliardoises* sont des femmes impudiques. Mais on désigne aussi, en ce temps, par le terme *goliards*, des étudiants, des clercs, tapageurs, turbulents, mal embouchés. On leur doit une poésie si libre et libertine que le concile de Sens, en 1223, ordonne qu'on tonde immédiatement ces clercs ribaults (*ribaldi*) de la *familia Goliae*. Le concile de Trèves, en 1227, interdit à tous ces *trutannos* (truands) *et alios vagos scholares aut goliardos* (et autres étudiants vagabonds ou "goliards") de chanter à la messe.

Le mot latin *gula* (bouche) a peut-être donné leur nom à ces Goliards, à moins que ce ne soit le mot français *Gole* (gueule, cri, parole) ou encore le verbe provençal *qualiar* (tromper). Ils se réclamaient d'un chef, *Golias episcopus* (l'évêque Golias), personnage légendaire dont on a parfois rapproché le nom de celui du géant Goliath. Et puis Bernard de Clairvaux, dans sa lettre CLXXXIX au pape Innocent, dénonçant les idées nouvelles d'Abélard, "cet ange de Satan", le nommait *Golias* :

*Procedit Golias (...) antecedente quoque ejus armigero Arnaud de Brixia*. "Golias s'avance précédé de son écuyer porteur d'armes Arnaud de Brescia". Cet Arnaud, émule d'Abélard, condamné au concile de Sens en 1140 pour hérésie (à l'initiative du doux Bernard de Clairvaux) sera pendu à Rome en 1155...

Edmond Faral dans son livre de 1910, *Les Jongleurs en France au Moyen Âge*, suppose "qu'il parut après cette lettre des satires contre Rome (...) qui portaient en tête le nom de Golias". La poésie des Goliards, en latin, parfois en allemand ou en français, est connue par des recueils (Cambridge, Bâle, Saint-Omer, Ripoll en Catalogne...), dont le plus célèbre fut retrouvé en 1803 à la bibliothèque de l'abbaye de Benediktbeuern (Haute-Bavière). Conservé aujourd'hui à la Bayerische Staatbibliothek de Munich (*codex latinus* 4660), ce manuscrit copié entre 1220 et 1250 fut publié en 1847 sous le nom de *Carmina Burana* (chants de Beuern). C'est un beau manuscrit de 112 pages, orné d'enluminures et de lettrines très ouvragées (surtout dans sa dernière partie). On peut le consulter sur l'internet :

<[Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts](http://imslp/wiki/Codex_buranus_(Anonymous)></a></p>
</div>
<div data-bbox=)

La première page du manuscrit est une belle représentation de la Roue de la Fortune qui tourne dans le sens des aiguilles d'une montre, c'est l'ascension, le règne puis la chute, l'écrasement, puis à nouveau l'ascension...

Beaucoup de poèmes comportent des indications mélodiques, neumes sans lignes ni clés qui imposent aux interprètes une lecture nécessairement personnelle. Mais, pour une quarantaine de poèmes, on possède d'autres sources où figure la musique écrite sur portée comme dans les manuscrits de Florence ou Wolfenbüttel. Orff ne savait pas lire les neumes du manuscrit de Benedicktbeuern, mais il s'enthousiasma pour les textes publiés.

Les *Carmina Burana* sont loin d'être composés uniquement de chants licencieux. Beaucoup de Goliards sont de savants clercs et des virtuoses de la langue. Les cinquante-cinq premiers poèmes sont moraux, traitent de l'avarice, de l'amélioration de l'homme, de sa conversion ; viennent ensuite des poèmes d'amour, puis des éloges du jeu et du vin. Le recueil se termine par deux drames religieux consacrés à Noël.

### III - LIBERTÉ

La liberté d'écriture des Goliards, leur liberté de ton, liberté d'esprit ne sont pas des exceptions au Moyen Âge. Le roman médiéval le plus célèbre, le roman de *Tristram*, est un hymne au mensonge, à l'adultère et à la polygamie. Tristan connaît deux Iseult :

- Iseult la blonde, sa maîtresse, la femme du roi Marq
- et
- Iseult la brune, Iseult aux blanches mains qui est sa femme...

Marie de France — *Marie ai nom si suis de France* — qui vivait en Angleterre à la fin du XII<sup>e</sup> siècle a écrit des lais, l'*Espurgatoire St Patrice* et un *Ysopet*, ou recueil de fables. La première de ces fables est le loup et l'agneau :

*Ci dit del lou e de l'aignel*

*Ki bevaient a un duitel...*

Vous connaissez la suite :

*Donc prist li lous l'aignel petit*

*As denz l'estrange, si l'ocit.*

La morale de la fable de Marie est incroyable :

*Ainsi font les riches robeur*

"robeur" c'est à la fois les gens de robe et les voleurs, ceux qui *robent*, "dérobent".

Je traduis à moitié le texte :

Ainsi font les riches robeur(s)

Les vicomtes et les juges

Pour ceux qu'ils ont en leur justice (ceux dont ils ont la responsabilité).

Fausse accusation, par convoitise,

Trouvent assez pour les confondre,

Souvent les font comparaître à des procès :

La chair leur arrachent et la peau

Si comme li lous fist à l'agneau !

Essayez d'écrire cela demain matin dans *La République du Centre* !

Gautier de Coinci, grand prieur claustral de Saint Médard de Soissons, écrit, vers 1220, 40 000 vers à la gloire de Notre Dame. Son langage est étonnant :

*Voir vous dirai des prelas d'ore*

"je vous dirai la vérité sur les curés d'aujourd'hui :

Qui les mains leur argente et dore  
 Provedes a doubles et trebles.  
 "celui qui leur donne argent et or  
 Obtient des faveurs doubles ou triples.  
 Avoir fait bien d'un petit page  
 D'une frocine d'un rabot  
 Qui n'est pas grandres d'un cabot  
 Un grand seigneur un grand doien.  
 "La richesse fait bien d'un petit page  
 D'une servante, d'un nabot  
 Qui n'est pas plus grand qu'un cabot,  
 Un grand seigneur, un grand doyen"  
 Qui ne me croie ses iez croie en. "Qui ne me croit n'a qu'à en croire ses yeux... !

Gautier, comme les Goliards, est un virtuose :

"Qui a de l'argent, qui a de la richesse,  
 Tout ce qu'il convoite, il peut l'avoir"  
 (...)  
 "Convoité est partout l'argent  
 Et loin, et près, partout *art genz* !"  
 Belle rime léonine !  
 "*art*" : du verbe *ardre*, "brûler".  
 "L'argent *art genz*, l'argent brûle les gens".

Et l'on entend souvent parler d'argent dans les *Carmina Burana*.

#### IV - *CARMINA BURANA*

Ce recueil est une compilation de deux cent vingt-huit poèmes qui sont, généralement, d'auteurs inconnus. On y trouve cependant des œuvres de Minnesängers, comme Walther von der Vogelweide (CB 151), et d'auteurs français : Gautier de Châtillon (CB 3, 8, 19...), Philippe le Chancelier (CB 21, 27, 34, 131...), ou encore Pierre de Blois (CB 33 (?), 67...). Tous les auteurs sont de fins connaisseurs de la littérature antique. Leurs poèmes sont "farcis" de vers d'Horace (CB 8), d'Ovide, de Juvénal, du pseudo Caton, et l'on voit cités, Aristippe de Cyrène, l'un des fondateurs du matérialisme hédoniste, dialoguant avec Diogène, ou encore Épicure, Cicéron et Virgile.

La philosophie d'Épicure y est, comme déjà dans l'Antiquité, ridiculisée. Le sage Épicure qui vivait de pain et d'eau (et d'un peu de fromage les jours de fête) est présenté comme un adorateur du ventre, "ce dieu qui a son temple dans les cuisines" (CB 211). Pourtant, un vers de la chanson *In Taberna quando sumus* semble énoncer l'un des principes fondamentaux de la doctrine épicurienne : "Personne ne craint la mort". La civilisation chrétienne a redouté Épicure. Il ne reste, de ses trois cents rouleaux, que trois lettres et quelques maximes ! "Il est certain qu'en ces premiers temps que notre religion commença de gagner autorité avec les loix, le zèle en arma plusieurs contre toute sorte de livres paiens, de quoy les gens de lettres souffrent une merveilleuse perte. J'estime que ce desordre ait plus porté de nuisance aux lettres que tous les feux barbares" écrit Montaigne (deuxième livre des *Essais*, chapitre XIX). Machiavel dit la même chose dans son *Discours sur la première décade de Tite-Live*, livre second, § V, *discours* écrit de 1513 à 1520 : "Voyez saint Grégoire et les autres chefs de la religion chrétienne : avec quelle opiniâtreté ils se sont attachés à détruire tous les monuments de l'idolâtrie ; ils ont brûlé les ouvrages des poètes, des historiens ; détruit les statues, les tableaux ; altéré ou aboli tout ce qui pouvait conserver quelque souvenir de l'Antiquité".

Diogène, lui, est pris au sérieux et la chanson *Aristipe quamvis sero* (CB 189) se termine par de bons conseils moraux dignes d'un stoïcien : "Si tu veux être vraiment un cynique, dis adieu à la cour". Le christianisme s'est senti proche du stoïcisme et a volontiers accueilli son austère rigueur. On ne sera pas étonné de la référence "à la sagesse de Cicéron et de Zénon" (CB 31). Il ne s'agit pas, sans

doute, du disciple de Parménide, Zénon d'Élée, mais de Zénon de Cythium, l'un des fondateurs du stoïcisme qui mourut, volontairement dit-on, âgé de 98 ans en... retenant sa respiration ! Tout le Moyen Âge aime citer les *Distiques de Caton*. Dionysius Cato, à l'époque de Dioclétien, avait rédigé une sorte de manuel de morale imité des sentences de Publilius Syrus (1er siècle). Les chansons morales de notre recueil ne manquent pas de conseiller la lecture de *l'Éthique de Caton* (CB 19).

Les héros et les dieux de l'Antiquité sont souvent évoqués, Pylade, Oreste, Protée (CB 187), Orphée (CB 189), Hercule (CB 31), et naturellement Vénus (parfois nommée Dioné, CB 71) et son fils Cupidon, Phébus, Cybèle, Junon, Jupiter et le célèbre « fils de Sémélé » : Bacchus... Une strophe de la chanson *Axe Phebus aureo* (CB 71) met subtilement en scène Philomèle, sa sœur Procné et le mari de Philomèle : Térée (violet de Procné !) :

Le rossignol se répand  
en plaintes contre Térée  
et mêle son chant  
au sifflement du merle...

Il faut lire entre les lignes : le "rossignol", c'est Philomèle métamorphosée et "le merle" sa sœur Procné...

La Bible est naturellement une mine dans laquelle puisent tous les auteurs des *Carmina Burana*. Ainsi, la chanson morale *Bonus est confidere* (CB 27) se termine par une citation de la *Genèse* (III, 17-19), c'est la malédiction divine :

C'est par le travail de tes mains  
et à la sueur de ton front  
que tu gagneras ton pain.

L'âge de la retraite n'est pas précisé...

Les cinquante-cinq premiers textes des *Carmina Burana* sont moraux mais aussi satiriques. On condamne l'avarice (CB 3, 8...) l'envie (CB 12), on exhorte à la vertu prêtres, prélats, tous les chrétiens (CB 21 à 40) ; on donne une terrible description de la société chrétienne : "l'Église est devenue une caverne de brigands" écrit Philippe le Chancelier (CB 34), il n'y a plus de charité, plus d'amour du prochain, les évêques sont des voleurs..." On croit lire l'une des furieuses envolées de Gautier de Coinci déjà cité qui, dans ses *Miracles de Notre Dame*, fulmine contre la déchéance de l'Église :

Je hais les trompeurs, les faiseurs de faux miracles,  
Je hais telz larrons, tels menestreuz,  
Je hais ces *Gouliardoyz* (ces Goliards)...

L'écriture de Gautier, qui s'élève contre les Goliards, était pourtant bien proche de celle de ces jongleurs qu'il "déteste à mort"!

L'ensemble Obsidienne vient d'enregistrer chez *Eloquentia* (maison distribuée par *Harmonia Mundi*) un disque consacré aux *Carmina Burana*, et ses fondateurs, Hélène Moreau et Emmanuel Bonnardot, nous font l'amitié d'illustrer ce propos par quelques-unes des chansons de Beuern. D'abord *Procurans odium* (CB 12), un poème moral qui condamne l'envie :

Les calomnieurs, qui tentent de susciter contre un rival l'aversion, n'ont généralement pas à se réjouir de leur entreprise. Car la calomnie, précisément, lie d'avantage les cœurs.

(Audition de *Procurans odium*.)

Amour enfin, amour dans cent trente et un poèmes (CB 56 à 186). Amour chanté selon les trois règles chères aux troubadours et aux trouvères (jusqu'à Guillaume de Machaut !) :

- domination, perfection de la dame ;
- loyauté, service de l'amant ;
- désespoir, mort par l'amour.

Une particularité étonnante, et encore inexplicée, de ces poèmes d'amour : quarante-neuf d'entre eux, en latin, s'achèvent par une strophe, ou quelques vers, en moyen-haut-allemand. Dans ces poésies amoureuses, le printemps est à l'honneur, on croise Hélène et Pâris, Didon et Énée, bergères et moutons, boucs et chèvres... Certaines sont de véritables pastourelles (CB 90). Le poème de Pierre de Blois *E' globo veteri* (CB 67) est un blason du corps féminin : "la nature a fait de mon amie une merveille, voyez son front, ses sourcils, ses yeux, son nez, sa bouche, son menton, son cou, sa poitrine..." Certains poèmes descendent encore... Il faut préciser que, dans tous ces poèmes latins, on trouve, en plus des strophes en allemand, quelques passages en français, en grec, en provençal et en italien.

Certains poèmes d'amour sont licencieux. *Clauso Chronos* est très convenable : "Saturne - qui règne sur l'hiver - est aujourd'hui enfermé et le printemps, hier prisonnier, sort du cachot". Dans cette chanson : le thym, les roses, les lis, le rossignol, les satyres, les driades, les nymphes, Cupidon, Vénus...

(Audition de *Clauso Chronos*.)

## V - LA REINE OU LE ROI ?

Orff utilise (c'est le chœur numéro 10 de son œuvre) une strophe en vieil allemand :

*Were diu werlt alle min  
von dem mere unze an den Rin,  
des wolt ih mih darben,  
daz diu chünegin von engellant  
lege an minen armen. Hei ! (CB 145)*

"Si tout le monde m'appartenait, de la mer jusqu'au Rhin, j'y renoncerais pour que la Reine d'Angleterre se trouve dans mes bras".

Notre confrère et ami Gérard Hocmard me disait un jour qu'il aimait ces vers montrant à quel point le charme d'Aliénor d'Aquitaine avait conquis l'Europe (et le Moyen-Orient...), charme qu'elle conserva, dit-on, jusqu'à ses quatre-vingts ans...

Aliénor, épouse du roi de France Louis XII, était devenue reine d'Angleterre en épousant Henri Plantagenêt — Henri II d'Angleterre — à qui elle donna huit enfants dont Richard Coeur de Lion et Jean Sans Terre.

"Je donnerais tout pour avoir entre mes bras la *chünegin von engellant* !" Aliénor, sans doute...

Mais voilà ! Il convient de se méfier de tout et de tout le monde. J'ai lu attentivement le manuscrit des *Carmina Burana*. Je l'ai sous les yeux, et je lis (c'est le folio 60) :

*Were diu werlt alle min  
von deme mere unze an den Rin,  
des wolt ih mih darben,  
daz chunich von engellant*

*lege an minen armen. Hei !*

"Je donnerais tout pour avoir dans mes bras le roi d'Angleterre !"

La sensation, mes chers amis, est très différente...

Mais un jour (quand ? je ne sais !) on a rayé proprement *chunich* et l'on a écrit au-dessus *diu chüinegin*.

Dans la version première, il s'agit bien du roi d'Angleterre. On peut imaginer qu'à la fin de cette chanson printanière, dans laquelle chantent les pinsons, les hirondelles, les rossignols et le joyeux ruisseau, la dernière strophe soit une prise de parole d'Aliénor souhaitant épouser le roi d'Angleterre.

Ou alors quoi ? comme dirait ce grand philosophe imaginaire du XX<sup>e</sup> siècle, Jean-Baptiste Botul à qui l'on doit le concept d'*alorquoitisme*...

Ou alors quoi ?

Je ne sais pas !

Une chanson, pour nous remettre de cette émotion, une chanson d'amour *Dulce solum natalis patrie* (CB 119) : "Doux sol de mon pays natal, je te quitte, condamné, par la folie de mon amour, à périr en exil". Il y a une morale à la fin de cette chanson, morale qui apparaît deux fois dans les *Carmina Burana* : "Il est toujours bon, en tout ce qui existe, d'observer une juste mesure...".

(Audition de *Dulce solum*)

## VI - UN AMI...

Quelqu'un a bien compris la musique de Carl Orff. Quelqu'un a bien compris l'intérêt de la poésie des Goliards. C'était un ami de Carl Orff, Jacques Prévert !

Grâce au peintre autrichien Lucas Suppin, Prévert entendit un enregistrement des *Carmina Burana* de Carl Orff qu'il rencontra en 1963.

Mon très cher Jacques Prévert, écrit Orff, en mai 1963, le temps passé chez vous est parmi le plus beau de notre court séjour à Paris, etc.

On échangera des dédicaces, des amabilités et Prévert écrira un très joli texte édité dans *Choses et autres* (1972) et intitulé *Carmina Burana*. J'aurais pu vous épargner mes commentaires et me contenter de vous lire ce bel hommage. En voici quelques vers, très touchants :

Mais parfois la musique reste là  
     inécoutée  
     déjouée  
 alors s'en va très vite  
     mais revient de loin tout doucement  
     carminée  
     burinée  
 et ceux qui faisaient la petite bouche  
 il n'y a pas si loin longtemps  
 font la grande oreille maintenant

Carmina Burana

(...)

Chansons à boire

à rire et à pleurer

Vacarmina Buravina  
 (...)
   
Fête
   
C'est l'abbaye Benediktbeuren
   
ouvrant ses portes à la joie de Harlem

Carmina Burana

C'est du latin cockney de White Chapel
   
ou de Piccadilly
   
Du javanais de l'arloguem du louchebem
   
de la Chapelle dans le dix-huitième à Paris
   
(...)

latin turbulent (...) allemand monastique
   
(...)
   
"Si tu veux être heureux sois-le"
   
dit un vieux proverbe chinois

Carmina Burana

Ce vieux proverbe
   
parfois la musique l'entend
   
et le dit et le joue et le chante
   
merveilleusement
   
simplement.

Bel hommage ! Bel ami ! Belle oreille, ce Jacques Prévert !  
 Vacarmina Buravina !

## VII - LE VIN ET LE JEU

Quarante chansons (CB 187 à 226) sont dédiées au vin et au jeu. On boit beaucoup de vin dans les tavernes des *Carmina Burana*, on s'enivre, on mange, on lutine, on joue aussi. On prie le dieu *Decius* (le dieu "Dé"...) et l'on devait sans doute associer souvent dans les prières deux "saints" très prisés au Moyen Âge : saint Tortuel, le fils de "la Tordue, celle qui fait marcher de travers"... et le jovial saint Pançard, cousin, sans doute, du *Messere Gaster* de Rabelais... On n'hésite pas à dire la "messe des joueurs" (CB 215) au cours de laquelle on lit l'Évangile selon "saint Mark d'argent...". Un "marc" était une monnaie valant 2/3 d'une livre, c'est-à-dire 13 sous 4 deniers...

Bacchus est sans cesse fêté. *Bache bene venis* ! "Sois le bienvenu, Bacchus ! (CB 200), toi qui stimules le désir d'amour, qui embrases, qui calmes, qui attendris, qui égaies, célébrons tes louanges !"

(Audition de *Bache bene venis* !)

Jouer et chanter les *Carmina Burana*, c'est suivre le grand élan lyrique imposé par les Goliards, mêler respect et liberté, s'approprier le rythme, la mélodie, l'instrumentation, passer de la morale à la débauche, de la prière à la blague.

Il y a peu de temps, à l'occasion de la réunion des Académies de la Région Centre, à Châteauroux, j'évoquais une inscription latine sculptée au chevet de la cathédrale Notre-Dame du Puy-en-Velay :

FONS OPE DIVINA LANGVENTIBUS EST MEDICINA  
SUBVENIENS GRATIS UBI DEFICIT ARS YPOCRATIS

"Cette fontaine, oeuvre divine, est la médecine (le remède) des malades (ou plutôt des affligés, des abattus, des mous, des paresseux...) le remède venant gratuitement en aide quand fait défaut l'art d'Hippocrate !"

C'est plaisant, même humoristique !

Les savants datent cette inscription du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Elle est bien dans le style des poésies latines de ces clercs vaguants qu'on nommait "Goliards" Cette fontaine guérissante, qui n'existe pas dans la cathédrale du Puy, est une métaphore, assurément goliardique, de Notre Dame...

On chante, dans les *Carmina Burana*, suivant l'Ecclésiaste, la vanité du monde, *Vanitatum vanitas et omnia vanitas*. Mais on y joue sur les mots : "si l'on décapite *Alea* ("dé"), on obtient une *bestia* : *Lea*, "lionne", mais si l'on retire le ventre *d'Alea*, "e", le mot se couvre joliment de plumes (*Ala*, "aile")...

Et puis on aime l'amour, l'amour de l'âme et l'amour du corps : "Essaie, mon enfant, mon outillage toujours jeune, ferme, adroit, souple, délicat, discret, actif, docile, maniable..."

On y frôle la grâce *Veritas veritatum, via, vita, verita*, "la voie, la vie, la vérité", mais on y côtoie le diable :

*Amara tanta tyri pastos sycalos sycaliri ellivoli scarras polili posylique lyvarras...*

Ce court poème en authentique charabia (CB 55) n'est-il pas une formule satanique ?

On préfère en rire :

*Fraus vobis !*

*Tibi leccatori !*

"- La tromperie soit avec vous ! – Et avec ta goinfrerie !"

Joseph Picard remercie vivement Claude-Henry Joubert pour sa présentation magistrale de cette musique ancienne représentative d'une catégorie sociale de l'époque. Il remercie aussi Hélène Moreau et Emmanuel Bonnardot de l'ensemble "Obsidienne", qui ont bien voulu venir jusqu'à Orléans pour nous servir des illustrations originales.

## DÉBAT

**Question** : Quels sont ces instruments ?

**Hélène Moreau** présente le psaltérion, qui vient de psaume et accompagnait vraisemblablement les psaumes du Moyen Âge. À l'époque aucun instrument n'est standard. Il s'agit d'un grand psaltérion qui se pose sur les genoux, contrairement au psaltérion à cordes et avec des cuillères en bois qui peut se transformer et devenir un clavecin. L'autre instrument est un tambour à corde, instrument de percussion qui est encore joué en Béarn par les flûtistes qui jouent flûtes et tambours : flûte à trois trous d'une main et un tambour qu'on appelle *Ttun-Ttun* dans le Béarn aujourd'hui. Les instruments que vous avez là sont des copies

**Emmanuel Bonnardot** présente la vielle à archer et la petite vielle ou "rebec" taillé dans la masse, un sabot tout simplement. Un autre instrument d'un nom curieux le "crwth" d'origine galloise. Les Irlandais l'appelaient "le cruit". Au Moyen Âge c'était la "rote". Il s'agit d'une petite harpe proche de la lyre antique. Elle se transforme en violon, en vielle, avec un archer. On le retrouve au XIX<sup>e</sup> siècle chez les bardes bretons.

**Question** : S'agit-il d'instruments qu'on a retrouvés et maintenus ou y a-t-il encore des artisans qui en fabriquent ou les restaurent ?

**Réponse :** Il y a très peu d'instruments restaurés du Moyen Âge. On a une petite vielle, une harpe, des morceaux de flûte.

Les "neumes" indiqués sur le manuscrit des Carmina Burana que ces "neumes" laissent une grande liberté à ceux que les lisent parce que, du point de vue rythmique, les choses ne sont pas tout à fait notées. Ce sont des "neumes" allemands ("neumes", c'est l'écriture du chant grégorien). Ce ne sont pas des notes séparées les unes des autres, ce sont des signes. Les deux premiers "neumes" que l'on trouve dans l'écriture juive, la plus ancienne, c'est un trait montant quand la musique monte, on trouve encore cela dans les Carmina Burana. Lorsque la musique descend, un trait descendant l'indique. C'est une notation qui, au début, ne pouvait servir qu'à quelqu'un qui connaissait déjà la musique par cœur et qui trouvait là un moyen d'aider sa mémoire. Ensuite, on a ajouté une ligne, ce qui dépassait la ligne était au-dessus de telle note, ce qui était au-dessous le contraire. Puis les "neumes" se sont perfectionnés, et on a écrit au début du XIII<sup>e</sup> siècle une écriture rythmée avec, en particulier, Francon de Cologne, une écriture sur parchemin, avec des notes carrées noires. Au XV<sup>e</sup> siècle, on n'écrit plus sur du parchemin, mais sur du papier, on ne peut donc plus écrire en notation noire parce que le papier était très "buvard", on écrit en notation blanche. Ensuite, les notes carrées vont devenir les notes comme vous les connaissez, des notes un peu arrondies.

**Question:** Comment avez-vous trouvé ces musiques qui ont été éditées ?

**Réponse:** La musique indiquée est une musique monodique, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'accompagnement, il y a une seule portée. Mais au Moyen Âge, on sait comment s'accompagner et l'ensemble "Obsidienne" est un des ensembles au monde le plus spécialisé dans ces improvisations des accompagnements et même dans les improvisations d'organum. Ils ont fait un travail très intéressant sur ce sujet depuis plus de dix ans. Il est vrai que le rythme de toute la musique du Moyen Âge, jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle est une musique écrite ternaire. Cela ne veut pas dire que l'on ne jouait pas de binaire, mais on n'écrivait que le ternaire. On commence à écrire la musique binaire à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, mais aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> on est dans un monde chrétien, et dans ce monde il y a un nombre de la perfection, le nombre ternaire de la Trinité.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, pour indiquer que la musique que l'on écrit est une musique de la perfection, on écrit un cercle, symbole de la perfection divine, pour montrer que cette musique est ternaire, mais si on veut que la musique soit binaire on efface la moitié du cercle. On a donc un demi-cercle. Dans la musique de Bach, Mozart, Debussy, vous trouverez la lettre C. Ce n'est pas un C, mais simplement un demi-cercle qui montre que cette musique binaire est imparfaite.

**Question:** Combien y-a-t-il d'interprètes ?

**Réponse :** Tous les membres d'"Obsidienne" jouent des instruments et chantent. Jusqu'en 1803, ils sont demeurés dans l'abbaye Benedicte de Beuern.

Il y a très peu de temps que l'on s'intéresse vraiment à la musique médiévale. On a commencé au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à s'intéresser à la musique de la Renaissance. Mais l'intérêt la musique médiévale date de 40 à 50 ans.

**Question :** Il est très curieux que dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle on ait ignoré comment on chantait ces "neumes".

**Réponse :** Il n'y avait que quelques spécialistes en Europe. Il y en avait un qui vivait à Paris, qui s'appelait Fétis. C'était un grand savant. Mais on comptait sur les doigts d'une main les gens qui connaissaient la musique médiévale. Ce sont surtout les Allemands qui vont y travailler, comme sur la littérature française à partir de 1880. Aujourd'hui, vous avez de grands spécialistes comme "Obsidienne". Écoutez encore une fois "Viens Bacchus". Emmanuel Bonnardot joue avec un archet à grelots que l'on trouve encore en Crète ou en Grèce pour accompagner les danses.

**Gérard Hocnard :** Le roi d'Angleterre, objet de désir, pourrait-il être Richard Cœur-de-Lion, dont le surnom de bon temps était Richard Molle Épée et les mœurs notoirement ambigus ?



## LA NAISSANCE DE L'AGGLO D'ORLÉANS<sup>1</sup>

Serge Bodard

### RÉSUMÉ :

*Le thème de l'exposé est la naissance de la Communauté d'agglomération. Il ne s'agit donc pas de traiter du fonctionnement de celle-ci.*

*Sur un plan général, l'idée en France de regrouper les communes remonte à 1890 avec la création des syndicats. Le regroupement pose différents problèmes d'ordre technique et politique.*

*Dans l'agglomération orléanaise, le SIVOM est créé en 1964 pour 12 communes avec 3 vocations à la carte. Il s'étend aujourd'hui à 20 communes.*

*En 1975, après l'échec de la tentative de création d'une communauté urbaine, naît un SIVOM renforcé, à compétences étendues et obligatoires pour certaines d'entre elles. Jusqu'en 1999, de nouvelles compétences sont mises en place.*

*En 1998, la communauté de communes se substitue au SIVOM et au District de l'Est Orléanais.*

*Enfin en 2001, la nouvelle majorité de l'Agglomération décide de la création d'une Communauté d'agglomérations.*

š > œ • š >

**Remarque préliminaire :** C'est intentionnellement que le sujet ne concerne que la naissance de l'Agglo : on ne veut pas en effet traiter du fonctionnement et encore moins de la politique menée depuis 2001.

### ORIGINES HISTORIQUES

On rappellera successivement l'origine historique du regroupement des communes sur un plan national et de son évolution, puis de son application dans le cadre de l'agglomération d'Orléans ; mais auparavant, on citera les principales questions qui se posent en matière de regroupement de communes. Elles se rattachent à trois idées :

- Créée à l'origine pour gérer une activité et donc un service (le syndicat est un établissement public, donc à vocation unique) de la manière la plus efficace et la moins onéreuse, l'intercommunalité est devenue progressivement une "intercommunalité de projets". Ceci est particulièrement vrai en matière d'urbanisme.

- Cette évolution entraîne un risque de rupture entre l'électeur (qui élit le conseil municipal et donc le maire) et les responsables de l'établissement public, élus au 2<sup>ème</sup> degré, donc sans lien direct avec l'électeur de base et qui ont, qu'on l'admette ou non, une double casquette : celle, sous jacente, de responsable de sa commune incité à en défendre les intérêts, en particulier financiers, et celle, réelle, de l' élu sivomal ou communautaire.

- Le financement des activités. Plusieurs cas peuvent se présenter :

- \* Apport financier (contribution) de chaque commune (possible pour des activités simples et peu nombreuses).

---

<sup>1</sup> Séance du 2 décembre 2010.

\* La mise au pot commun et le prélèvement au titre de la fiscalité locale traditionnelle (nombre de "centimes additionnels"), qui s'ajoutent alors au prélèvement courant. Ce mécanisme est en principe simple : les dépenses transférées amènent une diminution du prélèvement communal. Seulement, deux difficultés apparaissent : l'une, technique, concernant le transfert de charges (par définition les prélèvements communaux, avant transfert, ne sont pas identiques dans les communes: leur péréquation est donc nécessaire) ; l'autre politique : le transfert de charges sur l'organisme de regroupement est-il bien compensé au niveau communal ? N'en profite-t-on pas pour améliorer au niveau communal certaines autres prestations ? Ceci explique la complexité des calculs, surtout après les réformes financières récentes.

## Les différentes formes des projets nationaux de regroupement

**En 1890** (loi des 22/27 mars complétant la loi communale du 5 avril 1884) apparaissent des syndicats de communes. Ils sont censés remédier au trop grand nombre de communes. Les objets pour lesquels ils sont formés, volontairement par les communes, sont définis dans le texte de création. Ce sont des syndicats à vocation unique, sans taxe ou imposition spécifique, le financement étant assuré par une contribution des communes.

**En 1959**, deux nouveautés : d'une part le syndicat peut être à vocations multiples (décret 59-29 du 5 janvier 1959) ; d'autre part création du **District** (décret 59-30 du 5 janvier 1959) groupant les communes dans les grandes agglomérations. Celui-ci a des vocations de plein droit et reçoit celles des syndicats auxquels il se substitue. Il peut être créé d'office (Tours).

**En 1966** apparaissent les **Communautés Urbaines** (loi 66-1069 du 31 décembre 1966) qui peuvent être mises en place dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants. Quatre communautés sont créées d'office : Bordeaux, Lille, Lyon, Strasbourg. Leurs compétences sont soit obligatoires (ZAC, Zones d'aménagement diverses, secours et lutte contre l'incendie, transports urbains de voyageurs, eau, assainissement, voirie signalisation etc...), soit à l'initiative des communes (espaces verts, équipements culturels, sportifs, sociaux, éducatifs etc...).

**En 1970**, la création du **Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples**, à la majorité qualifiée, est prévue.

**En 1976** est publié le rapport Guichard (*Vivre ensemble*), qui fait le point sur la situation française.

**En 1992** (loi 92-125 du 8 février 1992) est créée la **Communauté de villes**, prévue dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants. Cet établissement public exerce à la fois des compétences de plein droit (aménagement de l'espace et développement économiques) et d'autre part des compétences relevant d'un au moins des quatre groupes suivants : politique de l'environnement et du cadre de vie, logement, voirie et transports urbains, équipements culturels et sportifs et enseignements pré élémentaires et élémentaires. La **Communauté de communes** (même loi) regroupe plusieurs communes, au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Ainsi, cette forme de regroupement, surtout destinée au milieu rural, a une vocation générale.

**En 1999**, la **Communauté d'agglomération**. Figurant à l'article L.5216-1 du nouveau Code Général des Collectivités Territoriales, elle résulte de la loi n° 99-556 du 12 juillet 1999. Elle regroupe plusieurs communes dans un ensemble de plus de 50 000 habitants. Ses compétences obligatoires, et on distingue bien pour ces activités, celles d'intérêt communautaire de celles purement communales, portent sur :

- le développement économique,
- l'aménagement de l'espace communautaire (ZAC - transports urbains),
- la politique de la ville (prévention de la délinquance).

À ces compétences doivent obligatoirement s'en ajouter trois autres parmi :

- la voirie et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- l'assainissement,
- l'eau,
- la protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

- les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

## LE REGROUPEMENT DANS L'AGGLOMÉRATION ORLÉANAISE

### En 1964, création du SIVOM

#### Composition

Créé par arrêté préfectoral du 27 novembre 1964, il comprend à l'origine douze communes :

- |                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| - Orléans                  | - Saint-Jean-de-Braye      |
| - Chécy                    | - Saint-Jean-de-la-Ruelle  |
| - Combleux                 | - Saint-Jean-le-Blanc      |
| - Fleury-les-Aubrais       | - Saint-Pryvé-Saint-Mesmin |
| - Ingré                    | - Saran                    |
| - La Chapelle Saint-Mesmin | - Semoy                    |

Huit communes le rejoindront ensuite:

- |                                   |                           |
|-----------------------------------|---------------------------|
| - 1966 Olivet                     | - 1976 Saint-Denis-en-Val |
| - 1970 Saint-Cyr-en-Val           | - 1984 Mardié             |
| - 1972 Saint-Hilaire-Saint-Mesmin | - 1995 Boigny-sur-Bionne  |
| - 1973 Ormes                      | Marigny-les-Usages        |

Le SIVOM, au fur et à mesure de l'évolution de sa composition, est passé de 147.725 habitants en 1962 à 213.000 en 1975, 273.000 en 1999 et 279.453 en 2008.

#### Compétences : l'évolution des vocations

**En 1964**, à sa création, le SIVOM s'était fixé trois vocations :

- étudier et réaliser tous travaux et toutes opérations d'aménagement et d'équipements relatifs aux ouvrages d'assainissement à caractère intercommunal et notamment la station d'épuration, au traitement des ordures ménagères et à la lutte contre l'incendie.
- éventuellement assurer la gestion des ouvrages et équipements réalisés.

C'est un syndicat à la carte jusqu'en 1975 : les communes ont la faculté d'adhérer ou non à chaque vocation (système très complexe).

**En 1968**, devant le peu de succès de la vocation voirie (trois communes seulement y adhèrent), celle-ci est limitée à l'étude d'une voirie concernant l'ensemble de l'agglomération.

**Entre 1965 et 1975**, la vocation assainissement est étendue à l'étude, la construction et l'exploitation d'ouvrages présentant un intérêt communautaire et concernant plusieurs communes. Sont créées les vocations voirie, étude, réalisation et entretien d'une voirie d'agglomération, cimetières intercommunaux.

**En 1971**, la vocation s'étend à la réalisation des travaux.

**En 1969** est créée la notion de Cours professionnels.

**En 1971**, la loi du 16 juillet prévoit l'établissement, dans chaque département, d'un plan de fusion et de regroupement des communes ; la commission fait, pour l'agglomération, la proposition de création d'une communauté urbaine.

**En 1971**, la communauté urbaine est envisagée (lettre du préfet du 3 novembre 1971) : trois importants textes d'études en jettent les bases :

- Note du 31 août 1972. "L'intérêt de la démonstration est de montrer que la communauté permet d'attendre des objectifs actuellement hors de portée et de définir les modalités techniques pour y parvenir". Sont évoqués :

- \* les problèmes d'urbanisme (application du SDAU et des POS). D'où la nécessité de coller une vocation politique à l'action technique de l'agence d'urbanisme,

- \* la réalisation des aménagements (ZAC, création de réserves foncières),

- \* les logements HLM,
- \* les transports interurbains,
- \* les lycées et collèges,
- \* l'eau, les ordures ménagères,
- \* création de cimetières,
- \* la voirie et les parcs de stationnement.
- \* la mise en place de services (la ville d'Orléans joue à ce moment le rôle de prestataire de service),
- \* la nécessité de financements propres.

L'attention est particulièrement attirée dans le cas de mise en recouvrement de centimes communautaires sur la nécessité absolue, pour les communes, de tenir compte des transferts de charges et de prévoir une aide de la communauté aux communes perdantes.

**11 octobre 1972** : rapport établi à la demande des communes. Ce rapport attire l'attention sur

- \* la non incidence des dépenses transférées,
- \* l'augmentation des charges, dans la mesure où la création d'une communauté constitue un "multiplicateur d'investissement".

**20 mai 1971** : Rapport faisant état des pourparlers avec les communes, suite au refus de cette forme de regroupement par 19 communes contre 2 (Orléans et Saint-Denis-en-Val). René Thinat et moi-même, nous nous sommes déplacés dans neuf communes pour exposer l'idée de communauté urbaine. À la suite de ce rejet, la création d'un district à compétence élargie, ou réduite, devait être envisagée. Toutefois, lors d'une réunion du Comité Syndical, le 10 décembre 1973, le Préfet indiquait qu'il considérerait comme une réponse positive le renforcement des pouvoirs du Syndicat. Il avait déjà admis (lettre du 5 novembre 1971) que la mise en place d'une fiscalité syndicale autonome était envisageable. Ce rapport évoque donc le financement du syndicat, renoue le projet du Préfet Graeve, et prévoit enfin la mise en recouvrement de centimes syndicaux, ou à l'extrême d'une contribution communale correspondant à la somme ainsi calculée.

**20 juin 1975** : le SIVOM rénové. Un arrêté préfectoral met en place la nouvelle formule qui doit permettre à l'agglomération de satisfaire des besoins dépassant le cadre d'une commune (transports urbains) et de réfléchir sur l'avenir de l'agglomération (urbanisme) : cela entre donc dans une "intercommunalité de projets".

Il est prévu, en matière de compétences, des vocations obligatoires et des vocations facultatives :

**vocations obligatoires auxquelles doivent adhérer l'ensemble des communes :**

- \* planification au niveau de l'agglomération,
- \* urbanisme d'agglomération (études et réserves foncières),
- \* service de secours et de lutte contre l'incendie,
- \* voirie d'agglomération et parcs de stationnements d'agglomération,
- \* transports publics de voyageurs,
- \* centre intercommunal de formation d'apprentis,
- \* destruction des ordures ménagères,
- \* traitement des effluents,
- \* activités diverses (gens du voyage, refuges d'animaux),
- \* adoption du principe que le syndicat constitue la structure privilégiée de discussion, de coordination et éventuellement de participation.

**vocations facultatives**

- \* création d'équipements ou gestion de service représentant un caractère intercommunal
- \* prestations de services à une ou plusieurs communes,
- \* voirie de liaison entre deux ou plusieurs communes ne rentrant pas dans la voirie

d'agglomération,

\* création de réseaux d'égouts communs à deux ou plusieurs communes.

**Entre 1975 et 1999**, de nouvelles compétences obligatoires sont créées.

**1991** : espaces naturels préservés d'agglomération et déchetteries,

**1992** : crématorium,

**1995** : aménagement.

## **L'administration et les finances**

Chaque commune est représentée par un délégué et un délégué supplémentaire par fraction de 500 habitants supérieure à 1 000. En ce qui concerne les finances, le syndicat perçoit directement sur les usagers, ou par l'intermédiaire des communes membres, les taxes, redevances et contributions correspondant aux services assumés au titre des vocations obligatoires.

La contribution des communes associées aux dépenses non courantes de cette manière est déterminée au prorata de la valeur des bases d'imposition de chaque commune aux quatre contributions directes : patentes, taxes foncières, taxe d'habitation pour 85 % et du montant du VRTS (versement représentatif de la taxe sur les salaires) pour 15 %.

Le District de l'Est Orléanais est créé en 1989 pour l'aménagement de la zone d'activité de Charbonnière, à l'initiative de Saint-Jean-de-Braye, avec les communes de Boigny-sur-Bionne et Marigny-les-Usages. En juillet 1998, une dotation spécifique de solidarité sera mise en place au profit des trois communes membres.

Ainsi tout au long de 35 années se créent, se développent et se précisent les vocations d'un "syndicat d'études à la carte" On est passé à une supra communalité, tout en restant, pour l'essentiel, dans le domaine technique. Il va en être différemment avec la mise en place d'abord d'une communauté de communes puis d'une communauté d'agglomération.

## **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le 24 novembre 1998, un arrêté préfectoral crée la communauté de communes qui se substitue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au SIVOM de l'agglomération orléanaise et au district de l'Est Orléanais. L'élection du président a lieu le 15 janvier 1999. Deux candidats: M. SUEUR (50 voix) et M. BYE (2 voix).

### **Compétences énumérées par la loi**

La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale ayant pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace (Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992) déjà citée. Elle a des compétences de plein droit (art. L.5214-16, CGCT, code général des collectivités territoriales) en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, de deux groupes :

- aménagement de l'espace,
- actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

La communauté de communes doit par ailleurs exercer des compétences relevant d'au moins un des quatre groupes suivants :

- protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant, dans le cadre de schémas départementaux,
- politique du logement et du cadre de vie,
- création, aménagement et entretien de la voirie,
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

## Compétences de la CCAO

- aménagement de l'espace,
- actions de développement économique,
- protection et mise en valeur de l'environnement (espaces naturels préservés assainissement traitement et valorisation des déchets, collecte des déchets, déchetteries,
- déplacements : transports publics de voyageurs, parcs de stationnement d'agglomération,
- politique du logement et cadre de vie (PLH, terrain d'accueil des gens du voyage),
- voirie d'agglomération,
- formation centre d'apprentis,
- secours et lutte contre l'incendie,
- crématorium,
- concertation entre les communes, prise en compte du district de l'Est Orléanais. Une dotation spécifique est prévue au profit des trois communes concernées.

## LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

### Principes

Dès l'élection d'une nouvelle majorité dans l'agglomération, la transformation en communauté d'agglomération fut envisagée.

**20 septembre 2001**, le Conseil de la Communauté de communes adopte la charte "qui énonce officiellement et publiquement l'ensemble des règles de bon fonctionnement destinées à garantir le respect des spécificités des communes membres et l'efficacité de l'action communautaires pour un essor concerté de l'agglomération". Cette charte, adoptée par 67 voix pour, 9 contre et 8 abstentions, sera le fondement du projet d'agglomération élaboré au cours de l'année 2002. La charte fixe les modalités de définition des objectifs ainsi que la notion d'intérêt communautaire et les rapports entre les communes et la communauté d'agglomération. Enfin, en matière de finances, la taxe professionnelle unique sera perçue par la communauté et les impôts ménagers par les communes. Afin d'assurer une solidarité entre les communes, une dotation de solidarité communautaire a essentiellement pour but de mettre en place une nouvelle solidarité financière et fiscale.

**1<sup>er</sup> janvier 2002** (arrêtés préfectoraux du 27 décembre 2001), la transformation intervient. Elle compte les 22 communes précédemment regroupées.

### Compétences

Compétences obligatoires :

- développement économique création, entretien et gestion de zones d'activités,
- actions de développement économique d'intérêt communautaire,
- aménagement de l'espace communautaire schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- organisation des transports urbains, création de ZAC,
- équilibre social de l'habitat (y compris la constitution de réserves foncières),
- politique de la ville.

Compétences optionnelles :

- création aménagement et entretien de voiries et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (en particulier élimination et valorisation des déchets des ménages)

Compétences facultatives (exercées après transfert des communes) :

- espaces naturels préservés,
- formation (centre d'apprentis),
- secours et lutte contre l'incendie,
- crématorium et cimetières communaux,
- projets d'intérêt commun,
- concertation.

### Modifications ultérieures :

**19 décembre 2002**, délibération du Conseil de Communauté (arrêté préfectoral du 10 avril 2004),

**2 octobre 2003**, délibération du Conseil de Communauté, (arrêté préfectoral du 22 janvier 2004),

**30 mars 2006**, délibération du Conseil de Communauté, (arrêté préfectoral du 10 juillet 2006).

### Quelques problèmes permanents

- Complexité des finances due à la fois à la nouvelle donne fiscale et à la nécessité d'une péréquation entre les communes.

- Mutualisation nécessaire surtout entre la ville d'Orléans et la communauté dans l'optique de l'économie maximum, mais jusqu'à présent, rien ne semble avoir été fait.

- Lourdeur administrative : la notion d'intérêt communautaire est la limite de compétence que se donne la communauté, les communes ne pouvant plus intervenir. Dans certains cas, il convient de définir expressément ce qui relève de cette compétence.

Pour en terminer, évoquons deux services particuliers, sans parler des grands services de voirie, d'assainissement et de collecte et traitement des déchets :

- Le Service d'incendie et de secours qui a été un point fort de l'action sivo-male et de la communauté de communes jusqu'à sa départementalisation au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

- Les transports publics dont l'histoire à Orléans mérite une courte description

\* de 1939 à 1955, l'exploitation est privée.

\* de 1956 à 1977 : concession à la TREC. À partir de cette année, prise en charge par le SIVOM après résiliation de la convention de concession. À titre transitoire, est mise en place une régie intéressée par la SOAR (Société Orléanaise d'Autobus et de Régies).

\* Création de la SEMTAO (Société d'Économie Mixte). Ultérieurement et suivant les modalités fixées par Transcet (filiale de la CDC, devenue Transdev), on distinguera la gestion assurée par la SEMTAO de l'exploitation assurée par la SETAO

### EN GUISE DE CONCLUSION

En près de 50 ans, on est parvenu, en restant dans les limites de "l'épure française" à conserver, à Orléans comme ailleurs, toutes les communes existantes. Rappelons que le nombre de communes en France était en 1921 de 37 963, en 1999 de 37 565 et de 37 570 en 2005. Dans le même temps, on comptait (1.1.2006) 14 CU, 164 CA et 2 389 CC (plus les syndicats).

Personnellement, je pense depuis très longtemps qu'il eût fallu, il y a 40 ans (en 1971), avoir une action énergique de fusionnement, comme l'ont fait pratiquement tous les pays européens. On aurait non seulement gagné du temps... mais fait des économies. Il faut maintenant souhaiter, ce qui n'est pas évident, que le citoyen adhère à l'idée d'"Agglo"(encore un machin) et que la lourdeur des procédures ne freine pas le développement espéré.

## DÉBAT

**Pierre Blareau** : Les districts dans le Loiret : il y a celui de Montargis-Amilly-Châlette, mais sans convention autoritaire. Il reste aussi un District à Tours en Indre-et-Loire.

**Serge Bodard** : Le district de Montargis fonctionne toujours bien à ma connaissance. Celui de Tours, créé d'office en 1959 se situait dans un contexte politique difficile. Il n'a, à ma connaissance, jamais bien fonctionné.

**François Lelong** : Un vœu : que les problèmes d'alimentation en eau potable et de protection des ressources exploitées soient mutualisés.

**Serge Bodard** : C'est en effet tout à fait souhaitable. Mais il faudrait d'abord unifier les modes de gestion.

**Michel Marion** : Il est utile de mettre en commun un certain nombre de problèmes, mais la structure même de la communauté d'agglo est antidémocratique dans la mesure où les décisions sont prises sans être soumises à la sanction du vote universel.

**Serge Bodard** : C'est bien, à mon avis, le problème de fond. Mais si on envisage l'élection au suffrage universel, quelle est la différence avec la fusion ?

**Michel Monsigny** : À propos des fusions de communes, Lille et Hellemmes ont fusionné. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de telles fusions en Orléanais ?

**Serge Bodard** : Il s'agit là d'un problème éminemment politique. La fusion citée a dû renforcer une tendance politique, et les élus sont jaloux de leur indépendance.

**Pierre Muckensturm** : Il a existé sous la Convention des municipalités cantonales. Sait-on pourquoi elles ont disparu ?

**Serge Bodard** : Cette création résultait de la suppression des Districts. Elles fonctionnèrent peu de temps, le Consulat rétablissant l'ancien système mis en place par la Constituante.

**DENIS ROBERT DE MASSY (1736-1794)  
SUCESSEUR DE POTHIER  
ACTEUR ET VICTIME DE LA RÉVOLUTION À ORLÉANS<sup>1</sup>**

**Hervé Finous**

**RÉSUMÉ**

*"S'il n'eût pas prié qu'on ne le nomme pas député pour Versailles, il est sûr qu'il aurait été nommé premier député." Ainsi s'exprime l'annaliste Jean-François Rozier à propos de Denis Robert de Massy (1736-1794), quand il relate l'élection des députés du Tiers état des bailliages d'Orléans et secondaires aux États généraux de 1789. C'est dire la notoriété, dans sa ville, à la veille de la Révolution, de celui qui est à la fois professeur de droit français, bailli de l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy et de la baronnie de La Ferté-Lowendal, et bâtonnier des avocats.*

*Les papiers Guyot de la médiathèque et le fonds Jarry des Archives départementales du Loiret renseignent remarquablement sur la nomination de Robert de Massy à la chaire de Pothier. En croisant ces documents avec d'autres sources, en particulier notariales, on comprend mieux certains aspects de la vie de l'université d'Orléans et de ses professeurs au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

*Notre jurisculte joue un rôle essentiel dans la rédaction des cahiers de doléances : cahiers de plusieurs paroisses rurales, cahiers des avocats, de la ville et du bailliage d'Orléans. Membre du Comité provisoire de Sécurité et de Subsistances, membre du tribunal qui envoie un habitant de Saint-Marceau à la potence en septembre 1789, défenseur de certains des accusés détenus dans les prisons de la Haute Cour instituée à Orléans par l'Assemblée nationale, victime de la Terreur pendant laquelle il est plusieurs fois incarcéré, Denis Robert de Massy est plus ou moins directement mêlé à la plupart des grands événements qui marquent l'histoire de la Révolution à Orléans.*

š > œ • š >

Le 19 germinal an II de la République, Antoine Louis Deschamps, "membre du Conseil général de la Commune d'Orléans", se rend à la maison d'arrêt des "ci-devant minimes à l'effet d'y interroger le citoyen Robert Massy". Celui qu'il s'apprête à rencontrer, qui n'a plus que quelques mois à vivre, avait été un des principaux acteurs de la Révolution à Orléans. Son interrogatoire présente d'autant plus d'intérêt que les Archives départementales du Loiret sont assez pauvres en archives judiciaires de cette époque. Outre qu'il nous renseigne sur le climat qui règne alors à Orléans, il invite à s'interroger sur la personnalité et l'itinéraire du prisonnier, dont les réponses, évidemment inspirées par une extrême prudence, ne paraissent pas exprimer une adhésion enthousiaste aux choix de la Convention.

Comment ce fils de robin berrichon est-il devenu un des notables les plus en vue de notre ville ? Comment a-t-il été conduit à y assumer un rôle essentiel en 1789 ? Pourquoi a-t-il été finalement victime de la Terreur ? C'est ce que nous allons tenter d'expliquer en recourant surtout aux fonds de la série J des Archives départementales (en particulier le Fonds Jarry et le Fonds Colas

---

<sup>1</sup> Séance du 16 décembre 2010.

des Francs), mais aussi aux archives notariales, aux registres paroissiaux, aux manuscrits de la Médiathèque et à quelques archives privées.

### **Solidarités familiales.**

Denis Robert appartient à une famille de petits robins du Berry où la basoche côtoie la paysannerie et la marchandise. Son père, Antoine, fils d'un marchand qualifié de "bourgeois" dans son acte d'inhumation, est devenu bailli de Coullons et d'Autry-le-Châtel. À la fin de sa vie, il s'intitule aussi "notaire royal" et même "avocat en parlement". Femme du bailli, Jeanne Cœur jouit d'une certaine considération dans le petit bourg de Coullons<sup>2</sup>, mais sa signature n'en est pas moins fort laborieuse. Le choix des parrains qu'Antoine Robert et Jeanne Cœur donnent à leurs enfants permet de mieux cerner l'environnement social du couple. On a de suffisantes précisions sur cinq d'entre eux : à côté d'un bourgeois de Sully et d'un licencié en l'un et l'autre droits, figurent un procureur en la justice d'Argent et deux procureurs fiscaux.

C'est encore un procureur fiscal, Maître Jacques Notin, qu'épouse Marie Jeanne, la sœur aînée de Denis Robert. Il présidera, en tant que lieutenant de la chatellenie de Coullons l'assemblée électorale du 1<sup>er</sup> mars 1789. L'autre sœur, Marie Anne, contracte mariage avec Jean-Baptiste Joseph Lemaistre, conseiller en l'élection de Gien. Aucune des deux sœurs ne s'éloigne donc du terroir natal. De même, Henry, le plus jeune des frères, paraît n'avoir pas quitté le Berry. Trois des enfants Robert vont s'en détacher. Jean Augustin, qui entre dans le clergé, devient chanoine régulier de la congrégation de France. Antoine Pierre, l'aîné, et Denis, le benjamin, font des études de droit et s'installent à Orléans. Et l'on ne saurait parler de l'un sans évoquer l'autre, tant semblent avoir été solides les liens qui les unissent.

Né en 1724, Antoine Pierre Robert est de douze ans plus âgé que Denis, et c'est lui qui, à la mort du bailli de Coullons, en 1753, a tenu les comptes de la famille. Sa présence à Orléans est pour son frère un considérable atout. D'autant plus qu'il est à n'en pas douter assez tôt considéré comme un notable de la cité. En janvier 1763, il est nommé membre associé de la jeune et prestigieuse Société royale d'agriculture de la Généralité. En 1770, il en devient membre titulaire. À quoi doit-il cette notoriété, confirmée par des fonctions d'administrateur de l'Hôpital général ? Peut-être moins à son office, somme toute assez modeste, de conseiller du roi en l'élection d'Orléans qu'à son statut de propriétaire foncier. Notre élu, qui possédait déjà des terres dans son Berry natal, est, après avoir épousé en 1752 Marie Anne Marguerite Leblanc, fille d'un prospère "marchand bourgeois" d'Orléans, devenu le seigneur de La Matholière, domaine situé en la paroisse de Tigy.

Denis Robert de Massy épouse quant à lui, en novembre 1767, Marie Thérèse Pisseau, fille d'un notaire au Châtelet d'Orléans décédé quelques mois auparavant. Ce mariage va permettre à Robert de Massy de se rendre maître, en 1768, d'un important domaine de Viglain, le Mont Ramier. Les échanges et conventions qui sont alors signés associent "les sieurs et dames Robert l'aîné et Robert de Massy". Ils acquièrent les "domaines du Grand et Petit Mont Ramier, les manoeuvreries de Maison Neuve et Fosse", ainsi que les droits seigneuriaux en dépendant. En échange, ils cèdent aux vendeurs, Messire Antoine Breton, "docteur professeur en droit en l'université d'Orléans", et son épouse, la somme de 480 livres de rente au principal de 12000 livres. Cette rente avait été constituée en juillet 1767 au profit de Madame Robert de Massy pour le prix de l'office de notaire au Châtelet de son père<sup>3</sup>. Aussi bien Antoine Pierre et son épouse doivent-ils verser à Denis et à sa femme la somme de 4200 livres. Les conventions prévoient par ailleurs que les terres et bâtiments appartiendront en pleine propriété aux Robert de Massy et que les droits seigneuriaux et rentes en argent appartiendront aux sieur et dame Robert l'aîné.

<sup>2</sup> Elle est la première citée quand on rend compte de la prestation de serment de la matrone, en 1733. Elle est, en 1734, marraine de la cloche "Marie Pierre François".

<sup>3</sup> Madame Robert de Massy a également recueilli de la succession de son père la métairie de La Motte, à Darvoy.

Cinq jours plus tard, Antoine Pierre Robert, l'aîné, procède à un autre échange, cette fois avec le duc de Sully. Il lui cède la plus grande partie des droits seigneuriaux et rentes en argent dépendant du Grand Mont Ramier en échange de la métairie de Mauvy et d'une petite rente foncière. Antoine Robert versera au duc une soulte de 2800 livres.

Ainsi, par un jeu un peu compliqué d'échanges et de conventions se trouvent considérablement agrandis les domaines que possèdent les deux frères Robert dans la partie nord de la Sologne. Le Mont Ramier se situe non loin des lieu et métairie de Massy, en la paroisse de Neuvy, dont Denis Robert a, selon un usage répandu, ajouté le nom à son patronyme. La métairie de Mauvy, quant à elle, est voisine du château de La Matholière, que possède Antoine Pierre Robert. Le manoir est suffisamment proche d'Orléans pour que l'aîné des Robert en ait fait sa campagne favorite. Et, comme le montrent plusieurs documents, le benjamin y séjourne volontiers.

Solidarités familiales et stratégies matrimoniales ne sont donc pas étrangères à l'ascension des frères Robert. Celle de Denis Robert coïncide avec sa carrière de professeur. Or, à l'Université, il retrouve Antoine Breton, vendeur du Mont Ramier. Antoine Breton est son cousin germain et son parrain. Il est présent à son mariage, en 1767, et porte son deuxième fils, Antoine Joseph, sur les fonts du baptême en 1770. Antoine Breton est docteur-régent depuis une vingtaine d'années quand Denis Robert de Massy concourt pour une des deux places alors vacantes en l'université d'Orléans.

### "Un Professeur en Droit français digne de succéder à Mr Pothier".

Le 23 mars 1763, ayant soutenu ses thèses et arguments dans une dispute dûment annoncée par voie d'affiche, Robert de Massy devient docteur agrégé en cette université. Il est donc, l'année suivante, l'un des signataires de la *Réponse de l'Université d'Orléans au Mémoire sur les moyens de rendre les Études de Droit plus utiles*. L' "auteur clandestin" dudit mémoire s'était livré à une critique féroce des "Facultés des Provinces" et avait proposé, entre autres réformes, qu'elles fussent inspectées par des "visiteurs" issus de la Faculté de Droit de Paris... Vertueusement indignée, la réponse des Orléanais confirme cependant le déclin de notre université. "Depuis longtemps", si on l'en croit, "la Matricule monte à peine à 70 Ecoliers, presque tous de cette Ville ou de la Province". "Représentés sous les couleurs les plus odieuses", nos compatriotes se disent "frappés par l'endroit le plus sensible dans le temps même où ils font tous leurs efforts pour rétablir l'étude et l'émulation". Il est vrai que le zèle et la réputation de Pothier redonnent alors un certain éclat à l'enseignement orléanais du droit. C'est à cet illustre jurisconsulte que Denis Robert de Massy va avoir l'honneur de succéder en 1772.

Robert Joseph Pothier meurt le 2 mars. Dès le 14 mars, le roi octroie "la charge et chaire de professeur en droit français de la faculté de droit en [l'] université d'Orléans" à son "bien-aimé Denis Robert de Massy". Celui-ci avait d'emblée bénéficié de l'appui du recteur Pierre Jean Jacques Guillaume Guyot. Aux avocats et procureurs généraux en la Cour du Parlement de Paris chargés de proposer trois noms au chancelier Maupeou, Guyot avait d'abord recommandé trois docteurs agrégés en l'université d'Orléans. Puis, dans une seconde lettre, il avait clairement marqué sa préférence : "Nous croyons devoir vous observer, Nosseigneurs, que parmi ces trois Sujets M. Robert de Massy est celui qui nous paroît réunir les qualités les plus nécessaires pour former un Professeur en Droit français digne de succéder à Mr Pothier." Denis Robert de Massy, qui reconnaît volontiers devoir beaucoup à l'amitié de M. Guyot, mentionne cependant d'autres soutiens dans une lettre qu'il adresse le 15 mars au recteur : "Peu s'en a fallu que M. Jousse<sup>4</sup> n'ait été le choisi, et je ne suis redevable de la préférence qu'à la protection de M. l'évêque d'Orléans et à celle de M. l'archevêque de Toulouse<sup>5</sup>."

<sup>4</sup> Daniel Jousse (1704-1781), le plus célèbre jurisconsulte orléanais, avec Pothier, au XVIIIe siècle.

<sup>5</sup> Étienne Charles de Loménie de Brienne (1727-1794), futur ministre de Louis XVI. Il doit son archevêché à l'évêque d'Orléans, Mgr de Jarente de La Bruyère, chargé de la feuille des bénéfices de 1757 à 1771.

Les mérites de Robert de Massy justifiaient-ils qu'il fût préféré à Daniel Jousse ? L'heureux élu fait, en tout cas, preuve d'une certaine modestie dans une lettre à Guyot du 21 mars : "une seule chose m'empêche de jouir de tout mon bonheur, déclare-t-il, c'est d'être chargé de remplacer un homme aussi célèbre que Mr Pothier, je sens toute mon insuffisance ; mais la ferme résolution que j'ai prise de me consacrer entièrement au travail me soutient, avec l'intime persuasion où je suis que mes confrères, et vous en particulier, Monsieur, voudrez bien m'aider de vos conseils pour me soutenir dans une carrière aussi scabreuse."

La Médiathèque conserve le discours prononcé par Guyot le 10 avril 1772, lors de l'installation de Robert de Massy. Bel exemple du style oratoire de l'époque, le texte n'est sans doute pas marqué au coin de la plus parfaite objectivité. Mais il nous renseigne mieux que la lettre de recommandation du même auteur sur les qualités que ses confrères attribuent au nouveau professeur en droit français. Après avoir fait le panégyrique de Pothier, Guyot s'adresse ainsi à son successeur :

Quel autre que vous, Monsieur, auroit pu réparer la perte que nous avons faite, disons mieux la perte que cette Province, la perte que la France entière a faite ?

Vos premières Etudes de Droit dans cette Université nous ont annoncé les talents d'un grand maître. Vous avez paru avec le plus grand succès dans ces Disputes célèbres indiquées à la fin de chaque année Académique pour la distribution des Prix. Vous avez remporté plusieurs fois le Prix Académique, ou vous en avez partagé la gloire avec un Concurrent digne de vous.

A peine sorti des Ecoles de Droit, vous vous êtes signalé dans un Concours ouvert pour deux Places de Docteur Agrégé vacantes en cette Université. Non seulement vous avez été jugé digne de remplir la première de ces Places, mais vous avez paru dès lors digne de disputer et d'obtenir une Chaire

Bientôt la Noble carrière du Bateau vous a été ouverte, et vous vous y êtes distingué depuis douze ans, autant par votre Scavoir que par la solidité de votre Eloquence. Le Brevet de votre nomination est principalement appuyé sur cette considération, et vous avez l'avantage de voir que le témoignage qui vous a été rendu à cette occasion par le Public éclairé a été confirmé par le suffrage de notre Auguste Monarque.

Ainsy dans ce moment si précieux où le Public espère trouver dans vous, Monsieur, un Professeur remply des Principes du Droit naturel consigné dans les Lois Romaines, autant que la connaissance des Ordonnances de nos Rois et de nos Coutumes, un Professeur brûlant du désir d'instruire avec succès ses Ecoliers et de les rendre propres à réparer les pertes du Bateau et de la Magistrature, un Professeur capable de soutenir la Gloire que cette Université s'est acquise dans tous les temps, l'attente du Public ne sera point trompée. Puissiez-vous Monsieur pendant une longue suite d'années occuper cette Place honorable à laquelle vous avez été nommé pour l'avantage des Etudians, pour l'honneur de l'Université et pour la satisfaction de vos Confrères.

Difficile à mesurer, "la satisfaction de [ses] confrères" a en tout cas été suffisante pour que Robert de Massy soit élu recteur à plusieurs reprises, en décembre 1776, en décembre 1780, en mars 1782, en décembre 1784 et en décembre 1789. Au reste, les relations avec ses confrères professeurs et avocats dépassent le cadre strict de l'université. Les juriconsultes collaborent volontiers pour rendre des arbitrages ou donner avis et consultations. Ainsi Mgr de Jarente de La Bruyère et l'abbé de Chapt de Rastignac demandent-ils, en 1776, à MM Guyot père, Moutié, Robert de Massy et Salomon "de décider les contestations [...] concernant la pêche dans la rivière de Loire dépendante de l'Evêché d'Orléans et de l'abbaye de St Mesmin". De même, des consultations rédigées de la main de Denis Robert sont-elles également signées par Salomon de La Saugerie, en mars 1779, et par Guyot, en janvier 1781.

Ce dernier, qui l'a si fermement soutenu dans sa candidature à la chaire de droit français, a reçu, en mars 1772, des protestations d'amitié qui semblent n'avoir pas été uniquement inspirées par les circonstances. "J[e] [...] ne désire rien tant, affirmait le nouveau promu, que de trouver l'occasion de vous prouver par des faits l'attachement sincère et sans Bornes que j'ai pour vous et pour toute votre estimable famille". La charge de marguillier de Saint-Maclou qu'ils acceptent de concert en

1781 paraît les avoir encore rapprochés. Et l'on n'est pas étonné d'apprendre, à la faveur d'une lettre écrite par Guyot le 27 septembre de cette année, qu'il lui arrive d'être invité le dimanche "chez M. Robert de Massy". À cette époque, après avoir habité rue de l'Empereur, en la paroisse Saint-Donatien, Denis Robert demeure rue des Petits Souliers, une rue voisine de celle de la Vieille Monnaie, où vit M. Guyot depuis le milieu des années 1760.

### **Au service de sa paroisse.**

Les délibérations de la fabrique de Saint-Maclou n'ayant pas été conservées, on connaît mal le rôle joué par Robert de Massy en tant que marguillier de cette paroisse. On sait simplement que c'est par amitié pour le prieur, Philippe de Laurens de Reyrac, qu'il accepte d'exercer cette charge avec Guyot, alors que les docteurs-régents en sont exemptés<sup>6</sup>. On est, en revanche, bien informé sur son action en tant que "marguillier d'honneur" de la paroisse Saint-Donatien, de mai 1769 à avril 1772. Il a été élu, le dimanche 30 avril 1769, avec deux procureurs, MM. Duchon et Gallard. Mais la lecture du *Registre des Délibérations des Paroissiens* montre qu'il est le plus important des trois, celui qui "porte" le plus volontiers la parole. Au reste, il est toujours le premier nommé et est parfois présenté comme président de l'assemblée des habitants.

C'est lui qui, en novembre 1769, quelques mois après son entrée en fonction, conduit les paroissiens à prendre deux décisions d'assez grande portée. La première concerne la construction d'un nouvel autel, en forme de tombeau et en marbre. Gaël Rideau a souligné l'aspect "strictement économique" des arguments développés par Robert de Massy, qui témoignent à ses yeux de la "pénétration de la logique comptable au sein de la gestion paroissiale". Le marguillier "observ[e]" en effet "aux habitants assemblés que, pour éviter à la fabrique la dépense d'acheter des devant d'autel a fur et a mesure que l'on achèteroit des ornemens, il seroit avantageux [...] de faire faire soit un autel à la romaine [...] soit simplement un tombeau en bois, ou en marbre, et que pour plus grande économie, on pourrait faire le tombeau de façon qu'il n'y auroit plus sur l'autel que deux cierges [...] ce qui épargneroit annuellement sur la cire cinquante ou soixante livres". La logique comptable n'est pas non plus étrangère à la deuxième décision, motivée par le caractère aléatoire des droits exigés par le sonneur lors des inhumations. Les paroissiens autorisent la rédaction d'un projet de règlement pour le sonneur et pour la sacristie. Le texte qui est finalement adopté le 31 décembre ne se contente pas de fixer les tarifs, il réglemente aussi précisément l'usage qui doit être fait des cloches dans les différentes circonstances.

Le 3 mai 1771, c'est d'un élément essentiel du mobilier des églises urbaines qu'il est question. "Mrs les marguilliers, Mr Robert l'un d'eux président", demandent leur avis aux habitants "pour faire des stalles dans le haut cœur [*sic*]". Le choix des paroissiens se porte sur "des stalles hautes conformément au modèle de celles que le collège d'Orléans vient de faire en l'église St Maclou".

En inspirant de semblables décisions, Robert de Massy participe à l'évolution qui marque la gestion paroissiale et l'aménagement des églises au XVIII<sup>e</sup> siècle à Orléans. Gaël Rideau évoque à cet égard le "souci d'une église organisée" et parle d'une "esthétique orientée vers la décence et l'ordre". Décence et ordre, voilà deux notions qui renvoient à un autre aspect des activités de Robert de Massy : ses fonctions de bailli.

### **Au service du clergé et de la noblesse.**

Avocat comme de nombreux membres du "corps de l'université", Robert de Massy est aussi, comme eux, bailli de plusieurs bailliages. On ne peut que souscrire aux propos de l'historien Georges Lefebvre quand il écrit : "Les hommes de loi ayant joué en général un rôle de premier plan dans le

<sup>6</sup> Messire de Laurens de Reyrac meurt un an et demi plus tard. Les signatures de Guyot et de Robert de Massy figurent au bas de l'acte de sépulture, à côté de celles des curés de la ville venus assister aux obsèques du prieur, le 24 décembre 1782.

personnel révolutionnaire, il convient d'observer qu'à Orléans, les plus en vue d'entre eux étaient au service de l'aristocratie." Il importe cependant d'ajouter qu'ils étaient également au service du clergé. Parmi ceux que Georges Lefebvre appelle les hommes de loi "les plus en vue", il cite Robert de Massy, qui n'est certes pas l'un des moins bien pourvus en justices seigneuriales. On le voit recevoir des provisions de bailli de la commanderie de Saint-Marc en 1763, de Venecy en 1764, de la justice dépendant de l'abbaye de Saint-Mesmin en 1773.

En juillet 1774, en tant que "Bailli, premier Juge Civil, Criminel & de Police du Duché de la Vrillière-sur-Loire"<sup>7</sup>, il prend une ordonnance "concernant les Glaneurs", enjoignant "à tous Laboureurs, Fermiers et Propriétaires des Paroisses de La Vrillière, Ouvroi, Sigloi, la Queuevre, St Martin & Fay, demeurans dans le détroit de [sa] Jurisdiction, de souffrir les Glaneurs & Glaneuses, tant celles désdites Paroisses, que de quelques autres endroits qu'elles puissent être, en la manière accoutumée, sans aucune distinction ni préférence entr'elles, à peine de vingt livres d'amende, pour la première fois, & en cas de récidive, sous telle peine qu'il appartiendra".

Sans doute plus connue, l'ordonnance qu'il prend en mars 1769 en tant que bailli de la justice de l'abbaye royale de Saint-Euverte constitue un intéressant témoignage sur la manière dont certains paroissiens pouvaient se comporter dans leur église : Robert de Massy "fait très expresses inhibitions et défenses à toutes Personnes de quelque qualité, état, sexe & condition qu'elles soient, de se promener & causer dans l'Eglise de Saint Euverte durant la célébration de l'Office Divin". Il fait "pareillement défenses à toutes Personnes & notamment aux habitants de la Paroisse de Saint Euverte, de mener et souffrir venir avec leurs Chiens dans ladite Eglise, de les y laisser vaguer, sous peine de dix livres d'amende".

### **Rédaction des cahiers de doléances et élections aux États généraux.**

Ses fonctions de bailli placent Robert de Massy au cœur de la rédaction de plusieurs cahiers de doléances de paroisses rurales. Il ne préside pas les assemblées des paroisses dépendant de la justice de l'abbaye royale de Saint-Mesmin de Micy, qu'il détient encore en 1789. Mais il est également bailli de la baronnie de La Ferté-Lowendal<sup>8</sup>, et c'est sous sa présidence que sont rédigés les cahiers d'Ardon, de Ménestreau-en-Villette, de Marcilly-en-Villette et de La Ferté. Camille Bloch a mis en évidence les très grandes ressemblances existant entre les trois derniers, qui font la part belle à la réforme de la fiscalité. Il est d'autant moins interdit d'y voir l'influence du bailli de La Ferté que certains articles reprennent presque mot pour mot des passages du cahier des avocats d'Orléans, rédigé le 22 février 1789 dans le cabinet de leur bâtonnier... qui n'est autre que Robert de Massy. Les articles 4, 5 et 6 du cahier de Ménestreau, les articles 3, 4 et 5 de celui de Marcilly, les articles 4, 5, 6 et 7 de celui de La Ferté, qui concernent "l'impôt unique portant sur toutes les propriétés sans exception" s'inspirent de toute évidence de ce que les avocats ont écrit quelques jours plus tôt sur "l'impôt territorial et foncier". De même, la diatribe par laquelle les habitants de Ménestreau dénoncent les effets de la milice et l'exemption dont jouissent les domestiques se démarque fort peu de celle des avocats.

Il n'en faut pas moins s'exprimer avec prudence sur le rôle qu'a pu jouer notre notable orléanais. D'une part, le cahier d'Ardon est nettement différent des "cahiers synoptiques", même si l'on retrouve dans les articles 2, 3 et 5 des critiques et des vœux exprimés par les membres des trois autres assemblées. D'autre part, deux cahiers seulement se font l'écho - au reste assez rapidement - des revendications politiques formulées par le collège des avocats. À La Ferté comme à Marcilly, on demande le consentement de l'impôt par les États généraux, on réclame leur "retour" (La Ferté) ou leur "tenue" (Marcilly) "périodique", et on souhaite que la moitié des députés soient, à l'avenir, des habitants de la campagne. Dans aucun des deux cas, cependant, il ne s'agit à proprement parler,

<sup>7</sup> Aujourd'hui Châteauneuf-sur-Loire.

<sup>8</sup> Actuellement La Ferté-Saint-Aubin.

comme il en est question dans le cahier des avocats, de "doublement du Tiers". On ne saurait en effet réduire ce dernier aux "propriétaires qui [...] habitent et [...] cultivent" les campagnes.

Faut-il donc attribuer à Robert de Massy l'article 1 des plaintes, doléances et remontrances "des paroisses"<sup>9</sup> de La Ferté considérant qu' "il est essentiel de prendre connaissance exacte du déficit des finances du royaume, avant d'assurer la dette publique et de déterminer les secours qu'il faut donner au roi" ; l'article 13 qui réclame "la suppression de la vénalité des charges de magistrature" ; l'article 15 déclarant qu' "il serait avantageux au commerce qu'il n'y eût qu'un seul poids, une seule mesure" ; et l'article 22 qui affirme que "la noblesse ne doit point s'acquérir à prix d'argent" et demande "la suppression de toutes les charges qui donnent la noblesse au 1<sup>er</sup> ou au 2<sup>d</sup> degré" ? On peut simplement remarquer que ces vœux figurent également dans le cahier des avocats d'Orléans.

Avant de se rendre en Sologne, Robert de Massy n'a pas seulement participé à la rédaction du cahier des avocats, mais aussi, le 21 février, à celle des "doléances, représentations et demandes" de l'université. Les nombreuses similitudes entre les deux cahiers s'expliquent ici aisément. Plus de la moitié des avocats (9 sur 17 comparants) sont membres de l'université. Georges Lefebvre, qui se dit frappé du petit nombre de cahiers orléanais présentant "de l'ampleur et de la fermeté", mentionne ceux de l'université et des avocats parmi les cahiers de portée générale. L'un et l'autre présentent un plan en trois parties. Après avoir exposé leurs idées en matière de constitution, ils proposent des remèdes au déficit des finances et évoquent, pour finir, les abus à réformer.

Le cahier rédigé dans le cabinet de Robert de Massy exprime vigoureusement ce que les avocats croient être la principale mission des États généraux : "Les membres qui composent ce collège sont intimement convaincus qu'il faut avant tout travailler à donner à la monarchie française une constitution fixe, permanente et stable à jamais, de manière que les lois constitutives et fondamentales de l'État soient connues et consignées par écrit dans les fastes publics de la Nation [...]" Contrairement à ce qui est annoncé dans le préambule, le 3<sup>e</sup> chapitre, qui porte sur la "réforme des abus", est beaucoup plus long que les deux autres, encore les avocats renvoient-ils au cahier de l'université pour ce qui concerne la réforme des abus dans l'éducation publique, en particulier dans les facultés.

Georges Lefebvre se dit "surpris que le vote par tête n'ait pas excité davantage l'attention". Sur "les quarante-trois cahiers qui subsistent des corps et corporations d'Orléans", il n'y en a guère qu'une dizaine "pour le réclamer". Celui de l'université est de ce nombre, dont l'article 8 de la première partie précise : "Dans les États prochains et dans tous ceux qui se tiendront à l'avenir, les voix se prendront par tête et non par Ordre". Sur ce sujet, les avocats, dans l'article 11 du chapitre consacré aux lois fondamentales et constitutionnelles, renvoient habilement au principe de souveraineté nationale : "Les États généraux sont formés par les 3 Ordres, mais le Tiers aura toujours lui seul autant de députés que les 2 autres Ordres réunis. Nous nous contentons de former un vœu pour qu'on y opine par tête et non par ordre, en laissant à la Nation assemblée la discussion et la décision de cette question importante, persuadés qu'elle aura égard, en la décidant, au bien de l'État et à la réclamation générale."

Les cahiers de l'université et des avocats d'Orléans ont donc une incontestable portée politique. Sans doute sont-ils en cela minoritaires, mais leurs revendications ne s'en retrouvent pas moins dans le cahier du bailliage. "Les cahiers de bailliage, écrit Georges Lefebvre, présentent [...] un tableau plus synthétique et plus complet, plus accusé parfois, des vœux du Tiers État, que la plupart des cahiers des ordres et corporations. Et la raison en est qu'ils ont été rédigés par l'élite de la bourgeoisie." Denis Robert de Massy, qui appartient de toute évidence à cette élite, fait partie des neuf commissaires désignés par l'assemblée électorale des députés des corps et communautés pour réduire les cahiers de la ville en un seul. Une chronologie précise des différentes assemblées n'est pas

<sup>9</sup> Deux paroisses (Saint-Aubin et Saint-Michel), mais un seul cahier.

inutile pour qui veut établir la "généalogie" du cahier du Tiers du bailliage d'Orléans. Du 21 au 24 février se réunissent plusieurs corps libéraux, dont l'université et les avocats. Le 2 mars se réunissent les députés du Tiers état de la ville. Le 5 mars, les neuf commissaires qu'ils ont désignés — dont Robert de Massy — achèvent leur travail. Le 7 mars, les députés du Tiers état de l'ensemble du bailliage nomment vingt commissaires pour rédiger leur cahier. De nouveau, Robert de Massy en fait partie. Ainsi aura-t-il été présent d'un bout à l'autre du processus qui conduit des doléances des corps à celles du bailliage.

Voilà qui, cependant, ne suffit pas à donner la juste mesure de la notoriété dont jouit alors notre professeur de droit français. Il faut, pour en rendre compte, évoquer jusqu'à son terme le déroulement des opérations électorales. Élu député par les avocats d'Orléans le 22 février, le bâtonnier est l'un des trente-six députés chargés, le 6 mars de porter le cahier de la ville à l'assemblée du Tiers état du bailliage. Le 25, lorsqu'on procède au choix de trois scrutateurs "pour parvenir à l'élection de six députés pour les États généraux de Versailles", Robert de Massy réunit "tous les suffrages" et est "nommé 1<sup>er</sup> scrutateur". L'annaliste orléanais Jean-François Rozier, qui relate cet événement, ajoute cette intéressante précision : "s'il n'eût pas prié qu'on ne le nomme pas député pour Versailles, il est sûr qu'il aurait été nommé premier député ; il a donné pour raison qu'il ne jouissait pas d'une bonne santé." Parmi ceux qui sont finalement élus le 27 mars, il compte au moins deux amis : son collègue Salomon de La Saugerie, avec qui on l'a vu donner arbitrages et consultations, et l'avocat du roi Henry de Longueve, au mariage de qui il a assisté avec sa femme et son fils Pierre Jean-Baptiste, en 1782, à La Ferté-Saint-Aubin.

### **Membre du Comité provisoire de Sûreté et de Subsistances.**

On sait dans quel climat ces élections se déroulent. Le problème des subsistances est alors au premier rang des préoccupations des Orléanais. Et moins d'un mois après la désignation des députés, l'exaspération d'une partie de la population engendre l'émeute. La maison du sieur Rime, négociant en blé soupçonné d'accaparement, est pillée et en partie détruite. Les échevins eux-mêmes ne tardent pas à être suspectés d'accaparement, et c'est une municipalité discréditée qui doit, le 19 juillet, céder la place à un "Comité extraordinaire chargé de régulariser les approvisionnements des subsistances et de veiller à la police de sûreté générale, tant pour en assurer les arrivages que pour arrêter les mouvements séditeux et les événements qui pourraient survenir contraires à la sûreté et à la tranquillité de la ville". Parmi les vingt notables élus par les "bons citoyens" réunis à l'intendance, Denis Robert de Massy figure au quatrième rang, avec 136 suffrages. Le premier élu est le grand prévôt, Lambert, puis viennent deux négociants, Seurrat de Guilleville et Crignon de Bonvallet. Au reste, sept des dix premiers élus sont des négociants. C'est dire que le pouvoir demeure aux mains du patriciat orléanais.

Le maintien de l'ordre est l'un des principaux soucis des nouveaux élus, qui peuvent compter sur l'appui d'un corps de volontaires. Mais, comme l'indique l'un des noms du comité, appelé tantôt "Comité provisoire de Sûreté et de Subsistances", tantôt "Comité permanent", le calme dépend très largement de l'approvisionnement en grains. Or, les efforts des autorités orléanaises ne sont, dans ce domaine, guère couronnés de succès. En témoigne une lettre de Salomon de La Saugerie, membre de la Constituante, conservée dans le fonds Jarry. Et c'est à "Monsieur Robert de Massy, Rue des Petits Souliers, Président du Comité Permanent", que cette lettre, datée du 14 août 1789, est adressée. Le texte en est intéressant à plus d'un titre. Non seulement il nous rappelle l'amitié qui lie Salomon de La Saugerie à Robert de Massy, mais encore, et surtout, il permet d'inscrire les difficultés orléanaises dans leur contexte :

Nous avons eu hier mon bon amy 2 séances générales, celle de l'après-midy s'est continuée jusqu'à dix heures et demie du soir, il étoit donc près d'onze heures lorsque je suis rentré chez moi, on m'a remis à ce moment votre lettre datée du 12, je me suis rendu à l'instant chez Mr Necker, il étoit couché, mais Madame a bien voulu me recevoir et m'entendre, elle a promis de parler en notre faveur, et m'a renvoyé au premier secrétaire, il étoit trop tard pour que je pusse conférer avec ce dernier, mais

ce matin je l'ai vu avec Mrs Defay et Blandin<sup>10</sup>, il nous a adressé à Mr de Montaran<sup>11</sup> que nous avons été trouver, ce dernier nous a montré les dispositions les plus favorables. Mais voici l'état des choses. Le ministre a été obligé d'instruire les électeurs de Paris de tous ses achats de grains, de leur destination et surtout des moyens qu'il avoit pris pour assurer la subsistance de Paris. Les six cent muids de bleds venant d'Afrique sont pour la capitale. Les électeurs en ont la note, ils attendent cette provision. Mr Necker ne peut donc autoriser personne à retenir ces grains soit en totalité soit en partie sans se compromettre lui-même vis-à-vis des Parisiens.

Mais après toutes nos courses et nos conférences, voilà, mon cher amy ce que nous estimons que la ville d'Orléans a de mieux à faire. Envoyez un nombre suffisant de personnes pour protéger les batteaux jusqu'à leur arrivée à Orléans, lorsqu'il y seront, payez le voiturier et mettez les grains en sûreté, d'un autre côté pendant que vous enverrez protéger les batteaux, envoyez à Paris deux ou 3 personnes du comité rendre compte de ce que vous avez fait et de vos besoins. Vous ajouterez que la ville d'Orléans protégera encore le convoi depuis Orléans jusqu'à Étampes. Vous obtiendrez d'après toutes ces preuves de votre zèle et de votre bonne volonté une distraction quelconque sur la provision.

Nous nous joindrons si vous le désirez à ceux que vous enverrez car vous le savez nous sommes ici à vos ordres.

Vous n'avez pas d'autre moyen et il pourrait être bien dangereux d'en employer d'autres [...]

Adieu mon amy, je vous embrasse de tout mon cœur, mes respects à Madame.

14 aoust 1789

Totus tuus

Salomon de La Saugerie

Autrement dit : la priorité, c'est l'approvisionnement de Paris. Pas question de toucher aux blés de l'étranger qui lui sont destinés et qui transitent par Orléans ; mais si vous facilitez l'acheminement des grains vers la capitale, peut-être vous en accordera-t-on une petite partie pour vous remercier de vos services.

Le Comité se montrant impuissant à améliorer sensiblement le ravitaillement d'Orléans et la situation des plus démunis, les attroupements se multiplient et, le 12 septembre, la révolte éclate dans les faubourgs. Le matin, les habitants des Aydes attaquent un convoi de blé destiné à Orléans. L'après-midi, c'est aux habitants de Saint-Marceau que les volontaires et la troupe doivent faire face. À ceux qui sont tués par les fusillades va s'ajouter une autre victime : un habitant du faubourg Saint-Marceau que les autorités, désireuses de faire un exemple, condamnent à mort au terme d'un procès quelque peu expéditif. Quelques heures seulement après avoir été arrêté, Michel Rimbert, marchand de vin, vinaigrier, considéré comme un meneur, est pendu haut et court sur le Martroi. Denis Robert de Massy figure parmi les sept juges prévôtaux qui ont envoyé l'infortuné marchand à la potence.

Faut-il voir dans cette participation à un jugement que la veuve Rimbert va s'employer à faire casser et qui symbolise l'opposition entre bourgeoisie et couches populaires une des causes des très sérieux ennuis que Robert de Massy rencontre sous la Terreur ?

### **Victime de la Terreur.**

Orléans connaît, en 1790 et 1791, un calme relatif. En 1792, la poussée révolutionnaire de l'été est en grande partie liée à la proximité de Paris. Après avoir, en mars 1791, institué à Orléans une Haute Cour provisoire chargé de juger les crimes de "lèze-Nation", l'Assemblée nationale a, le 10 mai 1791, organisé une Haute Cour définitive qui siège également dans notre ville. Les débats commencent en juillet 1792, et les premiers verdicts sont des acquittements. Mécontents de cette mansuétude, plusieurs centaines de révolutionnaires parisiens quittent la capitale le 24 août dans l'intention d'amener à Paris les prisonniers rassemblés dans notre ville pour y être jugés. La Législative, quant à elle, envoie deux commissaires, Léonard Bourdon et Prosper Dubail.

<sup>10</sup> Députés. Defay est un négociant. Blandin est curé de Saint-Pierre-le-Puellier.

<sup>11</sup> Intendant de commerce.

L'effervescence qui règne à Orléans à partir de la fin août est donc pour une bonne part importée. On en connaît les conséquences : détenus politiques molestés et dépouillés aux Minimes et à Saint-Charles<sup>12</sup>, impuissance de la Législative à faire conduire les prisonniers à Saumur. Les "Parisiens" obligent en effet le convoi organisé pour ce transfèrement à prendre la route de Paris, et la plupart des 53 prisonniers sont, le 9 septembre, massacrés aux portes de Versailles. Quatre au moins des accusés détenus dans les prisons de la Haute Cour ont eu Robert de Massy pour conseil. Le premier, Delattre, professeur de droit français de la Faculté de Paris, a été acquitté le 6 août. Le second, Godefroi Ernest de Chollet, lieutenant général des armées du roi et commandant de la citadelle de Perpignan, est mort à Saint-Charles le 8 août. Les deux autres, un lieutenant au 20<sup>e</sup> régiment à Perpignan et un capitaine de la garde nationale de Mende, ont été assassinés à Versailles.

Mais, par-delà ce sanglant épisode, qu'il faut évidemment replacer dans le contexte des "massacres de septembre", la droite reste forte dans notre ville début 1793. C'est après la bousculade dont est victime le conventionnel en mission Léonard Bourdon le soir du 16 mars 1793 que le climat devient particulièrement malsain pour les notables orléanais. Le frère aîné de Robert de Massy, Antoine Pierre, administrateur de l'hôpital d'Orléans, ne tarde pas à en faire l'expérience. Accusés, après la dénonciation d'un pensionnaire d'avoir maintenu des carcans et poteaux de justice dans l'établissement jusqu'à la fin de l'année 1792, les membres de l'administration de l'Hôpital sont, le 22 avril, mis en état d'arrestation à la prison des Minimes. Lottin, dont on sait qu'il lui arrive de se tromper, cite Robert-Massy parmi les citoyens concernés. Or Robert de Massy, contrairement à son frère, n'a, à notre connaissance, jamais été administrateur de l'hôpital. Une lettre conservée dans le fonds Jarry apporte la preuve de l'erreur de Lottin. Adressée aux "citoyens députés et commissaires de la Convention à Orléans", elle est un plaidoyer en faveur d'Antoine Pierre Robert daté du 23 avril et signé "Robert-Massy". Après avoir expliqué pourquoi son frère, qui était "à sa campagne depuis la 2<sup>e</sup> feste de Pasques" n'avait pu se rendre à la convocation des commissaires, Denis Robert de Massy fait part de la surprise de sa belle-sœur et de son neveu devant l'intrusion des dragons venus arrêter leur mari et père au cœur de la nuit. Puis le juriste invoque tout à la fois le principe d'égalité, la présomption d'innocence et les infirmités d'Antoine Pierre Robert pour tenter de lui épargner l'emprisonnement.

Celui qui prend ainsi la défense de son frère<sup>13</sup> est encore, à cette époque, professeur de droit français en l'université d'Orléans, où il doit "donne[r] le Traité des Conventions en général". Mais l'université est déjà agonisante lorsque la Convention la supprime en septembre 1793. C'est également en septembre 1793 – au début de ce mois – que le conventionnel montagnard Laplanche est investi de pouvoirs quasi illimités à Orléans, avec la double mission d'accélérer la levée en masse décrétée le 23 août et d'éliminer toute opposition. Le climat s'alourdit donc encore pour les notables.

Pour sa participation au tribunal prévôtal de septembre 1789, Robert de Massy va s'en tirer avec les autres juges en versant une indemnité à la veuve Rimbart. Les relations d'amitié qui unissent l'un des leurs, Delagueulle de Coinces, à Laplanche leur épargnent de plus graves inconvénients. Robert de Massy n'en sera pas moins plusieurs fois arrêté<sup>14</sup>. Il est arrêté une première fois le 10 septembre "par ordre du citoyen Laplanche". Il affirmera, en avril 1794, en avoir totalement ignoré les causes. Il est arrêté une deuxième fois, entre septembre 1793 et mars 1794, à une date que nos sources ne permettent pas de préciser. Il est alors accusé "d'avoir fait dire des messes pour les prêtres réfractaires détenus en la maison de La Croix<sup>15</sup>" et "d'y avoir servi la messe". "L'une et l'autre imputations sont absolument fausses", affirmera-t-il en avril 1794. Avril 1794, c'est l'époque de son

<sup>12</sup> Ancien monastère des Ursulines de Saint-Charles devenu maison de force en 1771-72. Situé sur la rive gauche de la Loire.

<sup>13</sup> La lettre n'est pas de la main de Robert de Massy, à l'exception de la mention : "A Orléans le 23 avril 1793. L'an 2d de la République française" et de la signature.

<sup>14</sup> Plusieurs auteurs du XIX<sup>e</sup> parlent de quatre séjours en prison. Nos sources n'en évoquent que trois.

<sup>15</sup> Ancienne maison des Dames de la Croix, à l'angle des actuels boulevard Rocheplatte et rue du Colombier.

interrogatoire aux Minimes, lors de sa troisième incarcération. Sur ce dernier épisode, nous sommes beaucoup mieux renseignés, grâce, une fois encore, aux archives du fonds Jarry.

L'extrait du registre des Délibérations du Comité révolutionnaire de Surveillance de la Commune d'Orléans dont nous disposons offre une assez belle illustration de ce que permet la loi des suspects votée par la Convention le 17 septembre 1793. Il précise en effet en quoi Robert de Massy est suspect :

Un membre dit que le ci[toy]en Robert Massy sidevant professeur du droit françois à Orléans sous le masque du modérentisme étoit plus dangereux caucun aristocrate déclaré que dans ses consultations, comme homme de loy il étoit ataché aux husage des supos de la chicanne, qu'il tenoit le l'angage de la plus odieuze aristocrasÿ qu'il lui étoit arivé par ses conseilles perfide de faire échouer des demande en divorce qu'il ne pouvét suporter par le fanatisme dont il est imbu que ses relasions et ses liésons n'étaient le plus souvant qu'avec des aristocrates comme lui qu'an fin ce citoyen doit être regardé et considéré suspect sous tous les raports n'ayant jamais manifesté des opinions propice à la Révolutision.

Nous sommes le 6 germinal an II (26 mars 1794). L'incarcération du citoyen Robert Massy est décidée "à l'unanimité soffre deux vois". Le lendemain les scellés sont apposés "sur ses papiers", c'est-à-dire sur les portes de son cabinet, et sa maison est perquisitionnée.

Sicard, le juge de paix et officier de police qui procède à la perquisition, trouve des malles et "portes manteaux" dont il comprend d'emblée qu'ils ont été remis à Denis Robert "comme fondé de pouvoir d'héritiers des prisonniers détenus aux Minimes". Il fait par ailleurs ouvrir au serrurier qui l'accompagne plusieurs caisses qui appartiennent aux fils du "citoyen Chollet", mort à Saint-Charles, comme le confirme une déclaration sur l'honneur de Robert de Massy. Rien, finalement, dans tout cela de vraiment compromettant. Quant aux papiers abrités dans le cabinet de l'avocat, "nous n'y avons rien trouvé de suspect et de contraire à la révolution ny à l'unité et à l'indivisibilité de la République francaise", écrit le citoyen Sicard. Aussi n'en sera-t-il pas question dans l'interrogatoire que Denis Robert de Massy subit à la prison des Minimes le 19 germinal (8 avril).

C'est sur les cinq chefs d'accusation formulés par le Comité de Surveillance révolutionnaire que portent les questions du citoyen Deschamps, "membre du Conseil général de la Commune d'Orléans". À l'accusation de donner des consultations relatives à l'Ancien Régime, Denis Robert répond qu'il a "consulté [...] conformément aux anciennes lois lorsque les décrets n'avaient pas introduit un nouveau droit et conformément aux décrets sur les matières sur lesquelles ils ont introduit un nouveau droit", et il ajoute qu' "autrement cela aurait été imbécillité ou mauvaise foi de [s]a part en induisant en erreur ceux qui [lui] donnent leur confiance". Qui sont-ils, lui demande-t-on ? "Des gens de toute classe, de toute espèce, tant de la ville que de la campagne à vingt lieues à la ronde", affirme-t-il. Mais il doit encore préciser à la demande de Deschamps qu'il n'a "vu aucune personne qui se soit émigrée [le] consulter sur des affaires qui eussent trait directement ou indirectement à des arrangements à prendre avec leur famille pour s'émigrer". Au reste, il a toujours agi "conformément aux décrets concernant les émigrés". Et il peut dire la même chose concernant les prêtres réfractaires. Voilà pour la première accusation.

À celle "d'empêcher et d'arrester la propagation des principes de la liberté", Robert de Massy répond avoir "toujours dit que les lois des autorités et puissances obligeoient même dans le fort intérieur, qu'il falloit y conformer sa conduite et y obéir". Interrogé sur ses activités au sein de sa section<sup>16</sup>, il soutient que "toutes les fois qu'[il] y [a] porté la parole et lorsqu'[il] en a été président, [il a] parlé conformément aux principes de la Révolution". Mais on comprend bien qu'il n'est pas très assidu, ce qu'il explique en invoquant ses obligations professionnelles.

<sup>16</sup> Section des Piques.

Les questions suivantes portent sur le comportement de Robert de Massy. Et il apparaît clairement que les fréquentations, l'éducation, les manières entrent autant que les opinions et les discours dans la définition du suspect. "Lorsque tu es allé à la section, n'as-tu jamais affecté d'avoir des conférences particulières avec des particuliers réputés pour être des aristocrates, ou qui se sont faits regarder comme suspects, n'y as-tu jamais méprisé les sans-culotes, ni eu à leur égard des airs de protection et d'hauteur ?" Robert de Massy proteste qu'il s'est "toujours comporté avec honnêteté". Et il ajoute cette intéressante et pathétique précision : "le plus souvent je me place au premier gradin de la montagne ne pouvant monter plus haut à cause de la faiblesse de ma jambe gauche<sup>17</sup>". La troisième accusation concerne son goût supposé pour les anciennes formalités et pour la chicane. Le prisonnier fait alors remarquer que, en l'absence d'un nouveau code, on ne peut qu'observer "la forme de l'ancienne procédure". Au reste, depuis la Révolution, il n'a "été consulté que rarement sur les formes".

Robert de Massy est ensuite interrogé sur ses convictions. Et on peut alors avoir le sentiment que le juridisme de ses réponses ne parvient pas toujours à masquer certaines réticences personnelles. Deschamps veut savoir s'il n'a "jamais désapprouvé la mort du ci-devant roy". Notre avocat se retranche derrière l'autorité de "la chose jugée" et admet que la Convention nationale représentant "le corps de la nation" avait le pouvoir de condamner Louis XVI. On lui demande alors si ces principes ont toujours été les siens et s'il "n'en [a] jamais tenu de langages contraires". Denis Robert répond : "Je ne le crois pas." Et il lui faut encore préciser qu'il n'a jamais signé d'adresses royalistes, qu'il a accepté la constitution républicaine et a signé pour la guerre.

C'est sur les questions d'ordre religieux que la résistance de sa conscience semble le mieux transparaître. Deschamps voulant savoir ce qu'il pense de "la destruction du culte public", il déclare : "Je crois que la puissance civile a le droit d'interdire le culte extérieur et public d'une religion quelleconque [*sic*] lorsqu'elle le croit nécessaire pour la sûreté et la tranquillité de l'état mais conformément à la constitution que le culte ne peut être interdit dans l'intérieur pourvu qu'on ne trouble pas l'ordre public." Les dernières questions d'Antoine Louis Deschamps concernent le divorce :

- N'as-tu pas désapprouvé la loi du divorce ?
- J'ay mon opinion religieuse à son égard, elle n'est qu'une loy de faculté, mais quand le divorce a été prononcé. J'ay consulté les personnes divorsées et leur ai tracé la marche qu'ils avoient à suivre pour faire liquider leurs droits et leur communauté.
- Tu es inculpé d'en avoir empêché plusieurs au mépris de la loy et pour raison de fanatisme. Réponds moi,
- Je n'en ai point empêché, mais je me suis seulement permis de faire des observations à quelques personnes qui me consultoient sur les suites et les inconvéniens que le divorce pouvoit entraîner pour elles mêmes et pour leurs enfants, en leur ajoutant que c'étoit une question du fort de la conscience qui n'est pas de ma compétence.

Il faut attendre le 8 messidor de l'an II (26 juin 1794), deux mois et demi après cet interrogatoire, pour que le Comité de Surveillance reconnaisse qu'il n'existe contre Robert de Massy "aucun fait positif" et décide de lui faire quitter sa prison. L'état de santé du détenu est d'ailleurs la principale raison de cette mesure :

Considérant qu'il est très malade et que sa position exige tous les secours de la Pharmacie et principalement ceux de sa famille qu'en conséquence pour qu'elle soit à portée de lui procurer il est

<sup>17</sup> Deschamps reviendra plus tard (en évoquant ce qu'il appelle la 5<sup>e</sup> plainte) sur les fréquentations de Robert de Massy. Ce dernier se défendra alors "de ne voir dans [sa] société que des aristocrates et des feuillantins" en disant que, "à proprement parler, [il] ne voi[t] aucune société, continuellement occupé aux affaires du cabinet", qu'il ne va "même pas aux sociétés de [sa] femme" et qu'il ne va "manger que quatre à cinq fois l'année en compagnie dans [sa] famille".

urgent qu'il soit conduit chez lui sous bonne garde, le Comité désirant à la fois concilier la justice, l'humanité et la loi et mettre sa responsabilité à couvert arrête [...] que le C[itoye]n Robert de Massy aura issue provisoire de la Maison d'arrêt où il est détenu à quoi faire le Concierge sera contraint.

"Très malade", celui qui, en 1789, avait refusé d'être député du Tiers état pour raison de santé l'est assurément en juin 1794. Un mois après son départ des Minimes, le 11 thermidor an II (29 juillet 1794), Denis Robert de Massy meurt en son domicile à l'âge de 57 ans. C'est son frère Antoine Pierre qui en fait la déclaration à l'officier public de la commune d'Orléans. Jusqu'au bout, les liens entre les deux frères sont restés très étroits. Moins de deux mois et demi avant sa dernière arrestation, Robert de Massy avait assisté au mariage d'Antoine Joseph, le fils d'Antoine Pierre, avec Adélaïde Madeleine Deloynes de Gautray. Il avait suivi de très près la brillante carrière de ce neveu, installé en janvier 1788 avocat du roi au bailliage et siège présidial d'Orléans. C'est ce neveu qui, avec son père, déclarera le décès de Madame Robert de Massy, le 15 prairial an VI. Il sera témoin au mariage de son cousin germain Pierre Jean-Baptiste Robert de Massy, le 11 pluviôse an IX. Et ce dernier déclarera la mort d'Antoine Joseph Robert, "propriétaire" âgé de 36 ans, le 7 messidor an X.

À la solidarité entre les deux frères Robert semble donc faire écho la bonne entente entre les cousins. Et cependant, à la génération suivante, les engagements politiques des deux branches seront très différents. Des deux petits-fils d'Antoine Pierre Robert, l'un mourra diacre à l'âge de 24 ans, en 1819, l'autre deviendra conseiller auditeur à la cour royale d'Orléans et démissionnera en 1830 par fidélité aux Bourbons. Le plus connu des petits-fils de Denis Robert de Massy, Paul Alexandre affichera de tout autres opinions. Avocat, bâtonnier de l'ordre, il deviendra conseiller municipal d'Orléans en 1848, puis adjoint au maire de 1849 à 1851. Élu représentant du Loiret à l'Assemblée nationale en 1871, il siègera au centre gauche et protestera, en 1873, contre les tentatives de restauration monarchique. Député de 1876 à 1879, puis sénateur de 1879 à 1888, il continuera de siéger au centre gauche. Qui peut dire ce que son grand-père, ardent partisan des réformes en 1789, puis qualifié d'« aristocrate » en 1794, aurait pensé de ces choix ?

Les sources que nous avons utilisées renseignent, il est vrai, assez mal sur les sentiments profonds de Robert de Massy, sur la réalité de ses opinions politiques et religieuses. Puisse, en revanche, cette modeste communication avoir contribué à une meilleure connaissance du rôle joué par les avocats d'Orléans à la veille et au début de la Révolution. Rapidement esquissée ici, l'étude comparative des différents cahiers de doléances à la rédaction desquels Robert de Massy a participé justifierait une analyse plus systématique et plus approfondie. On peut d'ailleurs imaginer une enquête plus étendue prenant en compte l'activité de l'ensemble des avocats orléanais. La suite du parcours de Robert de Massy s'explique sans doute par sa position sociale, ses activités professionnelles, sa personnalité et son rayonnement, mais aussi par l'évolution des forces politiques dans notre ville et dans la capitale. Elle permet en tout cas d'évoquer, d'illustrer la plupart des grands événements orléanais de la période révolutionnaire, puisque notre avocat y a été plus ou moins directement mêlé.

Acteur et victime de la Révolution, Robert de Massy a aussi été — a d'abord été — un éminent représentant de l'université d'Orléans. Puissent nos recherches avoir aidé à mieux cerner le statut social de ses professeurs au XVIII<sup>e</sup> siècle. En conclusion d'une petite communication à la SAHO sur Pierre Jean Jacques Guillaume Guyot, docteur-régent contemporain de Pothier et de Robert de Massy, nous soulignons en 2007 la force des liens l'unissant à sa famille, l'étroitesse de ses relations avec certains de ses confrères et avec une partie du clergé local, la multiplicité et la diversité de ses activités (professeur, avocat, juge et propriétaire foncier) et le prestige attaché à ses fonctions, et nous nous demandions s'il était en cela représentatif. Eh bien, au terme de la présente étude, on peut au moins affirmer que ce qui est vrai pour Guyot l'est aussi pour Robert de Massy. Il semble donc à la fois possible et souhaitable de dépasser ces simples monographies pour se livrer à une réflexion d'ensemble sur le groupe social auquel appartiennent Guyot et Robert de Massy. Les sources le permettent. Le fonds Jarry, dans lequel nous avons beaucoup puisé lors de nos recherches

sur Guyot a été, de nouveau, largement mis à contribution. Les chercheurs sont très loin d'en avoir épuisé les richesses.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

*Registres paroissiaux (Saint-Donatien, Saint-Germain, Saint-Maclou, Saint-Marc, Saint-Paterne, Saint-Pierre-Empont et Saint-Victor) et état civil d'Orléans*, Archives municipales d'Orléans.

*Registres paroissiaux de Coullons, de La Ferté-Saint-Aubin et de Tigy*, Archives départementales du Loiret.

*Fonds Jarry* (2J 1324, 2J 1098 et 1414, 2J 1898, 2J 1100), Archives départementales du Loiret.

*Chartrier de Sully* (5J 402 et 5J 538), Archives départementales du Loiret.

*Fonds Colas des Francs* (13J 144, 13J 150, 13J 279-281), Archives départementales du Loiret.

*Registre des délibérations des paroissiens de St-Donatien commencé en 1766* (61 J5), Archives départementales du Loiret.

*Archives notariales* (3E 9479, 3E 13111, 3E 13188, 3E 42129), Archives départementales du Loiret.

*Papiers de Pierre Jean Jacques Guillaume Guyot* (ms 2095), Bibliothèque municipale d'Orléans.

*Légères notices relatives aux états g[é]n[é]raux de 1789*, de Jean François Rozier (ms 1664), Bibliothèque municipale d'Orléans.

*Procès verbal d'arpentage et mesurage des héritages dépendant du château de la Mathollière [...] et des lieux de Mauvy et du Grand Javersy* (10 septembre 1787), archives privées.

*Affiches Ancien Régime, séries B, C et D*, Archives départementales du Loiret.

*Réponse de l'université d'Orléans au mémoire sur les moyens de rendre les études de droit plus utiles*, Orléans, Rouzeau-Montaut, 1764, Archives départementales du Loiret, collections imprimées.

Bloch Camille, *Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans pour les Etats généraux de 1789*, Orléans, 1906-1907.

Bouvier André, *Un Annaliste orléanais peu connu, Jean-François Rozier fils (1762-1854) et les débuts de la Révolution à Orléans, d'après des documents inédits*, Orléans, librairie G. Luzeray, 1930.

Finous Hervé, « Un confrère méconnu de Pothier : Pierre Jean Jacques Guillaume Guyot (1719-1784) », dans *BSAHO*, t. XIX, n° 152, 2007.

Frémont A.F.M., *Recherches historiques et biographiques sur Pothier*, Orléans et Tours, 1859.

Lefebvre Georges, *Études orléanaises – t. I – Contribution à l'étude des structures sociales à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1962. – t. II – *Subsistances et Maximum (1789-an IV)*, Paris 1963.

Lottin Denis, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, 2<sup>e</sup> partie en 4 volumes, Orléans, 1838-1841.

Rideau Gaël, *De la religion de tous à la religion de chacun. Croire et pratiquer à Orléans au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

Roussel M., *La Haute Cour nationale à Orléans, 1791-1792*, Orléans, Imprimerie Orléanaise, 1901.

Vassort Jean, « Orléans pendant la Révolution (1789-1799) », dans *Histoire d'Orléans et de son terroir*, t. II, Roanne, Éditions Horvath, 1982.

## DÉBAT

**Michel Monsigny** : Compte tenu des différentes activités de Denis Robert de Massy, a-t-il produit des œuvres ? Y a-t-il des traces de sa production ? A-t-il eu des élèves connus ?

**Hervé Finous** : Parmi les juristes orléanais du XVIII<sup>e</sup> siècle, ceux qui ont laissé un nom sont ceux qui ont laissé une œuvre. C'est le cas de Pothier et de Jousse. Ce n'est pas le cas de Robert de Massy.

Denis Robert de Massy enseigne le droit français. Ses cours portent sur les "Conventions en général". Il a eu parmi ses élèves l'annaliste orléanais Jean-François Rozier, censé, selon une attestation délivrée en juillet 1785, avoir "assisté très assidûment à [s]es leçons". Lorsque, en novembre 1792, l'université agonisante arrête que "l'instruction

des lois continuera à être faite à Orléans", elle précise que les étudiants de la troisième année s'inscriront "sous le professeur Robert de Massy et l'un des professeurs Chaufton ou Salomon".

**Bernard Pradel** : Je n'ai pas bien saisi la nature de la juridiction devant laquelle a comparu Denis Robert de Massy. S'agit-il du Tribunal révolutionnaire ?

**Hervé Finous** : Denis Robert de Massy a été incarcéré aux Minimes par décision du Comité révolutionnaire de Surveillance de la Commune d'Orléans. Il est interrogé dans sa prison par un membre du Conseil général de la Commune d'Orléans. Institués le 21 mars 1793, les comités de surveillance voient leur rôle s'accroître avec la loi des suspects du 17 septembre 1793, qui leur confère un pouvoir de police pour arrêter tous les "ennemis de la liberté". La loi du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) les charge, avec les municipalités, de l'application des mesures de salut public et de sûreté générale.

La série L (administration et tribunaux de l'époque révolutionnaire) des Archives départementales du Loiret a beaucoup souffert du bombardement de juin 1940. Ainsi ont disparu les archives du tribunal civil et du tribunal criminel du département. Ce dernier a envoyé deux ecclésiastiques à la guillotine, l'abbé Porcher et le sous-diacre Garnier-Dubreuil, exécutés sur la place du Martroi en mai et août 1794. La liste de ceux et de celles qui, originaires d'Orléans et de sa région, ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire de Paris est sensiblement plus longue.

**Gaston Souliez** : Combien d'étudiants et combien de professeurs à l'université d'Orléans à la veille de la Révolution ?

**Hervé Finous** : L'histoire de l'université d'Orléans aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles est celle d'un irrémédiable déclin. Elle ne compte plus que 115 "écoliers" en 1700, à peine 70 en 1764, malgré le rayonnement de Pothier. Ils ne sont que trois en janvier 1793, et il n'en reste qu'un en juillet, Pierre Marie Joseph Guyot de Grandmaison, qui deviendra imprimeur sous le nom de Guyot l'aîné et sera, sous la Monarchie constitutionnelle, membre de la Société royale de Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. En février 1789, à l'époque de la rédaction des cahiers de doléances, l'université d'Orléans comprend cinq docteurs-régents et cinq docteurs agrégés.



**ABSTRACTS IN ENGLISH**  
(Translation : Gérard Hocmard)



## THE LOIRET : A PRIVILEGED BASE FOR "COLONIES DE VACANCES" (1935-1945)

Gérard Salin

### SUMMARY

*The Loiret did not escape the national movement of creation and development, since the end of the 19th century, of "colonies de vacances" (summer camps), which combined both hygienic and educational preoccupations and rested on the powerful commitment of lay as well as religious associations. In the 30s, the stakes became political, mobilising the efforts of administrations such as the Ministry of National Education and the Conseil Général. It was in that context that the Œuvre universitaire des écoliers du Loiret — whose archives provided the basis for the present study — started.*

*Apart from the disturbances stemming directly from the war, the frequentation of the colonies by the local children was not hampered by the prevailing conditions, seeing that, despite an ideologically unfavourable context, it actually grew thanks to an organisation that combined administrative control and rigorous but inventive management together with the strong personal involvement of both the officials and the various persons of the associations. For many children, the dark hours of the German occupation meant healthy and merry holidays. The powerful impulsion given to those « colonies » after 1945 confirms the continuity of the movement.*

š > œ • š >

## A MODEL AGRONOMIST : HENRI-ALEXANDRE TESSIER (1741-1837)

Claude Hartmann

### SUMMARY

*After studying at the prestigious Collège de Montaigne in Paris, Henri-Alexandre Tessier, the son of a Beauce solicitor, read medicine in Paris. There, he met botanist Antoine-Laurent de Jussieu, who became a close friend. He became a recognised scientist after a mission in the Sologne where he studied the disease of the rye ergot, rampant in the area. The King's Minister Malessier had him appointed Director of the Royal Herd of Sheep in Rambouillet. Elected doctor-regent by the Paris Faculty of Medicine, he became a member of the Academy of Sciences and spent a long career as an agronomist in Andonville, in the Beauce. He died at a ripe old age in the Brie on the estate which he had bought and patiently developed with the aid of his wife. An honest and conscientious man, he can be considered a model agronomist.*

š > œ • š >

## THE ORIGIN OF THE CADUCEUS IN THE MIDDLE-EAST OF OLD

Danièle Michaux

### SUMMARY

*The origin of the caduceus is much older than the classical civilisation that adopted both the model and the theme. According to the Olympian mythology, the image of a winged wand on which two snakes are intertwined is the emblem of Hermes and Mercury. That of the single snake belongs to Asklepios, the healing god of Epidaurus. Associated with the cup of Hygieia, the goddess of health, it serves as a logo for modern medical agencies. Connected with the emergence of kingship, during which were elaborated the mythologies of man as a divinised hero in the course of the 3rd millennium B.C., the symbol, originally to be found in neolithic Anatolia, spread to Syria, Mesopotamia, Palestine, Egypt and India. The decoration of the Gudea vase, destined to libations and dating ca. 2120, combines the two elements, i.e. an axis, with intertwined snakes and winged genii. It bears witness*

*to a cult whose syntax was vast and universal, that of the Cosmic Tree around which the tempting snake of Genesis coils itself, that of the plant of immortality stolen by the snake of the Sumerian hero Gilgamesh, that of the Ashera Tree of the Syro-Palestinian serpent-goddesses, comparable to Uraeus or Apophis, the snakes from the depths in the Tree of Destiny in Egypt. The mediaeval Hindu Tantras enlighten their significance for us. The double intertwining around the staff of Brahmin, both Cosmic Tree and spinal column, is that of the antagonistic currents of feminine-masculine energy. Adjusted and conquered, those energies ensure health, regeneration, psychic peace and, for the adepts, illumination through an asceticism.*

š > œ • š >

## DNA TESTS OR WHEN SCIENCE INVESTIGATES

**Daniel Locker**

### SUMMARY

*Alphonse Bertillon (1853-1914) founded the first laboratory of scientific police for the identification of criminals in 1870. he invented and perfected a system of anthropological measurements, "bertillonage", which permitted to describe individuals and was in use until 1970. A revolution in scientific police took place in 1985 thanks to an English researcher, Sir Alec John Jeffreys, who developed a technique based on an analysis of the variations of certain sequences repeated in the human DNA, that of genetic prints. Those prints were used for the first time in 1986 to clear a man suspected of rape in Norborough. The real culprit was confounded after the genetic prints of more than 5,000 local people were analysed.*

*The present communication aims at presenting the development of the DNA test over the past 20 years and to show that it probably does not provide an absolute evidence to the scientific police but is one of the elements of a whole series of possible analyses. We shall insist on the limits of this type of analysis and on famous errors. A few examples of historical identifications and present-day utilisations by the scientific police will be explained.*

š > œ • š >

## AOTOUROU, THE "TAHITIAN OF THE ENLIGHTENMENT", A COMPANION OF BOUGAINVILLE'S VOYAGE

**Denis Escudier**

### SUMMARY

*The expedition around the world led by Bougainville reached the "Southern Seas" at the end of the Magellan Straits on January 26th, 1768. On April 4th, Tahiti was sighted. Bougainville hastily took possession of the unknown island, which he called "New Cythera", on behalf of the King of France. His was a brief stay : on April 15th already, the ships set sail to pursue their voyage. But there was a newcomer among the Boudeuse crew : an islander embarked upon the request of a chief. His name was Aotourou : "I accepted this Indian, who can be of the utmost usefulness to the nation and called him Louis. I thanked the kind chief and showered him with presents..." (Bougainville's Journal).*

*Throughout the voyage, Bougainville found in Aotourou an intelligent informer on the Polynesian history, mores, religions and languages. As days went by, the two men tied the links of an almost fraternal friendship.*

*As soon as he arrived in France, Aotourou found himself embarked, most willingly, in the swirls and eddies of Parisian life : led by Bougainville, he visited the salons and the government offices, frequented the Opera (dancers included), with the recommended behaviours. He was even received by the King in Versailles... He especially caught the eye of philosophers and scientists who discovered in him the living image of "natural man", among whom Diderot, who cast him as a character of his Supplement to the Voyage of Bougainville and the member of the Academy Charles-Marie de La Condamine, who, after meeting him, published his Observations on the Polynesian islander brought back from the Island of Tayti by M. de Bougainville.*

*His stay in Paris only lasted nine months. Bougainville was bound by the promise made to the Tahiti chief to bring him back to his island and his family. But he could not accompany him in this voyage. Without him, Aotourou left La Rochelle for the Isle of France (Mauritius) on board Le Brisson. He was not to be given the pleasure to rejoin his eden : he went ill and had to be left at Fort Dauphin (Madagascar) in order to be tended to. And there he died, on November 6th 1771.*

*Among the numerous documents available to retrace Aotourou's steps and appraise his welcome in the Paris of the Enlightenment, we have selected those that are the most direct testimonies, especially the logbooks of La Boudeuse and L'Étoile (published by Étienne Taillemite).*

š > œ • š >

## ROYER-COLLARD AND THE 1814 CHARTE

Michel Pertué

### SUMMARY

*The period from 1814 to 1818, long considered "a gloomy political time" (Pierre Rosenvallon) is nowadays rousing renewed interest. The Liberal thought of the time (Tocqueville's, Guizot's, etc) has notably been revisited in depth over the past thirty years. Royer-Collard is one of the least well-known among the Liberals, though he was the principal leader of the Doctrinaires and the first inventor of governmental Liberalism. The reasons of such a relative obscurity are probably to be found in the fact that he never was in power and that his work is of limited weight. His political career during the Restoration, however, comes rather as a surprise : although he was the theoretician behind the Charte, he took a prominent part in the Address to the 221 that shook down the régime in 1830. Is it legitimate to think that he was a man of reasoning overcome by the circumstance or must we rather consider that, despite appearances, he remained faithful to his convictions ?*

*While trying to elucidate those questions, we shall try to show that, if the middle of the road policy definitely was an insufficient response to the development of social democracy, it nowadays recovers, albeit rather paradoxically with the advent of universal suffrage, a certain pertinence with the contemporary idea of the necessary submission of political will to clear principles.*

š > œ • š >

## INDOCHINA 1940-1954 BETWEEN ILLUSORY BURSTS OF ENERGY AND MISSED OPPORTUNITIES

Jean-Michel de Widerspach-Thor

### SUMMARY

*On March 9th, 1945, the Japanese coup de force bore a virtually mortal blow to the French presence in Indochina. Five months later, the Japanese capitulation and the French absence encourage Vietminh to proclaim independence.*

*Slowly, a French task force was brought over to Indochina and reestablished a fragile French presence. From 1946 till 1954, eighteen different governments succeeded each other, without ever managing to make up their minds on whether to reestablish the influence of France in Indochina by using the proper means, or to start negotiations with a view to an independence which, had it been granted sooner might have preserved our influence, at least partly.*

*In China, the accession of Mao Zedong to power in 1949 turned out to be a watershed in a war that was going to become international. Despite a few bursts of rebowed energy that proved fruitless, the weariness of the metropolis face to an endless conflict was to lead to the Dien Bien Phu disaster, the Geneva agreements and eventually to the partition of Vietnam.*

š > œ • š >

## SERGUEI MIKHAILOVITCH EISENSTEIN, FILM-MAKER

Éric Lefebvre

### SUMMARY

*Probably one of the greatest directors of the first half of the 20th century, Eisenstein initially was a member of the Institute of Public Engineering and followed an artistic curriculum at the Fine Arts Institute. Enlisted in the Russian army in 1914 he, unlike his father, joined the Red Guards when the 1917 Revolution broke out.*

*It was in Bielorusia, where he was hired as draughtsman that he became initiated to kabuki and was eventually recruited by the Proletkult to propogate popular culture among the masses. he then started to direct plays, such as Jack London's The Mexican.*

*His first film, in 1923, was a five-minute film. In 1924, he edited anew Fritz Lang's Doktor Mabuse and shot The Strike. 1925 saw the filming of Potemkin, a tremendous success, and 1926 that of The General Line and October, whose presentation took place in 1928 to universal acclaim.*

*Eisenstein then left for the United States but was rejected by Paramount. With the help of some American communists, he then decided to go and film in Mexico (the outcome was Que Viva Mexico) before returning to Russia without realising that the regime had become more dictatorial.*

*In this second part of his life he however directed three films, two of which are masterpieces : Alexander Nevski and Ivan the Terrible, the cast of which for the second part he was not to see.*

š > œ • š >

## THE LEGEND OF BERAIRE'S DRAGON

Jean-René Perrin

### SUMMARY<sup>1</sup>

*Between the Loire and the Loiret, on the border between legend and history, let me introduce those lands where Euspice and his nephew Maximin have come from the East to found the abbey of Micy. But it is premature in this beginning of a century to speak of lands : the place is rather a vast marsh, everywhere infiltrated by the river. They had to work hard, to drain it all. It was an everyday fight, with victories and defeats, for fertile land to eventually emerge by and by from those silty waters and become more hospitable, with " the oak wood, the willow wood and the two mills".*

*It was quite a different job to build the abbey of Micy, whose ruins are revealed by Desfriches's paintings. Yet another saint, undissociable from the previous one and without which the latter would lose its meaning and its usefulness, was to attend to the "souls lying fallow" and the "marshes of the mind". But the souls and the minds try to wind their ways amidst light and darkness. "Forests of symbols" surge out from indistinct and troubled universes similar to the mixtures of land and water where Micy was built.*

*And on the other side of the river lives the dragon, who, in a mishapen body, gathers the fears, the dejections and the catastrophes. Whether real or fantastic, bestial or human, maleficent, a winged snake covered with scales, gigantic reptile breathing out its pestilence, the dragon is there, present in the minds. It haunts the days and the nights, blowing flames and snot. It is the metonymy of the marshes, the figure of Evil. It bears diseases in itself. Killing him becomes as imperious a duty as the draining of those diseased, saturated lands : it is the same fight.*

*In between Saint-Pryvé-Saint-Mesmin and La Chapelle-Saint-Mesmin, the vast expanse of the Loire spreads itself. From Saint-Pryvé, one can make out the church of La Chapelle, the hill, the promontory and, just below, Béraire's grotto. It is a legend. Legends send us back to founding myths, to the depths of the being and to psychoanalysis. This legend is crammed with*

---

<sup>1</sup> Summary taken from the presentation by Senator Jean-Pierre Sueur of Jean-René Perrin's book on *The Legend of Béraire's Dragon*.

significations : "Saint Mesmin overpowering the dragon is a pioneer conquering this unhealthy land for the first time (Théophile Cachard) ; the image of the destroyed dragon is no other than that of the marshes drained and the earth tilled" (Jules Normand).

š > œ • š >

## CHINESE LYRICAL POETRY

Henri le Borgne

### SUMMARY

*Dramatic and epic poetry are unknown to the Chinese, who have never elaborated any lyricism either. Still, a type of personal poetry for private use has existed in China for a long time, rooted in an enduring cultural tradition. Through the imperial mechanism of civil servant recruitment, this favoured the emergence of a class of men of letters. The linguistic specificities of the Chinese language allow a flexibility of the poetic creation for which there is no equivalent in the West, lending to this art, as with painting and calligraphy, the status of a cultural landmark.*

š > œ • š >

## THE MEDIAEVAL MANUSCRIPT OF *CARMINA BURANA* AND THE WORK OF CARL ORFF

Claude-Henri Joubert

### SUMMARY

*The term goliards, in the Middle Ages, is applied to boisterous, foul-mouthed students or clerks. We owe them the creation of free and licentious poetry. The name of those rascals is perhaps derived from the latin word gula ("mouth"), unless it is from the French word gole ("gueule, cri, parole").*

*Their poetry, in Latin, sometimes in German or French, is known through various collections (in Cambridge, Basel, Saint-Omer or Ripoll in Catalonia), the most famous of which was discovered in the library of the abbey at Benediktbeuern (Upper Bavaria) in 1803. It was published in 1847 under the name of Carmina Burana ("Beuern songs"). The collection does not only consist of licentious songs. Many goliards are learned clerks, true virtuosi of the language. The first fifty-seven poems are moral and take avarice, the improvement of man, his conversion, as themes ; there then follow love poems or pieces that celebrate the pleasures of wine and gambling. At the end are two religious dramas devoted to Christmas. Playing and singing Carmina Burana means following the vast lyrical surge impelled by the Goliards, combining respect and liberty, appropriating the rhythm, the melody and instrumentation, passing from morals to debauchery, from prayer to jokes.*

*The creation of Carl Orff's opus, Carmina Burana, based on texts from this manuscript, took place in Frankfurt-am-Main on June 8th, 1937. His simple, direct, efficient music has met world success.*

š > œ • š >

## THE BIRTH OF *ORLEANS AGGLO*

Serge Bodard

### SUMMARY

*The theme of this communication is the birth of the Agglomeration Community and definitely not its functioning.*

*Generally speaking, the idea to regroup communes ("parishes") in France dates back to 1890 with the creation of syndicates. This poses various technical or political problems.*

*In the Orléans district, the SIVOM, gathering 12 communes was created in 1964 with three optional vocations. it now consist of 20 communes.*

*In 1975, after the failed attempt to create an urban district, a reinforced SIVOM was born, with extended competences, some of which were mandatory. New competences were introduced until 1999.*

*In 1998, the District Community was substituted to the SIVOM and to the Eastern Orléans District.*

*In 2001 at last, the new majority decided the creation of an Agglomeration Community.*

š > œ • š >

**DENIS ROBERT DE MASSY (1736)1794),  
POTHIER'S SUCCESSOR,  
ACTEOR AND VICTIM OF THE FRENCH REVOLUTION IN ORLEANS**

**Hervé Finous**

**SUMMARY**

*"Had he bot prayed not to be sent to Versailles as representative, he would indeed have been first on the list". Such are the words of Jean-François Rozier about Denis Robert de Massy (1736-1794) as he recounts the election of representatives of the Tiers-État to the États généraux of 1789 in the constituencies of Orléans and vicinity. This tells worlds of the notoriety in his home town of someone who, on the eve of the Revolution, was at the same time professor of French Law, bailli of the abbey of Saint-Mesmin de Micy and of the baronnie of La Fert-Lowendal, and President of the Bar.*

*The Guyot papers at the Médiathèque and the Jarry fund at the Archives départementales du Loiret give remarkable information on the appintment of Robert de Massy to the chair previously held by Pothier. By comparing those documents with other sources, especially solicitors' archives, one better understands some aspects of the life of the University of Orléans and its professors in the 18th century.*

*Our jursiconsult played a capital role in the writing of the cahiers de doléances (books of grievances) by lending his hand to those of several rural parishes, of the Bar and of the Orléans balliage. Successively member of the Provisional Committee of Surety and Subsistance and of the court that condemned an inhabitant of Saint-Marceau to hanging in September 1789, counsel of some of the prisonersa waiting judgment in the gaols of the Higher Court instituted in Orléans by the National Assembly, and eventually victim of the Terreur during which he was imprisoned several times, Denis Robert de Massy is more or less directly implicated in most of the major events of the Revolution in Orléans.*

š > œ • š >

**DÎNER - DÉBAT**



## DÎNER-DÉBAT DU 18 NOVEMBRE 2010

### L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE ET L'ÉCONOMIE MONDIALE À L'AUTOMNE 2010 : PROBLÉMATIQUE DE LA SORTIE DE CRISE

**Invité : Monsieur Philippe Guislin**  
**Directeur régional de la Banque de France**

La crise a entraîné une mobilisation totale et sans précédent des états et des banques centrales. À la différence des crises antérieures, elle s'est accompagnée d'une réelle volonté de coopération entre les diverses organisations institutionnelles européennes et mondiales et a suscité des solutions innovantes.

En France, ce fut la mobilisation du crédit, la mobilisation en province des préfets, des trésoriers généraux, de la Banque de France, des divers mécanismes de protection contre les retraits des assureurs-crédits par rapport à leur clientèle, l'accompagnement des banques par ODEO et le rappel par les pouvoirs publics et la Banque de France des obligations des banques à l'égard de leur clientèle. Des solutions innovantes des banques centrales ont également été mises en place, ainsi les mesures d'intervention de la Banque Centrale Européenne, l'alimentation du marché sans limitation de montant à l'aide de supports moins sécurisés que naguère. La Banque Centrale Européenne a accepté de refinancer les banques avec du papier d'un peu moindre qualité. Plus récemment encore, elle s'est portée acquéreur de titres de la dette souveraine.

Dans certains états, comme le Royaume-Uni et les Pays Slaves, on a nationalisé des banques. C'est très nouveau dans le contexte anglo-saxon. En France, le modèle de supervision bancaire adossé à la Banque Centrale, et parfois critiqué, notamment par les Anglo-saxons, a fait la preuve de son efficacité, tout comme le système bancaire, qui a plutôt bien résisté. Je n'ai pas souvenir qu'un d'entre vous ait eu, à un moment donné, des difficultés de retrait pour satisfaire ses besoins.

L'un des paradoxes de cette crise est aussi un retour de l'État, un retour des banques centrales à certaines évidences longtemps oubliées et régulièrement rappelées par la Banque Centrale et notamment la Banque Centrale Européenne : gestion rigoureuse des finances publiques, transparence des dettes et des produits lancés sur le marché, etc... Autre évidence oubliée dans ces périodes parfois difficiles, c'est l'organisation d'une maîtrise des risques financiers et systémiques.

À l'automne 2010, nous sommes en reprise, mais les voies sont très étroites pour retrouver une croissance plus soutenue et des leviers économiques efficaces.

Dans un premier temps, je vous décrirai les scénarios qui se confirment d'une reprise à plusieurs vitesses. Nous avons une dynamique intéressante de reprise en zone euro, mais des incertitudes sur le rythme de ce redémarrage.

Dans un deuxième temps, je vous montrerai combien les marges de manœuvre sont limitées. Elles sont étroites pour la politique budgétaire, plus réelles du côté des réformes structurelles et combien, en définitive, c'est la coordination internationale qui est intéressante. J'essaierai d'être aussi simple que possible dans mes propos. Je serai plus descriptif qu'explicatif, souhaitant vous donner la vision du banquier central avec toutes les précautions oratoires nécessaires et les réserves qui s'imposent sur des sujets comme les changes ou les marchés financiers. Je ferai quelques digressions sur mon métier de directeur de Banque de France en regard de ce qu'il peut avoir en liaison avec ce qui se passe actuellement. Je ne m'interdirai pas de vous dire comment, en province, on observe les phénomènes économiques et la conjoncture.

Je suis bien conscient qu'à la fin de mon exposé, bon nombre d'interrogations demeureront. Je tenterai d'y apporter les réponses nécessaires dès lors qu'elles ne sont pas trop techniques et s'inscrivent dans les règles déontologiques.

### **Quelles sont les perspectives pour l'économie mondiale ?**

Nous avons un scénario de reprise qui se confirme. En France, la reprise s'annonce encourageante, mais il demeure une forte incertitude sur son rythme. Si l'on regarde les prévisions de croissance du PIB pour 2010, deux faits apparaissent : le premier, c'est une croissance forte en Russie et en Chine et une croissance beaucoup moindre aux États-Unis et au Japon. Au fur et à mesure des prévisions, on se rend compte que la prévision de croissance aux États-Unis diminue. Celle de la zone euro va un peu mieux. Il en est de même pour le Japon et l'écart avec les pays émergents ne fait que s'accroître puisqu'on a partout une reprise beaucoup plus forte. On a donc deux groupes et, au fil des mois, pour 2010, un écart qui s'accroît.

Si l'on regarde les prévisions, de janvier 2011 à octobre 2011, les États-Unis restent sur une prévision de 2,4 – 2,6 %. Nous sommes à 2,3 %, donc moins bons. Cette différence suggère les attitudes que les autorités pourront avoir au cours de l'année. La zone euro reste un peu balbutiante, sans doute moins forte qu'en octobre 2010. Le Japon est en retrait et les trois grands états émergents conservent une croissance particulièrement favorisée, mais beaucoup moins isolée. On a le sentiment que la reprise se poursuit à un rythme croissant. C'est à l'heure actuelle ce que les économistes du FMI prévoient. Ce que nous voyons au travers de nos études le confirme.

Si on passe à la période suivante, on se rend compte que les pays avancés, États-Unis, Japon, Europe, ont un profil en racine carrée, c'est-à-dire avec une forme de stabilisation, avec une zone euro sans doute beaucoup moins en verve qu'on pouvait le penser. À part le Royaume-Uni, on entre dans des prévisions d'inflation maîtrisées. Les États-Unis sont à 1,5, le Japon en inflation négative, la zone euro est à 1,6, la France est à 1,5, l'Allemagne à 1,4. Cela signifie qu'il y a un ancrage des anticipations de l'inflation limitée qui traduit la crédibilité des politiques monétaires, notamment celles qui sont menées par la Banque Centrale Européenne.

Sachant que pour l'inflation, la maîtrise des prix par la Banque Centrale correspond à un taux d'inflation aux alentours de 2 % — c'est ce qu'affiche également la Réserve Fédérale —, on est sur la même longueur d'onde. On est bien dans les anticipations d'inflation maîtrisée si l'on est en-dessous de 2 %.

On se rend compte qu'on a, en zone euro, une activité particulièrement dynamique au 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 :

- l'Allemagne a fait 2,2%,
- la France a fait 0,7% après un début d'année particulièrement difficile, 0,2% au 1<sup>er</sup> trimestre, 0,7% au second,
- l'Italie a fait 0,5%,
- l'Espagne est un peu à la traîne.

Au total, on est en zone euro à 1% au second trimestre, ce qui est plutôt favorable. Les chiffres sont tombés, il y a quelques jours. En zone euro, pour le 3<sup>ème</sup> trimestre on a fait 0,4, les Allemands 0,7, la France un très beau 0,4, qui pourrait se confirmer au 4<sup>ème</sup> trimestre. Avec un indicateur avancé à la Banque de France, nous avons 3,5. C'est un indicateur que nous révisons tous les mois. Il sera définitif à la fin de l'année.

Avec la croissance de 4% à la fin de l'année, nous serions à peu près dans les épures du budget du Gouvernement, autour de 1,5-1,6 de croissance. Le pari n'est pas gagné. On a bien un rebond inattendu au 2<sup>ème</sup> trimestre, confirmé au 3<sup>ème</sup> trimestre, même s'il est de moindre ampleur, et un 4<sup>ème</sup> trimestre qui, au total, ne se présente pas sous de mauvais présages.

Si on reste en zone euro, on peut prendre d'autres indicateurs de dynamique de reprise — c'est ce qu'on appelle le sentiment économique — auprès des chefs d'entreprises, auprès de certains acteurs économiques, à part les Pouvoirs Publics. Quel est leur sentiment concernant l'évolution des affaires ? On voit très bien après le creux de la crise qu'on est en train de remonter. En bref, c'est l'évolution du P I B. Il y a à la fois un accroissement du P I B qui suit, avec un peu de décalage, le sentiment économique. Lorsqu'on voit le sentiment économique des acteurs de la zone euro évoluer vers le haut, c'est bien que le P I B est tiré vers le haut, dans les limites et avec toutes les incidences que j'indiquais tout à l'heure.

Vous avez également l'indicateur des nouvelles commandes en zone euro. On voit bien qu'avec le sentiment économique de reprise s'ajoute une reconstitution des carnets de commande, car on a un afflux de commandes nouvelles. Après la rupture, c'est à la fin de 2009 que le redécollage se fait.

Si l'on prend les grandes dépressions des dernières années, on a, en France, une consommation des ménages robuste et un investissement bien orienté. Ce que l'on appelle l'opportunité de faire des affaires importantes de la part des ménages est bien à la hausse à la fin de 2008-2009. On a une reprise de la consommation des ménages, une reprise en matière d'investissement par les ménages, de crédit au logement, de crédit à l'habitat, en liaison avec une amélioration de la situation de l'emploi, mais une relative stabilisation des indicateurs de chômage, une revitalisation des indicateurs de chômage qui devraient s'améliorer plutôt en 2011 qu'en 2010.

Le moral des ménages est moins mauvais et incite donc davantage à la consommation, d'après des enquêtes que nous avons faites récemment, auprès des commerces orléanais notamment. J'ai entendu des représentants le dire.

Il est probable que nous venons d'un point bas. Le fait est que du côté des entreprises, on a pris les équipements électriques, l'informatique, les autres machines qui sont des indicateurs.

Voilà ce que l'on appelle la page du crabe dans notre jargon : sur un graphique lorsque les carnets de commande s'enfoncent, les stocks ont tendance à augmenter. Lors du retournement, le déstockage est actif et les carnets de commande remontent. Le point de croisement est le début

d'une reprise. On a bien l'illustration d'une reprise des carnets de commande qui augmentent avec des stocks qui restent d'un niveau assez bas, alors qu'habituellement on a plutôt une évolution continue à la hausse des carnets de commande et des stocks.

Sans doute qu'une révélation de la crise entraîne une gestion plus rigoureuse des stocks, une gestion sous la contrainte qui peut avoir un effet puisque, pour l'instant, on a une contribution négative des stocks à la croissance.

## Les TUP

On appelle TUP les taux d'utilisation des moyens de production dans l'entreprise. Le chef d'entreprise a à sa disposition des hommes, des matériels qu'il n'utilise sur la longue période jamais à 100 %. En moyenne, c'est 80 %. Lorsqu'on est tombé au point le plus bas de la crise, fin 2008, on a eu un taux d'utilisation qui frôlait 70 %. Actuellement, le taux d'utilisation des moyens de l'industrie manufacturière en France remonte sensiblement. On est à 75 %. On a du mal à décoller, on a un point de résistance. L'écart avec le plein emploi explique la panne.

À l'heure actuelle, à la différence de l'investissement des ménages qui reprend via l'habitat, l'investissement des entreprises ne reprend pas parce qu'on est encore en sous-utilisation des capacités de production. C'est l'un des problèmes de l'industrie française. En période de crise, un potentiel de croissance disparaît. On comprend bien le chef d'entreprise qui ne veut pas se lancer dans l'investissement tant qu'il n'a pas de perspectives suffisantes en terme de carnet de commandes. Quoi qu'il en soit, un minimum d'investissements est nécessaire, mais là, on est en panne, quelle que soit l'ardeur des banquiers, quel que soit le caractère accommodant de la politique monétaire. Même si les taux d'intérêt sont très bas, l'investissement ne sera pas au rendez-vous s'il n'y a pas de confiance dans l'avenir. C'est l'une des difficultés de notre économie.

Nous menons tous les mois, pour la Banque de France, des enquêtes de tendance qui nous permettent d'interroger directement les chefs d'entreprise pour leur demander leur sentiment. En région Centre, nous interrogeons en début de mois environ 850 personnes. Nous leur demandons leur sentiment à partir de la consistance de leur carnet de commandes et de leurs stocks. On connaît ainsi le moral des chefs d'entreprise. Il est clair que nous sommes bien en période de hausse. C'est ce qui nous autorise, suivant les calculs que nous faisons, à dire que l'on pourrait bien avoir un 4<sup>ème</sup> trimestre à 5 %.

Vous verrez que l'industrie et le commerce de détail ne sont pas trop mal partagés. Le bâtiment est descendu moins vite aux enfers, mais plus bas ; il remonte doucement parce que le paysage fiscal inquiète les collectivités et les bride dans leurs perspectives d'investissements. Il s'agit de la réforme de la taxe professionnelle. Quoi qu'il en soit, qu'on se réfère à la Banque de France ou à l'INSEE, la reprise ressort de nos dernières enquêtes.

Pour en terminer avec cette partie conjoncturelle, on a bien eu une rupture. Les entreprises sont encore en situation de déstockage. C'est ce que j'appelle la contribution négative des stocks à la croissance. Avec cette rupture structurelle dans la gestion des stocks, les entreprises sont amenées à travailler à flux tendu. Elles sont incertaines de l'avenir et souhaitent gérer au plus près leur trésorerie, plutôt que de se constituer un matelas précautionnel pour faire face à un accroissement plus fort de la demande.

On dit parfois que les banquiers ne sont pas à la manœuvre. Ils le sont, mais à partir de besoins moindres. Si l'on stocke moins, on a moins besoin de crédit et on a une meilleure trésorerie. Une gestion plus rigoureuse de la trésorerie est l'une des leçons que l'on peut tirer de la crise.

Aux États-Unis les prévisions de reprise d'activité s'étalent entre 1,2 et 3,5 %. Le consensus est plus fort en zone euro où les écarts sont moins larges. Ceci suggère que nous ne sommes pas en déflation, mais qu'il y a un risque de déflation. Compte tenu de l'élasticité de la demande, il y a chute de l'emploi, chutes de la demande et une diminution de crédits des banques centrales qui ont aussi pour mandat d'assurer une certaine croissance. Il y a donc des incertitudes sur le rythme de croissance à court terme et même à long terme.

Quels sont les scénarios possibles ?

On a le trou d'air : un palier et on repart au même rythme, mais avec un niveau au-dessous, et puis on a les deux, le niveau et la croissance, c'est ce que nous enseigne l'histoire. Au Japon, on n'a pas eu de parenthèse, on a eu le niveau et la croissance. En Norvège, simplement le niveau. En Finlande et en Suède, on a eu le trou d'air.

Face à ces incertitudes, les politiques d'accompagnement des pays ont toutes leur pertinence : les politiques monétaires, budgétaires, structurelles, avec la coordination monétaire internationale.

Les états, quels qu'ils soient, la zone euro, le Royaume-Uni, le Japon, la Chine, ont considérablement renfloué l'économie au moment de la crise. Ils ne sont pas demeurés inertes. C'est le retour de l'État dans l'économie. Les leviers budgétaires ont été utilisés à plein, même si l'on était déjà en déficit.

Le plan de relance en France a été de 40 milliards d'euros, et le déficit de la France c'est un tiers pour le plan de relance, un tiers de moins-value fiscale et un tiers de structurel. Cela suggère bien qu'il y a un problème structurel, mais l'État a fait son devoir pour essayer d'accompagner la reprise. L'État français a été exemplaire, l'État américain et les autres États également. C'est bien un retour de l'État mais dans une situation qui partait déjà d'un déficit. C'est là le problème, parce que si on regarde l'évolution des déficits de 1900 à 2011, depuis la seconde guerre mondiale, la France est en tête du peloton en ce qui concerne la dette publique qui comprend ce que doivent l'État et les collectivités.

C'est donc une mobilisation sans précédent, et là je vais vous faire frémir. Si l'on ne fait rien, si la tendance se prolonge comme entre 1990 – 2008 avec une croissance moyenne de deux et demi, en l'absence d'effort structurel des pouvoirs publics, en 2020 la dette française sera égale à 140 % du PIB. Si on fait un peu mieux en croissance, c'est-à-dire 3 %, on est encore à 135 %. La contrainte incontournable et nécessaire depuis toujours réside dans un effort structurel de trois points par an en moyenne qui s'impose pour stabiliser le déficit autour de 80-90 % du PIB. C'est la stabilisation qui doit être recherchée et rien d'autre.

M. Loyer, dans son rapport annuel de printemps au Président de la République, précisait les trois directions que doit prendre l'action publique :

- 1- mettre en œuvre des mesures de réduction des tensions nécessaires au maintien de la confiance dans le respect des engagements pris en matière d'objectifs de croissance ;
- 2- prendre les mesures structurelles visant à contenir l'évolution à long terme des dépenses ;

- 3- construire un cadre national crédible garantissant à moyen terme un cheminement rationnel de nos finances publiques.

Au total, la contrainte de la baisse des dépenses implique des choix politiques à l'intérieur des dépenses, quelle que soit la couleur du Gouvernement. Il n'appartient pas au banquier central de se prononcer sur la nature des choix qu'il y a lieu de faire. Derrière, il y a un effet de confiance pour un engagement à des taux modérés de financement. À l'heure actuelle, la France bénéficie encore, sur les marchés, de taux particulièrement bas.

Le 15 juin, l'OFCE dans son diagnostic sur la France, considérant que pour une stratégie à moyen terme sur les finances publiques c'est sur les dépenses qu'il faut agir et non sur les recettes, mettait l'accent sur une consolidation budgétaire ayant recours à un certain nombre d'éléments indispensables parmi lesquels la maîtrise des dépenses sociales est cruciale. Le financement du système de santé doit constituer la pierre angulaire de la stratégie budgétaire. J'y ajouterai une dimension : les réformes déjà mises en œuvre pour maîtriser les dépenses des collectivités territoriales doivent être poursuivies avec détermination sur le moyen terme.

Quelques mots sur le programme d'assainissement français. Nous sommes à 150 milliards d'euros de déficit budgétaire en 2009, 10,5 % du PIB, 7,7 %, un peu moins de 100 milliards en 2010. Les objectifs du Gouvernement sont de 6,6 % en 2011, 4,6 % en 2012, 3 % en 2013, le maximum à ne pas dépasser. La France est en déficit budgétaire depuis 1974. On a un lourd passé et on ne peut pas faire un demi-tour en deux ans. Il faut maintenant gérer de manière rigoureuse. Rigueur et austérité ne vont pas de pair. C'est de la rigueur et de la gestion efficace des dépenses que naîtra la croissance.

La politique monétaire connaît une orientation historiquement intéressante. L'évolution des taux d'intervention des banques centrales est là : avec des taux de 1 % de la BCE et une inflation entre 1,6 et 2 %, on a des taux négatifs. C'est une orientation accommodante, non seulement en terme de taux, mais aussi de création sur une longue période. Depuis quelque temps, la BCE, liée à la Banque de France avec le rôle d'opérateur, intervient pour des opérations de prise en pension d'effets, comme il y a quinze jours avec la maturité des interventions et des valeurs que l'on voulait appréhender, puisqu'on était à six mois, et pas à un an. La liquidité est garantie à jet continu pendant un certain temps.

C'est une première mesure non conventionnelle de politique monétaire, puisque la mesure conventionnelle est l'action sur les taux et l'induction à la baisse sur le marché mondial pour que la courbe des taux soit impactée sur toute la durée de l'intervention du banquier central.

Comme cela n'a pas suffi — il y avait des blocages —, on est allé vers des mesures moins conventionnelles, de durée allongée, en prenant des actifs de moindre qualité, de moindre notoriété comme support des interventions.

Lorsque je donne la meilleure note à une entreprise de la région Centre, le papier représentant le crédit que le banquier lui consent a un caractère mobilisable. Jusqu'il y a deux ans, on acceptait du papier coté 3+, ou 3++. C'était idiot, car le banquier central prenait dans son portefeuille du papier sur lequel il y a un risque de défaillance. Une des nouveautés, c'est que durant la période de crise, le banquier central prend également du papier coté 4+ qui a des points de vulnérabilité plus marqués.

Le gisement de créances refinançables du banquier central donne une vulnérabilité potentielle au banquier qui veut se refinancer. C'est une prise de risque de la part du banquier central.

J'ai cru entendre parfois que le banquier central était frileux. La prise de risque du banquier central s'est considérablement accrue. En effet, les banquiers centraux, notamment la BCE qui l'a fait au mois de mai, ont pris des titres de dette souveraine. Souvenez-vous de ce qui s'est passé au mois de mai : crise grecque, impossibilité de trouver les taux pour financer ses besoins structurels. La BCE a procédé à un achat massif de titres parce qu'il fallait donner de la liquidité. Il ne fallait pas léser les marchés. Le besoin des marchés, c'est la spontanéité. Le temps financier, c'est un an. Le temps politique, c'est cinq ans.

Le banquier central a agi immédiatement . Je pourrais citer des chiffres. Depuis la Grèce, il y a eu 60 milliards d'euros de dette souveraine pris en charge par le banquier central européen : donc des interventions proportionnelles, des taux bas, une politique monétaire particulièrement accommodante.

La présentation des fluctuations de l'euro de 1981 à 2009 permet de constater que l'euro est dans une borne de fluctuation de plus ou moins 10 %. Nous sommes en régime de change flottant depuis 1973. Il n'y a plus de contraintes. Toutes les monnaies flottent entre elles. Ce sont les marchés qui forment les fondamentaux de l'économie et apprécient ou non une monnaie. + ou - 10 % sur la longue période, cela n'a rien d'extraordinaire. Il y a des moments où cela monte et des moments où cela descend. On a des fluctuations, puisque par hypothèse on est en change flottant.

Les chefs d'entreprise nous disent : la variation de l'euro fait partie du paysage, puisqu'on est en change flottant. Ce qui gêne les entreprises, c'est l'extrême volatilité. À la limite, on peut s'accommoder d'un certain taux pendant un certain temps. Le problème pour eux c'est la volatilité qui tient au contrôle des marchés lié à l'attitude d'un état plus ou moins vertueux dont la gestion appelle des interrogations de la part de ses créanciers.

La France a 1500 milliards de dette publique détenue à 60 % par des non-résidents de la zone euro. Ces possesseurs de la dette veulent des gages sur la qualité des créances. Ils ont acheté des obligations d'état sur une longue période. Cela justifie une certaine rigueur de la gestion. Ils ont raison d'acheter des titres français, parce que sur la longue période nous serons vertueux. Il y a une crise, nous prenons les mesures qui leur permettent de garder la confiance. Ne l'oublions jamais, 60 % des créances sont détenues par des non-résidents, donc des gens qui nous regardent, qui regardent notre gestion.

On peut dire aussi que, parallèlement, on a maintenu, malgré une injection massive de liquidité, des anticipations d'inflation bien ancrées sur le long terme, parce que, bien plus en zone euro qu'aux États-Unis, on est aux alentours de 2 %. C'est important, ici, pour des opérateurs attentifs à ce que sera l'inflation dans 5 ans.

C'est vous dire combien la crédibilité du banquier central européen au stade de l'inflation, qui est dans son mandat, est forte sur les marchés. Ce qui explique pourquoi sur certains sujets, M. Trichet, quand il fait son communiqué tous les 15 jours, maintient l'examen de la masse monétaire, l'examen de l'économie réelle et la nécessité de procéder à des réformes structurelles, à des réformes budgétaires et à respecter une gestion rigoureuse.

### **Ce qui va m'amener à la troisième partie.**

Le risque est que des politiques accommodantes peuvent conduire à des bulles spéculatives. Dans les pays émergents c'est simple. On a des capitaux d'opérateurs qui sont des institutionnels, pas seulement des fonds spéculatifs, des *hedge funds*, qui vont se placer là pour saisir des opportunités. On a vu, en période récente, l'évolution des bourses en Asie, en Amérique latine et dans les autres pays émergents. On a bien des risques de bulle spéculative.

Cette bulle spéculative, on la retrouve aussi en France. Il y a un risque dans l'immobilier. En examinant la courbe des crédits à l'habitat, la courbe des indices des notaires, les prix que relèvent les notaires, on voit une hausse des prix parallèlement aux crédits à l'habitat et en regard l'évolution de la construction. La politique monétaire accommodante ne pourra pas durer indéfiniment sans recréer des bulles spéculatives.

Sur le plan structurel, cela se voit mal. On a un problème en France qui va apparaître immédiatement, c'est un taux d'emploi insuffisant. En France, 64 % de la population en âge de travailler a un emploi, c'est 70 % en Allemagne, 70 % au Japon, 68 % aux États-Unis, 71 % au Royaume-Uni. En France, pour les 15 -24 ans, 31 % travaillent, c'est le taux le plus faible : 47 % en Allemagne, 40 % aux États-Unis, 50 % au Royaume-Uni. Si vous prenez la tranche de 55 ans à 64 ans, les taux sont de 39 % en France, pour 56 %, 66 %, 61 %, 58 %. En France, on a pris l'habitude de garder les compétences aussi longtemps que possible.

Je ne résiste pas au besoin de citer M. Loyer qui plaçait l'emploi parmi les objectifs stratégiques qui visent à renforcer la croissance potentielle : accroître le taux d'emploi des jeunes et des seniors, qui reste, en France, très inférieur à ceux de nos grands partenaires.

Par des mesures incitatives, il faut favoriser l'emploi, plutôt que l'inactivité et contenir autant que possible le coût minimum du travail qui limite les possibilités d'emploi des jeunes et peut paradoxalement favoriser les phases de pauvreté.

Le FMI a dit à peu près le même chose. L'éducation et la formation font partie aussi des objectifs de M. Loyer.

Un autre exemple, celui des dépenses de Recherche Développement : la France n'est pas spécialement faible dans la recherche publique, où on est à 2 % environ. Où elle fait défaut, c'est dans le secteur des entreprises. On fait trop de recherche fondamentale, pas assez de recherche appliquée. Il n'y a pas assez de Français dans ce domaine. On en trouve en Allemagne, au Japon, aux États-Unis. D'où en France, cette merveilleuse invention, 7 milliards de crédit d'impôt recherche qui favorise la RD.

L'un des succès du grand plan est de favoriser la RD dans le secteur privé qui jusque-là était délaissé. Les efforts des entreprises sont suffisants. C'est la distribution qui n'est pas bonne.

M. Loyer, comme les services du FMI, disent à peu près la même chose : on fait des réformes structurelles, mais avec des rigidités. C'est au fond un résumé de la commission Attali.

Dans la plupart des secteurs tertiaires en France on a des freins, des barrières au développement du secteur des services qui, s'ils étaient levés, permettraient de gagner en productivité

globale des gains de 5 à 6 %, ce qui améliorerait notre croissance potentielle. La croissance potentielle ce sont des hommes, c'est la recherche, c'est la concurrence, c'est la libération des énergies et des marchés et puis, c'est peut-être de là que viendront demain les principales avancées, c'est la coordination internationale.

Je vais être assez rapide.

Le G20 : ce qu'il faut savoir c'est que parmi les grands objectifs du G20, il y a :

1) la prise en charge par les grands capitaux d'un quart d'une croissance fort durable. La Chine en fait partie, le Brésil maintenant, On refuse la récession, le repli, la dépression. Le message est là.

2) La réforme de la régulation financière.

On a en cours une réforme de la solvabilité des banques, de l'octroi de davantage de capitaux pour mieux résister à une crise. Les banques françaises ont bien résisté.

Les opinions publiques ne toléreront pas une nouvelle léthargie. Il faut que les banques répondent aux besoins de gestion financière, c'est le fonds dont je vous parlerai tout à l'heure.

Il est question de mettre en place des filets de sécurité financiers globaux qui se substitueront à des aides momentanées pour les états émergents qui ont à faire face à des retraits massifs de capitaux.

La rentabilité des capitaux fait que certains états émergents ont bénéficié d'entrées massives de capitaux qui à certains moments sont partis.

Ces états bien gérés sont en risque de difficultés, d'où la nécessité pour le FMI de mettre en place des lignes de crédits plus larges, plus globales sur la longue période. Ce sont les mesures pour favoriser le développement.

Au sommet de Pittsburgh, il avait été décidé de réformer la gouvernance du FMI.

Que s'est-il passé à Séoul à la fin du mois dernier ? La réforme de la gouvernance, une meilleure représentation des pays émergents, des gages donnés à ces pays. Des nouveaux pays au FMI. La Chine, La Russie, le Brésil, Israël n'en faisaient pas partie.

Des sièges ont été ouverts aux pays émergents, une augmentation des contributions au FMI, le droit de vote des plus pauvres protégé et surtout la suppression des chefs désignés, les membres permanents : abandon par les pays européens de 2 sièges sur 9 pour les pays émergents pour qu'ils aient voix au chapitre sur le marché des changes.

Cela suggère des pistes pour demain et après-demain

À Séoul, on a connu des avancées, puisque les autorités ont fait état de leur volonté de mettre en place les moyens pour régler les difficultés. Pour le commerce au niveau international, on a plutôt des vœux pieux..

La réforme du FMI a été totalement entérinée au sommet de Séoul par les chefs d'État et de gouvernement et les paradis fiscaux sont une fois de plus stigmatisés pour mieux les surveiller, mieux les connaître pour mieux les réguler.

Ce qu'il faut savoir c'est que les discussions vont bon train entre les Chinois et les Américains. La problématique est que les Chinois devraient consommer plus et ouvrir davantage leurs frontières et les Américains devraient avoir un comportement plus vertueux dans la gestion de leur budget. Lorsque ce point sera acquis, un certain nombre de désalignements prendront fin.

Par rapport aux questions que l'on se pose sur l'euro, c'est une résultante, ce n'est pas une cause. D'autres monnaies que l'euro sont appréciées. On se plaint parfois de l'excessive valeur de notre monnaie, c'est l'économie qui est en cause. C'est tout simplement le malaise américain et la volonté des Chinois, temporaire pour l'instant, de ne pas ouvrir leur marché. Ils disposent de 2 500 milliards de réserve de change en dollars.

Ce sera une révolution lorsque les Chinois accepteront que leur monnaie se porte moins bien. Lorsque les Chinois voudront acquérir un certain nombre de choses qui sont produites par l'Europe ou ailleurs dans le monde, il en résultera des flux commerciaux.

Le gouvernement français a rappelé, pas plus tard qu'avant-hier soir, ses grandes priorités :

- réforme du système monétaire international,
- encadrement du marché des matières premières.

M. Sarkozy a même ajouté l'éventualité de la création d'une taxe sur les opérations financières pour favoriser le développement des états africains.

- Puis le renforcement de la gouvernance mondiale, et le renforcement du rôle du G20. On est déjà dans ce sentier vertueux.

J'en terminerai avec la zone euro. La crise grecque a été à la fois révélatrice et salvatrice, révélatrice parce qu'elle a permis de prendre conscience qu'on ne pouvait pas indéfiniment mal gérer ses affaires. Personne n'avait vu venir le coup de la Grèce, qui à l'évidence résultait d'une politique de gestion peu rigoureuse.

La Banque Centrale Européenne a permis, par les mesures qu'elle a prises, grâce à la solidarité européenne, à la fois à la Grèce de se refinancer et à ceux qui étaient derrière de montrer qu'il était néfaste de prendre des risques excessifs. Il y a donc bien eu une réaction. Cela a été révélateur, sauveur et en même temps cela a permis une correction de la cinétique polysémique.

À l'heure actuelle, l'essentiel du message européen, c'est la rigueur budgétaire.

On va maintenant vers une amélioration du dispositif de solidarité économique. Il s'agit de l'étude des disparités de compétitivité des économies, de sorte que la convergence budgétaire soit également une convergence de compétitivité. Ce qui remet en cause certains modèles en terme de progression des salaires. Les Grecs sont déjà passés par là. Si on prend les instruments de solidarité de gestion de crise, ce sont ces dispositifs qui ont été mis en œuvre après la crise grecque.

Si vous prenez les différents communiqués, il y a une possibilité de mobiliser 760 milliards d'euros pour faire face à une crise. C'est ce qui est en cause pour l'Irlande :

- 60 milliards pour la Commission,
- 450 milliards pour les Pays Membres ;
- 250 milliards pour le FMI.

Ces mesures ont été mises en œuvre pour la crise grecque. Les Irlandais pourraient s'orienter vers ce mécanisme pour faire face à une crise bancaire.

Le renforcement de la gouvernance économique ne vous a peut-être pas échappé. Cela fait partie de notre indépendance nationale. La Commission Européenne a décidé de mettre en œuvre à partir de 2011 un contrôle des budgets des États. Au printemps de chaque année, les états devront présenter un pré-budget avant le vote budgétaire, et devront l'inscrire dans un sentier vertueux sur une période de trois ans.

La nécessité de la gouvernance et de la gestion vertueuse a abouti à prendre ce type de décision, et nous fait poser la question de l'insertion de la zone euro dans l'économie mondiale.

Je vous remercie de votre attention.

M. Picard remercie M. Philippe Guislin de sa présentation très complète des implications de la crise financière et des problèmes économiques et sociaux complexes posés pour la sortie de crise. Il invite les participants à préparer les questions qu'ils souhaitent poser à M. Guislin.

## DÉBAT

**Question :** La question la plus importante c'est la dépense publique (État et collectivités locales) pour la France. Comment se fait-il que l'on n'arrive pas à baisser nos dépenses de fonctionnement d'une manière importante ? Dans le privé, lorsqu'il y a des difficultés dans une entreprise on voit facilement les dépenses qui baissent de 5, 10, 15, 20% et à la sortie le chiffre d'affaires reste le même.

**M. Guislin :** Ce n'est pas le banquier central qui décide les dépenses des finances publiques. Ce sont les représentants du peuple souverain élus démocratiquement qui peuvent procéder à ce genre d'opération. Ils décident la diminution des dépenses de l'État, à quel taux et à quelle échéance. Il ne vous a pas échappé qu'une réduction brutale des dépenses publiques ne pouvait être que d'ordre politique, car il y a des arbitrages qui ne peuvent être fait que par les représentants du peuple souverain élus démocratiquement.

**Question :** Pourquoi dans les BRIC avez-vous oublié l'Inde ?

**M. Guislin :** J'ai péché par omission, l'Inde fait effectivement partie des BRIC.

**Question :** La crise ne génère-t-elle pas l'inflation ?

**M. Guislin :** Dans l'immédiat non. Je pense avoir démontré qu'avec des taux d'inflation de 1,5 à 2 % et des taux d'intérêt de 1 % on a des taux d'intérêt négatifs. La Banque Centrale Européenne ne s'est pas contentée d'abaisser les taux, mais elle a injecté des liquidités qui n'ont pas été à l'origine d'une reprise de l'inflation. Au contraire, l'injection de liquidité a permis aux banques de s'alimenter en euros et de se maintenir.

**Question :** L'injection de liquidités sur le marché américain ne comporte-t-elle pas des risques inflationnistes et un effet sur les taux de change ?

**M. Guislin** : Sur la longue période, il y a peut-être une part de vérité. Sur les taux de change, la question que vous posez est intéressante.

**Question** : L'Allemagne exporte 30 % de plus qu'elle importe, contrairement à la France, qui considère que l'euro est surévalué (en particulier par rapport au dollar).

**M. Guislin** : Ce n'est pas le problème de l'Europe. Ce qu'il faut voir c'est l'évolution de la compétitivité, c'est là le problème. Les Allemands exportent des produits de qualité. Nous avons aussi des produits de qualité. Le problème c'est que nous avons une compétitivité-prix insuffisante. Cela renvoie au modèle social. Or, la dette sociale relève encore du peuple souverain qui décide. C'est donc un problème de convergence des compétitivités. L'euro n'est pas le facteur en cause, la preuve est que 80 % des échanges de la France se font en zone euro.

**Question** : Comment expliquez-vous que les PME ne sont pas sorties de la crise tandis que les banques renouent avec des bénéfices très confortables ?

**M. Guislin** : Comment ne pas se réjouir que les banques françaises, notamment les banques privées, fassent des bénéfices ? Vous avez des fonds dans les banques françaises. Vous appréciez de pouvoir les utiliser sans penser qu'il y a un risque sur la pérennité de vos dépôts. Vous estimez tout à fait normal d'avoir un taux bas et que vos enfants puissent renégocier leurs crédits à l'habitat pour obtenir un taux moins élevé. Le système bancaire français apparaît comme un système bancaire solide. Les banques sont des entreprises et ce n'est pas une maladie honteuse pour une banque de faire des bénéfices.

Je ne partage pas votre sentiment sur le fait que les entreprises ne sont pas sorties de la crise, en particulier les PME. Sur le bulletin d'octobre de la Banque de France, il est apparu à partir d'une trentaine de données qu'en 2009, les entreprises françaises ont vu leurs chiffres d'affaires baisser. Elles ont vu leur rentabilité baisser, mais elles ont bien résisté en terme de bilan. Tout simplement parce que les dossiers des PME françaises aboutissent sur le bureau des banquiers avec une crédibilité qui les rend justiciables d'un paiement bancaire.

Je ne peux pas souscrire à l'idée que les PME ne sont pas compétitives. Il faut que vous sachiez qu'au pire de la crise, l'État français a intimé l'ordre aux principaux banquiers d'intervenir par la remise d'un certain nombre de dettes sociales et fiscales. La situation dans la région Centre concernait 5 000 emplois dont 90 % de sociétés de moins de 10 salariés qu'on a réussi à sortir de la crise. Je ne peux pas accepter cette affirmation que les PME ne sont pas compétitives. Il y en avait qui étaient à la limite et que l'on a contribué à maintenir, d'autres se portaient bien et ont continué à se porter aussi bien qu'auparavant.

**Question** : En ce qui concerne l'Allemagne et la France, avant l'euro, lorsqu'on avait des problèmes de compétitivité, on faisait une dévaluation et on devenait plus compétitif. La dévaluation consistait à donner moins de valeur aux salaires et autres coûts. C'était une manière d'agir dans un sens qui n'était peut-être pas très satisfaisant, mais qui rééquilibrait les coûts.

**M. Guislin** : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Mais le problème de la dévaluation ne se pose plus. Quand on faisait une dévaluation, il y avait l'application de la théorie de l'élasticité croisée. Quand je dévalue, je réduis momentanément mes dépenses. C'est très élastique pour vendre à l'exportation. Je gagne pendant quelque temps et le problème se retourne. Si je dévalue, les pays qui

détiennent une créance sur moi vont douter de mon aptitude à garder mon taux de change et vont me faire payer des primes de risques très élevées. Tel n'est pas le cas dans une zone comme la zone euro.

**Question** : Les agences de notation sont-elles indépendantes ?

**M. Guislin** : Le G20, dans le cadre de la régulation financière et de la stabilité financière, dit qu'il va falloir se pencher sur les agences de notation. Les agences de notation n'ont rien d'indépendant. Ce sont des sociétés privées. Elles ont un siège social et elles vivent des notes qu'elles donnent aux entreprises qui les payent pour qu'on leur donne des notes.

La différence entre l'agence de notation que l'entreprise paye pour qu'elle lui donne une note et la cotation de la Banque de France réside dans le fait que moi, j'ai une cotation objective, je ne suis pas payé pour le faire. Je regarde les fondamentaux du bilan et du compte de résultat. Je m'inscrit dans la gestion qualitative et je m'efforce, parce que j'ai des filets de sécurité qui ont plusieurs regards et à partir de règles, de bien interpréter et de voir quelle est la qualité de la signature. Pour les agences de notation, ce n'est pas le cas. Si les agences de notation ont fait tant de mal récemment, c'est parce qu'elles ont donné des notes à des produits en se fondant sur des modèles mathématiques. Elles ont donné des notes sur le risque de défaut du modèle mathématique. C'est totalement déconnecté de l'économie réelle. Qu'il faille, non pas légiférer, mais réglementer les agences de notation, certes. Mais vous n'empêchez pas une agence de lancer une rumeur estimant que tel ou tel produit ne vaut rien.

**Question** : Les pratiques des agences de notation sont parfaitement connues de la Banque de France. Qu'en fait la Banque de France ? Je crois que la Banque de France est allée faire des inspections dans les banques, c'est son métier. Vous avez bien dû constater que des produits étaient notés de façon étrange. Vous analysez le risque et vous avez un arsenal de sanctions que vous pouvez prendre.

**M. Guislin** : Les agences de notation ne sont pas les banques. Ce n'est pas parce que nous constatons que tel et tel produit est noté que nous avons un pouvoir sur l'agence de notation. La Banque de France s'est trouvée face à un système bancaire français, qui a assez bien réagi. Néanmoins, en ce qui concerne les produits dérivés, la Banque de France a eu des positions précautionneuses. Cela revient à des questions de pouvoir de coercition. Quels pouvoirs de coercition peuvent être employés par les États vis-à-vis des banques, alors que bien des États sont soutenus par ces mêmes banques. Vous renvoyez à l'un des chantiers du G20 sur les paradis fiscaux, sur les États non coopératifs, sur la manière d'appréhender un certain nombre d'agences de notation. On est dans la supranationalité.

Encore une fois, je ne nie pas la réalité du problème, mais c'est son approche qui est très difficile. Je crois que nous sommes fondamentalement d'accord, mais les moyens efficaces sont des moyens plutôt supranationaux. Je n'ai pas insisté sur la nécessité pour les autorités de contrôle prudentiel de se rapprocher pour étendre leurs contrôles entre elles. Je signale que le fonds européen de stabilité est alimenté par les États. Je rappelle d'ailleurs que, lorsque la société de financement de l'économie a été installée en France en 2008 pour venir en aide aux banques, l'État a fait payer sa garantie assez cher, et les banques ont remboursé avant l'échéance. Ce qui a permis à l'État d'empocher deux milliards d'euros.

**Question** : La Grande Bretagne a réduit brutalement ses dettes de manière importante. Pourquoi le Gouvernement français ne fait-il pas de même ?

**M. Guislin** : C'est beaucoup d'honneur que vous me faites en me posant la question. Mais vous ne vous adressez pas à la bonne personne. Je crois avoir expliqué que le sentier sur lequel nous nous inscrivons est le sentier vertueux.

**Question** : La Banque Centrale américaine vient de mettre sur la table 600 milliards de dollars pour relancer l'économie. Cela correspond à une baisse de la valeur de la monnaie. Que peut faire l'Europe ?

**M. Guislin** : La seule chose que je peux vous dire, c'est que Jean-Claude Trichet n'a pas commenté cette mesure. Je ne la commenterai pas de mon côté.

**Question** : Comment peut-on parler de transparence économique quand les opérations bancaires et les indicateurs dont nous disposons dépendent de logiciels et de modèles mathématiques ?

**M. Guislin** : 1) Il y a la transparence des produits. Si vous vous trouvez en situation d'avoir des propositions sur un produit que vous ne comprenez pas, qui vous semble douteux, d'abord ne le prenez pas, puis transmettez à l'AMF en disant voilà de quelle proposition je suis l'objet ou, peut-être, la victime potentielle. On ne peut réglementer qu'un certain nombre de produits émis sur le territoire. Si un État non coopératif ou un paradis fiscal lance un produit, je peux alerter, mais je ne peux pas l'interdire.

2) Il y a sur le sujet un texte de l'Europe, pratiquement abouti, qui prévoit dans quelles conditions les "Edges fonds" peuvent exercer leur activité sur le territoire avec une obligation de déclaration, de transparence, d'explication. On avance sur le sujet. Mais il est clair que si un fond un peu bizarre est lancé de Birmanie ou de n'importe quel autre État, —je ne veux jeter personne au pilori—, les autorités françaises peuvent éventuellement mettre en garde. Vous même soyez prudent, mais il n'y a pas d'autorité supranationale qui puisse intervenir. C'est là l'un des débats. Vous posez une bonne question, mais la réponse est la législation, notamment dans le cadre de la régulation financière ou de la lutte contre les paradis fiscaux

Je suis désolé du caractère parfois très insuffisant des réponses sur des questions dont la solution m'échappe largement.

**M. Picard** constate que des réponses ont été apportées à la plupart des questions posées et remercie vivement M. Philippe Guislin d'avoir bien voulu nous apporter son concours pour aborder ce problème complexe de l'économie en période de crise financière, ainsi que tous ceux qui ont bien voulu intervenir dans le débat.

## **SORTIE ANNUELLE**



## BOURGES SAMEDI 19 JUIN 2010

Ce voyage a réuni 39 participants, dont seulement 12 membres de l'Académie, les autres venant pour l'essentiel de la Société des Amis. Apparemment la destination n'avait guère tenté. Peut-être estimée trop banale, ou trop proche ou déjà connue. Pourtant, le soir beaucoup reconnaissaient avoir vu ou découvert bien des choses intéressantes au cours de cette journée et ne regrettaient pas d'être venus.

La visite avait été préparée par trois voyages préliminaires, l'étude de divers documents et la rédaction de fiches explicatives qui furent distribuées et commentées dans le car. Elle bénéficiait en outre de l'assistance souriante de Mlle Isabelle Papieau, secrétaire « clavière » de l'Académie du Berry, qui a bien voulu nous accompagner tout au long de cette journée et nous faire profiter de sa compétence avec beaucoup d'amabilité et de gentillesse.

Le voyage avait commencé avec presque une demi-heure de retard (suite à un malentendu), le temps était fortement nuageux et le trajet fut assez long. D'où finalement une arrivée un peu tardive. Le reste de la matinée fut consacré à la visite de la cathédrale. Celle-ci, construite pour l'essentiel de 1195 à 1260 (époque du gothique lancéolé) est certainement une des plus belles de France. Une cathédrale à la fois grandiose et lumineuse mais aussi logique et simple, réduite à l'essentiel. Peut-être parce que son deuxième architecte, Guillaume du Donjon, avant de devenir archevêque (puis saint) avait été moine cistercien.

On visita d'abord la crypte, en fait un vaste hémicycle bien éclairé pourvu d'énormes et magnifiques piliers, construit sous le chœur pour compenser la différence de niveau en contrebas du rempart, puis les doubles bas-côtés, de hauteurs inégales, ce qui permet à la fois une solidité optimale et l'insertion d'une troisième rangée de fenêtres, enfin la nef, immense et lumineuse, sans transept, impressionnante avec sa double rangée ininterrompue de 12 piliers, très hauts, sans la moindre décoration jusqu'à de légers renflements à la retombée des arcades et à celle des ogives. Nef semblant projetée avec force vers le haut et vers l'est, plus exactement vers Jérusalem (avec une précision surprenante, de l'ordre du degré ; comment ont-ils pu faire ?), comme une prière de pierres pour récupérer cette ville qu'on venait de reperdre, après l'échec de la troisième croisade. On admira ensuite les magnifiques vitraux du XIII<sup>e</sup> siècle, aux couleurs vives et affirmées, malheureusement trop peu de temps. Isabelle Papieau put néanmoins nous commenter brièvement l'histoire de Lazare et du mauvais riche.

La visite se poursuivit à l'extérieur, par malchance sous la pluie. La cathédrale a cinq portails, en prolongement de la nef et des doubles bas-côtés, mais les trois portails de droite étaient bâchés. On put cependant donner quelques explications sur les deux portails de gauche, refaits après l'effondrement de la tour nord en 1506 et dédiés à Saint Guillaume et à la Vierge, puis côté nord de l'édifice, sur le beau portail roman, récupéré d'un édifice antérieur.

On passa devant la grange aux dîmes, puis ce fut le trajet vers la place Gordaine, sur le chemin aménagé le long des remparts en reliant les arrière-cours des maisons donnant sur la rue parallèle. La pluie avait cessé, mais le lieu n'avait pas le charme des jours ensoleillés, quand des Berruyers se détendent ou déjeunent sur des petites tables, dans un calme reposant avec beaucoup de verdure, des fleurs, des chants d'oiseaux et quelques chats se chauffant au soleil dans les recoins des vieux murs, au pied des maisons d'époques diverses construites sur le vieux rempart. Chemin qui se termine dans un des passages étroits, mal pavés et en forte pente (à cause d'une différence de niveau d'environ six mètres) reliant les deux rues parallèles de part et d'autre. Ce rempart, construit au IV<sup>e</sup> siècle, puis devenu inutile quand la ville s'agrandit au Moyen Âge, fut sauvé (probablement sans le vouloir) par Philippe Auguste qui autorisa à s'en servir comme soubassement, au lieu de le laisser

finir en carrière de pierres. Conservé ainsi pratiquement partout et supportant les principaux monuments, il continue à structurer tout le centre-ville et est encore visible en beaucoup d'endroits.

Après être passé devant la façade Renaissance de l'hôtel Lallemand, côté extérieur, avec vue sur sa rampe inclinée, on arriva à la place Gordaine, joyau de la ville, magnifique place un peu irrégulière, un peu en pente, complètement entourée de maisons du Moyen Age à colombages ou à pans de bois, ainsi que les rues y aboutissant. Cette richesse en maisons anciennes est due en partie à un incendie gigantesque qui détruisit pratiquement toute la ville en 1487 et qui fut finalement bénéfique car on repartit alors avec des maisons neuves dont beaucoup sont encore là de nos jours. On aurait pu rester longtemps à admirer ce site remarquable mais le temps manquait et il fallut rejoindre le car qui attendait non loin de là pour nous conduire vers le restaurant.

Plus exactement vers un parking situé à proximité, car le restaurant « la Courcillière » (déformation de courtilière) est situé dans le marais, site exceptionnel de Bourges, tout à côté du centre-ville, mosaïque de petits jardins à la terre noire entourés de fossés ou de bras de rivière, surprenant par son silence, seulement troublé par le chant des oiseaux ou de quelques batraciens, avec vues cependant sur la cathédrale toute proche.

Le temps incertain ne permit pas de déjeuner en terrasse, néanmoins le retour vers le centre ville put se faire entièrement à pied, ce qui permit d'admirer le paysage et d'apprécier le calme des lieux. Et de voir aussi la cathédrale sous un autre aspect, très simple, avec son toit plat, son absence de flèche et ses deux tours dépassant à peine.

Après retour à la place Gordaine la promenade se poursuivit dans les rues avoisinantes et permit de voir l'autre façade de l'hôtel Lallemand, d'admirer celle de l'hôtel des Echevins avec sa magnifique tour octogonale de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, de voir l'hôtel Cujas flanqué de tourelles en encorbellement puis la façade arrière de la « grand'maison » de Jacques Cœur, haute et sévère, juchée sur le rempart dont elle adopte le plan et qu'elle coiffe exactement (on voit très bien en montant le raccord des deux maçonneries). On put alors admirer de l'autre côté la façade bien connue du palais, chef d'œuvre de l'architecture gothique civile du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, puis la cour intérieure avec ses tourelles d'escaliers décorées de motifs sculptés originaux.

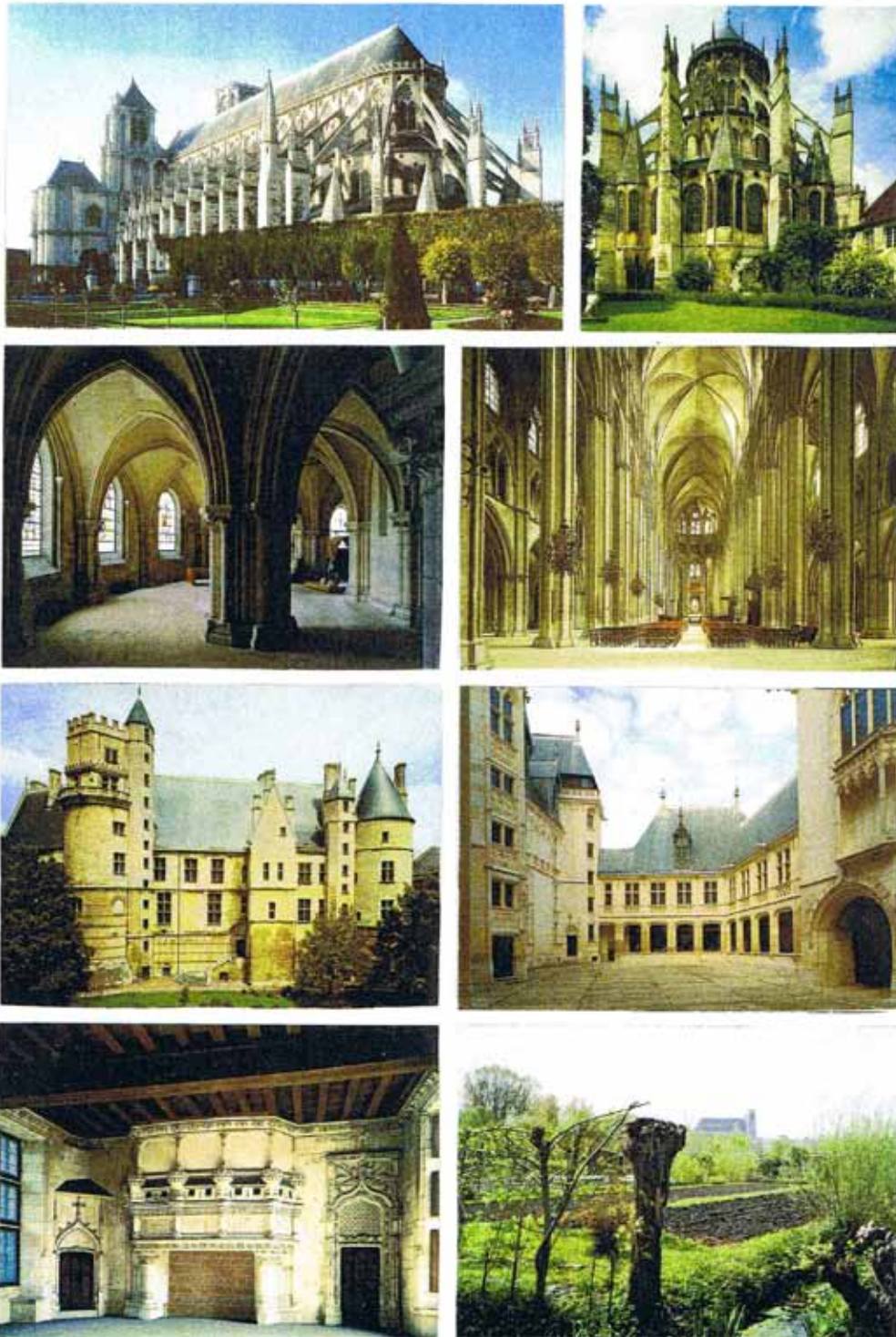
Ce fut ensuite la visite intérieure du palais, avec ses grandes salles d'apparat pourvues de cheminées aux frontons ornés de frises de feuillages ou d'animaux finement sculptés, ses petites salles fonctionnelles paraissant banales maintenant mais fort nouvelles pour l'époque, ses sculptures originales (notamment une représentation très réaliste de bateau et une scène de Tristan et Yseult), sa chapelle au plafond peint et la célèbre galerie au plafond de bois en accolade avec ses magnifiques cheminées. On peut cependant regretter une absence totale de meubles, mais il y en avait peu à l'époque, même en la demeure du grand argentier du roi et de son épouse.

Un dernier trajet à pied, toujours en suivant une rue parallèle au rempart, amena les visiteurs sur la place où se trouvait l'ancien palais ducal, dont il reste très peu de choses, peut-être une verrière d'apparence gothique. C'est là que congé fut pris d'Isabelle Papieau, que nous remercions profondément.

Par un heureux hasard, les sens uniques obligèrent le car à repasser devant le palais de Jacques Cœur et à parcourir toute la rue Moyenne, grand axe depuis toujours de cette ville en forme d'ellipse, ce qui permit de saluer la statue de Louis XI (seul roi né à Bourges), assis et méditatif, avant d'avoir une dernière vue sur une partie bien conservée du rempart gallo-romain et de reprendre le chemin du péage, puis enfin l'autoroute jusqu'à Orléans, par un temps redevenu serein et ensoleillé, comme aux plus beaux jours d'été.

Michel Deck et Christian Loddé





**VARIA**



## SÉANCE SOLENNELLE DE L'ACADÉMIE DU BERRY

17 AVRIL 2010

Dans le cadre des manifestations qui marquent l'année du bicentenaire Chopin, l'Académie du Berry a tenu une séance solennelle le 17 avril 2010 à l'Espace Art et Culture de Déols, commune limitrophe de Châteauroux. Étant donné les excellentes relations qui se sont établies à l'occasion du colloque sur *Les Patrimoines de la région Centre* du 26 septembre 2009, notre compagnie a été invitée à participer à cette journée. Le président Joseph Picard n'étant pas disponible m'a demandé de le représenter, ce dont M. Alain Bilot et M<sup>elle</sup> Isabelle Papieau, respectivement président et clavaire<sup>1</sup> de l'Académie du Berry, m'ont chaleureusement remerciée.

Après l'accueil par le président, la parole est donnée à M. Daniel Dubant, coauteur de la réédition récente d'une étude sur "L'abbatiale Notre-Dame de Déols", qui jouxte le lieu de la réunion. L'orateur retrace en détail l'histoire mouvementée de cette abbaye bénédictine fondée en 917 dont il ne subsiste qu'une tour clocher et des vestiges archéologiques. En 1107, elle reçut la visite du Pape Pascal II. Neuf cents ans plus tard est installée dans la tour, en souvenir de cet évènement, une cloche fondue par l'entreprise Bollé d'Orléans. Pour illustrer le brillant exposé de M. Dubant, l'assistance se déplace d'abord vers l'office du tourisme où est présentée une maquette reconstituant l'ensemble des bâtiments monastiques, puis sur le site lui-même où nous bénéficions de commentaires nombreux et pertinents. Pendant ce temps, les membres de l'Académie tiennent leur assemblée générale.

Le déjeuner se déroule au Relais Saint-Jacques, à proximité de l'aéroport de Châteauroux-Déols. J'ai le plaisir de me trouver à côté du président de l'Académie du Centre, M. Surrault, venu en voisin. Il a gardé un excellent souvenir du colloque du 26 septembre dernier à Orléans et évoque celui du 25 septembre prochain à Châteauroux qu'il est en train de mettre au point.

De retour du déjeuner, le président Bilot ouvre la séance solennelle proprement dite. Le premier point en est la réception de M. Jean-Yves Clément, écrivain, éditeur, directeur artistique, entre autres, du festival de Nohant. C'est M<sup>elle</sup> Papieau qui le présente. Elle nous restitue cette personnalité remarquable à travers une analyse subtile et délicate, exprimée dans un style des plus élégant. Puis, M. Clément prononce son discours de réception dont le thème est : *Franz, Frédéric et moi, de Bourges à Châteauroux... itinéraire d'un Berrichon romantique*. L'attachement du récipiendaire pour les deux grands musiciens et particulièrement Chopin est vibrant. On en a d'ailleurs une nouvelle preuve avec l'essai qu'il vient de publier : *Les Deux Âmes de Frédéric Chopin* et qu'il dédicacera à l'issue de la séance. Le président fait part de sa grande satisfaction de recevoir au sein de l'Académie ce membre éminent. Il lui remet l'insigne de son appartenance ainsi qu'un très bel ouvrage sur *Les Richesses du Berry*.

---

<sup>1</sup> Secrétaire général.

M. Bilot demande ensuite au D<sup>r</sup> Catherine Réault-Crosnier, présidente de l'association "Les amis de Maurice Rollinat" et chargée, en tant que membre du Haut-Conseil<sup>2</sup> de la préparation du prix de l'Académie, d'annoncer les lauréats. M. Jacques Viard qui a restauré de nombreux tableaux d'églises n'ayant pas les moyens financiers de recourir à des restaurateurs "officiels" reçoit le prix 2009. Celui de 2010 est attribué à M. Robert Limoges et à M<sup>me</sup> Françoise Salaun, respectivement directeur et secrétaire de rédaction de la *Gazette Berrichonne de Paris*, trimestriel de 10 pages édité par le Cercle amical du Berry et imprimé à La Châtre à 1000 exemplaires en quadrichromie. Les qualités de fond et de forme de cette publication ainsi que son rôle social de lien entre les Berrichons "expatriés" justifient pleinement la reconnaissance de l'Académie. Les lauréats reçoivent des poteries de La Borne.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 h 45. Je prends congé en le félicitant vivement ainsi que M<sup>elle</sup> Papieau de la vitalité et de la convivialité de leur compagnie.

Jacqueline Suttin

---

<sup>2</sup> Conseil d'administration

## NOS CONFRES PUBLIENT

Gérard Hocmard : traduction de l'ouvrage de Stephen Green, Président du groupe HSBC, *Valeur sûre – Réflexions sur l'argent et la morale dans un monde incertain*, 232 pages, Éditions Paroles et Silence, 10 rue Mercœur 75011 Paris, 2010.

Claude Imberti : *Souvenirs et portraits, Jacques Rivière, Maurice de Guérin, Francis Jammes, François Mauriac, Charles du Bos*, 194 pages, ICN, 64300 Orthez, janvier 2010.

Alain Malissard : *Tu penses à quoi, Papy? Plaisirs et tracas d'un grand-père d'aujourd'hui*, éditions L'Harmattan, 146 pages, novembre 2010.

Georges Lienhardt avec la contribution de Gérard Alvarez : *Orléans et la numismatique, un Atelier, une Cité, une Famille*, 452 pages, Achevé d'imprimer Concordances, 45100 Olivet, 2010.

Jean Richard : *Le Domaine du Château de la Guette*, Nibelle, Loiret, Publication J. Richard, 2010.



## HOMMAGES



## ANNE-MARIE BANQUELS DE MARQUE (1922 – 2010)

Celle dont nous honorons la mémoire ce soir, Anne-Marie Banquels de Marque, était un membre de notre Académie parmi les plus anciens et les plus fidèles. Quelques mois avant son décès, malgré ses souffrances, elle était venue à notre Assemblée générale et elle s'y était exprimée. Quand la maladie et ses traitements lui interdisaient de venir assister à nos séances, elle se faisait tenir au courant, par ses visiteurs et dans les moindres détails, de ce qui s'y était passé. Elle fut la troisième femme à y entrer, en 1968, après une poétesse météorique du Second Empire et une archiviste de l'après-guerre. Elle fut ainsi une pionnière dans une Assemblée qui s'ouvrait bien tardivement aux femmes.

À l'Académie, Anne-Marie se distingua par une participation active, assurant la présidence de la section Belles-Lettres et Arts à partir de 1981 puis le secrétariat général de 1986 à 1989. Elle prononça 15 communications, certaines évoquant ses voyages en Israël et en Union soviétique, d'autres traitant de faits de société, notamment ceux concernant les femmes. Les communications qu'elle préférait étaient celles où elle parlait de l'Ariège, sa deuxième petite patrie, celle de l'été et des beaux jours. Le philosophe protestant Pierre Bayle, le révolutionnaire Lakanal, la guerre des Demoiselles contre le Code forestier de 1827, l'écrivain Armand Sevestre ont apporté ici l'air des Pyrénées. Son espoir était de présenter un autre Ariégeois, Gabriel Fauré et peut-être, mais en dernier ressort, tant il lui faisait horreur, le régicide Vadier. Cependant, sa première communication s'intitulait "Voulez-vous du sucre ?"

En effet, Anne-Marie Banquels de Marque est née le 10 janvier 1922 à Neuilly d'un père d'origine jurassienne, Benoît Gouin, médecin militaire en poste à Brazzaville, et d'une mère de noblesse bretonne, Renée de Lostie de Kerhor de Saint-Hippolyte. Mais son père meurt du tétanos alors qu'elle a deux ans et sa mère se remarie avec Joseph Ragueneau de Saint Albin. Or celui-ci, qui l'adopte comme sa propre fille, l'introduit dans une famille à laquelle elle va s'identifier totalement. Cette famille est fixée à Orléans depuis les années 1750, par le rachat d'une raffinerie de sucre située rue N-D de Recouvrance, à proximité du port par lequel parvient la matière première de la plantation possédée à Saint-Domingue. Si le Blocus Continental, l'utilisation de la betterave, le déclin de la navigation ligérienne conduisent à fermer l'entreprise au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le souvenir de cet épisode économique reste vivace dans la famille tandis que la richesse accumulée permet la reconversion dans la terre par l'achat de plusieurs milliers d'hectares en Beauce, divisés en des dizaines de fermes et aussi d'une propriété en Sologne, à Ligny-le-Ribault, pour le loisir et la chasse.

Anne-Marie Banquels de Marque fait donc partie d'une élite orléanaise de l'entre-deux-guerres, celle de la noblesse, grande propriétaire terrienne, et alliée par exemple aux Colas des Francs et celle du patronat comme la famille Maure, fondatrice de Thermor. Chez les Sœurs de la Sagesse du Cours Saint-Charles, elle obtient brillamment son baccalauréat à la veille de la guerre et nourrit l'espoir d'aller à Paris préparer l'entrée à l'École des Chartes ou à l'École libre des Sciences Politiques. Mais la défaite de 1940 sonne le glas de ce projet. Le bombardement allemand de juin 40 incendie l'hôtel particulier de la rue d'Illiers, face aux Archives et détruit les meubles et les objets précieux qu'il contenait, portant un coup sévère à la fortune patrimoniale. Il n'est plus question pour la jeune fille d'aller étudier dans la capitale occupée par l'ennemi. Dans le désastre national, l'heure étant à l'entraide, Anne-Marie décide d'être infirmière, métier qu'elle exerce durant la guerre.

C'est alors qu'elle rencontre et épouse Henri Banquels de Marque, inspecteur principal des impôts nommé à Orléans. C'est un Ariégeois gai et à l'accent rocailleux qui, par sa mère,

descend en ligne directe d'Olivier de Serres, le père de l'agronomie. Anne-Marie découvre avec lui ce Sud-Ouest chaleureux, aux rapports humains plus simples, transcendant les classes sociales et contrastant avec une vie orléanaise cloisonnée. Artigat, le pays de Martin Guerre, devient le lieu où elle aime vivre plusieurs mois de l'année, elle s'y mêle à la population lors des fêtes villageoises, y remporte des concours de poésie. Le couple a trois enfants, deux filles puis un garçon, nés entre 1947 et 1953. Comme il était courant à l'époque, Anne-Marie est alors surtout mère de famille et maîtresse de maison, bien insérée dans la vie sociale de son milieu, avec des activités de solidarité comme la visite aux hôpitaux et la lecture aux aveugles.

Un grand changement s'opère quand, à la fin des années 50, elle participe au Club franco-américain qui associe des Françaises à des femmes de militaires américains présentes à Orléans. Sa connaissance de l'anglais acquise au collège et lors de séjours en Angleterre lui permet de piloter le journal de l'association. En 1965, au départ des Américains, elle retrouve, comme certaines de ses amies, l'atmosphère conviviale du club au Lyceum, importé de Fontainebleau. Cette expérience est un réel outil de promotion pour Anne-Marie et prépare son admission en 1968 à l'Académie, qui s'entrouvre alors à ces femmes actives, comme par exemple à Aimée Pujos de Font. Est-ce un effet des événements du mois de mai ?

Elle assouvit sa passion pour l'histoire et la littérature en adhérant aussi à la Société historique et archéologique et à l'Association Guillaume Budé. Ainsi, elle participe aux trois grandes institutions culturelles de cette ville d'Orléans qu'elle aime et dont elle suit avec un intérêt soutenu la vie intellectuelle et politique. Pour elle, c'est une revanche sur le sort qui ne lui avait pas permis de poursuivre des études supérieures et de réaliser ses rêves. Partout, elle manifeste sa forte personnalité et son franc-parler, sa mémoire précise, sa culture puisée dans ses nombreuses lectures. Il faut avoir vu ses livres soigneusement annotés, accompagnés de fiches portant ses résumés et ses critiques. Ses préférences vont à la biographie historique, surtout des femmes célèbres. Elle est très sensible à l'art et à l'architecture. Dans un texte qu'elle donne aux Mémoires de 2002 à propos d'une visite au quartier d'affaires de la Défense, elle exprime ses réticences initiales envers cette cité moderne consacrée à l'argent et éloignée de ses conceptions passéistes, dit-elle. Elle indique qu'elle a toujours aimé les arcs romans, les ogives, les vitraux, la sobriété monastique et l'exubérance baroque. Elle confesse que ce jour-là, elle a appris à aimer la modernité étudiée à travers la petite église Notre-Dame de Pentecôte, nichée au cœur des gigantesques immeubles qu'elle trouve harmonieux. Ses convictions, issues de son milieu et de sa foi chrétienne, sont toujours défendues avec détermination. Mais l'ouverture de son esprit lui fait accepter les positions adverses quand celles-ci sont argumentées.

La mort de son mari en 1988, après cinq années d'accompagnement à la maladie d'Alzheimer est une dure épreuve. Elle-même semblait bâtie pour faire une centenaire mais une maladie inexorable l'affaiblit peu à peu durant ces trois dernières années. Elle fait face avec vaillance, soutenue par sa fille Odile, continuant ses activités aussi longtemps que possible, puisant dans la lecture et la visite de ses amis le réconfort dont elle avait besoin. Sa foi lui donne la sérénité pour affronter la mort. Celle-ci survient le 29 juin 2010.

Anne-Marie Banquels de Marque a représenté ici, durant 42 ans, avec sa riche personnalité, avec la distinction de son maintien et de son comportement, la permanence d'un engagement fort et d'un attachement fidèle. Persuadée de la mission de l'Académie de maintenir les traditions, elle a apporté ici le témoignage d'une Orléanaise passionnée par la culture et par le passé de sa ville.

Elle laisse trois enfants, quatre petits-enfants et quatre arrière-petits-enfants auxquels l'Académie présente ses plus vives condoléances.

Gérard Lauvergeon.

## **Gustave CORNET (1923-2010)**

Gustave Cornet nous a quittés subitement le 15 février 2010, à l'âge de 87 ans.

De vieille souche jurassienne, il était né le 31 janvier 1923 à Lons-le-Saunier. Ses études supérieures avaient été perturbées par la guerre, suite à l'appel dans les Chantiers de Jeunesse en 1943. En 1944, il participe à la Résistance dans les Bataillons de choc du Jura et est intégré à la Première Armée française, effectuant ainsi la campagne d'Alsace et d'Allemagne.

Démobilisé, il s'inscrit à l'Université de Besançon et se spécialise en géologie qu'il enseigne pendant deux ans comme assistant. En 1949, il est engagé au Service de l'Hydraulique en Algérie où il inventorie les ressources en eau des Hauts Plateaux et d'une partie du Sahara dont le Hoggar. Ce qui le conduit à implanter des dizaines de forages, à établir de nombreux captages et aménagements de sources, notamment pour alimenter des villes en eau et améliorer l'agriculture ainsi qu'à étudier des emplacements de barrages. Cette période algérienne se termine tragiquement en 1962 par l'assassinat de son frère à Alger et par le repli en métropole avec sa famille.

Gustave Cornet est alors intégré à l'INRA, puis détaché au BRGM comme hydrogéologue confirmé. À ce titre, il remplit des missions en Nouvelle-Calédonie pour l'étude des eaux souterraines au bénéfice de l'élevage, en Polynésie et en Crète en collaboration avec des géologues grecs pour établir la carte hydrologique de l'île. Homme de terrain, spécialiste de l'hydrogéologie des régions méditerranéennes et arides, intéressé au développement de l'agriculture dans les pays sous-développés, il travaille en Libye, au Moyen-Orient, en Iran, au Pakistan, en Amérique centrale et en Afrique de l'Ouest, au Rwanda. Ses fonctions sont alors de programmation, d'encadrement, de négociation de contrats et de représentation du BRGM dans les différents groupements d'entreprises auxquels ce service participe à l'étranger. Il est alors élevé au grade de Directeur de Recherche.

Installé à Orléans depuis 1962, ayant élevé avec son épouse leurs quatre enfants, il prend sa retraite en 1986. Il peut alors se livrer à ses passions favorites, la peinture, la menuiserie, qui était le métier de son père, et la randonnée. L'Association Guillaume Budé le compte parmi ses membres assidus, toujours disposé à faire partager ses connaissances géologiques et hydrologiques lors des voyages archéologiques.

Il entre à l'Académie en 1997 et produit une communication sur le climat du Loiret. Il est resté membre correspondant, un membre discret et courtois, à l'humour chaleureux et bienveillant. Hydrogéologue globe-trotter, au plus près du terrain, Gustave Cornet était animé du désir de servir les plus pauvres en favorisant leur développement par la mise à leur disposition des ressources en eau. C'était un homme généreux et l'Académie d'Orléans perd en sa personne un membre de qualité.

Gérard Lauvergeon

## Raymond DIDIER (1913 – 2010)

J'évoquerai sa réussite sociale et professionnelle à Tunis puis à Orléans, son engagement artistique, sa sensibilité personnelle.

Je remercie pour leurs informations, Christian Loddé, Odile Mallein, Geneviève Gauffroy, M<sup>me</sup> Tedesco n'ayant pu joindre la famille de Raymond.

À Tunis, le docteur Didier, pédiatre, vieux Tunisien, occupait une fonction en vue, le protectorat comportait, outre une classe pauvre cliente de l'hôpital, un gratin huppé où se côtoyaient représentants consulaires, commerçants et patrons divers. Didier y avait sa place et sa clientèle, jusqu'à ce que l'indépendance le pousse à s'installer à Orléans.

Il trouve ici un lieu adapté à ses qualités de pédiatre, ancien interne de Paris, donc indiscuté et à son goût de réussite mondaine. Assistant du docteur Matet à l'hôpital, il se révèle vite excellent praticien, doux avec l'enfant, disert et rassurant avec la mère. Il suit les progrès de sa spécialité et préside le Comité de l'enfance. Il aime discourir. Il reçoit la Légion d'honneur et les Palmes académiques.

Admis à notre Académie en 1979, il est remarqué pour ses publications sur Ch.Nicole, le Yemen, la Jamaïque, l'île de St Barth. Il préside la section Sciences.

Le personnage est attachant, séducteur, il aime aider (c'est une tradition médicale vis à vis du plus jeune). Je lui dois d'avoir été poussé par lui amicalement à la Société de médecine, au Lions Club, et à cette Académie. Nous partagions la même nostalgie des paysages de soleil à un degré différent. Il avait vécu, réussi, je construisais.

Trois médecins décident de créer un club innocent de peinture dans cette ville. Trois personnalités en accord, tout au moins au début, car nous sommes balbutiants, et cette création va révéler les personnalités et les buts de chacun.

Bernard Gauffroy, dans son immense générosité, a à cœur d'aider ces deux déracinés au delà du simple contact confraternel ; il ouvre sa maison du 7 rue du Grenier à sel à cette activité inédite et réservée aux seuls médecins et apparentés. Bernard est aquarelliste et tout le monde peint chez les Gauffroy, par tradition : sœurs, filles ....C'est une maison orléanaise qui s'ouvre grâce à la gentillesse de Geneviève, dans une ambiance amicale et familiale. On y voit paraître les docteurs Barthet, Chabot, Thorain, M<sup>me</sup> Biancardini, M<sup>me</sup> Baranger, puis la pharmacienne M<sup>me</sup> Claesen qui est notre première enseignante, le kiné Jean Bailly, son cousin dentiste, tout ceci reste médical, non conformiste, assidu, agréable.

Pour ma part, comme Gauffroy, j'ai toujours un peu peint mais surtout depuis le retour d'Algérie. Pendant les après midi libres à Paris, j'ai fréquenté l'Académie de la Grande Chaumière mais nos instructeurs, M<sup>lle</sup> Chiron puis Pierre Tritsch stabilisent les réunions qui deviennent des cours rétribués.

Notre Amicale va se constituer en association, avec des statuts, elle émigre en d'autres lieux. Elle s'enrichit de multiples élèves, plus volontiers féminines, Didier nommé président à vie est à l'aise dans ce groupe qui n'a plus aucune ressemblance avec notre initiative modeste de départ. Ce sont les expositions, les soucis financiers amènent à faire enfler les cotisations. Les intrigues fleurissent entre président et moniteur, chacun se disputant le prestige de cette nouvelle population où se révèlent de plus en plus de vrais talents.

Que dire de la peinture charmante de Didier ? Des fleurs sous toutes leurs formes. La patte de Tritsch ne se sent pas ; peut-être n'est-ce pas l'ambition du peintre Didier, il a assez à faire avec le rayonnement mondain du groupe. Il a bien mené cette création selon sa propre ambition. Ni Gauffroy ni moi n'avons été longtemps à l'aise, tout en admirant le succès de l'entreprise.

Christian Phéline

## Biographie

Né en 1913 à Djerissa en Tunisie, Raymond Didier entreprend des études de médecine. Externe des hôpitaux de Paris en 1934, il en devient interne en pédiatrie avant d'être mobilisé. Fait prisonnier, il s'évade en juin 1940. Après avoir été médecin assistant dans le service des enfants de l'hôpital de Brévannes, il retourne dans son pays d'origine et sera médecin des hôpitaux de Tunis de 1948 à 1962, exerçant toujours sa spécialité de pédiatre. Il participe à de nombreux congrès en France et à l'étranger, avec des communications qui font autorité.

Le docteur Didier quitte la Tunisie en 1962 pour s'installer à Orléans où il est médecin assistant du service pédiatrique du Centre hospitalier régional de 1963 à 1978. Il occupe plusieurs postes de responsabilité dans les institutions médicales, sociales, les associations culturelles et artistiques de la ville. Ainsi, participe-t-il à la résurrection de la Société des Amis des Musées d'Orléans dont il sera vice-président jusqu'en 2000. Admis en 1979 à la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, il présentera de 1982 à 1995 cinq communications. Lorsque sa santé altérée le contraint à s'éloigner d'Orléans, l'honorariat lui est conféré.

Son passe-temps favori aura été la peinture qu'il aborde en 1968 en autodidacte. Il réalise aquarelles et huiles, puis il se passionne à partir de 1996 pour les collages, une technique qu'il considérait comme synonyme de "simplicité et de liberté". De nombreuses récompenses locales et régionales ont reconnu son talent. Il était chevalier de la Légion d'honneur, des Palmes académiques et du Mérite social.

Décédé le 30 juin 2010 à Boulogne (Hauts-de-Seine), il est inhumé en Saône-et-Loire, à La Chapelle-de-Guinchay, une commune du Beaujolais qui lui était particulièrement chère.

## Lionel MARMIN (1912-2010)

Lionel Marmin est né en 1912 à Beaufort-en-Vallée, dans le Maine-et-Loire, auquel il est resté très attaché ; il a fait des études supérieures à la faculté des lettres de Poitiers et garda toujours à l'égard de ceux qui lui firent découvrir la littérature et les langues anciennes un souvenir reconnaissant et respectueux.

Ayant obtenu sa licence, il entra dans l'administration ; mobilisé en 1939, il fut fait prisonnier, puis libéré, mais refusa de prêter serment à l'État français. Aimant les livres et les lettres, il devint alors libraire à Angers, puis, dès la Libération, attaché de préfecture dans la même ville. En 1956, il est appelé par Pierre Ségelle à la mairie d'Orléans, dont il sera, pendant plus de vingt ans, le secrétaire général ; il dirigera ainsi les services de la ville pendant les mandats complets de quatre maires, Pierre Ségelle, Roger Secrétain, René Thinat, Gaston Galloux, et le début de celui de Jacques Douffiagues.

Socialiste convaincu, une fois candidat SFIO lors d'élections législatives dans le Maine-et-Loire, proche de Roger Quillot et de Jean-Pierre Sueur, grand administrateur, toujours animé d'une haute conception du service public et très attaché à notre ville dont il connut et favorisa le développement, Lionel Marmin était aussi un homme de grande et profonde culture. Pendant plusieurs années, il tint, dans le *Courrier de l'Ouest*, une rubrique littéraire. Membre de l'Académie d'Orléans, il y proposa, entre 1977 et 1998, dix-huit communications qui portèrent aussi bien sur Léon Blum ou Jean Jaurès que sur François Mauriac, André Gide ou le philosophe Alain dont il admirait particulièrement la pensée. Ami de Roger Secrétain, du directeur du conservatoire René Berthelot et du professeur Jacques Boudet, il devint, en 1965, président de la section orléanaise de l'association Guillaume-Budé, qu'il anima pendant vingt-deux ans et à laquelle il fit passer le cap difficile des années 68.

Pétri d'humanisme, attaché aux valeurs de justice, de tolérance et de liberté, riche d'une grande ouverture d'esprit, il favorisa les jumelages de la ville et développa pendant quelques années au sein de l'association Guillaume-Budé un principe d'aide aux étudiants dont l'un des bénéficiaires est actuellement recteur de l'académie de Créteil.

Devenu, comme il disait, "un peu dur d'oreille", il se retira progressivement de la vie publique et l'Académie lui décerna, il y a quelques années, l'honorariat. Élégant et disert, stoïque devant les accidents et les deuils, d'une austérité chaleureuse, il aimait évoquer ses lectures et ses souvenirs devant un verre de Bonnezeaux.

Il nous a quittés le 12 août 2010 à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans. Titulaire de la Croix de guerre et de la médaille de l'association Guillaume-Budé, il était chevalier de la Légion d'honneur. Il avait eu cinq enfants, qui lui ont donné sept petits-enfants et quatorze arrière-petits-enfants auxquels l'Académie présente, ainsi qu'à son épouse Laurence, ses sincères condoléances.

Alain Malissard

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 FÉVRIER 2011**



## RAPPORT D'ACTIVITÉ

Monsieur le Président,  
Chers confrères, chères consœurs,

Après les fastes de l'année 2009 entraînés par la célébration du bicentenaire de sa refondation, notre Académie a retrouvé en 2010 le cours ordinaire de ses activités. Elle a cependant été marquée par le renouvellement triennal de la moitié du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale du 4 mars. Gérard Hocnard, président de l'Académie depuis six ans, ne s'étant pas porté candidat à sa propre succession, le Conseil d'Administration réuni le 25 mars 2010 vote en faveur de Joseph Picard, jusque là vice-président. La vice-présidence échoie à Gérard Lauvergeon, le secrétariat général à Christian Loddé secondé par Gaston Souliez, le secrétariat administratif à Françoise L'Homer (aidée en cas d'empêchement par Pierre Muckensturm), tandis que Christian Loddé et Michel Deck restent respectivement bibliothécaire et trésorier. Par ailleurs Marc Baconnet est élu président de la Section Belles-Lettres et Arts en remplacement de Gérard Lauvergeon.

Les quinze séances en interne ont donné lieu à des communications traitant de sujets les plus divers, reflets de la diversité des membres de l'Académie. Quatre d'entre elles eurent pour objet Orléans et sa région, depuis les temps légendaires avec le dragon de Béraire jusqu'à la création de l'agglomération, en passant par les temps révolutionnaires avec Robert de Massy et les colonies de vacances sous l'Occupation. Nous eûmes trois communications traitant de médecine, cinq de sujets historiques, une de botanique et deux autres enfin de l'art, en l'occurrence poésie et cinéma. Ces conférences nous emmenèrent dans la Mésopotamie ancienne à la recherche de l'origine du caducée, en Chine avec la poésie lyrique, dans l'Indochine prise dans la guerre au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, en Russie avec Eisenstein, dans le Pacifique avec Bougainville, et dans l'Allemagne des Lumières avec le prince-électeur Guillaume de Hesse. Par ailleurs, le voyage annuel de l'Académie, organisé par Christian Loddé et Michel Deck, voyage qui fit le plein de participants, nous mena le 19 juin à Bourges où nous fûmes guidés par Melle Isabelle Papieau, secrétaire "clavière" de l'Académie du Berry.

Pour *Le Printemps de l'Académie*, ouvert à tous, nous avons choisi comme thème *La révolution numérique : libération ou aliénation*, nous ancrant par la-même dans une problématique bien actuelle. La seconde manifestation publique fut en novembre la conférence donnée par Claude-Henry Joubert à la Médiathèque sur *Le Manuscrit Médiéval des Carmina Burana et l'œuvre de Carl Orff*, conférence illustrée d'exemples musicaux interprétés par Hélène Moreau et Emmanuel Bonnardeau de l'ensemble *Obsidienne*. Quant au dîner-débat de novembre, il fut animé par Monsieur Philippe Guislin, Directeur régional de la Banque de France, qui tenta de nous expliquer les arcanes des techniques financières actuelles sur le thème *L'économie européenne et l'économie mondiale en automne : problématiques de la sortie de crise*.

Présents dans la vie orléanaise non seulement par nos manifestations publiques mais encore par notre participation à *Orléans en fête* le 5 septembre ainsi qu'aux *Journées du patrimoine* les 18 et 19 du même mois, journées au cours desquelles nous reçûmes nombre de visiteurs et vendîmes pour 200 € de brochures, nous le fûmes également au niveau régional et au niveau national. Plusieurs

membres de notre Académie ont en effet participé au colloque de Châteauroux organisé suite à une décision prise en 2009, à Orléans, lors de la célébration du bicentenaire de notre refondation. Le thème choisi étant *Les Hommes et l'eau en région Centre*, Pierre Gillardot, Claude-Henry Joubert, Joseph Picard et François Lelong présentèrent chacun une communication. Par ailleurs, au niveau national, Jacqueline Suttin, Pierre Gillardot, Gérard Hocmard, Gérard Lauvergeon et Joseph Picard participèrent à la Conférence Nationale des Académies qui cette année avait lieu à Metz dont l'Académie fêtait le deux-cent-cinquantième anniversaire de sa fondation. *Urbanisme et image du pouvoir*, tel était le thème choisi de façon fort pertinente dans cette ville qui au cours des derniers temps a changé plusieurs fois de nationalité, un thème qui a passionné les participants.

En ce qui concerne à présent les membres de notre Académie, nous eûmes en 2010 à regretter la disparition de Gustave Cornet, membre correspondant, de Raymond Didier et de Lionel Marmin, tous deux membres honoraires, et d'Anne-Marie Banquels de Marque, membre titulaire. Trois hommages ont été prononcés : ceux de Jacques Pelletier et de Marcel Rousseau, tous deux décédés en décembre 2009, le furent respectivement par Jacqueline Suttin et par Joseph Picard ; celui de Gustave Cornet par Gérard Lauvergeon.

L'année 2010 aura par ailleurs vu l'élection de trois nouveaux membres : Monsieur Tafta, Monsieur de Valence et Monsieur Varet. Tous trois seront accueillis tout à l'heure au sein de notre Académie.

Ce rapport ne serait pas complet sans une ouverture sur les années à venir. Outre la préparation des manifestations traditionnelles de l'année 2011 : *Le Printemps de l'Académie*, le voyage annuel et le dîner-débat, manifestations dont le Conseil d'Administration a déjà élaboré le programme, nous pensons aussi au grand honneur qui nous est fait pour l'année 2014. En 2014 en effet, c'est à nous qu'il incombera de recevoir la Conférence Nationale des Académies, un lourd travail de préparation pour lequel le Conseil d'Administration a décidé de créer un comité de réflexion dont Gérard Lauvergeon a bien voulu prendre la responsabilité. Notre Académie saura répondre à cette gageure avec le brio dont elle a fait montre lors de la célébration de son bicentenaire.

Je vous remercie de votre attention.

Françoise L'Homer  
Secrétaire administratif

## RAPPORT MORAL

Au cours de l'année 2010 la continuité de nos activités a été assurée après la commémoration, en 2009, du bicentenaire de la recréation de la Société d'agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, devenue Académie en 1996, dont je souligne la réussite redevable à l'équipe qui s'y est consacrée, et à laquelle je rends hommage, mais aussi à la participation de la plupart d'entre nous.

Le renouvellement de la moitié du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 5 février 2009 a conduit à la constitution d'un nouveau bureau avec l'arrivée de nouveaux élus.

Le compte rendu présenté par Françoise L'Homer, que je remercie vivement pour la qualité du travail qu'elle accomplit, vous rappelle les activités poursuivies par notre compagnie.

Il convient, en particulier, de noter la réalisation du colloque sur "*La Révolution numérique : libération ou aliénation*", dont l'intérêt s'est traduit par le nombre et la qualité des participants. Il convient d'en féliciter les organisateurs et les intervenants en constatant l'efficacité du partenariat avec Centre Sciences. Cette formule semble devoir être privilégiée à l'avenir en se rapprochant de sociétés ou d'organismes dont l'activité est orientée vers les thèmes retenus. Compte tenu de la variété des domaines abordés par l'Académie dans les communications présentées, la mise en œuvre de tels partenariats n'est-elle pas dans sa vocation ?

Nous n'oublions pas les quatre membres décédés en 2010, notre consœur Anne-Marie Banquels de Marque, nos confrères Gustave Cornet, Raymond Didier et Lionel Marmin. L'hommage qui leur a été rendu sera publié dans les *Mémoires* 2010.

Le compte rendu financier de l'année 2010 présenté par notre trésorier, Michel Deck, qui gère nos finances avec minutie et rigueur, présente un compte d'exploitation équilibré. À ce titre, il convient de noter que le compte spécial du bicentenaire a pu être clôturé en équilibre après les dernières dépenses payées en 2010. En fait, l'ensemble des trois budgets du bicentenaire et des deux années 2009 et 2010 est clôturé en équilibre sans avoir recours à un prélèvement sur la réserve de trésorerie.

Comment se présente l'année 2011 ? Au premier abord, comme une année ordinaire. Ce serait oublier qu'il est toujours bon de faire du neuf dans la continuité, mais aussi qu'il est nécessaire de voir plus loin pour assurer à notre Académie sa place dans ses relations avec ses partenaires locaux publics et associatifs et avec nos correspondants nationaux.

En premier lieu, à la suite de réflexions recueillies auprès de nos consœurs et confrères, le conseil d'administration a décidé d'aménager l'organisation de nos séances à l'Académie sur deux points :

- l'avancement du début des séances tenues au siège de l'Académie à 17 h 30,
- la suppression de la lecture du compte rendu de la séance précédente qui a été testée en janvier. Ce compte rendu sera adressé par Internet aux membres équipés, avec une copie pour ceux qui ne disposent pas de messagerie informatique, mise à leur disposition en début de séance.

L'objectif n'est pas d'allonger les séances, mais de gagner du temps afin de permettre de courtes interventions sur des sujets ou des événements d'intérêt général littéraires ou scientifiques et de laisser plus de temps pour s'arrêter en fin de séance à la bibliothèque pour des échanges personnels et pour la consultation des nombreux ouvrages que nous recevons de nos correspondants.

En second lieu, nous avons en perspective l'organisation, à Orléans, de la réunion de la Conférence Nationale des Académies dont nous sommes chargés en 2014, après la réunion de Metz en 2010 et celle de Bordeaux prévue en 2012. Il convient de nous y préparer dès cette année pour réussir cette manifestation et justifier la notoriété acquise par notre adhésion à cette instance nationale rattachée à l'Institut de France.

Il nous faut non seulement élaborer un programme honorable et convaincre nos partenaires publics et privés de nous apporter les concours nécessaires sur le plan des moyens matériels et des financements, mais aussi mettre en place pour la fin 2012 l'équipe qui devra assumer la mise en œuvre de l'organisation des manifestations, puisque nous devons désigner en octobre 2012 à Bordeaux celui d'entre nous qui sera vice-président de la Conférence Nationale des Académies de 2012 à 2014, puis président de 2014 à 2016.

Pour ma part, n'étant plus rééligible en 2013 après deux mandats de six ans au conseil d'administration, et avec le poids des ans, j'assure en quelque sorte un intérim dont l'objectif est de préparer ma succession pour laquelle je suis convaincu que notre Académie ne manque pas de bonnes volontés et de compétences. Dans l'immédiat, je fais appel à tous les membres titulaires ou correspondants qui sont prêts à aider à l'élaboration du programme et à l'organisation de la manifestation de 2014. Je leur demande de se rapprocher sans tarder de notre vice-président, Gérard Lauvergeon, qui anime, avec Gérard Hocnard, le groupe de travail chargé de préparer l'assemblée générale de la Conférence Nationale des Académies. Je les remercie par avance.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier vivement tous les membres du conseil d'administration qui apportent, avec dévouement, une contribution précieuse à la bonne marche de notre compagnie, ainsi que les intervenants dont les communications, justification de notre existence, enrichissent nos connaissances.

Enfin, je veux aussi vous rappeler les points forts du programme de cette année :

- le 18 mai au Muséum, le Printemps de l'Académie avec un colloque sur le thème de "*L'Univers revisité : de la terre aux étoiles*", avec le partenariat de Centre-Science.
- les 22 et 23 juin, notre sortie annuelle prévue en baie de Somme.
- le 24 septembre, une rencontre des Académies de la région Centre à Tours avec un colloque sur le thème de "*Les identités régionales en région Centre*".
- les 7 et 8 octobre, la réunion de la Conférence Nationale des Académies à l'Institut de France à Paris avec une séance consacrée à "*La Découverte de la terre*".
- le 24 novembre notre dîner-débat portera sur le thème de "*La forêt*" (2011 est l'année internationale de la forêt), et sera organisé avec le partenariat de la Société des amis de la forêt d'Orléans dont notre confrère Pierre Bonnaire est le président.
- nous aurons aussi à commémorer, en particulier avec nos amis de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, le centenaire de la mort d'Anatole Bailly qui fut un de nos membres éminents au XIX<sup>e</sup> siècle.

Les programmes de ces manifestations vous seront diffusés en temps utile.

En conclusion, avec les tâches qui nous attendent, je compte sur votre concours à tous pour participer en grand nombre à nos diverses activités et montrer une nouvelle fois le dynamisme et la vitalité de notre Académie.

Joseph Picard

## MEMBRES DE L'ACADÉMIE



## MEMBRES DE L'ACADÉMIE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### BUREAU

Président	M. Joseph PICARD
Vice-président	M. Gérard LAUVERGEON
Secrétaires généraux	M. Christian LODDÉ et Gaston SOULIEZ
Secrétaire administratif	M <sup>me</sup> Françoise L'HOMER
Trésorier	M. Michel DECK
Bibliothécaire	M. Christian LODDÉ

#### MEMBRES

M. Pierre BACONNET	M. Michel MONSIGNY
M. Pierre BONNAIRE	M. Pierre MUCKENSTURM
M. Michel BOUTY	M. Marius PTAK
M. Pierre GILLARDOT	M. Dominique SCHAEFER
M. Gérard HOCMARD	M <sup>me</sup> Jacqueline SUTTIN

#### MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT

M. Michel CAMUX, préfet de la Région Centre, préfet du Loiret  
 M. Éric DOLIGÉ, sénateur du Loiret, président du Conseil général  
 M. François BONNEAU, président du Conseil régional  
 M. Serge GROUARD, député du Loiret, maire d'Orléans  
 M. Youssef TOURÉ, président de l'Université d'Orléans

#### MEMBRES D'HONNEUR ÉLUS

M. Gérald ANTOINE, membre de l'Institut  
 M. Claude BÉBÉAR, président d'honneur du groupe AXA  
 M<sup>me</sup> Anne LAUVERGEON, présidente du Directoire d'AREVA

#### MEMBRES TITULAIRES

##### SECTION AGRICULTURE

**Président : M. Pierre Gillardot**

- 1998 BAILLY Bernard (INA, ENGR), Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 3 rue de la Bourie Blanche 45000 ORLÉANS, ( 02 38 53 14 19.  
[Bernard.bailly0415@orange.fr](mailto:Bernard.bailly0415@orange.fr)
- 1987 BONNAIRE Pierre (INA, ENEF), Ingénieur en Chef du Génie rural, des Eaux et des Forêts (er), 13 rue de l'Abbé Bibault 45650 SAINT JEAN LE BLANC, ( 02 38 56 26 28, [bonnaire.p@wanadoo.fr](mailto:bonnaire.p@wanadoo.fr)

- 1967 BONNEVIOT Bernard (INA, ENGR), Ingénieur en Chef du Génie rural, des Eaux et des Forêts (er), 393 rue Rodolphe Richard 45160 OLIVET, ( 02 38 69 05 62.
- 1997 DURAN Alain (ENS Cachan), Docteur en histoire Paris I, Inspecteur DGCCRF (er) Ministère de l'Économie et des Finances, 2 rue de Gergovie 45430 CHÉCY, ( 02 38 86 80 90, [alainduran.regine@orange.fr](mailto:alainduran.regine@orange.fr)
- 1997 GILLARDOT Pierre, Agrégé, docteur ès lettres, Professeur émérite de géographie Université d'Orléans, 12 venelle Fosse Vilgrain 45000 ORLÉANS, ( 02 38 68 04 82, [pierregillardot@hotmail.fr](mailto:pierregillardot@hotmail.fr)
- 1994 HARTMANN Claude, Agrégé, docteur ès sciences, Professeur honoraire Université d'Orléans, 9 rue Maréchal Foch 45000 ORLÉANS, ( 06 70 63 07 99, [claudenh@noos.fr](mailto:claudenh@noos.fr)
- 1997 LACAZE Jean-François (INA, ENEF), Directeur de recherche émérite INRA, 85 rue Gustave Flaubert 45100 ORLÉANS, ( 02 38 63 23 88., [lacaze-jeanfrancois@free.fr](mailto:lacaze-jeanfrancois@free.fr)
- 1996 LAFOUGE Roger (INA, ENEF), Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 103 rue des Cornouillers 45160 OLIVET, ( 02 38 76 02 25, [rlafouge@club-internet.fr](mailto:rlafouge@club-internet.fr)
- 1984 LEFORESTIER Claude, Directeur général honoraire du Centre de formation et de promotion professionnelle horticole, Résidence Rives de Loire, 1 place Louis Armand 45000 ORLÉANS, ( 02 38 88 55 98, [claud.leforestier@free.fr](mailto:claud.leforestier@free.fr)
- 2006 MONSIGNY Michel, Docteur ès sciences physiques, Professeur émérite de biochimie, CNRS et Université d'Orléans, 341 rue des Bouvreuils 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, ( 02 38 63 09 75, [monsigny@aol.com](mailto:monsigny@aol.com)
- 1997 PICARD Joseph (INA, ENGR), Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 2 allée du parc Saint-Laurent 45000 ORLÉANS, ( 02 38 77 96 82, [joseph.picard@wanadoo.fr](mailto:joseph.picard@wanadoo.fr)
- 1997 SOULIEZ Gaston, Géologue, Directeur commercial d'ANTEA (er), 1224 rue Rodolphe Richard 45160 OLIVET, ( 02 38 63 05 49, [gaston.souliez@wanadoo.fr](mailto:gaston.souliez@wanadoo.fr)

## SECTION SCIENCES

### Président : M. Marius PTAK

- 2000 BRACK André, Docteur ès sciences physiques, Directeur de recherches au CNRS Centre de biophysique moléculaire d'Orléans, 2 allée de Limère 45160 ARDON, ( 02 38 63 12 42, [nicole.brack@sfr.fr](mailto:nicole.brack@sfr.fr), [brack@cnrs-orleans.fr](mailto:brack@cnrs-orleans.fr)
- 2001 CUENIN Micheline, Agrégée, docteur ès lettres, Professeur émérite Université Paris III, La Malmusse 41220 LA FERTÉ SAINT-CYR, ( 02 54 87 92 27, [michelinecuenin@wanadoo.fr](mailto:michelinecuenin@wanadoo.fr)
- 2003 DECK Michel (EP, ENSG), Ingénieur général géographe honoraire, 129 rue Jean Bordier 45130 BAULE, ( 02 38 44 38 63, [deck.michel@gmail.com](mailto:deck.michel@gmail.com)
- 2002 DRANSARD Henri, Président de Chambre de Commerce honoraire, 7 avenue de la Mouillère 45100 ORLÉANS, ( 02 38 66 13 06, [henri.dransard@orange.fr](mailto:henri.dransard@orange.fr)
- 2005 ESCUDIER Denis (EN des Chartes), Responsable de la section de musicologie médiévale, Institut de recherche et d'histoire des textes, 11 allées André Gide 45100 ORLÉANS, ( 02 38 63 55 04, [denis.escudier@wanadoo.fr](mailto:denis.escudier@wanadoo.fr)
- 2006 FROISSART Christian, Histoire de l'Art, Musicologie, Consultant logistique : organisation et informatique, 1953 rue de la Source 45160 OLIVET, ( 02 38 63 45 84, [Bosejour@club-internet.fr](mailto:Bosejour@club-internet.fr)
- 1984 GAUTHIER Michel, Docteur ès lettres, Professeur Université Paris V (er), 47 bd Guy-Marie Riobé 45000 ORLÉANS, ( 02 38 53 88 72, [michelgauthier4@aol.com](mailto:michelgauthier4@aol.com)
- 1971 GEISEN Antoine, Docteur en médecine (er), ancien directeur régional de la Santé, 1 allée des Alouettes 45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC, ( 02 38 66 60 45
- 1998 LÉVIEUX Jean, Docteur ès sciences, Professeur émérite Université d'Orléans, 80 allée Émile Fousset 45160 OLIVET, ( 02 38 56 36 47, [jean.levieux@sfr.fr](mailto:jean.levieux@sfr.fr)

- 1993 LIENHARDT Georges, Docteur ès sciences, secrétaire général honoraire du BRGM, 1771 rue de la Source 45160 OLIVET, ( 02 38 63 34 41, [georges.lienhardt@orange.fr](mailto:georges.lienhardt@orange.fr)
- 2008 LOCKER Daniel, Docteur ès sciences, Professeur des Universités, Directeur de recherche, 32 C avenue de la Mouillère 45100 ORLÉANS, ( 02 38 66 78 74, [daniel.locker@neuf.fr](mailto:daniel.locker@neuf.fr)
- 2001 MADELINE Luce, Docteur en médecine (er), Le Vaussoudun 45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, ( 02 38 88 03 16.
- 2004 Jean-Yves MÉROUR (ENSCP), docteur ès sciences, Professeur émérite Université d'Orléans, 216 allée des Pervenches 45160 OLIVET, ( 02 38 63 17 92, [jean-yves.merour@univ-orleans.fr](mailto:jean-yves.merour@univ-orleans.fr)
- 2005 MICHAUX Danièle, Docteur ès lettres, Archéologue, "Vincennes", 37 chemin de Vincennes 45450 INGRANNES, ( 02 38 57 11 12, [d.michaux-colombot@orange.fr](mailto:d.michaux-colombot@orange.fr)
- 1996 PONS Jacques (EN des Chartes), Collaborateur d'éditeurs, 7 bd Jean Jaurès 45000 ORLÉANS, ( 02 38 81 29 98, [laurent.perseval@orange.fr](mailto:laurent.perseval@orange.fr)
- 1989 PRADEL Bernard (ENA), Directeur régional honoraire des Impôts, "Les Jardins du théâtre", 7A rue de la Manufacture 45000 ORLÉANS, ( 02 38 62 02 35. [mfpradel@orange.fr](mailto:mfpradel@orange.fr)
- 2005 PTAK Marius (ENS Saint-Cloud), Agrégé, docteur ès sciences, Professeur émérite Université d'Orléans, Chercheur honoraire au CNRS, 11 rue Clovis 1<sup>er</sup> roi des Francs 45100 ORLÉANS, ( 02 38 63 11 57, [marius.ptak@orange.fr](mailto:marius.ptak@orange.fr)
- 1997 SCHAEFER Dominique (EP, ENPC), Ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, "Les Jardins du théâtre", 7A rue de la Manufacture 45000 ORLÉANS, ( 02 38 77 22 58, [schaeferdom@orange.fr](mailto:schaeferdom@orange.fr)
- 1999 TRICHET Jean (ENS), Agrégé, docteur ès sciences, Professeur émérite Université d'Orléans, 391 rue de Lorette 45160 OLIVET, ( 02 38 63 47 14, [jgtrichet@sfr.fr](mailto:jgtrichet@sfr.fr)

## SECTION BELLES-LETTRES ET ARTS

**Président : M. Marc Baconnet**

- 2003 BACONNET Marc, Agrégé des lettres classiques, Doyen honoraire de l'Inspection générale des lettres, Écrivain, 14 rue Henri IV 45100 ORLÉANS, ( 02 38 63 39 53, [m.baconnet@wanadoo.fr](mailto:m.baconnet@wanadoo.fr)
- 1968 BANQUELS de MARQUE Anne-Marie (†), Résidence Athéna, 25 rue Marcel Proust 45000 ORLÉANS
- 1997 BARDET Pierre, Docteur en médecine (er), 37 rue du Colombier 45000 ORLÉANS, ( 02 38 53 35 18.
- 1965 BAUCHY Jacques-Henri, Notaire honoraire, 11 place Charles Desvergnès 45270 BELLEGARDE, ( 02 38 9017 42.
- 1993 BLAREAU Pierre, Architecte DPLG (er), 195 sentier des Prés 45160 OLIVET, ( 02 38 69 42 95, [pierre.blareau@free.fr](mailto:pierre.blareau@free.fr)
- 1999 BONNICHON Philippe (ENS), Agrégé, docteur en histoire, Maître de conférences d'Histoire moderne Université Paris IV (er), "La Hardraye" 37160 LA CELLE-SAINT-AVANT, ( 02 47 65 04 79, [pmo-bonnichon@free.fr](mailto:pmo-bonnichon@free.fr)
- 1998 BOUILLANE de LACOSTÉ (Olivier de), Président de chambre honoraire à la Cour de cassation, 44 quai des Augustins 45100 ORLÉANS, ( 02 38 56 39 25, [olivier.delacoste@noos.fr](mailto:olivier.delacoste@noos.fr)
- 2001 BOUTY Michel, Agrégé des lettres classiques, Inspecteur d'Académie, Inspecteur pédagogique régional des lettres honoraire, 38 rue du Maréchal Foch 45000 ORLÉANS, ( 02 38 53 51 34, [m.bouty@orange.fr](mailto:m.bouty@orange.fr)
- 1993 CAILLARD Gabin (ENFOM), Trésorier payeur général honoraire, 280 route de Paris 45270 QUIERS-SUR-BEZONDE, ( 02 38 90 11 81.

- 1971 DELTHIL André, Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, 8 rue Albert I<sup>er</sup> 45000 ORLÉANS, ( 02 38 62 20 21.
- 1999 HOCMARD Gérard, Agrégé, Professeur d'anglais de Chaire supérieure (er), 6 rue de la Bourie rouge 45000 ORLÉANS, ( 02 38 62 06 51, [gerard.hocmard@wanadoo.fr](mailto:gerard.hocmard@wanadoo.fr)
- 1977 IMBERTI Claude, Cadre administratif IBM (er), 1 place du Châtelet 45000 ORLÉANS, ( 02 38 54 95 30.
- 1985 JOUBERT Claude-Henry, Docteur ès lettres modernes, Compositeur, ancien directeur du Conservatoire de musique d'Orléans, 13 rue Saint-Étienne 45000 ORLÉANS, ( 02 38 80 29 55, [Claudehenry-joubert@free.fr](mailto:Claudehenry-joubert@free.fr)
- 2000 LAUVERGEON Gérard, Agrégé, Professeur d'histoire de Chaire supérieure (er), 4 rue François II 45100 ORLÉANS, ( 02 38 63 02 40, [gerard.lauvergeon@laposte.net](mailto:gerard.lauvergeon@laposte.net)
- 2003 LEROY Géraldi (ENS Saint-Cloud), Agrégé, docteur ès lettres, Professeur émérite Université d'Orléans, 96 rue du Pont Bouchet 45160 OLIVET, ( 02 38 63 03 99, [gerlero@hotmail.fr](mailto:gerlero@hotmail.fr)
- 2008 L'HOMER Françoise, Agrégée d'allemand, Professeur d'allemand de Chaire supérieure (er), 12 rue de l'École normale 45000 ORLÉANS, ( 02 38 53 07 32, [françoise.lhomer@yahoo.fr](mailto:françoise.lhomer@yahoo.fr)
- 1991 LODDÉ Christian, Libraire (er), 7 rue Étienne Dolet 45000 ORLÉANS, ( 02 38 53 94 05, [christian.lodde@orange.fr](mailto:christian.lodde@orange.fr)
- 2004 MALISSARD Alain, Agrégé des lettres, Professeur émérite Université d'Orléans, 93 rue Saint-Marceau 45100 ORLÉANS, ( 02 38 51 97 27, [a.malissard@wanadoo.fr](mailto:a.malissard@wanadoo.fr)
- 2006 MARCHAUX Yves, Artiste Graveur, 19 Grand'rue 45240 SENNELY, ( 02 38 76 77 24, [Yves.marchaux0448@orange.fr](mailto:Yves.marchaux0448@orange.fr)
- 2003 MARION Michel (ENSB), Conservateur général honoraire des bibliothèques, docteur ès lettres (histoire), 663 rue d'Allou 45640 SANDILLON, ( 02 36 99 74 93, [michelmarion@voilà.fr](mailto:michelmarion@voilà.fr)
- 2003 MUCKENSTURM Pierre, Inspecteur d'Académie honoraire, 40 rue de la Lionne 45000 ORLÉANS, ( 02 38 54 88 31, [pierre.muckensturm@dbmail.com](mailto:pierre.muckensturm@dbmail.com)
- 1991 MUSSON Robert, Antiquaire décorateur (er), 1 rue du Puits Saint-Christophe 45000 ORLÉANS, ( 02 38 53 54 34.
- 2004 NAVAILLES Jean-Pierre, Agrégé, docteur d'État, Professeur honoraire Université Paris XI, Résidence Athéna, 27 B rue Marcel Proust 45000 ORLÉANS, ( 02 38 53 64 88, [navailles.jp@wanadoo.fr](mailto:navailles.jp@wanadoo.fr)
- 2003 PHELINÉ Christian, Docteur en médecine (er), 15 chemin du Halage 45000 ORLÉANS, ( 02 38 53 47 92, [c.pheline@orange.fr](mailto:c.pheline@orange.fr)
- 2004 SAVOT Louis, Commissaire-priseur (er) (†), 5 rue François Rabelais 45000 ORLÉANS, ( 02 38 54 29 11.
- 1952 STOVEN Joseph, Docteur en droit, Avocat (er), 7 rue de la Bretonnerie 45000 ORLÉANS, ( 02 38 81 18 36.
- 1991 SUTTIN Jacqueline, Administrateur civil honoraire, ministère de l'Économie et des finances, 74 bd de Châteaudun 45000 ORLÉANS, ( 02 38 53 64 81, [j.suttin@free.fr](mailto:j.suttin@free.fr)
- 2006 VILAIN Bernard, Docteur en histoire, Cadre commercial (er), 13 rue F. Marchand 45100 ORLÉANS, ( 02 38 76 66 01, [bernard.vilain@etu.univ-orleans.fr](mailto:bernard.vilain@etu.univ-orleans.fr)

### MEMBRES CORRESPONDANTS

- 2005 AUBANTON Frédéric, Architecte DPLG, Architecte urbaniste en chef de l'État, Architecte des Bâtiments de France, Chef du Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Loiret, Conservateur de la cathédrale Sainte Croix, 5 place de Gaulle 45000 ORLÉANS, ( 02 38 53 77 77, [frederic.aubanton@culture.gouv.fr](mailto:frederic.aubanton@culture.gouv.fr)
- 2005 BAGUENAU de PUCHESSE Philippe (IAE Lyon), PDG de la SOFI (er), Domaine de Puchesse, 45640 SANDILLON, ( 02 38 41 00 18, [philippebp@noos.fr](mailto:philippebp@noos.fr)

- 2008 BARDET Marie, Docteur en histoire, Conservateur du patrimoine, 663 rue d'Allou 45640 SANDILLON, ( 02 36 99 74 93, [bardetmarie@voila.fr](mailto:bardetmarie@voila.fr)
- 2003 BESÈME Jean-Louis (INA, ENGREF), Ingénieur général du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Président du Conseil Supérieur de la Pêche, 60 rue Saint-Euverte 45000 ORLÉANS, ( 06 31 73 65 20, [jeanlouis.beseme@gmail.com](mailto:jeanlouis.beseme@gmail.com)
- 2008 BODARD Serge, DES de droit public, Secrétaire général honoraire de la Mairie d'Orléans et du SIVOM, 1 bis rue Eugène Vignat, 45000 ORLÉANS, ( 02 38 53 36 90.
- 2005 BORDRY Guillaume, Docteur ès lettres Paris III, ancien élève du Conservatoire National supérieur de musique de Paris, Professeur à l'IUT de Paris V, 26 rue des Petites Écuries 75010 PARIS, ( 06 83 47 79 12, [gbordry@yahoo.fr](mailto:gbordry@yahoo.fr)
- 2007 BORDRY Michel, Docteur en médecine (er), 14 bd Alexandre Martin 45000 ORLÉANS, ( 02 38 53 01 35, [bordrymichel@yahoo.fr](mailto:bordrymichel@yahoo.fr)
- 2007 BOULAS Jack-Henry, Photographe illustrateur (er), 12 route d'Orléans 45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, ( 02 38 88 04 19, [boulas@wanadoo.fr](mailto:boulas@wanadoo.fr)
- 2004 BRUN Patrick (INA, ENGREF), Ingénieur général du Génie Rural des Eaux et des Forêts, 26 rue du Bœuf Saint-Paterne 45000 ORLÉANS, ( 02 38 54 18 98, [sp.brun@orange.fr](mailto:sp.brun@orange.fr)
- 1997 CORNET Gustave (†), Géologue, Directeur de recherche honoraire à l'INRA, 14 allée de Limère 45160 ARDON, ( 02 38 64 20 38.
- 1997 FINOUS Hervé, Professeur d'histoire, La Guette Brûlée 45510 TIGY, ( 02 38 56 26 92, [hervefinous@wanadoo.fr](mailto:hervefinous@wanadoo.fr)
- 2009 FLEURY Max, Docteur en médecine, 18 rue de l'Union 45000 ORLÉANS, ( 02 38 62 64 30, [docteurfleury@gmail.com](mailto:docteurfleury@gmail.com)
- 1994 GOYET Jean (EP), Directeur général Chimie PUK (er), Les Forges, route de Bonnée 45730 SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE, ( 02 38 35 75 28.
- 2008 KERGALL François, Docteur en médecine (er), 613 rue du Camp des Indiens 45160 OLIVET, ( 02 38 63 59 57, [kergallf@wanadoo.fr](mailto:kergallf@wanadoo.fr)
- 2009 LE BORGNE Henri, Agrégé des lettres, Professeur (er), 53 rue de Coulmiers 45000 ORLÉANS, ( 02 38 81 25 57.
- 2008 LEFEBVRE Éric, Éditeur, Expert en livres anciens, 1 bis rue Lucien Péan 45750 SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN, ( 02 38 66 39 36, [rutwen@aol.com](mailto:rutwen@aol.com)
- 1997 LELONG François, Docteur ès sciences, Professeur émérite Université de Bourgogne, 179 rue Hème 45160 OLIVET, ( 02 38 63 21 85.
- 2007 LEMAIGNEN Jacques, Ingénieur en chef des Travaux publics, 54 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLÉANS, ( 02 38 66 63 22, [lemaignenjacques@neuf.fr](mailto:lemaignenjacques@neuf.fr)
- 2002 LIENHARDT Claire, Agrégée, docteur en histoire, I.P.G. Rectorat d'Orléans, 20 rue de la Chopinière 45300 VRIGNY, ( 02 38 34 16 05.
- 2009 MASSON Christian, Avocat, 3 chemin du Contre-Halage 45800 COMBLEUX, ( 06 86 66 42 09, [masson.mc@wanadoo.fr](mailto:masson.mc@wanadoo.fr)
- 1992 OLIVE Christian, Maître en droit, Directeur de Gestion de patrimoine, Maire de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin 37 rue de l'Archer 45160 SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN, ( 02 38 76 39 00, [cholive@wanadoo.fr](mailto:cholive@wanadoo.fr)
- 2006 PEKONEN Osmo, Docent de mathématiques, Docteur ès sciences Université de Jyväskylä (1988), Agora Center, PL.35, FI-40014, Université de Jyväskylä FINLANDE, [pekonen@mit.jyu.fi](mailto:pekonen@mit.jyu.fi)
- 2008 PERRIN Jean-René, Docteur en médecine, 348 route de Saint-Mesmin 45750 SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN, ( 02 38 76 35 35, [jr.perrin@yahoo.fr](mailto:jr.perrin@yahoo.fr)
- 2008 PERTUÉ Michel, Docteur en droit, Professeur émérite Université d'Orléans, 65 bd Alexandre Martin 45000 ORLÉANS, ( 02 38 54 26 38, [mpertue@noos.fr](mailto:mpertue@noos.fr)
- 2009 POITOU Christian, Agrégé d'histoire, Professeur (er), 3 Impasse Hippolyte Forestier, 45000 ORLÉANS, ( 02 38 86 26 39, [christian.poitou@wanadoo.fr](mailto:christian.poitou@wanadoo.fr)

- 2005 RICHARD Jean (ESITPA), Directeur des ventes industrielles France et Benelux, Comité de direction Du Pont de Nemours France S.A.S. Division agrochimie, 2 bis place de l'Hôtel de Ville 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE, ( 06 80 21 57 08, [richard.jean@wanadoo.fr](mailto:richard.jean@wanadoo.fr))
- 2008 RODRIGUEZ Antonio, Docteur ès lettres, Professeur d'Université, Directeur scientifique des cahiers Max Jacob, 45 avenue des Collèges CH- 1009 PULLY SUISSE ( 03 63 08 94 18, [antonio.rodriguez@unil.com](mailto:antonio.rodriguez@unil.com))
- 2008 RUBERCY (LANGLOIS de) Éryck, Essayiste, écrivain, traducteur d'écrivains allemands, Château de Dominus 45500 SAINT-GONDON, ( 02 38 36 90 92, [ey.de.rubercy@orange.fr](mailto:ey.de.rubercy@orange.fr))
- 2006 SALIN Gérard, Agrégé d'histoire, Inspecteur d'Académie honoraire, 52 rue des Turcies 45000 ORLÉANS, ( 02 38 62 64 99, [gerard.salin@sfr.fr](mailto:gerard.salin@sfr.fr))
- 2008 SICARD Claude, Docteur en économie et gestion d'entreprises, Les Ménaults, route de Chemault 45340 BOISCOMMUN, ( 02 38 33 86 11, [sicard.ocs@wanadoo.fr](mailto:sicard.ocs@wanadoo.fr))
- 1998 SOURIOUX Jean-Louis, Agrégé, docteur en droit, Professeur émérite Université Paris II, 7 rue Saint-Euverte 45100 ORLÉANS, ( 02 38 81 27 36, [jl.sourieux@wanadoo.fr](mailto:jl.sourieux@wanadoo.fr))
- 2005 THINAT Françoise, Pianiste concertiste, Professeur honoraire au Conservatoire d'Orléans, Professeur à l'École Normale de musique de Paris, Présidente-Fondatrice du concours international de piano d'Orléans, 24 rue des Solitaires 75019 PARIS, ( 01 42 45 56 81, [francoise.thinat@neuf.fr](mailto:francoise.thinat@neuf.fr))
- 2003 VITTU Jean-Pierre, Docteur ès lettres, Professeur d'Histoire moderne Université d'Orléans, 8 rue des Juifs 45000 ORLÉANS, ( 06 78 29 03 41 [jpvittu@wanadoo.fr](mailto:jpvittu@wanadoo.fr))
- 2009 WIDERSPACH-THOR (de) Jean-Michel, Général de Corps d'Armée(er), 10 chemin de Grand-Champ 41220 SAINT-LAURENT-NOUAN, ( 02 54 87 24 38, [jm.widerspach@club-internet.fr](mailto:jm.widerspach@club-internet.fr))

### MEMBRES HONORAIRES

- 1993 BÉNARD Jacques (†), Docteur en médecine (er), 17 rue du Parc 45000 ORLÉANS, ( 02 38 62 30 43.)
- 1979 DIDIER Raymond (†), Docteur en médecine (er).
- 1993 GIRAULT Robert, Avocat (er), 19 rue Neuve Tudelle 45100 ORLÉANS, ( 02 38 66 78 32.)
- 1986 GUÉROLD Jacques, Docteur en droit, ancien secrétaire général de *La République du Centre*, 48 rue des Carmes, 45000 ORLÉANS, ( 02 38 53 47 06.)
- 1976 MARMIN Lionel (†), Secrétaire général honoraire de la ville d'Orléans, 19 rue de l'Écu d'or, 45000 ORLÉANS, ( 02 38 53 57 55.)
- 1989 SÉVÉRAC Olivier (†), Docteur en médecine (er), Résidence Saint-Laurent, 11 bd Jean Jaurès 45000 ORLÉANS, ( 02 38 62 45 76.)

## ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

### Orléans

- Association Guillaume Budé
- Centre Jeanne d'Arc
- Société archéologique et historique de l'Orléanais
- Société des Amis des Musées d'Orléans
- Société des Amis du Muséum de Sciences Naturelles d'Orléans

### Région Centre

- BEAUNE-LA-ROLANDE : Société des Amis de l'histoire de Beaune
- BLOIS : Société des Sciences et Lettres du Loir-et-Cher
- CHARTRES : Société archéologique d'Eure-et-Loir
- CHÂTEAUDUN : Société dunoise d'Archéologie, Histoire, Sciences et Arts
- CHÂTEAUX : Académie du Centre
- GIEN : Société historique et archéologique du Giennois
- LA CHÂTRE : Académie du Berry
- MONTARGIS : Société d'émulation de Montargis
- NIBELLE : Histoire et Patrimoine
- PUISEAUX : Société archéologique de la région de Puisieux
- SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE : Renaissance de Fleury
- TOURS :
  - Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
  - Société archéologique de Touraine
- VENDÔME : Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois

### Académies membres de la Conférence nationale des Académies

- AIX-EN-PROVENCE : Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres
- AMIENS : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- ANGERS : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- ANNECY : Académie Florimontane
- ARLES : Académie d'Arles
- ARRAS : Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras
- BESANÇON : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- BORDEAUX : Académie nationale des Sciences, Lettres et Arts
- CAEN : Académie des Sciences, Lettres et Arts de Caen
- CHAMBÉRY : Académie des Sciences, Lettres et Arts de Savoie
- CHERBOURG : Société académique de Cherbourg
- CLERMONT-FERRAND : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- COLMAR : Académie d'Alsace

- DIJON : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- GRENOBLE : Académie Delphinale
- LA ROCHELLE : Académie des Sciences, Lettres et Arts de La Rochelle
- LYON : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- MARSEILLE : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- METZ : Académie nationale de Metz
- MONTAUBAN : Académie de Montauban (Sciences, Belles-Lettres, Arts, Encouragement au bien)
- MONTPELLIER : Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
- NANCY : Académie de Stanislas
- NÎMES : Académie de Nîmes
- ROUEN : Académie des Sciences, Lettres et Arts de Rouen
- TOULON : Académie du Var
- TOULOUSE :
  - Académie des Jeux floraux
  - Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres
- TOURS : Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
- VERSAILLES : Académie des Sciences morales, Lettres et Arts de Versailles et des Yvelines
- VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS : Académie de Villefranche et du Beaujolais

### **Autres**

- AUXERRE : Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne
- CAMBRAI : Société d'émulation de Cambrai
- GAP : Société d'études des Hautes-Alpes
- LE HAVRE : Société havraise d'Études diverses
- MÂCON : Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres
- NIORT : Société historique et scientifique des Deux-Sèvres
- STRASBOURG : Société académique du Bas-Rhin, Lettres et Arts

### **Étranger**

- CRACOVIE : Académie polonaise des Arts et des Sciences
-